Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

LIBRARY
UNIVERSITY OF CALIFORNIA
DAVIS

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

MÉLANGES

DE

PHILOLOGIE ET D'HISTOIRE

OFFERTS A

M. ANTOINE THOMAS

PAR SES ÉLÈVES ET SES AMIS

PARIS
LIBRAIRIE ANCIENNE HONORÉ CHAMPION
5, QUAI MALAQUAIS, 5
1927

LIBRARY
UNIVERSITY OF CALIFORNIA
DAVIS
Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

MÉLANGES
DE PHILOLOGIE ET D'HISTOIRE

OFFERTS A

M. ANTOINE THOMAS

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

MÉLANGES

DE

PHILOLOGIE ET D'HISTOIRE

OFFERTS A

M. ANTOINE THOMAS

PAR SES ÉLÈVES ET SES AMIS

PARIS
LIBRAIRIE ANCIENNE HONORÉ CHAMPION
5, QUAI MALAQUAIS, 5

1927

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

LISTE DES SOUSCRIPTEURS

Albrecht (O. E.), instructeur à l'Université de Pennsylvanie.

Andreu (J.), professeur à Stockholm.

Anglade (J.), professeur à l'Université de Toulouse.

Armstrong (E. C.), professeur à l'Université de Princeton.

Artonne (A.), archiviste-paléographe.

Aubry-Vitet (E.), archiviste-paléographe.

Audiau (J.), professeur à l'École des Hautes Études commerciales.

Auvray (L.), conservateur adjoint au département des manuscrits de la Bibliothèque Nationale.

Babcock (E. B.), professeur à New York University.

Barbelenet (D.), professeur au lycée Lakanal.

Barrau-Dihigo (L.), conservateur de la Bibliothèque de l'Université de Paris.

Barroux (M.), archiviste départemental de la Seine.

Bastin (Mlle J.), élève diplômée de l'École pratique des Hautes Études.

Bataille (M.), ingénieur des mines à La Grand'Combe (Gard).

Beaulieux (C.), bibliothécaire en chef de la Faculté de pharmacie de Paris.

Bédier (J.), de l'Académie française, professeur au Collège de France.

Bémont (Ch.), membre de l'Institut, directeur d'études à l'École pratique des Hautes Études.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

† Bénédite (G.), membre de l'Institut, conservateur au Musée du Louvre.

Berranger (H. de), archiviste départemental de la Creuse.

† Berthelé (J.), archiviste honoraire du département de l'Hérault.

Bertoni (G.), professeur à l'Université de Turin.

Béthune (Baron), à Louvain.

Biller (G.), maître de conférences à l'Université de Göteborg.

Blanchet (A.), membre de l'Institut.

Blanchet (D.), instituteur à Crozant (Creuse).

Blanchet (L.), contrôleur des contributions directes, à Lille.

Bloch (O.), directeur d'études à l'École pratique des Hautes Études.

Blondheim (D. S.), professeur à l'Université Johns Hopkins, à Baltimore.

Bossuat (R.), professeur au lycée Montaigne.

Bourciez (É.), professeur à l'Université de Bordeaux.

Braibant (C.), chef du service des Archives et Bibliothèque de la Marine.

Brandin (L.), professeur à l'Université de Londres.

Brinsmade (C.), instructeur à l'Université Yale.

Bruneau (C.), professeur à l'Université de Nancy.

Brunel (C.), professeur à l'École des chartes.

Brunot (F.), membre de l'Institut, doyen de la Faculté des lettres de l'Université de Paris.

Buchenaud (J.), professeur au lycée Louis-le-Grand.

Burnand (R.), archiviste-paléographe.

Bussière (Dr F.), directeur des services d'hygiène, à Montluçon.

Cagnat (R.), secrétaire perpétuel de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, professeur au Collège de France.

Calmette (J.), professeur à l'Université de Toulouse.

Campbell (P. G. C.), professeur à Queen's University, Kingston (Canada).

Canfield (A. G.), professeur à l'Université du Michigan.

Carelli (E.), licencié ès lettres, à Lund.

Carnahan (D. H.), professeur à l'Université de l'Illinois.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

CASTRO (A.), professeur à l'Université centrale, à Madrid.

CHAMPION (E.), libraire-éditeur, à Paris.

CHAMPION (P.), archiviste-paléographe.

CHANDON DE BRIAILLES (Comte), à Paris.

CHÂTELAIN (E.), membre de l'Institut, conservateur honoraire de la Bibliothèque de l'Université de Paris.

CHAYTOR (Rév. H. J.), St. Catherine's College, Cambridge.

CHÉNON (É.), professeur à la Faculté de droit de l'Université de Paris.

CLÉDAT (L.), doyen honoraire de la Faculté des lettres de l'Université de Lyon.

COHEN (G.), maître de conférences à la Sorbonne.

CONS (L.). professeur à l'Université de Princeton.

COUDERC (C.), conservateur honoraire au département des manuscrits de la Bibliothèque Nationale.

CRAWFORD (J. P. W.), professeur à l'Université de Pennsylvanie.

CRAWFORD (M^lle M. S.), professeur à l'Université de Los Angeles.

CRESCINI (V.), professeur à l'Université de Padoue.

CUMONT (F.), membre de l'Institut.

DARMESTETER (M^me A.), à Paris.

DAVILLÉ (C.), archiviste départemental du Jura.

DAYRAS (M.), avocat au Tribunal civil d'Aubusson.

DEGAÎNE (É.), artiste peintre, à Paris.

DELABORDE (Comte H.-FR.), membre de l'Institut, professeur à l'École des chartes.

DEMAISON (L.), archiviste honoraire de la ville de Reims.

DEY (W. M.), professeur à l'Université de North Carolina.

DORVEAUX (D^r P.), archiviste de l'Académie des Sciences.

DROZ (M^lle E.), trésorière de la Société des Anciens textes français.

DUPIRE (N.), professeur au lycée Pasteur.

DUPONT-FERRIER (G.), professeur à l'École des chartes.

EWERT (A.), *Taylorian lecturer in French*, à Oxford.

FAGE (R.), correspondant de l'Institut, à Neuilly (Seine).

FARAL (E.), professeur au Collège de France.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Florand (Dr A.), médecin des hôpitaux.

Ford (J. D. M.), professeur à l'Université Harvard, Cambridge, Mass. (deux exemplaires).

Foulet (L.), à Paris.

Fournier (P.), membre de l'Institut, professeur à la Faculté de droit de l'Université de Paris.

Fournier (P.-F.), archiviste départemental du Puy-de-Dôme.

Fowler (Mlle E.), docteur de l'Université de Paris, Oxford.

Friedwagner (M.), professeur à l'Université de Francfort-sur-Mein.

Galabert (F.), archiviste et bibliothécaire de Toulouse.

Gauchat (L.), professeur à l'Université de Zurich.

Gay (L. M.), professeur adjoint à l'Université du Wisconsin.

Geddes (J.), professeur à l'Université de Boston.

Germouty (H.), inspecteur de l'Enseignement primaire à Clermont-Ferrand.

Ghis (E.), à Nice.

Gilormini (A.), professeur honoraire d'école normale, à Aix-en-Provence.

Glixelli (S.), professeur à l'Université de Wilno.

Goddard (Mlle E. R.), professeur adjoint à Goucher College, Baltimore (deux exemplaires).

Grandgent (Ch. H.), professeur à l'Université Harvard.

Grat (F.), ancien membre de l'École française de Rome.

Guillaumie (G.), professeur au lycée de Bordeaux.

Guiol (F.), à Marseille.

Hamilton (G. L.), professeur à Cornell University, Ithaca (N.Y.).

Hanotaux (G.), de l'Académie française.

Haumont (J.), archiviste-paléographe.

†Haussoullier (B.), membre de l'Institut, directeur d'études à l'École pratique des Hautes Études.

Haust (J.), professeur à l'Université de Liége.

Heiss (H.), professeur à l'Université de Fribourg-en-Brisgau.

Hill (R. T.), professeur à l'Université Yale.

Hoepffner (E.), professeur à l'Université de Strasbourg.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Horluc (P.), vice-recteur de l'Académie d'Alger.

Hugon (H.), trésorier-payeur général honoraire, à Limoges.

Huguet (E.), professeur à la Sorbonne.

Jaberg (K.), professeur à l'Université de Berne.

Jeanroy (A.), membre de l'Institut, professeur à la Sorbonne.

Jenkins (T. A.), professeur à l'Université de Chicago (deux exemplaires).

Johnson (Mlle J. C.), professeur à Bedford College (Université de Londres).

Jorrand (A.), artiste peintre.

Joüon des Longrais (F.), archiviste-paléographe.

Jud (J.), professeur à l'Université de Zurich.

Jullian (C.), membre de l'Académie française et de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, professeur au Collège de France.

Kallin (H.), maître de conférences à l'Université d'Upsal.

Keith (O. L.), professeur à l'Université de South Carolina.

Kjellman (H.), professeur à l'Université de Göteborg.

Klebs (Dr A. C.), à Nyon (Suisse).

Labande (L.-H.), conservateur des Archives du Palais de Monaco.

Labrosse (H.), directeur des Bibliothèques et Archives historiques de la ville de Rouen.

Lacrocq (L.), avocat, à Guéret.

Långfors (A.), professeur à l'Université de Helsingfors.

Langlois (Ch.-V.), membre de l'Institut, directeur des Archives Nationales.

Langlois (Mme E.), à Montmorency (Seine-et-Oise).

Lanson (G.), directeur de l'École normale supérieure.

Lanusse (M.), professeur honoraire à Vic-Bigorre.

Latouche (R.), archiviste départemental des Alpes-Maritimes.

Laurent (P.), professeur au lycée Henri IV.

Lecacheux (P.), archiviste départemental de la Seine-Inférieure.

Ledos (E.-G.), conservateur adjoint à la Bibliothèque Nationale.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Lefranc (A.), professeur au Collège de France.

Leite de Vasconcellos (J.), professeur à l'Université de Lisbonne.

Lemaître (H.), directeur de la *Revue des études franciscaines*.

Léonard (É.), bibliothécaire au département des manuscrits de la Bibliothèque Nationale.

Lepetit (M.), avocat à la Cour d'appel de Paris.

Levin (L. M.), professeur adjoint à l'Université d'Utah.

Levy (R.), instructeur à l'Université du Wisconsin.

L'Hermitte (J.), archiviste départemental de la Sarthe.

Lindsay (W. M.), professeur à l'Université de St. Andrews (deux exemplaires).

Livingston (Ch. H.), professeur à Bowdoin College, Brunswick (Maine).

Lot (F.), membre de l'Institut, professeur à la Sorbonne.

Lyon (E.), archiviste-paléographe.

Manning (Mlle H. E.), de l'Université de Columbia.

Marichal (P.), conservateur adjoint aux Archives Nationales.

Martin-Chabot (E.), archiviste aux Archives Nationales.

Mazerolle (F.), conservateur du Musée de la Monnaie.

Meillet (A.), membre de l'Institut, professeur au Collège de France.

Melander (J.), professeur au lycée d'Upsal.

Menéndez Pidal (R.), professeur à l'Université centrale, à Madrid.

Meunier (Chanoine J.-M.), professeur à l'Institut catholique de Paris.

Meyer-Lübke (W.), professeur à l'Université de Bonn.

Moll (R.), archiviste-paléographe.

Moore (O. H.), professeur à l'Université de l'Ohio.

Morawski (J.), professeur à l'Université de Poznań.

Mousset (A.), directeur de l'Agence télégraphique « Avala », à Belgrade.

Müller (O.), professeur adjoint à l'Université de Pennsylvanie.

Muret (E.), professeur à l'Université de Genève.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

NALÈCHE (É. DE), directeur du *Journal des Débats*.

NYROP (K.), professeur à l'Université de Copenhague.

OMONT (H.), membre de l'Institut, conservateur du département des manuscrits de la Bibliothèque Nationale.

PARDUCCI (A.), professeur, à Lucques.

PAUPHILET (A.), professeur à l'Université de Lyon.

PETIT-DUTAILLIS (C.), inspecteur général de l'Instruction Publique.

PETERSEN (H.), chargé de cours à l'Université de Helsingfors.

PIAGET (A.), archiviste de l'État, à Neuchâtel.

PICARD (A.), libraire-éditeur, à Paris.

PICOT (Mme E.), à Paris.

PIGNOL (Dr J.), à Paris.

POPE (Mlle M. K.), professeur à Somerville College (Oxford).

PORTEAU (P.), maître de conférences à l'Université de Clermont-Ferrand (deux exemplaires).

POTTIER (E.), membre de l'Institut, conservateur honoraire au Musée du Louvre.

POUPARDIN (R.), directeur d'études à l'École pratique des Hautes Études.

PRINET (M.), directeur d'études à l'École pratique des Hautes Études.

PRIVAT (É.), libraire-éditeur à Toulouse.

PROU (M.), membre de l'Institut, directeur de l'École des chartes.

PUȘCARIU (S.), professeur à l'Université de Cluj.

QUEYRAT (Dr L.), médecin des hôpitaux, à Paris.

RAJNA (P.), sénateur, professeur émérite à Florence.

REINACH (S.), membre de l'Institut, conservateur du Musée des Antiquités de Saint-Germain-en-Laye.

REINACH (T.), membre de l'Institut, professeur au Collège de France.

ROQUES (M.), professeur à la Sorbonne.

ROSSET (T.), directeur de l'Enseignement primaire au Ministère de l'Instruction Publique.

ROY (É.), professeur honoraire à l'Université de Dijon.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Roy (M.), conseiller à la Cour des Comptes.

Sabarthès (Chanoine A.), à Paris.

Salverda de Grave (J. J.), professeur de l'Université d'Am-

Santesson (C. G.), docteur ès lettres, à Luleå (Suède).

Schlatter (E. B.), professeur adjoint à l'Université du Wisconsin.

Servois (G.), directeur honoraire des Archives Nationales.

Shepard (W. P.), professeur à Hamilton College, Clinton, N. Y. (deux exemplaires).

Skok (P.), professeur à l'Université de Zagreb.

Smith (H. A.), professeur à l'Université du Wisconsin.

Sneyders de Vogel (K.), professeur à l'Université de Groningue.

Söderhjelm (W.), ministre plénipotentiaire de Finlande à Stockholm.

Solalinde (A. G.), *lecturer* à l'Université du Wisconsin.

Spitzer (L.), professeur à l'Université de Marbourg.

Staaff (E.), professeur à l'Université d'Upsal.

Stone (H. K.), ancien professeur adjoint à l'Université Tulane.

Studer (P.), professeur à l'Université d'Oxford.

Sturdevant (M^lle W.), professeur à Wells College, Aurora (N. Y.).

Sudre (L.), secrétaire de l'École de préparation des professeurs de français à l'Étranger.

Tanquerey (F. J.), professeur à Birbeck College (Londres).

Tappolet (E.), professeur à l'Université de Bâle.

Terracher (A.), recteur de l'Académie de Dijon.

Teulié (H.), bibliothécaire en chef de l'Université de Bordeaux.

Thibault (M^lle G.), à Neuilly (Seine).

Thomas (A.), étudiant en médecine, à Bourg-la-Reine.

Thomas (G.), bibliothécaire à la Bibliothèque Sainte-Geneviève.

Thomas (D^r J.), à Vigny (Seine-et-Oise).

Thorn (C.), professeur à Stockholm.

Tilander (G.), professeur à Östra Tranemo (Suède).

Toynbee (P.), D. Litt. Oxon., Hon. LL. D. Edim., F. B. A., Fiveways, à Burnham Buchs (Angleterre).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

VENDRYES (J.), professeur à la Sorbonne.
VISING (J.), professeur à l'Université de Göteborg.
VREESE (W. DE), conservateur de la Bibliothèque de Rotterdam.
WALBERG (E.), professeur à l'Université de Lund.
WALLENSKÖLD (A.), professeur à l'Université de Helsingfors.
WARD (W. P.), professeur adjoint à Western Reserve University. Cleveland, Ohio (deux exemplaires).
WARTBURG (W. von), professeur au lycée d'Aarau.
WATERS (E. G. R.), professeur à l'Université d'Oxford.
WECHSSLER (E.), professeur à l'Université de Berlin.
WEEKLEY (E.), professeur à University College (Nottingham, Angleterre).
WIESE (L.), professeur à l'Université de Münster en Westphalie.
WILL (S.), professeur à l'Université de Toronto.
WILLIAMS (Mlle M.), professeur à Swansea.
WILMOTTE (M.), professeur à l'Université de Liége.
WILSON (Mlle C. I.), *lecturer* à l'Université de Birmingham.
WINKLER (E.), professeur à l'Université d'Innsbrück.
YVON (H.), professeur au lycée Henri IV.
ZAUNER (A.), professeur à l'Université de Graz.

BIBLIOTHÈQUES.

ANN ARBOR. Bibliothèque de l'Université du Michigan.
AUSTIN. Bibliothèque de l'Université du Texas.
BÂLE. Bibliothèque de l'Université.
BALTIMORE. Bibliothèque de l'Université Johns Hopkins.
BARCELONE. Bibliothèque de Catalogne.
BERNE. Bibliothèque du Séminaire de philologie romane de l'Université.
BIRMINGHAM. Bibliothèque de l'Université.
BOLOGNE. Bibliothèque de la Ville.
BORDEAUX. Bibliothèque de l'Université.
BRNO. Bibliothèque du Séminaire roman de l'Université Masaryk.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

BRUXELLES. Bibliothèque de l'Académie royale de Belgique.
COLUMBUS. Bibliothèque de l'Université de l'Ohio.
COPENHAGUE. Bibliothèque royale.
FRANCFORT-SUR-MEIN. Bibliothèque du Séminaire roman de l'Université.
FRIBOURG-EN-BRISGAU. Bibliothèque de l'Université.
GAND. Bibliothèque de l'Université.
GENÈVE. Bibliothèque publique et universitaire.
GRENOBLE. Bibliothèque de l'Institut de phonétique.
GRONINGUE. Bibliothèque de l'Université.
GUÉRET. Bibliothèque de la Société des Sciences naturelles et archéologiques de la Creuse.
HELSINGFORS. Bibliothèque de l'Université.
IOWA CITY. Bibliothèque de l'Université d'Iowa.
LAUSANNE. Bibliothèque de la Faculté des lettres.
LENINGRAD. Bibliothèque publique.
LIMOGES. Bibliothèque de la Société archéologique et historique du Limousin.
LONDRES. Bibliothèque de King's College.
Bibliothèque du British Museum.
MANCHESTER. Bibliothèque John Rylands.
MARBOURG. Bibliothèque de l'Université.
MARSEILLE. Bibliothèque de la Ville.
MUNICH. Bibliothèque de l'État.
Bibliothèque de l'Université.
NAPLES. Bibliothèque de l'Institut français.
OSLO. Bibliothèque de l'Université.
PARIS. Bibliothèque de la Fondation Thiers.
Bibliothèque de la Société de l'École des chartes.
Bibliothèque de la Sorbonne.
Bibliothèque de l'École pratique des Hautes Études.
PRAGUE. Bibliothèque publique universitaire.
RENNES. Bibliothèque de l'Université.
ROME. Bibliothèque de l'École française.
Bibliothèque française.
Bibliothèque Victor-Emmanuel.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

STOCKHOLM. Bibliothèque royale.
TOULOUSE. Bibliothèque de la Ville.
Bibliothèque de l'Université.
Bibliothèque des Archives départementales de la Haute-Garonne.
TUBINGEN. Bibliothèque du Séminaire roman de l'Université.
TURIN. Bibliothèque Nationale.
UPSAL. Bibliothèque de l'Université.
Bibliothèque du Séminaire roman de l'Université.
ZURICH. Bibliothèque du Séminaire roman de l'Université.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

BIBLIOGRAPHIE
DE M. ANTOINE THOMAS

PAR

Georges THOMAS.

Nous n'avons pas cru devoir comprendre dans cette bibliographie :

1° Les comptes rendus sommaires et dépouillements de périodiques parus dans la *Romania*, les *Annales du Midi* et le *Répertoire des travaux historiques* (1881 à 1883) qui ne sont que des résumés ;

2° Les présentations d'ouvrages à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres ;

3° Les communications faites à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres et autres sociétés savantes, lorsque ces communications n'ont été qu'analysées dans les comptes rendus et que le texte en a été publié ailleurs ;

4° Les articles parus dans le *Nouveau Larousse illustré* (*A*, *alphabet*, *analogie*, *aphérèse*, etc.) et dans la *Grande Encyclopédie*.

L'existence, à la fin de cette bibliographie, d'un Index des mots étudiés par M. Thomas, avec renvoi au numéro des publications où ces études ont paru, nous a semblé justifier l'absence de renvoi d'un numéro à un autre. Pour avoir l'indication de la dernière mise en œuvre, il suffira de recourir à l'Index.

1875

1. — Un nom à ajouter à la biographie marchoise [Louis d'Armagnac, duc de Nemours].

Écho de la Creuse, 23 janvier 1875.

1876

2. — Un peu de philologie. Sanctus Simphorianus et Sainte-Feyre.

Écho de la Creuse, 16 mai 1876 ; cf. *Bibl. Éc. des chartes*, XXXVII, 1876, p. 311, et ci-dessous, n° 424.

3. — La Marche sous saint Louis.

Écho de la Creuse, 4 novembre 1876.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

4. — Les comtes de la Marche dans la Marche.

Écho de la Creuse, 22 et 29 juillet 1876.

1877

5. — Du passage d'S Z à R, et d'R à S Z dans le nord de la langue d'oc.

Romania, VI, 1877, p. 261-266; cf. n° 13.

1878

6. — Les États provinciaux de la France centrale sous Charles VII.

Éc. nat. des chartes. Positions des thèses..., promotion 1879 (Paris, Lahure, 1878, in-8°), p. 51-56; cf. n°s 8, 14 et 647.

7. — Les États généraux sous Charles VII. Étude chronologique d'après des documents inédits.

Cabinet historique, 24e année, 1878, p. 118-128, 155-170, 200-221. — Tir. à part, Paris, Picard, 1878, 52 p. et un erratum; cf. n°s 93 et 95.

1879

8. — Les États provinciaux de la France centrale sous Charles VII. — Paris, Champion, 1879-1880, 2 vol. in-8°, 372 et 338 p.

C. R. — Callery (A.), *Rev. critique*, 1881, p. 311-313. — Viollet (P.), *Bibl. Éc. des chartes*, XLI, 1880, p. 258-259; cf. n°s 6, 14 et 647.

9. — Rapport sur une mission philologique dans le département de la Creuse.

Archives des missions..., 3e série, V, 1879, p. 423-471, 1 carte. — Tir. à part, Paris, Impr. nat., 1879, 55 p. et carte.

En appendice: 1° Traduction de la parabole de l'Enfant prodigue en patois de Saint-Yrieix-la-Montagne; 2° Notice sur les textes provençaux relatifs au dép. de la Creuse; 3° Extraits du cartulaire de Blessac.

C. R. — Meyer (P.), *Romania*, VIII, 1879, p. 469-471.

10. — Procès entre Jacques II de Bourbon et quelques habitants de Bellac qui refusaient de payer leur part d'une aide votée par les États de la Basse-Marche (1424).

Bull. Soc. Limousin, XXVII, 1879, p. 325-330.

11. — Guéret décapitalisé [2 avril 1590].

Écho de la Creuse, 10 mai 1879; cf. n° 467.

12. — Biographie marchoise. Jean Barton.

Écho de la Creuse, 19 juillet 1879; extr. du n° 8, t. I, p. 279-86, moins les notes n° 741.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

13. — De la confusion entre R et S Z en provençal et en français. Documents nouveaux.

Giorn. di filol. romanza, n° 5, juillet 1879, p. 205-212 ; cf. n° 5.

14. — Les États provinciaux de la France centrale sous Charles VII.

Rev. historique, X, 1879, p. 248-284 et XI, 1879, p. 1-62 ; extr. du n° 8, t. I, p. 1-174.

15. — Strophes au Saint-Esprit, suivies des statuts d'une confrérie du Saint-Esprit en dialecte auvergnat [en collaboration avec Michel Cohendy].

Romania, VIII, 1879, p. 211-221.

16. — Une ballade politique, 1415.

Romania, VIII, 1879, p. 443-444 ; cf. *ibid.*, XL, 1911, p. 31-2 (ci-dessous, n° 609).

17. — *C. R. de* : Des assemblées provinciales dans l'empire romain et dans l'ancienne France. Des conseils généraux de départements, par Étienne Flandin. Paris, s. d.

Bibl. Éc. des chartes, XL, 1879, p. 228-229.

18. — *C. R. de* : Du rôle historique de Bertrand de Born (1175-1200), par Léon Clédat. Paris, 1878. — Bertran de Born, sein Leben und seine Werke, von Albert Stimming. Halle, 1879.

Bibl. Éc. des chartes, XL, 1879, p. 471-478.

1880

19. — Richard de Barbezieux et le Novellino.

Giorn. di filol. romanza, n° 7, juillet 1880, p. 12-17.

20. — Notice sur un manuscrit de Quinte-Curce [Bibliothèque du Vatican, Vat. 1869].

Rev. critique, 1880², p. 75-78.

21. — *C.R. de* : La vicomté de Limoges, géographie et statistique féodales, par G. Clément-Simon. Paris, s.d.

Bibl. Éc. des chartes, XLI, 1880, p. 270-272.

1881

22. — Les archives du comté de la Marche.

Bibl. Éc. des chartes, XLII, 1881, p. 36-51. — Tir. à part [Nogent-le-Rotrou, impr. Daupeley-Gouverneur], 16 p.

23. — Les miracles de Notre-Dame de Chartres. Texte latin inédit.

Bibl. Éc. des chartes, XLII, 1881, p. 505-550. — Tir. à part [Nogent-le-Rotrou, impr. Daupeley-Gouverneur], 46 p.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

24. — Un manuscrit de Charles V au Vatican [nº 697 du fonds Regina]. Notice suivie d'une étude sur les traductions françaises de Bernard Gui.

Éc. franç. Rome. Mélanges, I, 1881, p. 259-283. — Tir. à part, Rome, impr. de la Paix, 1881, 27 p.

25. — La Chirurgie de Roger de Parme en vers provençaux. Notice sur un ms. de la Bibliothèque de Bologne.

Romania, X, 1881, p. 63-74 ; add. p. 456. — Tir. à part [Nogent-le-Rotrou], impr. Daupeley-Gouverneur, pag. 63-74 ; cf. nº 39.

26. — Extraits des Archives du Vatican pour servir à l'histoire littéraire. — I. Jaufré de Foixà. — II. Luchetto Gattilusio. — III. Guillaume de Machaut.

Romania, X, 1881, p. 321-333 ; cf. nºˢ 36 et 38.

27. — Le nº 41 des manuscrits français des Gonzague.

Romania, X, 1881, p. 406-408.

28. — Grégoire Béchada.

Romania, X, 1881, p. 591-593.

29. — *C. R. de* : La rédaction de la coutume d'Auvergne en 1510, par Maurice Faucon. Clermont-Ferrand, 1880.

Bibl. Éc. des chartes, XLII, 1881, p. 60.

30. — *C. R. de* : Notes pour servir à l'histoire des États provinciaux du Quercy, par M.-J. Baudel. Cahors, 1881.

Rev. critique, 1881¹, p. 363-364.

1882

31. — Faculté des Lettres de Toulouse. Conférence de langues et littératures romanes. Leçon d'ouverture prononcée le 17 décembre 1881. — Toulouse, A. Chauvin, 1882, in-8º, 36 p.

Fragments réimpr. sous le titre : Les langues romanes. Leçon d'ouverture, dans *Recueil des textes français*, p. p. Kr. Nyrop, Copenhague, Schubothe, 1895, in-16, p. 10-20, et 2ᵉ éd. (*Philologie française*, p. p. Kr. Nyrop), Copenhague, Gyldensdal, 1915, p. 65-81.

32. — Inventaire-sommaire des archives communales de Limoges antérieures à 1790. — Limoges, impr. J.-B. Chatras, 1882, gr. 4º, 155 p.

C. R. — Molinier (É.), *Cabin. histor.*, 1882, p. 227-228. — Waitz (G.), *Neues Archiv Ges. ält. deutsch. Gesch.*, IX, 1883, p. 239.

33. — Nouvelles recherches sur l'Entrée de Spagne, chanson de geste franco-italienne (*Bibl. Éc. franç. Athènes et Rome*, fasc. 25). — Paris, Thorin, 1882, in-8º, 64 p.

C. R. — Couture (L.), *Bull. critique*, IV, 1883, p. 331-334. — Godefroy

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

(Fréd.), *Lettres chrét.*, V, 1882, p. 457-460. — Paris (G.), *Romania*, XI, 1882, p. 147-149; nos 61 et 642.

34. — Notice sur la « Carliade », poème épique latin de Ugolino Verino.

Annales Fac. des lettres de Bordeaux, 1882, p. 27-37.

35. — Extraits des Archives du Vatican relatifs au diocèse de Limoges.

Bull. Soc. Limousin, XXX, 1882, p. 43-83.

36. — Extraits des Archives du Vatican pour servir à l'histoire littéraire du moyen âge [Taddeo d'Alderotto, Pierre de Condé, Pierre d'Auvergne, Dino di Mugello, Pierre de Ferrières, Landolfo Colonna, Jaufré de Foixá, Luchetto Gattilusio; — Guido La Baiso, Guglielmo da Brescia, Ockam, Marsilio de Padoue, Jean de Jandun, Nicolas Trivet, John Grauntson, Bernard Gui].

Éc. franç. Rome. Mélanges, II, 1882, p. 113-135 et 435-460. — Tir. à part : Les lettres à la cour des papes. Extraits..., Rome, impr. Ph. Cuggiani, 1884, 92 p.; contient à la suite le n° 57; cf. nos 26 et 38.

37. — La Haute-Marche au xve siècle d'après deux assiettes d'impôts.

Grand Annuaire-almanach de la Creuse, 1882, p. 115-122.

38. — Extraits des Archives du Vatican pour servir à l'histoire littéraire (suite). IV. Philippe de Vitri. — V. Gace de la Bigne. — VI. Pierre Bersuire.

Romania, XI, 1882, p. 177-187 ; cf. nos 26, 36 et 57.

39. — La versification de la Chirurgie provençale de Raimon d'Avignon.

Romania, XI, 1882, p. 203-212 ; cf. n° 25.

40. — Aquilon de Bavière, roman franco-italien inconnu.

Romania, XI, 1882, p. 538-569.

41. — *C. R. de* : Le mariage de Louis d'Orléans et de Valentine Visconti. La domination française dans le Milanais de 1387 à 1450. Rapport de deux missions en Italie (1879 et 1880) par Maurice Faucon. Paris, 1882.

Bibl. Éc. des chartes, XLIII, 1882, p. 376-379.

42. — *C. R. de* : Lothringischer Psalter (Bibl. Mazarine no 798), hgg. von Friedrich Apfelstedt. Heilbronn, 1881.

Bibl. Éc. des chartes, XLIII, 1882, p. 680-681.

43. — *C. R. de* : Histoire de Charles VII, par G. Du Fresne de Beaucourt. Tome I. Le Dauphin. Paris, 1881.

Rev. critique, 1881 [1], p. 252-258.

44. — *C. R. de* : Frédéric Godefroy. Dictionnaire de l'ancienne langue française. Tome I. Paris, 1880.

Rev. critique, 1882[2], p. 114-118.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

45. — *C.R. de* : L'amore in Bernardo di Ventadorn ed in Guido Cavalcanti, di Tullio Ronconi. Bologna, 1881.

Romania, XI, 1882, p. 427-428.

1883

46. — Francesco da Barberino et la littérature provençale en Italie au moyen âge. Thèse présentée à la Faculté des lettres de Paris (insérée dans *Bibl. Éc. franç. Athènes et Rome*, fasc. 35). — Paris, Ernest Thorin, 1883, in-8°, 200 p.

C.R. — Couture (L.), *Bull. crit.*, VI, 1885, p. 376-380. — J[oret] (Ch.), *Rev. critique*, 1885, p. 282-387. — Meyer (P.), *Romania*, XIII, 1884, p. 447-453. — Renier (Rod.), *Giorn. stor. lett. ital.*, III, 1884, p. 91-104 ; cf. n[os] 69 et 71.

Sur la soutenance des deux thèses (18 janvier 1884), voir *Rev. critique*, 1884 [1], p. 388-394.

47. — De Joannis de Monsterolio vita et operibus sive de romanarum litterarum studio apud Gallos instaurato Carolo VI regnante. Thesim proponebat Facultati litterarum Parisiensi Antonius Thomas. — Parisiis, apud Ernestum Thorin, 1883, in-8°, VIII-114 p.

C.R. — Joret (Ch.), *Rev. critique*, 1885 [2], p. 27-31. — Novati (Fr.), *Giorn. stor. lett. ital*, III, 1884, 264-268. — Raynaud (G.), *Bibl. Éc. des chartes*, XLV, 1884, p. 370-372 ; cf. n[os] 57 et 524.

48. — Documents historiques bas-latins, provençaux et français, concernant principalement la Marche et le Limousin, publiés par Alfred Leroux, Émile Molinier et Antoine Thomas. — Limoges, V[e] Ducourtieux, 1883-1885, 2 vol. in-8°, 356 et 380 p.

C. R. — Θ., *Rev. critique*, 1884 [1], p. 328. — Α., *ibid.*, 1886 [2], p. 107-108. — Chabaneau, *Rev. lang. romanes*, 1886, p. 41-43.

49. — Michel de Boteauville et les premiers vers français mesurés (1497).

Ann. Fac. Bordeaux, 1883, p. 325-353.

50. — Lui et lei.

Romania, XII, 1884, p. 332-334.

51. — En et na en provençal.

Romania, XII, 1883, p. 585-587.

52. — *C.R. de* : Paul Reimann. Die Declination der Substantiva und Adjectiva in der Langue d'oc bis zum Jahre 1300. Danzig, 1882.

Rev. critique, 1883 [2], p. 389-390.

53. — *C.R. de* : Emile Freymond. Über den reichen Reim bei altfranzœsischen Dichtern bis zum Anfang des XIV Jahrh. Halle, 1882.

Rev. critique, 1883 [2], p. 390-391. — [Signé A.T.] .

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

54. — *C. R. de* : Der Prosaroman von Joseph von Arimathia, hgg. von Georg Weidner. Oppeln, 1881.

Rev. critique, 1883 [2], p. 442-444.

1884

55. — Les registres de Boniface VIII. Recueil des bulles de ce pape publiées ou analysées d'après les manuscrits originaux des archives du Vatican, par Georges Digard, Maurice Faucon et Antoine Thomas. — Paris, Ernest Thorin, 1884-1909, 3 vol. in-4° [3e vol. inachevé].

M. Thomas n'a collaboré qu'au premier volume (col. 1-347 et 579-622).
C. R. — Hauréau (B.), *Journ. des Savants*, 1891, p. 236-243, 301-307.

56. — Notes sur le premier registre de Boniface VIII.

Ann. Fac. Bordeaux, 1884, p. 106-117.

57. — Extraits des Archives du Vatican pour servir à l'histoire littéraire du moyen âge (suite et fin) [Niccolò Domenici, Giovanni d'Andrea, Roberto de' Bardi, Philippe de Vitri, Pierre Bersuire, Gace de la Bigne, Guî de Chaulhac, Roger des Ternes, Pétrarque, Guillaume de Machaut, Jean de Montreuil, Jean Courtecuisse, Ambrogio Traversari].

Éc. franç. Rome. Mélanges, IV, 1884, p. 9-52. — Tir. à part (voir n° 36).

58. — Le mystère de la Passion à Martel (Lot) en 1526 et 1536.

Romania, XIII, 1884, p. 411-415.

59. — *C. R. de* : Histoire de Charles VII, par G. Du Fresne de Beaucourt. Tome II. Le roi de Bourges. Paris, 1882.

Rev. critique, 1884 [1], p. 314-315.

1885

60. — La littérature provençale et les troubadours limousins.

Récits de l'histoire du Limousin, publ. par la Soc. arch. et hist. du Limousin (Limoges, M. Barbou, 1885, gr. in-8°), p. 186-199.

61. — Notice sur deux manuscrits de la Spagna en vers de la Bibliothèque nationale de Paris.

Romania, XIV, 1885, p. 207-221; cf. nos 33 et 642.

62. — Prov[ençal] sea.

Romania, XIV, 1885, p. 275.

63. — Mélanges étymologiques. 1. ainz. — 2. puis. — 3. anceis. — 4. anceissor. — 5. prov. sé.

Romania, XIV, 1885, p. 572-579.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

64. — *C. R. de* : Sermons du XII^e siècle en vieux provençal, p. p. Frederick Armitage. Heilbronn, 1884.

Rev. critique, 1885², p. 168-169.

1886

65. — Sur la formation du nom du pays de Comminge.

Ann. Fac. Bordeaux, 1886, p. 313-319.
Réimp. dans le n° 250 (avec l'orthographe « Comenge »).

66. — Les proverbes de Guylem de Cervera, poème catalan du XIII^e siècle.

Romania, XV, 1886, p. 25-110.

67. — *C.R. de* : Girart de Roussillon, chanson de geste traduite par Paul Meyer. Paris, 1884.

Revue critique, 1886 ¹, p. 52-55.

68. — *C.R. de* : Berger (Samuel). La Bible française au moyen âge. Paris, 1884.

Rev. critique, 1886 ¹, p. 208-211.

1887

69. — Lettres latines inédites de Francesco da Barberino.

Romania, XVI, 1887, p. 73-91.

70. — Provençal ugonenc.

Romania, XVI, 1887, p. 570-571.

71. — Henri VII et Francesco da Barberino.

Romania, XVI, 1887, p. 571-572.

72. — *C. R. de* : Louis Guibert. Les enclaves poitevines du diocèse de Limoges. Limoges, 1886.

Bibl. Éc. des chartes, XLVIII, 1887, p. 462-466.

73. — *C.R. de* : Gilles de Rais, par l'abbé Eugène Bossard, d'après les documents réunis par M. René de Maulde. Paris, 1886.

Rev. critique, 1887 ¹, p. 169-171.

74. — *C. R. de* : Cristoforo Nyrop. Storia dell'epopea francese nel medio evo, trad. di Egidio Gorra. Firenze, 1886.

Rev. critique, 1887 ¹, p. 208-209.

75. — *C.R de* : Grundriss der romanischen Philologie, hgg. von Gustav Gröber, 1^re livraison. Strasbourg, 1886.

Rev. critique, 1887 ¹, p. 274-276.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

1888

76. — Poésies complètes de Bertran de Born publiées dans le texte original avec une introduction, des notes, un glossaire et des extraits inédits du cartulaire de Dalon (*Bibl. méridionale*, 1re série, t. I). — Toulouse, Privat, 1888, in-8o, 212 p.

C.R. — Chabaneau, *Rev. lang. romanes*, 1888, p. 200-208. — Clédat (L.), *Rev. critique*, 1888 [2], p. 157-159. — Tamizey de Larroque, *Bull. critique*, 1888, p. 315-316.

77. — [Manuscrits provenant de l'église cathédrale Saint-Étienne de Toulouse].

Bull. Soc. arch. Midi, 1888, p. 96-97.

78. — Co interrogatif et exclamatif dans le patois de la Creuse.

Rev. de philol. franç. et prov., II, 1888, p. 143-144.

79. — Les papiers de Rochegude à Albi.

Romania, XVII, 1888, p. 75-88.

80. — Anceis.

Romania, XVII, 1888, p. 95-100.

81. — Sur la date de Gui de Bourgogne.

Romania, XVII, 1888, p. 280-282.

82. Les manuscrits provençaux et français de Marc-Antoine Dominicy.

Romania, XVII, 1888, p. 401-416.

83. — *C.R. de* : La Chanson de Roland, traduction archaïque et rythmée, par L. Clédat. Paris, 1887.

Rev. critique, 1888 [1], p. 64. — [Signé A. T.]

84. — *C. R. de* : Nouveaux documents historiques sur la Marche et le Limousin, p. p. Alfred Leroux. Limoges, 1887.

Rev. critique, 1888 [1], p. 436-437.

85. — *C.R. de* : Altfranzœsische Bibliothek, hgg. von Wendelin Foerster, t. VII, IX, X, XI. Heilbronn, 1886-1887.

Rev. critique, 1888 [2], p. 51-56.

1889

86. — Un prétendu évêque de Dax au septième siècle.

Ann. du Midi, I, 1889, p. 51-54. — Note complémentaire, *ibid.*, p. 394-395.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

87. — La vicairie de Selabunac, en Limousin, au onzième siècle.

Ann. du Midi, I, 1889, p. 54-57. — [Signé A. T.]

88. — Charles VII, dauphin, à Clermont en Auvergne (1420).

Ann. du Midi, I, 1889, p. 57-59. — [Signé A. T.]

89. — Les méridionaux et l'Université de Bologne au moyen âge.

Ann. du Midi, I, 1889, p. 59-66. — [Signé A. T.]

90. — L'enseignement du provençal en France et en Allemagne.

Ann. du Midi, I, 1889, p. 66-69. — [Signé A. T. à la table, p. 566].

91. — [Karl Bartsch. Article nécrologique].

Ann. du Midi, I, 1889, p. 139-140. — [Signé A. T.]

92. — Chastel d'Amors, fragment d'un poème provençal.

Ann. du Midi, I, 1889, p. 183-196. — Tir. à part, avec additions au titre : « publié d'après le manuscrit du Vatican, imprimé pour le mariage Pottier-Gorges, 21 mars 1889 », plus une dédicace : « A mon ami Edmond Pottier ». Toulouse, Privat, 1889, 21 p.

93. — Le Midi et les États généraux sous Charles VII.

Ann. du Midi, I, 1889, p. 289-315 ; cf. nos 7 et 95.

94. — Le siège d'Orléans, Jeanne d'Arc et les capitouls de Toulouse.

Ann du Midi, I, 1889, p. 230-237. — [Signé A. T.]

95. — Les États généraux sous Charles VII. Notes et documents nouveaux.

Revue historique, XL, 1889, p. 55-88; cf. nos 7 et 93.

96. — Opinion de M. Antoine Thomas [sur la question de l'accord du participe passé].

Rev. philol. franç. et prov., II, 1889, p. 268.

97. — Sur le sort de quelques manuscrits de la famille d'Este.

Romania, XVIII, 1889, p. 296-298.

98. — *C. R. de* : Cartulaire de l'abbaye de Saint-Sernin de Toulouse (844-1200), publié par C. Douais. Paris et Toulouse, 1887.

Ann. du Midi, I, 1889, p. 69-72. — [Signé A. T.]

99. — *C. R. de* : Le Nouveau Testament traduit au treizième siècle en langue provençale, suivi d'un Rituel cathare publ. par L. Clédat. Paris, 1888.

Ann. du Midi, I, 1889, p. 72-73. — [Signé A. T.]

100. — *C. R. de* : Deux manuscrits provençaux du quatorzième siècle con-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

tenant des poésies de Raimon de Cornet, de Pierre de Ladils et d'autres poètes de l'école toulousaine, publiés par le docteur J.-B. Noulet et Camille Chabaneau. Montpellier et Paris, 1888.

Ann. du Midi, I, 1889, p. 73-76. — [Signé A.T.]

101. — *C.R. de* : Œuvres complètes du poète Arnaud Daubasse. Nouv. éd., par A. Claris. Villeneuve-sur-Lot, 1888.

Ann. du Midi, I, 1889, p. 76-77. — [Signé A. T.]

102. — *C.R. de* : H. Vaschalde. Histoire des troubadours du Vivarais, du Gévaudan et du Dauphiné. Paris, 1889.

Ann. du Midi, I, 1889, p. 240. — [Signé A. T.]

103. — *C.R. de* : Cartulaire des hospitaliers (Ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem) du Velay, p.p. Augustin Chassaing. Paris, 1888.

Ann. du Midi, I, 1889, p. 241-242. — [Signé A.T.]

104. — *C. R. de* : Dr Heinrich Sabersky. Zur provenzalischen Lautlehre. Parasitisches i und die damit zusammenhængenden Erscheinungen. Berlin, 1888.

Ann. du Midi, I, 1889, p. 406-407. — [Signé A.T.]

105. — *C.R. de* : Oscar Schultz. Die provenzalischen Dichterinnen. Biographieen und Texte. Leipzig, 1888.

Ann. du Midi, I, 1889, p. 407-410. — [Signé A.T.]

106. — *C.R. de* : A. Jeanroy. De nostratibus medii ævi poetis qui primum lyrica Aquitaniæ carmina imitati sint. Paris, 1889.

Ann. du Midi, I, 1889, p. 543. — [Signé A.T.]

107. — *C.R. de* : Inventaire-sommaire des archives départementales antérieures à 1790, rédigé par M. Alfred Leroux, archiviste. Haute-Vienne. Série E. Supplément. Tome I. Limoges, 1889.

Ann. du Midi, I, 1889, p. 543-545. — [Signé A.T.]

108. — *C. R. de* : Recueil de mémoires philologiques présenté à M. Gaston Paris par ses élèves suédois, le 9 août 1889. Stockholm, 1889.

Bibl. Éc. chartes, L, 1889, p. 603-606.

109. — *C.R. de* : Die Pharsale des Nicolas von Verona, von Hermann Wahle. Marburg, 1888.

Romania, XVIII, 1889, p. 164-167.

1890

110. — Dictionnaire général de la langue française du commencement du

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

XVIIe siècle jusqu'à nos jours, précédé d'un Traité de la formation de la langue, par Adolphe Hatzfeld et Arsène Darmesteter. Avec le concours d'Antoine Thomas. — Paris, Delagrave, 1890-1900, 2 vol. in-8°.

C. R. — Paris (G.), *Journ. des Savants*, 1890, p. 603-620, 665-684.

111. — Lettres de rémission pour un apprenti tapissier d'Aubusson (1528).

Ann. du Midi, II, 1890, p. 71-75. — [Signé A.T.]

112. — Rodrigue de Villandrando en Rouergue.

Ann. du Midi, II, 1890, p. 209-232.

113. — Notice sur un recueil de mystères provençaux du quinzième siècle.

Ann. du Midi, II, 1890, p. 385-418. — Tir. à part, Toulouse, Privat, 1890, 36 p.

14. — Rodrigue de Villandrando en Auvergne.

Ann. du Midi, t. II, 1890, p. 418-419. — [Signé A. T.]

115. — Opinion de M. Antoine Thomas [sur les consonnes doubles].

Rev. philol. franç. et prov., IV, 1890, p. 247.

116. — *C. R. de* : Petits mémoires inédits de Peiresc, publiés et annotés par Ph. Tamizey de Larroque. Anvers, 1889.

Ann. du Midi, II, 1890, p. 102-103. — [Signé A.T.]

117. — *C. R. de* : De Jacobi Magni vita et operibus. Thesim proponebat Facultati litterarum Parisiensi A. Coville. Paris, 1889.

Ann. du Midi, II, 1890, p. 247-249. — [Signé A. T.]

118. — *C.R. de* : L. Delisle. Instructions adressées par le Comité des travaux historiques et scientifiques aux correspondants du Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts. Littérature latine et histoire du moyen âge. Paris, 1890.

Ann. du Midi, II, 1890, p. 422-424. — [Signé A. T.]

119. — *C.R. de* : L'abbé Granet. Histoire de Bellac. Limoges, [1890].

Ann. du Midi, II, 1890, p. 424. — [Signé A. T.]

120. — *C.R. de* : A. Leroux. Géographie et histoire du Limousin (Creuse, Haute-Vienne, Corrèze). Limoges et Toulouse, 1890.

Ann. du Midi, II, 1890, p. 424-426. — [Signé A. T.]

121. — *C.R. de* : Notices et extraits des manuscrits de la Bibliothèque nationale et autres bibliothèques, publiés par l'Institut national de France. Tome XXXIII, 2e partie, 1889. Notices des manuscrits provençaux et français de Rome antérieurs au XVIe siècle, par Ernest Langlois.

Romania, XIX, 1890, p. 599-608.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

1891

122. — Un dicton gascon dans la « Revue des Deux-Mondes ».

Ann. du Midi, III, 1891, p. 77-78. — [Signé A. T.]

123. — Le maréchal d'Audrehem et le château de Saint-Léonard.

Ann. du Midi, III, 1891, p. 254-255. — [Signé A. T.]

124. — Arnaud de Cervole et le drame de Glaizé.

Ann. du Midi, III, 1891, p. 255-256. — [Signé A. T.]
Réimpr. dans le n° 250.

125. — Textes romans du Gard [analyse d'un discours de M. E. Bondurand].

Ann. du Midi, III, 1891, p. 527-528.

126. — Vivien d'Aliscans et la légende de saint Vidian.

Études romanes dédiées à Gaston Paris (Paris, 1891, in-8°), p. 121-135.

127. — Plumitif d'audience de la sénéchaussée de la Marche en 1462.

Mém. Soc. Creuse, VII, 1891-1892, p. 219-259.

128. — Lettres de rémission pour deux hommes d'armes logés à Guéret, coupables de meurtre sur un habitant de cette ville (1448).

Mém. Soc. Creuse, VII, 1891-1892, p. 400-405.

129. — L'archiprêtre de Campo-Lauro [à corriger en « Campo Sauro », Champsaur (Isère)].

Rev. de Gascogne, XXXII, 1891, p. 532.

130. — Coquilles lexicographiques [en collaboration avec Ad. Hatzfeld].

Romania, XX, 1891, p. 464-469, 616-621; cf. n° 174.

131. — *C. R. de* : H. d'Arbois de Jubainville. Recherches sur l'origine de la propriété foncière et des noms de lieux habités en France. Paris, 1890.

Ann. du Midi, III, 1891, p. 81-83. — [Signé A. T.]

132. — *C. R. de* : Recueil général et complet des fabliaux..., publiés par MM. Anatole de Montaiglon et Gaston Raynaud. Paris, 1872-1890, 6 vol.

Ann. du Midi, III, 1891, p. 261-262. — [Signé A. T.]

133. — *C. R. de* : É. Espérandieu. Inscriptions de la cité des Lémovices. Paris, 1891.

Ann. du Midi, III, 1891, p. 390-391. — [Signé A. T.]

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

1892

134. — Soldats italiens au service de la France en 1417.

Ann. du Midi, IV, 1892, p. 68-70.

135. — Saint Vincent Ferrier dans le Midi de la France, d'après les documents d'archives (1416).

Ann. du Midi, IV, 1892, p. 236-247. — [Signé A. T.]

136. — Guillaume de Flavacourt, chancelier du comte de la Marche.

Ann. du Midi, IV, 1892, p. 255-256. — [Signé A. T.]

137. — Une chanson française sur la bataille de Taillebourg.

Ann. du Midi, IV, 1892, p. 362-370. — Tir. à part, Toulouse, 1892, in-8°, 11 p.

138. — Saint Vincent Ferrier à Saint-Flour.

Ann. du Midi, IV, 1892, p. 380-389.

139. — [Augustin Chassaing. Article nécrologique].

Ann. du Midi, IV, 1892, p. 422-423. — [Signé A. T.]

140. — [Notes sur un passage de la Chanson de la croisade contre les Albigeois].

Bull. Soc. arch. du Midi, 1892, p. 62-63.

141. — Lettres de grâce faisant mention d'une émeute à Limoges le 2 octobre 1451.

Bull. Soc. Limousin, XXXIX, 1892, p. 667-669.

142. — Gaignières, enfant précoce.

Rev. des bibliothèques, II, 1892, p. 33-35.

143. — Note sur François Bergaigne, traducteur de Dante.

Rev. des bibliothèques, II, 1892, p. 455-456.

144. — La loi de Darmesteter en provençal.

Romania, XXI, 1892, p. 7-17. — Tir. à part, Paris, 1892, 13 p.
Réimpr. dans le n° 250.

145. — Jean Castel [abbé de Saint-Maur-des-Fossés, mort en 1476].

Romania, XXI, 1892, p. 271-274 ; cf. *ibid.*, XLI, 1912, p. 423, n. 4.

146. — Le mystère de la Passion à Saint-Flour en 1425.

Romania, XXI, 1892, p. 425-427.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

147. — Aise, essai étymologique.

Romania, XXI, 1892, p. 506-527. — Tir. à part, Paris, 1892, 21 p.

148. — Le théâtre à Paris et aux environs à la fin du quatorzième siècle.

Romania, XXI, 1892, p. 606-611. — Tir. à part : Notes d'histoire littéraire. — I. Le théâtre à Paris au XIV^e siècle. — II. Jean de Sy et Jean de Cis. — III. Les premiers vers de Charles d'Orléans, Paris, 1893, 16 p.

149. — Jean de Sy et Jean de Cis.

Romania, XXI, 1892, p. 612-615. — Tir. à part (voir le n° 148).

150. — *C. R. de* : La Grande Chirurgie de Gvy de Chavliac, chirvrgien, maistre en médecine de l'Uniuersité de Montpellier, composée en 1363, revue et collationnée, par E. Nicaise. Paris, 1890.

Ann. du Midi, IV, 1892, p. 102-104. — [Signé A. T.]

151. — *C. R. de* : Livre de raison de la famille Dudrot de Capdebosc (1522-1675), publié et annoté par Ph. Tamizey de Larroque. Paris, 1891.

Ann. du Midi, IV, 1892, p. 107-108. — [Signé A. T.]

152. — *C. R. de* : Manuali Hoepli. CV. Letteratura provenzale, del D^r Antonio Restori. Milano, [1891].

Ann. du Midi, IV, 1892, p. 113. — [Signé A. T.]

153. — *C. R. de* : Abbé A. Devaux. Essai sur la langue vulgaire du Dauphiné septentrional au moyen âge. Thèse présentée à la Faculté des lettres de Grenoble. Paris, Lyon, 1889.

Ann. du Midi, IV, 1892, p. 393-399.
Réimpr. dans le n° 250.

154. — *C. R. de* : Specimens of old French (XI-XV centuries), by Paget Toynbee. Oxford, 1892.

Moyen âge, V, 1892, p. 193-194.

155. — *C. R. de* : Les modifications phonétiques du langage étudiées dans le patois d'une famille de Cellefrouin (Charente). Thèse présentée à la Faculté de Paris par l'abbé Rousselot. Paris, 1891. — De vocabulorum congruentia in rustico Cellae Fruini sermone. Thesim ... proponebat. P. J. Rousselot. Parisiis, 1892.

Romania, XXI, 1892, p. 437-444.
Réimpr. dans le n° 250.

1893

156. — Notes de lexicographie provençale.

Ann. du Midi, V, 1893, p. 103-115. — 2^e série, p. 498-510.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

157. — Notice sur une charte fausse d'Alphonse-Jourdain, comte de Toulouse.

Ann. du Midi, V, 1893, p. 116-120.

158. — Le nom de lieu « Igoranda » ou « Ewiranda ».

Ann. du Midi, V, 1893, p. 232-235.

159. — L'identité du troubadour Pons de Chapteuil.

Ann. du Midi, V, 1893, p. 374-379.

160. — Le jurisconsulte Hugo de Carollis ou Carroliis.

Ann. du Midi, V, 1893, p. 379-381. — [Signé A. T.]

161. — Un exploit inconnu de Mérigot Marchés.

Ann. du Midi, V, 1893, p. 381-385. — [Signé A. T.]

162. — Note sur un fragment du Breviari d'Amor.

Ann. du Midi, V, 1893, p. 494-498.

163. — Registre d'hommages de la seigneurie de Boussac, 1519-1521.

Archives historiques du Limousin, V, 1893, p. 295-314.

Réimpr. dans H. de Lavillatte, *Esquisses de Boussac* (avec des corrections fournies par M. Thomas), Paris, 1907, p. 207-224.

164. — [Note sur la prévôté de Masléon et de Laron, 1352-1356].

Bull. Soc. Limousin, XL, 1893, p. 874-5 ; cf. n° 278.

165. — Les routiers dans la Marche sous Charles VI [lettre de rémission pour un paysan, mars 1418].

Mém. Soc. Creuse, VIII, 1893-1894, p. 170-171.

166. — Le nom gaulois Comprinnus.

Rev. celtique, XIV, 1893, p. 304.

167. — Sainte Quitterie hors de Gascogne.

Rev. de Gascogne, XXXIV, 1893, p. 348.

168. — Sur le nom d'un évêque de Dax du XIV^{e} s. [Jean Guttierez].

Rev. de Gascogne, XXXIV, 1893, p. 502.

169. — Les premiers vers de Charles d'Orléans.

Romania, XXII, 1893, p. 128-133. — Tir. à part (voir le n° 148).

170. — Le latin -itor et le provençal -eire.

Romania, XXII, 1893, p. 261-264.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

171. — Chrétien de Troyes et l'auteur de l'Ovide moralisé.

Romania, XXII, 1893, p. 271-274.

172. — Les noms de rivières et la déclinaison féminine d'origine germanique.

Romania, XXII, 1893, p. 489-503. — Tir. à part, Paris, 1893, 17 p.
Réimpr. dans le n° 250.

173. — D'un comparatif gallo-roman et d'une prétendue peuplade barbare [explication du nom de lieu Courtisols (Marne)].

Romania, XXII, 1893, p. 527-528.

174. — Coquilles lexicographiques. C-D [en collaboration avec Ad. Hatzfeld].

Romania, XXII, 1893, p. 553-564; cf. n° 130.

175. — *C. R. de* : Lecoy de la Marche Les relations politiques de la France avec le royaume de Majorque. Paris, 1892.

Ann. du Midi, V, 1893, p. 133-134, à la suite d'un compte rendu fait par Léon-G. Pélissier. — [Signé A. T.]

176. — *C. R. de* : Vernière (A.). Le président Jean Savaron et ses rapports avec les savants de son temps. Clermont-Ferrand, 1892.

Ann. du Midi, V, 1893, p. 242-243. — [Signé A. T.]

177. — *C. R. de* : Douais (Abbé). Travaux pratiques d'une conférence de paléographie à l'Institut catholique de Toulouse. Toulouse, s. d.

Ann. du Midi, V, 1893, p. 245-246. — [Signé A. T.]

178. — *C. R. de* : Comptes consulaires de la ville de Riscle, de 1441 à 1507 Texte gascon, p. p. Paul Parfouru et J. de Carsalade du Pont. Paris et Auch 1886-1892.

Ann. du Midi, V, 1893, p. 386-388. — [Signé A. T.]

179. — *C. R. de* : Quomodo comites Engolismenses erga reges Angliæ et Franciæ se gesserint et comitatus Engolismæ atque Marchiae regno Francorum adjuncti fuerint. Edisseruit coram Facultate litterarum Parisiensi. P. Boissonnade. Engolismæ, 1893.

Ann. du Midi, V, 1893, p. 511-514. — [Signé A. T.]

180. — *C. R. de* : Édouard Bourciez. La langue gasconne à Bordeaux. Bordeaux, 1892.

Ann. du Midi, V, 1893, p. 514-516.

181. — *C. R. de* : Adolf Gottschalk. Ueber die Sprache von Provins im XIII. Jahrhundert nebst einigen Urkunden. Halle, 1893.

Moyen âge, VI, 1893, p. 165-166.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

182. — *C. R. de* : Bertran de Born, hgg. von Albert Stimming. Halle, 1892.

Romania, XXII, 1893, p. 590-591.

1894

183. — Deux allusions au roman de Cligès dans la littérature provençale.

Ann. du Midi, VI, 1894, p. 90-93. — [Signé A. T.]

184. — Le plus ancien manuscrit de la vie de saint Martial.

Ann. du Midi, VI, 1894, p. 349-351. — [Signé A. T.]

185. — La légende de Marie-Madeleine dans Girart de Roussillon.

Ann. du Midi, VI, 1894, p. 360-363. — [Signé A. T.]

186. — La Chasse aux médisants, poème français allégorique de Raimon Vidal, publié par Alfred Mercier [Appendice par A. Thomas].

Ann. du Midi, VI, 1894, p. 493-494. — [Signé A. T.]; cf. n° 609.

187. — Note sur les noms de la charrue.

Bull. Soc. parlers de France, I, 1894, p. 105-108.

188. — Le celtique broga en roman.

Rev. celtique, XV, 1894, p. 216-219.

189. — Le t de la 3e pers. sing. du parfait provençal.

Romania, XXIII, 1894, p. 141-146.
Réimpr. dans le n° 250.

190. — La rivière de Rune dans l'épopée française.

Romania, XXIII, 1894, p. 146-148.

191. — Anc[ien] franç[ais] foucel.

Romania, XXIII, 1894, p. 245-248.

192. — Franç[ais] fourgon ; anc[ien] franç[ais] furgier.

Romania, XXIII, 1894, p. 455-459.

193. — Touiller.

Romania, XXIII, 1894, p. 459-460.

194. — Bécharu.

Romania, XXIII, 1894, p. 460-463.

195. — Fr[ançais] fraisil.

Romania, XVIII, 1894, p. 586.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

196. — Ital[ien] frisone.

Romania, XXIII, 1894, p. 587.

197. — *C. R. de* : Maxime Lanusse. De l'influence du dialecte gascon sur la langue française. Thèse présentée à la Faculté des lettres de Paris. Grenoble, 1891.

Ann. du Midi, VI, 1894, p. 94-97. — [Signé A. T.]
Réimpr. dans le n° 250.

198. — *C.R. de* : L. Guibert. Laron. Topographie, archéologie, histoire. Limoges, 1893.

Ann. du Midi, VI, 1894, p. 98-100. — [Signé A. T.]

199. — *C.R. de* : Tamizey de Larroque. Lettres inédites de quelques hommes célèbres de l'Agenais. Agen et Paris, 1893.

Ann. du Midi, VI, 1894, p. 221-222. — [Signé, à la table, A. T.]

200. — *C. R. de* : Livre des privilèges de Manosque. Cartulaire municipal latin-provençal (1169-1315), publié par M.-Z. Isnard, suivi de remarques philologiques sur le texte provençal, par M. Camille Chabaneau. Digne et Paris, 1894.

Ann. du Midi, VI, 1894, p. 222-224. — [Signé A. T.]

201. — *C.R. de* : Lorgue. Histoire de Mortemart (Haute-Vienne). Limoges, 1893.

Ann. du Midi, VI, 1894, p. 224-225. — [Signé A. T.]

202. — *C.R. de* : Ambroise Tardieu. Grand dictionnaire historique, généalogique et biographique de la Haute-Marche. Herment, 1894.

Ann. du Midi, VI, 1894, p. 225-227. — [Signé A. T.]

203. — *C.R. de* : Crescini. Manualetto provenzale. Vérone et Padoue, 1893-94.

Ann. du Midi, VI, 1894, p. 495-496. — [Signé A. T.]

204. — *C.R. de* : Ernest Dupuy. Bernard Palissy, l'homme, l'artiste, le savant, l'écrivain. Paris, 1894.

Ann. du Midi, VI, 1894, p. 496-498. — [Signé A. T.]
Réimpr. dans le n° 250.

1895

205. — Un bibliophile français et un enlumineur allemand à la fin du XVe siècle. Jean du Mas, seigneur de l'Isle, et Évrard d'Espinques.

Acad. des Inscr., Comptes rendus, XXIII, 1895, p. 74-78 ; cf. n° 207.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

205 *bis*. — Le « Plomb » du Cantal.

Ann. de Géographie, V, 1895-6, p. 111-113.
Réimpr. dans le n° 250.

206. — La tapisserie à Felletin et à Riom sous Louis XI.

Ann. du Midi, VII, 1895, p. 216-219. — [Signé A. T.] — Tir. à part : Notes sur l'histoire de la Marche limousine. — I. La tapisserie à Felletin et à Riom (1473). — II. L'enlumineur Évrard d'Espinques et le seigneur de l'Isle (1479-1480). Toulouse, Privat, 1895, 12 p.; cf. n°s 207, 272 et 295.

207. — Un enlumineur allemand dans la Marche au XVe siècle. Évrard d'Espinques et Jean du Mas [édition rev. et augm. du n° 205].

Ann. du Midi, VII, 1895, p. 219-224. — [Signé A. T.] — Tir. à part (voir le n° 206).

208. — Les Juifs et la rue Joutx-Aigues, à Toulouse.

Ann. du Midi, VII, 1895, p. 439-442. — [Signé A. T.]

209. — Raoul d'Aubusson, bienfaiteur de l'Université de Paris.

Ann. du Midi, VII, 1895, p. 442-445. — [Signé A. T.]
Réimpr. *Bull. Soc. Périgord*, XXII, 1895, p. 458 et ss.

210. — Un prétendu « régent périgourdin » à Toulouse (1342), dans

Ann. du Midi, VII, 1895, p. 445-447. — [Signé A. T.]
Réimpr. *Bull. Soc. Périgord*, XXII, 1895, p. 461.

211. — Extrait d'un contrat de mariage de 1512, à propos des noms de parenté [contrat passé à Darnac (Haute-Vienne)].

Ann. du Midi, VII, 1895, p. 452-454. — [Signé A. T.]

212. — [Ex-libris de Simon de la Chèze, chapelain de Jourgnac (1494), B. nat., lat. 1425].

Bull. Soc. Limousin, XLIV, 1895, p. 305 ; cf. P. Meyer, *Romania*, I, 410.

213. — La limite de c, g explosifs devant a en Haute-Auvergne.

Bull. Soc. parlers de France, I, 1895-1897, p. 221-237.

214. — La limite de c, g explosifs devant a de Puynormand (Gironde) à Cendrieux (Dordogne).

Bull. Soc. parlers de France, I, 1895-1897, p. 238-253.

215. — Sur un passage de la Vita Sancti Eptadii.

Mélanges Julien Havet (Paris, E. Leroux, 1895, in-8°), p. 593-601. — Tirage à part, Paris, E. Leroux, 1895, in-8°, pag. 593-601

216. — Note sur le château de la Chezotte, commune d'Ahun (1 phot. h. t.)

Mém. Soc. Creuse, IX, 1895-96, p. 39-45.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

217. — Fr[ançais] cormoran.

Romania, XXIV, 1895, p. 115-119.

218. — Fr[ançais] girouette.

Romania, XXIV, 1895, p. 119-170.

219. — Fr[ançais] hampe ; prov[ençal] mod[erne] gamo, gamoun.

Romania, XXIV, 1895, p. 120-121.

220. — Étymologies françaises.

Romania, XXIV, 1895, p. 264-274 et 581-586.

221. — Les noms composés et la dérivation en français et en provençal.

Romania, XXIV, 1895, p. 339-356.
Réimpr. (sauf les deux dernières pages) dans le n° 250.

222. — *C. R. de* : J. Moisant. Le Prince Noir en Aquitaine.

Ann. du Midi, VII, 1895, p. 231-232. — [Signé A. T.]

223. — *C. R. de* : Emil Levy. Provenzalisches Supplement-Wörterbuch Erster Band. A.-C. Leipzig, 1894.

Ann. du Midi, VII, 1895, p. 232-235. — [Signé A. T.]

224. — *C. R. de* : Nouveau recueil de registres domestiques limousins et marchois, publiés par M Louis Guibert, avec le concours de MM. Alfred Leroux, J.-B. Champeval, l'abbé Lecler et Léonard Moufle. Tome Ier. Limoges et Paris, 1895.

Ann. du Midi, VII, 1895, p. 350-352. — [Signé A. T.]

225. — *C. R. de* : Marquis des Monstiers-Mérinville. Un évêque ambassadeur au seizième siècle. Jean des Monstiers, seigneur du Fraisse, évêque de Bayonne. Limoges, 1895.

Ann. du Midi, VII, 1895, p. 352-353. — [Signé A. T.]

226. — *C. R. de* : Cartulaire des Templiers de Vaour (Tarn), publié par Ch. Portal et Edm. Cabié. Paris et Toulouse, 1894.

Ann. du Midi, VII, 1895, p. 454-457. — [Signé A. T.]

227. — *C. R. de* : N.-M. Bernardin. Un précurseur de Racine. Tristan l'Hermite, sieur du Solier (1601-1655). Sa famille, sa vie, ses œuvres. Paris, 1895.

Ann. du Midi, VII, 1895, p. 457-460. — [Signé A. T.]

1896

228. — Le colonel Bord (1744-1823). Étude biographique par Cyprien

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Pérathon. Suivie d'une notice historique sur Vallière (Creuse), par A. Thomas (p. 39-48). — Limoges, Ducourtieux, 1896, in-8°.

229. — L'Antidotaire Nicolas. Deux traductions françaises de l'Antidotarium Nicolai, p. p. le Dr Paul Dorveaux. Préface de M. Antoine Thomas [p. VII-XI]. — Paris, H. Welter, 1896, in-8°.

230. — Charte de coutumes de Gimont.

Ann. du Midi, VIII, 1896, p. 5-14.

231. — Étymologies basques.

Ann. du Midi, VIII, 1896, p. 83-88.

232. — Judaica.

Ann. du Midi, VIII, 1896, p. 88-91. — [Signé A. T.]

233. — lh = ch en provençal.

Ann. du Midi, VIII, 1896, p. 94-95. — [Signé A. T.]

234. — La patrie de Pierre de Montrevel, évêque de Lectoure.

Ann. du Midi, VIII, 1896, p. 95-96. — [Signé A. T.]

235. — L'eslau d'un moulin.

Ann. du Midi, VIII, 1896, p. 200-201. — [Signé A. T.]; cf. n° 254.

236. — La patrie de Pierre Nebout, évêque d'Albi.

Ann. du Midi, VIII, 1896, p. 201-203. — [Signé A. T.]; cf. n° 258.

237. — Un facteur des verriers dauphinois à Paris en 1415.

Ann. du Midi, VIII, 1896, p. 203-205. — [Signé A. T.]

238. — Notes biographiques sur le jurisconsulte Jean Masuer (1394-1432).

Ann. du Midi, VIII, 1896, p. 361-362. — [Signé A. T.]

239. — Sur la formation du nom de la ville d'Arles.

Ann. du Midi, VIII, 1896, p. 363-364. — [Signé A. T.]

240. — Fragments d'une sottie inconnue représentée en 1517 [Bibl. nat., n.a.fr. 10106].

Mélanges... Carl Wahlund (Mâcon, Protat, s. d. [1896], in-8°), p. 197-206. — Tir. à part, Mâcon, Protat, 1896, pag. 197-206.

Fragm. réimprimés par É. Picot. *Rec. gén. des Sotties*, II, 251 et ss., 1905.

240 *bis*. — M. Gaston Paris.

Revue encyclopédique Larousse, 1896, p. 410-412, avec portrait.
Réimpr. dans le n° 250.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

241. — Étymologies françaises.
Romania, XXV, 1896, p. 80-97.

242. — La date de la mort de Nicolas de Clamanges.
Romania, XXV, 1896, p. 131-133.

243. — La dérivation à l'aide des suffixes vocaliques atones en français et en provençal.
Romania, XXV, 1896, p. 381-392.
Réimpr. dans le n° 250.

244. — Franç[ais] besoche et gascon bezoch.
Romania, XXV, 1896, p. 441-444.

245. — Franç[ais] guideau.
Romania, XXV, 1896, p. 445-447.

246. — Prov[ençal] orgier, orjaria.
Romania, XXV, 1896, p. 447.

247. — Exemples du suffixe -ūmen en français.
Romania, XXV, 1896, p. 447-448.

248. — *C. R. de* : N.-M. Bernardin. De Petro Monmauro græcarum litterarum professore regio et ejus obtrectatoribus. Parisiis, 1895.
Ann. du Midi, VIII, 1896, p. 97-98. — [Signé A. T.]

249. — *C. R. de* : Boudet. La Jacquerie des Tuchins, 1363-1384. Paris, 1895.
Ann. du Midi, VIII, 1896, p. 98-100. — [Signé A. T.]

1897

250. — Essais de philologie française. — Paris, Bouillon, 1897, in-8°, 442 p.

La plupart des articles de ce recueil sont des réimpressions ; à noter comme inédit (outre quelques étymologies) : La signature de la reine Anne (avec fac-similé), p. 159-165.
C. R. — Bourciez (É.), *Rev. critique*, 1898[1], p. 507-509. — Grammont (M.) ; cf. n° 519. — Raynaud (G.), *Bibl. Éc. des chartes*, LIX, 1898, p. 420-421.

251. — Études linguistiques sur la Basse-Auvergne. Phonétique historique du patois de Vinzelles (Puy-de-Dôme), par Albert Dauzat. Précédé d'une préface de Antoine Thomas [p. V-XII].
(*Bibl. Fac. lettres Univ. de Paris*, IV). — Paris, Alcan. 1897, in-8°.

252 — Louis VIII en Rouergue.
Ann. du Midi, IX, 1897, p. 110-111. — [Signé A. T.]

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

253. — Un fragment des Vœux du Paon.

Ann. du Midi, IX, 1897, p. 111-112. — [Signé A. T.]

254. — L'eslaus d'un étang [à la suite d'un article de F. Autorde].

Ann. du Midi, X, 1897, p. 234-235 ; cf. n° 235.

255. — Le sens du provençal fioza.

Ann. du Midi, IX, 1897, p. 336-337. — [Signé A. T.]

256. — Gloses provençales de source juive.

Ann. du Midi, IX, 1897, p. 337-339. — [Signé A. T.]

257. — Homélies provençales tirées d'un manuscrit de Tortosa.

Ann. du Midi, IX, 1897, p. 369-418.

258. — [Note sur le lieu de la naissance et le nom de l'évêque d'Albi Pierre Neveu ou Nebout].

Bull. Soc. arch. Midi, 1897, p. 22-23 ; cf. n° 236.

258 *bis*. — La sémantique et les lois intellectuelles du langage.

Revue encyclopédique Larousse, 1893, p. 912-916.
Réimpr. dans le n° 250.

259. — Prov[ençal] mnh = lat[in] mj, mbj.

Romania, XXVI, 1897, p. 282-283.

260. — Étymologies françaises et provençales.

Romania, XXVI, 1897, p. 412-452.

261. — *C.R. de* : P. Dognon. Quomodo Tres Status Linguæ Occitanæ ineunte quinto decimo sæculo inter se convenire consueverint. Tolosæ, 1896.

Ann. du Midi, IX, 1897, p. 236-237. — [Signé A. T.]

262. — *C. R. de* : Adémar de Chabannes. Chronique, publiée par Jules Chavanon. Paris, 1897.

Ann du Midi, IX, 1897, p. 354-355. — [Signé A. T.]

263. — *C.R. de* : L. Guibert. Documents, analyses de pièces, extraits et notes relatifs à l'histoire municipale des deux villes de Limoges. Tome I. Limoges, 1897.

Ann. du Midi, IX, 1897, p. 356-358. — [Signé A. T.]

264. — *C. R. de* : Champeval de Vyers (J.-B.). Le Bas-Limousin seigneurial et religieux. Tome I, arrondissement de Tulle ; tome II, arrondissement d'Ussel. — Limoges, 1896.

Ann. du Midi, IX, 1897, p. 359-360. — [Signé A. T.]

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

265. — *C. R. de* : Chroniques romanes des comtes de Foix, composées au quinzième siècle par Arnaud Esquerrier et Miègeville, et publiées par F. Pasquier et H. Courteault. Toulouse et Paris, [1895].

Ann. du Midi, IX, 1897, p. 361-362. — [Signé A. T.]

266. — *C.R. de* : Gallia judaica. Dictionnaire géographique de la France, d'après les sources rabbiniques, par Henri Gross, traduit par Moïse Bloch. Paris, 1897.

Ann. du Midi, IX, 1897, p. 463-465. — [Signé A. T.]

1898

267. — Documents historiques et linguistiques inédits du moyen âge. Registres consulaires de Saint-Flour, en langue romane, avec résumé français (1376-1405), édités et annotés par Marcellin Boudet et précédés d'une préface de M. A. Thomas [p. I-VII]. — Paris, Champion, 1898, in-8°.

268. — L'inscription de Belleperche en roman et en latin (1242).

Ann. du Midi, X, 1898, p. 336-337. — [Signé A. T.]

269. — *C. R. de* : Guillaume de la Barre, roman d'aventures, par Arnaut Vidal, de Castelnaudary, publié par M. Paul Meyer. Paris, 1895.

Ann. du Midi, X, 1898, p. 115-117. — [Signé A. T.]

1899

270. — Un évêque d'Angoulême du septième siècle [Tomianus ou Thomeneus].

Ann. du Midi, XI, 1899, p. 68-69.

271. — Gahel ou les avatars d'un lépreux dans Girart de Roussillon.

Ann. du Midi, XI, 1899, p. 197-200.

272. — Lettres inédites de Louis Chasteigner de la Rochepozay, gouverneur de la Marche (1591-1592).

Ann. du Midi, XI, 1899, p. 335-348. — Tir. à part : Notes sur l'histoire de la Marche limousine. — III. Lettres.., Toulouse, Privat, 1899, 16 p.; cf. n°s 206, 207 et 295.

273. — Sur une inscription romane de Narbonne.

Ann. du Midi, XI, 1899, p. 498-500.

274. — De quelques noms de lieux français d'origine gauloise.

Rev. celtique, XX, 1899, 1ère série, p. 1-6 ; 2e série, p. 438-444; pour la 3e série, cf. n° 294].

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Réimpr. dans le n° 332.

275. — Anc[ien] franç[ais] feïs = fesis, etc.

Romania, XXVIII, 1899, p. 118-119.

276. — Variétés étymologiques.

Romania, XXVIII, 1899, p. 169-213. — Tir. à part, Paris, 1899, in-8°, 45 p.

1900

277. — Lycée Charlemagne. Discours prononcé à la distribution des prix, le 25 juillet 1900. — Paris, impr. de la Cour d'Appel, 1900, in-8°, 10 p.

278. —[Notes sur la ville franche et la prévôté de Masléon 1285-1368].

Bull. Soc. Limousin, XLIX, 1900, p. 551-2; cf. n° 164.

279. — Notice biographique sur l'abbé Paulin Bouteiller.

Bull. Soc. Limousin, XLVIII, 1900, p. 446-452. — Nouveau tirage dans : *La seigneurie de la Villeneuve près Vallière, par feu l'abbé Bouteiller et Zénon Toumieux, avec le concours, préface et notice de M. Antoine Thomas* (Limoges, Ducourtieux, 1900, in-8°), p. v-xi.

280. — Documents sur le rôle politique de l'intendant Turquant en Limousin [1588-1592].

Bull. Soc. Limousin, XLIX, 1900, p. 522-541.

281. — Bribes d'histoire. I Un ancêtre authentique du poète Tristan l'Hermite [Goufier de Lermite].

Écho de la Creuse, 10 novembre 1900; cf. n° 362.

282. — Bribes d'histoire. II. Le Prince Noir dans la Marche.

Écho de la Creuse, 29 décembre 1900.

283. — Étymologies françaises.

Romania, XXIX, 1900, p. 161-208; erratum, p. 487.

284. — La mention de Waland le forgeron dans la chronique d'Adémar de Chabannes.

Romania, XXIX, 1900, p. 259-262.

285. — *C.R. de* : Berger (Heinrich). Die Lehnwörter in der französischen Sprache ältester Zeit. Leipzig, 1899.

Rev. critique, 1900[1], p. 168-170.

286. — *C. R. de* : F. G. Mohl. Les origines romanes. Études sur le lexique du latin vulgaire. Prague, 1900.

Romania, XXIX, 1900, p. 434-437.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

287. — *C. R. de*: Hugo Schuchardt. Romanische Etymologieen, II. Wien, 1899.

Romania, XXIX, 1900, p. 438-440.

288. — *C. R. de* : V. Henry. Lexique étymologique des termes les plus usuels du breton moderne. Rennes, 1900.

Romania, XXIX, 1900, p. 452-453.

289. — *C. R. de* : C. Voretzsch, zur Geschichte der Diphtongierung im Altprovenzalischen [dans Forschungen zur romanischen Philologie. Festgabe für Hermann Suchier. Halle, 1900].

Romania, XXIX. 1900, p. 585, n. 1.

1901

290. — Le mois de « deloir ».

Bibl. Éc. des chartes, LXII, 1901, p. 349-355. — Tir. à part [Nogent-le-Rotrou, impr. Daupeley-Gouverneur], s.d., in-8°.
Réimpr. dans le n° 300 et dans *Philologie française*, p. p. Kr. Nyrop, 2e éd. (Copenhague, Gyldendal, 1915), p. 156-166.

291. — Bribes d'histoire. III. Le comté de la Marche et le traité de Brétigny.

Écho de la Creuse, 25 mai et 1er juin 1901 ; reprod. du n° 295, sans les notes et les pièces justificatives.

292. — Bribes d'histoire. IV. La Pucelle de La Souterraine.

Écho de la Creuse, 26 octobre 1901.
Réimpr. dans *Grand Annuaire-almanach de la Creuse*, 1905, p. 194-196.

293. — Bribes d'histoire. V. Les députés du comté de la Marche aux États généraux de 1484.

Écho de la Creuse, 21 décembre 1901 ; cf. n° 407.

294. — De quelques noms de lieux français d'origine gauloise, 3e série.

Rev. celtique, XXII, 1901, p. 216-226 pour les 1re et 2e séries, cf. le n° 274.
Réimpr. dans le n° 332.

295. — Le comté de la Marche et le traité de Brétigny.

Rev. historique, LXXVI, 1901, p. 79-97. — Tir. à part : Notes sur l'histoire de la Marche limousine. — IV. Le comté..., Paris, 1901, 21 p.; cf. nos 206, 207 et 272.

296. — Le suffixe -esimus en français.

Romania, XXX, 1901, p. 398-400.

297. — *C. R. de* : Jules Lair. Études critiques sur divers textes des xe et xie siècles. II. Historia d'Adémar de Chabannes. Paris, 1899.

Ann. du Midi, XIII, 1901, p. 79-80.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

298. — *C. R. de* : Le roman de Flamenca, 2e éd., par Paul Meyer. Tome premier. Paris, 1901.

Journ. des Savants, 1901, p. 363-374.

299. — *C. R. de* : Die Betonung im Gallischen, von Wilhelm Meyer-Lübke. Wien, 1901.

Romania, XXX, 1901, p. 418-423.

1902

300. — Mélanges d'étymologie française (*Bibl. Fac. lettres Paris*, XIV). — Paris, Alcan, 1902, in-8o, III + 219 p.

Réimpressions et articles inédits.

C. R. — Bourciez (É.), *Rev. critique*, 1902[1], p. 422-425. — Dauzat (A.), *Ann. du Midi*, XIV, 1902, p. 566-567. — Grammont (M.) ; cf. n° 519.

Nouv. éd. refondue sous ce titre : Mélanges d'étymologie française, 1re série, 2e éd., Paris, Champion, 1927, in-8°.

301. — Hérec de Beaujeu, maréchal de France, et les derniers vicomtes d'Aubusson.

Beiträge zur romanischen und englischen Philologie. Festgabe für Wendelin Foerster. Halle, Niemeyer, 1902, in-8°, p. 86-98. — 2e éd., revue et complétée, dans *Bull. de correspondance de la Soc. de la Creuse*, 1902, p. 17-32.

302. — [Notes sur quelques mots de patois saintongeais cités par E. Réveillaud].

Bull. Soc. Saintonge et Aunis, XXII, 1902, p. 245-246.

303. — Savants et ignorants [sur la prononciation de « osciller »].

Journ. des Débats, 24 octobre 1902.

304. — Mafalda [nom de la deuxième fille de Victor-Emmanuel III, roi d'Italie].

Journ. des Débats, 9 décembre 1902.

Réimpr. dans *Revista Lusitana*, VIII (1905), p. 222.

305. — Étymologies gasconnes.

Mélanges Léonce Couture (Toulouse, Privat, 1902, in-8°), p. 259-266. — Tir. à part, Toulouse, Privat, 1902, 14 p.

306. — Ancien français nuitre.

Mém. Soc. linguistique de Paris, XII, 1902, p. 249-251. — Tir. à part Impr. nat., 1902], 3 p.

307. — La science étymologique et la langue française.

Revue des Deux-Mondes, LXXIIe année, décembre 1902, p. 564-585.

Réimpr. dans le n° 332.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

308. — Problèmes étymologiques [caillou, trouver].

Romania, XXXI, 1902, p. 2-13.

309. — Ancien franç[ais] fauterne.

Romania, XXXI, 1902, p. 390-392.

310. — Les substantifs abstraits en -ier et le suffixe -arius.

Romania, XXXI, 1902, p. 481-498.

311. — Anc[ien] franç[ais] gers.

Romania, XXXI, 1902, p. 593-594.

312. — Anc[ien] franç[ais] moule de frument.

Romania, XXXI, 1902, p. 594-595.

313. — *C.R. de* : Karl Kemna. Der Begriff « Schiff » im Französischen. Eine lexicographische Untersuchung. Marbourg, 1901.

Romania, XXXI, 1902, p. 429-433.

314. — *C.R. de* : Charlotte-J. Cipriani. Étude sur quelques noms propres d'origine germanique (en français et en italien). Angers, 1901.

Romania, XXXI, 1902, p. 433-436.

1903

315. — Le mot rouergat oütjabo.

Ann. du Midi, XV, 1903, p. 69-70.

316. — A propos des coutumes de Laroquebrou.

Ann. du Midi, XV, 1903, p. 205-206.

317. — Sur la date d'un mémorandum des consuls de Montferrand en dialecte auvergnat.

Ann. du Midi, XV, 1903, p. 370-372.

318. — La formule « citra mortem ».

Ann. du Midi, XV, 1903, p. 372-373.

319. — [Discours de M. Antoine Thomas prononcé aux obsèques de Gaston Paris au nom de la Société des anciens textes français].

Bibl. Éc. des chartes, LXIV, 1903, p. 208-209.

A paru également dans *Revue intern. de l'Enseignement*, XLV, 1903[1], p. 306-7, et dans *Romania*, XXXII, 1903, p. 338.

320. — [Discours de M. A. Thomas, président de la Société des anciens textes français à l'assemblée générale de 1903].

Bull. Soc. anc. textes franç., 1903, p. 66-80.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

321. — [Communication d'extraits des registres du Parlement de Paris relatifs à la Marche et au Limousin (1419-1487)].

Bull. Soc. Limousin, LIII, 1903, p. 871.

322. — L'huile de maguelet.

Rev. études rabelaisiennes, I, 1903, p. 55-56.
Reproduction d'un article paru dans le n° 300.

323. — Nos maîtres. Un Jean Scot inconnu.

Rev. intern. de l'Enseignement, XLV, 1903[1], p. 193-194.

324. — Étymologies limousines.

Rev. parlers populaires, II, 1903, p. 162-179. — Tir. à part, Paris, Welter, 1903, in-8°, 21 p.

325. — Le suffixe -aricius en français et en provençal.

Romania, XXXII, 1903, p. 177-203. — Tir. à part, Paris, 1903, 29 p.

326. — Sur un vers du Pèlerinage de Charlemagne.

Romania, XXXII, 1903, p. 442-444.

327. — Franç[ais] geline.

Romania, XXXII, 1903, p. 447-450.

328. — [Jakob Stürzinger. Article nécrologique].

Romania, XXXII, 1903, p. 470. — [Signé A. T.]

329. — Recettes médicales en provençal d'après le ms. r. 14.30 de Trinity College (Cambridge) par P. Meyer.
[Corrections ou explications par Ant. Thomas].

Romania, XXXII, 1903, p. 472.

330. — *C. R. de* : J.-J. Salverda de Grave. Le troubadour Bertran d'Alamanon. Toulouse, 1902.

Ann. du Midi, XV, 1903, p. 79-83.

331. — [La chanson de Sainte Foi. *C. R. de* : Cançāo de Sancta Fides de Agen, p. p. Dr J. Leite de Vasconcellos, tir. à part de Romania (Paris, 1902). — Noticia bibliographica do poema provençal de « Santa Fé », p. p. J. L. de V.].

Journ. des Savants, 1903, p. 337-345.

1904

332. — Nouveaux essais de philologie française. — Paris, Bouillon, 1904, in-8°, 416 p.

Réimpressions et articles inédits.
C. R. Bourciez (É.), *Rev. crit.*, 1905[1], p. 470-473 (cf. note de M. Thomas sur ce

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

c. r. *Rev. crit.*, 1905², p. 37-38). — Delboulle (A.), *ibid.* p. 401-402. — Grammont (M.) ; cf. n° 519. — Herzog (E.), *Deutsche Litteraturzeitung*, n° 23, col. 1432-1435. — Pillet (A.), *Archiv f. d. Studium d. n. Spr.*, CXVIII, 1907, p. 457-463. — Roques (M.), *Journ. des Savants*, 1905, p. 419-439.

333. — Le plus ancien témoignage sur Guillaume de Nogaret.

Ann. du Midi, XVI, 1904, p. 357-358.

334. — Le nom de lieu Tramesaigues.

Ann. du Midi, XVI, 1904, p. 500-502 ; cf. n° 359.

335. — Roger Bacon et les étudiants espagnols.

Bull. hispanique, VI, 1904, p. 18-28.

336. — La langue française au moyen âge. — I. Histoire externe. — II. Histoire interne.

Rev. des Idées, 1904, I, p. 321-337, 436-447.
(Conférences faites à l'Université de Londres les 29 et 31 octobre 1903).

337. — La langue des Académiciens : « Bachelières ès charité ».

Rev. des Idées, I, 1904, p. 553-554.

338. — Encore l'anc[ien] franç[ais] gers.

Romania, XXXIII, 1904, p. 91-92.

339. — Étymologies lyonnaises.

Romania, XXXIII, 1904, p. 209-229.

340. — Prov[ençal] amenla.

Romania, XXXIII, 1904, p. 261.

341. — Prov[ençal] conobre.

Romania, XXXIII, 1904, p. 262-264.

342. — Franç[ais] cerneau.

Romania, XXXIII, 1904, p. 264-267.

343. — Franç[ais] noyau.

Romania, XXXIII, 1904, p. 268-269.

344. — Mots obscurs et rares de l'ancienne langue française par A. Delboulle. [Nombreuses notes signées A. Th.].

Romania, XXXIII, 1904, p. 344-367 et p. 556-600 ; cf. n° 480.

345. — Alain Chartier, chanoine de Paris, d'après des documents inédits.

Romania, XXXIII, 1904, p. 387-402 ; cf. n°ˢ 456, 481, 559 et 703.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

346. — Anc[ien] fran[çais] entrecor.

Romania, XXXIII, 1904, p. 413-414.

347. — Notes et documents pour servir à la biographie de Pierre de Nesson.

Romania, XXXIII, 1904, p. 540-555 ; cf. nos 394 et 482.

348. — Anc[ien] franç[ais] chalemine ; ital[ien] giallamina.

Romania, XXXIII, 1904, p. 605-606. — [Signé A. Th.]

349. — La date de la mort de Thomas de Saint-Pierre.

Romania, XXXIII, 1904, p. 606-609. — [Signé A. Th.]

350. — [Georges Mohl. Article nécrologique].

Romania, XXXIII, 1904, p. 627. — [Signé A. Th.]

351. — *C. R. de* : A. Lecler. Dictionnaire topographique, archéologique et historique de la Creuse. Limoges, 1902.

Ann. du Midi, XVI, 1904, p. 227-229.

352. — L'Atlas linguistique de la France. *C. R. de* : J. Gilliéron et E. Edmont, Atlas linguistique de la France. Paris, Champion, 1902-1903.

Journ. des Savants, 1904, p. 89-96. — Réimpr. avec commentaires par J. Gilliéron sous le titre : Atlas linguistique de la France, compte rendu de M. Thomas, Paris, Champion, 1904, in-8°, 24 p.
Réimpr. dans le n° 332.

353. — *C. R. de* : Henri Hauvette. De Laurentio de Primofato (Laurent de Premierfait)... Parisiis, 1903.

Romania, XXXIII, 1904, p. 105-107. — [Signé A. T.]

354. — *C. R. de* : Dott. Clemente Merlo. I nomi romanzi delle stagioni e dei mesi. Torino, 1904.

Romania, XXXIII, 1904, p. 289-291. — [Signé A. T.]

355 — *C. R. de* : Étude sur la langue de frère Angier. Thèse... par Mildred K. Pope. Paris, 1903.

Romania, XXXIII, 1904, p. 440-443.

356. — *C. R. de* : Robert Estienne et le Dictionnaire français aux (*sic*) XVIe siècle, par Edgar Ewing Brandon. Thèse... Paris... Baltimore, 1904.

Romania, XXXIII, 1904, p. 618 621. — [Signé A. Th.]

1905

357. — L'évolution phonétique du suffixe -arius en Gaule.

Bausteine zur romanischen Philologie. Festgabe für Adolfo Mussafia (Halle, Niemeyer, 1905, in-8°), p. 641-660. — Tir. à part, s.l.n.d., 20 p.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

358. — Une prétendue histoire de l'abbaye de Beaulieu (Corrèze) au XII^e siècle.

Ann. du Midi, XVII, 1905, p. 67-71. — Tir. à part, Toulouse, Privat, s. d., 4 p.

359. — Encore le nom de lieu Tramesaigues.

Ann. du Midi, XVII, 1905, p. 77-78; cf. n° 334.

360. — Sur la date d'un mémorandum des consuls de Martel.

Ann. du Midi, XVII, 1905, p. 362-365.

361. — Isarn de Fontiès, archiprêtre de Carcassonne, archevêque de Riga, de Lund et de Salerne († 1310).

Ann. du Midi, XVII, 1905, p. 511-517. — Tir. à part, Toulouse, Privat, 1905, in-8°, 7 p.

362. — Bribes d'histoire VI. Goufier de Lermite, capitaine de Chalucet au XV^e siècle.

Bull. Soc. Limousin, LV, 1905, p. 513-516.
Réimpr. dans *Écho de la Creuse*, 23 décembre 1905.

363. — Moules et cailloux.

Journ. des Débats, 21 mars 1905; cf. n^os 386 et 586.

364. — Féminisme et féminité [sur le féminin de « auteur »].

Journ. des Débats, 22 mars 1905.

365. — La réforme de l'orthographe. — Les vrais coupables.

Journ. des Débats, 2 avril 1905.

366. — Arguties [sur l'orthographe de « arguer »].

Journ. des Débats, 6 avril 1905.

367. — Requin [étymologie].

Journ. des Débats, 11 avril 1905.

368. — Bidegain [nom propre basque].

Journ. des Débats, 14 avril 1905.

369. — Poules et coqs limoges [faisans].

Journ. des Débats, 3 mai 1905.

370. — La réforme de l'orthographe. — La brèche.

Journ. des Débats, 11 mai 1905.

371. — Donquichotisme [protestations contre l'orthographe « Don Quichotte »].

Journ. des Débats, 14 mai 1905.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

372. — La légende d'Usseau [le drap du sceau].

Journ. des Débats, 19 mai 1905.

373. — Alfonse [protestation contre l'orthographe « Alphonse »].

Journ. des Débats, 31 mai 1905.

374. — Lettres de Gaston Paris à Lemcke.

Journ. des Débats, 12 juin 1905. Échos. — [Non signé].

375. — La Fontaine et les céréales [sur le mot « touselle »].

Journ. des Débats, 10 août 1905.
Réimpr. dans *Rev. études rabelaisiennes*, III, 1905, p. 325-326, sous le titre : La touselle.

376. — Valhubert [remarque orthographique].

Journ. des Débats, 9 octobre 1905. — [Signé Antoine Tomas.]

377. — Viabilité pyrénéenne.

Journ. des Débats, 25 octobre 1905. — [Signé A. T.]; cf. n° 437.

378. — Hagiotomie [protestation contre l'orthographe « Saint-L'Homer », pour « Saint-Lomer »].

Journ. des Débats, 24 novembre 1905. — [Signé A. T.]

379. — Le roman de Goufier de Lastours.

Romania, XXXIV, 1905, p. 55-65. — Tirage à part, Paris, 1905, 13 p. Cf. n° 618.

380. — Pour un « dictié de la Vierge Marie », fait divers parisien (1401).

Romania, XXXIV, 1905, p. 105-108. — [Signé A. Th.]
Réimpr. dans *Bull. Soc. hist. de Paris*, XXXIII, 1906, p. 240-242.

381. — Anc[ien] franç[ais] loirre, loitre.

Romania, XXXIV, 1905, p. 108-109. — [Signé A. Th.]

382. — Anc[ien] franç[ais] rousseruel, roseruel.

Romania, XXXIV, 1905, p. 109-112. — [Signé A. Th.]

383. — Anc[ien] franç[ais] rovent.

Romania, XXXIV, 1905, p. 112. — [Signé A. Th.]

384. — Gloses provençales inédites tirées d'un ms. des Dérivationes d'Ugucio de Pise (Paris, Bibl. nat., lat. 7622).

Romania, XXXIV, 1905, p. 177-205; rectification, p. 496. — Tir. à part, Paris, 1905, 31 p.

385. — Ponthus de La Tour Landri.

Romania, XXXIV, 1905, p. 283-287. — [Signé A. Th.]

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

386. — Normand caieu « moule ».

Romania, XXXIV, 1905, p. 287-293. — [Signé A. Th.]; cf. nos 353 et 556.

387. — Français milouin.

Romania, XXXIV, 1905, p. 293-296. — [Signé A. Th.]

388. — Prov. colonhet et colonhier « fusain ».

Romania, XXXIV, 1905, p. 297-298. — [Signé A. Th.]

389. — Le nominatif pluriel asymétrique des substantifs masculins en ancien provençal.

Romania, XXXIV, 1905, p. 353-363. — Tir. à part, Paris, 1905, 13 p.

390. — Franç[ais] élanguer, élangueur.

Romania, XXXIV. 1905, p 458-459. — [Signé A. Th.]

391. — Franç[ais] dialectal fenerotet.

Romania, XXXIV, 1905, p. 460-461. — [Signé A. Th.]

392. — Franç[ais] rancune.

Romania, XXXIV, 1905, p. 461-462. — [Signé A. Th.]

393. — Anc[ien] franç[ais] renformer ; franç[ais] mod[erne] renformir.

Romania, XXXIV, 1905, p. 463. — [Signé A. Th.]

394. — Nouveaux documents inédits pour servir à la biographie de Pierre de Nesson.

Romania, XXXIV, 1905, p. 540-558. — Tir. à part, Paris, 1905, in-8°, 21 p.; cf. nos 347 et 482.

395. — *C.R. de* : J. Trénel. L'Ancien Testament et la langue française du moyen âge (VIIIe-XVe siècle). Thèse... Paris, 1904.

Journ. des Savants, 1905, p. 51.

396. — *C.R. de* : Französiche Dialektwörter bei Lexikographen des 16. bis 18. Jahrhunderts, von W. Heymann. Giessen, 1903.

Romania, XXXIV, 1905, p. 126-131. — [Signé A. Th.]

397. — *C. R. de* : Histoire générale du théâtre en France. I. — Le théâtre sérieux du moyen âge, par Eugène Lintilhac. Paris [1904].

Romania, XXXIV, 1905, p. 131-132. — [Signé A. Th.]

398. — *C.R. de* : Etymologisches, von A. Tobler. Berlin, 1904.

Romania, XXXIV, 1905, p. 132-133. — [Signé A. Th.]

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

399. — *C. R. de* : Mélanges de philologie offerts à Ferdinand Brunot. Paris, 1904.

Romania, XXXIV, 1905, p. 308-313. — [Signé A. Th.]

400. — *C. R. de* : An outline of the phonology and morphology of old Provençal, by C.H. Grandgent. Boston, 1905.

Romania, XXXIV, 1905, p. 331-334. — [Signé A. Th.]

401. — *C. R. de* : L'origine des Ossalois, par Jean Passy, ouvrage revu par Paul Passy. Paris, 1904.

Romania, XXXIV, 1905, p. 474-477. — [Signé A. Th.]

1906

402. — Fragments de cartulaire du monastère de Paunat (Dordogne) [en collaboration avec R. Poupardin].

Ann. du Midi, XVIII, 1906, p. 1-39. — Tir. à part. Toulouse, Privat, 1906, in-8°, 39 p.

403. — La bible de Fressac (Gard).

Ann. du Midi, XVIII, 1909, p. 507-508.

404. — [Discours prononcé aux obsèques d'Émile Molinier au nom de la Société de l'École des chartes].

Bibl. Éc. des chartes, LXVII, 1906, p. 329-333.

405. — Identification du prieuré de Mansat.

Bull. Soc. Limousin, LVI, 1906, p. 428.

406. — L'élection de Durand à l'évêché de Limoges, 1238.

Bull. Soc. Limousin, LVI, 1906, p. 429.

407. — Les députés du comté de la Marche aux États Généraux de 1484.

Grand Annuaire-almanach de la Creuse, 1906, p. 197-201; 2e éd. revue du n° 293.

408. — Discours de M. Antoine Thomas, membre de l'Institut, au nom de a Société de l'École des chartes [aux funérailles d'A. Himly].

Institut de France, Académie des sciences morales et politiques. Funérailles de M. Auguste Himly, membre de l'Académie, le mercredi 10 octobre 1906. (Paris, typ. Firmin-Didot, s. d., in-4°), p. 9-11.

A paru également dans *Bibl. Éc. des chartes*, LXVII, 1906, p. 573-574.

409. — Discours de M. Antoine Thomas au nom de la Société de l'École des chartes [aux funérailles d'H. Bouchot].

Institut de France, Académie des beaux arts. Funérailles de M. Henri Bouchot,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

membre libre de l'Académie, le samedi 13 octobre 1906 (Paris, typ. Firmin-Didot, s. d., in-8°), p. 5-9.
Réimpr. dans *Bibl. Éc. des chartes*, LXVII, 1906, p. 575-577.

410. — Étymologies [Loubet, Fallières, Doumer].
Journ. des Débats, 19 janvier 1906. — [Signé A. T.]

411. — [Modification de l'orthographe du nom de ville « Alais » en « Alès »].
Journ. des Débats, 16 février 1906. Échos. — [Signé A. T.]; cf. *ibid.*, 4 décembre 1926.

412. — [Sur l'expression « marcher au pas »].
Journ. des Débats, 23 février 1906, Échos. — [Signé A. T.]

413. — Propos de mardi gras [le mardi « lardier » devenu le Père « Mallargé », en Bretagne].
Journ. des Débats, 28 février 1906. Échos. — [Signé A. T.]

414. — M. Camille Chabaneau [à propos du 75e anniversaire de sa naissance].
Journ. des Débats, 4 mars 1906.
Réimpr. dans *Le Limousin de Paris*, 11 mars 1906; cf. n° 507.

415. — [Anciens rapports du Portugal et de la France (famille de Gouvéa, Vasco de Lucena, Aimeric Hébrard), à propos de la visite d'étudiants de Coimbre].
Journ. des Débats, 14 avril 1916. Échos. — [Signé A. T.]

416. — Un ennemi de la réforme de l'orthographe. [Jean Macer et sa Philippique 1557].
Journ. des Débats, 6 mai 1906. — [Signé A. T.]

417. — Gargantua en Limousin avant Rabelais.
Journ. des Débats, 1 juillet 1906.
Réimpr. dans *Le Limousin de Paris*, 5 août 1906; cf. n° 431.

418. — Un rescapé [sur le mot « ternagus »].
Journ. des Débats, 4 août 1906. — [Signé A. T.]

419. — [Détirefonner].
Journ. des Débats, 6 août 1906. Échos. — [Signé A. T.]

420. — [L'intendant Étienne Foullé en Limousin].
Journ. des Débats, 18 septembre 1906. Échos. — [Signé A. T.]

421. — Médecins et apothicaires. [Pierre Braillier].
Journ. des Débats, 28 septembre 1906. Échos. — [Signé A. T.]

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

422. — Marguerite d'Écosse.

Journ. des Débats, 2 octobre 1906. — [Non signé].

423. — Nogent-les-Vierges [nom changé officiellement en Nogent-sur-Oise].

Journ. des Débats, 4 octobre 1906. — [Signé A. T.]

424. — Sainte-Feyre.

Journ. des Débats, 10 octobre 1906. — [Signé A. T.]

425. — [Alexandre Vesselofsky. Article nécrologique.]

Journ. des Débats, 26 octobre 1906. — [Signé A. T.]

426. — La Passion d'Arnoul Greban, remarques orthographiques.

Journ. des Débats, 9 novembre 1906. — [Signé A. T.]

427. — Félibre [à propos d'une nouvelle étymologie].

Journ. des Débats, 21 novembre 1906. — [Signé A. T.]

428. — Ferney-Voltaire. [Voltaire et l'orthographe].

Journ. des Débats, 30 novembre 1906. — [Signé A. T.]

429. — Jaques d'Armagnac bibliophile. Notes et documents complémentaires.

Journ. des Savants, 1906, p. 633-644.

430. — Testamant de Louis de Brosse, seigneur de Boussac (31 août 1351).

Mém. de la Société... de la Creuse, XV², 1906², p. 524-540. — Tirage à part sous le titre : Testamant de Louis de Brosse, sire de Sainte-Sévère, Boussac, etc. — Guéret, impr. F. Amiault, 1907, in-8°, 20 p.

431. — Gargantua an Limousin avant Rabelais.

Rev. études rabelaisiennes, IV, 1906, p. 217-223 ; avec fac.-similé. — Tir. à part, Paris, Champion, 1906, 7 p.; cf. n° 417.

432. — Le mot « patrie », note de philologie.

Rev. des Idées, III, 1906, p. 555-559.

433. — Provençal -enc ; italien -ingo, -engo, par E. Philipon. Note complémentaire par A. Th..

Romania, XXXV, 1906, p. 19-21 ; cf. *ibid.*, p. 333.

434. — Jamette de Nesson et Merlin de Cordebeuf.

Romania, XXXV, 1906, p. 82-94. — Tir. à part, Paris, 1906, 15 p.

435. — « Giraut de Borneil » ou « Guiraut de Bornelh » ?.

Romania, XXXV, 1906, p. 106-109. — [Signé A. Th.]

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

436. — Prov[ençal] anc[ien] albuesca ; prov[ençal] mod[erne] aubieco.

Romania, XXXV, 1906, p. 109-110. — [Signé A. Th.]

437. — Un sens rare du mot voiture.

Romania, XXXV, 1906, p. 110-112. — [Signé A. Th.]; cf. n° 377.

438. — [Achille Delboulle. Article nécrologique].

Romania, XXXV, 1906, p. 149. — [Signé A. Th.]

439. — Le Laterculus de Polemius Silvius et le vocabulaire zoologique roman.

Romania, XXXV, 1906, p. 161-197. Add. p. 635. — Tir. à part, Paris, 1906, 37 p.

440. — Franç[ais] dialectal téguer, téquer. Note complémentaire [à la suite d'un art. de J. Derocquigny].

Romania, XXXV, 1906, p. 297-300. — [Signé A. Th.]

441. — Anc[ien] normand anoil.

Romania, XXXV, 1906, p. 300. — [Signé A. Th.]

442. — Bretzel.

Romania, XXXV, 1906, p. 300-302. — [Signé A. Th.]

443. — Franç[ais] dialectal guiteau.

Romania, XXXV, 1906, p. 303. — [Signé A. Th.]

444. — Anc[ien] franç[ais] machet.

Romania, XXXV, 1906, p. 303. — [Signé A. Th.]

445. — Anc[ien] franç[ais] oisdif.

Romania, XXXV, 1906, p. 304-305. — [Signé A. Th.]

446. — Anc[ien] franç[ais] rojuel.

Romania, XXXV, 1906, p. 306-307. — [Signé A. Th.]

447. — Anc[ien] franç[ais] tenoil.

Romania, XXXV, 1906, p. 308. — [Signé A. Th.]

448. — [L. Maximilien Kawczynski. Article nécrologique].

Romania, XXXV, 906, p. 330. — [Signé A. Th.]

449. — L'identité du médecin Aldebrandin de Sienne.

Romania, XXXV, 1906, p. 454-456. — [Signé A. Th.]; cf. n° 596.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

450. — Anc[ien] franç[ais] baucent « blaireau ».

Romania, XXXV, 1906, p. 456-459. — [Signé A. Th.]

451. — Anc[ien] franç[ais] bousacle, bouzekle « pastèque ».

Romania, XXXV, 1906, p. 459-460. — [Signé A. Th.]

452. — Anc[ien] franç[ais] troïne « trompette ».

Romania, XXXV, 1906, p. 460-462. — [Signé A. Th.]

453. — Notice biographique sur Eustache Marcadé.

Romania, XXXV, 1906, p. 583-590.

454. — Anc[ien] franç[ais] casigan, -ingan, gasigan, -ingan.

Romania, XXXV, 1906, p. 598-601. — [Signé A. Th.]

455. — L'article balani de Godefroy.

Romania, XXXV, 1906, p. 601-602. — [Signé A. Th.]

456. — Un document peu connu sur Alain Chartier (5 juillet 1425).

Romania, XXXV, 1906, p. 603-604. — [Signé A. Th.]; cf. nos 345, 481, 559 et 703.

457. — Note complémentaire sur Merlin de Cordebeuf.

Romania, XXXV, 1906, p. 604-605. — [Signé A. Th.]

458. — *C. R. de* : Bausteine zur romanischen Philologie. Festgabe für Adolfo Mussafia zum 15. Februar 1905. Halle, 1905.

Romania, XXXV, 1906, p. 113-123. — [Signé A. Th.]

459. *C. R. de* : Glossemata de Prudentio, edited by John M. Burnam. Cincinnati, 1905.

Romania, XXXV, 1906, p. 123-124. — [Signé A. Th.]

460. — *C. R. de* : Cartulaire de Saint-Vincent de Lucq, p. p. L. Barrau-Dihigo et R. Poupardin. Pau, 1905.

Romania, XXXV, 1906, p. 124-125. — [Signé A. Th.]

461. — *C. R. de* : Manuel pour servir à l'étude de l'antiquité celtique, par Georges Dottin. Paris, 1906.

Romania, XXXV, 1906, p. 316-317. — [Signé A. Th.]

462. — *C. R. de* : La création métaphorique en français et en roman, par Lazare Sainéan. Halle, 1905.

Romania, XXXV, 1906, p. 471-474. — [Signé A. Th.]

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

1907

463. — Notice sur la vie et les travaux de M. Anatole de Barthélemy, lue dans la séance du 6 septembre 1907. — Paris, typ. Firmin-Didot, 1907, in-4°, 21 p. (portr.).

Réimprimé dans *Acad. des Inscr., Comptes rendus*, 1907, p. 497-511.

464. — Les plaintes de la comtesse de la Marche contre Thibaud de Neuvi, sénéchal de Poitou (vers 1257).

Bibl. Éc. des chartes, LXVIII, 1907, p. 509-524. — Tir. à part. [Nogent-le-Rotrou, impr. Daupeley-Gouverneur, 1907], 16 p.

465. — Étymologie du nom de Pissevache.

Bull. Soc. Limousin, LVII, 1907, p. 559-560.

466. — Louis XI et la chapelle de Notre-Dame-du-Pont à Saint-Junien.

Bull. Soc. Limousin, LVII, 1907, p. 560.

467. — Guéret décapitalisé.

Grand annuaire-almanach de la Creuse, 1907, p. 193-196.
Réimpr. du n° 11, suivie d'une note complémentaire.

468. — [Emblavements].

Journ. des Débats, 11 mars 1907. Échos. — [Non signé].

469. — [Lettre au Journal des Débats sur saint Vidian].

Journ. des Débats, 16 mai 1907. Échos.

470. — La légende de Saladin en Poitou.

Journ. des Savants, 1907, p. 467-471.
Réimpr. sous le titre : Passelourdin. La légende de Saladin en Poitou, dans *Rev. études rabelaisiennes*, VI, 1908, p. 392-397.

471. — L'orijine limousine de Marcial d'Auvergne.

Mélanges Chabaneau (Erlangen, Junge, 1907, in-8°), p. 119-132. — Tir. à part, Erlangen, Junge, 1907, in-8° 14 p.; cf. n° 589.

472. — Latin sclareia.

Rev. de philol., litt. et hist. anc., XXXI, 1907, p. 199-201.

473. — Maître Henri Baude devant la Cour des Aides.

Romania, XXXVI, 1907, p. 58-77. — Tir. à part, dans *Documents inédits pour servir à la biographie du poète Henri Baude*, p. p. Antoine Thomas et Pierre Champion, Paris, 1907, 31 p., p. 1-22 ; cf. n° 489.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

474. — Franç[ais] dard, nom de poisson.

Romania, XXXVI, 1907, p. 91-96.

475. — Franç[ais] seme ; prov[ençal] se(p)te.

Romania, XXXVI, 1907, p. 96-99.

476. — L'article anouillante de Godefroy.

Romania, XXXVI, 1907, p. 99-100.

477. — Anc[ien] prov[ençal] fos.

Romania, XXXVI, 1907, p. 100-101.

478. — Franç[ais] scieur de long.

Romania, XXXVI, 1907, p. 102.

479. — [Lettre à Paul Meyer pour démissionner des fonctions de co-directeur de la Romania, en orthographe simplifiée]. Paris, 5 octobre 1906.

Romania, XXXVI, 1907, p. 144.

480. — Mots obscurs et rares de l'ancienne langue française. — Table alphabétique générale et notes complémentaires.

Romania, XXXVI, 1907, p. 252-301. — Supplément, p. 442-444; cf. n° 344.

481. — Encore Alain Chartier.

Romania, XXXVI, 1907, p. 306-307. — [Signé A. Th.]; cf. n^{os} 345, 456 et 559.

482. — Encore Pierre de Nesson.

Romania, XXXVI, 1907, p. 307. — [Signé A. Th.]; cf. n^{os} 347 et 394.

483. — Franç[ais] cormoran.

Romania, XXXVI, 1907, p. 307-308. — [Signé A. Th.]

484. — [Alexandre Beljame. Article nécrologique].

Romania, XXXVI, 1907, p. 326. — [Signé A. Th.]

485. — [Victor Henry. Article nécrologique].

Romania, XXXVI, 1907, p. 328. — [Signé A. Th.]

486. — [Note sur les fiches de Delboulle].

Romania, XXXVI, 1907, p. 330. — [Signé A. Th.]

487. — Deux quatrains en patois de la Haute-Marche imprimés à Paris en 1586.

Romania, XXXVI, 1907, p. 403-419. — Tir. à part, Paris, Champion, 17 p.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

488. — Une représentation d'Orson de Beauvais à Tournai en 1478.
Romania, XXXVI, 1907, p. 434-435. — [Signé A. Th.]

489. — Henri Baude à Tulle en 1455.
Romania, XXXVI, 1907, p. 435-436. — [Signé A. Th.]; cf. n° 473.

490. — Franç[ais] guède.
Romania, XXXVI, 1907, p. 436-441. — [Signé A. Th.]

491. — Anc[ien] franç[ais] vegen, vigean, « place publique ».
Romania, XXXVI, 1907, p. 441-442. — [Signé A. Th.]

492. — Prov[ençal] nogalh.
Romania, XXXVI, 1907, p. 442. — [Signé A. Th.]

493. — Franç[ais] argousin.
Romania, XXXVI, 1907, p. 612-613. — [Signé A. Th.]

494. — Franç[ais] escarole, etc.
Romania, XXXVI, 1907, p. 613-614. — [Signé A. Th.]

495. — *C. R. de* : Kristian von Troyes. Yvain (Der Löwenritter)... hgg. von W. Foerster. Halle, 1906.
Journ. des Savants, 1907, p. 166.

496. — *C. R. de* : Pierre Champion. Chronique Martiniane. Paris, 1907.
Journ. des Savants, 1907, p. 448-449.

497. — *C. R. de* : Eugène Rolland. Faune populaire de la France. Tome VII. Les mammifères sauvages. Complément. Paris, 1906.
Romania, XXXVI, 1907, p. 122-123. — [Signé A. Th.]

498. — *C. R. de* : Festchrift Adolf Tobler zum siebzigsten Geburtstage Braunschweig, 1905.
Romania, XXXVI, 1907, p. 316-317.

499. — *C. R. de* : Glossaire hébreu-français du XIII^e^ siècle, p. p. Mayer Lambert et Louis Brandin. Paris, 1905.
Romania, XXXVI, 1907, p. 445-447.

500. — *C. R. de* : W. E. Delp. Étude sur la langue de Guillaume de Palerne. Thèse. Paris, 1907.
Romania, XXXVI, 1907, p. 448-450. — [Signé A. Th.]

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

1908

501. — Notes sur l'élevage et le commerce des porcs au xv^e siècle.

Ann. du Midi, XX, 1908, p. 61-64.

502. — Cartulaire du prieuré de Notre-Dame-du-Pont en Haute-Auvergne, précédé de la biographie de son fondateur, Bertrand de Grifeuille, textes inédits du xii^e siècle.

Ann. du Midi, XX, 1908, p. 161-203. — Tir. à part, Toulouse, Privat, 1908, 46 p.

503. — Nouveaux documents sur Bertrand de Grifeuille [en collaboration avec J.-B. Champeval].

Ann. du Midi, XX, 1908, p. 488-492. — Tir. à part, Toulouse, Privat, 1908, 7 p.

504. — Le mobilier d'un bourgeois de Périgueux en 1428.

Ann. du Midi, XX, 1908, p. 493-497.

505. — Les consuls de la Cité de Limoges en 1418.

Bull. Soc. Limousin, LVIII, 1908, p. 526-527.

506. — Aymerides [membres de la famille d'Aymeri de Narbonne].

Journ. des Débats, 3 mars 1908. — [Signé A. T.]

507. — Camille Chabaneau [article nécrologique].

Bull. Soc. Limousin, LVIII, 1908, p. 540-542 (avec réimpression du n° 414).

508. — Chante-pleure, chante-perce.

Journ. des Débats, 14 mars 1908. — [Signé A. T.]

509. — Argine.

Journ. des Débats, 29 mars 1908. — [Signé A. T.]

510. — Le bon bailli de Sinzig.

Journ. des Débats, 1^er avril 1908. — [Signé A. T.]; cf. n° 800.

511. — Pierre Quthe [maître apothicaire de Paris].

Journ. des Débats, 3 juillet 1908. — [Signé A. T.]

512. — Hauteville-la-Guiscard.

Journ. des Débats, 24 août 1908. — [Signé A. T.]

513. — Histoires d'Yerres... et de demain.

Journ. des Débats, 6 septembre 1908. — [Signé A. T.]

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

514. — Un grand seigneur bibliophile [Henri de La Tour d'Auvergne, père du maréchal de Turenne].

Journ. des Débats, 18 octobre 1908. — [Signé A. T.]

515. — Cambrioleurs d'églises sous Louis XI [d'après une lettre inédite de Guillaume de Varye datée du Puy-en-Velay, 16 avril 1464].

Journ. des Débats, 5 décembre 1908.

516. — Une vie de Jeanne d'Arc à retrouver [par Sébastien Mamerot].

Journ. des Débats, 19 décembre 1908. — [Signé A. T.]; cf. n° 523.

517. — L'évasion et la mort de Jaques Cuer d'après des documants inédits.

Rev. historique, XCVIII, 1908, p. 72-86. — Tir. à part, Paris, 1908, in-8° 15 p.

518. — Notes étymologiques et lexicographiques.

Romania, XXXVII, 1908, p. 111-139.

519. — Remarques sur la dissimilation consonantique, à propos d'un article de M. Maurice Grammont.

Romania, XXXVII, 1908, p. 284-293. — Tir. à part, Paris, Champion [1908], 10 p. L'article de M. Grammont, publié dans la *Rev. des langues romanes*, 1907, p. 273-310, porte ce titre : « A propos des ouvrages de M. A. Thomas. Notes sur la dissimilation. »

520. — Messin loraige.

Romania, XXXVII, 1908, p. 305-306.

521. — Prov[ençal] malavei, malavejar.

Romania, XXXVII, 1908, p. 306-308.

522. — Franç[ais] vernis.

Romania, XXXVII, 1908, p. 432-439. — Tir. à part, Paris, Champion, 1908, 8 p.

523. — Notes biographiques et bibliographiques sur Sébastien Mamerot.

Romania, XXXVII, 1908, p. 538-539. — Tir. à part dans : Marcel Lecourt et Antoine Thomas, Notes et documents sur la vie et les œuvres de Sébastien Mamerot (Paris, Champion, [1908], 11 p.), p. 9-11 ; cf. n° .

524. — Le nom et la famille de Jehan de Monstereul.

Romania, XXXVII, 1908, p. 594-602. — Tir. à part, Paris, Champion [1908], 9 p. ; cf n°s 47 et 57.

525. — Anc[ien] franç[ais] senechier, senegier.

Romania, XXXVII, 1908, p. 603-608. — Tir. à part, Paris, Champion [1908], 6 p.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

526. — *C. R. de* : La vie et les œuvres de Claude de Sainliens alias Claudius Holyband. Thèse... par Luby E. Farter. Paris, 1908.

Romania, XXXVII, 1908, p 630-631. — [Signé A. Th.]

527. — *C. R. de* : La Maurienne. Notices... par les instituteurs... précédées d'une vue d'ensemble par M. Germouty. Saint-Jean-de-Maurienne.

Journ. des Savants, 1908, p. 276.

528. — *C. R. de* : Pierre Rambaud. La pharmacie en Poitou jusqu'à l'an XI. Poitiers, 1907.

Journ. des Savants, 1908, p. 372-373.

529. — *C. R. de* : Le troubadour Guiraut Riquier. Thèse... par Joseph Anglade. Paris, 1905.

Romania, XXXVII, 1908, p. 170-172.

530. — *C. R. de* : Essai de méthodologie linguistique dans le domaine des langues et des patois romans, par Albert Dauzat. Paris, 1906.

Romania, XXXVII, 1908, p. 173-174. — [Signé A. Th.]

531. — *C. R. de* : Étude historique et philologique des noms de lieux habités du département de la Côte-d'Or, par L. Berthoud et L. Matruchot. Semur, 1901-1902. 2 vol.

Romania, XXXVII, 1908, p. 319-321.

532. — *C. R. de* : Altprovenzalisches Elementarbuch, von O. Schultz-Gora. Heidelberg, 1906.

Romania, XXXVII, 1908, p. 322-323.

533. — *C. R. de* : Mélanges Chabaneau. Erlangen, 1907.

Romania, XXXVII, 1908, p. 445-459.

534. — *C. R. de* : De Germaansche Elementen in de romaansche Talen, door Dr Eugeen Ulrix. Gand, 1907.

Romania, XXXVII, 1908, p. 467-468.

535. — *C. R. de* : Esquisse toponymique sur la vallée de Cauterets (Hautes-Pyrénées) par Alphonse Meillon. Cauterets et Pau, 1908.

Romania, XXXVII, 1908, p. 614-615. — [Signé A. Th.]

1909

536. — Remarques sur trois gloses du « Corpus glossariorum latinorum ».

Acad. Inscr., *Comptes rendus*, 1909, p. 443-452. — Tir. à part, Paris, Picard, 1909, in-8°, 5 p.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

537. — La première réunion des États de Languedoc sous Louis XI
Ann. du Midi, XXI, 1909, p. 212-214 (avec fac-similé).

538. — Fenestra, terme de paléographie.
Bibl. Éc. des chartes, LXX, 1909, p. 666-667.

539. — Un curé de Royère au XIIIe siècle.
Écho de la Creuse, 24 avril 1909.
Réimpr. dans *Mémorial de la Creuse*, 6 mai 1909.

540. — Un tapissier de Feltin au Puy en 1637.
Écho de la Creuse, 27 mai 1909.

541. — Un ancêtre d'Armand Fourot.
Écho de la Creuse, 14 août 1909.

542. — Poincaré [étymologie].
Journ. des Débats, 3 février 1909. — [Signé A.T.] — Cf. n° 668.

543. — Les « Jours de la Vieille », légende.
Journ. des Débats, 5 mars 1909.— [Signé A. T.] — Cf. n° 669.

544. — Hosanna [d'où osanne, nom dialectal du buis, et le nom propre Ozanam].
Journ. des Débats, 4 avril 1909. — [Signé A. T.] — Cf. n° 652.

545. — A la Sorbonne [nomination de M. A. Jeanroy à la chaire de langues et littératures de l'Europe méridionale].
Journ. des Débats, 13 juillet 1909. — [Non signé].

546. — Hommage à Jules Sandeau [projet de poser une plaque sur sa maison natale à Aubusson].
Journ. des Débats, 27 juillet 1909. — [Signé A. T.]

547. — Paulhan [prononciation].
Journ. des Débats, 25 septembre 1909 — [Signé A.T.]

548. — Poireau ou asphodèle [emblème du pays de Galles].
Journ. des Débats, 26 octobre 1909. — [Signé, par erreur typographique, A. F.]

549. — Un prétendu problème de numismatique languedocienne [denarii mangenchi, denier à payer au terme de mai].
Journ. des Savants, 1909, p. 73-77.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

550. — Notes lexicografiqes sur la plus anciène traduccion latine des euvres d'Oribase.

Philologie et linguistique. Mélanges offerts à Louis Havet (Paris, Hachette, 1909, in-8°), p. 504-528. — Tir. à part, Paris, Hachette, 1909.

551. — Monouc, « eunuque » et mna dies, « bona dies ».

Rev. études rabelaisiennes, VII, 1909, p. 403-405.

552. — Note complémentaire sur vernis.

Romania, XXXVIII, 1909, p. 138-139.

553. — Fragments de farces, moralités, mystères, etc. (B. nat., nouv. acq. fr. 10660).

Romania, XXXVIII, 1909, p. 177-195. — Tir. à part, Paris, Champion, 1909, 19 p.

554. — Le suffixe -trix en Franche-Comté.

Romania, XXXVIII, 1909, p. 329-330.

555. — Notes étymologiques et lexicographiques.

Romania, XXXVIII, 1909, p. 353-405, 553-586; add. p. 633.
La note sur « esterlet » est réimprimée dans *Bull. parler franç. Canada*, n° 6, 1910, p. 212-5.

556. — Les moules de Cayeux.

Romania, XXXVIII, 1909, p. 431; cf. n^os 363 et 386.

557. — Meuslic dans Girart de Roussillon.

Romania, XXXVIII, 1909, p. 431-432.

558. — La provenance des Regrets et complaintes des gosiers alterez.

Romania, XXXVIII, 1909, p. 432-433.

559. — Alain Chartier en Hongrie.

Romania, XXXVIII, 1909, p. 596-598 avec fac-similé.
Réimpr. dans *Revue de Hongrie*, V, 1910, p. 116-118; cf. 345, 456, 481 et 703.

560. — *C. R. de* : Lazare Sainéan. L'argot ancien (1455-1850). Paris, 1907.

Journ. des Savants, 1909, p. 437-445.

561. — *C. R. de* : Clemente Merlo. Grillotalpa vulgaris. Perugia, 1906.

Romania, XXXVIII, 1909, p. 146. — [Signé A. Th.]

562. — *C. R. de* : Les éléments dialectaux du vocabulaire latin. Thèse... par A. Ernout. Paris, 1908.

Romania, XXXVIII, 1909, p. 147-149.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

563. — *C. R. de* : Die Entwicklung der Nachtonvocale aus dem Lateinischen ins Altprovenzalische, von Hugo Wendel. Halle, 1906.

Romania, XXXVIII, 1909, p. 149-150. — [Signé A. Th.]

564. — *C. R. de* : Paul Duchon. Grammaire et dictionnaire du patois bourbonnais. Moulins, 1905. — Le patois bourbonnais. Simple essai étymologique, par J.-E. Choussy. Moulins [1908].

Romania, XXXVIII, 1909, p. 150-152. — [Signé A. Th.]

565. — *C. R. de* : Die Vögel in der provenzalischen und nordfranzösischen Lyrik des Mittelalters, von Werner Hensel.

Romania, XXXVIII, 1909, p. 326-327.

566. — *C. R. de* : Philologische und volkskundliche Arbeiten Karl Vollmöller dargeboten, hgg. von Karl Reuschel und Karl Gruber. Erlangen, 1908.

Romania, XXXVIII, 1909, p. 327-329.

567. — *C. R. de* : Le Miroir aux dames, p. p. Arthur Piaget. Neuchâtel, 1908.

Romania, XXXVIII, 1909, p. 329-330.

568. — *C. R. de* : Europe Rolland, Flore populaire. Tome VII. Paris, 1908.

Romania, XXXVIII, 1909, p. 331-333.

569. — *C. R. de* : Etymologisches Wörterbuch der französischen Sprache, von Gustav Körting. Paderborn, 1908.

Romania, XXXVIII, 1909, p. 333-334.

570. — *C. R. de* : Grammaire historique de la langue française, par K. Nyrop. Tome III. Copenhague, 1908.

Romania, XXXVIII, 1909, p. 457-459.

571. — *C. R. de* : Petit dictionnaire provençal-français, par Emil Levy. Heidelberg, 1909.

Romania, XXXVIII, 1909, p. 603-605.

1910

572. — Le comté de la Marche et le Parlement de Poitiers (1418-1436). Recueil de documents inédits tirés des Archives nationales. Précédé d'une étude sur la géographie historique de la Marche aux XIV^{e} et XV^{e} siècles (*Bibl. Éc. hautes études. Sc. hist. et philol.*, fasc. 174). — Paris, Champion, 1910, in-8°, LXXIX-314 p., avec 1 carte.

C. R. — Boissonnade (P.), *Rev. historique*, CV, 1910, p. 398-408. Leroux (A.), *Ann. du Midi*, XXII, 1910, p. 490-493.

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

573. — Un document inédit sur la présence à Paris de l'humaniste Grégoire Tifernas (novembre 1458).

Acad. Inscr., Comptes rendus, 1910, p. 635 et p. 636-640.

574. — Louis XI et les fortifications de Tulle [en collaboration avec Leo Wiese].

Ann. du Midi, XXII, 1910, p. 340-346. — Tir. à part, Toulouse, Privat, 1910, 7 p.; cf. n° 580.

575. — Émigrants auvergnats en Espagne sous Louis XI.

Bull. hispanique, XII, 1910, p. 327-329.

Réimpr. dans H. Germouty et E. Delmas, Recueil de documents... relatifs à la Haute-Auvergne (Aurillac [1920]), p. 28-31.

576. — Un émigré normand au temps de Jeanne d'Arc. Maître Robert Masselin.

Institut de France Académie des Inscriptions et belles-lettres. Séance publique annuelle du vendredi 18 novembre 1910 (Paris, typ. Firmin-Didot, 1910, in-4°), p. 55-68.

Publié également dans *Acad. des Inscr., Comptes rendus*, 1910, p. 696-797. — Tir. à part, Picard, 1910, 12 p.; cf. n° 628.

577. — Au Trésor des Chartes [Le « Gautier » du Trésor des chartes identifié avec « De amore » d'André le Chapelain].

Journ. des Débats, 19 janvier 1910. — [Signé A. T.]; cf. n° 609.

578. — Pour l'histoire du tennis [à propos d'un article de Pio Rajna].

Journ. des Débats, 17 mars 1910. — [Signé A. T.]

579. — [Adolf Tobler. Article nécrologique].

Journ. des Débats, 22 mars 1910. — [Signé A. T.]

580. — De la Corrèze au Weser.

Journ. des Débats, 17 avril 1910. — [Signé A. T.]; cf. n° 575.

581. — Autour de la comète. Notes d'un philologue.

Journ. des Débats, 19 mai 1910. — [Signé A. T.]

582. — Philippe VI et le Midi de la France.

Journ. des Débats, 24 juillet 1910. — [Signé A. T.]

583. — [J. E. Matzke. Article nécrologique].

Journ. des Débats, 6 octobre 1910. — [Signé A. T.]

584. — De goupil à renard et « vice versa ».

Journ. des Débats, 18 décembre 1910. — [Signé A. Th.]

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

585. — Le « signe royal » et le secret de Jeanne d'Arc.

Rev. historique, CIII, 1910, p. 278-282. — Tir. à part [Nogent-le-Rotrou, impr. Daupeley-Gouverneur, 1910], 5 p.

586. — Notes étymologiques et lexicographiques. Nouvelle série.

Romania, XXXIX, 1910, p. 184-267. — Tir. à part, Paris, Champion, s. d., 84 p.

587. — Le dauphin Louis, fils de Charles VI, amateur du théâtre.

Romania, XXXIX, 1910, p. 373-375.

588. — [Henry d'Arbois de Jubainville. Article nécrologique].

Romania, XXXIX, 1910, p. 410-411. Chronique. — [Signé A. Th.]

589. — Le père de Martial d'Auvergne.

Romania, XXXIX, 1910, p. 586; cf. n° 471.

590. — *C. R. de* : Géraud Lavergne. Le parler bourbonnais aux XIVe et XVe siècles. Paris, 1909.

Romania, XXXIX, 1910, p. 106-108.

591. — *C. R. de* : Arsène Darmesteter. Les gloses françaises de Raschi dans la Bible, accompagnées de notes par Louis Brandin... Paris, 1909.

Romania, XXXIX, 1910, p. 108-111.

592. — *C. R. de* : Kristian von Troyes. Erec und Enide, hgg. von Wendelin Fœrster. Halle, 1909.

Romania, XXXIX, 1910, p. 111-112.

593. — *C. R. de* : Denis Roche. Contes limousins recueillis dans l'arrondissement de Rochechouart. Paris [1909].

Romania, XXXIX, 1910, p. 113-114.

594. — *C. R. de* : Historische Grammatik der französischen Sprache, von W. Meyer-Lübke. I. — Laut- und Flexionslehre. Heidelberg, 1909.

Romania, XXXIX, 1910, p. 390-394.

595. — *C. R. de* : Recueil de textes des anciens dialectes landais, par G. Millardet. Paris, 1910.

Romania, XXXIX, 1910, p. 395-396.

1911

596. — Le Régime du corps de maître Aldebrandin de Sienne, texte français du XIIIe siècle, publié par les docteurs Louis Landouzy et Roger Pépin. Préface de M. Antoine Thomas [p. LXXIII-LXXVIII]. — Paris, Champion, 1911 ; cf. n° 449.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

597. — [Fragment de compte de l'artillerie royale remontant au début du règne de Charles V, trouvé par R. Drouault].

Acad. Inscr., Comptes rendus, 1911, p. 47-48.

598. — Nouveaux documents sur Thomas Le Franc, médecin de Charles VII, protecteur de l'humanisme.

Acad., Inscr., Comptes rendus, 1911, p. 671-676.

599. — [Transcription par ε de l'ī latin dans les noms latins d'une inscription de Délos].

Acad. Inscr., Comptes rendus, 1911, p. 834-5.

600. — Un prévôt d'Évaux élu évêque de Castres, mais non confirmé [1426].

Écho de la Creuse, 1er avril 1911.

601. — Viennois et Turinais.

Journ. des Débats, 24 janvier 1911. — [Signé A. T.]

602. — Saint Bertillon.

Journ. des Débats, 20 avril 1911. — [Signé A. T.]

603. — Duplexité.

Journ. des Débats, 20 juin 1911. — [Signé A. T.]

604. — Hommage à Pio Rajna.

Journ. des Débats, 30 juin 1911.

605. — Baragouin.

Journ. des Débats, 13 juillet 1911. — [Signé A. T.]

606. — [Wilhem Cloetta. Article nécrologique].

Journ. des Débats, 29 septembre 1911. — [Signé A. T.]; cf. n° 622.

607. — [Auguste Longnon. Article nécrologique].

Journ. des Savants, 1911, p. 376-378.

608. — Oince [once]. — (Note pour le commentaire de l'édition de Rabelais, liv. III, chap. XXV et L).

Rev. études rabelaisiennes, IX, 1911, p. 131.

609. — Variétés bibliographiques. [I. Variations sur la dernière strophe d'Aliscans ; II. Le Liber Galteri du Trésor des chartes; III. Le n° 10 des manuscrits français de Francesco Gonzaga ; IV. La Chace aus mesdisans de Raimon Vidal ; V. Remarques sur trois ballades politiques du temps de Charles VI ; VI. Un ms. oublié, un ms. perdu, un ms. prétendu, du Débat des hérauts

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

d'armes; VII. Trois lettres de Thomassin de Mazaugues à La Curne de Sainte-Palaye].

Romania, XL, 1911, p. 17-40; add. p. 635.

610. — Deux documents inédits sur Pierre Bersuire.

Romania, XL, 1911, p. 97-100; cf. n^{os} 38 et 57.

611. — Saint-Martin-Valmeroux.

Romania, XL, 1911, p. 100-101; add. p. 635.

612. — Berrichon asté, sté.

Romania, XL, 1911, p. 331-332.

613. — Anc[ien] prov[ençal] esbrigar.

Romania, XL, 1911, p. 332.

614. — Traduction provençale abrégée de la Mulomedicina de Teodorico Borgognoni suivie de recettes pour le vin.

Romania, XL, 1911, p. 353-370; cf. n° 637.

615. — Anc[ien] franç[ais] beur.

Romania, XL, 1911, p. 440-442.

616. — Encore scieur de long.

Romania, XL, 1911, p. 442-443. — [Signé A. Th.]

617. — Le pont de Mautrible, à Saintes.

Romania, XL, 1911, p. 443-446.

618. — Encore Goufier de Lastours.

Romania, XL, 1911, p. 446-452; cf. n° 379.

619. — Les manuscrits français et provençaux des ducs de Milan au château de Pavie.

Romania, XL, 1911, p. 571-609. — Tir. à part, Paris, Champion, [1911], 39 p.; cf. n° 638.

620. — Galerox dans la folie Tristan de Berne.

Romania, XL, 1911, p. 618-621.

621. — Sur l'expression « la sent Johan Mostoza » dans une charte gasconne (1262).

Romania, XL, 1911, p. 621-624.

622. — [Wilhelm Cloetta. Article nécrologique].

Romania, XL, 1911, p. 631. — [Signé A. T.]; cf. n° 606.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

623. — *C. R. de* : J. A. Herbert. Catalogue of Romances in the Department of Manuscripts in the British Museum. Vol. III. Londres, British Museum, 1910.

Journ. des Savants, 1911, p. 91-92.

624. — *C. R. de* : Romanisches etymologisches Wörterbuch, von W. Meyer-Lübke. 1re livraison. Heidelberg, 1911.

Romania, XL, 1911, p. 102-111 ; cf. n° 641.

625. — *C. R. de* : Beiträge zur französischen Wortgeschichte und Grammatik, von Dietrich Behrens. Halle, 1910.

Romania, XL, 1911, p. 111-114.

626. — *C. R. de* : « Baro » et ses dérivés dans les langues romanes, par Carl August Westerblad. Upsal, 1910.

Romania, XL, 1911, p. 139-141.

627. — *C. R. de* : Pierre Champion. La librairie de Charles d'Orléans. Paris, 1910.

Romania, XL, 1911, p. 464-466.

1912

628. — Un émigré normand au temps de Jeanne d'Arc. Maître Robert Masselin.

Ann. du Midi, XXIV. 1912, p. 481-534. — Tir. à part, Toulouse, E. Privat, 1912, pag. 481-534.

Éd. retouchée, accompagnée de notes, appendice et pièces justificatives, du n° 576.

629. — Beuveau [variante de « biveau »].

Journ. des Débats, 22 janvier 1912. — [Signé A. T.]

630. — Oligopotes.

Journ. des Débats, 15-16 juillet 1912. — [Signé A. T.]

631. — « Assirisme » [pour « astérisme »].

Journ. des Débats, 19 novembre 1912. — [Signé A. T.]

632. — [Lettre sur le mot « épater »].

Journ. des Débats, 14 décembre 1912. Échos.

633. — Etimolojies provançales et françaises.

Romania, XLI, 1912, p. 58-89. — Tir. à part, Paris, Champion, 1912, 36 p.

634. — Franç[ais] ameçon [hameçon].

Romania, XLI, 1912, p. 281-283.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

635. — Guillaume de Machaut et l'Ovide moralisé.

Romania, XLI, 1912, p. 382-400. — Tir. à part, Paris, Champion, 1912, 19 p.

636. — Bortholmieu Marc, collaborateur de Guilhem Molinier.

Romania, XLI, 1912, p. 418-419.

637. — Un manuscrit provençal retrouvé.

Romania, XLI, 1912, p. 612-614; cf. n° 614.

638. — Notes conplémantaires sur les manuscrits des ducs de Milan.

Romania, XLI, 1912, p. 614-615 ; cf. n° 619.

639. — Bonaventure de Demena, traducteur du De consolatione de Boèce.

Romania, XLI, 1912, p. 615-616.

640. — A la recherche d'un mot [lettre sur aflotir, amérir, etc.].

Le Temps, 21 nov. 1912. Sport.

641. — *C. R. de* : Romanisches etymologisches Wörterbuch, 2e-4e livraisons.

Romania, XLI, 1912, p. 448-459; cf. n° 624.

1913

642. — L'Entrée d'Espagne, chanson de geste franco-italienne, publiée d'après le manuscrit unique de Venise, par Antoine Thomas. (*Soc. anc. textes français*), Paris, Firmin Didot, 1913, 2 vol. in-8°, CXXXVI-317 p. et 417 p.

C. R. Bertori (G.), *Giorn. stor. lett. ital.*, LXVI, 1915, p. 426-434. — Busker Huet (G.), *Neophilologues*, III, p. 241-247. — Toriaca (F.), *Atti R. Accademia di Napoli*, 1917 ; cf. n°s 33 et 61.

643. — [Quelques lignes de breton dans les mss. lat. 14354 et 14355 de la Bibliothèque nationale].

Acad. Inscr., *Comptes rendus*, 1913, p. 23-26 (1 fac-sim.), et 482 ; cf. n° 671 et *Rev. celt.*, 1913, p. 241 et 1914, p. 129.

644. — [Étymologie du nom de montagne Bernage].

Acad. Inscr., *Comptes rendus*, 1913, p. 468.

645. — Le vrai nom du frère mineur « Petrus Johannis Olivi ».

Ann. du Midi, XXV, 1913, p. 68-69.

646. — Noletedau [nom d'un cheval de Louis XI].

Ann. du Midi, XXV, 1913, p. 70-71.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

647. — Nouveaux documents sur les États provinciaux de la Haute-Marche (1418-1446).

Ann. du Midi, XXV, 1913, p. 429-452. — Tir. à part, Toulouse, Privat, 1913, pag. 429-452; cf. nos 6, 8 et 14.

648. — Sur les bords de la Garonne [à propos de vers de Mme Crespy, où riment vivre et vibre].

Journ. des Débats, 10 février 1913. — [Signé A. T.]

649. — Pour Uxellodunum.

Journ. des Débats, 14 février 1913. — [Signé A. T.]

650. — Saint Paterne.

Journ. des Débats, 9 mars 1913. — [Signé A. T.]

651. — Mobilisation [date de l'Annonciation en 1913].

Journ. des Débats, 24 mars 1913. — [Signé A. T.]

652. — Ozanam [prononciation].

Journ. des Débats, 29 avril 1913. — [Signé A. T.]; cf. n° 544.

653. — Esquinter.

Journ. des Débats, 16 juin 1913.

654. — Gens de lettres.

Journ. des Débats, 6 juillet 1913. — [Signé A. T.]

655. — Entr'aide.

Journ. des Débats, 22 juillet 1913. — [Signé A. T.]

656. — Échec à l'X [« Aussois » remplaçant « Auxois »].

Journ. des Débats, 26 août 1913. — [Signé A. T.]

657. — Phalène.

Journ. des Débats, 14 novembre 1913. — [Signé A. T.]

658. — Automne [genre].

Journ. des Débats, 7 décembre 1913. — [Signé A. T.]

659. — Une charte méconue d'Adémar conte d'Angoulême.

Mélanges... Charles Bémont... (Paris, Alcan, 1913, in-8°), p. 201-209. — Tir. à part, Paris, Alcan, 1913, pag. 201-209.

660. — Le Roman du lévrier Archilès. Fragment d'un poème composé en Italie.

Mélanges Émile Picot (Paris, E. Rahir, 1913, 2 vol. in-8°), t. I, p. 481-486. — Tir. à part, Paris, E. Rahir, 1913, 6 p., avec fac-similé.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

661. — Le De claustro anime et le Roman de Troie.
Romania, XLII, 1913, p. 83-85.

662. — A propos de Jehan de Brie.
Romania, XLII, 1913, p. 85-86.

663. — Sur la date de la chute du D intervocaliqe en Gaule.
Romania, XLII, 1913, p. 87.

664. — Un manuscrit perdu du Roman du Comte d'Anjou.
Romania, XLII, 1913, p. 268-269.

665. — Etimolojies françaises et provançales.
Romania, XLII, 1913, p. 370-429. — Tir. à part, Paris, Champion, 1913, 62 p.

666. — Gui de Tournant, chançon de jeste perdue.
Romania, XLII, 1913, p. 439-442; cf. n° 716.

667. — *C. R. de* : Alfred Poussier. Recettes médicales normandes du XIIIe siècle.
Romania, XLII, 1913, p. 630.

668. — L'origine du nom de Poincaré.
Le Temps, 11 février 1913. Au jour le jour; cf. n° 542.

669. — Les « Jours de la Vieille ».
Le Temps, 1er mars 1913; cf. n° 544.

670. — D'où vient le mot « recrutement ».
Le Temps, 4 août 1913. Au jour le jour.

671. — Le scribe breton Ivonet Omnès.
Le Temps, 21 octobre 1913; cf. n° 643.

672. — « Le » ou « la » phalène ?
Le Temps, 4 novembre 1913.

673. — Le dictionnaire étymologique de la langue anglaise. [*C. R. de* : Walter W. Skeat. A concise etymological Dictionary of the english language. Oxford, Clarendon press, 1911].
Journ. des Savants, 1913, p. 167-175.

674. — *C. R. de* : Quelques pièces relatives à la vie de Louis I, duc d'Orléans, et de Valentine Visconti, sa femme, p. p. F. M. Graves. Paris, 1913.
Rev. critique, 1913, p. 514.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

1914

675. — Dans les jardins d'Arpaillargues en 1397. Dernier écho de la Touchinerie du Bas Languedoc.

Ann. du Midi, XXVI, 1914, p. 232-247. — Tirage à part, Toulouse, Privat, 1914, 12 p.

676. — Un « ex-libris » périgourdin-marchois [André de Villavegou, possesseur d'un incunable de la Bibliothèque Nationale, Réserve A. 273].

Ann. du Midi, XXVI, 1914, p. 372-373.

677. — Philippe VI en Limousin (décembre 1335).

Bull. soc. Limousin, LXIII, 1914, p. 434-436.

678. — Étienne Maleu, chanoine de Saint-Junien, chroniqueur.

Hist. litt. de la France, XXXIV, 1914, p. 352-361. — [Signé A. T.]

679. — Chèvrefeuille.

Journ. des Débats, 13 janvier 1914. — [Signé A. T.]

680. — Cuisine niçarde [ravioli, pissaladiera].

Journ. des Débats, 29 janvier 1914. — [Signé A. T.]

681. — Syntaxe libre.

Journ. des Débats, 5 février 1914. — [Signé A. T.]

682. — Fourlane.

Journ. des Débats, 13 février 1914. — [Signé A. T.]

683. — Cocatrix.

Journ. des Débats, 18 février 1914. — [Signé A. T.]

684. — Comment s'écrit l'histoire.

Journ. des Débats, 6 mars 1914. — [Signé A. T.]

685. — Montmirel.

Journ. des Débats, 24 février 1914. — [Signé A. T.]

686. — Borgne.

Journ. des Débats, 10 mars 1914. — [Signé A. T.]

687. — Giboulées de mars.

Journ. des Débats, 22 mars 1914. — [Signé A. T.]

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

688. — Robert de Durazzo.

Journ. des Débats, 25 mars 1914. — [Signé A. T.]

689. — Chalis.

Journ. des Débats, 15 mai 1914. — [Signé A. T.]

690. — Dames de Caen.

Journ. des Débats, 26 mai 1914. — [Signé A. T.]

691. — Cerfs-volistes.

Journ. des Débats, 7 juin 1914. — [Signé A. T.]

692. — Féminités.

Journ. des Débats, 23 juin 1914. — [Signé A. T.]

693. — L'effondrement de la conjugaison.

Journ. des Débats, 5 juillet 1914; cf. erratum aux Informations dans le n° du 7 juillet 1914. — [Signé A. T.]

694. — « Voivre », non « Woevre ».

Journ. des Débats, 7 octobre 1914. — [Signé A. T.]

695. — Kœnigsmark, colichemarde.

Journ. des Débats, 8 octobre 1914. — [Signé A. T.]

696. — Haïr.

Journ. des Débats, 12 octobre 1914. — [Signé A. T.]

697. — « Petrograd ».

Journ. des Débats, 15 octobre 1914. — [Signé A. T.]

698. — « Inchangé ».

Journ. des Débats, 19 octobre 1914. — [Signé A. T.]

699. — Les aérostiers à la bataille de Fleurus.

Journ. des Débats, 27 octobre 1914. — [Signé A. T.]

700. — Mattoïde.

Journ. des Débats, 7 novembre 1914. — [Signé A. T.]

701. — Valleuse.

Journ. des Débats, 20 décembre 1914. — [Signé A. T.]

702. — Le Parlement de Poitiers et l'Église de France.

Journ. des Savants, 1914, p. 315-321.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

703. — Une œuvre patriotique inconnue d'Alain Chartier.

Journ. des Savants, 1914, p. 442-443; cf. 345, 456, 481 et 559.

704. — Documents inédits sur le mur d'enceinte de la cité de Bourges (1316-1322).

Mém. Soc. antiquaires du Centre, XXXVII, 1914-1916, p. 171-176. — Tir. à part (voir le n° 706).

705. — Notes sur Hugues Gouaud, bailli de Bourges (1303-1314).

Mém. Soc. antiquaires du Centre, XXXVII, 1914-1916, p. 166-170. — Tir. à part (voir le n° 706).

706. — La tour d'Orbendèle à Bourges en 1304-1305.

Mém. Soc. antiquaires du Centre, XXXVII, 1914-16, p. 163-165. — Tirage à part, comprenant en outre les n°s 704 et 705, Bourges, typogr. Ve Tardy-Pigelet & fils, 1917, 16 p.

707. — Variétés étimolojiqes. Première série.

Romania, XLIII, 1914, p. 59-88. — Tir. à part, Paris, Champion, 1914, 30 p.

708. — Fragmant de l'Érec de Crétien de Troies.

Romania, XLIII, 1914, p. 253-254.

709. — Sur la patrie de l'Escoufle.

Romania, XLIII, 1914, p. 254-255.

710. — Fragmant d'un manuscrit du Roman de Troie.

Romania, XLIII, 1914, p. 436-437.

711. — Peire Vidal an Tère Sainte.

Romania, XLIII, 1914, p. 593-596.

712. — La formation des mots en provençal [*C. R. de* : Edward L. Adams. Word-formation in Provençal. New York, 1913].

Journ. des Savants, 1914, p. 485-492.

1915

713. — Bernard de Panassac, un des fondateurs des Jeux Floraux.

Ann. du Midi, XXVII, 1915, p. 37-51. — Tir. à part, Toulouse, Privat, 1915, 15 p.

714. — Lettres closes de Charles VI et de Charles VII adressées à l'Université de Toulouse.

Ann. du Midi, XXVII, 1915, p. 176-191. — Tir. à part, Toulouse, Privat, 1916, 16 p.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

715. — Cartulaire de Bertaud de Ry, gentilhomme normand, capitaine de Felletin sous Charles VII.

Bull. philol. et hist., 1915, p. 214-264. — Tir. à part, Paris, impr. nat., 1916, 55 p.

716. — Un témoignaje méconu sur Gui de Tournant.

Romania, XLIV, 1915-1917, p. 99-100 ; cf. n° 666.

717. — Qi vive ?

Romania, XLIV, 1915-1917, p. 100-101.

718. — Nouvèles variétés étimolojiqes.

Romania, XLIV, 1915-1917, p. 321-356. — Tir. à part, Paris, Champion, 1918, 38 p.

719. — *C. R. de* : E. Gamillscheg et L. Spitzer. Die Bezeichnungen der « Klette » in Galloromanischen. Halle, 1915.

Romania, XLIV, 1915-1917, p. 274-276.

1916

720. — Une inscription provençale récemment découverte à Figeac.

Acad. Inscr., Comptes rendus, 1916, p. 57-61, avec fac-similé.

721. — Jean Pitart, chirurgien et poète.

Acad. Inscr.. Comptes rendus, 1916, p. 95-111. — Tir. à part, Paris, Picard, 1916, 17 p.

Réimprimé dans *Janus*, 1917, p. 279-293. — Tir. à part, Leyde E. J. Brill, 1917, paginé 279-293.

722. — La date de la mort de Jean de Meun.

Acad. Inscr., Comptes rendus, 1916, p. 138-140; cf. n° 744.

723. — [Anciens noms français où entre le verbe naître : Buerfuné, Hautfuné, Malnacu].

Acad. Inscr., Comptes rendus, 1916, p. 347.

724. — [Étymologie du mot obus].

Acad. Inscr., Comptes rendus, 1916, p. 426.

725. — [Note sur ambosta, galoxina et *gaufata, types étymologiques de mots qui désignent la jointée (contenu des deux mains jointes) dans différentes langues romanes].

Acad. Inscr., Comptes rendus, 1916, p. 463.
Cf. *id.* 1917, p. 24.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

726. — Le maréchal d'Audrehem et les communes de Languedoc.

Ann. du Midi, XXVIII, 1916, p. 472-477.

727. — Une tentative de réforme de l'orthographe française sous Philippe le Bel [e cédillé employé pour distinguer l'*e* tonique de l'e atone].

Journ. des Savants, 1916, p. 508-513.

728. — [Analyse de quatre pièces relatives à la seigneurie du Dognon, 1418-1463].

Mém. Soc. Creuse, XX, 1916-18, p. VII-VIII.

729. — Les premières franchises de Bourganeuf [1308-1327].

Mém. Soc. Creuse, XX, 1916-18, p. 5-17. — Tir. à part, Limoges, impr. Guillemot et de Lamothe, 1916, 15 p.

730. — Jean Morin d'Arfeuille, mort le 16 juin 1512, auteur de mémoires perdus.

Mém. Soc. Creuse. XX, 1916-18, p. 283-301. — Tir. à part, Limoges, impr. Guillemot et de Lamothe, 1917, 22 p.

731. — *C. R. de* : Delaville Le Roulx. Les Hospitaliers à Rhodes jusqu'à la mort de Philibert de Naillac (1310-1421). Paris, 1913.

Journ. des Savants, 1916, p. 141-142. — [Signé A. T.]

732. — *C. R. de* : D. J. Leite de Vasconcellos. De Campolide a Melrose. Lisbonne, 1915.

Journ. des Savants, 1916, p. 142. — [Signé A. T.]

1917

733. — Discours de M. Antoine Thomas, président de l'Académie.

Institut de France. Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. Funérailles de M. Maxime Collignon (Paris, typ. Firmin-Didot, 1917, in-4°), p. 1-8.

734. — Discours de M. Antoine Thomas, président de l'Académie.

Institut de France. Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. Funérailles de M. Paul Meyer, membre de l'Institut, le mardi 11 septembre 1917 (Paris, Firmin-Didot, 1917, in-4°), p. 1-12.

735. Discours de M. Antoine Thomas.

Institut de France. Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. Séance publique annuelle du vendredi 23 novembre 1917, présidée par M. Antoine Thomas (Paris, typ. Firmin-Didot, 1917, in-4°), p. 3-31.

Réimprimé dans *Acad. Inscr., Comptes rendus*, 1917, p. 387-410.

736. — [Allocution de M. Thomas en s'asseyant au fauteuil de la présidence de l'Académie des Inscriptions].

Acad. Inscr., Comptes rendus, 1917, p. 2-6.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

727. — La pintade (poule d'Inde) dans les textes du moyen âge.

Acad. Inscr., Comptes rendus, 1917, p. 35-50. — Tir. à part, Paris, Picard, 1917, 16 p.

728. — [Allocution prononcée à l'occasion de la mort de M. Max Bonnet, de Montpellier, correspondant de l'Institut].

Acad. Inscr., Comptes rendus, 1917, p. 53-54.

739. — [Allocution prononcée à l'occasion de la mort du professeur Henri Kern, associé étranger de l'Académie, professeur honoraire à l'Université de Leide].

Acad. Inscr., Comptes rendus, 1917, p. 236-239.

740. — Le nom de fleuve « Aude ».

Acad. Inscr., Comptes rendus, 1917, p. 314-324. — Tir. à part, Paris, Picard, 1917, 11 p.
Réimpr. dans *Ann. du Midi*, XXIX, 1917, p. 232-242.

741. — Jean Barton, premier président de la Cour souveraine de Bordeaux (1451-1452).

Ann. du Midi, XXIX, 1917, p. 48-54. — Tir. à part, Toulouse, Privat, 1917, 8 p.; cf. n° 12.

742. — Bernard de Panassac et Guillaume « de Villaribus », d'après des documents nouveaux.

Ann. du Midi, XXIX, 117, p. 225-231. — Tir. à part, Toulouse, Privat, 1917, 7 p.; cf. n° 774.

1918

743. — [Allocution prononcée par M. Thomas en quittant le fauteuil de la présidence].

Acad. Inscr., Comptes rendus, 1918, p. 1-3.

744. — L'identité de maître Jean de Meun, étudiant à l'université de Bologne en 1265-1269.

Acad. Inscr., Comptes rendus, 1918, p. 99-101; cf. n° 722.

745. — [Texte en moyen breton dans le ms. 791 de la Bibliothèque de l'Université de Paris].

Acad. Inscr., Comptes rendus, 1918, p. 379-382.

746. — Rajeunissement [lettre sur une réforme de l'orthographe à introduire dans la Revue des Deux-Mondes.]

Journ. des Débats, 2 mai 1918.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

747. — Le Piave ou la Piave ? [lettre au Journal des Débats]
Journ. des Débats, 30 juin 1918.

748. — Woodrow.
Oui, 18 décembre 1918. Échos. — [Non signé].

749. — Petit point d'histoire [le patron d'Albert I, roi des Belges].
Oui, 2 décembre 1918. Échos.

1919

750. — Maître Aliboron, étude étymologique.
Institut de France. Séance publique annuelle des cinq Académies du samedi 25 octobre 1919 (Paris, typ. Firmin-Didot, 1919, in-4°), p. 33-58. — Tir. à part, Paris, typ. Firmin-Didot, 1919, 26 p.

751. — Le style du 1er avril à Toulouse.
Ann. du Midi, XXXI, 1919, p. 68-73.

752. — Boylesve.
L'Avenir, 22 mars 1919. Échos. — [Non signé.]

753. — Plus d'un.
L'Avenir, 26 mars 1919. Échos. — [Non signé.]

754. — Poire et poirier.
L'Avenir, 22 avril 1919. Échos. — [Non signé.]

755. — Le Matz.
L'Avenir, 29 avril 1919. Échos. — [Non signé.]

756. — Le jeu de la « soule », note étymologique.
Éc. prat. des hautes études, Sect. sc. hist. et philol., Annuaire, 1919-1920 (Paris, impr. nat., 1919), p. 5-8. — Tir. à part, s.l.n.d., 4 p.

757. — Me Bétolaud.
Journ. des Débats, 24 avril 1919. — [Signé A. T.]

758. — [Le plus ancien tapissier de Felletin actuellement connu (1457)].
Mém. Soc. Creuse, XXI, 1919-21, p. LXIII-LXIV.

759. — [Analyses de trois quittances relatives au passage de Jean de Salazar dans la Haute-Marche 1440-1443].
Mém. Soc. Creuse, XXI, 1919-1921, p. CXIII-CXIV.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

760. — Registres paroissiaux de la Creuse aux Archives nationales.
Mém. Soc. Creuse, XXI, 1919-1921, p. xxxv.

761. — Maître Marc de Rorgues, abbé de Bénévent (1510-1515).
Mém. Soc. Creuse, XXI, 1919-1921, p. LXXXXV-LXXXXVII.

762. — Innocent VI et l'évacuation de La Chapelle-Taillefer en 1357.
Mém. Soc. Creuse, XXI, 1919-1921, p. 5-16.

763. — M. Roger Drouault (1869-1919) [Article nécrologique].
Mém. Soc. Creuse, XXI, 1919-1921, p. 175-176.

764. — Notes biographiques sur François de Viersat.
Mém. Soc. Creuse, XXI, 1919-1921, p. 298-301.

1920

765. — [Nouveaux exemples du nom donné au moyen âge à la fête de la Chaire de saint Pierre à Antioche (Saint-Pierre hiver sous pierre)].
Acad. Inscr., Comptes rendus, 1920, p. 58-59.

766. — Le nom de lieu Pertu (Creuse) et la légende du roi Artur.
Acad. Inscr., Comptes rendus, 1920, p. 175-177.

767. — Arnaud Vidal, premier lauréat des Jeux Floraux.
Ann. du Midi, XXXII, 1920, p. 305-338. — Tir. à part, Toulouse, Privat, 1920, 36 p.; cf. n° 775.
En appendice. — 1° Notes critiques et explicatives sur le texte de Guillaume de La Barre. — 2° La famille de Montaut.

768. — Une nouvelle édition de Marcellus de Bordeaux [*C. R. de* : Marcelli De medicamentis liber. Recensuit Maximilianus Niedermann. Leipzig et Berlin, 1916].
Journ. des Savants, 1920, p. 15-21.

769. — Anc[ien] prov[ençal] sebenc « bâtard ».
Romania, XLVI, 1920, p. 392-397.

770. — Sur le vers 412 de Gormont et Isenbart.
Romania, XLVI, 1920, p. 581-585; cf. n° 798.

1921

771. — Notice sur Paul Meyer, un des auteurs des tomes XXXII-XXXIV de l'Histoire littéraire de la France [en collaboration avec M. Charles-Victor Langlois. Signé A. T. et C. L.].
Hist. litt. de la France, XXXV, 1921, p. XXI-XXXV.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

772. — Bernard Gui, frère prêcheur.

Hist. litt. de la France, XXXV, 1921, p. 139-232 et p. 645-646. — [Signé A. T.]

773. — Jean Pitart, chirurgien et poète.

Hist. litt. de la France, XXXV, 1921, p. 310-324. — [Signé A. T.]

774. — Bernard de Panassac, troubadour, un des fondateurs des Jeux Floraux.

Hist. litt. de la France, XXXV, 1921, p. 504-512. — [Signé A. T.]; cf. n° 742.

775. — Arnaud Vidal, troubadour, premier lauréat des Jeux Floraux.

Hist. litt. de la France, XXXV, 1921, p. 513-526. — [Signé A. T.]; cf. n° 767.

776. — Pierre Vidal, frère prêcheur, astronome.

Hist. litt. de la France, XXXV, 1921, p. 624-627. — [Signé A. T.]

777. — Raimond Bancal, frère mineur, astronome.

Hist. litt. de la France, XXXV, 1921, p. 627-628. — [Signé A. T.]

778. — Maître Étienne Arblant, astronome.

Hist. litt. de la France, XXXV, 1921, p. 628-629. — [Signé A. T.]

779. — Arnoul de Quinquempoix, médecin et astrologue.

Hist. litt. de la France, XXXV, 1921, p. 630-632. — [Signé A. T.]

780. — Anonyme italien, auteur d'une traduction française des Lettres de Sénèque à Lucilius.

Hist. litt. de la France, XXXV, 1921, p. 633-635. — [Signé A. T.]

781. — Gefroi de Picquigni, auteur d'une Exposition française sur le Nouveau Testament.

Hist. litt. de la France, XXXV, 1921, p. 635-636. — [Signé A. T.]

782. — Découverte de fragments d'un poème français inconnu sur Bérinus.

Journ. des Savants, 1921, p. 74-81.

783. — Percoindar dans la Passion de Clermont-Ferrand.

Romania, XLVII, 1921, p. 360-362.

784. — Anc[ien] franç[ais] sisme « sisième ».

Romania, XLVII, 1921, p. 388-389 ; add. p. 633.

785. — Nouveaus témoignajes sur le « jargon » (1464 et 1484-1486).

Romania, XLVII, 1921, p. 389-392.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

1922

786. — [Note sur l'étymologie du mot lemiga].

Acad. Inscr., Comptes rendus, 1922, p. 149-150.

787. — [Notes marginales en breton du scribe Henri Bossec sur un ms. de la Bibl. Sainte-Geneviève].

Acad. Inscr., Comptes rendus, 1922, p. 208-209.

788. — L'éducation de Charles de France, duc de Guienne.

Ann. du Midi, XXXIV, 1922, p. 262-272. — Tir. à part. Toulouse, Privat, 1922, 11 p.

789. — [Alfred Leroux. Article nécrologique].

Bibl. Éc. des chartes, LXXXIII, 1922, p. 244-246.

790. — [Étymologie du nom de lieu Chambon].

Mém. Soc. Creuse, XXII, 1922-24, p. IV-VI.

791. — [Communication sur la famille de Saint-Agnan].

Mém. Soc. Creuse, XXII, 1922-24, p. XXIII-XXV.

792. — [Explication du mot espijatge].

Mém. Soc. Creuse, XXII, 1922-24, p. XXXIV-XXXV.

793. — [Communication sur la commanderie de Saint-Antoine, commune de Saint-Frion].

Mém. Soc. Creuse, XXII, 1922-24, p. LXXVI.

794. — Note sur la mesure Rochaise.

Mém. Soc. Creuse, XXII, 1922-24, p. 142-144.

795. — Charte inédite concernant Blessac [1260, novembre 2].

Mém. Soc. Creuse, XXII, 1923-1924, p. 298-301.

796. — Contrat de travail entre marchands et tapissier [d'Aubusson], 1606, 21 février.

Mém. Soc. Creuse, XXII, 1922-1924, p. 416.

797. — *Tannoialum.

Rev. celtique, XXXIX, 1922, p. 334-337.

798 — Corneille (et ses dérivés) au sans de « diafragme » dans qelqes parlers provinciaus (Normandie, Picardie, Suisse romande).

Romania, XLVIII, 1922, p. 266-270 ; cf. n° 770.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

1923

799. — Allocution de M. Antoine Thomas, de l'Institut.

Le jubilé scientifique de M. le Docteur Paul Dorveaux, 18 novembre 1922 (Paris, Soc. d'hist. de la méd., 1923, in-4°), p. 21-23.

800. — Un bon zigue.

Journ. des Débats, 25 mars 1923; cf. n° 510].

801. — Notice sur le manuscrit latin 4788 du Vatican contenant une traduction française avec commentaire, par maître Pierre de Paris, de la *Consolatio philosophiae de Boèce*.

Notices et extraits des manuscrits de la Bibliothèque nationale..., XLI, 1923, p. 29-90. — Tir. à part, Paris, Impr. nat., 1917, 66 p.

802. — « La feste de la Moutouse » [Décollation de saint Jean-Baptiste].

Romania, XLIX, 1923, p. 104.

803. — Les plus anciènes mancions du Roman de Bérinus.

Romania, XLIX, 1923, p. 271-273.

1924

804. — Jacques de Longuyon, trouvère.

Hist. litt. de la France, XXXVI¹, 1924, p. 1-35. — [Signé A. T.]

805. — Jean Brisebarre, trouvère.

Hist. litt. de la France, XXXVI¹, 1924, p. 35-66. — [Signé A. T.]

806. — Jean de Le Mote, trouvère.

Hist. litt. de la France, XXXVI¹, 1924, p. 66-86. — [Signé A. T.]

807. — Anonyme, auteur de la Voie d'enfer et de paradis, poème français.

Hist. litt. de la France, XXXVI¹, 1924, p. 86-100. — [Signé A. T.]

808. — Armand de Belvézer, frère prêcheur.

Hist. litt. de la France, XXXVI¹, 1924, p. 265-295. — [Signé A. T.]

1925

809. — La Chanson de sainte Foi d'Agen, poème provençal du XIe siècle, édité d'après le manuscrit de Leide, avec fac-similé, traduction, notes et glossaire. — Paris, Champion, 1925, in-16, XXXVIII-88 p. (*Les classiques français du moyen âge*, publiés sous la direction de Mario Roques, n° 45).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

810. — Un manuscrit inutilisé du « Liber monstrorum » (Bibl. de Leide, Voss. lat. oct. 60).

Union académique internationale. Bulletin Du Cange..., 1924-5, p. 232-245. — Tir. à part, Paris, Champion, 1925, 14 p.

811. — Jean de Salazar et le guet-apens d'Amiens (23 juillet 1472).

Bibl. Ec. des chartes, LXXXVI, 1925, p. 122-167. — Tir. à part, sans titre, Nogent-le-Rotrou, impr. Daupeley-Gouverneur, 46 p.

En appendice : 1° « Epytaphe du bon cappitainne Sallezart, faict par Pierre d'Anché » ; 2° Pour l'histoire du mot français « guet-apens ».

812. — A quel âge mourut le cardinal Pierre de La Chapelle-Taillefer.

Écho de la Creuse, 24 janvier 1925.

813. — Longévité [à propos d'un extrait des registres paroissiaux de la paroisse de Saint-Yrieix-la-Montagne, mentionnant la mort, en 1681, d'un habitant âgé de 130 ans].

Écho de la Creuse, 13 septembre 1925.

814. — Émigrants auvergnats en Espagne sous Charles VII (1449).

Homenaje a Menéndez Pidal, tome III (Madrid, Hernando, 1925, in-8°), p. 89-92. — Tir. à part, Madrid, Hernando, 1925, p. 89-92. Cf. n° 575.

815. — [Transaction entre Jehan Maloeugue et les consuls de Felletin, 21 mars 1449].

Mém. Soc. Creuse, XXIII, 1925, p. XIII.

816. — [Origine marchoise de la famille Taquenet].

Mém. Soc. Creuse, XXIII, 1925, p. XXI.

SUPPLÉMENT

1897

258 *ter*. — La patrie de Jean de Montreuil.

La Corresp. hist. et arch., IV, 1897, p. 368-369.

1900

280 *bis*. — La rue de la Cossonnerie.

La Corresp. hist. et arch., VII, 1900, p. 162-163.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

280 *ter*. — Le musicien Ockeghem. Une date nouvelle pour sa biographie.

Le Corresp. hist. et arch., VII, 1900, p. 354-356.

Réimpr. (sur placards non corrigés par l'auteur) dans *Rev. d'hist. et de critiq. music.*, I, 1901, p. 17-20, et (d'après cette réimpression) dans *Ann. du cercle arch. de Termonde*, 2e série, IX, 1901, p. 233-6.

1907

406 *bis*. — La nourice de Louis XI [en orthographe simplifiée.]

La Corresp. hist. et arch., XIV, 1907, p. 163-164.

1920

770 *bis*. — C.R. de : Gontier Col and the French Pre-Renaissance, by Alma de L. Le Duc. Lancaster, 1918.

Le Moyen-Age, XXXI, 1920, p. 197-200.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

INDEX

ÉTYMOLOGIQUE ET GRAMMATICAL

aacier, 277, 300.
abaloger, 555.
abau, 339.
Abeillan, 294, 332.
abeuiller, 555.
abosmer, 665.
abrenote, 555.
accentuation gauloise, 299.
aceja, 277, 300.
acheter, 300.
Achun, 275, 332.
acmelle, 332.
acousander, 300.
Adissan, 294, 332.
adoux, 586.
adoy, 339.
affier, 283, 300.
affiloure, 555.
aflotir, 640.
afouger, 586.
afous, 260, 250.
agnous, 332.
agrassol, 300.
aiger, 283, 300.
aimaillanter, 300.
-ain (dans les noms de rivière), 172, 250 (p. 30).
aine, 250.
ainz, 63.
aise, 147, 250.
aissade, 300.
aisson, 300.
ajaci, 339.
Ajain, 275, 332.
ajoux, 300.
Alais, Alès, 411.
alandier, 300.
alaquana, 332.
albuesca, 436.
aleron, 300.
Alès, Alais, 411.
alèze, 300.
Alfonse, 373.
Aliboron, 750.
alis, 555.
Allassac, 275, 332.
allier, 300.
alua (mal lu « alna »), 339.
amaisar, -ier, 665.
amansar, 665.
amarina, amasina, 332.
Ambazac, 275, 332.
ambersac, 300.
Amboise, 275, 332.
ambosta, 725.
ambre, -o, 332, 339.
ambriri, 332, 339.
ameçon, 634.
amègue, 300.
amélanche, 300.
amenla, 340.
amérir, 640.
ameur, 718.
amiau, 283, 300.
amouillante, 476.
-an (dans les noms de rivière) ; v. *-ain*.
anar, 300.
anceis, 63, 80.
anceissor, 63.
ancien, 277, 300.
-and (dans les noms de rivière) ; v. *-ain*.
andausse, 555.
andrisse, antriche, 718.
Anfosenc, 250.
-ang (dans les noms de rivière) ; v. *-ain*.
angelot, 332.
anglais (dictionnaire étymologique), 673.
Anne de Russie (signature d'), 250 (p. 159).
anoil, 441, 476.
anouble, 250.
anouge, 250.
anouillante (forme ima-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

ginée par Godefroy), 476.
-*ans* (dans les noms de rivière); v. -*ain*.
ansole, 518.
ansoulote, 332.
-*ant* (dans les noms de rivière); v. -*ain*.
antille, 300.
antoit, 300.
antriche, 718.
aochier, 220, 250.
aourser, 586.
apio, 339.
aqemordre, 665; cf. èquemôdre.
aramine, 718.
aranchier, 300.
arbelha, 305, 332.
arbua, 718.
arcamie, 586.
arcandolle, arcandore, 665.
arcanson, 260, 250.
Arcissas, 294, 332.
arescla, arescle, 260, 250.
argelas, 300.
argiboise, 555.
Argine, 509.
argot; v. *jargon*.
argousin, 493.
arguel, 718.
arguer, 366.
-*aricius* (suff.), 325, 332 (p. 62).
-*arilis* (suff.), 518.
-*arius* (suff.), 310, 332 (p. 119), 357.
Arlempde, Arlende, 275, 332.
Arles, 239, 250 (p. 123).
arliu, 339.
armorijo, 324, 332.
armon, 300.
arnèpe, 555.
arraske, 231, 250.
arredogue, 305, 332, 586.
arrendoe; v. arrelogue.
arribera, 231, 250.
arroumera, 300.
art, 300.
artiller, -eur, -erie, 220, 250.
assado, 300.
assanha, 332.
asse, assa, 324, 332.
assiar, 555.
assirisme, 631.
assure, 300.
asté, 612.
at, 300.
Atlas linguistique de la France, 352.
aubieco, 436.
aubue, 586.
Aude, 740.
aufage, 260, 250.
aussaprem, 718.
Aussois, Auxois, 658.
auteur (au féminin), 364.
Autoire, 275, 332.
automne, 658.
auvèche, 555.
auvelle, 300.
auverèche, 300.
auvergnat (dialecte), 15, 213, 251, 317.
auvernière, 300.
Auxois; v. Aussois.
Auzances, 275, 332.
avair, 300.
avalies, 300.
avant-pied, 586.
avelanède, 300; cf. velanède.
aveneril, 332.
Aymerides, 506.
azaura, 633.

babi, 305, 332.
bacel, 260.
bachelières ès charité, 337.
baclar, 260.
bâcler, 260.
baien, 332.
baillarc, -ard, 277, 300.
baïno, 339.
balani, 455.
Balledent, 294, 332.
balzin, 300.
bandoire, 718.
bangard, banward, 555.
baragouin, 605.
barbanoise, 300.
barbiche, -chet, 586.
barbute, 586.
bardana (punaise), 586.
bardane (noms de la), 719.
bardin, 300.
basque (langue), 231, 250 (p. 117), 368.
barno, 339.
basteresse, 300.
bateau (l'idée de), en français, 313.
batior, 586.
baucent, 450.
bavéole, 300.
Bazelat, 294, 332.
bécharu, 194, 250.
bechole, 518.
bedoche; v. besoche.
bellicant, 300.
belsa, 586.
Benassay, 294, 332.
benevis, 300.
berbegal, 586.
bercail, 665.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

bergeal, -ail, 665.
berlin, 277, 300.
berment, 332.
Bernage, 644.
bernigau, 277.
Bertillon (saint), 602.
besoche, bezoche, 244, 250, 300.
bet, beter, 718.
beur, 615.
beusener, 555.
beuveau, 629, 633.
bezoche ; v. *besoche*.
bezougneto, 300.
biais, 260, 250.
Bidegain, 368.
bidelhe, 305, 332.
bignon, 283, 300.
Billanges (Les), 275, 332.
biveau, 629, 633.
blar, bler, 718.
Blaudeix, 294, 332.
bler, 718.
bloussi, 555.
bocherla, 339.
boide, 707.
boisseza, 300.
bolia, 260.
bonnenc, 586.
borgne, 686.
bossuer, 339.
botoisar, 555.
boucan, 300.
boucharla, 339.
boudé, 305, 332.
bouillie, 250, 260, 332.
bourbonnais (dialecte), 564.
bourgeon, 277, 300.
bousacle, 451.
bouteril, 586.
boutonier, 707.
bouzecle, 451.
bouzil, 718.
Boylesve, 752.
braiment, 332.
brena, 305, 332.
brenèche, 274, 300.
bretonne (langue), 228, 643, 671, 745, 787, 790, 797.
bretzel, 442.
broga, 188, 250 (p. 98).
broine, 300.
broufounié, 300.
brutier, 718.
bruvenie, 300.
bugrane, 665.
Buerfuné, 723.
burgalese, 300.
bus, 300.
bustatique, 718.
butteris, buttres, 283.

c explosif (Haute-Auvergne et Dordogne), 213, 214.
cabescol, 718.
cadarz, 300.
cade, 332.
Cadenat (= Capdenac), 124, 250 (p. 105).
cadola, 300.
Caen (dames de), 690.
caforc, 332.
cagouille, 283, 300.
cagouillon, 300.
caieu (moule, s. f.), 363, 386, 556.
caillou, 308, 332, 363.
caliu, 555.
cambuser, 250.
camoiard, 250.
Capdenac (confondu avec « cadenas »), 124, 250 (p. 105).
capil, 586.
capine cauche, 586.
careillade, 332.
carqueron, 300.
carroi, 260, 250.
cartayer, 300.
cascane, 300.
casigan, -ingan, 454.
catafiche, 586.
catalane (langue), 66.
catéfut, 586.
cauche ; v. capine.
Cauterets (toponymie de la vallée de), 535.
causer, 518.
Cayeux ; v. *caieu*.
ceaule, 707.
Cellefrouin (patois de), 155, 250 (p. 140).
celone, 250.
cer, 332.
cerce, 300.
cerf-voliste, 691.
cermilli, 339.
cerneau, 332, 342.
ceron, 280.
ceserina, 250.
Chadreugnat, 275, 332.
chai, 555.
chaintre, 283, 300.
chalemine, 348.
Chalis, 689.
chambert, 586.
Chambezon, 294, 332.
Chambon, 790.
Chambonchard, 294, 332.
chambrule, 300.
chamoire, -orge, 555.
chancera, 283, 300.
chancière, 283, 300.
chanevo, 339.
chante-perce, 508.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

chante-pleure, 508.
Chantrezac, 294, 332.
Chantrigné, 332.
charama, 586.
charcloie, 586.
charevoste, 586.
charlemaigne, 555.
charolesse, 300.
charrais, 339.
charrue (noms de la), 187.
Chassende, 275, 332.
chastour, 707.
chaussi, 339.
chebiche, 277, 300.
chenarde, 277.
chenava, 586.
chènevis, 300.
chetivier, 586.
chevasson, 277, 300.
chevène, 250.
chevoistre, 300.
chèvrefeuille, 679.
chiauler, 300.
chievrebroust, 586.
chinquême, 300.
chiron, 339.
cibre, tribe, 324, 332.
cignole, 250; cf. songnole.
cimoussa, 339.
cit, ciu, 260, 250.
climper, 300.
clin, 283, 300.
cloporte, 555.
cluyne, 555.
co (interr. et exclam.), 78.
cocatrix, 683.
cœurasson, 555.
colcer, 332.
coleron, 718.
colessi, 339.
colichemarde, 695.
colonhet, 388,
comète, 581.
Comminge, Comenge, 65, 250.
comparatif, 173, 250 (p. 105).
composition, 221, 723.
Comprinnus, 166.
condos, 355.
conduevre, 555.
conjugaison, 189, 250 (p. 91), 275, 693.
conobrage, 332.
conobre, 341.
conseel, 587.
consier, 332.
consire, 300.
consonnes doubles, 115.
copeau, 300.
copertoiuola, 718.
coquilles lexicographiques, 130, 174.
Cordes, 275, 332.
cordet, 339.
corgaleran, 718.
cormoran, 217, 250, 483.
corneille (diaphragme), 770, 798.
coronda, 300.
coronelle, 250.
Côte-d'Or (noms de lieu de la), 531.
çoule, 277, 300.
coulemelle, coulemotte, 250.
coulindrou, 300.
coumère, 283, 300.
courbagno, 555.
Courtisols, 173, 250.
coussidé, 305.
coutumeré, 555.
covin, 339.
craventer, 300.
crea, crès, crestcloth, 707.
creule, 300.
Creuse (mission philologique dans la), 9.
cuiolar, 305, 332.
cuisençon, 665.
cureboisson, 665.
curle, 300.
cuschement, 300.
cuter, 665.

d intervocalique, 663.
dacre, 280, 300.
dagagne, 300.
daillot, 260, 250.
dames de Caen, 690.
dard (poisson), 474.
Darnac, 294, 332.
daumaie, -maire, 332.
Dauphiné septentrional (langue du), 153, 250 (p. 130).
daurezi, 260, 250.
davais, davaissa, 332.
daya, 339.
deburar, -rer, 718.
déclinaison, 52, 172, 389.
degatier, 332.
degeit, 277, 300.
deimai, 324, 332.
delavra, 332.
delazer, 555.
delire, 555.
deloir (le mois de), 290, 300.
dépiquer, 250.
dérivation, 221, 243, 250 (p. 50-73 et 74-91).
desaima, 586.
desesmer, 555.
desier, 332.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

desloissier, 718.
desoude (en), 555.
desoussina, 324, 332.
despaisenter, 300.
dessodo, 339.
dessoubrer, 332.
dessoudoû, 555.
desteilla, destel, 332.
détirefonner, 419.
devendalh, 718.
devener, 665.
diabor, 665.
dissimilation, 519.
doloiros, 586.
dolsa, 332.
donquichotisme, 371.
Dordogne (patois de la), 214.
dorloter, 518.
dorsi, 339.
Doullens, 275, 332.
Doumer, 410.
douve, 260, 250.
droue, 633.
droueri, 332, 339.
druble, 586.
dumeau, 586.
duplexité, 603.
duraine, 332.

e cédillé (ę), 727.
ébarno, 339.
ébarouir, 555.
écanchon, 586.
échamousta, 332.
échaquer, 339.
écherpir, 555.
échife, 300.
échorter, 555.
éclaircir, 260, 250.
écobuer, 633.
écoisson, 339, 332.
écômant, 586.
écorcher, 586.
écoucher, 300.
écouesson ; v. écoisson.
éculorger, 332.
égrain, 250.
égreger, 586.
egulzier, 332.
eirancha, 324, 332.
-eire (suff.), 170.
eissarrar, 332.
élanguer, -eur, 390.
emblavement, 468.
émigant, 718.
émoiseler, 718.
empossevol, 555.
en, na, 51, 250.
-enc (suff.), 433.
enchâtre, 555.
enchoistre, 277, 300.
enchostia, 665.
enchotir, 555.
endeigner, 300.
endregonchai, 665.
enfantillonge, 718.
enferger, 260, 250.
-engo (suff.), 433.
enrièvre, 260, 250.
-ens (désinence de noms de rivière), 172, 250.
ensaraiili, 339.
ensouaille, 241, 250.
-ent (dans les noms de rivière) ; v. *-ain*.
enteruscle, 518.
entomir, entonbir, 665.
entr'aide, 665.
entrarmas, 707.
entrecor, 346.
entrenerge, 332.
entrevenieux, 277.
enuble, 300.
envarro(s'), 339.
épater, 632.
éprault, 277, 300.
épuchi, 339.
équemôdre, 332 ; cf. aquemordre.
erdoi, 231, 250.
éreure, 300.
-erez (suff.) ; voir *-aricius*.
erreberia, 231, 250.
erreka, 231, 250.
erribera, 231, 250.
erturon, 231, 250.
ès charité, 337.
esbrigar, 613.
escabil, 277, 300.
escalaoua, 332.
escalavorgier, 555.
escalberge, 555.
escandir, 586.
escarole, 494.
escata, 555.
escaupir, 332.
escaut, 277, 300.
eschantir, 586.
eschaveoir, 707.
eschenye, -ya, 305, 332.
esclarzir, 260, 250.
esclavage, 332.
esclem, 300.
esclembo, 300.
esclemir, 250.
escocier, 555.
escofet, 665.
escofier, 300.
esgloua, 300.
-esimus (suff.), 296.
eslaus, 235, 250, 254.
esnoillie, 283, 300.
espaeler, 300, 518.
espanir, 300.
espar, 231, 250.
espeandre, 665.
esperbo, 332.
esperir, 555.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

espetté, 555.
espijatge, 792.
espurc, 665.
esquinter, 653.
essaidier, 300.
essaugue, 260, 250.
esse, 241, 250.
esseret, 260, 250.
esserrer, 332.
essief, 277, 300.
Essouvert, 294, 332.
estande, 665.
esterchir, 332.
esterdre, 555.
esterlet, 555.
estober, 300.
estoinc, 283, 300.
estombel, 555.
estrenc, 283, 300.
estrichier, 283, 300.
-et (désinence du parfait provençal), 189, 250 (p. 91).
étèpe, 555.
étis, 332.
êtrivai, 665.
étruler (s'), 555.
éture, 718.
eusse, 241, 250.
Ewiranda, 158.
Eymoutiers, 294, 332.

fâcher, 718.
faisnieur, 718.
Fallières, 410.
fanete, 300.
fargette, 300.
farnaretz, 665.
faune populaire, 497.
fauterne, 309, 332.
feïs (= fesis), 276.
félibre, 427.
féminisme, féminité, 364, 692.
femorairil, 586.
fenerotet, 391.
fenestra, 538.
ferrada, 586.
feuiller, -eret, -ure, 332.
feurne, fouerne, 518.
fioza, 255.
flaine, 274, 300.
flaquière, 260, 250.
flaor, 586.
flore populaire, 568.
foetau, 586.
formailler, 339.
formation des mots en provençal, 712.
fos, 477.
foucel, 191, 251.
fouerne; v. *feurne*.
founique, 586.
fourgon, 192, 250.
fourlane, 682.
Fouvent, 707.
Fourvière, 339.
fraisil, 195, 250.
Franche-Comté (suff. *-trix* en), 554.
franco-italien (dialecte), 33, 40, 109, 642.
fransijn, 277.
fraror, 586.
frasieige, 707.
fringuenelle, 555.
frisone, 196.
fuissel, 277, 300.
furgier, 192, 250.

g explosif (Haute-Auvergne et Dordogne), 113, 114.
gahel, 271, 300.
galerox, 620.
galoxina, 725.
gamo, gamoun, 219.
gange, 633.
Gargantua, 417, 431.
gargollion, 339.
garlimen, 324, 332.
garmos, 300.
garnil, 586.
gasconne (langue), 122, 180, 197, 250 (p. 117 et 125), 305, 646.
gasigan, 454.
gaucharetz, 655.
*gaufata, 725.
gaugueniller, 586.
gauloise (langue), 166, 274, 294, 299, 332 (p. 32), 786.
gelbe, 250.
geline, 327.
genevelle, 283, 300.
genre des noms de rivière, 747, 755.
gens de lettres, 654.
germaniques (éléments) des langues romanes, 354.
Gernemue, 277.
gers, 311, 338.
gest, 707.
giallamina, 348.
giboulée, 687.
giernote, 283, 300.
gierre, 332.
ginouselo, 283, 300.
girande, 300.
girouante, 555.
girouette, 218, 250.
glazi (pris pour un nom de lieu), 124, 250 (p. 104).
gleste, 633.
gloses latines, 536.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

gloses provençales, 256, 384.
gloses sur Prudence, 459.
gloses françaises de Raschi, 591.
gloutrenie, 283, 300.
gniau, 339.
gnou, 555.
gobeter, 300.
godemetin, 300.
Gorce, 294, 332.
gorgosson, 587.
goupillon, 220, 250.
gource, 300.
gourgouran, 260, 250.
gratte-boesse, 260, 250.
graulo, 310.
grauloun, 277, 300.
greba, 707.
gremissel, 300.
grenaut, 518.
greuille, 555.
greule, 277, 300.
grève (devant de la jambe), 665.
griba, 707.
guède, 490.
guet-apens, 811.
guideau, 245, 250.
guirbia, 707.
guiteau, 443.
gusmet, 277, 300.

Hains, 294, 332.
haïr, 696.
haleine, 332.
hampe, 219, 250, 332.
hanse, 218, 250.
haque, 218.
harderic, 300.
hauceprime, 718.
hausse-col, 220.
Hauteville-la-Guiscard, 512.
Hautfuné, 723.
hébreu, 395, 499, 591.
hel, 718.
Hem, 294. 332.
histar, 305, 332.
hiver sous pierre, 765.
honine, 277.
hosanna, 544, 555, 652.
hotteux (à), 300.
houllebiche, 587.
hurebec, 300.
hutal, 339.

-*ier* (suff. abstrait), 310, 332 (p. 110).
-*ier* (suff. concret) ; v. -*arius*.
Igoranda, 158.
i parasite en provençal, 101.
-*in* (dans les noms de rivière) ; v. -*ain*.
inchangé, 698.
Indre, 332.
Indrois, 294, 332.
-*ingo* (suff.), 433.
inmence, 300.
iorbe, 332.
issirapa, 707.
-*itor* (suff.), 170.
ivière, 300, 332.

jable, 300.
jade, 300.
jagonce, 300.
jainçon, 332.
jamble, 260, 250.
jangler, 277.
jar, 339.
jarce, 283, 300.
jarçon, jarson, 283, 300.
jargon (argot) au XV^e siècle, 785.
jazerène, 300.
je, 300.
jegnor, 332.
jeti, 707.
joal, -lée, 586.
joincle, 332.
joindre, 332.
jointée, 705.
jointre, 633.
jolivette, 277.
joscle, 587.
jouclia, 283, 300.
Joutx-Aigues, 208, 230, 250.
Judaica, 208, 232.

Kœnigsmark, 695.

lachusclo, 283, 300.
laier, 260, 250.
lamberge, 300.
lamparilla, 277.
lampresse, 277, 300.
landais (dialecte), 595.
lanfes, 555.
lansolada, 555.
larece, 665.
larfes, 555.
latin (éléments dialectaux), 562.
latin vulgaire, 286.
laus, 305, 332.
lavignon, 260, 250.
lawn, 283.
léam, 586.
ledanjas, 305.
ledanjos, 332.
lei, 50.
Leigne, 275, 332.
lemiga, 786.
lente, 241, 250.

leude, 277.
leula, 250.
L'Homer (saint), 378.
lièvrepois, 633.
limoges (coqs), 369.
limousin (dialecte), 324, 593.
lingue, 241, 250.
lioube, 300, 332.
list, 300.
loeira, 555.
loi de Darmesteter, 144, 250 (p. 11).
Loin, 275, 332.
loinseau, 241, 250.
loirre, 381.
loitre, 381.
Lonnac, 275, 332.
loraige, 520.
lorgier, 332.
lorrain (dialecte), 42.
louateure, 283, 300.
Loubet, 310.
Loucé, 275, 332.
Loudun, 275, 332.
lovergier, 332.
luberne, 300.
lui, 50, 250.
lumignon, 283, 300.
lurgier, 332.
Luthenay, 275, 332.
lyonnais (dialecte), 339.

machet, 444.
Mafalda, 304.
maguelet (huile de), 300, 322.
maimon, -et, 555.
Maine (Le), 294, 332.
malavei, -vejar, 521.
maleviz, 300.
Mallargé (le Père), 413.
Malnacu (Monacu), 723.
maneschaucia, 555.
mangenchi (denarii), 549.
manivelle, 260, 250.
Mans (Le), 294, 332.
Marche (dialecte de la Haute-), 487.
marcheïl, 300.
marcher au pas, 412.
mardi lardier, 413.
marevitre, 665.
maroute, 283, 300.
marprine, 277, 300.
marrassan, 300.
marsia, 332, 339.
Martel (dialecte de), 360.
mattoïde, 700.
Matz (le), 755.
Mautrible, 617.
meaisse, 277, 300.
méchanceté, 718.
meeril, 332.
Meilhan, 275, 332.
meiri, 324, 332.
meissiau, 718.
melide, -ite, 518.
menevel, 277, 300.
menion, 555.
mervau, -velage, 518.
mesciroba, 707.
mespesol, 300.
messeor, 707.
messin (dialecte), 520.
métaphorique (création), 462.
méthodologie linguistique, 530.
meuclia, 555.
Meuslic, 557.
mic mac, 633.
milouin, 387.
misirapa, -aba, 707.
mitoinché, 300.
muh en provençal, 259.
moillerois, 665.
moinjote, 718.
mois (anc. prov.), 300.
mois (noms des), 354.
moison, 283, 300.
moleïsse, 300.
Monceaux, 294, 332.
monouc, 551.
Montmirel, 685.
mostavoliere, 250.
mostoza; v. Sent-Johan.
mots dialectaux en français, 396.
mots hébreux, 395.
mots obscurs et rares, 344, 480.
mots savants, 285.
moule de frument, 312.
mousse, 707.
moutia, 586.
Moutouse (fête de la), 802, 821.
munelare, 555.
murger, 241.
Mussidan, 294, 332.
m'zole, 718.

na, 51, 250.
naître, 723.
nala, 586.
Nalèches, 294, 332.
nalière, 586.
nar, 332.
navegher, 300.
navey, 339.
Néoux, 275, 332.
Neufjours, 275, 332.
Nexon, 275, 332.
Nézignan, 275, 332.
niçard (dialecte), 680.
noée, 633.
nogalh, 492.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Noletedau, 646.
nollière, 300.
noms de lieu de Cauterets, 535 ; — de la Côte-d'Or, 531.
normand (dialecte), 386, 441, 556, 558.
nouei, 324, 332.
noyau, 343.
nuitamment, 300.
nuitre, 306, 332.

obus, 724.
oientereule, ointrole, 707.
oince, 608.
oing, 300.
ointrole ; v. oientereule.
oisdif, 445.
oiseaux dans la lyrique prov. et française, 565.
olegue, 332.
oligopote, 630.
olonier, 332.
Orbendèle, 706.
orgier, orjaria, 246, 250.
orjaria ; v. orgier.
orpailleur, 218, 250.
orthographe (réforme de l'), 365, 370, 416, 479, 727, 746.
osanne, 544, 555, 652.
osciller, 303.
osmeur, 718.
Ossalois (dialecte des), 401.
ostade, 250, 260, 332.
outjabo, 315, 332.
ovenauti, 555.
oyen, 241.
Ozanam, 544, 555, 652.

palier, 665.
Palissy (langue de Bernard), 204, 250 (p. 154).
paltret, 277.
panader, 332.
pancogol, 250.
pancossier, 250.
panechier, 260, 250.
pannequet, 260, 250.
papyrus, 277.
parenté (noms de), 211.
parerez, 665.
parfait provençal ; v. *-et*.
parpaing, 260, 250.
participe passé (accord du), 96.
pasi, 300.
passe-lit, 635.
Passelourdin, 470.
Paterne (saint), 650.
patrie, 432.
pauforceau, 260, 250.
Paulhan, 547.
pave, paveille, 250, 260, 300.
péchuri, 339.
pedoi, 231, 250.
penesse, 332.
penture, 220, 250.
percoindar, 783.
pergam, 283, 300.
permentage, 555.
perna, 260, 250.
pernar, 260, 250.
perpigner, 260, 250.
Pertu, 766.
pessière, 518.
petre, 283, 300.
Petrograd, 697.
peylo, 339.
pezilhar, 665.
phalène, 657, 672.
piaumer, 555.
Piave, 747.
pie (parcelle de terre), 260, 250.
Pierre (Saint-) ; v. Saint-Pierre.
pintade (noms de la), 737.
pissaladiera, 680.
Pissevache, 465.
plaquesin, 274, 300.
pledura, 260, 250.
pleure, 260, 250.
plie, 300.
Plomb du Cantal, 205 *bis*, 250.
plon, 332.
plus d'un, 753.
Poincaré, 542, 668.
poisson (mesure pour les liquides), 250.
poistron, 250, 260, 518.
polière, 260, 250.
porchaille, -ailli, 332, 339.
porcille, 586.
porférir, 586.
porte-chaise, 300.
portrait, 300.
postairol, 586.
potoyer, 665.
pouiller, 332.
pouir, 332.
poumenta, 586.
précimis, 300.
presson, 339.
pricque, 586.
progier, 332.
promoistre, 277, 300.
proverbes catalans, 66.
Provins (langue de), 181.
prunelaie, 250.
pua de linier, 555.
pudene, 586.
puis, 63.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

purvern, 665.
putfust, 586.

qi vive ?, 717.
quesi (se), 339.
quiérame, 283, 300.

r (passage à *z*), 5, 13.
rader, radeur, radoire, 220, 250.
raince, 718.
rajer, 555.
ramissa, 586.
rancune, 392.
raon, 260, 250.
rasdoire, 220.
ratoir, ratoire, 220, 250.
rature, 220, 250.
ravioli, 680.
ravoir, 332.
reance, 718.
rechiver, 555.
recincier, 277, 300.
recrutement, 670.
redoissier, 300.
reechier, 586.
reelenghe, 277.
regain, 249, 250.
regon, 260, 250.
reillière, 277.
reissidar, 277, 300.
rèl, 324, 332.
Remeneuil, 294, 332.
remes, 277, 300.
rémoulade, 283, 300.
reneisèle, 300.
renevie, 555.
renformer, 393.
renformir, 277, 300, 393.
repetnar, 300.
repolon, 277, 300.
repous, 300.
requin, 367.
resand, 332.
resencier, 332.
resse, 555.
rest, 220, 250.
retonbir, 665.
revendiquer, 277, 300.
revertier, 300.
revola, 300.
revondre, 339, 332.
riaule, 300.
riboue, 300.
riger, 555.
rime riche, 53.
rinceau, 241, 250.
rivache, 300.
Rochaise (mesure), 794.
rodo, 283, 300.
roinse, 300.
rojuel, 446.
roseruel, 382.
rosser, 300.
rouagniri, 339.
rouble, 300.
rouergat (dialecte), 315.
rouis, 218, 250.
rouscelle, 718.
rousseruel, 382.
rouvieux, 300.
rovent, 383.
rubican, 283, 300.
ruis, 555.
ruisseau, 241, 250.
rure, 555.
rustine, 283, 300.

s (passage à *z*), 5, 13.
sacouhade, 707.
Sainte-Feyre, 2, 424.
Saint-Jean ; v. Sent-Johan.
Saint-Martin-Valmeroux, 611.
saintongeais (patois), 302.
Saint-Pierre « hiver sous pierre » (fête), 765.
saisons (noms des), 354.
salburosse, 283, 300.
sanfloura, 555.
sartre, 665.
saumestil, 586.
saunée, 665.
saupignago, 332.
savalle, 277, 300.
sceau (drap du), 372.
scieur de long, 478, 616.
scion, 300.
sclareia, 472.
se, 63,
sea, 62, 250.
sei, 586.
sémantique, 250 (p. 156).
seme, 475.
semouster, 300.
sempelh, 586.
« Sent-Johan mostoza » (la), fête, 621.
senechier, -gier, 525.
se(p)te, 475.
serène, 300.
sergeon, 586.
sermontain, 300.
serron, 283, 300.
sertir, 518.
servone, 300.
seu, 241, 250.
sevau, 300.
severonde, 586.
sevil, 300.
seyno, 332, 339.
siguette, 283, 300.
Sinzig (le bailli de), 510.
sisme, 784.
soceire, 707.
sofaschier, 283, 300.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

songnole, 283, 300 ; cf. cignole.
sordent, 283, 300.
souceyer, 707.
souchet, 283, 300.
soucié, 555.
souille, 332.
soule (jeu de la), 756.
soulote, 332.
soupeau, 300.
soupes en vin, 586.
sourdaé, -dé, 555.
sourdon, 283, 300.
soussir, 555.
soutre, 283, 300.
souz, 555.
sté, 612.
suage, 241, 250.
suar, 339.
suel ; v. suar.
suer ; v. suar.
suron, 283.

tacre, 283, 297.
taiseron, 633.
tallevane, 300.
*Tannoialum, 797.
taranche, 283, 300.
teguer, 440.
tenais, 283, 300.
tennis, 578.
tenoil, 447.
téquer, 440.
ternagus, 418.
tertre, 241, 250.
tie, 283, 300.
tiretoire, 283, 300.
tire-veille, tire-vieille, 283, 300.
titre (terme de chasse), 283, 300.
tonbir, 665.
torelière, 332.
torière, 332.
touille-bœuf, 587.
touiller, 193, 250.
touselle, 375.
Toy (Le), 275, 332.
Tramesaigues, 334, 359.
travouil, 260, 250.
tref, 300.
treisme, 300.
trelliono, 300.
tréteau, 283, 300.
trévin, 283, 300.
tribe ; v. *cibre*.
tringle, 283, 300.
-trix (suff.), 554.
troïne, 452.
trone, 300.
trônière, 283, 300.
trouver, 308, 332.
tudieu, 300.
turcoin, 300.
turgi, 300.
Turinois, 601.
tympe, 283, 300.

ugonenc, 70.
-umen (suff.), 247.
usine, 260, 250, 707.
Usseau (drap d'), 372.

Valhubert, 376.
valleuse, 701.
Valmeroux, 611.
vancle, 300.
vareuse, 300.
varinas, 332.
varre, 300.
vauche (saule), 555.
vegen, 491.
veillote, 300.
velanède, vélani, 283 ; cf. avelanède.
vélingue, 277, 300.
vericle, 300.
vérine, 332.
vernis, 522, 552.
vers français mesurés, 49.
versification provençale, 39.
viaille, 633.
viairo, 339.
vieille (jours de la).
vieillume, 555.
Viennois, 601.
vierg, 300.
vigean, 491.
vignoble, 241, 250.
vignon, 277, 300.
vilebrequin, 260, 250.
virgouleuse, 300.
vocabulaire zoologique, 439.
voiture, 377, 437.
Voivre, 694.
volgrener, 300.
vonger, 300.
vorm, 555.
vorcoua, 707.
vorde, vordre, vorze, 518.
vorzine, 339, 518.
vouge (saule), 555.
voyelle posttonique en provençal, 563.
voyer, 300.
vullure, 555.

wedelin, 665.
were, 300.
wibet, 277, 300.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

wirewite, 241, 250.
Woëvre, 694.
Woodrow, 748.

Yerres, 513.

z (passage à *r*), 5, 13.
zigue, 800.
zoologique (vocabulaire), 439.

FRAGMENT D'UN MANUSCRIT
DU
BREVIARI D'AMOR

par Joseph ANGLADE.

Le fragment du *Breviari d'Amor* qui suit [1] m'a été signalé par M. L. Saint-Raymond, de Toulouse. M. l'abbé J. Salvat, professeur à Castelnaudary, l'a identifié un des premiers.

Le manuscrit se trouve aux Archives départementales de la Haute-Garonne. Il fait partie du registre *C* des « Archives de Saint-Sernin », fonds de la Haute-Garonne ; il est en parchemin ; dimensions : 27 × 39 cm. Il comprend 991 vers et correspond aux vers 24.532-25.597 [2] de l'édition Azaïs. Les pages sont à deux colonnes de 38 à 40 vers.

Ce manuscrit sert de couverture à un livre terrier et porte une cote du XVIIIe siècle qui se trouve sur le dernier folio :

D. *Terrier des fiefs du sacristain du chapitre de Saint-Sernin ab anno 1409 ad annum 1467. Terrier 2e.*

Écrit sur deux colonnes, recto et verso, ce fragment occupe les sept premiers folios du registre. Les sept derniers avaient été réglés pour recevoir le texte, mais ils ont servi partiellement à la transcription du terrier.

Les folios 1 et 2 ont beaucoup souffert de l'humidité et la

1. M. A. Thomas a décrit (*Annales du Midi*, V, 1893, p. 494-498) un fragment de deux feuillets d'un manuscrit du *Breviari d'Amor*, trouvé dans le fonds judiciaire des Archives départementales de la Haute-Vienne. Le fragment devait avoir 0 m. 21 sur 0 m. 30 ; ces dimensions se rapprochent de celles du ms C de l'édition Azaïs (Bibl. nat., fr. 858), qui, dans son état actuel, a 0, 22 × 0, 30. Voir, dans le même article, l'indication de deux autres fragments du *Breviari* ; aucun de ces trois fragments ne correspond au nôtre.

2. Il devrait correspondre au vers 25.523 (24.532 + 991) ; mais il doit y avoir quelques lacunes dans notre fragment.

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

lecture en est assez difficile ; la lecture ne devient aisée qu'à partir du verso du folio 2. Le bas des folios 1, 2 et 6 est déchiré.

Il semble que deux scribes aient collaboré à la confection du manuscrit, qui est écrit d'une assez bonne écriture du XIV^e^ siècle. Il y a des espaces laissés en blanc, qui étaient sans doute destinés à recevoir des miniatures.

La langue n'a pas de caractère dialectal bien défini, sauf le suivant : les formes en *-ieu* du prov. classique sont rendues par *-iau* : ainsi *Diaus, Diau,* au lieu de *Dieu* est constant ; *yau, iau* (*ieu*), *miau, siau* (*mieu, sieu*), *Zebediau, Juziau,* etc. Plusieurs de ces formes se trouvent à la rime. Ce trait semblerait indiquer pour notre fragment une origine haut-limousine (Chabaneau, *Gram. lim.*, p. 50 ; Meyer-Lübke, *Gram. d. l. rom.*, I, § 38).

Un autre trait du dialecte limousin [1] nous est fourni par la réduction du *tz* à *t* dans les deuxièmes personnes du pluriel du présent de l'indicatif : *de que parlat* (= *parlatz*) ; *digat m'o* ; *en que dobtat* (rime avec *ressuscitat*, part. pass.) ; on trouve aussi *dit* pour *ditz* (3^e^ pers. sing. ind. prés.) ; *avet auzit* (= *avetz*), etc.

Nous donnons ci-après la transcription d'une partie du fragment ; nous avons choisi le début, un passage du milieu et une centaine de vers de la fin. Le texte n'est pas des plus corrects ; les vers faux abondent. Nous donnons le texte tel quel, sans faire de corrections, nous contentant de séparer les mots et d'ajouter la ponctuation.

[*fol. 1 a*] Diaus se pot clamar del Satham [2]
E tradir : « Fals, tu as coromput
« E trag de via de salut
« Ab falsa persuazio
« Lo mieu ser qu'ieu fi bel e bo
« E intrest en via dreytura
« Fazen tort e desmezura. »
A l'home pot dir yssamen :
« Malastruc e ab pauc de sen,
« Quo poguiest far tant de folor
« Quez a contrast de to senhor
« Que t' avia fag de nient,
« Mesprezan mon comandament,
« Mangessas del pom clegut
« Quez iau t'avi (*sic*) defendut
« E cal solia (*ou* folia ?) côfessar
« Que volguesses dezamparar
« Ton creator e ton amic
« Seguen ton mortal enemic ?
« Senes dobte grans.... es
« Que d'aisso mal eras (?) pres,

1. P. Meyer, *Daurel et Beton*, Introd., LX.
2. V. 24.532.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

« Quar volguiest la senhoria
« Del Satan mays que la mia. »
E l'homs per dir del Sathanas :
« Senher, d'aquel ma clamor fas
« Que m'a trayt e baratat
« Ab engan et am malvestat,
« Ab fenchas azulacios
« E ab falsas promecios,
« Quar mot gran profiey me [promes
« Et anc nul tems mas mal no·m [fes. »
Mas negu d'els no pot be dir
Encontra Diau senes falir,
Per que Diaus per bona razo
Ses sufrir mort e passio
Homs podia restaurar
Ab sol quar volgues perdonar ;
Quar si perdonar li volgues
Diaus ab Sathan no feira ges
Forssa, tort ni desmezura ;
Mas la devina dreytura
Lo perdo no sostenia
Ni sostenir no deuria
[*b*] Ques hom agues perdonansa
Del pecat senes vengansa,
Ni quez ages remecio
Ses deguna satisfacio ;
Don le filhs de Diau pleneza
De patz e de savieza,
S'alcus quez homs qui l'estorges
Non avia de que poges
Ni que fora grans damhacge
Sis pel.... l'umanal linacges
Per ve..... tisfar del siau
A la gran (?) drechura de Diau.
Donc volc per nos autres morir
E mortal passio sufrir.
. . . .
[*fol. 4 a*] En aquel meteys dia [1],
Segon que recomta Sant Luc
En l'avangeli ben astruc,
Duy dissipol anavan descaus
De Ihusalem ves Emaus,
Mot tristz e am gran desconort
Parlan se entre lor de la mort
De Jhu Crist, van encontrar
Jhu Crist, tot solet ses par,
Que·s mes en lur companhia ;
E negus no·l conoysia.
« Quez es aco, sa dis Jhus,
« De que parlat ? » Respon la us
Que s'avia nom Cleofas :
« Tu sol peregris n'es detras
« E yeysses de Jhusalem
« E no sabes que dizem ? »
« Quez es fag la novelament ? »
Jhus demandet mantenent,
« E qu'es aco digat m'o ».
[*b*] « Jhsu Cristz Nazariu que fo
« Sant profeta tant pios
« Et en obras et en sermos
« Et davant gens et davant Diau,
« Et han le trayt li Juziau
« A gran peccat et a gran tort
« Et l'an crusifiat a mort ;
« E nos creziam netament
« Qu'el dezires remer la gent
« E fo vengut desus del sel
« Salvar lo poble de Iraelh ;
« Pero femhas nos han comtat
« Quez ero de nostra amistat
« Que son estadas verament
« Et intradas al moniment
« E non an trobat le cos siau,
« Mas vist i an l'angel de Diau,
« Dizen qu'el es ressucitat. »
Dis Jhu Crist : « En que dobtat,
« Fols e de dura crezensa dura,
« En so que ditz la Escriptura ?

1. V. 25.016.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

« E an per sert profetizat
« Li profeta que son passatz
« E ho covenia ses falhir
« A Jhu Crist tot ayso a sufrir
« Et intrar pueys al sieu regnat. »
Et cant lor ha entrepetat (*sic*)
Las profecias escuras
E las santas escripturas
De Moysem, de Ysayas,
De Davit e de Jeramias,
Et dels autres generalment,
Parlan de son aveniment
Aytant com li foc bo e bel,
E foron ja pres del castel
On anava Jhus vay far
Semblant de plus luen anar;
Mas elhs mot fort le covidero
E neys tiran le preguero
Que la nueytz amb els remazes;
E dizian : « Senher, tart es
E·l solhel (*sic*) a son cos complit. »
E feyron tant pres le covit.
[*c*] E cant se foyron ataulat
E pa lor hac hom aportat,
Jhus vay com solia far
Lo pa benazir e trencar.
Adonc lor huels se van hubrir
E vay lor tantost avalir
Quant sap que l'agro conogutz,
E els estero esperdutz.

[*Blanc d'environ dix vers pour une miniature ou peut-être pour une rubrique*].

[*fol. 7 a*] Donc venc lo Sanhs Esperit en lor [1]
Quez es d'amor font e razit,
Segon que la Scriptura ditz;
Et amon se d'aquela amor
Le Payre et le Filh entre lor
E prossens d'amdos ensems
. . . .
Donc es amors e amayres
Cascus d'els es filhs e payres,
Quar ges autra no es
La us que l'autre de totz tres;
Don non es creada l'amors
Ans es veray be creators
De totas las cauzas que son
E sus el sel e jus el mon;
Et es ses dobte veritat
Que Diaus vera caritat,
E sel que caritat fay [2]
Estay en e Diau e Diau (*sic*) en luy,
Esperitalmens habitans,
Com dit Moss. S. Johans.
Qui donc ama Diau coralment
E·l dezira perfieytament [3],
Quant obezis sos mandament (*sic*),
Autra causa no pot amar;
Don Sant Gregori dit tot clar
Qu'en bonas operacios
Se mostra las delectios.
E Sant Johan dit, so sai yau,
« Aquel que dit que ama Diau
« E no serva sos mandamens
« Es messongier apertamens;
« Mas sel l'ama que l'obezis
« Els delieytz carnals oris (*sic*)
« El mon heretat temporal,
« Per sso qu'en l'amor devinal
« Se repauze pus perfieytament
« De totz son cor, de tot son sen,
« Esquivan totas occayzos
[*b*] « De cazer en temptatios. »
Aytal home Diau vezita
Et en luy per sert abita,
Establen en luy son rengat,
Quar l'oms li te l'ostal mondat.

1. V. 25.515.
2. *No fay*, *no* exponctué.
3. Manquent trois vers.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Donc dis Jhu Crist : « A lu ven-
[drem
« Et en aquel abitarem. »
E cove be que·s tenga mon
. . . .
Si que no y trobe re lag
Sa lenga, son cor ni son fag
Oue hofenda le Crator (*sic*),
Co fan alcu peccador
Cuy nei' vezita la deitat,
Si que remembro los peccats
Ab sola contrecxio ;
Mas Diaus no fay estatio
Ni abita gayre am lor
Que geta·l foras am pudor,
Quan tantost lor es oblidat
E s'abandono a peccatz
Als delueytz carnals retornan,
Quar S. Gregori ditz queyrant ?[1]
Deluenha cascus de lor
De l'omnipotent Creator,
Quan s'amor ves lo mon dissen
Les deziries del mon seguen.
Diau donc non ama coralmentz
Qui no serva sos mandamentz,
Segon que avet auzit desus.
Cozire donc ab ssi cascus
Si ama Diau degudament,
E no cosire solament
Aquo qu'el respondria
Qui demanda li fazia ;
Mas cossire si ni es fag
De cor, de paraula, de fag
O layssan bes e fazen mals
Contra·ls mandamens devinas (*sic*),
Car l'amor de Diau complida
Apar en sa bona vida.

Toulouse, 1925.

1. Azaïs : *qu'aitan*.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

PATHELIN 532
COUVRIR DE CHAUME
par Edward C. ARMSTRONG

Le drapier, arrivé devant la maison de Pathelin, demande son argent :

> Sa ! mon argent ! Estes vous folle ?
> Il me fault neuf frans.

Guillemette fait semblant de trouver ces paroles mal à propos :

> Ha ! Guillaume,
> Il ne fault point couvrir de chaume
> Icy.

Parmi les diverses interprétations qu'on a proposées pour *couvrir de chaume*, il suffit de citer celle de M. Jeanroy, offerte avec toute réserve, « [se] coiffer d'un chapeau de paille », « faire le fou » (*R. Ph. Fr.*, 1894, p. 118) et celle de M. Nyrop, « couvrir [le carreau] de chaume », « tromper, mystifier, railler » (Ac. Roy. Sc. L. de Danemark, *Bulletin*, 1900,pp. 347-48). Gaston Paris (*Rom.*, 1901, p. 433), qui ne se montre pas convaincu par ces interprétations, se borne à dire : « Couvrir de chaume signifie proprement couvrir une maison de chaume ; mais le rapport du figuré au propre m'échappe ».

Plutôt que de s'arrêter à ces interprétations figurées ou de recourir à d'autres, il vaut la peine de revenir au point de départ, et d'essayer d'interpréter *couvrir de chaume* tout bonnement comme... couvrir de chaume. Entre les paroles des deux personnages il existe une symétrie qui peut bien ne pas être un accident : le drapier annonce ce qu'il faut ; Guillemette répond en indiquant ce qu'il ne faut pas. Si cette symétrie est voulue, on s'attendrait à trouver un rapport entre *neuf francs* et *couvrir de chaume*. Pour les auditeurs de la farce, un tel rapport peut avoir existé si l'auteur de *Pathelin* voulait donner à entendre que Guil-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

lemette fait semblant de comprendre *neuf francs* comme *neuf rangs*. Parmi ses autres emplois, *rang* s'applique à une « orgne » ou rangée de javelles faisant partie d'un toit en chaume ; dans cette signification le mot revient *passim* dans la discussion de l'art de couvrir en chaume de *l'Encyclopédie* (éd. 1783, *Arts et Métiers méchaniques*, t. II, *s. v.* Couvreur en bâtimens). Au drapier qui s'écrie : « Il me fault neuf (f)rans », la femme de Pathelin répond : « Que voulez-vous dire avec vos *rangs* ? On n'a pas besoin ici d'un nouveau toit ». On peut pourtant se demander ce qu'il y a dans *rang* — mot pouvant s'appliquer à des rangées de tout ordre — pour faire surgir à l'esprit précisément les rangs d'une couverture de maison. La réponse se trouve dans la mise en scène de ce passage. Pathelin s'en est allé coucher (v. 493), et c'est évidemment devant la porte de la maison que Guillemette mène la première partie de son entretien avec le drapier. Celui-ci, en proférant les mots : « Etes-vous folle ? Il me faut neuf francs », lève sans doute les yeux, comme s'il prenait le ciel à témoin (cf. plus loin, au vers 536 : « Je puisse Dieu désavouer si je n'ay neuf francs ») ; mais ce qu'il fait en réalité c'est de se servir de ce prétexte pour voir si par hasard il n'arrivera pas à épier Pathelin à travers une fenêtre. Ce regard, partagé entre le ciel et la façade, a bien l'apparence de se diriger vers le toit, et l'auteur lance son calembour, sûr que le jeu de mots sera goûté des assistants si l'acteur ayant le rôle du drapier sait donner à ses yeux et à son visage les mouvements et l'expression qu'il faut.

Pour le vers 533 Le Roy (suivi par Holbrook, sauf *ces* pour *ses*) offre *ycy me bailliez ses brocars* ; Levet (suivi par Schneegans), *icy ne bailler ses brocars*. Schneegans et Holbrook rendent *bailler brocars* par « lancer des brocards », et le *Dict. gén.* et Godefroy citent ce passage pour *brocard*, « trait piquant », qu'on n'a pas trouvé autre part en combinaison avec *bailler*. Je rattacherais *brocars* du vers 533 plutôt à *broc*, « fourche à deux dents, bident » (Beaucoudrey, *le Langage normand*, Paris, 1911 ; Lecomte, *le Parler dolois*, Paris, 1910). « Un broc ou fourche de fer à charger foing » paraît déjà dans un document de 1475 (Du Cange, *s. v.* broca 4). *Brocard* se trouve dans Cotgrave (*Dict.*, Londres, 1611) comme « peg, or pricke, of wood », et *brocard* peut servir d'équivalent de *broc* dans une des significations de ce mot : *broc* (Remacle, *Dict. wallon*, Liége, 1857), ou *bro-*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

car(d) (Edmont, *Lexique Saint-Polois*, Saint-Pol, 1897), « dent canine, longue et pointue, de certains animaux ». Le *brocard* du vers 533 serait-il donc la fourche du couvreur en chaume ? Dans la discussion déjà citée, *l'Encyclopédie* ne donne pas de nom spécial à cette fourche, mais dit (p. 61) à son égard : « Elle est de fer, et semblable à celles dont on se sert lors de la moisson pour charger les gerbes sur les voitures ». Puisque *brocard* est en certains cas l'équivalent de *broc*, et que la fourche du couvreur est semblable au broc des moissonneurs, un *brocard*, « fourche de couvreur », paraît assez indiqué. Si l'on accepte cette interprétation pour brocard, le *bailler* de notre passage est, non pas « donner, lancer », mais « saisir, empoigner, manier » (voir les dictionnaires de Godefroy et Tobler), *ses* se rapporte à *chaume*, et il faut suivre le texte de Levet, en lisant (532-33) :

> Il ne fault point couvrir de chaume
> Icy, ne bailler ses brocars.

Cette acception du verbe *bailler*, assez courante dans l'ancien français, se trouve encore dans la *Chirurgie* de Henri de Mondeville (« manier, palper » ; éd. A. Bos, sec. 2229-30) et dans les *Miracles de Notre-Dame par personnages* (« saisir, empoigner » ; t. III, 20, 1228 et 1230). Je ne connais pas d'exemple contemporain à *Pathelin*, mais c'est une acception de nature à se maintenir facilement dans la langue des métiers et dans la langue du peuple après avoir vieilli dans la langue littéraire.

Il n'y a rien qui étonne dans l'emploi du calembour *neuf francs, neuf rangs*. D'autres calembours se trouvent dans *Pathelin* (voir 91, 1139, etc.) qui sont loin d'avoir le sel que ce quiproquo ajoute au dialogue entre le drapier et Guillemette.

Que l'auteur, en introduisant ce jeu de mots basé sur le vocabulaire des couvreurs, ait voulu profiter en plus d'un sens figuré des expressions *couvrir de chaume* et *bailler brocards* pour ajouter encore un trait spirituel à sa phraséologie, voilà ce qui est fort possible chez un écrivain sachant si bien tirer des mots qu'il employait tout le parti possible ; mais ce que j'ai essayé de démontrer c'est qu'il n'est nullement nécessaire d'établir ce sens figuré pour donner aux vers dont il est question une interprétation satisfaisante.

Princeton, 1925.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

UNE CHANSON DU TROUBADOUR UC DE LA BACHELERIE

par Jean AUDIAU.

Contemporain de Jaucelm Faidit, dont il était d'autre part le voisin, Uc de la Bachélerie [1], si nous en croyons le biographe ancien, « fit de bonnes chansons, un bon descort et de bonnes tensons ». Cependant les chansonniers provençaux ne renferment, en plus de trois *tensons* et d'un *torneyamen*, qu'une seule chanson de ce poète : encore est-elle vraisemblablement incomplète, puisque dans aucun des deux manuscrits qui nous l'ont transmise, on ne trouve le texte des *tornadas*, par lesquelles il était d'usage de terminer une chanson.

Raynouard, dans son *Choix des Poésies originales des Troubadours*, t. III, pp. 340 sq. a déjà donné le texte de cette pièce, d'après le Ms. *C* (f° 347 b) ; elle se trouve dans le chansonnier *f*, au fol. 47 v° de la nouvelle pagination (ancien 52), et le *Breviari d'Amor* de Matfre Ermengaud (α) en cite la strophe III, aux vers 29805-29814 [2].

Telle qu'elle nous est parvenue, cette chanson se compose de quatre *coblas singulars* de 9 vers de 10 syllabes, disposés de la manière suivante :

a bb *a* *c* d d e e

(a = *ensa*, b = *is*, c = *aya*, d = *ans*, e = *atz*).

1. Je pense qu'il s'agit de La Bachélerie, près d'Uzerche, et non pas, comme le supposait Chabaneau (*Biog.*, p. 251) de La Bachellerie, canton de Terrasson (Dordogne). Les *Biographies des Troubadours* précisent en effet que Uc était « d'où était Jaucelm Faidit ».

2. Le *Breviari d'Amor* cite également aux vers 32244-32256 deux passages qu'il attribue à notre poète et qui appartiennent en réalité à Marcabru (*Cortesamen vuoill comensar*, str. III et IV).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Le cinquième vers de chaque strophe est construit sur la même rime : *-aya*. Maus (*Peire Cardenals Strophenbau*, p. 120) cite cette pièce sous le N° 598, 3, mais le compte des syllabes est erroné.

Je prends pour base le manuscrit *C*.

I Ses totz enjans e ses fals' entendensa,
Aissi cum selh cuy Amors a conquis,
Serai tostemps francx, e leyals e fis
Vas vos, dompna, en fach et en parvensa,
E non ai cor ni poder que ·m n'estraya ;
Ans vos serai en perdo fis amans,
Q'huey vos am mais no fazia er dos tans,
Et a totz jorns dobla ·m la voluntatz,
Qu'anc no fon drutz mielhs ames desamatz.

II Bona dompna, ses vos non ai guirensa !
Tan finamen vos am e·us suy aclis,
Que, quan no·us vey, mos cors planh e languis,
E, quan vos vey, no·us aus dir per temensa
L'amor qu'ie·us port, bona dompna, veraya,
E, si·m faitz mal, en re no·n suy clamans ;
Per que·us prec, dompna, no·m sia dans,
Valla·m ab vos merces e pietatz,
Essenhamens e franquez' e bontatz.

III Be·us dey amar ses neguna fallensa,
Quar tot quant es en las autras devis
— Sens e beutatz, genz parlars e francx ris,
Essenhamens, sabers e conoyssensa —
E tot aquo qu'a pretz veray s'asaya,
Vey qu'es en vos, bona dompn', e prezans.
Per qu'ieu faray tostemps vostres comans,

I.— 1. tot enjan e ses fol *f* — 2. cuy Amors a] c'a tot Amors *f* — 3. leyals] verais *f* — 4. Ves v. *f* — 6. emperdos *f* — 8. dobla ma v. *f* — 9. no fon] non vis *f*.

II.— 11. finamens *f* — 12. mon cor *C f* — 13. vos ve *f* — 14. domn'e v. *f* — 15. Car sim trac mal, de re *f* — 16. E car nom clam, domna, non scia dans *f* — 18. E cauzimens e merces e bontaz *f*.

III.— 19. Ben d. *C* — 21. gent (gen *α*) parlar *C*, *α* ; franc *α* — 23. s'escaia *α* — 24. b. dona p. *α*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Que, ja no y fos lo quartz ni la meitatz,
Si·us amer' yeu qu'enaissi suy fadatz.

IV E non puesc far pus aspra penedensa
S'ie·us am de cor e vos non abellis ;
Mas non puesc mays, qu'Amors m'en afortis
E·m ditz q'huey mays seria recrezensa,
E·m mostra tan que qui d'amor s'asaya
Coven que sia afortitz sos talans,
E sofr' en patz lo maltrag e·ls afans,
E qu'ieu vos am sitot vos no m'amatz,
Qu'hom recrezens es greu drutz apellatz.

V S'encontra me gardatz vostra valensa
Ni·l verai pretz que Dieus a en vos mis,
Mielhs mi fora, dompna, que ja no·us vis,
Qu'autra del mon no·m platz ni no m'agensa.
Mas una res m'en auci e m'esglaya :
Quant yeu remir vostres faitz benestans
Et la valor, qu'es tan rich' e tan grans,
No·us auzi dir, dompna, merce m'ajatz,
Se·lh Paratge no·bays' Humilitatz.

TRADUCTION

I. Sans fourberie et sans fausse affection, comme celui qu'Amour a conquis, je serai toujours franc, loyal et fidèle envers vous, Dame, en fait comme en apparence, et je n'ai ni l'envie ni le pouvoir de renoncer à cet amour. Au contraire, je vous serai sans récompense un amant fidèle, car je vous aime aujourd'hui deux fois plus qu'hier, et ma volonté redouble chaque jour : jamais il n'y eut un amant qui aimât davantage sans être aimé.

II. Noble Dame, sans vous il n'est pas pour moi de salut. Je vous aime tant et vous suis tellement soumis que, quand je ne vous vois pas, je pleure et

26. Pueis, ja non *f*; fes α ; mitatz *f* — 27. Sieus amarai qu'enaissi α ; fuy *f* α.

IV.— 29. e vos] ja vos *f* — 30. car Amors m'afortis *f* — 32. E mostran t. *f* — 33. que *manque f* — 34. los mals tratz *f* — 35. Em ditz quieus am *f* — 36. ho C.

V.— 37. Si contra *f* — 38. c'a Dieus en vos assis *f* — 36. Mais mi fora *f* 40. C'autr'amistatz *f* — 41. m'esmaia *f* — 43. E la beutat qu'es tan fin' e t. *f* — 44. Nous aus dire *f*; n'ajatz *f* —

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

je languis, que, lorsque je vous vois, je n'ose par timidité vous dire l'amour sincère que je vous porte, noble dame, et que, si vous me maltraitez, je ne m'en plains nullement. C'est pourquoi je vous supplie, Dame, qu'il ne m'arrive nul dommage et que merci et pitié, distinction, franchise et bonté me servent auprès de vous.

III. Je dois bien vous aimer sans manquer, car tout ce qui est dispersé chez les autres — esprit et beauté, aimable discours et franc rire, distinction, savoir et jugement, — et tout ce qui contribue au mérite véritable, je le vois en vous, dame noble et hors de pair. Aussi ferai-je toujours vos volontés, et, vous manquât-il le quart ou la moitié [de ces qualités], je vous aimerais pareillement, car telle est ma destinée.

IV. Et je ne peux supporter plus âpre pénitence que si je vous aime de tout cœur et si cela ne vous plaît pas. Pourtant je n'en puis mais, car Amour m'encourage [à vous aimer] et me dit que [m'éloigner de vous] désormais serait une lâcheté. Il me montre que celui qui tente l'épreuve d'amour doit affermir son cœur et souffrir en paix la peine et les tourments, et qu'il me faut vous aimer, bien que vous ne m'aimiez pas, car celui qui se décourage mérite difficilement le nom d'amant.

V. Si vous considérez, en tenant compte de ce que je suis, votre valeur et le mérite véritable que Dieu a mis en vous, il vaut mieux, Dame, que je ne vous voie plus jamais, car aucune autre au monde ne me plaît ni ne me charme ; mais une chose me tue et m'épouvante : quand j'observe vos actes parfaits et votre valeur, si précieuse et si grande, je n'ose plus vous dire, Dame, que vous ayez pitié de moi, si Humilité n'abaisse Noblesse.

Paris, 1925.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

DE
QUELQUES-UNES DES ASSONANCES RÉPUTÉES FAUTIVES
DE LA
CHANSON DE ROLAND

par Joseph BÉDIER.

« Dans la *Chanson de Roland*, *a* oral n'assone pas avec *a* nasal » : c'est une opinion reçue, et que personne, que je sache, n'a jamais contestée. A vrai dire, maintes leçons du manuscrit d'Oxford la contredisent ; mais, de Theodor Müller (1863) à T. Atkinson Jenkins (1924), tous les éditeurs et commentateurs ont imputé ces leçons à l'ignorance et à l'incurie des scribes et les ont corrigées.

Fut-ce à bon droit ? L'examen de leurs corrections donnera peut-être quelques raisons d'en douter.

*
* *

Je n'insisterai pas sur les quatre cas que voici. Au v. 831 *chevalchet*, au v. 1842 *Charles*, au v. 1843 *barbe*, assonent « fautivement » avec des mots tels que *France* ; et au v. 890, *Malprimis de Brigant* assone « fautivement » avec des mots tels que *part* ; mais, pour que tout rentre dans l'ordre, il suffit de remplacer, au v. 831, *li dux Neimes chevalchet* par *chevalchet li dux Neimes* ; — au v. 1842, *li reis Charles* par *Charlemagnes* ; — au v. 1843, sa *blanche barbe* par *sa barbe blanche* ; — au v. 849, *Malprimis de Brigant* par *Malprimis de Brigal* [1]. Et ces quatre

1. Cette correction s'impose presque, puisque le même personnage reparaît au v. 1261 sous le nom de *Malprimis de Brigal* (: *valt*, *cristal*, etc.). Elle n'est pas tout à fait nécessaire pourtant, si l'on tient compte du fait que plusieurs autres noms propres se présentent dans le poème sous deux formes : *Haltilie* et *Haltoïe*, *Malprimes* et *Malpramis*, *Ormaleus* et *Ormaleis*, *Jurfaret* et *Jurfaleu*, *Bramimunde* et *Bramidonie*, etc.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

retouches, si légères, sont obtenues à si peu de frais qu'elles semblent légitimes : on s'étonne pourtant que par quatre fois les scribes aient altéré sans motif des leçons qui ne pouvaient les gêner en rien.

Voici des cas plus difficiles.

Au v. 835, Charlemagne, qui vient de laisser les douze pairs à Roncevaux et qui pressent la traîtrise de Ganelon, exprime en ces termes son angoisse :

> « Par Guenelun serat destruite France.
> Enoit m'avint un'avisiun d'angele
> Qu'entre mes puinz me depeçout ma hanste
> Chi a juget mis nés a *rereguarde*.
> Jo l'ai lesset en une estrange *marche*.
> Deus ! se jol pert, ja n'en avrai escange. »

Rereguarde, *marche* : voilà donc violée pour la cinquième et pour la sixième fois la règle qui interdit au poète de faire assoner *a* oral avec *a* nasal. Par une retouche aussi facile que les précédentes — lisez *une marche estrange* au lieu de *une estrange marche*, — les éditeurs remédient à l'une de ces irrégularités ; mais comment pourront-ils se débarrasser de *rereguarde* ? L'un d'eux propose *Chi adjug et mon nevou le cataigne* ; cet autre, *Grant paor ai mes niés Rollanz remaignet* ; cet autre, *Il est juget que li miens niés remaignet* ; cet autre, *Il ad jugiet que li miens niés remaigne* ; etc. Mais ce sont autant de conjectures en l'air, et chacune de ces refaçons fait regretter la leçon sacrifiée, laquelle, prosodiquement suspecte, satisfait à tous autres égards.

— Une septième infraction à la règle se rencontre au v. 1103. Là Roland, montrant ses vingt mille compagnons rangés en bataille dans la plaine de Roncevaux, dit à Olivier :

> « Guardez amunt devers les porz d'*Espaigne* !
> Veeir poez, dolente est la rereguarde :
> Ki ceste fait, jamais n'en ferat altre. »

Ce texte offre un sens géographiquement irréprochable, car en deux autres passages (v. 824 et v. 1152) le poète se sert de la même expression, *les porz d'Espaigne*, pour désigner Roncevaux et le col qui domine Roncevaux, le col ou « port » de Cize. Mais *Espaigne*, assure-t-on, ne saurait subsister à l'asso-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

nance, et c'est pourquoi les éditeurs, recourant à d'autres versions du poème (*V*[4], v. 1049, *C*, p. 75), écrivent :

> Guardez amunt *par* devers les porz d'*Aspre*.

Il y a une difficulté : c'est que l'expression *les Porz d'Aspre* n'a jamais désigné que le Somport ou col de Jaca, qui est situé à 70 kilomètres à vol d'oiseau de Roncevaux. Comment Roland inviterait-il Olivier à chercher si loin ses compagnons ? Son propos, remanié pour le bien de l'assonance, devient inexplicable. C'est comme si quelqu'un, voulant montrer, de la Place de la Concorde, une foule massée sur la terrasse des Tuileries, disait : « Regardez vers Fontainebleau. »

— Au v. 1273, le copiste d'Oxford, méconnaissant la règle pour la huitième fois, fait assoner *hanste* avec *curaille, passet* :

> Sun bon espiet li ment en la curaille,
> Empeint le bien, par mi le cors li passet,
> Que mort l'abat el camp, pleine sa *hanste*.

Les éditeurs écrivent : *Pleine sa hanste l'abat mort en la place* ; mais la correction est forte, comme on voit.

— Au v. 2831, pour écarter une neuvième assonance fautive, *guant amiralz*, ils écrivent *amiranz*. Mais, en 37 autres passages, le texte porte *amiral* ou *amirail* ; jamais il ne porte *amirant*.

— Aux vers 3038-9, il est dit que l'un des corps de l'armée chrétienne se compose de barons allemands :

> Alemans sunt e si sunt d'Alemaigne ;
> Vint milie sunt, ço dient tuit li altre.

Bien que l'expression soit insolite, des Allemands d'Allemagne ne doivent pas trop surprendre dans un poème qui met en scène des « Francs de France ». Mais l'assonance *Alemaigne altre* offre un dixième cas de dérogation à la règle. Les éditeurs ne disposaient ici que d'un seul autre texte, celui du manuscrit *V*[4], qui dit (v. 3227) :

> De l'Alemaine sunt e de la marche.

D'après ce modèle, Th. Müller a construit ce vers : *Alemans*

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

sunt, li eslit de lur marche, qui est de fantaisie ; et les autres éditeurs un autre vers, *Alemant sunt e si sunt de la Marche,* qui a le tort de doter l'Allemagne d'une province inconnue des géographes.

— Le manuscrit d'Oxford porte, aux v. 3335-6, et c'est une onzième contravention :

> « Barons franceis, vos estes bons vassals :
> Tantes batailles avez faites *en camps* ! »

Tous les éditeurs remplacent *en camps* par *champals.* L'inconvénient est que le poète dit *tel, el* (> *aliud*), *anoel, mortel,* etc. ; jamais il ne dit *tal, al, anoal, mortal,* etc. *Bataille campel* assone au v. 3137 avec *parler.*

— Au v. 3707, le manuscrit d'Oxford donne une leçon qui viole la règle pour la douzième fois :

> Li empereres est repairet d'Espaigne
> É vient a Ais, al meillor sied de France ;
> Muntet el palais, est venut en la *sale.*
> As li Alde venue, une bele damisele...

L'assonance *France sale* est impossible, affirme-t-on. Et pourtant, à moins qu'on ne transporte la scène hors du palais, dans un décor de plein air qu'il faudra construire de toutes pièces, où donc Belle Aude pourrait-elle rencontrer le roi ? Si ce n'est dans *la sale,* il faudra que ce soit dans *une chambre* : on aura beau chercher, on ne trouvera pas un troisième mot. *Chambre* s'imposant comme une carte forcée, les éditeurs écriront-ils donc : *Muntet el palais, est venut en sa chambre* ? Ils n'ont pu s'y résoudre, sentant bien que Belle Aude ne se serait jamais permis d'entrer, sans y être appelée, dans la chambre privée du roi. Ils ont tous écrit : *Muntet el palais, est venut en la chambre,* non pas qu'ils aient oublié, j'imagine, qu'un palais, s'il n'a d'ordinaire qu'une sale, a nécessairement plusieurs chambres ; mais ils ont supposé que *la chambre* pouvait s'employer comme *la sale* pour désigner la pièce de réception et d'apparat d'un château : hypothèse que démentent tous les textes connus.

— Dans la même laisse, construite sur des assonances en -*ā...e*, on rencontre un autre cas encore d'infraction à la règle,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

le treizième du poème, car, au v. 3716, Charlemagne, parlant de son fils Louis, dit à Belle Aude :

> Il est mes filz e si tendrat mes marches.

Les éditeurs impriment : *Il est mes filz, tendrat mes marches grandes*, mais c'est cheviller ; — ou bien : *E si tendrat mes marches e mon regne*, mais c'est attribuer au poète un pléonasme très gauche ; — ou bien : *Il est mes filz, si tendrat mun reialme*, mais c'est oublier que Charlemagne entend bien léguer à Louis son empire aussi bien que son royaume.

— Le même phénomène se reproduit donc treize fois (en 945 vers), — quinze fois, si l'on ajoute à ce relevé des assonances contestées le cas de *blasme* au v. 1718 (cf. le v. 1082) et de *pasmet* au v. 2273 ; — dix-sept fois, si l'on y ajoute le cas, qui sera considéré ci-dessous, de *guant* aux v. 3845 et de *demant* au v. 3846. Or, remarquons que ces altérations, attribuées à la distraction des scribes, n'ont pas consisté à remplacer une certaine voyelle, *a* oral ou *a* nasal, par une autre voyelle quelconque, mais les 17 fois par le son le plus voisin dans l'échelle des timbres vocaliques, les 17 fois *a* oral par *a* nasal, ou inversement : et dès lors peut-on raisonnablement expliquer par de simples accidents de copie une telle régularité dans l'irrégularité ? Et si l'on considère en outre l'excellence des 17 leçons offertes par le manuscrit d'Oxford et la difficulté, parfois l'impossibilité, d'y toucher sans abîmer tout le passage, ne faut-il pas conclure qu'on est les 17 fois en présence de leçons authentiques ?

L'auteur de la *Chanson de Roland* a bien pu faire assoner *a* oral et *a* nasal, puisque d'autres poètes venus après lui se sont permis cette licence. On lit dans le *Charroi de Nîmes* (ms. de Boulogne, f° 48 v°) :

> C'est Arragon, li fiex Tibaut l'*aufage*
> Et dame Orable, qui tant est bele et gente.

On lit dans *Floovant* (éd. Guessard et Michelant, v. 1399) :

> « Tel monte vos ferez, par le mien esciantre,
> Dont vos morez trestut a m'espee qui *taile*. »

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

De telles assonances ne se rencontrent que très rarement, j'en conviens, chez nos poètes. Il n'en est pas moins vrai qu'elles abondent dans la *Chanson de Guillaume*, qui est sans doute le plus ancien de nos romans de chevalerie après la *Chanson de Roland*. On y relève les séries suivantes : *hanste lances faille* (v. 319-321), — *braz Larchamp* (v. 715-6), — *champ darz* (v. 768-9), — *Persans... part leppart regart abat ahan Bertram Guischard combatant... combat adestrant* (v. 1711 ss.), — *darz trenchanz* (v. 1803-4) — *granz amirails* (v. 1992-3), — *alferant couard* (v. 3132-3).

*
* *

Je passe à un autre groupe de faits, similaires et connexes.

On n'est pas sans avoir remarqué, dans un passage ci-dessus discuté, une assonance surprenante :

3705 Li empereres est repairet d'Espaigne
E vient a Ais, al meillor sied de France ;
Muntet el palais, est venut en la sale :
As li Alde venue, une bele *damisele*.

Nous n'en sommes plus à douter que *sale* puisse assoner avec *France* ; mais peut-il assoner avec *damisele* ? Non, disent les éditeurs. Ils corrigent *une bele dame* : et malgré soi, on regrette *damisele*.

— Le même phénomène reparaît une seconde fois, au v. 662 :

Li empereres aproismet sun repaire.
Venuz en est a la citet de *Galne* ;
Li quens Rollant, il l'ad e prise e fraite ;
Puis icel jur en fu cent anz deserte.

Certains éditeurs remplacent *la citet de Galne* par *la cit de Valterne* ; mais *Valterne* ne se trouve que dans la *Karlamagnus-saga* et le poète dit toujours *citet*, jamais *cit* ; d'autres impriment : *la citet Valterne* ; mais la préposition *de* ne saurait être omise.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

— Aux vers 3838 et suivants, le texte d'Oxford présente à l'assonance cette suite de mots : *Pinabel, isnel, mais, plaiz*.... ; puis on lit :

> Met li el poign de cerf le destre *guant.*
> Dist li empereres : « Bons pleges en *demant.* »
> Trente parenz li plevissent *leial.*
> Ço dist li reis : « E jol vos recrerai. »
> Fait cels guarder tresque li dreiz en *serat.*

« De ces cinq vers, disent les éditeurs, le quatrième seul peut subsister dant une tirade en *-ai, -é.* » Ils écrivent donc *le destre guant de cerf*, — *Bons pleges en avrai* ou *Pleges demant del plait*, ou *Pleges demant del fait*, — *Trente parent leial plege en sunt fait* ou *Trente parent li plevissent adès*, — *tresqu'en serat li plaiz* ou *tresqu'en iert li dreiz faiz*. Etc. Toutes conjectures aussi arbitraires qu'adroites.

— Mais voici encore, aux vers 3879-81, un sixième cas semblable :

> Tuz lur escuz i fruissent e esquassent,
> Lur osbercs rumpent e lur cengles depiecent,
> Les alves turnent, les seles cheent a *tere.*
> .C. mil humes i plurent, kis esguardent.

Les éditeurs construisent un autre vers, chacun à sa façon : *Les seles turnent e chieent en la place* ou *A tere chieent de lor seles les alves*. Etc.

Les six leçons considérées sont-elles donc apocryphes ? La *Chanson de Guillaume* offre, elle aussi, des strophes où *a* assone avec *é* : *compaigne faire terre barbe* (v. 474-7), — *darz halberc fer mais* (v. 876-81), — *blame estre* (v. 2121-2), — *deserrent desmaillent* (v. 2126-7), — *fait paleis après boisnard tuast* (v. 2085-9), — *pesme obliastes* (v. 3465-6) : et M. J. Salverda de Grave (*Neophilologus*, t. I, 1915, p. 10) s'est élevé à bon droit contre les entreprises des éditeurs de ce poème, qui prétendent « corriger » de telles leçons.

Il y a mieux : le phénomène que l'on veut détruire, si nettement attesté dans la *Chanson de Roland* et dans la *Chanson de Guillaume*, l'est aussi en de nombreux autres textes assonancés. Voici un passage d'une version (encore inédite) du *Charroi de*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Nîmes, celle du manuscrit 1448 du fonds français de la Bibliothèque nationale (f° 97 v°) :

Tant chevalchierent qu'il vindrent a *Bremarle*,
Une cité qui siet desor une aive
Et a .x. lues près de Ninmes la *large*,
Et en cele aive prenoient il la piere
Dont les grans tors de Ninmes furent faites.
Cil Sarrazin montent en lor *entaisses*,
Dist l'un a l'autre, si com il solent faire :
« Ancui vairons de marcheans grans *masses* ! »
Vont s'an encontre li Sarrazin *aufage* ;
Tant chevalchet qu'il trovarent les maistres,
Or lor demandent : « Qués avoirs faites traire ?
Or, ciglagons et bones pels de *martre*,
Copes d'or fin et bons hanas de *mazre*
Et bouquerans et vermaille *escarlaite*
Et vif argent et pitre et canele. »
Dist li paiens : « Marchant, moult estes *sage* ! »

Voici, tirés du même manuscrit (f° 105 r° et f° 105 v°), deux passages de la *Prise d'Orange* :

« Dex ! » dist li cuens, « livrés sui a *maçacle* !
Bertrans, biaus niés, frans chevaliers honestres,
Ne me vairés a nul jor de mon *aage*,
Ans m'ocirront ces putes gens averses. »
Dist Guielin : « Par lou baron saint *Jaque*,
Chier me cuit vendre ans que paien me *baillent* ! »

Quant Arragons en entent la novele
Qu'i out la crote desos lui en la terre,
Il prist .m. Turs des chevaliers as *armes*...
Dist Guielins : « Par lou baron saint *Jaque*,...
Rendut nos a Orable la deserte ! »

Les mêmes faits reparaissent dans les *Enfances Vivien* (éd. Wahlund) : *altres belles* (v. 431), *perte armes* (v. 1752) ; — dans la *Chevalerie Vivien* (éd. Terracher) : *auves estre* (v. 644), *certes armes* (v. 650), *herberges armes* (v. 1612), *arbre geste* (v. 1613) — et dans la *Prise de Cordres* (éd. Densusianu) : *tertre armes* (v. 1254).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Ces sortes d'assonances se rencontrent aussi, bien que plus rarement, dans les versions des mêmes chansons que nous ont conservées les autres manuscrits du Cycle de Guillaume. Par exemple, les manuscrits A^1, A^2, B^1, B^2 du *Charroi de Nîmes* s'accordent pour faire assoner au v. 1064 *teste* avec *rivage* et *trere*; et les manuscrits A^1, A^2, A^3, A^4, de la *Chevalerie Vivien* (éd. Terracher, v. 1020-1) donnent ces vers :

> E .mil i joent as eschés et as *tables*
> Et mil i joent as pelotes inelles.

Voici enfin deux extraits de la *Prise d'Orange*, telle qu'elle se lit dans le manuscrit B.N. fr. 1449 (f° 48 r° et f° 55 r°) :

> Plest vos oïr chançon de bone geste,
> Si com Orenge brisa li quens Guillelmes ?
> Prise a moillier dame Orable la *sage*.
>
> Il prist mil Turs qui ont lacié les heaumes,
> Et mil en lesse par devant en la *place*...
> Dist Guielins : « Par le cors saint Ylaire,
> Se Dex m'aïst, traï nos a *Orable*,
> E Dex confonde la sarrazine geste ! »

*
* *

Par ces remarques j'aurai réussi, je crois, à établir l'authenticité de vingt-trois leçons, réputées à tort apocryphes, de la *Chanson de Roland*, telle quelle se lit dans le manuscrit d'Oxford. Par des remarques analogues, j'en ai naguère défendu et, j'espère, justifié vingt autres (*Romania*, t. XLVII, p. 465), celles qui, dans les strophes construites sur les assonances *-é*, *-ié*, contrarient la loi de Bartsch. Je pourrais en justifier pareillement d'autres encore, et, par exemple, prouver que les assonances *Joiuse muet* (v. 2990), *herbus ferut* (v. 3925), rejetées de la *Chanson* par tous les éditeurs comme représentant un phénomène purement anglo-normand, doivent être attribuées au poète lui-même : car on en trouve de pareilles dans *Aiol*, dans le *Pèlerinage de Charlemagne à Jérusalem*, dans les *Enfances Vivien*... Il conviendrait d'étudier à nouveau et d'ensemble la technique

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

des assonances dans les chansons de geste et de reviser les corrections que les critiques ont imposées à ces textes par centaines. En vérité, nos vieux poètes ont ignoré la plupart des règles que de nos jours on prétend leur prescrire.

Paris, 1925.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

UN CODICETTO FRANCESE
ANCORA SCONOSCIUTO
NELLA NAZIONALE DI TORINO

di Giulio BERTONI.

Il manoscritto, che qui descrivo brevemente, riserbandomi di esaminarlo in sèguito sotto il rispetto paleografico e linguistico, si è salvato dal fatale incendio, che, nella notte dal 25 al 26 Gennaio 1904, distrusse tanti codici della Bibl. Nazionale di Torino, perchè aspettava ancora d'essere registrato e collocato vicino ai suoi confratelli francesi, maggiori e minori, nella sala che più fu colpita dal fuoco [1]. Anch' esso ha sofferto, però, nel grave disastro per ragione dell'acqua, con cui si tentò di spegnere l'incendio; ma non fu raggiunto fortunatamente dalle vampe divoratrici.

È un ms., che misura cmm. 22 × 18, scritto a due colonne, su pergamena mediocremente preparata, nella seconda metà del sec. XIII. Incomincia con un ricettario, che occupa 9 carte. È mutilo del fine e conta, in tutto, 20 carte e due guardie. Nulla si sa della sua provenienza. Non è registrato in nessun catalogo, nè in quello del Pasini, nè in quello dello Stengel. Certo, entrato in biblioteca o per dono o per acquisto, fu per molto tempo dimenticato. E non è senza importanza paleografica e linguistica, come dirò in altra occasione [2]. Per ora, mi tengo pago a trarlo dall' oblio e a descriverlo, affinchè la sua contenenza non rimanga più a lungo ignorata dagli studiosi.

1. Sui mss. francesi, dopo l'incendio, non si è avuto sinora che il sommario e utile articolo descrittivo del Renier, in *Giorn. stor. d. lett. ital.*, XLIV, 1904, pp. 407 sqq.

2. Lo ascrivo al sec. XIII, dopo un ponderato esame. Lo ritengo scritto da un amanuense italiano educato alla francese. Tutte cose, che richiedono una dimostrazione, che mi propongo di dare quando il tempo mi si mostrerà meno avaro di sè.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

I

[Le regret Marie et de la cro

Cc. 9^{v}-12^{r} : Com. :

Cil Dex *qui* est peres *et* fis
et ensanble sains esperis

Fin. (v. 376) :

Mais saint Johan le *con*fortoit
Explicit le Regret Maria et *de la crois.*

Si tratta di un frammento della *Complainte Notre Dame*, che incomincia nei mss. che ce la hanno tramandata : *Oiés de haute estoire l'uevre* e che era conservata anche nel ms. franc. 134 (L. V. 32 ; cf. Stengel, *Mittheilungen aus franz. Handschr. der Turiner Universitäts-Bibliothek*, Halle, 1873, p. 8) della Bibl. Nazionale Universitaria di Torino, manoscritto completamente distrutto dall'incendio del 1904. Per gli altri codici, che conservano la *Complainte*, si veda : G. Naetebus, *Die Nicht-lyrischen Strophenformen des Altfranzösischen*, Leipzig, 1891, p. 128. Per il nostro frammento, si consulti l'utilissimo repertorio di A. Långfors (e P. Meyer), *Les « Incipit » des poèmes français antérieurs au XVI^{e} s.*, Paris, [1918], p. 61. Autore del componimento è il « Roi de Cambrai » (*Hist. litt. de la France*, XXIII, 115).

II

Or orés del « Trespassement Nostre
Dame Sainte Marie ».

Cc. 11^{v}-17^{v}, Com. :

Gaces[1] ai non *qui* fai cest escrit
qui de sainte Marie ai dit

1. Nel ms. *Faces*. La correzione e la identificazione del componimento mi sono state suggerite (intermediario A. Jeanroy) dal Långfors, che vivamente ringrazio.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Fin :

Que tote est en ciel hautement
Explicit de la Mort Nostre Dame

È il testo registrato dal Långfors, *Les Incipit*, cit. p. 145 e brevemente studiato da P. Meyer nella sua celebre memoria sulle leggende agiografiche francesi nella *Hist. litt. de la France*, XXXIII, 365.

III

Or dirons de Jonas et de la balaine

Cc. 17^v-19^r. Com. :

Oies que Dex meismes dit
si *com* nos trovons en escrit
ja li ho*m* q*ui* orgoil fera
en ma maison n abite[ra]
li firmame*nt* q*ui* tot le mont
et totes les coses q*ui* sont
sostient ne pot pas sostenir
orgoil ains covint jus chair
li orgoillous est ce sacies
si *com*me li femier renoies
de sus est la nois blance *et* pure
de ius est la puant ordure

Fin. (v. 183) :

Ne poes faire plus bel sen.
Explicit de Jonas et de la balaine

IV

Or dirons de l'abeesse que li diables engroissa.

Cc. 19^r-20^v. Com. :

Une abeesse fu jadis
qui la Dame de paradis

Fin. (vv. 210-4) :

la bele dame sen pa*r*ti
labeesse les ex ovri

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

et voit *et* set *et* aperchoit
des fais dont enpraingnie estoit

Questo componimento è stato pubblicato, in lezione molto diversa da quella del nostro codicetto, da J. Ulrich, *Drei Wunder Gautiers von Coincy*, in *Zeitschr. f. roman. Philol.*, VI, 334.

Come ho detto, il ms. manca di qualche carta alla fine e si apre con un ricettario, che abbraccia 9 carte. Ecco un breve brano di questo testo, che meriterebbe di essere confrontato con le altre raccolte di ricette ancor poco o punto conosciute (cfr. P. Meyer, *Mss. médicaux en français*, in *Romania*, XLIV, 172):

Se li hom est traveillé en maladie *et* il pert son sens et il *com*mence a esrever prenes la semence de rue *et* le destempres o aisil et li dones a boire *et* li v*er*ses le jus es narines.

Se li hom pert son senz *par* maladie et il *com*mence a esrever prenes genciane *et* celidoine *et* la semence de rue *et* le destenpres o nisil si li dones a boire.

L'autore del ricettario deve avere attinto a raccolte diverse, senza badare troppo ad evitare ripetizioni o incongruenze, solo premendogli di mettere insieme una silloge copiosa.

Torino, 1925.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

JEUNE HOMME, JEUNES GENS

par Oscar BLOCH.

Pour désigner l'homme parvenu à l'adolescence, nous employons aujourd'hui *jeune homme* au singulier et *jeunes gens* au pluriel. Un exemple pris dans un texte sans prétention littéraire définit nettement notre usage :

« *Le jeune homme, la jeune fille, même lorsqu'ils ne s'en rendent pas compte, se préparent à l'amour* »... « *A quoi rêvent les jeunes filles ?* » *A l'avenir, — et les jeunes gens aussi* » [1].

Nous sommes tellement habitués à nous exprimer ainsi que nous ne remarquons pas ce que cet usage a de singulier, et pourtant ce manque de correspondance avec *jeune(s) fille(s)* n'est pas sans inconvénients ; il faut donc que la langue ait eu quelque raison d'éviter le pluriel *jeunes hommes*. Tel est le petit problème lexical que nous allons essayer d'éclaircir.

Au moyen âge la langue présente plusieurs termes équivalant, avec des nuances, à notre terme *jeune homme*. Celui qui se superpose le plus exactement, c'est *jouvencel*, voir p. ex.

> *Quant Raous fu jovenceaus a Paris*
> Raoul de Cambrai 2855 [2].

Les autres termes *bacheler*, *damoisel* (et *dansel*), *vaslet* (et *varlet*), *vassal* désignent le plus souvent de jeunes gentilshommes qui ne sont pas encore chevaliers [3], mais tous peuvent être pris

1. F. Challaye, *Traité de psychologie par G. Dumas*, t. II (Paris, 1924), pp. 718 et 720.

2. G. Paris, *Chrestomathie du moyen âge*, p. 43, traduit : « Lorsqu'il était à Paris, dans son jeune âge ».

3. *Meschin* se rapproche davantage de *jouvencel*, ce qui explique sa disparition rapide.

Digitized by Google | Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

dans le sens plus général de jeune homme : ce fait est si fréquent qu'il est inutile de le justifier par des exemples. Étant donné l'objet de cette note, nous n'avons pas à nous arrêter sur le détail de l'histoire de ces mots, dont la fin seule nous intéresse. De bonne heure *vaslet* apparaît avec le sens de serviteur [1] qui, au XVIe siècle, a complètement triomphé [2]. *Bachelier*, de son côté, se spécialise au sens de gradué dans les facultés et, d'autre part, tout comme *damoiseau*, *jouvenceau*, en désignant le jeune homme mondain, va peu à peu s'entacher d'une nuance ironique. Cependant au XVe et au XVIe siècles *jouvencel*, *-eau* s'emploie encore sans aucune teinte péjorative. Le *vaillant jouvencel*, dit en parlant de Manlius Torquatus Alain Chartier [3], et de même au XVIe siècle, Nicolas de Troyes intitule sa nouvelle LIII : De trois jouvenceaux qui rencontrèrent trois fées [4]. Mais dans les vers cités par Littré s. v° *damoiseau* :

> *Il s'abilla des habits d'une femme*
> *Et d'un heros devenu damoiseau*
> *Gardoit l'esguille et tournoit le fuseau*

Ronsard emploie ce mot avec un sens chargé d'ironie, qui finira par le précipiter, comme *damoiseau* (et *dameret*), au XVIIe siècle, dans le langage burlesque, ce que montrent clairement les indications concordantes du Dictionnaire de l'Académie Française, de Furetière et de Richelet. Dès lors ils ne subsistent plus, de même que *bachelier* et *valet*, au sens de jeune homme que dans le style marotique, et, pour les remplacer, la langue a recours à *jeune homme*.

Que ce dernier terme soit très ancien à la fois au singulier et au pluriel, c'est là un fait qui n'a rien d'étonnant. Citons, entre autres,

> *Je ne sai juene home qui poïst estre tes pareuz*
> *La Queste del Saint Graal*, p. 123, l. 22.

1. Cf. par ex. *La Queste del Saint Graal*, éd. Pauphilet, p. 168, l. 26 ; p. 169, l. 3 ; p. 229, l. 19, etc.
2. V. E. Pasquier dans *Littré*, s. v° *valet*.
3. *Le Quadrilogue Invectif*, éd. Droz, p. 49, l. 15, cf. encore p. 48, l. 12.
4. Huguet, *Prosateurs du XVIe siècle*, p. 130.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Le jeune homme et sa femme ont bien prins de plaisances et delectations
Quinze Joyes [1];

l'emploi de *jeune homme* devient très fréquent au XVI[e] siècle [2]. our le pluriel, il suffira de citer :

en testes et comprehencions des jounes hommes
Alain Chartier, *Quad. Inv*, p. 41, l. 24 [3],

et de rappeler que La Fontaine a intitulé une fable célèbre : *Le vieillard et les trois jeunes hommes*, XI, 8.

Mais, et c'est un fait également conforme à l'état de notre langue, le pluriel *jeunes gens* se rencontre souvent.

O Dieu ! Comment voions nous les jeunes gens adouler et entrister... !
Christine de Pisan [4].

L'explication qui consiste à dire que *jeunes gens* a été appelé à former le pluriel de *jeune homme* sur le modèle *brave homme, braves gens, honnête homme, honnêtes gens*, etc., est à la fois simple et insuffisante. Dans ces derniers cas, le pluriel sert à désigner des personnes des deux sexes, et il n'y a pas, en général, nécessité de préciser. C'est pour cette raison qu'il n'y a pas lieu non plus d'invoquer l'usage analogue que l'allemand fait de *Leute* et l'anglais de *people*. Le cas contraire de *gens d'armes*, d'où nous avons tiré *un gendarme*, n'est pas non plus probant, car *gens d'armes* ne pouvait désigner que des hommes [5]. Mais le moyen âge dit couramment *hauz homes*, *nobles homes*, *riches homes*, et il nous reste *bonshommes* et *gentilshommes*. La comparaison de ces deux derniers

1. Cité d'après Vossler, *Frankreichs Kultur...* (Heidelberg, 1921), p. 191.

2. Cf. Amyot dans *Huguet*, *op. c.*, p. 295, D'Aubigné, id., pp. 449, 450, Bonaventure des Périers, *Nouvelles Récréations et Devis*, nouv. 64, Ronsard, *Œuvres choisies*, éd. P. de Nolhac (Paris, 1924), p. 66, etc.

3. Voir aussi deux exemples du XIV[e] siècle, dans Godefroy s. v[o] *aguil'an neuf*.

4. Cité d'après Constans, *Chrestomathie de l'ancien français*, p. 204, cf. encore, Rabelais, I, 15, Bonaventure des P., nouv. 64, *Le Loyal Serviteur*, Huguet, p. 35, etc.

5. On en peut dire autant de *gens de lettres*, pluriel d'*homme de lettres* si bien qu'on a forgé par plaisanterie le masculin un *gentdlettres*, écrit parfois avec une orthographe à demi phonétique, telle que *gend'lettre(s)* pour indiquer le caractère fantaisiste et moderne de ce masculin.

Digitized by Google — Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

mots avec *jeunes hommes* fait apercevoir la raison qui a fait échouer celui-ci. Dans *bonshommes* [1] et *gentilshommes* la fusion de l'adjectif avec le nom est complète [2] depuis fort longtemps. Au contraire non seulement, au moyen âge, il est visible que la langue sent la valeur séparée de *jeune* et d'*homme*, cf. p. ex.

et est li chevaliers si juenes hom
La Queste del Saint Graal, p. 10, l. 5 [3] ;

mais, aujourd'hui même, où *jeune homme* a vraiment le sens d'un mot simple, la langue conserve encore une certaine liberté de le décomposer. « *On demande un tout jeune homme* » est une formule courante à Paris même, et on peut l'inférer de cette phrase, du reste peu correcte :

Nous étions alors de jeunes hommes
M. Wild, *Le Spath d'Islande* [4].

D'autre part, bien que *jeune homme* soit ancien, comme on l'a vu plus haut, il n'a pas été adopté sans lutte pour remplacer les mots défaillants, *damoiseau*, *jouvenceau*. Le XVIe siècle, notamment, a essayé *jeune garçon* [5], *jeune gars* [6]. *Jeune homme* n'a été solidement établi dans la langue qu'au XVIIe siècle, et les deux éléments du mot ne se sont pas complètement soudés, à la fois à cause de leur sens, de la date récente de la substitution de ce mot à ses rivaux et sous l'influence de la langue écrite [7]. En consé-

1. Il est à peine utile de dire que *bonhomme* n'est jamais le singulier de *bonnes gens*.

2. Cette fusion est si complète que dans l'Orléanais, près de Beaugency, on dit *bùlum* et le dérivé *bulumyò*.

3. Cf. encore, p. 9, l. 2 ; p. 107, l. 10.

4. *Le Temps*, 16 avril 1925. — M. E. Jaloux écrit de même « ce cynisme facile ... des tout jeunes gens » dans les *Nouvelles Littéraires*, 14 mars 1925. Dirait-on de même *une toute jeune fille* ?

5. Cf. Le Loyal Serviteur (en parlant d'un garçon de 16 à 17 ans), Huguet, pp. 32, 33, Bon. d. Périers, *N. Récr. et Devis*, nouv. 62 : « Il y avoit un j. g. de l'aage de dix sept à dix huit ans ». On trouve même *jeune enfant* dans Le Loyal Serviteur, *id.*, *id.*

6. Nicolas de Troyes, Huguet, p. 124.

7. C'est seulement dans des patois tels que le picard que « jeune homme »,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

quence, quand *jeune homme* a triomphé, la langue s'est trouvée en présence d'une difficulté d'ordre grammatical. Fallait-il prononcer *jœnzòm* ou *jœnòm* ? Le premier lui a répugné, parce que *z* dissociait les deux éléments qui tendaient à se composer en un seul. En effet la tradition qui a permis à *bonshommes*, *gentilshommes* de persister manquait [1]. Mais un pluriel *jœnòm* aurait choqué, parce qu'encore aujourd'hui l'adjectif placé devant le nom se lie avec ce nom. Dans les parlers provinciaux la langue, moins délicate, a parfois admis ce pluriel, qui se dit, par ex., à Alger. Mais le langage central ne s'y est pas résigné, et c'est ainsi que, ne pouvant se décider à dire ni *jœnzòm* ni *jœnòm*, il a eu recours à *jeunes gens*. Il est certain qu'aujourd'hui la valeur masculine est prépondérante [2]. Mais les écrivains éprouvent parfois une certaine gêne et recréent le pluriel *jeunes hommes*. Les lexicographes sont contraints d'y recourir pour définir le sens de *jeunes gens*, quand il désigne des personnes des deux sexes. Littré dit p. ex. s. v° *jeune* : « Les jeunes gens... se dit des jeunes hommes et aussi d'un mélange de jeunes hommes et de jeunes filles ». D'autre part, en raison de l'idée de mondanité qui s'attache à *jeune homme*, *jeunes gens* [3], ces termes peuvent ne pas convenir au ton d'un récit. M. J.-H. Rosny aîné, dans La *Guerre du Feu*, roman des âges farouches, dit toujours « les jeunes hommes » en parlant des trois jeunes guerriers des temps préhistoriques qui sont les héros du livre, et il était, en effet, impossible de les appeler des jeunes gens. Et pour une raison analogue, dans le conte intitulé *Les Prisonniers*, G. de Maupassant écrit : « Les jeunes

en prenant le sens de célibataire est si bien devenu un mot simple qu'on y peut dire « un vieux jeune homme » ; cf. aussi l'allemand *ein alter Junggeseil*.

1. On sait que dans le langage populaire le pluriel de *bonhomme* a été refait en *bònòm* ; c'est le cas, notamment, dans le langage des soldats qui emploient souvent *bonhomme* au sens de soldat ; v. aussi n. 2, p. 32.

2. A Orléans, à la devanture d'une boutique j'ai lu : « On demande un jeune gens ».

3. Le fait est sensible dans *faire le jeune homme*. — M. Le Bidois, dans une édition classique des fables de La Fontaine (Paris, Hattier), dit en note à propos des trois jouvenceaux de la fable citée plus haut . « Trois petits jeunes gens, comme nous dirions aujourd'hui ». Le sens ironique qui a fait tort à *damoiseau*, *jouvenceau* réapparaît.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

hommes étant partis à l'armée ». Mais ce sont des cas exceptionnels et propres à la langue écrite. Pour le moment la langue parlée s'en tient à *jeune homme*, *jeunes gens*.

Paris, 1925.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

NOTES JUDÉO-ROMANES

par David S. BLONDHEIM.

On trouvera ici quelques additions au livre qui vient de paraître sous le titre, *Les Parlers romans et la Vetus latina*, Paris, E. Champion, 1925. Les chiffres romains en tête des paragraphes de la première partie de l'article renvoient aux pages de cet ouvrage. Le titre *Essai* désigne la partie du livre, parue d'abord dans la *Romania*, XLIX (1923), 1-47, 343-388, 526-569, qui occupe les pages 1-135. Les remarques ayant trait à cette partie commencent généralement par les numéros des paragraphes discutés. Les abréviations expliquées dans l'*Essai*, p. 12, y sont employées couramment.

VII : Pour « et les index, etc. (pp. 171 et suiv.) » l... (p. 181 et suiv.).

XV, n. 4 : En parlant des inscriptions juives de Rome Friedlaender, *Darstellungen aus der Sittengesch. Roms*, éd. Wissowa, III (Leipzig, 1923), 210, remarque qu'elles sont « überwiegend griechisch, allerdings zum Teil bis zur Unverständlichkeit jargonartig ».

XXXI, n. 9 : Pour -μβ- < -ββ- dans le nom propre Σαμβατος, Σαμβαθος et d'autres noms apparentés cf. Leo Fuchs, *Die Juden Aegyptens in ptolemäischer u. römischer Zeit* (Vienne, 1924), 140-1, 153. Il cite un exemple de la forme Σαββαθος à la p. 140. Le Dr G. A. Kohut m'a fait connaître cet ouvrage.

LV-LVI : *Lazarus* est à ajouter au groupe de noms bibliques dérivés en dernier lieu du grec et dont l'usage a persisté chez les Juifs jusqu'à l'époque moderne. Pour ces noms voir *Parlers judéo-romans*, p. CXXVI = *Romania*, L (1924), 569. Pour des exemples modernes de *Lazarus*, *Lasar* en Allemagne voir Adelheid Schiff, *Die Namen der Frankfurter Juden zu Anfang des* 19. *Jahrhunderts* (Fribourg-en-B., 1917), 20.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

LVII : *In aevom* sur l'inscription juive de Regina est à comparer avec l'emploi de la même expression chez les chrétiens, discuté *Parlers*, CIX, n. 3 = *Romania*, L (1924), 552, n. 3.

LXIV : Pour un exemple du nom 'Ισδραήλ en Égypte voir Leo Fuchs, *op. cit.*, p. 138.

LXXV : Pour ce qui est du pectoral en France, il faut noter que le ms. Opp. 59 de la Bibliothèque bodléienne d'Oxford (Cat. Neubauer 1100) renferma (f° 54 v°) une liste française qui a des rapports avec la liste IV, celle de R. Samson de Ronay. On remarque surtout les accords à l'égard de 6 et 7 et l'introduction de prasinus (ici 10, là 12). Voici la liste : 1. *sarde* ; 2. *topaice* ; 3. *esmeragd* (?) ; 4. *carbocle* ; 5. *safre* ; 6. berel ; 7. alemandine ; 8. daiet ? — jet ? ; 9. *amatitre* ; 10. porasme (*sic*) [ou] i[n]de ; 11. *onicle* ; 12. jaspe.

Le tableau du pectoral peut se compléter pour l'Espagne de la façon suivante. Les leçons des mss. O, P, R sont données ici d'après les textes mêmes, Exode, XXVIII, 17-20. Celles de la Bible d'Albe proviennent de l'éd. Paz y Melia, Exode, XXXIX, 10-13 (Paz y Melia, I, 211 b), puisque les traductions données Exode, XXVIII, 17-20 sont moins soigneusement écrites. Il y manque, p. ex., la traduction *estopaçia* pour *pitdah*, le seul exemple de cette traduction ancienne que j'aie remarquée en Espagne, et les versions des pierres 4-6 sont au pluriel, comme les traductions de R. Dans la dernière colonne on trouvera les leçons d'une traduction d'Ezéchiel (*Séfer Yeḥezqel* [Salonique, 1572]), XXVIII, 13. Cette version, qui présente des accords avec O, a peut-être subi des influences étrangères. Mon ami, le professeur A. Marx, me l'a fait connaître.

	O	P	R	Bible d'Albe	*Séfer Yeḥezqel*
1.	bermeja	rrubi	coloradas	cornerina	vermeja
2.	verde	esmeralda	verdes	estopaçia	verde
3.	amarilla	barequet	amarillas	bericle	carbunclo
4.	esmeralda	nofec	çafires	saphir	esmeralda
5.	çafir	çafir	jirgonças	girgonça	safira
6.	diamante	yahalon	esmeraldas	esmeralda	diamante
7.	lengua de buey	lesem	rrubies	rubi	
8.	sonadera	sebo	camafeos	camapheo	
9.		ahlama	diamantes	diamante	

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

10. marmol	tarsis	carbunculos	cristal	criolica [*sic*]
11. cristal	cristal	cristales	jasphe	nicle
12. jaspe	jaspe	jaspes	carbonculo	jaspe

La version de 7 dans O est la même que celle de L. Il n'est pas clair si le copiste de O a omis la traduction de 8 ou de 9. Les pierres 3-10 dans P gardent leurs noms hébreux. On remarquera que dans R et la Bible d'Albe les versions 4-12 sont identiques, si l'on admet qu'une raison quelconque a causé le remplacement dans la Bible d'Albe de la version de 12 par celle de 10 et la mise de 11-12 à la place de 10-11. La traduction de 11 par « crystal » dans O, P, R est un résultat de l'influence de Saadia (sur laquelle cf. *Parlers*, LXXX et n. 6), qui a *bollaur*. Il est intéressant de noter que ce dernier mot, qui avait en Espagne au moyen âge le sens de « crystal » (cf. Dozy, *Supplément aux dicts. arabes*, *s. v.*), est en toute probabilité un dérivé de βήρυλλος (voir Dozy, *ibidem*). Or, c'est le diminutif βηρύλλιον que la Septante traduit 11, de même que les Targoumim (qui ont *bourela*, etc.), et la version syriaque (cf. Bacher, *Rev. ét. j.*, XXIX [1894], 88). C'est probablement des Targoumim que provient la traduction de Saadia.

Pour l'Italie, il vaut peut-être la peine de noter que la version donnée par Abraham da Portaleone comme celle de l'académie de Moïse Provenzale (cf. *Parlers*, LXXVI-VII) a joui d'un succès considérable, à en juger d'après deux mss. dans la bibliothèque du Jewish Theological Seminary de New York. L'un est une traduction italienne des prophètes, ms. Elkan N. Adler 2291, qui donne dans Ezéchiel XXVIII, 13, les traductions des noms de neuf pierres. Ce texte est vraisemblablement du XVI[e] siècle. Le second est un glossaire biblique renfermé dans ms. Adler 830, daté de Saint-Marin, 1603. Le premier est désigné ici par X, le deuxième par XI. On trouvera les variantes des leçons de Provenzale, d'après Portaleone, indiquées entre parenthèses, après les leçons de XI.

X	XI
1. robino	rubino
3. flasma (*sic*, pour plasma)	plasera (*sic*, pour plasma ; Prov. prasma).

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

3.	smiraldo	smiraldo
4.	carbonchio	carbonchio
5.	zafiro	zafirro (Prov. : zafiro)
6.	diamanto (*sic*)	diamante
7.		turchesa
8.		topazio
9.		amatista (Pr. : -to)
10.	*tarschisch* (= héb.)	jazinto
11.	nicolo	onichino (Pr. : onico)
12.	diasp(e)ro	*jaschfè* (= héb. ; Pr. : jaspe)

On a déjà noté (*Parlers*, LXXVII, LXXIX) trois accords entre la liste Provenzale et trois textes allemands, dont le plus ancien est le Pentateuque de Crémone (1560) ; il faut y ajouter la traduction de 2 par un mot dérivé de *prasinus* (cf. *Parlers*, LXXIX). Remarquez d'ailleurs que cette version, de même que celle de 10 par « jacinthe », se rencontre en Allemagne dès 1383 (voir *Parlers*, LXXV, liste VII). Ces accords n'ont pas l'air d'être des accidents. Comme les Juifs aux XV^e^ et XVI^e^ siècles tendaient à entrer en Italie plutôt qu'à en sortir, il est plus probable que nous y avons affaire à une influence étrangère sur l'Italie qu'à une influence italienne sur l'étranger.

8 : Plusieurs passages du ms. judéo-portugais De Rossi 945 ont été publiés en caractères hébreux et traduits en italien par Carlo Bernheimer, *Paleografia ebraica* (Florence, 1924), 333-336. Un texte étendu en judéo-portugais est conservé dans le ms. Laud. 282 de la Bibliothèque bodléienne d'Oxford (Cat. Neubauer 2067), intitulé *Livro de Magica que conpos Joan Gil de Burgos*. Le ms., un in-folio, n'a pas moins de 410 feuillets, d'après Neubauer. Celui-ci s'est trompé en disant que la langue du texte est espagnole. L'extrait publié par Wolf, *Bibliotheca hebraea*, IV (Hambourg, 1733), 842, démontre que Jean Gagnier, de qui Wolf a obtenu ses renseignements, avait raison de prendre la langue pour du portuguais. J'espère publier une étude sur ce texte. Il fut écrit avant 1563, date où le célèbre mathématicien et astrologue John Dee l'a acheté à Louvain (cf. Wolf, *loc. laud.*, p. 841). D'après ce qu'en dit Gagnier, le livre paraît traiter en bonne partie d'astrologie. On peut se demander si l'auteur est le même que celui des *Tablas de las Igualaciones de las Planetas compuestas por Juan Gil en Castellano*, dont Nicolas Antonio (*Biblio-*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

theca Hispana nova, I (Madrid, 1783), p. 627, sous *Johannes Aegidius*), connaissait des mss. dans l'Escurial et la Bibliothèque Colombine de Séville. Neubauer (*Cat.*, 2067) appelle l'attention sur le fait que dans le ms. 2025 de son catalogue (ms. des œuvres astrologiques d'Abraham ibn Ezra) il y a une note espagnole en caractères hébreux en marge qui commence : *De Juan Gil libro.*

Mon ami A. Marx appelle mon attention sur un ms. que John Dee a acheté également à Louvain en 1563, comme le ms. Laud. 282. C'est une traduction portugaise, copiée entre 1410 et 1412, des traités IV-VIII de l'ouvrage astrologique d'Aben Ragel (Abou'l-Hassan Ali ibn abi'l-Ridjâl, vivait en Afrique, vers 1010-20). Elle est contenue dans le ms. Laud. 310 de la Bodléienne, assez mal décrit par Neubauer (Cat., n° 2031). On trouve des renseignements plus satisfaisants là-dessus chez Steinschneider, *Die hebr. Uebersetzungen*... (Berlin, 1893), p. 579, et Wolf, *Bibl. hebr.*, IV, 780-1. C'est un petit in-folio de 245 feuillets. J'espère l'étudier en même temps que le ms. Laud. 282.

Pour le caractère linguistique du judéo-portugais il est curieux de remarquer un *Manifesto que faz R. Mosseh de Jeudah Piza*, qui annonce en quatre pages deux œuvres de Piza, dont l'une est une traduction de « la plus grande partie » du commentaire de *Resi* (= Raschi) sur le Pentateuque et les leçons des Prophètes lues dans la synagogue. Il dit avoir fait la traduction *aplicando nelle os termos mais proprios, revisto pellos diccionarios; rejeitando os vocabulos, V. vulgarmente se usaò, sem os serem, como V. G. Meldar* [voir l'*Essai*, § 92], *açufrir* [cf. Wiener, *Mod. Lang. Notes*, XI, [1896], col. 39, sous *asufrir*, *-se*], *podestar* [*Essai*, § 112], *espartir* [Wiener, *loc. laud.*, 92], *mayorgar* [Wiener, 96, sous *mayorgarse*] ; *et eoutros* [*sic*] *q. so saò da lingua espanhola, c° añasme*, [*Parlers*, 149, et n. 6], *alerze* [*Parl.*, 146, nn. 9, 10], *apousar* [cf. Wiener, 37, *apozar*, *apozadera*, *-ro ?*], *e outros muitos.*

Un exemplaire imprimé de ce *Manifesto*, évidemment du XVIIIe siècle, est conservé dans la bibliothèque du Jewish Theological Seminary de New York. Il provient d'Amsterdam. Le professeur Alexander Marx a appelé mon attention sur lui. M. J. S. da Silva Rosa a eu la bonté de me suggérer que l'auteur est le « Ribi » (= instituteur) Moïse Piza qui était l'un des éditeurs du livre de chansons hébraïques *Schir emounim* (Amster-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

dam, 1793) et l'auteur de nombreuses poésies hébraïques. Il est mort en 1808. Son père Juda, écrivain connu, est mort en 1785. Sur le groupe littéraire auquel il appartenait voir J. S. da Silva Rosa, *Geschiedenis der Portugeesche Joden te Amsterdam, 1593-1925* (Amsterdam, 1925), 125-128.

§ 14. AMETHYSTUS. Laborde, *Glossaire du moyen âge, s. v. améthyste*, relève sans renvoi précis un exemple d'*amatitre* d'août, 1355, d'après les *Ordonnances des rois de France*, III, 11.

§ 25. *BATTETORIUM. L'explication que *maschqof*, « linteau », se traduit par **battetorium* à cause de la dérivation de *maschqof* de SCHQF, « battre », est appuyée par les remarques de Raschi sur l'Exode, XII, 7 et XXI, 25.

§ 26. *Benedicere. Bendire* était employé en France déjà à l'époque de Raschi (1040-1105), qui a *bendira sei*, Deutéronome, XXIX, 18.

§ 30. *Cadaverina*. Sur *calabrina* en espagnol cf. les notes du regretté Morel-Fatio, *Romania*, IV (1875), 40-1, de M. Wiener, *Mod. Lang. Notes*, XI (1896), col. 84, et de M. García de Diego, *Mod. Lang. Notes*, XXXIV (1919), 375-6, *Rev. de fil esp.*, VII (1920), 129-132 et *ibidem, Anejo II* (1923), § 89. Aux survivances de *cadaver* relevées par M. Meyer-Lübke, *Rom. etym. Wb.*, § 1450, on peut ajouter le champenois *calabre*, m., « Vieux mouton qui perd ses dents » (Tarbé, *Recherches*, II, 180) et peut-être le galicien *calabre*, relevé par Parodi, *Romania*, XVII (1888), 65, d'après Cuveiro Piñol. Aux exemples de *calabre* en espagnol donnés par M. García de Diego dans son dernier article on peut ajouter le *Dicc. de autoridades, s. v. encalabriar*, qui parle de *Calábre, qui vale hedór*.

§ 73. INFRA. La probabilité que les formes judéo-françaises d'infra sont indigènes et non pas des emprunts au Midi s'accroît quand on remarque l'existence en français normal de *enfressi*, « jusque », (cf. Godefroy, *s.v.*), qui manque dans Meyer-Lübke, *Rom. et. Wb.*, § 4410, bien que M. Constans en ait donné l'étymologie dans le Glossaire de sa *Chrestomathie*[3], *s.v.*

§ 79. JUBILARE, a dû jouer un rôle dans la formation du franco-italien *çubler*, ' jongleur ', sur lequel voir Mussafia, *Romania*, IV (1875), 104, n. sur l. 41.

§ 93. MISCERE, sous la forme *meistre*, se présente dans le *Roman de Troie*; cf. *Romania*, XXXIX (1910), 580. M. Thomas

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

(*ibid.*, n. 1) a appelé l'attention sur la traduction *a moytre* dans A, Ecclésiaste, II, 3. Cette version s'explique par une erreur ; on a confondu MSCHK, « tirer, traîner », avec MSK, « mélanger ».

§ 102. ORIGANUM, sous la forme catalane *orenga*, se présente dans I, d'après les leçons des mss. de New York, sous 'ZB. Pour *orenga* dans des parlers catalans modernes, voir Rolland, *Flore populaire*, IX, 21-2.

§ 142. SYNAGOGA s'emploie dans l'église chrétienne jusqu'au v[e] siècle, comme on trouve le terme συναγωγαί appliqué aux établissements fondés par les disciples du moine copte Schenoute (†451 ap. J.-C. ; Deissmann, *Die Urgeschichte des Christentums im Lichte der Sprachforschung*, [Tubingue, 1910], (36, n. 1).

§ 151. THALAMUS s'emploie dans les Glosses de Cassel, 64 ; cf. Diez, *Altrom. Glossare* (Bonn, 1865), 104. Il est donc vraisemblable que l'emploi du terme dans les textes judéo-romans sous des formes plus ou moins populaires reflète l'usage des chrétiens d'une époque antérieure.

P. 140-1 : Aux accords entre les traductions arabes et les versions grecques on doit peut-être ajouter l'explication de l'hébreu *beka'im* par *poires*, dont on a relevé la trace chez Juda b. Barzillaï de Barcelone (première moitié du XII[e] siècle) ; voir Immanue Löw, *Die Flora Der Juden*, III (Vienne, 1924), 168, 235. Cette traduction se retrouve dans la Septante et chez Aquila. Il ne faut cependant pas exagérer la valeur de ce témoignage ; Bacher soupçonne (*Rev. ét. j.*, XVII [1888], 278, n. 2) qu'il s'agit là d'une influence de la Vulgate.

P. 142 : Sur l'influence de la version de Saadia à l'époque moderne sur les Juifs persans et d'autres, voir Bacher dans *Jew. Enc.*, VII, 316 *b*, 318 *a*, et Schechter dans *The Jewish Publication Society of America. Twenty-fifth Anniversary* (Philadelphie, 1913), 159. Pour l'influence de Saadia sur Ibn Balaam, cf. Poznański, *Jew. Quart. Rev.*, n. s., XV (1924), 1-53, *passim*.

Baltimore, 1925.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

EXPRESSION
DE
LA QUANTITÉ EN GASCOGNE

par Édouard BOURCIEZ.

L'idée quantitative que nous rendons en français par le mot *beaucoup*, s'exprimait jadis en Gascogne, comme dans la plupart des idiomes romans, à l'aide d'un terme représentant le lat. *multum* (gasc. *molt*, *mot*, adjectivement *motz*, *moutes*, etc.). Il serait superflu d'en alléguer des exemples. Or, depuis la fin du moyen âge, ce mot par ici comme au Nord de la France, a totalement disparu, et je ne sache pas qu'on en trouve aujourd'hui la moindre trace entre la Garonne et les Pyrénées. Comment y a-t-il été remplacé ? Par une douzaine de termes au moins, et dont chacun est devenu le mot usuel dans une aire à peu près déterminée : les conditions où s'est développé le gascon moderne n'ont pas permis d'arriver à une plus grande unité, et c'est ce que montreront les détails qui vont suivre.

On peut déjà prendre une vue de la question en se reportant à la carte 120 de l'*Atlas linguistique* de MM. Gilliéron et Edmont (*il y a eu beaucoup de fruit*). Exacte dans son ensemble, cette carte laisse cependant subsister des doutes sur bien des points ; elle risque d'indiquer des limites trop vagues, ou de faire considérer comme adventices et sporadiques des faits qui ont pris au contraire une certaine extension. Je voudrais tâcher d'en préciser un peu les données en m'appuyant essentiellement sur le *Recueil des Idiomes de la région gasconne* (Bibl. Univ. de Bordeaux, 17 vol. in.-4 mss.), où se trouve la phrase *il traversa beaucoup de landes*. Pour plus de commodité, je diviserai la Gascogne en deux grandes sections : l'Ouest, englobant approximativement les départements de la Gironde, des Landes et des Basses-Pyrénées ; l'Est qui comprend le reste du territoire entre les Pyrénées et la Garonne.

Digitized by Google   Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

I

Pour rendre l'idée de *beaucoup*, le gascon moderne a d'abord emprunté au français ce mot lui-même, gallicisme qui apparaît au Sud-Ouest sous deux formes principales : 1° *bokop*, emprunt pur et simple ; 2° *betkop*, qui est un calque, une tentative d'assimilation aux lois de l'idiome. La première de ces formes est très répandue dans la Gironde, Bordeaux n'en connaît point d'autre aujourd'hui, mais au N.-O. de la ville ce type ne dépasse guère Saint-Médàrd-en-Jalle, Blanquefort et Ludon. Vers l'Est au contraire, *bokop*, de la Garonne à la Dordogne, occupe l'Entre-deux-Mers avec des variantes légères *bukop*, *bèukop*, *bokot*, etc. dont la répartition n'offre aucun intérêt. Au nord de la Dordogne, par-delà Bourg, Fronsac et Libourne, ces formes vont se fondre dans celles de la région dite gavache. Au Sud, elles passent légèrement sur la rive gauche de la Garonne : je les relève à La Brède, Podensac, Langon, jusqu'à Bazas et Grignols. Mais à l'extrême pointe S.-E. du département Saint-Michel-de-Castelnau emploie déjà *betkop*.

Un fait très notable, c'est que tout le long de la côte de l'Océan, et cela sans interruption, de la pointe de Grave jusqu'à Bayonne, c'est la forme *fort* (ou *hort*) qui rend l'idée de « beaucoup ». Ce type est répandu dans tout le Médoc ; après s'être rétrécie autour du bassin d'Arcachon, l'aire qu'il occupe s'épanouit dans les Landes, où on la jalonne approximativement mais de façon suffisante en passant par Sore, Pissos, Labouheyre, Morcenx, Ygos, Mont-de-Marsan ; la forme a débordé de là sur la lisière du Gers jusque vers Le Houga, Nogaro, et remonté l'Adour jusqu'à Riscle et Viella. Elle s'étend enfin sur l'ensemble de la Chalosse, y compris Arzacq (B.-Pyr.), et ne s'arrête qu'à la limite nord du Béarn (celle des Basses-Pyrénées actuelles). Il n'y a point à mettre en question l'étymologie du mot qui a toujours été connu au Midi comme au Nord de la France. Mais il faut observer que la forme *fort* est constante dans le Médoc (où l'on se sert cependant d'autre part de mots tels que *héme*, *hilh*, *hük*, etc.). La forme *hort*, mieux d'accord avec la phonétique du gascon, n'apparaît qu'à la hauteur d'Arès et d'Audenge, et devient ensuite ordinaire dans les Landes ; toutefois, on retrouve

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

fort vers Soustons, Saint-Vincent-de-Tyrosse, à Bayonne, et dans les environs : il y a aussi quelque mélange des deux formes en Chalosse, surtout dans les centres importants. Ce mélange s'explique sans doute par une réaction du français sur la forme locale. Mais pour la péninsule du Médoc, on peut se demander si *fort* n'y est pas d'importation plus récente et plus spécialement française : sa diffusion, y prolongeant alors pour ainsi dire le *hort* usité dans les Landes, aurait unifié l'état de choses sur tout le littoral de la Gascogne.

Passons à la forme *hère* si connue, et qui est la forme béarnaise par excellence. On dit encore *fort* à Bayonne et dans les environs immédiats, à l'Est jusqu'à Bidache ; puis à Lahontan il y a hésitation entre *for* et *hère,* et c'est ce dernier qui occupe tout le reste du département (sauf Arzacq et Montaner en lisière). Dans les Hautes-Pyrénées, il s'étend jusqu'à Saint-Pé, Gazost, ou même jusqu'à Montgaillard et Campan sur l'Adour. Rappelons ici que *hère* devient en général *hèro* à partir d'une ligne que jalonnent du N.-E. à l'Ouest Garlin, Thèze, Lescar, Monein, Navarrenx (je néglige les variations de la finale dans la région montagneuse). Voilà donc une première zone de *hère* qui est importante et très compacte. Mais il y en a une deuxième, plus au Nord et bien plus restreinte : ellle se trouve à l'Est des Landes et empiète un peu sur le Gers (le *hēr,* signalé par l'*Atlas linguistique* à Sarbazan n° 665, n'est donc pas un fait adventice ; cf. Millardet, *Petit Atlas*, n° 49). En gros, cette seconde zone peut être délimitée par une sorte de carré que forment Losse, Roquefort, Villeneuve-de-Marsan et Cazaubon ; elle est séparée de l'autre par une distance d'environ 40 kilomètres. Y a-t-il eu importation ? ou bien jadis communication, interrompue plus tard par une invasion de *hort* ? Il est difficile d'en décider. En ce qui concerne l'étymologie du mot, on ne saurait accepter le lat. *ferē* que proposait Lespy dans son *Dictionnaire* : il est tout indiqué d'y voir *feria,* c.-à-d. foire, marché, d'où subsidiairement multitude assemblée, et grand nombre. A vrai dire, les exemples anciens font défaut, et cependant l'absence d'article indéfini, la réduction du mot à un rôle purement adverbial prouvent que l'évolution doit remonter assez haut. Tout ce que je puis, c'est constater qu'il y a deux siècles *hère* apparaît déjà avec tous ses emplois actuels dans les chansons de Despourrin (*Gouardat-pé sus tout d'aïma hère... Dab hère aunou... Force plasés et hère amou*).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

A côté de ces trois mots essentiels *hère*, *hort* et *bokop*, en remontant un peu vers le Nord, on trouve encore dans l'Ouest de la Gascogne deux types accessoires, dont le premier qui est *dehèt* a passé entre les mailles de l'enquête Gilliéron-Edmont. Ce terme n'occupe d'ailleurs dans la Grande-Lande qu'un territoire restreint, entre Sabres et Labrit, avec quelques villages moins importants au sud de ces localités (cf. Millardet, *Petit Atlas*, n° 49). Quelle est l'origine du mot ? Il existe en béarnais un adverbe *dehèt* « vite », que Lespy a rapproché de l'a. fr. *de bon hait* « de grand cœur » : mais cela n'est guère vraisemblable, et il est plus simple de songer à une locution *de facto* , autochtone sans doute, dans laquelle *heyt* se sera réduit à *hèt* (comme *heyre* à *hère*). C'est précisément ce qu'autorisent certaines phrases comme celle-ci, qui se trouve dant les *Disciplines de Clergie*, à la p. 29 : *Oc fit de ffeyt* « elle fit cela tout de suite ». En tout cas, c'est bien de l'idée de vitesse, rapidité, qu'on est passé ensuite à celle de grand nombre. — Le second terme accessoire qui apparaît un peu plus haut encore, est *frém*, c.-à-d. le latin *fĭrmē* : dans l'*Atlas linguistique* on le trouve relevé sous la forme *frœm* (à Hostens, n° 653), et ce n'est point là, remarquons-le bien, la notation d'un fait sporadique ou isolé. Ce type en effet occupe au sud du département de la Gironde une ellipse allongée qui comprend le Sud-Ouest du Bazadais et une partie des Landes dites de Bordeaux : pour en tracer le contour, on peut partir de Cabanac et passer ensuite par Landiras, Villandraut, Préchac, Captieux, Saint-Symphorien, Hostens, Belin, Salles, Le Barp (à l'Ouest, c.-à-d. dans les quatre dernières localités citées, l'*é* est devenu *œ* suivant une loi très connue de la phonétique landaise). Quant au mot lui-même, il s'est employé au moyen âge, dans tout le Midi, comme adjectif ou comme adverbe, et on trouve de bonne heure la métathèse *frem*, notamment dans une charte de Mont-de-Marsan de 1274 (Millardet, *Recueil*, p. 9, l. 19). On s'en servait spécialement dans les baux, les conventions, où il impliquait quelque chose d'irrévocable et solide : c'est donc de l'idée de solidité qu'on sera arrivé à celle de quantité. Il se peut d'ailleurs qu'à un moment donné ce terme ait été d'un usage plus général qu'aujourd'hui dans le Bazadais, où il n'occupe qu'un territoire assez restreint.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

II

Passons maintenant à l'Est de la Gascogne. L'état des choses y est plus complexe et plus fuyant : il est bien moins facile qu'à l'Ouest d'y tracer des délimitations exactes entre les divers types exprimant l'idée de « beaucoup ».

Si l'on part du fait que *pla* (c.-à-d. lat. *planē*) est le terme languedocien par excellence, on s'attendrait à le voir plus répandu qu'il ne l'est en réalité, et peut-être l'a-t-il été jadis. Sur la rive gauche de la Garonne, on ne le trouve guère aujourd'hui qu'à partir de Carbonne, et le long du fleuve il occupe alors une étroite bande de terrain jalonnée par Lherm, Léguevin, Montaigut, Cadours, Lagraulet, Beaumont, Mansonville et Auvillar. A vrai dire, *pla* apparaît aussi dans une tout autre région, en Bigorre : il s'est infiltré dans la vallée d'Aure où on le prononce *plô* (à Loudenvielle, Vielle-Aure, Arreau, Sarrancolin), et plus à l'Ouest dans le Lavedan (à Gèdre, Luz, Arrens, même à Lourdes). Il a enfin quelque diffusion dans la plaine de Tarbes, et on l'y relève par exemple à Ibos, à Tarbes, Tournay, Galan, Pouyastruc, jusqu'à la hauteur de Maubourguet.

Avant de quitter la région montagneuse, il faut signaler aussi dans ces vallées pyrénéennes trois expressions qui, de l'Ouest à l'Est de la chaîne, constituent trois petits foyers distincts, expressions qui du reste n'ont pas été réduites à un rôle purement adverbial, mais se présentent sous une forme équivalant au fr. « un tas de », « une masse de ». C'est d'abord, dans le Lavedan *ü sarrot* qu'on emploie au fond de la haute vallée du Gave à Argelès, Aucun, Nestalas, Cauterets, Gavarnie, Bagnères-de-Bigorre ; au Nord de Tarbes à Sarniguet, et jusqu'à Lascazères près de Maubourguet ; au S.-O. de Tarbes je relève *bet sarrot* à Ossun, et l'*Atlas linguistique* donne la même combinaison pour Aureilhan qui touche à Tarbes (n° 687). Le mot se rattache évidemment au verbe *sarra*, et implique l'idée de choses serrées, comprimées, groupées en faisceau. — La seconde de ces expressions (celle-ci non relevée par l'*Atlas linguistique*) est *ün pyalè*, fort connue en Comminges, dans les hautes vallées de la Garonne et de ses premiers affluents : on la trouve à Bagnères-de-Luchon, à Fronsac (*ün pyalot*), Saint-Bertrand, Labarthe, et jusqu'à Lan-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

nemezan. Plus à l'Est, à Couflens, donc à la source même du Salat, je rencontre aussi *ün pyèlè*. Le mot remonte à un type *pilarium* tiré de *pīla* (réunion de pierres, masse de maçonnerie), et peut d'ailleurs varier par addition des suffixes *-ot,-at*.— Enfin, il y a dans le Couserans le type *ün flok*, dont la ligne d'extension serpente entre le Salat et l'Ariège, du Sud au Nord, à Aulus, Ercé, Oust, Soulan (*ün blok*), Saint-Lizier, Rimont, La Bastide-de-Sérou, Le Mas-d'Azil, Daumazan, Le Fossat, Lézat, et jusqu'à Cintegabelle (H.-Gar.), donc à la lisière entre le gascon et le languedocien. Ce que nous avons là naturellement, c'est le lat. *floccus*, et déjà en ancien provençal *floc* était pris au sens de touffe, quantité, masse.

Existe-t-il, dans l'Est de la Gascogne, des synonymes de « beaucoup » qui soient répandus sur des territoires plus vastes ? D'après les seules données de l'*Atlas linguistique*, on se figurerait volontiers par exemple une aire *forso* allongée au S.-E. sur la rive gauche de la Garonne, allant de Bagnères-de-Luchon jusqu'à Lombez ; plus haut, et au Centre, une zone *rédé* englobant presque tout le département actuel du Gers. La réalité est un peu différente. Mais, en tout cas, constatons d'abord que ces deux termes sont de purs gallicismes, dont l'introduction doit remonter par ici au XVIe siècle : *forso*, c'est *force* dont l'histoire et l'emploi sont assez connus pour qu'il n'y ait pas à insister ; quant à *rédé*, il est difficile aussi d'y voir autre chose que le fr. *raide* pris adverbialement (Amyot a dit *courir roide*), et où l'idée de quantité aura donc pu se développer au même titre que dans *fort*, je suppose.

Actuellement, le type *forso* apparaît à Saint-Béat dans la haute vallée de la Garonne, à Aspet et Barbazan, à Salies et Montréjeau, à Saint-Martory et Saint-Plancard ; sur le fleuve jusqu'à Cazères, puis en remontant vers le Nord au Fousseret, à Saint-Lys, Samatan, Gimont : mais son extension est diffuse, c'est le serpentement d'une ligne plutôt qu'une aire continue. De même à l'Ouest, ou plus encore, car de Boulogne, de l'Isle-en-Dodon *forso*, à la lisière du Gers, par Masseube, Miélan et Marciac, pousse une pointe jusqu'à Castelnau-Rivière-Basse (H.-Pyr.). La zone où l'on se sert de *rédé*, sur l'ancien territoire du Fézensac et de l'Armagnac, semble d'abord plus facile à tracer : au fond, elle n'offre guère moins de fluctuations et d'enchevêtrements. Si l'on part,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

à l'Est, de Fleurance et Puycasquier, il faut ensuite rejoindre Belmont (38 km. O. d'Auch), faire passer la ligne enveloppante par Vic-Fézensac, Eauze, Montréal ; de là par Gabarret à la lisière des Landes, et dans l'Agenais gascon par Sos, Mézin, Nérac, Montagnac, pour redescendre ensuite vers Moncrabeau et La Romieu. Cette zone n'est pas en somme très considérable, et il se peut qu'elle l'ait été davantage il y a un siècle ou deux, sans qu'on ait le moyen de rien affirmer à cet égard ; il faut même avouer qu'elle n'est ni très nette, ni très continue.

La vérité, c'est que, dans l'Est, ce mot *rédě* comme les autres est concurrencé, et semble destiné à l'être de plus en plus, par le calque *betkop* dont j'ai déjà parlé. Ce terme *betkop* (souvent *bek-kop* par assimilation) se montre un peu partout, et sa diffusion sporadique est envahissante. Je le relève dans le Couserans à Saint-Girons, sur la Garonne à Saint-Gaudens et Muret (donc spécialement dans les petites villes très pénétrées d'influences françaises). En Bigorre, il apparaît à Saint-Laurent, Castelnau-Magnoac, Vic-de-Bigorre, Maubourguet, et au S.-O. du Gers à Montesquiou, Plaisance, Aignan ; il semble être devenu ordinaire à Auch (le *Dictionnaire* de Cénac-Moncaut donnait *betcop* et *rede* en 1863), et dans la direction du N.-O. se retrouve à Valence et Condom, dans celle du N.-E. à Mauvezin, Saint-Clar, Miradoux : il s'infiltre un peu partout, et finira peut-être par étouffer les synonymes rivaux. Dans l'Agenais gascon (car Agen emploie la forme plus strictement languedocienne *bel kop*), on le trouve sur la rive droite de la Baïse à Astaffort, La Plume, Francescas ; sur la rive gauche à Lavardac, et Houeillès. Mais dans cette région et sur la Garonne à partir du confluent avec le Lot, il faut signaler enfin la présence fréquente d'un dernier synonyme de « beaucoup », le gallicisme *byèn* ou *byén* (dont il y a ailleurs aussi des traces sporadiques) ; c'est vers Marmande et Meilhan que réapparaît la forme *bokop*, prolongement de l'usage qui a été constaté au début pour l'Entre-deux-Mers.

Tels sont les faits. Ils se présentent donc, comme je le disais, bien plus troubles à l'Est de la Gascogne qu'ils ne l'étaient à l'Ouest : encore ai-je laissé de côté certains types qui m'ont paru très accessoires ou tout à fait isolés. Je n'ai pas tenu compte non plus (pour abréger) de la construction syntaxique, de la mesure où les divers termes envisagés peuvent être ou non suivis par *de* ;

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

et notons encore que quelques-uns de ces adverbes, suivant le procédé bien connu des idiomes méridionaux, redeviennent facilement des adjectifs construits avec *de* (on dit à Pontacq-de-Béarn *hèras de lanas*, à Beaumont-de-Lomagne *planos de bouzigos*). Pour traiter la question dans son ensemble, il eût enfin fallu comparer ces termes avec ceux qui devant l'adjectif marquent le superlatif; quoique en principe ce soient les mêmes, il y a naturellement quelques différences. Je n'ai voulu ni pu donner ici qu'une esquisse, car aussi bien les points de repère font le plus souvent défaut pour entrevoir historiquement la diffusion des types, et les luttes qui ont eu lieu dans les limites où on les rencontre aujourd'hui.

Bordeaux, 1925.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

UN LIVRE
DE
BONNE AVENTURE ANGLO-FRANÇAIS

par Louis BRANDIN.

Le texte publié ci-dessous provient du Ms. Royal 12.C.XII du Musée Britannique, qui date des environs de 1340. Ni H.L. D. Ward, *Catalogue of Romances in the British Museum*, Vol. I; ni Paul Meyer, *Bulletin de la Société des Anciens Textes*, XIX, 1893, p. 38-56, ne l'ont signalé dans la description qu'ils ont consacrée à ce ms.

Le peu de place dont je dispose m'oblige à présenter mes "poys au lard *sine* commento". Je donnerai les éclaircissements nécessaires dans un article de la *Romania* où, en même temps que ce livre de bonne aventure, j'en étudierai un autre, contenu également dans ce ms. fol. 98-105.

Je me contente ici d'imprimer le texte tel que le fournit le Royal 12.C.XII. en résolvant les abréviations et en laissant les fautes commises par le scribe. Ces fautes sont d'ailleurs faciles à corriger et elles constituent un témoignage intéressant de l'état de l'anglo-français dans les premières années de la guerre de Cent ans.[1]

[94 vo].

Si la grosse seit enceynte ou noun.	Faucoun I.
Si la grosse avera fitz ou fyle.	Escoufle II.
Si ly enfaunt ore nee vivera gueres.	Poun III.
Si la damoysele seit pucele ou noun.	Cygne IIII.
Si ascun se mariera ou noun.	Cygoyne V.
Qy des maryés eyme plus.	Heyroun VI.
Qy des mariees morra avaunt.	Feissaunt VII.

1. Pour plus de netteté j'ai numéroté les réponses de chaque groupe.

Digitized by Google — Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Si la vedve se maryera ou noun.	Tor VIII.
Si ly malades garriera ou noun.	Pellican IX.
Si ly pelryn revendra ou noun.	Cornaille X.
Sy soit bon de aler en pelrynage.	Pye XI.
Sy ly demoraunt seit desturbé.	Columbe XII.
Sy ly marchaunt gaynera ou noun.	Papejay XIII.
Sy le autre an serra cher ou noun.	Jay XIIII.
Sy blee serra cher ou noun.	Malvys XV.
Sy vyn serra cher ou noun.	Eygle XVI.
Des champions qy vencu serra.	Coucu XVII.
Des pellours qy de eux venkera.	Russinole XVIII.
Sy vous estut doter vostre enymy.	Alowe XIX.
Des pleydauntz qy la victorie avera.	Gelyne XX.
Sy ly clerc aprendra bien.	Esperver XXI.
Sy ly endettee rendra ces dettes.	Esmeryloun XXII.
Sy ly clerc serra avauncé ou noun.	Mullard XXIII.
Sy ly avauncé vivera gueres.	Huppe XXIIII.
Sy larcyn serra retrovee.	Tourtre XXV.
Sy la chose perdue serra retrovee.	Arounde XXVI.
Sy seigner soit bone.	Gryffoun XXVII.
Sy medicyne soyt bone de prendre.	Huan XXVIII.
Sy noveles oÿs seyent verrois.	Bussard XXIX.
Sy ly messager fra sa bosoigne.	Ploungoun XXX.
Sy cyl qe a Rome va espleytera.	Martynet XXXI.
Sy yl soit bon de edifice fere.	Merle XXXII.
Sy cyl parfra soun edifice.	Perdrys XXXIII.
Sy cyl fra ce qe il desire.	Raytele XXXIIII.
Sy ton amy soit verrois.	Oustour XXXV.
Sy ton compaignoun soit leals.	Estornel XXXVI.

[95 *a*].

FAUCOUN I.

1. Enceynte est e le ne puet celer. — 2. Leals est jesq'a la mort. — 3. Il ne fust unqe verrois. — 4. Yl est leals sauntz doute. — 5. Edefier poez qar tu le complieras. — 6. Fetez ce q'en porpenz avetz sovent. — 7. Yl espleytera qar leals est. — 8. Cyl messagier fra sa besoigne. — 9. Ces noveles sunt verroies. — 10. Medicine est ore bone. — 11. Seygner ne valt gueres. — 12. Ceste chose est tote perdue.

ESCOUFLE II.

1. Un fitz avra certeignement. — 2. Ele se feint grosse e n'est pas. — 3. Yl

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

ne fust unqe leals. — 4. Yl est verrois e saunz traude. — 5. En veyn travayle, ce sachez. — 6. N'ad dount son edifice parfere. — 7. N'est mye temps d'edyfier. — 8. Ja n'espleytera qar deners ly failent. — 9. Il ne fra nient qar nyce est. — 10. Ces noveles sont faus. — 11. Medicine ne valt gueres. — 12. Seygner est ore perillous.

POOUN III.

1. Yl vivera molt longement. — 2. Une file avera verroiement. — 3. Enceynte est de un prestre. — 4. Leals est, mes guerres ne serra. — 5. Yl est verroi sauntz doute. — 6. Soun voler fra verroiement. — 7. Edefier puet qar il est ryche. — 8. Bon temps est de edyfier. — 9. Yl espleytera qar il est large.

[95 *b*].

10. Byen fra ces besoignes. — 11. Ne creez pas ces noveles. — 12. Medicyne est bone en esté.

CYGNE IIII.

1. Pucele fust, ore est en doute. — 2. Ne vivera gueres longement. — 3. Un fitz avera qe clerc sera. — 4. Enceynte est, dount se dolt. — 5. Plus leals de ly ne serra trovee. — 6. Yl est tyels come Dieu siet. — 7. Son voler ne fra ja més. — 8. Gref est a fere verrroiement. — 9. N'est pas bon de edyfier. — 10. Qy espleyter velt covent doner. — 11. Rien ne fra qar nyce est. — 12. Ces noveles sunt verroies.

CYGOYNE V.

1. L'autre an se maryera. — 2. Ele se dit estre pucele e n'est mye. — 3. Longement vivera e prodhomme serra. — 4. Une file avera qe pute serra. — 5. Enceynte est de un clerk. — 6. Leals est tant come il puet. — 7. Yl ne fust unqe verrois. — 8. N'est pas digne fere son voler. — 9. Ja més ne parfra qar malement comence. — 10. N'es pas bon de edefier. — 11. Rien porchacera qar maloré est. — 12. Bien espleytera qar leals est.

HEYROUN VI.

1. Le baroun eyme plus. — 2. Ouan se mariera. — 3. Pucele est verroiement. — 4. Longement vivera e sage serra. — 5. Fitz avera bon e bel. — 6. Elle se feint enceynte.

[95 *c*].

7. En ly est nulle lealté. — 8. Tote verité en ly est. — 9. Son voler fra qar digne est. — 10. Tost serra parfet, ce sachez. — 11. Ly riche ad tot dis temps d'edefyer. — 12. Yl espleytera qar larges est.

Digitized by Google — Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

FEYSSAUNT VII.

1. Le baroun murra avaunt. — 2. La femme eyme plus. — 3. Ne mariera pas ouan. — 4. Pucele est, ce ly peyse. — 5. Longement vivera e le suens grevera. — 6. Une fyle avera tres bele. — 7. Enceynte est, dont se dout. — 8. Yl est ore molt leals. — 9. Ne fust unqe si faus noun. — 10. N'est pas digne fere son voler. — 11. Ja ne verrez cet edefice parfet. — 12. N'est mie temps de edefier.

TOR VIII.

1. Uncore se mariera qar jevene est. — 2. Le baroun murra avaunt. — 3. Le baroun eyme plus. — 4. L'autr'an se mariera. — 5. Elle est tenue pucele e noun est. — 6. Yl morra en meïsme le an. — 7. Un fitz avera qe tost morra. — 8. Ele dit qe ele est enceynte. — 9. Qant besoigne vendra, de tot faudra. — 10. Yl est verrois por veyr. — 11. Ton voler fra verroyment. — 12. N'at dount il puet parfere.

PELLICAN IX.

1. Yl garra de cest maladie. — 2. Ele se mariera plus.

[95 *d*].

3. La femme morra avaunt. — 4. Yl entrayment ovelement. — 5. Ouan se mariera certeignement. — 6. Ele ad este reverse pluz qe une foyth. — 7. Yl vivera molt longement. — 8. Une file avera molt lede. — 9. Enceynte est, dont se dout. — 10. Leals est jesq'a la mort. — 11. Feint est faus e malveys. — 12. Dygne est fere son voler.

CORNAILLE X.

1. Yl vendra seyn e heyté. — 2. Yl morra de cest maladye. — 3. Ne mariera plus qar viele est. — 4. La femme morra avaunt. — 5. La femme eyme plus. — 6. Ne se mariera avant cinc ans. — 7. Pucele est, pur voyr vus dy. — 8. Longement vivera e les suens avancera. — 9. Une file avera tres bele. — 10. Enceynte est e ne le siet. — 11. Cet amisté n'est mye bone. — 12. Leals est en dit e fet.

PYE XI.

1. Pylrinage est ore bone. — 2. Cist pylryn est mort piece a. — 3. Yl garra de cest maladie. — 4. Uncore se mariera por voyr. — 5. La femme morra avant. — 6. Le baroun ayme plus. — 7. N'est pas digne de marier. — 8. Despucelée est verroyement. — 9. Ne vivera mie longement. — 10. Une fille avera tres bele. — 11. Ele se feynt enceynte.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

[96 *a*].

12. Alez de ly qar n'est pas leals.

COLUMBE XII.

1. Yl est encombree grauntment. — 2. Pylrynage est ore perillous. — 3. Yl vendra dolentz e corocee. — 4. Yl languyera longement. — 5. Ele ne se osera marier. — 6. Le baroun morra avant. — 7. La femme eyme plus. — 8. N'ad cure de marier. — 9. Pucele est, mes guerres ne serra. — 10. N'est mie bon a ly qu'il vyve. — 11. Une file avera, noneyne serra. — 12. Enceynte est, ne le puet celer.

PAPEJAY XIII.

1. Grauntment gaynera cil marchant. — 2. Poy est desturbé, tost vendra. — 3. Pylrynage est ore bone. — 4. Ja ne vendra qar mort est. — 5. Yl garra de cest maladie. — 6. Elle ne osera marier. — 7. La femme morra avaunt. — 8. Le baroun eyme plus. — 9. Ne se velt marier. — 10. Pucele fust, ore non est. — 11. Yl vivera a honour e joye. — 12. Un fitz avera dount joyous serra.

JAY XIIII.

1. L'autre an serra aske cher. — 2. Yl gaynera molt poy. — 3. Yl ne velt pas venyr. — 4. Bon est d'aler en pylrynage. — 5. Yl vendra mes tard.

[96 *b*].

6. Longement languyra e puis garra. — 7. Ele se mariera uncore. — 8. La femme morra avaunt. — 9. La femme eyme plus. — 10. Ne mariera avaunt cinc aunz. — 11. Pucele est ou je su desçu. — 12. Yl ne vivera guerres.

MALVYS XV.

1. Blee serra grant marchié. — 2. L'autre an serra un poy cher. — 3. Cist marchaunt perdra tot. — 4. Yl vendra proscheynement. — 5. Alez en pylrynage seurement. — 6. Yl vendra molt povrans. — 7. Yl garra de cest maladye. — 8. Ele se mariereit volenters. — 9. Le plus vels morra plus tost. — 10. Le plus jevene ayme plus. — 11. L'autre an se mariera. — 12. Ele est tenue pucele e non est.

EYGLE XVI.

1. Vyn serra molt cher. — 2. Blee ne puet estre trop cher. — 3. L'autre an aboundra semence. — 4. Cyl marchaunt gaynera. — 5. Yl ne velt nene vendra. — 6. Pylrynage est ore dotous. — 7. Yl vendra en graunt peril. — 8. Yl garra e ce est en joie. — 9. Ele se mariera uncore. — 10. Le baroun morra avaunt. — 11. La femme eyme plus. — 12. Yl qude marier et noun fra.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

[96 *c*].

COUCU XVII.

1. Ly demaundant vengera son adverser. — 2. Vyn serra grant marché. — 3. Blee ne puet estre si grant marché noun. — 4. L'autre an serra cher grantement. — 5. Cist marchaunt gaynera. — 6. Yl ne velt mes venyr. — 7. Pylrynage est ore bone. — 8. Yl vendra a grant joye. — 9. Yl garra de ceste maladye. — 10. Ele se mariera e puis morra. — 11. Le baroun morra avaunt. — 12. Le baroun eyme plus.

RUSSINOLE XVIII.

1. Le plus riche venkera. — 2. Le greyndra serra vencu. — 3. Vyn se menement se vendra. — 4. Blee se tendra bon marché. — 5. L'autre an serra un poy cher. — 6. Cist marchaunt gaynera. — 7. Yl demorra longement. — 8. Pylrinage ne valt gueres. — 9. Yl est mort en chemynaunt. — 10. Yl garra e ce en joye. — 11. Ele se mariera verroiement. — 12. Le plus jevene murra avant.

ALOWE XIX.

1. Yl est a doter qar malicious est. — 2. Le greindre serra vencu. — 3. Le meindre serra surmountee. — 4. Vyn ne serra guere cher. — 5. Blee serra graunt marchié. — 6. L'autre an serra plentyvous. — 7. Cist marchaunt gaynera. — 8. Yl fust venuz, ne fust il desturbee.

[96 *d*].

9. Pylrynage est ore bone. — 10. Yl vendra a joie de ces amis. — 11. Il garra a graunt joie. — 12. Mariée serra a male hounte.

GELYNE XX.

1. Ly coupable avera la victorie. — 2. Ne ly dotez ja qar mortz est. — 3. Le plus feble abatera le autre. — 4. Le greyndra surmountera. — 5. Vyn ne serra guerre cher. — 6. Blee puet estre cher l'autre an. — 7. L'autre an serra plentyvous. — 8. Cest marchaunt gaynera. — 9. Yl ne vendra mye uncore. — 10. Pylrynage est ore bone. — 11. Yl vendra lees e joyous. — 12. Yl morra pur veyr.

ESPERVER XXI.

1. Yl espleytera qar deboneyr est. — 2. Ly commu surmountera. — 3. Yl est a doter pur sa force. — 4. Le plus jevene serra vencu. — 5. Ly demaundaunt serra vencu. — 6. Vyn serra graunt marchié. — 7. Blee serra auke cher. — 8. L'autre an serra plentyvous. — 9. Yl gaynera molt poy. — 10. Yl vendra mès tard. — 11. Pylrynage est ore bon. — 11. Ja ne vendra qar mort ly destreynt.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

ESMERYLLOUN XXII.

1. Byen vendra qar yl est ryche. — 2. Ja n'espleytera, qar rebouke est. — 3. Ly demaundant avera la victorie. — 4. Il est a doter qar mavois est.

[97 *a*].

5. Le plus jeovene serra vencu. — 6. Le eynsnee avera la victorye. — 7. Vyn ne puet estre auqe cher. — 8. Blee se vendra auqe bien. — 9. Le autre an serra un poy cher. — 10. Cist marchaunt gaynera. — 11. Yl est destourbé grauntment. — 12. Pylrynage est ore bone.

MULLARD XXIII.

1. Avauncé serra qar digne est. — 2. Yl fuera du païs e ne revendra. — 3. Ja n'espleytera qar il morra. — 4. Yl frount pees por monee. — 5. Yl est a doter grantment. — 6. Yl ne combaterount mye. — 7. Le meyndre surmontera. — 8. Vyn serra auke cher. — 9. Blee ne serra pas cher. — 10. L'autre an habundront totes choses. — 11. Il gaynera qar sages est. — 12. Ne le atendez pas qar mort est.

HUPE XXIIII.

1. Longement vivera en cet digneté. — 2. N'est pas digne de esployter. — 3. N'at dont rendre ces dettes. — 4. Yl espleytera, ce sachez. — 5. Ly commu surmontera. — 6. Yl n'est pas a doter. — 7. Le plus feble abatera le plus fort. — 8. Le greindre surmountera. — 9. Vyn serra un poy cher. — 10. Blé se vendra auke bien. — 11. L'autre an serra un poy cher.

[97 *b*].

12. Cist marchaunt ne puet perdre.

TOURTRE XXV.

1. Cest larcyn serra retrovee. — 2. Poy vivera en cet digneté. — 3. Avauncé serra par symonye. — 4. Yl vendra qanqe il ad, si il les rende. — 5. Yl espleitera qar deboners est. — 6. Le empledee surmountera. — 7. Yl est a doter por son poer. — 8. Le plus fort avera la victorye. — 9. Le plus feble abatera le plus fort. — 10. Vyn serra auke cher. — 11. Blee ne serra pas cher. — 12. Le autre an serra un poy cher.

AROUNDE XXVI.

1. Ja ne serra retrovee. — 2. Cet larcyn est ja aneinty. — 3. Longement vivera e cheytif serra. — 4. Ja ne serra avauncé qar nyce est. — 5. Fuera du païs e ne revendra. — 6. Yl espleytera si il eit sustenaunce. — 7. Le empledé

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

serra surmounté. — 8. Yl n'est pas a doter. — 9. Le plus fort serra vencu. — 10. Le plus puissaunt avera la victorie. — 11. Vyn serra tro cher. — 12. Blee serra grant marchié.

GRYFFOUN XXVII.

1. Seigner ne valt gueres. — 2. Ele est perdue ore tote. — 3. Despendue est piece a, ce sachez. — 4. Cet digneté ly tuera. — 5. N'est mie digne de estre avauncé.

[97 *c*].

6. Rendra e povre serra. — 7. Yl espleytera a grant peyne. — 8. Yl apeserount par deners. — 9. Yl est a doter qar il est feloun. — 10. Le plus viel serra vencu. — 11. Le plus jevene venkera le eynsnee. — 12. Vyn ne puet estre tro cher.

HUAN XXVIII.

1. Medicine n'est mie ore bone. — 2. Seigner est ore bone. — 3. Ceste chose serra retrovee. — 4. Geytez e vos le troverez. — 5. Longement vivera en cet digneté. — 6. Ja ne serra avauncé. — 7. Ja ne rendra qar n'ad dont. — 8. Ja n'espleytera qar dur est. — 9. Ly demaundant avera la victorie. — 10. Yl est a doter qar traytres greyndre serra vencu.

BUSSARD XXIX.

1. Ces noveles sunt verroies. — 2. Medicine est contrariouse. — 3. Seigner est ore bone. — 4. Ceste chose est tote perdue. — 5. Proscheynement serra trovee. — 6. Ne vivera gueres en cet digneté. — 7. Avancé serroit, si il fust bien. — 8. Ben rendra qar pussant est. — 9. Yl espleytera, qar il estudie bien. — 10. Ly demandant avera la victorie. — 11. Ne le dotez ja qar perdue est. 12. Le meyndre serra vencu.

PLOUNGOUN XXX.

1. Cist messager fra sa besoigne.

[97 *d*].

2. Ces noveles sunt faus. — 3. Medicine est ore bone. — 4. Seigner ne vaut gueres. — 5. Ja més trovee ne serra. — 6. Cest larcyn est ja anenty. — 7. Bien vivera, en sa digneté governera. — 8. Avauncé serra e large serra. — 9. Yl vendra e autre foiz endettera. — 10. Yl espleitera e avauncé serra. — 11. Li commu surmountera. — 12. Yl n'est mie a doter.

MARTYNET XXXI.

1. A peyne porchacera qar n'ad deners. — 2. Cist messager fra si poy noun.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

— 3. Ces noveles sunt faus. — 4. Medicine n'est mie ore bone. — 5. Seigner est ore profitable. — 6. Ceste chose est tote perdue. — 7. Trovee serra par sorcerye. — 8. Ceste digneté ly fra vyvre. — 9. Avauncé serra a grant honour. — 10. Ces dettes rendra après sa mort. — 11. Yl n'espleytera qar il morra. — 12. Ly commu surmountera.

MERLE XXXII.

1. Edifier puet qar il est ryche. — 2. N'est mie digne de esploitier. — 3. Cest messager est lent e parsous. — 4. Ces noveles sunt verroies. — 5. Medicine est ore bone. — 6. Seigner ne valt gueres. — 7. Ceste chose est tote perdue. — 8. Ja mes trovee ne serra. — 9. Yl vivera molt longement. — 10. Une file avera tres bele por son avancement.

[98 *a*].

11. N'at qe rendre ces dettes. — 12. Yl espleytera, ce sachez.

PERDRYS XXXIII.

1. Ben parfra qar sagement a comencé. — 2. Edefier poez hardiement. — 3. Yl espleitera e les vendra. — 4. Cist messager fra ce qu'il entent. — 5. Ces noveles sunt faus. — 6. Medicine est ore bone. — 7. Seigner ne valt geres. — 8. Ceste chose ne serra retrovee. — 9. Cest larcyn serra trovee. — 10. Gueres ne vivera. — 11. Avauncé serra a grant honor. — 12. Bien rendra ce qu'il doit.

RAYTELE XXXIIII.

1. Son voler fra qar digne est. — 2. Cet edifice serra complye. — 3. Ne edifiez mie, ore je vos lou. — 4. Yl espleytera e molt despendra. — 5. Molt travailera e rien ne fra. — 6. Ces noveles sunt verroyes. — 7. Medicine est bone en la quinte lune. — 8. Seyner est ore bone. — 9. Metez en obliaunce des ore mes. — 10. Cet larcyn est tot perdu. — 11. Yl vivera a joie de ces amis. — 12. Avauncé serra qar digne est.

OSTOUR XXXV.

1. Yl est verroi sauntz fyn. — 2. Son voler fra verroiement. — 3. Ja ne verrez cet edifice parfet. — 4. N'est mie temps a edefier. — 5. Yl espleytera, mes poy ly vaudra.

[98 *b*].

6. Il fra ce dount il avera hounte. — 7. Ne creez mie ces noveles. — 8. Medicine est ore bone. — 9. Seigner est ore profitable. — 10. Ceste chose est tote perdue. — 11. Cet larcyn serra retrovee. — 12. Il vivera longement.

Digitized by Google | Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

ESTORNEL XXXVI.

1. Il ne fust unqe leaus. — 2. Yl est verroi sanz fyn. — 3. Ja ne fra soun voler. — 4. Son voler parfra a joie. — 5. N'est mie sesone por vos de edefier. — 6. Yl espleytera tot a volenté. — 7. Yl fra quanqu'il desire. — 8. Ces noveles sunt verrois. — 9. Medicine est ore bone. — 10. Seigner valt ore grantment. — 11. Vos le troverez molt bien. — 12. Ne le querrez ja qar perdue est.

A ce qe um dit comencerez
E par XII reners counterez
Tan qe a vostre article vendrez.
E coment qe la dreyne dozeyne cherra,
Son vers meïsmes vos respoundra.

Londres, 1926.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

SOLIMARIACA, SOLICIA, SOULOSSE

par Charles BRUNEAU.

Il y a sans doute quelque audace à revenir sur la question, jadis brûlante, de *Solimariaca-Soulosse*[1]. Après une discussion à laquelle prirent part nombre d'archéologues illustres et qui devint parfois très passionnée, il fallut bien avouer que l'énigme restait entière[2]. Elle n'a pas été résolue depuis[3].

Le problème se présente ainsi.

1° On a trouvé dans des fouilles exécutées à *Soulosse* plusieurs inscriptions gallo-romaines portant le nom de *Solimariaca* et une inscription portant le nom de *Solicia*[4]. La localité portait-elle deux noms ?

2° L'*Itinéraire d'Antonin* place à quinze lieues gallo-romaines au sud de Toul, sur la route de Metz à Langres, une station du nom de *Solimariaca*. La *Table de Peutinger* place exactement à la même distance et dans la même direction, d'après certains éditeurs, une station du nom de *Noviomagus*.

1. Soulosse, Vosges, Neufchâteau, Coussey. Longnon (A.), *Solimariaca n'est pas Soulosse*, *Revue archéologique*, nouv. série, t. XXXIV, 1877, p. 128 ; Voulot (M. F.), *Sur Soulosse à l'époque romaine : Solimariaca est bien Soulosse*, *Annales de la Société d'émulation des Vosges*, 1880, p. 195-209. L'on trouvera dans ce dernier volume les principaux éléments de la question (p. 210-229, 230-240).

2. *Revue des Sociétés savantes des départements*, 7e série, t. I, 1879, p. 482 ; Chabouillet constate avec mélancolie : *adhuc sub judice lis est*.

3. Les auteurs du *Corpus Inscriptionum latinarum* (O. Hirschfeld et C. Zangemeister), t. XIII¹, p. 702, et Miller (K.), *Itineraria romana*, Stuttgart, Spricker und Schröder, 1916, n'ont pas repris la question dans l'ensemble.

4. C I L, t. XIII¹, p. 712 ; n° 4681 : vicani Solimariacenses ; n° 4683 : vicani Solimariac[enses] ; n° 4684 : S L M (Solimariaca) ; — n° 4679 : vico Soliciae.

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

3° Sur une carte moderne, où le tracé de l'ancienne voie romaine est bien reconnaissable, l'on trouve le village de *Soulosse*, dont le nom rappelle le nom de *Solicia*, et le village de *Sommerécourt*[1], qui semble représenter *Solimariaca-curtis*.

Mais le *Solimariaca* des anciens Itinéraires, à quinze lieues gallo-romaines de Toul, ne peut être placé ni à Soulosse ni à Sommerécourt, qui se trouvent respectivement à 35 kilomètres et à 56 kilomètres de Toul.

Les documents archéologiques nous donnent pour une même localité deux noms différents, *Solicia* et *Solimariaca*; les textes historiques placent au même endroit deux localités différentes, *Solimariaca* et *Noviomagus*; les textes historiques, qui s'accordent donc avec les documents archéologiques sur le nom de *Solimariaca*, nous interdisent de placer *Solimariaca* à *Soulosse* aussi bien qu'à *Sommerécourt*.

Nous ajoutons aux données du problème un fait qui a échappé jusqu'ici aux érudits. A quelques kilomètres de *Sommerécourt* se trouve le village de *Soulaucourt*[2] : *Solicia-curtis*.

Il est nécessaire de procéder à un examen critique des données du problème.

1° *Textes historiques*.

L'*Itinéraire d'Antonin* nous donne le nom de *Solimariaca* et la distance de cette station à Toul : quinze lieues gauloises.

En ce qui concerne l'exactitude de ce chiffre, nous devons faire toutes réserves. L'auteur de l'Itinéraire d'Antonin, un « stupide idiot »[3], compte de Toul à Langres quarante-trois lieues gallo-romaine de 2.222 mètres[4], soit 95 kilomètres. La route actuelle, assez directe — elle se confond d'ailleurs en grande partie avec l'ancienne voie romaine — mesure 115 kilomètres. Les chiffres de l'Itinéraire sont donc nécessairement faux. Est-ce une erreur de l'Itinéraire ? Est-ce une méprise des érudits contemporains, et faut-il compter en lieues gauloises de 2.426 mètres ? En tout cas,

1. Haute-Marne, Chaumont, Bourmont.

2. Haute-Marne, Chaumont, Bourmont.

3. En français dans le texte allemand de Miller (*op. cit.*, p. LV), qui emprunte l'injure à Kubitschek.

4. Miller, *op. cit.*, p. XLIX.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

il est impossible de se fonder sur le calcul des distances pour localiser Solimariaca, et l'objection présentée contre l'identification de *Solicia-Soulosse* disparaît.

Nous ne pouvons critiquer ici en détail la *Table de Peutinger*, qui est censée corroborer cette distance de quinze lieues. Pour la région de l'Est de la France, elle est inutilisable. La voie de Toul à Langres n'aboutit plus à Langres : le trait qui devait relier Mosa à Andemandunno a été oublié. — Un chiffre XI (qui reproduit un autre chiffre XI sur la voie de Langres à Vesoul ?) n'est ni sur cette route ni exactement dans son axe.— Un diverticulum, qui se détache de la route, mène à une station balnéaire considérable, peinte de jaune et de bleu. Cette station, où la Meuse (Fl. Patabus) prend sa source, semble porter le nom de Lindesina [1], placé un peu haut et de travers, comme si le copiste avait cru que Lindesina était une station sur la route de Trèves à Cologne. Un chiffre XVI, à côté de Lindesina, se rapporte-t-il au diverticulum ? La seule station balnéaire célèbre à l'époque romaine dans la région de l'Est est Bourbonne, qui a fourni de nombreuses inscriptions [2]. Si l'on accepte cette identification, qui est classique, le diverticulum est placé à droite au lieu d'être placé à gauche ; il se détache entre Noviodunum et Tullio alors qu'il devrait se détacher entre Andemandunno et Mosa (à moins qu'il ne faille le faire partir de la voie de Langres à Vesoul, et non de la voie de Langres à Toul).— Entre Noviomagus et le diverticulum, l'on distingue le crochet qui marque une station, mais aucun nom n'y correspond (ce serait Solimariaca) : le nom a-t-il été oublié, le crochet est-il une erreur ? — Le chiffre qui suit Noviomagus fait aussi difficulté : se rapporte-t-il à la voie principale ou au diverticulum ?

Il n'y a rien à tirer de la Table de Peutinger, dont chaque indication, au lieu de fournir un document, soulève un pro-

1. L'hypothèse de Miller, *op. cit.*, col. 77, nous paraît insoutenable.

2. C I L, XIII², p. 132-135, n^{os} 5911 à 5929. L'identification de Lindesina avec Grand, proposée timidement par Pfister, *Histoire de Nancy*, t. I, p. 8-12 (voyez aussi A. Poirot, *Bulletin de la Société d'archéologie lorraine*, 1905, p. 27), est impossible. Il n'y a pas d'eau à Grand. Le lieu-dit *aux Thermes* doit être lu *au Terme* (terminem) ; c'est une dénomination extrêmement fréquente dans tout l'Est de la France.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

blème. Toute cette partie de la carte a donné beaucoup de peine à Castorius, qui a dû placer les Vosges en deux endroits différents ; elle a été particulièrement abîmée dans l'original ou négligée par le copiste [1]. Il est nécessaire d'insister sur ce point : les archéologues se sont presque exclusivement attachés à des calculs de distances « d'ailleurs élastiques de leur nature », comme disait le plus spirituel d'entre eux [2].

Je néglige systématiquement l'*Itinerarium Augustodunense* [3]. Toul n'y serait représenté que par les trois dernières lettres de [Tullum Leuco]rum, Soulosse que par les deux dernières lettres de [Solimaria]ca. Rien n'est moins sûr que ces identifications.

2° *Documents archéologiques.*

Les inscriptions qui portent les noms de Solimariaca et de Solicia proviennent bien de Soulosse. Les pierres qui nous les ont conservées avaient été utilisées comme moellons : elles ont été retrouvées dans les murs de l'ancienne forteresse et dans la maçonnerie d'un pont sur le Vair. Il n'y a aucune vraisemblance que ces pierres aient été transportées d'ailleurs.

3° *Documents toponomastiques.*

C'est l'examen de ces documents, jusqu'ici négligés — la toponomastique est une science neuve — qui nous permettra de donner la solution du problème.

Solicia aboutit régulièrement à *Soulosse* par les intermédiaires **Solece*, *Solesse*, qui, en Lorraine, devient **Solasse*, et *Solosse-Soulosse*. Une localité de la Haute-Marne, appelée *Solicia* en 886, est également *Sollotia* en 1178 [4].

Nijon représente exactement le *Noviomagus* de la Table de Peutinger : **Noviomus* [5] est devenu par dissimilation **Neviomus*, puis

1. Il paraît bien évident que *Fano Minervae* (Itinéraire) doit se confondre avec le *Tanomia* de la Table de Peutinger, sur la voie de Metz à Châlons : c'est ainsi que le copiste a sans doute lu *Fano Min.*

2. Chabouillet, *Annales de la Société d'émulation des Vosges*, 1880, p. 228.

3. C I L, t. XIII[1], p. 420 ; XIII[2], p. 690.

4. Berthoud (L.) et Matruchot (L.), *Étude historique et étymologique des noms de lieux habités du département de la Côte-d'Or*, Semur, Bordot, 1901, liv. II, p. 216.

5. *Rotomagus*, Rouen, appelé *Rodomago* par Grégoire de Tours, apparaît sur les monnaies mérovingiennes avec la forme *Rotomo*. Des monnaies de *Noyon* et de *Noyen* (Sarthe) portent *Noviomo*.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

**Nejon* ; cf. Nogent de Novientum ; dans la région lorraine, un *e* devant une mi-occlusive aboutit à *i* : *léger* offre sur l'Atlas linguistique de la France un type régional *liger*.

Solimariaca-curtis devient non moins régulièrement *Sommerécourt* ; l'*l* ne se vocalise pas en Lorrain, mais s'amuit en cette position. Il est assez remarquable de ne point trouver de trace de l'*a* final de *Solimariaca* : je constate toutefois qu'*Almerega curtis* (777) est *Almericurtis* en 1106, actuellement *Amelécourt* [1] ; *Vecterneia curtis* (782) est *Vitrineicurtim* en 957, aujourd'hui *Vertiniécourt* [2] ; *Aliniaca cortis* (854 ou 858) est *Halineicourt* en 1151, aujourd'hui *Hallignicourt* [3]. Il y a là un fait ancien, antérieur au XIe siècle, bien distinct du cas de *Frécourt* [4], *Freecourt* en 1436, où l'*e* s'est amui en moyen français comme dans *je jouerai*, *dénouement*. Il est nécessaire de remarquer qu'un mot tel que *Solimariaca curtis* s'est trouvé, au point de vue de l'accentuation, dans une situation très particulière, *Solimariaca* ayant conservé vraisemblablement dans le groupe son accent propre sous forme d'accent secondaire. Nous croyons que le dernier *a* du groupe phonétique *Solimariacacurtis* s'est amui comme celui des proparoxytons (*cannabem*, chanvre, *platanum*, plane) et pour des raisons analogues.

Le même phénomène s'est produit dans *Solicia curtis*, pour lequel nous avons des formes *Solascurt* (1130, etc.) [5] — formes qui attestent l'existence de la forme *Solasse* que nous avions dû supposer à la base de *Soulosse*. L'*s*, en s'amuissant, a fermé la voyelle et c'est ainsi que s'explique l'opposition entre l'*o ouvert* de *Soulosse* et l'*o fermé* de *Soulaucourt*, noté par *au* dans l'orthographe actuelle.

Il n'est donc pas douteux qu'il ne faille identifier *Solicia* et *Soulosse*, *Noviomagus* et *Nijon*, *Solimariaca curtis*, *Solicia curtis* et *Sommerécourt*, *Soulaucourt*. La phonétique apporte là une preuve de fait, d'une valeur absolue, contre laquelle aucun texte historique, aucune interprétation archéologique ne peut prévaloir.

1. Moselle (Meurthe), Château-Salins, id.
2. Village détruit près de Puttigny, Moselle (Meurthe), Château-Salins, id.
3. Haute-Marne, Wassy, Saint-Dizier.
4. Haute-Marne, Langres, Neuilly-l'Évêque.
5. Mettensia, t. VI, p. 275, 276, etc. — Les formes anciennes qui précèdent sont tirées des dictionnaires toponymiques.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Il reste à expliquer l'énigme de *Solicia-Solimariaca*. « L'étendue de Solimariaca devait être fort grande », dit Beaulieu ; il décrit ailleurs le vicus, construit sur les bords du Vair, s'élevant en pente inégale jusqu'à un vaste plateau bordé de rochers abrupts [1]. Là se trouve le hameau de Saint-Élophe, où fut enterré le corps du martyr [2].

Solicia doit être placé à *Soulosse* et *Solimariaca* à Saint-Élophe. C'étaient deux *vici* voisins, mais distincts.

Comment expliquer dès lors la présence, à vingt kilomètres environ du groupe *Solicia-Soulosse* et *Solimariaca-Saint-Élophe*, d'un groupe *Soulaucourt-Sommerécourt* ? Les deux agglomérations sont chaque fois très proches l'une de l'autre, et, chaque fois, l'ancienne *Solicia* se trouve dans la vallée, l'ancienne *Solimariaca* sur la hauteur. J'ajouterai que, dans les deux cas, elles sont à la portée d'un « refuge », le camp de Julien, ancien refuge préhistorique, pour Soulosse, la célèbre colline de La Mothe pour Soulaucourt.

Beaulieu nous a laissé un récit très précis, en dépit de sa couleur romantique, des fouilles entreprises à Soulosse en 1818 [3]. La destruction de Solimariaca, nous dit-il, « semble remonter à des temps de massacre général et de dépopulation totale du pays. On a trouvé dans l'emplacement des fossés de la place des glaives, des fers de lance, des casques et de nombreux débris d'armures. Beaucoup de squelettes gisaient çà et là, les uns couchés dans diverses positions, les autres assis et appuyés contre le mur. Ainsi donc, après un assaut vaillamment soutenu, l'ennemi a dû pénétrer dans la forteresse, et, après en avoir égorgé tous les habitants, l'avait abandonnée sans y laisser personne, même pour donner la sépulture à ses propres morts, dont les ossements reposent encore au lieu où ils tombèrent et dont les armes n'ont pas même été recueillies ».

Nous ne retiendrons de cette description, qui contient — entre les lignes — pas mal d'hypothèses, que deux faits précis :

1° Solicia-Solimariaca, villes ouvertes, ont été ruinées une pre-

1. Beaulieu (L.), *Archéologie de la Lorraine*, Paris, 1840, t. I, p. 188.

2. Lévêque (Abbé L.), *Solimariaca et Saint-Élophe*, Imprimerie de Balan-Sedan, 1912. — Une Vie de Saint Élophe, antérieure à 963 et dont l'auteur inconnu est un Lorrain, a été publiée dans les *Acta Sanctorum*, Octobre, t. VII, 2e partie, p. 799 et sqq.

3. Beaulieu, *op. cit.*, t. I, p. 227.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

mière fois. Temples et tombeaux ont été réduits à l'état de débris informes, qui ont servi à rebâtir les deux bourgs et à fortifier l'un des deux : c'est ainsi que ces débris nous ont été conservés.

2° Les deux bourgs, dont l'un au moins était fortifié, ont été pris et ruinés une seconde fois et n'ont été rebâtis qu'après un certain laps de temps.

C'est après cette seconde destruction que nous plaçons l'exode des habitants qui sont allés fonder, dans une situation analogue, sur la même voie romaine, à proximité de l'excellente position de La Mothe, Soulaucourt et Sommerécourt.

Pouvons-nous dater cet événement ? Vers 362, d'après les Bollandistes, saint Élophe était martyrisé à Solimariaca. C'est donc en 367 [1] que Solimariaca aurait été détruite pour la première fois. Castorius a-t-il supprimé le nom de Solimariaca, tout en laissant subsister le crochet qui marque la station, parce que le bourg n'existait plus ? Si l'on accepte pour la Table de Peutinger la date de 365, il nous faudrait faire remonter à 351-356 la date de cette destruction. Mais il s'agit de dates fort mal établies — celle de 362 aussi bien que celle de 365 — et il serait vain de vouloir s'y fonder. En tout cas, tout indique que Solimariaca et Solicia, détruites une première fois dans la seconde moitié du IVe siècle, ont été ruinées la seconde fois et abandonnées en 406-407 : c'est alors que nous devons placer la fondation d'une nouvelle Solicia et d'une nouvelle Solimariaca. Ces établissements, bâtis à une époque troublée, n'ont laissé que des ruines de mince intérêt et n'ont pu fournir de documents épigraphiques. Ils ont d'ailleurs été occupés assez rapidement par les Germains, tandis que leurs habitants, poussés vraisemblablement par un souci religieux, venaient reconstruire Saint-Élophe et Soulosse.

Ceux-ci en effet ont conservé leur nom traditionnel, alors que Soulaucourt et Sommerécourt sont des dénominations absurdes. *Solicia curtis* ne signifie proprement rien, ni en langue germanique, ni en roman. En roman, le vicus de Solicia, dont l'étymologie pouvait être plus ou moins transparente pour ses habitants, ne pouvait se transformer en Solicia curtis, qui eût été incorrect et inintelligible ; en germanique, Solicia curtis ne peut que

1. Voyez sur les Invasions barbares un article de M. Parisot (R.) dans les *Mémoires de l'Académie de Stanislas*, 6e série, t. XVI, 1918-1919.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

signifier : *cour* appartenant à Solicia. Solicia curtis est donc un non-sens qui ne s'explique que par la succession, dans un même lieu, de deux séries d'habitants parlant une langue différente et ne se comprenant guère entre eux. Le nom de Solicia, accepté par les Germains, ne représentait pour eux qu'un groupe de sons inintelligibles auxquels ils ont ajouté un second terme clair. C'est ainsi que le Geer, affluent de la Meuse à Maestricht, appelé en 805 Jacaram (exactement rivière de Jac) [1], est nommé en 927-963 Gerbac (ruisseau de la rivière de Jac); c'est ainsi que la Semoy, Sesomires en 648, a été germanisée en Sesbach [2]. Si les formations barbares de Gerbach et de Sesbach n'ont pu vivre, Soulaucourt au contraire était parfaitement viable; il était aussi logique que pouvait l'être Goncourt après la disparition du Godo qui l'avait fondé et son passage entre les mains d'un possesseur de nom différent.

Si l'on considère d'ailleurs les noms des villages qui entourent Soulaucourt et Sommerécourt, l'on ne peut douter que toute cette région n'ait été occupée et colonisée par les Germains. Nijon mis à part, tous les autres noms sont nettement germaniques : Rébeuville, Landaville, Brechainville, Beaufremont, Ollainville, Hagnéville, Morville, Vaudoncourt, Angeville, Malaincourt, Medonville, Urville, Roncourt, Lemmecourt, Gendreville, Jainvillotte, Vaudrecourt, Vrécourt, Gonaincourt, Goncourt, Harréville.

Longnon n'a point ignoré les formations curieuses où *court* vient s'ajouter au suffixe *-iacum* : *Porcariaca curtis* > *Pixérécourt* [3]. Il rappelle à ce propos que le suffixe *-iacum* avait conservé à l'époque franque sa valeur (Charly, Karl + iacum) et indique que ces formations dateraient de l'époque franque [4] : il n'en a pas vu toute l'importance. Ces noms de lieu mériteraient un dénombrement complet et une étude minutieuse ; ils sont extrêmement précieux et nous permettent de distinguer les établissements nouveaux fondés par les Francs et les établisse-

1. Kurth (G.), *La frontière linguistique en Belgique et dans le nord de la France*, Bruxelles, 1896, t. I, p. 451.

2. Id., *ibid.*, p. 456.

3. Pixérécourt, commune de Malzéville, Meurthe-et-Moselle, Nancy, id.

4. Longnon (A.), *Les noms de lieu de la France*, p. 83. Voyez aussi Kurth, *op. cit.*, t. I, p. 479, et p. 470, n. 2.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

ments anciens occupés au v^e siècle par les Francs. Nous nous contenterons de signaler pour la région de l'Est de la France un certain nombre de ces noms; dans le département des Vosges : Bulgnéville, Serécourt, Tignécourt ; dans le département de la Haute-Marne : Chambroncourt, Hallignicourt, Huilliécourt ; dans le département de Meurthe-et-Moselle : Chenicourt, Malzéville, Maxéville, Pixérécourt. Aucun doute ne peut subsister sur l'origine de ces noms : dans Tignécourt, par exemple, Tigné- ne correspond chez Foerstemann à aucun nom d'homme germanique ; Tigné (Maine-et-Loire), Tigny (Aisne, Loire, Loiret, Savoie, Haute-Savoie, Pas-de-Calais), Tignieu (Isère) attestent l'existence d'un gentilice Tinius ou Titinius.

Nous avons donc, grâce à l'étude des noms de lieu, résolu l'énigme de Solicia-Solimariaca. Est-il possible d'établir entre ces noms un rapprochement ? Holder, dans son *Altceltischer Sprachschatz*, les transcrit *Sol-icia*, *Soli-mar-iaca*, et semble les considérer comme sans rapport entre eux. M. Dottin isole *Soli-*, thème de nom propre, et renvoie avec un point d'interrogation à *Suli*, thème d'un nom de divinité, assimilée à Minerve, qui paraît être une divinité solaire. L'existence dans Holder d'une forme *Sulimarius* à côté de *Solimarius* semble justifier cette hypothèse ; la fréquence du nom propre Solimaros, celle du nom de Solicia est aussi favorable à cette interprétation. Mais il ne nous paraît pas possible de considérer Solicia comme une forme abrégée de Solimariaca (cf. Daigny, Danniacus, de Dannius, à côté de Dannomarus) : les deux noms n'auraient pu subsister côte à côte. M. Dottin signale un élément de nom gaulois *-maro* (irl. *már*, grand, etc.). Ne faudrait-il pas voir dans Solimariaca *Solicia-la-Grande*, ou peut-être, étant donné la situation assez frappante de Solimariaca-Saint-Élophe par rapport à Soulosse, et de Sommerécourt par rapport à Soulaucourt, Solicia-la-Haute ?

Il n'y a donc plus de question Solimariaca-Soulosse. Cette question était née — et c'est pourquoi nous avons ressuscité cette vieille affaire — d'une erreur de méthode. Les documents archéologiques sont sûrs, mais généralement muets ou peu explicites. Les documents historiques, plus loquaces, sont souvent sujets à caution. L'étude philologique des noms de lieu établit par une succession phonétique régulière l'identité absolue d'un nom de

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

lieu ancien et d'un nom de lieu moderne, offrant à l'archéologue, dans les cas favorables, une certitude analogue à celle des sciences exactes.

Le toponomastique, précieuse quand il s'agit d'identifier les noms de lieu anciens, apporte aussi à l'historien, sur l'époque si troublée et si obscure des Invasions, des documents précis dont l'étude et la mise en œuvre permettront peut-être un jour d'écrire l'histoire de la colonisation germanique sur le sol de la Gaule.

Nancy, 1925.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

LA QUALIFICATION « LO DON »
EN ANCIEN PROVENÇAL

par Clovis BRUNEL.

Le provençal *don*, continuation du latin *dominus*, est un de ces mots de sens net et d'origine évidente qui ne retiennent pas longtemps l'attention des lexicographes. Dans tous les exemples rencontrés jusqu'ici, le sens de « seigneur, maître », s'impose ou semble si naturellement convenir qu'aucune difficulté n'est sentie, partant, aucune nécessité de s'attarder à une étude superflue. Ainsi Paul Meyer a été conduit à examiner deux fois[1] l'acte d'un partage fait vers 1180 entre les trois frères Dragonet, Raimon de Mondragon et Pons, par leur père appelé « le dons en Dragonetz », sans avoir marqué en rien le soupçon que la qualification « le dons » pût signifier autre chose que « le seigneur ». Il est probable que cette quiétude trompeuse n'aurait jamais été troublée, qu'il ne serait venu à l'esprit de personne de contester une notion en apparence d'une limpidité parfaite, sans la bonne fortune de la découverte d'un texte qui établit de façon certaine un sens nouveau pour le mot *don*, ou plus précisément, l'expression *lo don*. Ce titre se rencontre appliqué, contre toute attente, à un nom de chose. L'étonnement, première condition de la recherche, mène à une enquête qui, dans notre cas, est courte et décisive.

Une charte à divers points de vue d'un grand intérêt, le testament original de Peironelle de Bulhon donné à Clermont-Ferrand en janvier 1195 (nouveau style), contient entre autres clauses que tel légataire doit mettre devant l'autel Madame Sainte-Marie

1. *Revue des sociétés savantes*, 5e série, t. II (1870), p. 368, et *La Chanson de la croisade contre les Albigeois*, t. II (Paris, 1879, Soc. de l'hist. de France), p. 207, n. 2. Voir l'édition du document en dernier lieu dans C. Brunel, *Les plus anciennes chartes en langue provençale* (Paris, 1926), no 183, p. 170.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

de Clermont une chandelle qui brûle de nuit et de jour depuis le samedi avant « Caresmantran lo don » jusqu'au lundi de Pâques. Quelle est donc cette date de Carêmentrant particulier ?

Le temps de pénitence précédant Pâques fut d'abord étendu jusqu'au sixième dimanche avant cette fête, la Quadragésime. Le Carême comprenait ainsi six semaines, soit quarante-deux jours. En retranchant les dimanches, jours pendant lesquels on ne jeûne pas, il restait trente-six jours de jeûne, période qui apparaissait au pape Grégoire le Grand comme une dîme des jours de l'année offerte au Seigneur. Cette limite du Carême est restée observée dans les parties du diocèse de Milan qui suivent le rit ambrosien. Ailleurs, dans l'Église romaine, le nombre des jours de jeûne a été étendu jusqu'à quarante, afin qu'il soit identique au nombre des jours de jeûne du Christ dans le désert. La pénitence commença quatre jours plus tôt, soit le mercredi des Cendres. Le plus ancien témoin de cette réforme est le sacramentaire gélasien (début du VIII^e^ s.) [1]. Le nouvel usage s'étendit en Gaule sous les Carolingiens et, selon Baillet [2], ne se trouva bien établi par toute l'Église d'Occident que vers la fin du XI^e^ s. Le *Caput jejunii*, en provençal *Caresmantran*, fut le mardi gras au lieu du dimanche suivant, mais le souvenir de l'ancienne coutume resta vivace. Les jours compris entre le mardi gras et la Quadragésime furent désignés *Inter duo carnisprivia*, le mardi gras put être appelé *Carnisprivium novum* et le dimanche de la Quadragésime *Carnisprivium vetus* [3], expression qu'on traduisait dans la langue vulgaire du Midi de la France par *Caresmantran lo viel* [4], *Caresmantran primier* [5]. Il est évident que *Caresmantran lo don* est synonyme. *Lo don* signifie donc ici « l'ancien » et sert à distinguer entre deux choses de même nom celle qui est la plus vieille, qui est antérieure à l'autre.

1. Cf. Dom Cabrol, *Dictionnaire d'archéologie chrétienne et de liturgie*, t. II, 2^e^ partie (1910), aux mots *Caput jejunii* et *Carême*, et Du Cange au mot *Carnisprivium*.

2. *Histoire des festes mobiles*, t. I (Paris, 1703), p. 86.

3. A. Giry, *Manuel de diplomatique* (Paris, 1894), Glossaire des dates, p. 261, au mot *Carniprivium*.

4. C. Brunel, *Le comput en vers provençaux attribué à Raimon Féraut*, dans *Annales du Midi*, t. XXXVI (1924), p. 280.

5. Charte donnée à Moissac en 1193, *Les plus anc. chartes*, n° 274, 4.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

On connaît bien l'évolution qui a ajouté à l'idée de « plus grand âge » l'idée de puissance, prérogative des aînés. Le sens secondaire a fini par se substituer au sens primitif, témoin le mot français *seigneur* : « le maître », non « le plus vieux ». Une marche inverse du changement sémantique, tout aussi intelligible, se remarque dans le provençal *lo don* : « le plus vieux », non « le maître ». De la réunion des idées d'aînesse et de pouvoir il est résulté que fréquemment le sens exclusif de « puissant » s'est attaché au mot signifiant « âgé », il est curieux de relever que, parallèlement, le sens exclusif d'« ancien » a pu passer au mot signifiant « puissant ».

Puisqu'il en est ainsi, il faut se demander si le sens de « l'ancien » ne convient pas mieux que celui de « le seigneur » pour traduire l'expression *lo don* appliquée à des hommes.

Nous n'avons pu relever que peu d'exemples, mais ils sont très nets, la conclusion n'est pas douteuse. Vers 1195, dans une enquête pour la cour du comte de Rodez intéressant l'abbaye de Bonnecombe attaquée en justice par Guilhem de Lestroa et Pons de Panat, le prieur Uc dit avoir vu l'oncle des demandeurs *Guilhem de Lestroa lo don*[1] donner à l'abbaye les droits contestés. Vers le même temps, un certain P. La Roca plaide contre les Templiers de Drulhe. Les témoins déposent et ont à parler du père de P. La Roca qui s'appelait comme son fils. Ils le nomment *P. La Roca lo don* et l'opposent à *P. La Roca, aquel que era es*[2]. En 1197, dans un acte donné à Moissac, il est question de B. Ugolé, fils d'Élie, propriétaire de deux maisons ayant appartenu à *B. Ugole lo don*[3]. Rappelons le texte cité au début de cette note dans lequel *le dons en Dragonetz* partage ses biens entre ses fils, dont l'un s'appelle aussi Dragonet. Dans ces quatre cas, entre deux hommes de même nom et de même famille, le plus ancien, qu'il soit vivant ou mort, et quelle que soit sa parenté avec son homonyme, est qualifié *lo don*. Pour la clarté de l'expression de la pensée, il était nécessaire de distinguer par des épithètes les hommes que n'opposaient pas des noms différents, cas fréquent dans les familles du moyen âge. On usa des termes *lo veil* et *lo*

1. *Les plus anc. chartes*, nº 297.
2. *Ibid.*, nº 298.
3. *Ibid.*, nº 311.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

jove[1], *major* et *macip*[2], et aussi de *lo don*, synonyme de *veil* et *major*. Quand le nom d'un personnage est suivi de la qualification *lo don*, on peut tenir pour certain, même s'il n'en est pas fait mention dans le texte, qu'un membre de sa famille plus jeune que lui portait le même nom. Ainsi, dans une charte de 1191 conservée dans le *Cartulaire des Templiers de Vaour*[3] (n° C, p. 85) figure parmi les témoins *Ram. Ameilz lo dontz*; or, dans une autre pièce du recueil (n° IX, p. 97) nous voyons que ce personnage avait deux fils, R. Ameil et Olivier. Il est à craindre que des généalogies seigneuriales ne soient à reviser en tenant compte des deux sens possibles de *lo don* : « le seigneur » si le titre est suivi d'un nom de terre, « l'ancien » si l'expression n'a pas de complément.

Paris, 1925.

1. *Les plus anc. chartes*, n° 72.
2. *Ibid.*, n^os^ 317, 318.
3. Ed. Ch. Portal et Edm. Cabié (Albi, 1894 ; *Arch. hist. de l'Albigeois*, fasc. I).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

LE FRANÇAIS
ET
L'ADMINISTRATION EN MOSELLE
SOUS LE PREMIER EMPIRE

par Ferdinand BRUNOT.

Il est pour ainsi dire de dogme que le gouvernement du premier Empire s'est peu soucié de répandre le français dans les départements de la vieille France, et qu'il réservait le zèle de ses agents pour les départements nouvellement réunis, Mont-Tonnerre ou Alpes-Maritimes. On répète à ce propos des mots historiques, que Napoléon n'a sans doute jamais prononcés. Sans doute la Révolution avait laissé au nouveau maître une armée et une nation suffisamment homogènes, et jamais il ne sentit le besoin d'achever l'unité de langage. De quels moyens du reste eût-il pu se servir pour y ajouter, alors que les écoles primaires, abandonnées à la bonne volonté des communes et à la générosité des familles, étaient presque retournées à leurs anciennes fonctions et avaient presque repris leur caractère d'autrefois ?

Voici pourtant des documents qui prouvent que l'indifférence gouvernementale n'allait pas jusqu'à décourager les préfets soucieux de franciser les pays qu'ils administraient. Dès fructidor an XI, le Préfet de la Moselle Colchen [1] s'était préoccupé de savoir si les instituteurs de la région de Thionville enseignaient la langue française, et il demandait au sous-préfet de le renseigner. La statistique qui lui fut envoyée, fort satisfaisante pourtant, ne

1. Colchen (Jean-Victor) était né à Metz le 5 nov. 1752, de Jean Colchen, procureur et secrétaire interprète au Parlement de Metz. Au moment de la Révolution, il était chef de division aux Affaires Étrangères. Du 14 ventôse an III au 15 brum. an IV, il fut ministre des Relations Extérieures. Après le 18 brumaire, il fut nommé Préfet de la Moselle, et entra au Sénat Conservateur le 12 pluviôse an XIII (V. Robinet, *Dict. hist. et biogr. de la Révolution*. Paris. Libr. hist. de la Rév., in-8°).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

suffit pas à le rassurer. Il constate bien avec quelque fierté, le 15 frimaire an XII, que « la langue française devient actuellement familière dans des villages où, il y a dix ans, elle était absolument ignorée, et que ce résultat est dû « aux soins que l'on a pris de faire admettre par les communes allemandes des instituteurs qui possédassent les deux langues ». Il « ne néglige rien pour en augmenter le nombre ». Mais il ne se tient pas pour satisfait, et, à l'instigation du sous-préfet de Sarralbe (arr^{t} de Sarreguemines), propose de créer une 7^{e} classe préparatoire, où les enfants de langue allemande apprendraient le français, préalablement à toute autre étude [1].

Son successeur, Vaublanc [2], sans appliquer cette idée géniale, reprit la question tout entière. Le 22 thermidor an XIII, il écrivait à Fourcroy :

« J'ai l'honneur de vous prévenir que, dans plus de 400 communes de ce Département on a conservé l'usage de faire l'enseignement en langue allemande, malgré l'obligation imposée par mon prédécesseur au jury des Écoles Primaires, de n'admettre pour instituteurs que des hommes sachant les deux langues. Je me suis convaincu de cet abus dans la tournée que je viens de faire dans la partie allemande de mon département, par exemple, dans l'école primaire de Bitche : sur une vingtaine d'enfants, à peine si trois ou quatre parlaient français.

« Plusieurs causes contribuent à maintenir cette coutume, 1° la force qu'a sur la pluspart des hommes une ancienne habitude ; 2° l'obstination des parens à ne mettre que des livres allemands entre les mains des enfans ; 3° les Instructions Religieuses toujours faites en allemand dans plusieurs Villes telles que Bitche, Sarralbe, Puttelange et Faulquemont, où cependant le français est en usage.

« Pour introduire peu à peu cette dernière langue et en rendre la pratique plus familière, je pense qu'il est essentiel de contraindre les maitres d'École à se conformer au mode d'enseignement qui leur est prescrit, et pour cet effet, je demande, M. le Conseiller d'État, que vous m'autorisiez à destituer les Instituteurs qui n'enseignent pas dans les deux idiômes et à defendre de se servir

1. Arch. Nat., F^{17} 7026. Lettre à Fourcroy, du 11 vendém. an XIII, signée Vivine, S^{re} gén^{l}. Cf. Arch. nat., F^{17a} 1718 une lettre du 2 frim. an XIII, signée du cons^{r} de Préf^{re} Leclerc.

2. Voir sur Vianot de Vaublanc (Vincent Marie) une notice lue par Alph. de Cailleux à l'Ac. des Beaux-Arts, le 12 févr. 1870. Ce personnage appartenait par sa famille à la noblesse de Bourgogne. Élève de La Flèche, puis de l'École mili-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

dans les Ecoles de livres Elementaires allemands. Je vous prie aussi de vouloir bien vous *concerter avec son Excellence le Ministre des Cultes pour obliger les curés et desservans de ces contrées à faire leurs prônes et catéchismes en français ou au moins dans les deux langues* [1].

Les mesures proposées rappelaient l'an II. Pourtant Fourcroy, dans un rapport au Ministre daté du 12 frimaire an XIV — il avait mis près d'un an pour réfléchir ou bien oublier — les approuva. Le Ministre, lui aussi, accepta de donner l'autorisation nécessaire, et le 10 janvier 1806, Fourcroy écrivit à Vaublanc : « S. E... vous autorise à destituer les instituteurs des Écoles primaires qui ne donneront pas leur enseignement en français ou au moins dans les deux langues française et allemande, et à défendre de se servir dans les Écoles de livres élémentaires allemands [2]. Le Préfet reçut — on imagine avec quelle satisfaction — ce blanc seing, et prit aussitôt un arrêté qu'il communiqua à tous les instituteurs.

On voudrait savoir si les intéressés se soumirent aux exigences de l'Administration, et comment firent pour cela ceux qui ne

taire de Paris, il servit comme sous-lieutenant au régiment de la Sarre en 1774, fut envoyé à Saint-Domingue, revint en France vers 1782, et se fixa près de Melun ; il y devint secrétaire de la noblesse au bailliage de cette ville. Il était chevalier de Saint-Lazare, et capitaine, lieutenant-colonel breveté et lieutenant des maréchaux de France. Sous la Révolution il fut membre, puis président du Conseil général de Seine-et-Marne, entra à la Législative, où il siégea avec les royalistes constitutionnels. Condamné à mort sous la Terreur, il parvint à échapper aux recherches. Relevé de sa condamnation après thermidor, il entra aux Cinq-Cents, mais fut compris dans la proscription du 18 fructidor. Il s'échappa encore une fois, voyagea, et ne rentra en France qu'après le 18 brumaire. Il fit partie du Corps législatif. Chevalier de la Légion d'honneur en l'an X, puis commandant le 25 prairial an XII, il fut fait Comte de l'Empire. C'est le 12 pluviôse an XIII (1er févr. 1805), qu'il avait été nommé Préfet de la Moselle. Il entra en fonctions le 25. Le 15 août 1809, il reçut le titre de baron, puis un majorat de 4.000 fr. en Hanovre, le 17 juillet 1810. Le 17 juillet 1815 il fut nommé Préfet des Bouches-du-Rhône.

1. Signé Vaublanc. Arch. Nat., F17 1718.

2. Arch. nat., F17 1718. Minute. On promettait du même coup d'intervenir près du Ministre des cultes Cette intervention eut lieu, et eut son effet. Portalis demanda à l'évêque de Metz qu'on cessât de faire les instructions en allemand (30 décembre 1806).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

savaient pas la langue qu'on voulait leur faire enseigner. En tout cas nous apprenons qu'à la rentrée suivante les livres allemands étaient toujours en usage. Le Préfet écrit en effet au Ministre de l'Intérieur :

« Votre Excellence a remarqué que plusieurs des signataires de l'information de commodo et incommodo ont signé leurs noms en caractères allemands, et vous ajoutez combien il est à désirer que je parvienne à rendre l'usage de la langue française général dans mon département [1].

Lorsque j'y ai fait une première tournée en l'an 13, j'ai vu avec peine que dans les deux tiers de ce département, les instituteurs se servoient dans les écoles primaires de livres élémentaires allemands. J'en ai témoigné mon étonnement ; mais on m'a répondu qu'ils avoient été autorisés jusqu'alors à se servir de ces livres. J'en ai écrit à M. Fourcroy qui m'a répondu dix mois après, que le Gouvernement vouloit que les seuls livres élémentaires françois fussent enseignés dans les écoles primaires.

Je n'ai rien négligé pour faire exécuter cette décision que j'avois provoquée et dernièrement encore, ne trouvant point dans le Maire de Saint-Avold les dispositions que je désirois, fatigué des objections qu'il me présentoit, je me suis rendu à sept heures du matin dans l'école primaire.

J'ai examiné touts les livres dont se servoient les enfans.

« Les deux tiers étoient allemands. Je les ai déchirés sur le champ, j'ai donné de l'argent pour qu'on en achetât d'autres en françois et j'ai déclaré à l'instituteur que je ferois une nouvelle visite à l'instant qu'il s'y attendroit le moins, et qu'il perdroit sa place, s'il se servoit encore de livres élémentaires allemands.

« Il me sera possible de faire exécuter cette disposition dans les villes, mais dans les villages où l'on parle allemand, on ne trouve que très rarement des instituteurs qui parlent les deux langues, pour en avoir il faudroit ajouter une petite somme aux foibles appointements que donnent les communes. Peut être seroit-il digne de l'active sagesse de Votre Excellence de prendre cet objet en grande considération. Il est certain que la langue fait la Patrie, et qu'il est bien difficile d'être françois dans toute l'étendue du mot, quand on ne parle qu'allemand. En outre cette ignorance de la langue françoise rend l'administration extrêmement difficile et lente. Il est une chose qui contribue beaucoup à entretenir l'usage de la seule langue allemande dans un grand nombre de communes, c'est d'y envoyer des prêtres qui parlent cette langue, et qui souvent même ignorent le françois ; les sermons et le catéchisme faits en allemand entretiennent les habitants dans l'usage de cette langue, et dans la fausse idée qu'ils n'ont pas besoin d'en apprendre une autre.

« Votre Excellence peut être persuadée que pendant toute mon administra-

1. Cette lettre, qui serait curieuse, n'est pas au dossier.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

tion, je m'occuperai avec une persévérance constante à étendre la langue françoise dans mon département ; je trouve honteux de voir des familles, françoises depuis des siècles, ignorer la langue de leur Patrie, et rester indifférentes aux grandes choses qui signalent le règne de l'Empereur ; elles ne peuvent partager l'enthousiasme de la Nation, puisqu'elles ne comprennent pas les expressions par lesquelles nous manifestons notre admiration [1].

En fait, Vaublanc, malgré toute son énergie, n'obtint sans doute à peu près aucun résultat. Mais j'ai cru devoir signaler son action, exceptionnelle alors. Il m'a semblé très important surtout de montrer que cet homme, qui parlait le langage de François Ier et de Grégoire, n'était pas désavoué en haut lieu. La politique linguistique de la Révolution n'avait pas cessé, malgré l'apparence.

Paris, 1925.

1. Arch. nat., F17 1718.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

COMTES DE TOULOUSE INCONNUS

par Joseph CALMETTE.

Peut-être s'étonnera-t-on, au premier abord, du titre de cette étude. Pour le justifier, il suffit pourtant de rappeler que la liste des premiers comtes de Toulouse, malgré les travaux successifs des érudits [1], comporte encore d'importantes lacunes. Les observations qui vont suivre sont destinées à combler certains vides et à préciser, chemin faisant, quelques points de l'histoire méridionale sous Louis le Pieux.

Le plus ancien comte de Toulouse de l'époque carolingienne est, sans aucun doute possible, Chorson [2], dont la carrière comtale est depuis longtemps localisée de 778 à 790.

Son successeur est non moins certainement le fameux saint Guilhem, cousin de Charlemagne, et connu plus encore dans la littérature épique que dans l'histoire [3]. Saint Guilhem fut comte et duc de 790 à 806. Mais la question reste posée de savoir quel fut, en 806, le remplaçant du glorieux conquérant de la marche d'Espagne, lorsqu'il se retira du monde pour vivre désormais en

1. Voir notamment, *Histoire générale de Languedoc*, éd. Privat, t. II, p. 219 et suiv.; *ibid.*, la note de Mabille, p. 295 et suiv.; F. Lot, *Fidèles ou Vassaux?* p. 93 et suiv.; J. Calmette, *Les comtés de Toulouse et de Rodez sous Charles le Chauve*, dans les *Annales du Midi*, XVII (1905), p. 5 et suiv.

2. Les textes relatifs à ce personnage ne laissent aucune incertitude ni sur sa double qualité de comte et de marquis ou duc de Toulouse, ni sur les dates le concernant. Cf. Mabille, *loc. cit.*, p. 295-296. Rappelons à ce propos que la dignité de duc ou marquis, à cette époque, ne signifie rien autre chose que le commandement militaire exercé, sur le groupe de comtés formant le duché ou marche, par l'un des comtes de ce groupe.

3. Mabille, *ibid.*, p. 296; J. Calmette, *La famille de saint Guilhem*, dans les *Annales du Midi*, XVIII (1906), p. 145 et suiv.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

simple moine pieux dans cette abbaye de Gellone qu'il avait fondée et qui devait conserver son nom[1].

Après saint Guilhem, le premier nom dûment inscrit à ce jour sur la liste des comtes carolingiens de Toulouse est celui de Bérenger. Mais ce personnage n'est révélé comme comte par les documents qu'à partir de 819[2]. Il est vrai que Mabille a conjecturé que Bérenger était comte depuis 817, date de l'important remaniement opéré en conséquence de l'*Ordinatio Imperii*[3], et par lequel la grande marche méridionale de saint Guilhem avait été coupée en deux, la façade méditerranéenne, du Rhône à l'Èbre, formant la Gothie[4], érigée en marche distincte de celle de Toulouse et séparée du royaume d'Aquitaine[5].

L'hypothèse de Mabille, qui consiste à faire remonter les fonctions comtales de Bérenger de 819 à 817, pour les faire coïncider avec l'*Ordinatio Imperii*, a pour elle une grande vraisemblance. Mais la chronologie n'en est guère modifiée, car il subsiste un hiatus entre la retraite de saint Guilhem et l'*Ordinatio* : autrement dit, la période comprise entre 806 et 817 reste libre et attend son titulaire.

Précisément, il nous semble que ce titulaire n'est pas introuvable et qu'on est autorisé à insérer ici le nom du comte Bègues ou Begon (Bigo). Toutefois, pour justifier cette insertion, une discussion est nécessaire.

Reconnaissons d'abord qu'aucun acte ne nous offre Begon comme agissant directement en qualité de comte en Toulousain. Au surplus, il est bien clair que, si un tel acte existait, ce personnage aurait depuis longtemps reçu des érudits le titre de comte de Toulouse, comme ses prédécesseurs ou successeurs pour lesquels

1. Saint-Guilhem-le-Désert, près d'Aniane (Hérault).

2. Mabille, *loc. cit.*, p. 297.

3. Sur la haute portée politique de ce grand acte, voir ma thèse latine, *De Bernardo, sancti Guillelmi filio*, Toulouse, 1902, in-8°, p. 42 et suiv.

4. On appelle cette nouvelle marche dans les textes *Septimania*, *Gotia* ou *marca hispanica*, nom plus particulièrement réservé à la partie transpyrénéenne.

5. En d'autres termes, le royaume d'Aquitaine donné par Louis le Pieux à Pépin diffère de celui que Louis avait reçu de Charlemagne ; il est amputé de le partie méditerranéenne (Bas-Languedoc, Roussillon et Cerdagne, Catalogne).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

la preuve directe peut être administrée. C'est donc à une démonstration indirecte qu'il faut, de toute nécessité, recourir.

Malgré sa vaste étendue, le Toulousain n'épuisait pas, au moment qui nous intéresse, l'activité administrative du comte résidant officiellement au Château Narbonnais de Toulouse. Bien au contraire, débordant au delà du pays ariégeois, — alors partie intégrante du *comitatus tolosanus*, — l'activité du comte de Toulouse au IXe siècle franchissait les Pyrénées et s'étalait sur le rebord sud de la chaîne, recouvrant les *pays* ou *pagi* de Pallars et de Ribagorza [1]. Ceux-ci n'étaient que des annexes, des glacis défensifs ; toujours menacés par les Maurès, ils ne devaient avoir, à notre connaissance, d'existence propre et de comtes particuliers qu'aux abords du Xe siècle au plus tôt [2]. Or, la situation géographique de ces annexes était telle que leur rattachement ne pouvait se faire qu'à l'un des grands comtés limitrophes : ou bien au comté de Toulouse, ou bien au comté d'Urgel. En fait, nous constatons que, chaque fois qu'un comte du IXe siècle agissant en Pallars ou en Ribagorza nous est connu d'ailleurs, il s'agit d'un comte de Toulouse. Tel est le cas pour les comtes les plus connus du Toulousain sous Charles le Chauve : Frédelon, Raimond, Bernard [3]. Le même rattachement s'affirme sous Louis le Pieux, puisque Bérenger, dont il vient d'être question, se manifeste, lui aussi, comme comte de Toulouse agissant en Ribagorza [4].

1. Voir sur cette région Serrano y Sanz, *Noticias y documentos históricos del condado de Ribagorza*, Madrid, 1912, in-8° (*Junta para ampliación de estudios e investigaciones cientificas, centro de estudios históricos*) ; F. Valls Taberner, *Els origens dels comtats de Pallars i Ribagorça*, Barcelona, 1918, in-4° (*Estudis Universitaris Catalans*).

2. F. Valls Taberner, *op. cit.*, p. 11.

3. F. Valls Taberner, *op. cit.*, p. 5 et suiv., après Serrano y Sanz, *op. cit.*, p. 102 et suiv., cite les chartes dont il s'agit. Valls Taberner a parfaitement raison d'établir que ces chartes, empruntées au Cartulaire d'Alaon, ne doivent pas être écartées sous prétexte que cette abbaye a fourni un faux célèbre. Les actes dont il s'agit ont, au contraire, tous les caractères de l'authenticité, au moins quant au fond.

4. F. Valls Taberner, *ibid.*, p. 4, n. 2, d'après le Cartulaire d'Alaon, fol. 47 verso. « In Christi nomine Berengarius, vir inluster, chomis. Notum sit omnibus fidelibus nostri qui in pago Orritense chommanent, quia ad isto abate nomine Teuderedo cella nostra qui dicitur in honore sancte Marie et sancti

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Précisément l'acte qui nous montre Bérenger en cette qualité est immédiatement précédé, dans le Cartulaire qui nous l'a conservé, d'un acte similaire où le comte agissant en Ribagorza se nomme « Bigo, vir inluster, comis » [1]. Il est donc naturel de considérer Begon comme le prédécesseur de Bérenger dans le comté même de Toulouse [2].

Au demeurant, pour refuser la qualité de comte de Toulouse à Begon, il faudrait ou bien lui attribuer le comté d'Urgel, ou bien admettre l'érection pour lui d'un comté éphémère de Ribagorza non rattaché à l'un des grands comtés voisins. Mais précisément à Urgel la place n'est point libre à la date considérée ; elle est occupée à ce moment par le comte Fredol [3]. D'autre part,

Petri seu ceteras ecclesias que ad ipsum monasterium pertinent, quicquid Crischonius abba antecessor habuit vel quidquid condercere vel de heremo traere potuerit, is in omnibus pleniter et perdonavimus, ita ut nullus eum se[u] suos monachos contangere nec ipsum nec suo shomines inquietare presumat, sed ipso abbate Teuderedo liceat ipsum monasterium consistentem liceat (*sic*) pro domno imperatore ejusque filiis vel pro me Deum exorare ; propterea nobis placuit ut manu propria subter firmaremus, ut ipsi fideles nostri firmiter hoc sciant et intelligant. Et quicquid ad ipsum monasterium annis preteritis tam terris [quam] vineis ad ipsa loca pertinent licenciam ipse Teuderedus abbas abeat perquirendi vel possidendi. Sig † num Berengarii comitis. Anania presbiter, jussus Berengario comiti, scripsi. »

1. F. Valls Taberner, *ibid.*, p. 3, n. 1, d'après le Cartulaire d'Alaon, fol. 47 verso. « In Christi nomine, Bigo, vir inluster, comis. Cognoscant omnes fideles nostri qui in pago Orritense comanent, qui[a] ad isto presbitero nomine Crisogonio cella nostra que dicitur in honore sancte Marie et sancti Petri, erimo posita, ei ad condirigendum vel laborandum diebus vite sue perdonavimus, ita ut nullus eam contangere nec ipsum nec suos homines ibi commanentes inquietare non presumat, sed ipso presbitero Crisogonio liceat in ipso monasterio Alaon pro domno imperatore, ejus filio Holodogo rege, vel pro me Dominum exorare ; propterea nobis placuit ut manu propria subtus firmaremus, ut ipsi fideles nostri firmiter hoc sciant et intelligant. Et quicquid ad ipsum monasterium annis preteritis, tam terris [quam] vineis ad ipsa loca pertinent (*sic*) licienciam ipse Chrisogonius abbas abeat perquirendi vel possidendi. Sig†num Bigoni, comiti. »

2. La possibilité d'un comte de Toulouse, répondant au nom de Bigo, a été entrevue par F. Valls Taberner, *loc. cit.*, p. 3, et il convient, en convertissant ici en démonstration une hypothèse timide, de féliciter l'érudit catalan de sa clairvoyance.

3. J. Calmette, *Les premiers comtes carolingiens d'Urgel* dans les *Mélanges*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

qu'il puisse s'agir, dans la personne de Begon, d'un petit comte propre au Ribagorza, c'est ce qui ne peut être soutenu un seul instant. Begon, en effet, n'est point une mince figure. C'est l'associé de saint Guilhem dans l'œuvre de la conquête de la marche hispanique, le lieutenant choisi par le vainqueur pour annoncer au Palais la prise de Barcelone en 801, le « cher Begon » (*Bigonem amatum*) maintes fois cité par Ermold le Noir, le favori du roi d'Aquitaine Louis le Pieux, et, qui plus est, son beau-frère [1] : ce qui, du même coup, fait d'Alpaïde, fille de Charlemagne, une comtesse de Toulouse [2].

La personnalité de Begon achève d'éclairer l'événement qu'on peut, en toute vraisemblance, rapporter à 806. Au moment où saint Guilhem, las du monde, se décidait à prendre pieusement se retraite, nul ne pouvait trouver étonnant qu'un gendre de l'empereur succédât à un cousin de l'empereur, que le lieutenant succédât à son chef. C'est pourquoi il nous paraît légitime de conclure que le remplaçant de saint Guilhem, en Toulousain aussi bien qu'en Ribagorza, ne fut autre que Begon.

Au surplus, voici une coïncidence chronologique capable, croyons-nous, d'apporter, s'il en est besoin, une confirmation décisive en faveur de la déduction qui précède. Nous connaissons la date d'obit de Begon [3] : il mourut exactement le 28 octobre 816. Or, c'est en 817 que le remaniement territorial

d'archéologie et d'histoire publiés par l'École française de Rome, XXII (1902), p. 93.

1. F. Lot, *Bègues*, dans la *Romania*, XXVI (1897), p. 569, fait de Begon le gendre de Louis le Pieux, mais par suite d'une confusion déjà commise par Flodoard, *Historia ecclesiae remensis*, IV, 46. Alpaïde, femme de Begon, est fille de Charlemagne. Cf. Chaume, *Les origines du duché de Bourgogne*, Dijon, 1925, in-8°, p. 127, note, et, pour la discussion de l'origine d'Alpaïde, notre compte rendu dudit ouvrage dans les *Annales du Midi*, 1926.

2. Cette dernière remarque peut avoir son intérêt. Les dons traditionnellement prodigués aux églises de Toulouse ou de son comté par Charlemagne ont pu avoir, de ce fait, quelque réalité, et ceux dont on a la preuve peuvent trouver leur explication, grâce à l'intervention d'Alpaïde. Aussi bien, il suffit ici de suggérer, simplement, au passage, ce considérant, qui ne saurait être négligeable.

3. *Obituaire de Saint-Germain-des-Prés* dans *Notices de la Société de l'Histoire de France*, p. 26.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

déterminé par l'*Ordinatio Imperii* dédouble la marche dont Begon, en 806, avait reçu la charge totale. Du vivant de son beau-frère, Louis le Pieux aurait difficilement souscrit à une mesure administrative dont la conséquence aurait été de diminuer la circonscription de la marche toulousaine à la tête de laquelle avait été placé le comte de Toulouse en tant que marquis. A dire vrai, une vacance était nécessaire pour permettre le dédoublement de la marche de saint Guilhem [1]. C'est la mort de Begon qui a été l'occasion de ce dédoublement. Cette opération a donc été en relation avec la disparition de Begon et la dévolution de ses dignités. Et dans la distribution, Bérenger a bien reçu le comté de Toulouse et le titre de marquis, mais il a été marquis d'une marche diminuée, amputée de tout ce que l'*Ordinatio Imperii* distrayait du nouveau royaume d'Aquitaine [2].

De ce qui précède, il résulte bien clairement que le rattachement à Toulouse des pays de Pallars et de Ribagorza a été permanent au IXe siècle. A cet égard, l'usage des chartes comtales nous vaut une série impressionnante, témoignant de cette continuité [3]. Le rattachement du Pallarès et du Ribagorza est un fait acquis sous Begon, parce qu'il l'était déjà sous saint Guilhem ; il se poursuit après Begon. En 817, ces deux *pays* auraient pu se souder à l'Urgel et passer dans la nouvelle marche créée sur la façade méditerranéenne de l'empire; mais ils restèrent, au contraire, liés à la marche et au comté de Toulouse [4], puisqu'on les

1. On observe de même qu'en 865, lorsque Charles le Chauve opèrera un nouveau dédoublement de la marche gothique, il profitera de la disparition d'Onfroy. Voir J. Calmette, *Les marquis de Gothie sous Charles le Chauve*, dans les *Annales du Midi*, XIV (1902), p. 193 ; *Le siège de Toulouse par les Normands en 864 et les circonstances qui s'y rattachent*, dans la même revue, XXIX (1917), p. 153.

2. Par la suite, on constate une tendance persistante des marquis à reconstituer à leur profit l'unité de la marche primitive. Bérenger lui-même, Bernard de Septimanie et Onfroy s'y sont épuisés. Sans doute, les contestations dont était l'objet le partage de 817 permettaient de remettre en question la séparation des marches.

3. Voir cette série de chartes comtales d'Alaon et d'ailleurs dans Valls Taberner, *op. cit.*, p. 3, 4, 5, 7, 9.

4. Ce tracé de la limite des deux commandements créés en 817 a eu les plus grandes conséquences. Il ne faut pas chercher ailleurs la raison pour laquelle

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

trouve aux mains de Bérenger, et plus tard aux mains des comtes de Toulouse nommés par Charles le Chauve, Frédelon et ses successeurs [1].

Nous appuyant sur cette union, qui n'est point conjecturale mais bien établie, nous sommes dès lors en mesure de combler une autre lacune de nos listes comtales et d'inscrire à son rang un autre comte de Toulouse inconnu. Il s'agit cette fois de Galindo.

Un document nous montre ce personnage agissant en Ribagorza comme successeur de Bérenger [2]. Ce document n'a pas, il est vrai, de date certaine, mais comme il est nécessairement de 837 au plus tard [3], et comme Bérenger a vécu jusqu'en 835, la date du document est comprise dans des termes assez étroits. Que Galindo ait été, lui aussi, autre chose qu'un simple comte de Ribagorza, c'est ce dont nous ne saurions douter car il ne s'agit pas d'un médiocre personnage, il s'agit de Galindo fils d'Aznar [4].

Malheureusement la carrière de Galindo comme comte de Tou-

le Pallarès et le Ribagorza n'ont pas fait partie de la future Catalogne, dont les remaniements de 817 et de 865 ont fixé les contours. Cf. sur cet aspect de la question, J. Calmette, *Le Sentiment national dans la marche d'Espagne au IXe siècle*, dans les *Mélanges F. Lot*.

1. C'est ce que démontre la série des chartes visées ci-dessus, p. 183, n. 3.

2. F. Valls Taberner, *op. cit.*, p. 4, n. 3, d'après le Cartulaire d'Alaon, fol. 65 verso. « In Dei nomine, Galindo, Deo favente, chomis. Notum sit omnibus fidelibus nostris qualiter petiit industrie nostre abba Asaldus in pago Orritense monasterium chujus vocabulum est Alahone, ubi vaselia fondata esse dinoscitur in honore sancte Marie et sancti Petri, seu ceteras ecclesias que ad ipsum pertinent monasterium, quicquid Theodoredus abba, ejus antecessor, habuit vel quicquid de heremo restaurare potuerit in omnibus liceat eis quieto ordine habere vel possidere et sub nostra tuitione consistere, ita ut nullus enim vel suos monachos nec homines suos contangere vel inquietare presumat, sed ipso abbate Asaldo Alahone monasterium consistentem liceat ei vel suos monachos pro domno nostro imperatore prolisque ejus vel pro me Domini misericordiam exorare ; propterea nobis placuit ut manu propria subter firmaremus, ut a fidelibus nostris verius credatur et firmior abeatur. Et quicquid ad ipsum monasterium pertinet, tam terris quam vineis, licenciam habeat ipse Asaldus perquirendi vel possidendi. Eles, in Dei nomine, presbiter, jussus scripsi. Signum † Galindo comiti. »

3. En 837, un nouvel abbé d'Alaon, Centul, succède à Asald.

4. J. Calmette, *Les premiers comtes carolingiens d'Urgel*, *loc. cit.*, p. 92.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

louse est obscure. Elle ne dut pas être bien longue, puisque, lors des troubles qui décimèrent l'empire au lendemain de la mort de Louis le Pieux, le comté de Toulouse fut disputé entre des compétiteurs différents [1], sans aucune mention de Galindo. Ce n'est pas ici le lieu d'aborder les problèmes que soulève la crise qui s'ouvre en 840. Qu'il nous suffise d'avoir complété de deux noms et de quelques précisions chronologiques l'histoire du comté de Toulouse, au IXe siècle.

Toulouse, 1926.

1. Mabille, dans l'*Histoire générale de Languedoc*, éd. Privat, t. II, p. 297.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

HACER LA SALVA

por **Américo CASTRO.**

Es conocida la expresión « hacer la salva » para designar la prueba previa de la comida que hacían los servidores de los reyes, para demostrar que las viandas no estaban envenenadas. Pero no encuentro claramente expresado por qué se usa aquí la palabra *salva*. Clemencín, comentando el *Quijote* (II, 69), dice : « se tomó esta expresión de la antigua etiqueta usada en los palacios de los principes y magnates, de que el maestresala o *praegustator* probase los manjares y bebidas antes que sus señores ; y se llamó *hacer la salva* porque daba a entender que *aquella ceremonia los ponía a salvo de alguna traición.* » Rodríguez Marín, en su edición del *Quijote* (1916, t. VI, pág. 186), acepta la explicación de Clemencín. Esto demuestra que las definiciones de los diccionarios no ponen en camino para comprender la razón de usarse aquí la voz *salva*. Tratemos de darla.

Clemencín sigue la interpretación del *Tesoro* de Covarrubias (1611) : « Esta ceremonia se llamó « hacer la salva » porque da a entender que está a salvo el señor de toda traición y engaño ». La realidad es sin embargo lo contrario ; lo que se da a entender es que los que sirven la comida al señor e s t á n a s a l v o d e t o d a s o s p e c h a. *Salva* en este caso responde a una sencilla ampliación del sentido que esa palabra tenía en el lenguaje jurídico de la Edad Media. El acusado de algún delito podía « salvarse » mediante pruebas diversas : jurando con cierto número de personas (compurgatores) ; agarrando un hierro ardiendo ; etc. El juez podía fijar, a veces, a su arbitrio el carácter de la salva. Véase este texto de las *Partidas* de Alfonso X : « enfamado seyendo algunt clérigo que tienne barragana encobiertamente, maguer non lo acuse ninguno dello, a tal como éste, desque su obispo lo oyere, debel

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

mandar que se *salve* (= « demuestre ») que non es en aquella culpa que sospechan dél : e esta salva ha de fazer segunt que su perlado fallare por derecho »[1]. Como he dicho, la *salva* podía consistir en jurar en compañía de varias personas, sin necesidad de acudir a pruebas temerarias : por eso es errónea la definición de *salva* que da el *Diccionario de la Academia*. Nuestros fueros medievales están llenos de ejemplos : « Quien ouier a iurar por muerte de omne... salvese con XII omnes a iura, que non ferió en aquel omne. »[2] « E si dixiere : « por conseyo (= « a traición ») me feriste o por mal querencia que me ante auias », salvese con IV vezinos derechos ».[3] A veces, la *salva* exige la prueba del combate judicial, tocar el hierro ardiendo, etc. He aquí un ejemplo : « Qui omne matar, peche C. maravedís si non es enemigo sacado por foro. Qui matar enemigo sacado por fuero, qui lo quesier amparar, si morte le hy avenier, non salga enemigo ni peche coto ; e si dixieren los parientes del muerto : « no lo mateste por tu enemigo que te amparaua », *salue se por lide* ; e si se non pudier saluar, perche el coto e salga por enemigo. »[4]

No tiene objeto citar más ejemplos antiguos[5]. Cuando dejaron de tener vigencia las costumbres jurídicas de la Edad Media, « hacer la salva » se mantuvo en el lenguaje con acepciones más o menos afines. He aquí un pasaje curioso del maestro Pedro

1. *Partidas*, edic. Academia de la Historia, t. I, p. 283.
2. *Fuero de Salamanca*, en *Fueros leoneses*, edic. Castro-Onis, 1916, p. 79-80.
3. *Ib.*, p. 101.
4. *Ib.*, p. 81. Traduzco libremente este difícil pasaje a la lengua moderna : « quien matare a un hombre, pague cien maravedís, a no ser que el muerto fuera enemigo declarado de la villa, según las reglas de este fuero. Si este enemigo declarado por fuero fuese amparado por una persona, y esta fuese muerta por el que perseguía al enemigo, el matador del amparador no será a su vez declarado por enemigo, ni pagará multa. Pero si los parientes del amparador muerto dijesen a su matador : « no lo mataste porque él protegía a tu enemigo, sino por otras causas », el matador debe salvarse probando su inocencia con un combate judicial. Y si no se somete a esta prueba, pague la pena pecuniaria, y sea declarado enemigo de la villa. »
5. Véase éste sin embargo : « Juró e hizo salva ante todos los hombres de la hueste que nunca aquel hecho hiciera por mala voluntad que a Tranquer hobiese » (*Conquista de Ultramar*, Rivadeneyra, XLIV, p. 150).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Ciruelo, en que se recuerdan los antiguos usos, y en relación con ellos ocurre nuestra expresión :
« A esta manera de los adevinos podemos traer otras maneras que los mundanos usan para descubrir los pecados secretos que algunos hazen, quando el hecho es manifiesto y la persona no se sabe, salvo que hay sospecha de alguno, y demándale que *haga salva* sobre ello para se mostrar sin culpa. Las salvas comunes son éstas : tomar un hierro ardiendo con la mano, o poner la mano en agua o en azeyte herviendo, o salir sobre ello en desafío con otro al campo. » [1]

Es pues evidente que *hacer salva* significa demostrar que no se tiene culpa de algo que le imputan a uno. En los palacios de los reyes, había siempre el temor de que el monarca o las personas reales fuesen envenenadas por medio de la comida ; y de esa suerte, el cocinero y los servidores de la mesa estaban bajo la sospecha de ser posibles envenenadores, y de tal sospecha habían de *salvarse* comiendo ellos primero de lo que el rey íba a comer ; y de ahí que hiciesen la salva gustando los manjares. He aquí cómo describe esta ceremonia don Enrique de Villena (1384-1434) en su *Arte Cisoria* (edic. Navarro, p. 37) : « Desque el cortador oviere puesto los cuchillos, ansi como dicho es, después luego, faga la salva de los cuchillos que ante sí tiene, e de los estrumentos otros que están en el baçin, cortando con el gañivete pequeñas revanadas, quantas son los cuchillos e estrumentos, pasando por cada uno cada una de aquellas, por los logares do ha de tener la vianda ; e aquellas revanadas que las coma el repostero que troxo el baçin ; e poderíese fazer esta salva en una revanada sola, pasándola por todos los estrumentos, pero mejor es cada uno con la suya. Suélese fazer en algunas partes salva de la sal por el cortador ; e esto es bien quando el salero con los cuchillos se trae ; pero mejor es que venga aparte, e que sólo el cortador de sus estrumentos tenga cuidado, de aquellos salva faziendo como dicho es. »

Gonzalo Fernández de Oviedo nos habla de cómo se hacía la salva en la casa del Principe don Juan, el hijo de los Reyes

1. *Reprobación de hechicerías*, 1541. Cito por la edic. de Barcelona, 1628, p. 82.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

católicos [1]. Las ceremonias en cuestión no se realizaban ya por el cortador o el maestresala, sino por grandes señores afectos a la persona del rey o del príncipe. La salva se convertía en una solemnidad, y empezaba a dejar de ser una medida de precaución. De ahí la denominacón de « señor de salva » dada a los nobles admitidos a la función de *praegustator*.

Salva pasó a significar, por modo lógico, ' demostración de seguridad ', ' seguridad ', ' garantía '. Asi por ejemplo : « don Nuño envió luego sus mandaderos al rey... con quien le envió fazer muchas *salvas* (' seguridades ') de las cosas que él dijera de parte del rey. » [2]

El rey Alexandre saliola recebir :
mucho plogo a ella quando lo vió venir ;
estendieron las diestras, fezioron las ferir,
besáronse nos ombros por la *salva* cumplir [3].

Dos nasçidos en un prado,
Sandoval, después Ferrera
farán por mí *salva* entera
que nunca vos fui errado [4].

En el Arcipreste de Hita, el verso de la copla 104 : « Fiz luego estas cántigas de verdadera *salva* », *salva* significa sencillamente ' disculpa, seguridad. ' [5]

En la ceremonia de *hacer la salva* se notó también : 1° las reverencias y saludos que hacían los servidores ; 2° el hecho de comer primero. Comp. « El repostero de plata trae el osero (= « vasija para echar los huesos ») de plata en la mano derecha levantado el braço, e hinca la rodilla en tierra, e besa el osero, e dale al maestresala o al trinchante, el qual le toma e haze la misma *salva* (= « demostración de reverencia »), e lo pone delante de la persona real. » [6] El significado de « empezar a

1. *Libro de la Cámara del príncipe don Juan*, en Bibliófilos españoles, Para la salva durante la Casa de Austria, V. Rodríguez Villa, *Etiquestas de la Casa de Austria*, 1913, p. 134 siguientes.
2. *Crónica de Alfonso X*, ed. Rivadeneyra, t. LXVI, p. 17 *a*
3. *Libro de Alexandre*, ed. Rivadeneyra, LVII, copla 1713
4. *Cancionero de Baena*, p. 149.
5. La interpretación que da la edición de la colección « Clásicos Castellanos », como ' elegía ' o ' endecha ' es realmente cómica.
6. Fernández de Oviedo. *Quincuagenas de la nobleza de España*, p. 514.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

comer » ocurre en el *Quijote* (II, 59) : « esperaba a que su señor hiciese la salva ».

Significados en relación con los anteriores son : « saludo solemne, hecho con trompetas, con disparos de armas de fuego, etc. » (« una salva de artillería »). Como además, según hemos dicho, al hacer la salva se hacían reverencias y acatamientos, *salva* llega a ser sencillamente : ' manifestación de respeto, acto reverente como cuando se solicita la venia de un superior para decirle algo ' ; así en este pasaje del *Quijote* : « en verdad que me cansas con tantas salvas, plegarias y prevenciones » (I, 48). Salva toma aquí el sentido de *salvedad*, que en la Edad Media significó ' salvación, seguridad ' [1] y luego ' distingo, precaución ', etc. Hacer salvedades « es igual a « faire des réserves. »

Otro significado accesorio es el de ' iniciación, primicia ' :

> Más precio ver la *salva*
> del día, cuando llora
> blando aljofar la aurora [2].

En sentido material ocurre la misma acepción : « unas lonjas de jamón de Rute nos harán la salva », [3] es decir, ' serán el principio de nuestra comida '. Y en esta evolución, la comida misma que antes no intervenía gramaticalmente en esta frase porque lo que interesaba en ella era el sujeto que hacía la salva y el señor en beneficio de quien se hacía, — la comida misma acaba por ser el único objeto de nuestra expresión. que significará así ' empezar a comer algún manjar ' : « cuando llevasen pescado menudo... sardinas o acedías, bien podían tomar algunas y hacerles la salva. » [4]

1. « Entre las otras malas avía una bondat
que li valió en cabo e dioli salvedat »,
(BERCEO, *Milagros*, 144.)

« Quales [juramentos] la dicha señora reyna su muger demandase por salvedad o seguramiento de su persona, que tales los faría. » (*Crónica de Juan I*, Rivadeneyra, LXVIII, 137 *a*.)

2. Calderon. *Purgatorio de San Patricio*, III, 9.

3. Cervantes. *El casamiento engañoso*.

4. Cervantes. *Rinconete y Cortadillo*.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

En fin, como la *salva* se hacía a veces en una fuente o bandeja, *salva* es también 'bandeja'; hay el diminutivo *salvilla*.

Convendría, pues, modificar el artículo que el Diccionario de la Academia consagra a la palabra *salva*, por lo inexacto de algunas definiciones, por el orden arbitrario en que están colocadas las acepciones, sin atender ni a la lógica ni a la historia.

Madrid, 1925.
Centro de Estudios Históricos.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

LES « NOBLES ORDONNANCES »
DU BANQUET DE MARIE D'ORLÉANS

par Pierre CHAMPION.

On sait qu'après seize ans de mariage, un événement incroyable arriva dans la maison de Charles d'Orléans : le 19 décembre 1457, Marie de Clèves accoucha d'une fille. Le vieux duc Charles (il venait d'entrer dans sa soixante-troisième année) en donnait avis par un exprès aux habitants d'Orléans qui faisaient présenter à la duchesse un service d'argenterie. Et la petite Marie, partout fêtée comme une grande princesse, recevait bientôt pour ses dents un gros saphir, des émeraudes pour son *Agnus Dei*, des petites patenôtres de son père, des pommes de musc pour parfumer ses doigts; et Marie de Dunois lui faisait cadeau d'un joli personnage de morisque en or, charmante poupée qui devait agréer davantage à l'enfant. Le 17 juillet 1460, en compagnie de son père, la petite Marie faisait sa première entrée à Orléans. Ainsi François Villon, délivré de sa prison à l'occasion de cette fête, ne craignit pas de célébrer son « port asseuré », son « maintien rassiz », de la comparer tour à tour à la sage Cassandre, à la « belle Echo », à la « digne Judith », à la « noble Dido ». Le soir, au Châtelet, on donna un bal et les dames orléanaises dansèrent avec Mademoiselle au son du tambourin. Le 30 septembre 1461 était signée à Orléans la promesse de mariage de cette petite fille, âgée de quatre ans, avec Pierre de Bourbon (Beaujeu) que le duc Charles avait si longtemps considéré comme son enfant.

Je pense que c'est à l'occasion de cette cérémonie qu'un rimeur inconnu, et d'ailleurs bien médiocre, écrivit les « nobles ordonnances » du banquet de Mademoiselle qui nous ont été conservées par le ms. fr. 5738, fol. 35 v° de la Bibliothèque Nationale. La fête réunit en effet toute la famille de Bourbon. La pièce ne

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

porte pas de titre. Elle se trouve à la suite du Discours de Charles d'Orléans en faveur de Jean d'Alençon (1458) et précède l'épitaphe versifiée du bon duc Charles. J'ai fait allusion, jadis, à ce curieux document [1] décrivant un de ces « entremets » où la petite Marie, par la voix de son rimeur, fit présenter aux assistants des cadeaux, des bijoux sans doute, en rapport avec les armes des témoins, ou suivant leur caractère.

Voici cette petite pièce, dont je n'avais cité que quelques vers; je l'offre à notre cher maître Antoine Thomas :

A Monseigneur [d'Orleans] [2].

Prince pourveu de sens et de no-
[blesse,
Supplantateur du serpent orguil-
[leux
Par qui Adam et Eve en jeunesse
Furent deceuz par engin merveil-
[leux,
De ce serpent horrible, peu peril-
[leux,
Vous foys present en signe de vic-
[toire,
Signifiant que n'etes sommilleux,
Mais diligent a euvre meritoire [3].

A Monseigneur de Bourbon [4].

Tres puissant duc de Bourbon-
[nois
En qui François ont confiance
Plus qu'en Hector le Trojannois
N'eurent Troyans sans deffience,
Ceste sinture d'esperance [5]
Vous offre en toute humilité
De par celle sans variance
Qui d'onneur est fertilité.

A Madame [d'Orleans] [6].

A vous l'impareille du monde,
Tres pure et monde,
Tres excellent, tres noble dame,
f°36 En qui toute vertu habonde,
Se tient et fonde,
Sans tache, sans vice, sans blasme,
Souef flairant trop plus que basme,
Que chascun ame,
Ce signe cy sans noire tache
Vous presente ; car, par mon ame,
Il n'y a femme
Si clere et nette que je saiche [7].

A Monseigneur d'Angolesme [8].

Seigneur humain, doulx et pru-
[dent,
Pere de paix et d'union
Qui estaignez tout feu ardent
De noise et de division,

1. *Vie de Charles d'Orléans*, Paris, 1911, p. 560-561.
2. Charles d'Orléans.
3. Allusion à la guivre, ou serpent fabuleux, qui forme l'écu de Milan.
4. Pierre, duc de Bourbon.
5. Espérance était la devise des ducs de Bourbon.
6. Marie de Clèves.
7. Le Cygne était l'ordre de la maison de Clèves.
8. Jean, comte d'Angoulême, frère cadet de Charles d'Orléans.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Je vous foys cy oblacion
D'ung salmendre qui estaint
Le feu par operation
Naturelle quant il luy... [1].

A Monseigneur de Lyon [2].

A vous prelat tres reverend,
Humble, begnin et charitable,
f° 36 v° Tousjours a vertu adherent,
Sans varier ferme et estable,
Ceste palme, belle et notable,
Qui yver et esté verdoye,
Vostre parente acceptable
Ma damoiselle vous envoye.

A Monseigneur de Beaujeu [3].

De Beaujeu, seigneur tres amé,
Vuide d'orgueil et de mespris,
Signifiant qu'estes espris
D'acquerir honneur, loz et pris,
Vous presente benignement
. . . .
De par celle ou sont compris
Tous biens mondains entierement.

f° 37 r° Tres haulx princes et seigneurs [magnanimes,
Tres excellens, tres puissans, una- [nimes,
Tous dirivez du manoir glorieux,
Envers lesquels tous autres sont [infimes
Par voz vertuz et noblesses su- [blimes
Et par voz faiz, haulx et victorieux,
Qui sont si grans et si hystorieux
Que mon parler est trop peu pre- [cieux
Pour descripre voz tiltres et [louanges,
Car Ulixes et Tulles ingenieulx
En beau parler, doulx et armonieux,
Ad ce faire seroient trop estranges,

Madamoiselle, vostre humble pa- [rente,
Devant vous tous, humblement, [se présente
De cueur joyeulx, vous faisant [reverence,
Qui pour sa grant et nouvelle jou- [vente
Ne vous peut pas declairer son en- [tente,
Ne saluer par faulte de loquence,
Par grant adviz et naturelle science
De son vouloir m'a fait signifiance,
f° 37 v° Par joyeuses et doulces conte- [nances,
Me commandant qu'en toute [diligence
Vous propose mon intelligence
De son bancquet les nobles ordon- [nances.

Pour humblement a celle obeis- [sant,
De noblesse soleil resplendissant,
En tous gestes prudent, vertueuse,
En grant beaulté clerement floris- [sant,
Par son regart chascun resjoissant,
D'onneur, de biens monjoye sump- [tueuse,
Sa voulenté, morale et fructueuse,
De festoier vous tous affectueuse

1. La salamandre était son emblème.
2. Charles de Bourbon, archevêque de Lyon.
3. Jean de Bourbon, cadet de Pierre.

Proposeray devant vous humble-
[ment ;
Vous suppliant, par amour doul-
[cereuse,
Qu'il vous plaise de grace plantu-
[reuse
Mes deffaultes supporter doulce-
[ment.

Premierement, a l'exaltacion
De voz vertuz, nobles et excel-
[lentes,
A ordonné que, sans dilacion,
f°38 En ensuivant ses joyeuses ententes
Par gens commis de son recept et
[rentes
Vous soient offers de par elle pre-
[sens,
En grant honneur et manieres
[decens
Qui brief seront devant vous cy
[presens.

Pour acomplir ma charge tres
[plaisant,
Madamoiselle vous fait humble re-
[queste,
Pour ce que aux paons et aussi au
[faisant
On a fait veuz a maintes nobles
[festes,[1]
Qu'il vous plaise sur ce signe hon-
[neste
Faire les veuz, car elle est du li-
[gnage
Du chevalier au signe dont mon-
[neste
Est encore grant, et de son vasse-
[lage.

Par voz honneurs, tres haulx et
[magnifiques
Princes, seigneurs de grant subli-
[mité,
En [mots] humbles, reverens, he-
[roiques,
Convenables a vostre illimyté,
Vous remercie en grant fecondité,
Vous tous aussi, chascun a son
[degré,
f°38v° De par celle qu'ay devant recité,
Vous depriant que vueillez prendre
[en gré.

C'est la fin.

Paris, 1925.

1. Allusion au poème des *Vœux du Paon*. Un serment analogue suivit la fête donnée en 1453 par Philippe le Bon (Vœux du faisan).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

MOTS DE LATIN VULGAIRE
ATTRIBUÉS AUX CLASSIQUES

par **Émile CHATELAIN.**

J'aime beaucoup les manuscrits ; leur fréquentation m'a causé pendant un demi-siècle les plus pures joies de ma vie, mais précisément parce que je connais mes amis, je ne veux pas qu'on accepte aveuglément leur témoignage, au risque d'attribuer des bourdes aux grands noms de la littérature latine. Je me propose d'en fournir deux exemples.

I. — PERMITIES.

Donat, dans son traité *de barbarismo* (IV, 392,16 Keil) cite comme exemples de barbarismes « per immutationem syllabae » *permities* pour *pernicies* et *displicina* pour *disciplina*. On comprend que le vulgaire, auquel la discipline déplait généralement, ait altéré le second mot, mais on ne voit guère l'idée qui a présidé à la formation de *permities*. Pour Walde, c'est une très ancienne corruption (Verderbnis) ; pour Usener le mot serait formé avec *perire*.

Sur la foi de certains manuscrits de Plaute et de Nonius, la mode s'introduit d'attribuer à Plaute, Ennius, Lucilius, l'emploi du barbarisme qui devient un archaïsme.

Plaute, *Asin.* 133, Gœtz et Lœwe (1881) conservent la forme traditionnelle *pernicies* en rejetant en note les variantes *permities* de B D E et *permitiis* des mss de Nonius et en ajoutant sagement : « formam quae est *permities* etsi multi defendunt Plautinae tamen aetatis esse non putamus. »

Bacch. 373 et 827, Gœtz (1886) garde encore *perniciem* et *pernicie*, quoique B ait dans le premier passage *permitiem* de 1ᵉ main

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

et dans le second *pernitie*, alors que C D[1] sont encore plus fautifs avec *permittie*.

Pseud. 364, Gœtz (1887) conserve *pernicies adulescentium* malgré les leçons de A : *permittes* et de B C D : *permilies*.

Most. 3, Fred. Schœll (1893), plus audacieux — la vérité, ou l'erreur, est en marche — attribue à Plaute : « Egredere erilis *permities* et aedibus ». Ici B portait *permilies* avant le grattage du correcteur. L'éditeur ajoute : « Atque rustico maxime libenter *permities* tribuerim ». Plaute aurait voulu reproduire le jargon de l'esclave.

Cist. 224. Le même Schœll (1894) n'hésite pas à choisir « Neque... mihi ulla abest perdito *permities* » d'après B[1] V E, quoiqu'ici ce soit un adolescent qui ait la parole.

Ennius cité par Cicéron, *Nat. D.* III, 65 : « atque illi *perniciem* dabo. » Texte adopté par Halm. Mais comme V (Vindob. 189) donne *permitiem* avant la correction, Vahlen accepte la conjecture de Ribbeck : *permitiem*.

Lucilius II, 19 et XXIX, 113 aurait employé *permities* et *permitie*, selon les manuscrits de Nonius, et Lucien Müller s'est empressé de suivre ces mauvais témoins. Marx fait de même.

Dans Attius ap. Non. p. 219, Ribbeck de son cru adopte « pestem *permiti* », malgré les mss qui donnent *pernici* (génitif de *pernicium*).

Les scribes africains de Nonius sont célèbres par leurs sottises ; encore faut-il reconnaître que dans trois lemmata, ils n'ont pas en recours au barbarisme.

Si la forme que je réprouve ne se trouvait que dans les textes de la République, on serait excusable d'y chercher un archaïsme. Mais le mot barbare se trouve aussi ailleurs. Il est difficile de dresser la liste des exemples, car jusqu'à ces derniers temps les éditeurs passaient sous silence les ordures qui ne devaient tenter aucun lecteur.

Pour Tacite nous avons le précieux *Lexicon Taciteum* de Gerber et Greef qui nous apprend que dans douze passages (sur 49) le manuscrit unique de cet auteur fournit *permities* et deux fois l'adjectif *permitiosa*. Heureusement aucun éditeur de Tacite n'a entrepris la défense de ces monstres.

Quand Aulu-Gelle IX, 14 discute le génitif de *pernicies* dans Sisenna : « *pernicii* causa », quand Charisius (69, 10 K.) attribue

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

à Cicéron la forme « *pernicies* causa » ils ne s'occupent que de la désinence et n'émettent aucun doute sur la forme du mot.

Pernities reste donc un pur barbarisme que nul auteur latin n'a voulu employer. Des manuscrits non révisés nous en ont conservé de nombreux exemples, c'est certain ; cela prouve seulement, ce qui est connu depuis des siècles, l'ignorance des copistes portés à substituer leur propre langage à celui de l'auteur. C'est un mot latin comme *aréoplane* ou *ormoire* est un mot français.

II.— VACCILLO.

Le mot latin *vacillo* a la première syllabe brève, comme *vaco, vacuus*. Lucrèce s'en est servi sept fois correctement [1]. Est-il possible que, dans un huitième exemple, il ait inventé une autre quantité (III, 501) : *Tum quasi vacillans* ?

Les premiers éditeurs n'ont rien changé. Cependant en 1511, J. Baptista Pio mettait en note : « Scribendum : Tumque vacillans », correction maladroite, mais qui montre au moins un souci prosodique. Notre grand Lambin, connaissant Festus, en a tiré un excellent parti.

Talipedare antiqui dicebant pro vaccillare (*sic* cod.) pedibus lassitudine... ut talis videatur insistere...

Festus, dans l'état pitoyable où son texte nous est parvenu, ne cite pas l'auteur qui avait employé ce mot, mais il (ou plutôt son modèle Verrius Flaccus) explique parfois des mots de Lucrèce, sans le citer, par exemple : « *Vivatus* et vividus a poetis dicuntur a vi magna ». Or on ne connaît d'exemples poétiques de *vivatus* que dans Lucrèce (III, 557 et 680). Lambin en bon latiniste aura pensé : Lucrèce n'a pas pu allonger la première syllabe, donc il avait écrit autre chose. Festus explique un mot d'un vieil auteur, probablement de Lucrèce, dont on ne trouve aucun exemple dans la littérature latine. Rétablissons donc ce mot auquel une glose s'est substituée. Et pendant près de trois siècles la correction de Lambin n'a guère été contestée par les vrais latinistes.

En 1851 Lachmann édite « Tum quasi vaccillans » sans un

1. I, 806 ; III, 478 ; IV, 1120 ; V, 1095, 1235 ; VI, 554, 575.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

mot d'explication, alors que son commentaire est plutôt prolixe. Sans doute il suivait ses manuscrits. Mais le codex quadratus, ou manuscrit de Saint-Bertin, était connu de Lambin, qui ne s'était pas laissé influencer par la haute antiquité du témoin.

Depuis trois quarts de siècle, les éditeurs de Lucrèce ont suivi Lachmann presque toujours sans le discuter, ou en défendant faiblement la nouvelle quantité. Mais Louis Quicherat a protesté comme il convenait, dès 1836, dans son *Thesaurus*.

Bréal et Bailly (*Dict. étym.*) acceptent la monstruosité : « Lucrèce allonge une fois la première syllabe : Tum quasi vacillans... Peut-être une nasale se trouvait-elle après l'*a* : cf. l'allemand *wanken*, trembler, vaciller. »

La quantité pour Lucrèce n'était pas une affaire de convention ; pourquoi, une fois sur huit seulement, aurait-il constaté une nasalisation ?

Nous avons vu que le ms. unique de Festus donne *vaccillare* en redoublant le *c*, ce qui ne peut être attribué à Lucrèce. Les grammairiens latins n'en ont jamais fait l'observation, tandis qu'ils nous expliquent à satiété le redoublement de *l* dans *relliquiæ*, nécessité par la versification.

Le redoublement du *c* dans *vaccillare*, causé peut-être par la nasalisation (c'est un problème que j'abandonne aux linguistes) est une faute vulgaire. Le lecteur curieux qui a voulu expliquer le *talipedans* de Lucrèce a ouvert son Festus et écrit au-dessus *vaccillans*, d'après son exemplaire déjà fautif, et cette glose, authentiquée par Lachmann, a chassé la correction de Lambin.

Je regrette, pour ma part, que dans la Collection Budé, l'éditeur de Sénèque (*de ira* III, VI, 6) ait cru devoir adopter *vaccillamus*, d'après un ms. où le premier *c* avait été gratté. Va-t-on, chaque fois qu'on se trouvera en présence d'un manuscrit fautif, donner droit de cité à ce barbarisme ?

Alors au lieu de *bacillum* on adoptera *baccillum* autorisé par des manuscrits (Non. p. 78, Corp. gloss. IV, 599, 8 ; V, 270, 48 ; 442, 43 ; V, 638, 41) et par une inscription (C. I. L, VI, 18086, l. 62 où l'on trouve *bacchillum*) ; ensuite on défendra la graphie *suppellex*, aussi fautive. On finira par prêter à Cicéron les formes médiévales *ymmo* et *verumptamen*.

Reconstituer l'archétype par l'étude des variantes est un exercice scientifique. C'est ce qu'a fait Robinson Ellis pour Catulle

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

en imprimant en rouge le texte du ms. perdu de Vérone. Mais la tâche du critique est plus haute ; entre l'archétype reconstitué et le texte de l'auteur il y a de la marge. La grammaire, la métrique, le style ont des règles devant lesquelles la paléographie, comme disait mon maître Charles Thurot, n'est qu'une esclave et ne doit qu'obéir.

Paris, 1925.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

MENUS PROPOS DE GRAMMAIRE

par Léon CLÉDAT.

I. — *L'interjection* TIENS !

L'emploi interjectif de l'impératif du verbe *tenir* n'a pas été relevé par M. Brunot dans la note de son chapitre sur l'étonnement consacrée aus exclamations (p. 548 de *La pensée et la langue*). Littré et les auteurs du D.G., dans leurs articles *Tenir* (L., 1°, *in fine*; D.G., I, 1°), signalent l'emploi « absolu » de ce verbe à l'impératif, avec des exemples tels que : « Tenez ! le voilà qui vient » et : « Tiens ! c'est vous ? » Il y a là deus valeurs, aujourd'hui très différentes, qu'il convient de dissocier. Elles se rattachent à la signification indiquée par Littré dans son n° 37, à savoir « saisir intellectuellement » par exemple dans *Je tiens la solution* [1]. Comparez l'emploi figuré de *retenir* et de *saisir* dans « retenir sa leçon, saisir une différence ».

Commencer sa frase par *tiens !* ou *tenez !* c'était comme dire à son interlocuteur : « Saisissez bien ce que je vais dire ». Par la fréquence de l'usage, le verbe, dans cet emploi, s'est dépouillé de toute signification précise, ce n'est plus qu'une formule d'appel à l'attention.

Mais en disant « tenez ! le voilà », nous avons toujours conscience de faire une recommandation à notre interlocuteur, c'est encore un impératif comme le montre le maintien des deus nombres, *tiens* et *tenez*.

. Au contraire *vois-ci* et *voyez-ci* se sont réduits à *voici*, parce que, dans cette formule, l'idée de l'appel à l'interlocuteur s'est com-

1. Cf. mon article sur la sémantique du verbe *Tenir* dans la *Revue des langues romanes*, janvier-avril 1916, p. 11.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

plètement effacée. Et c'est précisément ce qui est arrivé à l'impératif de *tenir* lorsque l'appel à l'attention était nuancé d'étonnement, lorsqu'il s'agissait de signaler un fait qui surprenait le sujet parlant. « Tiens ! il a répondu ! » a d'abord signifié « *Remarque* cette chose étonnante, il a répondu ! » Aujourd'hui le sens est : « Quelle chose étonnante ! il a répondu ! » Il n'y a plus d'appel à l'interlocuteur, plus d'impératif, la formule est toujours *tiens !*, jamais *tenez !* c'est une pure interjection, que nous redoublons quand nous voulons insister sur notre étonnement : *tiens ! tiens !*

II. — *L'impératif interrogatif.*

Demander à quelqu'un s'il fera ou s'il ne fera pas une action peut être une manière indirecte de la lui commander ou de l'en prier. M. Brunot (p. 563) signale « la forme interrogative » du commandement, mais uniquement par la locution « veus-tu + infinitif » : *Veus-tu te taire ?* On emploie aussi « Vas-tu... ? Ne vas-tu pas... ? » ou même le futur pur et simple de l'action commandée : *Vas-tu te taire ? Ne vas-tu pas te taire ? Te tairas-tu ?* Il est à remarquer que la première formule, avec *veus-tu*, *voulez-vous*, par suite de la fréquence de son emploi, est devenue une locution purement impérative, on n'y sent plus l'interrogation, et on la fait suivre ordinairement du point d'exclamation : *veus-tu te taire !* Toutefois l'interrogation reste sensible quand la même formule exprime une prière et non pas un ordre ; les circonstances d'une part, de l'autre le ton, ne permettent pas de s'y tromper. Comparez : « Tu n'as pas honte ? *Veus-tu te cacher !* » et « j'aurais besoin de ce livre, *veus-tu me le passer ?* »

III. — *Superlatif exprimé par l'accent d'insistance.*

Aus nombreus moyens d'exprimer « les hauts degrés » que M. Brunot a énumérés dans *La pensée et la langue*, pp. 687 et suiv., il y aurait lieu d'ajouter le redoublement expressif des consonnes dans les mots tels que *terrible* (prononciation normale, indiquée par le D.G. : *térible*), et surtout l'accent d'insistance,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

qui consiste particulièrement dans un allongement de consonne [1]; en renforçant, par cet accent, l'idée qu'exprime un adjectif ou un adverbe, on la porte nécessairement à un haut degré. Prononcer « c'est éTonnant, c'est Dégoûtant » équivaut à dire « c'est *tout à fait* étonnant, *tout à fait* dégoûtant », mais le dit avec plus de force. Naturellement cet emploi de l'accent d'insistance n'est possible que si l'adjectif ou l'adverbe a en soi ou si on lui donne une valeur « affective » ; par exemple l'idée exprimée par le participe « entouré », employé adjectivement, ne comporte pas d'insistance, et on ne prononcera pas « il est enTouré » pour dire de quelqu'un qu'il est « *très* entouré ». Pour exprimer que le bois utilisé par un menuisier est *très* dur, on ne dira pas « il est Dur », mais on le dira au figuré, en parlant d'un homme, pour exprimer qu'il est *très* dur de cœur, inaccessible à la pitié.

L'accent d'insistance (comme le redoublement de *très* : « il est *très*, *très* satisfait) permet d'aller au delà du superlatif absolu : « il est exTrémement bon ; il est Très heureux ».

Lyon, 1925.

1. Sur l'accent d'insistance, dont la nature a été élucidée par M. Maurice Grammont (*Traité pratique de prononciation française*, pp. 139 et suiv.), voyez aussi les séances de la Société de Linguistique du 21 avril et du 2 juin 1923 (volume de 1924).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

PARLER BELGE *AUBETTE*

par Gustave COHEN.

Ce n'est pas sans une certaine appréhension que je me décide à offrir l'histoire d'un mot au Maître de l'Étymologie française, M. Antoine Thomas, mais au moins suis-je assuré par avance de sa curiosité toujours en éveil, qui, dans chaque vocable, rare ou courant, se plaît à rechercher les stigmates de sa plus lointaine hérédité.

En un rapport, présenté au Congrès pour l'Extension et la Culture de la Langue française, qu'avait convoqué à Liége, en 1905, Maurice Wilmotte pour affirmer, en cette extrême Marche de l'Est, par une sorte de prescience tragique, les droits de notre langue menacée, j'avais souligné l'existence en Belgique « à côté des dialectes flamands et des dialectes wallons, d'un français parlé par des gens qui souvent ignorent totalement l'un et l'autre patois ». « C'est ce français spécial, qui présente toute une série de vocables qui lui sont propres et certaines particularités phonétiques, morphologiques et syntaxiques, que l'on peut appeler le parler belge ».

J'ajouterai aujourd'hui qu'il pourrait aussi bien être question d'un « parler suisse », d'un « parler canadien », d'un « parler poitevin », d'un « parler provençal », si l'on entend par là, non point l'idiome indigène, mais, au contraire, une transformation, sous l'influence du substrat dialectal, ou encore une cristallisation par isolement, d'un français littéraire central importé à des époques diverses, et évoluant pour son propre compte. Plus on verra les dialectes disparaître, plus on constatera l'apparition de ces français locaux auxquels je voudrais que fût réservée l'appellation de « parler », accompagnée de l'adjectif représentant la ville, la province ou le pays. Il va sans dire que l'unité de

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

ce parler sera aussi malaisée à établir que celle du dialecte auquel il se superpose et se juxtapose ou qu'il supplante, et qu'on ne le définira guère que par des lignes d'isoglosses et des aires d'extension onomastiques, morphologiques, syntactiques.

Parmi les vocables qui caractérisent le « parler belge », il n'en est pas de plus répandu que le mot *aubette*, désignant actuellement, pour tous les Wallons et Flamands parlant français, à la fois le kiosque où l'on vend des journaux, une buvette isolée, et le refuge où l'on attend les tramways et où l'on prend ses billets. Il appartient à la fois à la langue familière et à la langue officielle, et les Belges, cultivés ou non, qui s'en servent, ne savent souvent pas que, à part la région de Lille, jadis quatrième membre de Flandre, il est pratiquement ignoré en France.

Ce n'est pas cependant que le terme ne figure dans nos lexiques. S'il est inconnu à Palsgrave (1530), R. Estienne (1549), Nicot (1606) [1], Oudin (1607) [2], Cotgrave (1611), Monet (1636), Ménage (*Origines de la langue françoise*, 1650), Miege (1679), Richelet (1680), Furetière (1690), au *Dictionnaire de l'Académie françoise* (1694), au *Dictionnaire des Arts et des Sciences* (1695), au *Dictionnaire dit de Trévoux*, à l'*Encyclopédie* (1751) de d'Alembert et Diderot, il apparaît, pour la première fois, semble-t-il, sous la plume d'un de ces grands érudits français du XVIIIe siècle, qui n'ont pas encore, dans l'histoire des sciences, la place qui leur est due, Le Duchat, comme addition au *Diction-*

1. On trouve cependant dans le *Thresor de la Langue françoyse* de Nicot (1606) . « HOBE, une *hobe* », sans autre explication. Nous reviendrons sur ce mot, apparenté au nôtre.

2. Si on ne rencontre pas *aubette* dans le *Tesoro de las dos lenguas francesa y española*, Paris, Orry, 1607, pet. 4o, il y est question d'un :

HOBETON, hutte, barraque, choça, barraca, cabaña,

repris par Hierosme Victor dans le *Thresor des trois langues*, Cologne, 1617 et par Ant. Oudin, *Recherches italiennes et françoises*, Paris, de Sommaville, 1643, pet. 4o. Rien d'analogue dans le *Grand Dictionnaire françois-flamen* de d'Arsy (1640), ni dans son *Gazophylace* (1669), ni dans le *Dictionarie of french and english* de Holyband [Cl. de Sainliens] (1593). Je ne me flatte pas d'avoir vu tous les recueils de la *Liste des Dictionnaires* de M. Charles Beaulieux (*Mélanges de Philologie offerts à F. Brunot*, Paris, 1904, in-8o, pp. 371 à 398), mais qu'il me soit permis de remercier ici M. le doyen F. Brunot d'avoir bien voulu mettre à ma disposition sa riche collection de lexiques français.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

naire étymologique de la langue françoise, par M. Ménage, nouvelle éd., Paris, Briasson, 1750, in-4° :

AUBETTE. Guérite élevée sur une poutre traversée d'échelons pour y monter. Ce mot en ce sens, et qu'à Metz on prononce *hobette*, se trouve dans les *Mem. de la Ligue*, p. 639 du t. III, édit. de 1601 [1]. C'est un diminutif d'*aube*, fait d'*alba* ; et cette guérite a été appellée de la sorte, parce qu'elle n'est que de planches [2]. Sinon, et au cas que *hobette* soit le vrai mot, ce mot viendra de l'allemand *hoben*, d'où *hober*, pour se lever de sa place, comme fait la *hobette*, qu'on élève toute en élevant l'arbre au haut duquel elle est placée. LE DUCHAT.

L'abbé Féraud, dans son *Dictionnaire critique de la langue française* (Marseille, 1787, 3 vol. in-4°), ne l'ayant pas recueilli [3], on ne retrouvera plus le mot que dans le *Dictionnaire universel* de Boiste (2e éd., 1803) [4], précédé de la croix notant d'infamie ce que rejette l'Académie [5] :

† AUBÈTE, s.f. espèce de corps de garde des bas officiers.

1. Voici le texte, qu'on retrouve en effet dans les Mémoires de la Ligue de Simon Goulart : *Le troisiesme Recueil contenant l'Histoire des choses plus memorables avenues sous la Ligue depuis les executions faites à Blois au mois de decembre 1588 es personnes du duc et du Cardinal de Guise jusqu'à la mort du Roy Henri troisiesme*, au mois d'aoust 1589, imprimé l'an ... 1601, au Livre second, du Siège de la ville et chasteau de Jamets, p. 639 :

En ce temps, on avoit dressé une estrapade devant la porte du chasteau de 40 ou 50 pieds de hauteur, laquelle du depuis fut plantée sur le boulevard du Hazard, et, à la cime d'icelle, on dressa une petite *aubette* de planches en laquelle on pouvoit mettre deux hommes ; elle servoit à mettre un guet. Et estant de la hauteur que dit est, elle descouvroit de fort loin.

On remarquera que ce passage, relatif au siège de Jamets (Meuse), dans la défense duquel s'illustra Robert Thin de Schelandre (cf. mes *Écrivains français en Hollande*, Paris, 1920, pp. 22, 26), se rapporte à la région lorraine.

2. Je n'avais pas d'abord compris le rapport, mais M. Jeanroy voit ici, avec raison, une allusion au bois blanc.

3. Cependant on le trouve en 1790, au sens de bureau des employés *de* la Régie, dans les *Procès-verbaux des Comités d'Agriculture et de Commerce* de *la Constituante* etc., p. p. Gerbaux Schmidt, t. I, p. 576 ; il est vrai que c'est à Dunkerque (Communication de M. F. Brunot).

4. Mais non dans la première, oblongue, de 1800. La 3e (1808) supprime les mots « espèce de ».

5. Qui le consigne cependant dans son *Dictionnaire historique de la Langue française*, au t. III, Paris, Didot, 1894, in-4° :

AUBETTE, s.f., diminutif d'*aube*. En terme d'administration militaire, le bureau où les

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Bescherelle, en son *Dictionnaire national* (1843), paraît avoir combiné Le Duchat et Boiste, pour aboutir à un notice qui, si elle manque d'élégance, ne laisse pas d'être plus explicite :

AUBÈTE, s.f. (ét. lat. *alba*, aube du jour). Art milit. Autrefois guérite de planches, placée au haut d'une poutre à laquelle on grimpait par des échelles|| Dans le siècle dernier, le lieu de réunion où se faisait, dans les places de guerre, le tirage des billets de service. Le secrétaire archiviste y tenait son bureau et y commandait le service ; les adjudants de service y prenaient l'ordre, y faisaient tirer la garde.

— Vieux mot employé comme diminutif d'aube.

Quant à Littré, condensant l'article de son devancier, il se borne à dire, au tome I (1863) de son *Dictionnaire de la langue française* :

† AUBETTE ou AUBÈTE, s.f. Terme d'administration militaire. Bureau où les sous-officiers d'une garnison vont à l'ordre [1].

Étym. Diminutif de aube, à cause que l'on va d'ordinaire à l'ordre de bon matin.

Comme à l'ordinaire les lexiques retardent sur la langue parlée, mais si les officiers de l'armée de terre ignorent le mot, ceux de la marine le connaissent et l'emploient pour désigner dans les ports le bureau d'où s'effectue le service du capitaine d'armes ou du Gardien chef et d'où l'on surveille les mouvements, les entrées et les sorties [2].

Négligeons provisoirement et les explications et les étymologies des dictionnaires [3], et consultons les documents historiques

sous-officiers d'une garnison vont à l'ordre, parce qu'on s'y rend d'ordinaire de bon matin.

1. *Le Supplément* (1883) complète :

† AUBETTE. Ajoutez 2°. Petite loge en bois ou en maçonnerie, *Journ. offic.*, 22 septembre 1872, p. 6133, 1re col.

mais, vérification faite, il n'y a pas lieu de retenir cette addition, parce que le *Journal Officiel* ne fait que reproduire un article de l'*Étoile belge*.

2. Communication due à l'obligeance du Commandant de marine de réserve L. Cruchon.

3. Reproduisons cependant encore la notice très précise de la *Grande Encyclopédie*, au t. IV (s.d.) :

AUBETTE (Fortif.). Sorte de corps de garde existant autrefois dans les places fortes et servant de bureau aux officiers ou sous-officiers chargés d'organiser le service intérieur de la place (gardes, rondes, patrouilles, etc.)

La notice de Sachs-Villatte mentionne aussi les sens belges.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

imprimés ou manuscrits qui nous donneront les plus anciens aspects du mot. Les plus intéressants sont ceux que, aidé par M. l'archiviste Desmarez, j'ai pu recueillir aux Archives de la ville de Bruxelles et qui présentent une singulière variété de graphies :

— AUBETTE. Dossier Portes de la Ville, Bruxelles, 1er août 1783. Rapport à Messieurs les Trésoriers et Receveurs de la Ville de Bruxelles : « la commodité que donnent, à droite et à gauche ces espèces de réduits servant de logement pour les gardes et commis de nuit que l'on devroit placer ailleurs à portée des portes, aux grands frais de la ville. » Sur le croquis du 28 juillet 1784, se rapportant à la Porte de Schaerbeek, à l'intérieur d'une pièce de 9 pieds 3 pouces de large, sur une profondeur variant entre 8 pieds 6 pouces et 14 pieds 6 pouces, on lit : *Aubette ou Maison des commis* [des douanes et accises].

Propriétés communales, dossier 949, 20 nivôse au IV [10 janvier 1796] : « Acquisition des *aubettes* des commis des douanes. »

Actes administratifs, t. I, 2 floréal an VII [21 avril 1799] : « Cahier des Charges [relatif] à la location d'une *aubette* de cette Maison commune [Hôtel de Ville de Bruxelles] faisant partie de la rue de l'Étoile et ayant servi ci-devant, de bureau pour l'annotation des fiacres ».

Collection des Affiches, 2 juin 1808 : « Location de l'*Aubette*... située hors la ci-devant porte de Laeken ».

Propriétés communales, Dossier 2332, 5 octobre 1819 : « location d'une des *aubettes* du Parc, à la sortie de cette Promenade, vers le Palais des États Généraux ».

— HABETTE. Propriétés communales, dossier 2181, Bruxelles, 30 avril 1819 : La Députation permanente des États autorise la vente publique du « terrein sur lequel se trouve l'*habette* située hors la Porte de Hal ».

— HAUBETTE. Collection des Affiches, 19 juin 1806 : « Location d'une *haubette* hors de la Porte de Hal » (cf. Actes administratifs, t. III, p. 434).

Actes administratifs, a° 1810, t. VII, p. 17 : « Cahier des Charges [relatif à] la location d'une certaine *aubette*, située hors la Porte de Flandres ». Art. 6 : « Les contributions foncières... mises ou à mettre sur l'*haubette.* » Art. 7 : « l'*aubette*... ».

— HOBET. Actes administratifs, t. III, p. 436, 12 mai 1806. Requête du nommé van der Veken signalant « qu'il se trouve une vieille *hobet* devant sa maison, qui en prend la vue. Cette *hobet*... »

— HOBETTE. Propriétés communales, dossier 2372, juin 1808. Cahier des Charges relatif « à la location d'une *hobette* située hors et près de la ci-devant Porte de Laeken ».

Actes administratifs, t. VII, p. 119, 27 février 1810. Cahier des Charges relatif à « la location d'une *hobette*, située sous l'Hôtel de Ville, vers la rue de l'Étoile » (cf. plus haut, Actes administratifs, t. I, 2 floréal an VII).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Propriétés communales, dossier 2181, 5 février 1819. La députation permanente des États autorise la vente du terrain sur lequel se trouve l'*hobette* située hors de la Porte de Hal.

Propriétés communales, dossier 2332, Bruxelles, 10 mars 1831. Lettre du Bourgmestre : « La reponse à votre requête en date du 26 février, tendant à pouvoir jouir d'une des *hobettes* du parc vers la Place Royale ». La requérante avait parlé des *haubettes*.

— Obette. Propriétés communales, dossier 2332, 24 mars 1824. Le Bourgmestre mentionne l'*Obette* du Parc, en face des États Généraux.

Les documents des Archives de Bruxelles montrent donc concurremment, entre 1783 et 1830, à côté de l'orthographe officielle d'aujourd'hui *aubette*, et parfois dans la même pièce administrative, les graphies les plus divergentes : *habette*, *haubette*, *hobet*, *hobette*, *obette*. Le sens paraît être « Maison des commis de l'octroi aux portes de la ville et, par extension, abri ou loge aux portes du Parc et à l'angle de l'Hôtel de Ville ».

Même alternance s'observe à Lille, si l'on ajoute aux textes fournis par Godefroy, *Dictionnaire de l'ancienne Langue française*, au t. IV (1885), v° « *hobette*, *obette*, s.f., cabane, maisonnette », et qui datent du XVI^e siècle, ceux-ci, qu'ont bien voulu me fournir l'archiviste M. Bruchet et M. P. Parent :

Hobette. 1491, 29 octobre. Décision des échevins de Lille tranchant un différend entre des huchiers et un charpentier « qui avoit lambrouchié des courbes à une *hobette* [1] de la maison Trefiel, rue des Malades ». (Arch. municip. Lille, 6002).

1604, 31 juillet. Ordonnance du Conseil privé, enjoignant à l'Hôpital Communal de recevoir les malades atteints de contagion, en raison de l'encombrement des *hobettes*, construites au Priez de Canteleu, où les malades couchent 4 par lit (AA 76, pièce 1427, Arch. munic., Lille).

1630, 30 septembre. Construction au Priez de Canteleu d'*hobettes* en maçonnerie pour remplacer celles de bois, affectées au service des épidémies.

Aubette. 1878, 31 octobre. Construction d'une *aubette d'octroi*, à Lille, en maçonnerie de brique (Archives du département du Nord, Lille, dossier 1523).

1. Il résulte des explications de M. P. Parent, auteur d'une thèse soutenue en 1925 à la Faculté des Lettres de Lille sur *l'Architecture civile à Lille au XVII^e siècle* (pp. 57 et 58), auquel j'emprunte la citation que l'*hobette*, dans la langue des « huchiers » et « escrigniers » lillois est un édicule de bois, parfois élevé seul, souvent adossé à un mur ou à une maison, soit au rez-de-chaussée, soit à la hauteur du premier étage, en encorbellement.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

A Strasbourg, tous ceux qui ont visité la belle ville française du Rhin, connaissent le bâtiment et la salle de l'Aubette, s'élevant Place Kléber sur l'emplacement d'un ancien corps de garde. Or dans les projets de transformation de la Place d'Armes, par Blondel (1765-67) [1], que j'ai consultés aux Archives municipales, avec l'assistance de l'érudit bibliothécaire historien Delahache, on ne rencontre, contre toute attente, aucune forme avec *h*, mais un masculin (?) *obet* :

OBET ; vers 1766. V.C.G. DD, IX. 1 f° 123 v°. « Le Plan de la Place d'Armes... dans lequel sera distribué le corps de garde, l'*obet*, les prisons, la chambre des logements. »

A° 1768. Préteur royal. Série AA 2089. État des ouvrages à faire à la Place d'Armes dans l'année 1768 : « Il faut finir le pavillon commencé à l'entrée de la place à la droite, ainsi que l'*obet*, chambre des logements, cachot, etc. »

AUBETTE. A° 1788-9. Direction des bâtiments, n° 731, f° 56. « In der *Aubette* ist ein Thürel zu repariren ; f° 163 : « In der *Aubette*, etc. »

Le mot n'a survécu qu'appliqué au bâtiment ayant renfermé jadis l'*obet* et n'a pas connu la même diffusion qu'à Lille ni surtout qu'en Belgique. On peut poser que, dans le chef-lieu du Bas-Rhin, il appartient à la toponymie des lieux-dits. Celle-ci va d'ailleurs nous fournir bien d'autres témoignages [2] :

AUBETTE. Carte d'état-major, feuille Lons-le-Saunier (Jura), N.E. [3]. L'AUBETTE, maison isolée, c^ne^ de Bief-du-Fourg ; autre maison isolée, c^ne^ de Communailles, *ibid.*

*AUBE (L'), 36 hab., c^ne^ d'Acy (Aisne).

1. Cf. Seyboth (Ad.), *Das alte Strassburg*, Strasbourg, Heitz [1890], 4°, p. 58, et, du même, *Strasbourg historique et pittoresque*, 1894, in-4°, p. 377.

2. Je les emprunte en partie à l'érudit alsacien G.-E. Gersok, auteur d'un article sur l'*Aubette*, paru dans le *Journal de l'Est*, 12 avril 1925, en partie (les noms marqués d'une astérisque), aux atlas des routes de Louis XV, dans la série F. 14, aux Archives Nationales, d'après un dépouillement qu'a bien voulu me communiquer M. Loriquet, conservateur de la Bibliothèque de la ville de Reims.

3. Il faut souligner la présence du terme en Franche-Comté, l'accord linguistique de ce pays avec la Belgique pouvant être fondé sur une longue communauté historique. C'est ainsi que *quartier*, au sens de chambre ou petit appartement à louer se trouve à la fois en Flandre, en Wallonie et à Besançon.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

*HAUBETTE (LA), 225 hab., cne de Tinqueux (Marne); à l'origine simple auberge, aujourd'hui véritable faubourg aux portes de Reims.

*AUBETTE (L'), 16 hab., cne d'Attiches (Nord).

*HOBETTE (LA), 13 hab., cne de Falaise (Ardennes); 45 hab., cne de Warnécourt (Ardennes); cne de Louvergny (Ardennes).

HOBETTES (LES), maison isolée, cne de Warnécourt, feuille Mézières (Ardennes), quart N.O.

HOUBETTE (LA), cne de Charpentry, carte du service vicinal, Stenay (Meuse); dans les anciennes cartes du XVIIIe siècle : *HOBETTE (LA), 2 hab.

HOUBE, cne de Dabo (Bas-Rhin).

LAUBETTE, hameau, cne de Courdemanche, feuille Évreux (Eure), quart S.O.; L'AUBETTE, ruisseau, carte Rouen, S.E.

*AUBE (L'), 438 hab., con Laigle (Orne).

AUBE, cne, arrt de Mortagne (Vendée) [1].

AUBETTE (Porte de l'), à Manosque (Basse-Alpes) [2].

L'aire d'extension [3] que fait supposer ce tableau, si les noms, notamment l'Aube, y sont correctement interprétés, est beaucoup plus considérable que celle que révèlent les lexiques de patois dont voici les divers articles :

HOUBETTE, cabane, tanière, à Dompaire (Vosges), (ap. L. Adam, *Les Patois lorrains*, Paris, 1881, in-8o).

HOBÈTE, petite baraque où l'on peut s'abriter : « Lés dwèniers ont ène pététe — sis lo bòrd di bòs. » V. *hobzète*, petite maison fragile (ap. Zeliqzòn,

1. L'Aubette joue aussi un rôle dans le *Raboliot* de Maurice Génevoix, Paris, Grasset, 1925, in-12. L'auteur a bien voulu m'écrire qu'il s'agit d'un lieu situé à 5 kilomètres à l'Ouest de Brinon-sur-Souldre (Cher).

2. La forme latine d'après les textes d'archives de 1376 à 1475 que m'a communiqués feu l'abbé Maurel est *albete* au génitif (fons, rivum *albete*) : *Aubette* apparaît pour la première fois en français dans la délibération du 22 février 1477 (inter portale *Aubette*).

3. Il est superflu de relever dans la Carte de l'état-major belge au 40.000e, l'*Aubette de garde*, près d'Ostende, ou dans notre carte du service vicinal, Montmédy, l'Aubette de douane, commune de Gerouville (Belgique). J'ai d'autre part laissé de côté :

HAUVETTES, maison isolée, commune de Rumigny, feuille Réthel (Ardennes), quart N.E.

LA HOVETTE, maison isolée, commune de Gueux, feuille Reims, quart. S.O.

LA HOUVE (Bas-Rhin),

parce que je crois que ces noms se rattachent au *hoba* de Du Cange (néerl. *hoeve*, ferme, équivalent du latin *villa*). Je néglige également L'AUBE, 12 hab., cne Vidauban (Var), 4 hab., cne Divajen (Drôme).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Dictionnaire des patois romans de la Moselle, Strasbourg, Istra, t. II, 1923, in-8°).

HOBÉTE, espèce de corps-de-garde pour les douaniers (ap. Hécart, *Dictionnaire rouchi-français*, Valenciennes, 1834, in-8°).

HOBETTE, s.f. Petit bâtiment, annexe d'un moulin à tordre huile. On appelait ainsi le corps de garde établi en 1566 sur le Cimetière Saint-Pierre, pour protéger le chapitre contre les attaques des *Gueux* (Manuscrit de la Biblioth.) (ap. P. Legrand, *Dictionnaire du Patois de Lille*, 2e éd , Lille, Vanackere, 1856, in-12).

BÉOTE, aubette, petite cabane.

> Y a été all' béote
> Pour avoir sen billé (Félix C. *Le Tourquennois en chemin de fer*) (*Ibid.*).

*HOBETTE, s.m. [1]. C'est en général, un petit bâtiment pour renfermer des outils ou des marchandises, mais qui ne sert pas à l'habitation. Ainsi on dit l'*hobette* d'un cordier, d'un tordeur d'huile, du *minck* [2], des portefaix, etc. On appelait autrefois *hobette*, la maison servant de corps-de-garde aux douaniers, employés d'octrois, etc. (ap. L. Vermesse, *Dictionnaire du Patois de la Flandre française ou wallonne*, Douai, 1867, in-8°) [3].

HOBETTE, s.f., maisonnette, cabanne (ap. Philibert Delmotte, (1812), *Essai d'un Glossaire wallon* [du Hainaut], Mons, Boland, 1907, un vol. in-12.)

HOUBETT, s., carbet, petite case faite de branchages pour s'abriter... Loge, petit logement qui sert d'habitation au portier. Boutique foraine. Cellule, petite chambre d'un religieux, d'une religieuse. Alvéole, chaque petite cellule où les abeilles déposent leurs œufs et leur miel (ap. Remacle, *Dictionnaire wallon-français*, 2e éd.. Liége, Gnusé, s.d. in-8°).

HOUBÈTE (cabane, hutte, échoppe, guérite). N[amurois] et R[ouchi] *hobète*, afr. *hobe*, *hobette* (ap. Grandgagnage, *Dictionnaire étymologique de la langue wallonne*, 1re p., Liége, Oudart, 1847, in-8°).

HOUBETT, HOUBOTT, à Verviers, ap. Lobet, *Dictionnaire du patois de Verviers*, Verviers, 1854, in-8°).

C'est l'existence du lorrain *hobette*, cabane, qui a conduit Le Duchat dès 1750, à rapprocher ce mot de *aubette*, guérite, qu'il avait trouvé dans les *Mémoires de la Ligue* de 1603, et la présence d'un *h* initial aspiré lui a fait penser à une origine germanique. S'il a tort de rapprocher le mot de *hoben*, il a raison dans l'une et l'autre de ces conclusions.

1. Remarquer le genre ; en Belgique, *aubette* est féminin.
2. En Belgique, *la minque*, marché au poisson.
3. Nous reviendrons sur cette notice, qui est beaucoup plus longue.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

L. Vermesse, qui ne semble pas avoir connu l'article ajouté par L. Duchat au *Dictionnaire étymologique* de Ménage, n'en a pas moins, dans son *Dictionnaire du patois de la Flandre française* (1867), v° *Hobette*, mis heureusement en garde contre le rapprochement de *aubette* avec *aube*, « à cause, écrit Littré, en 1863, que l'on va d'ordinaire à l'ordre de bon matin ». Or, personne n'a remarqué que, contrairement à cette assertion, aux termes de l'Ordonnance du Roi sur ...le service des Places, du 25 juin 1750 [1] :

L'ordre se donnera tous les jours sur la Place d'Armes, immédiatement après la fermeture des portes [donc le soir] et ne se pourra donner avant que les portes soient fermées, sous tel prétexte que ce puisse être.

A la suite de Vermesse, auquel il emprunte une citation sans le citer, Godefroy, au t. IV (1885) de son *Dictionnaire de l'ancienne Langue française*, dit :

HOBETTE, *obette*, s.f., cabane, maisonnette : ...
La langue de l'administration militaire a conservé ce mot sous la forme fautive [2], *aubette* ou *aubete*, pour désigner le bureau où les sous-officiers d'une garnison vont à l'ordre.

L'identification de *aubette* et *hobette* (avec *h* aspiré et *o* fermé) qu'impose, malgré ses nombreuses variantes, le triptyque des documents d'archives, de la toponymie et des patois, ne fait pas plus difficulté que celle de l'*aubans*, du *Thresor de la langue françoyse* de Nicot (1606), avec notre *haubans* et l'afr. *hobent*, correspondant tous à *Hauptband* [3]. Reste à rendre compte d'une part de l'étymologie, d'autre part de l'évolution sémantique.

1. Cf. de Briquet, *Code militaire*, Paris, 1761, t. VII, p. 402, art. CCLXXXVI. Le mot *aubette* n'y est pas mentionné, non plus que dans l'*École de Mars*, de de Guignard, 2 vol. 4°.

2. Par contre, contradiction singulière, au t. I, v° *aubete*, se lit l'explication « fautive » :

AUBETE, *aubette*, s.f., aube, le point du jour...
Voir dans notre Dictionnaire moderne, *aubette* ou *aubete*, t. d'admin. milit., bureau où les sous-officiers d'une garnison vont à l'ordre, ainsi nommé parce que l'on va d'ordinaire à l'ordre de bon matin.

3. Cf. A. Thomas, dans le *Dictionnaire général de la langue française* de A. Darmesteter et Hatzfeld, v° *hauban*.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

L'étymologie qu'a proposée M. Feller, professeur à l'Université de Liége, dans un court article de ses *Notes de Philologie wallonne* (Paris, Champion, 1912, in-8°, pp. 313-14), me paraît la seule acceptable. *Aubette-Hobette* est un diminutif de *hobe* (cf. Godefroy, v° *hobe*, cabane, maisonnette) [1] et celui-ci continue le moyen haut-allemand *hûbe*.

Sans doute le *Mittelhochdeutsches Handwörterbuch* de Lexer (Leipzig, 1869), ne lui donne que le sens de coiffe, casque, chaperon de faucon, ou huppe d'oiseau, mais le dérivé moderne *Haube*, à en juger par le *Deutsches Wörterbuch* de J. et W. Grimm (t. IV, 2 p., col. 565), s'est étendu, par comparaison, dans le langage technique, à tout ce qui coiffe, couvre, abrite, à la coupole bombée dite *welsche Haube*, à la couverture de la meule de carbonisation, ou à la calotte, si semblable à un chapeau, du moulin à vent, etc.

Au reste, notre *chaperon*, comme notre *chape* et notre *calotte*, a connu une extension pareille, et s'est appliqué, ainsi qu'en témoigne le *Nouveau Larousse illustré*, dont il convient de souligner la valeur au point de vue du vocabulaire technologique, à « toute pièce mobile formant couvercle, couverture en tuile, en mortier de ciment, qui se place sur le sommet d'un mur pour le garantir des intempéries ».

On peut donc supposer, ou bien que *Hûbe* a déjà revêtu en moyen haut-allemand le sens d'abri attesté par le langage moderne, ou que le vieux fr. *hobe*, qui en dérive, a connu indépendamment de lui, une évolution parallèle, commandée par la nature des choses et qu'impose la comparaison de la toiture avec la coiffure, de forme et de fonction identiques.

De toiture, on a dû passer au sens d'abri, de cabane, de loge, qui est celui de *hobette* en lorrain et en picard, de *houbette* en wallon. La langue militaire, par l'influence des soldats parlant ces dialectes, semble s'en être emparée, à partir du XVI^e siècle, pour désigner le poste d'observation dressé au sommet d'un arbre ou d'un mât (*Mémoires de la Ligue*, 1603), un auvent, la baraque des employés d'octroi aux portes des villes du Nord (*aubette*, *hau-*

1. Le texte cité est pris à Du Cange, *Glossarium mediae et infimae latinitatis*, t. III de l'éd. Carpentier-Henschell-Favre, v° *Hobus*, mais Carpentier a tort de traduire : « cage à poulets », il s'agit d'un réduit ; le *qu'* se rapportant, non à *hobe*, mais à *galines* et *coq*.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

bette, bobette, dans les textes des XVIe, XVIIe, XVIIIe siècles de Lille et de Bruxelles), le corps de garde ou la salle des rapports de la Place d'Armes (l'*Aubette* à Strasbourg, XVIIIe siècle), la vigie des ports.

Enfin, mais dans le « parler belge » et au XIXe siècle seulement, le terme a connu une nouvelle extension, en gardant toujours cependant, le sens administratif de petite construction destinée au public, refuge de tramway, bureau de distribution des billets, kiosque à journaux, mot si utile qu'il pourrait bien un jour redevenir du français central, ni plus ni moins que *firme* ou qu'*avoir ses apaisements* qui ont envahi la presse depuis quelque dix ans.

Il importe donc de séparer nettement l'archaïsme *aubette*, petite aube, de *aubette*, petit bâtiment et de constituer, addition au *Romanisches-etymologisches Wörterbuch* de Meyer-Lübke, une famille dérivant de mha. *Hûbe*, et formée par : afr. *huve, huvet, huvette, hubette* [1], coiffure de femme, casque (le *v* étant dû à l'influence du moyen-néerlandais), qui rappelle le sens primitif; l'afr. *hobe* et ses diminutifs *hobette* (cf. Godefroy) et *hobeton* (dans C. Oudin, 1607), et tous les *aubette, haubette, houbette*, etc. que nous avons énumérés ; peut-être la *hobe*, oiseau de proie, à cause du chaperon dont le fauconnier le coiffe ou de la *huppe* ou *houppe* [2] dont plusieurs espèces sont pourvues et alors, par voie de conséquence, son diminutif *hobereau*, dans son sens primitif et dans son sens dérivé; le *huvelès, huvrelas*, auvent, de Du Cange, *Glossarium gallicum*, mais non pas le luxembourgeois *d'hobier*, dons parle M. Feller (*loc. cit.*), et qui se rattache au v. fr. *hober*, bouger.

Ainsi s'atteste, une fois de plus, cette vérité que je crois avoir mise en évidence dès ma première étude sur le *Parler belge* : les idiotismes de ce dernier sont moins dus au substrat flamand qu'à une cristallisation ou à une évolution séparée de termes appartenant au vieux fonds français, qu'ils soient d'origine germanique ou romane.

Paris, 1926.

1. Cf. *Glossaire de la Geste de Liège* de Scheler, in-4°. Cet auteur dans son *Dictionnaire étymologique de la langue française*, Paris, Bouillon, 3e éd., 1888, in-8°, v° *aubette*, a mis en doute l'explication de Littré, mais sans en proposer de meilleure. Quant au *Französisches Etymologisches Wörterbuch* (1922) de W. von Wartburg, v° *albus*, il n'enregistre que l'afr. *aubete*, première aurore.

2. Je souligne les mots, mais les deux *pp* feraient difficulté pour les rattacher à la présente famille.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

EN PIER

di Vincenzo **CRESCINI**.

L'ultimo strale e l'ultima sfida di Alberto Malaspina, tenzonante con Rambaldo de Vaqueiras, vibrano così :

sol Dieus mi gart, Rambautz, mon Escudier,
en cui ai mes mon cor e m'esperanssa,
a mon dan get de trobar vos e'n Pier,
vis de castron magainhat, larga panssa [1].

Nella iniziale edizione del mio *Manualetto*, al v. 57, avevo preferito il testo *R* a quello del gruppo *ADIM* :

a mon dan get vos e tot lor enpier [2].

Poi mi ricredetti, aderendo alla proposta dello Schultz-Gora, il quale richiamò l'attenzione degli studiosi su la lezione di *A* :

a mon dan get de trobar uos en pier,

e interpretò : *e en Pier* ; nel qual personaggio, denominato con un italianismo, egli scorse non altri che Peire Vidal. Questo fin dal 1893 [3] : e l'Appel s'attenne, due anni dopo, già dalla prima edizione della sua crestomazia, alla trovata arguta [4].

1. Cfr. il mio *Man. Provenz.* [3], Milano, 1926, 37, 55-58 ; Appel, *Provenz. Chrest.* [5], 90, 55-58 ; Bertoni, *I trovat. d'It.*, Modena, 1915, p. 214.
2. *Manualetto Provenz.*, Verona-Padova, 1892, 25, 57 (p. 83).
3. *Die Briefe des Trob. R. de V. an Bonifaz I Markgrafen von Monferrat*, Halle a. S., 1893, p. 119. Cfr. il testo ital., *Le Epist. del trov. R. di V.* ecc., Firenze, 1898, p. 157.
4. *Provenz. Chrest.*, Leipzig, 1895, 90, 57.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Non così parve al Torraca, il quale tornò, convintissimo, all'unica lezione *R*. Ma il Torraca è tal uomo che non senza ragioni meditate e sagaci piglia il suo partito. E giova ascóltarlo. Ecco dunque le sue ragioni. Strano per lui che Alberto Malaspina, dopo averne sentite di così crude dal suo competitore, all'estreme botte metta in campo l'arte del trovare e Peire Vidal. O che c'entravano ? Fino a quel punto l'acerbissimo rimprovero d'aver perdute le sue terre senza vendetta : l'accusa insomma di dappocaggine, di viltà ; e quegli, come nulla fosse, se la prende col trovare e con un altro trovatore non punto prima accennato. La lezione giusta non può essere se non quella di *R* ; e il Torraca aggiunge, ad avvalorarla, il suffragio dei fatti storici. « Nella lotta », egli incalza, « tra Parma e i marchesi Malaspina da una parte, Piacenza dall'altra, questa città fu validamente sostenuta dall'imperatore Arrigo VI ; Parma, Moroello e Alberto Malaspina furono posti al bando dell'impero. Ecco perchè, quando Rambaldo gli getta in viso i danni patiti per opera de' Piacentini favoriti dall'imperatore, Alberto risponde crucciato : « Andate al diavolo, voi e tutto il loro impero ! [1] »

Ebbene : è tutto qui ? Il problema è bell'e risolto ? S'ha a sospendere qualsiasi procedimento inteso alla ricostituzione del testo su la base consueta dell' analisi e del raffronto dei manoscritti ? La lezione di *R* vale per sè più di quelle, alle quali si contrappone ? Basta essa, unica, a infirmare quest'altre ?

Per quanto sien così note e rileggansi in capo a quest'appunto stesso, ricollochiamoci sotto gli occhi le due lezioni divergenti. Oltre ai canzonieri *ADIKMR*, altri due andrebbero tenuti nel debito conto : *NS^g*. Ma di *N* non conosco se non quel tanto che lascia intravedere la tavola già redatta dal Suchier [2]. Possiedo invece la riproduzione fotografica di *S^g* e la stampa, che ne procurava il Massó y Torrents [3].

1. *Pietro Vidal in Italia*, Napoli, 1915, *Atti R. Accad. Arch. Lett. Bell. Arti*, N. S., IV, 233-234 (pp. 23-24 dell' estr.); e nel vol. Torraca, *Studi di Storia Letteraria*, Firenze, 1923, pp. 89-90.

2. *Rivista di Fil. Romanza*, II, 170. *N* suol appartenere alla famiglia rappresentata da *ABDIK*.

3. *Riambau de Vaqueres en els cançoners catalans*, nell' *Anuari de l'Inst. d'Est. Catal.*, 1907, pp. 452-454.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

A a mon dan get de trobar uos en pier

D a mon dangier de trobar uos en pier

IK a mon dangier de trobar uos eu pier

M mon gan uos ren de trobar uos empier

Sg mon guan vos rent de trobar vos enpier [1]

R a mon dan giet vos e tot lur empier

La lezione primitiva dava certamente nel primo emistichio *a mon dan get* : soli *MSg* discordano, mentre s'accordano tutt'e due le lezioni contrapposte : *ADIK*, *R*. Il redattore di *MSg* ebbe innanzi o foggiò la variante isolata, dov' è tuttavia quel senso stesso di sfida, che l'altra frase include. Ma e la sintassi ? « Il mio guanto vi porgo (= vi sfido), quanto a trovare, [a] voi e [a] messer Piero ». Così potrebbe venir fatto d'intendere. Sennonchè *uos empier* si direbber piuttosto accusativi dipendenti da *trobar*. Insomma questa di *MSg* è lezione che non va. Tanto peggio se *empier* di *M* si volesse ricondurre a IMPERIO-. Quale il senso, in tal caso ? « Vi sfido di trovarvi impero ». E che vorrebbe dire ? Può esser chiaro piuttosto che *-m* da *-n* di *en* rappresenti assimilazione alla labiale successiva. Preziosi però *MSg* in quanto riconfermano il secondo emistichio di *ADIK*. Così due redazioni indipendenti qui, nel punto decisivo, s'incontrano e si confondono di contro all'unico *R*. Il quale si trova, alla sua volta, nella condizione di *MSg* : ossia *MSg* erano isolati e arbitrari nel primo emistichio, là dove *R* è tale nel secondo. Quale delle due lezioni (*ADIKMSg*, *R*) è men sospetta ? Qual'è la più facile, così da assomigliare a una scappatoja ? Evidentemente il redattore di *R* non intese il secondo emistichio, avendo interpretato *empier* nel senso di IMPERIO-. Dato questo, la lezione dovè sembrargli oscura o assurda e guasta. Perciò la corresse in modo che

1. *MSg* riecheggiano la medesima redazione delle due strofe finali : v. 55. *Escudier*] *cuid'er M. cuidier Sg* (*cuider N. cuydier R*). v. 62. *Dezeretat ses joi e ses fiansa MSg*. Da notar pure che *R* si isola anche nel v. 58.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

uscisse un significato tanto quanto ovvio dal contesto : « disprezzo voi e tutto il loro impero ». Figurarsi se il rimaneggiatore, che *R* ci rappresenta, sapeva quel po' po' di storia, che sciorina, con la solita informazione ampia e precisa, il Torraca!

Si badi poi a tutt'e due i vv. 57-58 di *R*, dove *empier* sembra collegarsi stranamente all' antimperiale Milano :

a mon dan giet vos e tot lur empier
sel de Milan ab lur farsida pansa.

L'impero, quello di Milano ?... Si corregga pure *sels* : « quei di Milano, i Milanesi con loro rimpinzata pancia ». Il Foscolo qualificò i Milanesi di « stomachi » ; ma lo precedè il redattore di *R* di più secoli. Costui non pare tuttavia troppo esattamente informato se li accomuna ad Arrigo VI e all' impero. Troppo abbiam negli orecchi il bellicoso grido di Peire Vidal e di Peire de la Cavarana contro Arrigo e in pro anche di Milano. La quale comparisce nei fatti d'Alberto Malaspina il 17 ottobre 1200, allorquando egli con Milano e con Piacenza si lega ai danni di Pavia [1] : sennonchè *R* allude a ben altro che a colleganze e ad amicizie.

Non è lecito inoltre respingere l'accordo di due lezioni autonome, tanto più se codeste implicano qualche cosa, che riesca men chiaro ; la qual condizione s'avvera ancor peggio se l'oscurità derivi dall' accenno a una circostanza speciale e ad un nome personale. *R* è generico : *ADIKMS*^{g} adombrano allusioni ristrette e particolari, non a tutti perspicue. Qui dunque la lezione genuina.

Si ritorna tuttavia al problema logico posto dal Torraca : o che c'entravano, a questo luogo, così *ex abrupto*, il trovare e Peire Vidal ? Or bene : a proposito di logica, vediamo se un rigido filo stringa l'una all' altra le impertinenze scambiate fra i tenzonanti.

Il Malaspina assale primo e di Rambaldo corbella i derisi amori ; ma quegli rinfaccia al marchese il tradimento, onde furono i Genovesi su la strada aggrediti e derubati. Il marchese ha rubato : è vero, è lo ammette egli stesso ; ma non per cupidità ; sì per avere di che regalare altrui. E c'era di che : o non

1. Schultz-[Gora], *Die Lebensverhältnisse der ital. Trob.*, nella *Zeitschrift für roman. Phil.*, VII, 189.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

aveva egli visto il trovatore andar pedestre per Lombardia, come un qualsiasi giullare da strapazzo, povero in canna e sfortunato in amore [1] ? Ma Rambaldo non ismette : villanie dite e fate, egli replica ; e siete, per giunta, ingannatore, fellone e malvagio : e qual cavalleria è la vostra ! E come vi lasciate spogliar di terre ! Sì, Rambaldo era salito da giullare a cavaliere, dacchè aveva mutato il ronzino in un destriero ; ma da allora non s'era più battuto. Questo, per il manco di cavalleria ch' egli aveva rinfacciato al marchese, è da costui rimbeccato al competitore. Ebbene : Rambaldo ammette alla sua volta : via, non è egli un guerriero che possa venir pareggiato a Olivieri ; ma o che il marchese pareggiava Rolando ? E giù colpi, ripicchiando sul ritornello che il marchese era di sue terre privato e non ne sapeva trarre vendetta. Seguono le due *tornadas*, dove si conclude con una finale scarica di mutue contumelie. Non nega il marchese d'essersi lasciato spogliare dalle borghesie trionfatrici, contermini ai suoi feudi : e che importa ? Qui c'è lo spunto scettico d'altre *tornadas* ; di quelle in ispecie, onde piaceva qualche volta chiudere il canto di crociata. Purchè Dio campi, esclama il Malaspina, *mon Escudier* (segnale, che era stato usato pure da Bernart de Ventadorn) [2], in che ho posto cuore e speranza, m'infischio, quanto al trovare e fioccarmi vituperi e sirventesi, di voi e di messer Piero, faccia di castrone scabbioso, pancione.

Allegramente : ecco il trovatore battere il solito chiodo : era il marchese un signor di terre e nessuno lo temeva ; o perchè ? Perchè egli non era nient'altro che un puttaniere, un diseredato, un disleale.

Dunque Alberto si rigira su codesto punto che Rambaldo era un disgraziato in amore, mentr' egli aveva per sè il suo

1. Nelle botte e risposte è corrispondenza esatta là dove il trovatore accusa il marchese d'avere cento volte spergiurata sua fede per avidità di quattrini ; e Alberto risponde : « e voi ho visto cento volte ramingo per Lombardia... » (vv. 16, 23).

2. Appel, *Bern. von Vent.*, 36, 55 ; e cfr. Stronski, *Le troub. Folquet de Marseille*, p. 33*, n. 1. Costui, l'*Escudier* di Bernart, era però un maschio, un compagno di canto, un amico, per l'Appel, pp. XXXV-VI, XLIX. Quanto alle osservazioni fatte dall' Appel allo Zingarelli, v. già mie *Nuove postille al trattato amoroso d'Andrea cappellano*, Venezia, 1909, pp. 76-77 (*Atti R. Ist. Veneto*, LXIX, P. II).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

« scudiere », la sua amanza ; un disperataccio, che male era stato armato cavaliere ; ma o che non faceva anche peggio un tal signore, un marchese, a lasciarsi portar via tutto dai borghesi ? L'avevano colpito rimproveri irrefutabili d'ordine morale e politico, sì che nelle botte di Rambaldo risonasse terribilmente quasi un implacato sirventese. Ma quegli, imperterrito, a rispondere : sì, trovate pure, voi e messer Piero ; dite di me quel peggio, che sapete : io me ne rido e mi rifugio nell'amore, che Dio me lo scampi [1].

Al postutto la logica è salva. E non mi riesce di persuadermi ad abbandonare l'autorità dei codici e le ragioni critiche della ricostituzione del testo per una lezione, unica, quella di *R*, che non regge a un esame accurato.

Per la costruzione *de trobar*, nel senso di « quanto a trovare, in riguardo al trovare » ecc., non vedo che sorga difficoltà [2]. E la forma [*e*]*n Pier* mi riconduce a [*e*]*n Per* delle *coblas* dirette da Peire de Gavaret appunto *an Per de Durban* ; *coblas*, dove non pare che il Kolsen scorgesse l'oscenità pur così manifesta, che le rende scabrose [3]. E il Kolsen, alla sua volta, veniva dalla lezione *Per* ricondotto a *Pier* del nostro contrasto fra il Malaspina e Raimbaut de Vaqueiras [4]. E si conceda pure che l'italianismo, pensato dallo Schultz-Gora, c'entri a produrre la dittongazione. Non mi sembra che *Pier* offra il provenzale altrove : ricordo *Peyr* :

en Peyr cui es Monleos [5] ;

ricordo *Pey* :

e quan canorgues si mes
Pey d'Alvernh'en canongia... [6] ;

1. Si capisce che io congetturo sirventesi o *coblas* di Peire Vidal (o perchè non sarebbe stato lui ?) contro Alberto, non pervenute fino a noi. Cfr. anche Bertoni, *I trovatori d'Italia*, p. 49.

2. E. Köcher, *Beitrag zum Gebrauch der Präposition* De *im Provenz.*, Marburg, 1888, pp. 35-37.

3. Jeanroy, *Jongleurs et Troub. Gascons des XIIe et XIIIe siècles*, Paris, 1923 (*Les class. fr. du moyen âge*, 39), p. VIII. Infatti quei tali *tres*, *don plus me cuidei gauzir* (vv. 9-10), diventano, nella traduz. del Kolsen, *drei Männer* ! Cfr. Kolsen, *Dichtungen der Trob.*, I, Halle (Saale), 1916, p. 74.

4. Kolsen, *op. cit.*, p. 74, n. 2.

5. Stronski, *Le troub. Elias de Barjols*, Toulouse, 1906, I, 22.

6. Appel, *Prov. Ined.*, p. 31. Cfr. *Leys d'Amors*, II, 188 (ed. Anglade, III, 100).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

e s'è visto or ora *Per*; ma fino a *Pier* s'arriva nella nostra tenzone dibattuta in Italia; fra un trovatore, pratico dei nostri dialetti (s'intende che alludo al discordo plurilingue e al contrasto con la genovese), e un signore italiano.

*
* *

Ancora della tenzone stessa. Un paio d'appunti. V. 33:

per que·us tollon, ses deman, Val de Tar...

I codici leggono: *D tolen*; *M tollon*; *R tolon*; mentre *IKS*[g] *tol hom*. Solo *A* dà *tolgront*. Nella mia prima edizione ho seguito *A*; nella seconda *DMR*, preferendo il presente indic., 3 plur., al perf. indic., stessa persona. L'Appel, fin dalla prima edizione della sua crestomazia, s'è attenuto ad *A*. Così ha pur voluto fare il Bertoni [1]. Ma chi studi attentamente *A* s'induce ad esser cauto innanzi alle sue isolate lezioni; come oramai m'avviene [2]. *A* rispecchia non di rado un' arbitraria rielaborazione. Certo, a ogni modo, il rielaboratore si trovò innanzi una 3ª del plurale: *tollon*, *tolon*; ma questa potrebb' essere uscita da *tol om*, *tol hom*. E tutt' intorno la strofe a codesto presente altri n'accompagna e coordina; poichè *perdetz* del v. 34 suona a me come un presente anch' esso. Al rielaboratore del testo riflettentesi in *A* potè invece parere perfetto; la qual cosa si riconnette a *perdest* di *DIK*. Il senso di codesto perfetto persuase il rielaboratore a mutare *tollon*, ch' era stato *tol hom*, in *tolgront*, per concordanza sintattica. Si tratta invece d'una sequela di presenti, che direi storici, incalzanti, efficaci.

Vv. 53-54:

que Plasensa no·us laissa Castaignier:
tol vos la terr'e no·n prendetz venjanssa.

Ecco altri presenti. E s'avverta l'uso d'una espressione consimile a quella di poc' anzi. Il soggetto è *Plasensa*, che *tol*; oppure, secondo *MS*[g], sono i *Plasentî* (*Plaszentins S*[g]), i quali *tollon*. Il

1. *Trov. d'Italia*, III, 33, e p. 493.
2. Vedasi, per es., il mio saggio *Della canz. di B. de Ventadorn « Quan l'erba fresca...* », Venezia, 1924 (*Atti R. Ist. Ven.*, LXXXIII, P. II), *passim*.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Torraca ritorna all'interpretazione del Desimoni, che al nostro luogo alludeva così : « ... i quali [i Piacentini] ingoiano tutti i suoi feudi [d'Alberto marchese], non lasciandogli omai nemmeno un castagneto » [1]. E il Torraca press'a poco : « ... Piacenza non vi lascia un solo castagno » [2].

Luoghi denominati dal « castagno » ce n'è finchè si voglia ; ma nel piacentino al Torraca, e già allo Schultz-[Gora], non accadde di saperne scovare [3] : or dunque non « Castagnero », toponimo, ma « castagno », nome comune. L'osservazione ha certamente il suo peso, e non lieve ; ma io domando se il concetto sarebbe stato espresso al modo tramandato dalle lezioni manoscritte. Le quali suonano :

A q*ue* plasensa nous laissa castaignier
tol uos la terra e non prendetz ueganssa

D qe plasenssa nous laissa castrainier
tol uos terra e n. p. u.

IK que plasensa uos laissa castainier
tol uos terra e n. p. u.

R que plazensa nous laisa castanhier
e tol uos terra e n. p. u.

M qe plasenti nous laisson castainhier
eus tollon terr e e n. p. u.

Sg car plaszentins nous laison castahier
tolon la terra e n. p. u.

MR legano con la copulativa le due proposizioni successive ne' vv. 53-54. A tale modificazione dovettero giungere indipendentemente, essendo le rispettive lezioni così diverse. Si può star sicuri, che il legame è arbitrario precisamente perchè suggerito

1. C. Desimoni, *Il marchese Bonifacio di Monferrato e i Trovat. provenz. alla corte di lui*, nel *Giorn. Ligustico di Arch., St. e Belle Arti*, V, VIII-IX-X-XI, 1878, p. 259.
2. *Pietro Vidal in Italia* cit., p. 234 degli *Atti R. Accad.* ecc. (p. 24 dell'estr.), e p. 89 del vol. di *St. di Storia Lett.*
3. Torraca, *Opp. e ll. cc.* ; Schultz-[Gora], *op. cit.*, *Zeitschrift f. rom. Ph.*, VII, 192.

dalla consuetudine di così fatta coordinazione sintattica. Dobbiamo dunque escludere la copulativa. Sennonchè questa aveva costretto *MR* a espungere, in vario modo, *la* premesso a *terra*, perchè il verso non crescesse d'una sillaba. Non va mai dimenticato il noto procedimento dei rielaboratori nel riaccomodare il testo, secondo ragioni di grammatica, di metrica ; secondo la tolleranza o no dell' iato. L'articolo predetto, *la*, è assente dal gruppo *DIK* : allora ne viene l'iato, che in *A* s'evita appunto con l'articolo stesso. Qui pare verisimile che l'accordo, quanto a codesto particolare, fra *A* e S^g non sia meramente fortuito : l'accordo sembra rispecchiare la lezione primitiva. *La terra*, pertanto : locuzione che si riferisce, non v'ha dubbio, a *Castaignier*, il quale così è una *terra* ; e rappresenta, per conseguenza, un nome di luogo. Se non ricorre nei documenti piacentini superstiti non vuol dire che si possa escludere assolutamente la sua antica esistenza.

Ed ho finita quest' umile postilla trobadorica.

Padova, 1925.

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

MAISON

DANS LA BASSE AUVERGNE

par Albert DAUZAT.

Dans sa dernière série de *Pathologie et thérapeutique verbales* [1], M. Gilliéron a publié une pénétrante étude sur « Maison, hôtel = cuisine », au cours de laquelle il a dégagé quelques principes généraux qui président à l'évolution de ces mots dans les patois de langue d'oïl : il a montré notamment (et je crois son raisonnement irréfutable) comment « maison » a glissé le premier au sens de « cuisine », entraînant ensuite « hôtel » dans la même évolution [2].

Si important soit-il, ce travail demande à être repris en sous-œuvre, région par région. Une question aussi complexe ne peut être intégralement résolue à l'aide des seuls matériaux de l'*Atlas linguistique de la France*, impuissants à nous donner, en des réponses à un questionnaire qui ne pouvait tout prévoir, toute la richesse et les variantes lexicologiques du patois. Sans compter que l'histoire, avec les documents du passé, doit toujours fournir ses fondations à l'édifice de la géographie linguistique.

Qu'aurait donné le questionnaire de l'*Atlas* à Vinzelles, située entre les points 807 et 809 ? A « cuisine » on aurait répondu *ṭyujẹnå* et à « maison » *mwizu*, ce qui nous laisserait ignorer : 1° que *mwizu* a concurremment le sens (en voie de disparition) de

1. Collection de la Société de Linguistique, pp. 124 et sqq.

2. C'est le phénomène que Marcel Schwob et Georges Guieysse avaient appelé « dérivation synonymique », lorsque, les premiers, ils mirent en lumière ce procédé qu'ils croyaient spécial à l'argot, où il a pris une extension particulière (*Étude sur l'argot français*, dans les *Mémoires de la Société de Linguistique*, 1889, p. 49).

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

« pièce d'habitation » ; 2° qu'il existe, pour « maison », un autre mot, *stò*, archaïque et usité seulement au pluriel.

Un point important que M. Gilliéron a laissé dans l'ombre demande également à être précisé : c'est le sens de « cuisine ». L'histoire des mots ne peut se séparer de l'histoire des choses. Comme en bien d'autres régions, comme, sans doute, dans toute la France rurale d'il y a quelques siècles, les maisons de paysans de la Basse Auvergne n'avaient pas de cuisine, mais une seule pièce d'habitation qui était à la fois cuisine, salle à manger et chambre à coucher. Il n'existait de « cuisine », jusqu'au début du XIX^e^ siècle, que dans les châteaux ou dans les maisons bourgeoises des bourgs.

Cela posé, tâchons de replacer les phénomènes régionaux modernes dans le cadre de l'évolution historique générale.

En latin vulgaire de Gaule comme d'Espagne ou d'Italie, « maison » se disait *casa*. Le mot a disparu de la langue d'oïl dès le moyen âge classique, sauf dans des expressions cristallisées comme *la chiese Dieu* [1] et dans un nombre assez considérable de noms de lieux [2]. Dans la langue d'oc au moyen âge, on trouve encore *casa* = maison, mais qui disparaît peu à peu, refoulé vers les Alpes et les Pyrénées où l'*Atlas* ne les retrouve plus que dans la région de Menton d'une part, à Luchon de l'autre.

Au nord et au midi, *casa* a été remplacé par *maison* et par HOSPITALE > *ostel* (*hôtel*), *ostal*. Ces mots, pour une époque et une région données, ne sont pas d'ailleurs des synonymes parfaits. Le premier, *maison*, a supplanté *casa*, d'abord dans le nord, comme le montre le recul progressif de *casa* vers le sud-ouest et le sud-est. De son côté, *ostel*, *ostal*, pendant tout le moyen âge classique, n'a pas encore dépouillé son sens étymologique « endroit où on reçoit. »

Le développement de ces deux mots nous offre un parallé-

1. Il semble qu'en disparaissant de l'usage courant, *casa* se soit spécialisé, en dernier lieu, au sens de « maison de Dieu » (cf. dans la Haute-Loire, la *Chaise-Dieu*, fondée en 1044, et l'abbaye de *Notre-Dame-des-Chases*). *Domus*, en latin vulgaire, avait subi la même spécialisation, du moins en Italie.

2. Cf., entre autres, *les Chaises*, h. de la c^ne^ et Chartres (*Casae* en 949, *Dict. top. d'Eure-et-Loir*). Les dérivés (CASALE, CASELLA...) et la prép. *chez* confirment la vitalité de CASA en latin vulgaire de Gaule.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

lisme sémantique remarquable : l'un et l'autre ont passé de l'abstrait au concret. Même phénomène, pour un autre dérivé de MANERE, *mansum* > vx. fr. *més*, prov. *mas* (maison rurale isolée), même phénomène en français moderne pour *demeure*, comme jadis en latin pour COQUINA, HABITATIO, etc. On peut en conclure — ce qui n'est pas sans intérêt pour l'histoire de ces mots — que le terme signifiant « maison » tend à être remplacé par des dérivés verbaux plus significatifs, exprimant l'idée d'habiter, demeurer, recevoir.

Historiquement les textes médiévaux, en langue vulgaire, de la Basse Auvergne, quoique peu nombreux, nous donnent quelques renseignements précis.

Dans la charte de coutumes de Montferrand (de 1249) [1] nous ne trouvons que le mot *maiso*, employé à mainte reprise au sens « maison ». Le mot manque, ainsi qu'*ostal*, dans les *Comptes des Consuls d'Herment* de 1398 [2] et dans le *Fragment comique* de 1477 que j'ai publié jadis [3]. En revanche les *Strophes au Saint-Esprit* et les *Statuts de la confrérie du Saint-Esprit* de Saint-Julien-de-Copel (1507, d'après un texte antérieur), qu'a publiés M. Antoine Thomas [4], nous offrent des précisions intéressantes. *Maiso* ne figure qu'une fois (*Statuts*, 122), mais avec le sens le plus net de « maison d'habitation » :

> Gens lou portont per la[s] *maysos*
> Ou [5] sont li paubre vergonhios.

Ostal apparaît quatre fois, avec des nuances de sens précieuses à noter. Dans les *Stances*, il a deux fois la valeur de « maison de Dieu » :

> *Hostal* ey ont Deus habita... (65)
> Qu'en l'*ostal* on l'azouravont... (135)

Un passage des *Statuts* (138) nous donne un sens très voisin

1. *Annales du Midi*, III, 284 et sqq. (éd. Teilhard de Chardin et A. Thomas).
2. *Annales du Midi*, XIV (éd. A. Dauzat et Ambroise Tardieu).
3. *Morphologie du patois de Vinzelles*, Appendice (p. 243).
4. *Romania*, 1879, pp. 211 et sqq.
5. N'est-ce point une coquille pour *on* (où) ?

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

d' « hôtellerie » : le mot désigne un local où se rassemblent les confrères du Saint-Esprit :

Tut jazon en aquel *hostal.*

Mais le plus intéressant est le sens offert par le vers 112 des *Statuts* :

Gens s'en iscan en lor *ostal*

« Que les gens s'en aillent [chacun] dans leur maison. » On peut trouver, sans doute, une nuance entre cet *ostal* et les *maysos* de 122, celui-ci ayant une valeur plus concrète, tandis qu'*ostal* paraît plus abstrait : « chacun rentre chez soi ». Mais il ne faudrait pas trop épiloguer, et cet exemple doit surtout être interprété comme un témoignage de l'évolution qui amenait *ostal* à « maison » dès la fin du moyen âge.

Comment établir maintenant la soudure entre les faits que nous présentent les textes du moyen âge et ceux que nous offrent les patois actuels ?

Le fait spécial, propre au patois rural, est le glissement de *maiso* > *mwizu*, du sens « maison » au sens de « pièce d'habitation [1] ». Les maisons rurales présentant seules la disposition de la pièce d'habitation unique (s'opposant au grenier, à la cave, à l'étable), ce changement de sens a été et n'a pu être que rural. Une restriction de sens analogue s'observe en espagnol moderne, où *habitación* a pris la valeur de « chambre ».

Comme un mot, en acquérant un sens nouveau, ne perd pas forcément, ni surtout immédiatement son sens précédent, la double valeur *mwizu* « maison » et « pièce » a été gênante pour la langue, qui a cherché un remplaçant pour « maison ». *Ostal* > *ustau* était tout prêt. Ce mot a été emprunté au parler directeur, qui était encore le provençal. En voici les preuves : 1° Au point de vue phonétique, les patois de la région de Vinzelles (et plus au nord), qui ont amuï *s* devant consonne, disent *stò*, mot qui, en venant du Midi, a éprouvé par surcroît un accident curieux [2] ;

1. Je suppose que nul ne songera à rattacher directement ce sens à celui de MANERE : le sens de *maiso* au moyen âge est trop précis et trop constant pour qu'on puisse penser à une telle hypothèse.

2. *L'ustau* a été compris *lu stau* dans la région d'Issoire-Brioude, l'*u*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

2° *Ostal* = *maison* a été d'abord un mot de langue littéraire, employé surtout en poésie, ou avec des sens métaphoriques (maison de Dieu), tout comme en français *demeurė* quand il passa de l'abstrait au concret [1].

Plus tard, sous l'influence sans cesse grandissante du français, *mwizu* reprend le sens « maison », tandis que le sens « pièce d'habitation » s'élimine peu à peu, au fur à mesure que les maisons rurales deviennent plus confortables et que la pièce unique fait place, dans le courant du XIXe siècle, à deux, trois, voire quatre pièces distinctes. Ces pièces sont nommées, d'après les châteaux et maisons bourgeoises et sous l'influence du français, *tyujẹnå* (cuisine), *tsąbrå* (chambre), etc. [2].

L'étymologie populaire *maison* = pièce où est la *maie*, suggérée par M. Gilliéron (*op. cit.*, p. 141), est ici impossible par suite de la discordance phonique ancienne des deux mots : *mwizu* d'une côté, *mại*, *mẹi*, *mė* (suivant les patois) de l'autre. D'autre part *mwizu* = pièce d'habitation est bien le descendant authentique du *maiso* médiéval ; c'est seulement le sens « maison » (qui même n'a jamais dû être complètement perdu, surtout dans les bourgs et villes) qu'a réimporté le français : *maiso* > *moiso* > *mwizu* est phonétique comme *mairena* > *moirena* > *mwiẓẹnå* ; les mots français offrant le phonème *mĕ-* protonique changent ce groupe en *mì* et non en *mwi* (cf. *mìtsã*, méchant, et surtout *mìtrẹså*, maîtresse, en face de *maestre* > *moeitre* > *mwitrė*, indigène). Comment les patois d'Auvergne auraient-ils retrouvé une diphtongue *ai* disparue en français depuis le XIe siècle ?

En se reportant à la note précédente, on verra que *mwizu* = pièce d'habitation, était en pleine vitalité au XVIIIe siècle avant

ayant été pris pour la finale du pluriel masculin (qui est *u* pour l'article et pour de nombreux déterminatifs). Voilà pourquoi le mot s'est cristallisé au pluriel : cause d'infériorité qui a contribué à remettre en faveur *mwizu* = maison.

1. Voir les exemples de Racine, Bossuet, Bourdaloue cités par le *Dictionnaire Général.*

2. Un exemple emprunté à la maison de ma famille à Vinzelles. Quand ma bisaïeule se maria en 1832, la grande pièce unique du premier, appelée jusque là la *mwizù*, fut scindée en deux pièces qu'on appela désormais la « cuisine » et la « chambre ». Mais on continua à appeler *mwizu d'ə ba* la grande pièce du rez-de-chaussée affectée au poulailler, qui avait été habitée par une autre famille jusqu'à la fin du XVIIIe siècle.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

la Révolution. Inutile d'ajouter qu'au milieu du XIX[e] siècle le français a importé *hôtel* (*ǫtęlè*) au sens d'hôtellerie (la chose et le mot étaient inconnus auparavant dans ces campagnes, où il n'y avait même pas de routes[1]).

Paris, 1925.

1. Cf. A. Dauzat, *Essai de méthodologie linguistique*, pp. 199-200.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

NOTES CRITIQUES

SUR

ANTOINE DE LA SALE

par Georges DOUTREPONT

Malgré le nombre et la valeur des études dont il a été l'objet, Antoine de La Sale reste toujours, à certains égards, une figure énigmatique de l'histoire littéraire du xv^e^ siècle. Les divers efforts tentés par la critique n'ont pas encore réussi à dissiper telles brumes dont sa vie est enveloppée, non plus qu'à régler définitivement ses comptes d'auteur. Voilà longtemps déjà que l'on a supposé que les *Quinze Joyes de mariage* lui appartenaient. Il semble bien aujourd'hui qu'elles doivent lui être retirées. Néanmoins, cette dernière opinion n'a point pour elle l'unanimité des suffrages dans le monde lettré, et, par conséquent, des arguments nouveaux en sa faveur sont encore recevables. D'un autre côté, faut-il laisser à cet écrivain la propriété des *Cent Nouvelles nouvelles*? peut-on, avec Gaston Raynaud, grossir son bagage littéraire du *Livre des faits du bon chevalier Messire Jacques de Lalaing*[1] ? Il y a là-dessus, comme sur d'autres points relatifs à sa biographie et à ses œuvres authentiques, matière à recherches et à controverses. Les pages suivantes n'apportent cependant aucune solution aux problèmes d'attribution. Elles ne contiennent que de simples remarques concernant, d'une part, un détail de style qui se rencontre dans la célèbre et piquante satire du mariage, et qui suffirait à la « distinguer » des écrits incontestés de La Sale, — d'autre part —, une méthode d'investigation qu'il convien-

1. *Un nouveau manuscrit du* Petit Jehan de Saintré, *Romania*, XXXI (1902), pp. 527-556. Voir aussi *ibidem* un article bibliographique sous la même signature : XXXIII (1904), pp. 107-109.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

drait peut-être d'appliquer dans l'examen des œuvres de provenance discutée.

Si la place ne nous était ici strictement mesurée, nous aurions voulu faire précéder ces remarques de quelques observations ayant trait à l'argumentation fragile dont on s'est servi pour mettre sous le nom de La Sale les *Quinze Joies* et *Jacques de Lalaing*, argumentation qui a prétendu reconnaître dans La Sale ce qu'on pourrait appeler « l'auteur qui se copie lui-même, l'auteur qui s'emprunte » ; rien de moins solide que le raisonnement tenu à ce propos : savoir que l'écrivain réel de *La Salle* se serait repris un passage des *Quinze Joies* qu'il n'avait pas signées ; savoir que l'écrivain réel de *Saintré* aurait utilisé, dans ce roman qu'il signait, un passage de son *Jacques de Lalaing* qu'il publiait sous l'anonymat. En outre, nous aurions volontiers examiné la valeur du système critique qui refuse de voir dans le même homme de lettres, dans le même La Sale, le rédacteur possible de deux compositions différentes d'esprit comme *Saintré* et les *Cent Nouvelles nouvelles*. Le « homo•duplex » est plus fréquent en littérature qu'on ne le pense d'ordinaire. Ainsi nous en serions arrivé à mieux montrer que, si dans la discussion d'anthenticité, on s'est trop appuyé sur l'argument de l'auteur qui se copie et sur l'argument de l'impossibilité du « homo duplex », l'on n'a pas demandé à la stylistique tous les éclaircissements qu'elle était capable de fournir. Non pas qu'il faille, à notre sens, accorder une confiance absolue aux enquêtes qui relèvent dans des textes (que l'on suppose apparentés) l'emploi des mêmes tournures littéraires, des mêmes procédés syntaxiques, des mêmes moyens d'amplification : elles pourraient faire attribuer bien des œuvres à un seul écrivain, surtout quand elles portent sur une époque comme le moyen âge où le style est si souvent stéréotypé, où le littérateur se distingue si peu par le style. Voilà pourquoi des études très fouillées sur l'origine commune de la *Chronique du bon chevalier messire Gilles de Chin*, l'*Histoire de Gillion de Trazegnies* et *Jacques de Lalaing* laissent encore le lecteur hésitant. D'autre part, les investigations grammaticales, qui ne sont pas conduites d'après un principe déterminé, ne mènent pas à des résultats nets et pratiques. Citant un travail sur la syntaxe de La Sale, travail dont l'auteur dit qu'« il permet l'assertion que *Saintré* est plus ancien que les *Quinze Joies* et les *Cent Nouvelles nouvelles*, mais ne per-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

met guère de conclusion définitive quant à l'âge relatif de ces deux ouvrages », M. Söderhjelm remarque malicieusement : « On n'a pas besoin d'études syntaxiques pour savoir que les *Cent Nouvelles nouvelles* sont plus jeunes que les *Quinze Joies*, puisque l'un est nommé dans l'autre. Il aurait encore manqué que cette étude eût donné un résultat contraire [1] ».

Mais voici par contre, pour discerner la manière spéciale d'un écrivain, pour résoudre une question d'attribution, voici peut-être qui paraîtra plus démonstratif, voici peut-être une meilleure pierre de touche. C'est la constatation, dans un texte, de ce qui s'appelle un *tic de style*, une de ces particularités de langage qu'un écrivain possède en propre et qu'un autre ne lui emprunte pas : elles ne se pastichent point, parce qu'elles sont des défauts ou des manières de dire qu'on n'a pas de motif de reprendre au prochain. On le sait : presque chaque homme, écrivant ou parlant, a ses *tics de style* ou *de conversation*, plus ou moins fréquents ou marqués. Dans la conversation, dans l'entretien familier, nous ne parvenons pas à nous soustraire à ces sortes de manies de l'esprit, nous n'arrivons pas à secouer le joug d'une habitude depuis longtemps contractée, d'une habitude invétérée, bref d'une « seconde nature ». Sans doute, nous en sommes moins les victimes quand nous écrivons, parce que nous nous surveillons davantage, mais, là encore, nous avons nos *tics*, nos répétitions qui sont comme fonctionnelles, qui semblent même tenir à notre organisme intellectuel, et dont la fréquence nous caractérise ou nous trahit. Or, il se rencontre, dans les *Quinze Joies*, un de ces fréquents emplois qui, redisons-le, suffirait à distinguer ce texte, à le détacher d'un groupe d'œuvres attribuées, pour d'incontestables raisons, à un seul et même auteur. C'est l'expression *à l'aventure*. Elle apparaît près de 120 fois dans ces *Quinze Joies*, soit dans les cent cinquante pages de l'édition de P. Jannet (Bibliothèque Elzévirienne, 1857), à laquelle j'emprunte mes citations [2] : Pp. 6, 7, 8 (2), 14 (3), 15 (2), 16 (2), 17, 18, 19 (2),

1. *La Nouvelle Française au XV^e siècle* (Bibliothèque du quinzième siècle, XII). Paris, Champion, 1911, p. 34.

2. La formule se rencontrant, dans certaines pages, deux, trois ou quatre fois, j'indique ce nombre à côté du chiffre de la page.— On trouve *par aventure* pp. 65, 69 et 105, *d'aventure*, p. 122 (deux fois).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

21, 24 (2), 25 (4), 30, 31, 32, 33 (2), 35, 36, 37 (2), 38, 39, 40 (2), 41, 42, 43, 44, 45 (2), 46 (2), 47, 48 (3), 54, 55, 56 (2), 59, 61 (3), 62 (2), 63, 65 (3), 69 (2), 70, 72 (2), 76, 77 (2), 78, 80 (2), 82 (2), 84 (2), 85 (3), 86 (3), 91, 94, 95 (2), 96 (4), 97, 100, 101, 103 (2), 104, 105, 108, 111 (2), 114, 121, 123, 125, 127 (2), 132 (2), 139, 140, 141, 144, 144, 146 (2).

Pour que le lecteur puisse se faire une idée de l'allure que cette expression offre dans le mouvement de la phrase, ainsi qu'une idée du tour d'esprit et d'élocution qu'elle dénote chez l'auteur, je reproduis quelques passages : P. 7. « Le jeune homme.. ne s'esmoye point dont vient le bien qu'il a, pource que à l'aventure il a encore pere et mere ». — P. 14 (3). « Et lors pense le pouvre homme nouvel mesnagier, qui a à faire moult de chouses, qui à l'aventure n'a pas moult de meubles, et à l'aventure la robe coustera L ou LX escuz d'or. (Dix lignes plus loin) Quant vient au matin, le proudhomme.. se lieve et s'en va ; à l'aventure vient prendre le drap et la penne a creance ». — P. 25 (4). « Lors croit le deul au pouvre homme, lequel à l'aventure est bien moillé, et est mal monté, qui avient souvent ; et à l'aventure est tout boueux, pource que son cheval est choist [tombé] en ung mauvès chemin. Et à l'aventure le bon homme ne mengea de tout le jour, et à l'aventure ne mengera jusques ad ce qu'il sache de la dame et comme il lui va ». — P. 61 (3). « Car à l'aventure ses amis qu'il a amenez virent bien quant il envoya le valet davant, dont ils peuvent bien noter que tout ce que le seigneur commande n'est pas arrest de parlement. Le bon homme huche et appelle ses gens ; mès il ne trouve à l'aventure que ung pouvre vallet, ou une pouvre vieillle qui ne pourroit gueres faire, que la dame a retenus à l'aventure, pour ce qu'elle sceit qu'ilz ne povent rien faire ».

Le sens de l'expression n'est pas toujours précis, et, du reste, il n'est pas uniforme. Elle pourrait se traduire : « le cas échéant, peut-être, en somme, en fin de compte, après tout, au fait, nonobstant, dans ce cas, par hasard, précisément, par exemple » ; d'autres interprétations seraient également admissibles. De-ci de-là, on croirait qu'elle jaillit de la plume, au hasard, sans raison d'être [1]. On devrait même dire, je pense, qu'assez souvent elle a

1. A la page 51, on lit : « Mès pour la grant amour que j'ay à vous, ge

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

l'air d'un remplissage, vu qu'elle fait l'effet de l'une de ces formules insignifiantes dont les personnes qui cherchent leurs mots, cachent les vides, les trous, les arrêts de leurs phrases (exemples: *n'est-ce-pas* ?, *bon* !, *évidemment*). Quoi qu'il en soit, la fréquence de la tournure nous paraît présenter un incontestable intérêt en qui regarde l'auteur présumé des *Quinze Joies*. Cet auteur ne saurait être Antoine de La Sale, d'après nous, car l'expression *à l'aventure* n'appartient pas à la stylistique d'Antoine de la Sale. Il n'a certainement pas le procédé dans la plume. Voyez ses œuvres authentiques : *La Salade*, *La Salle*, *Saintré*, *Des anciens tournois et faits d'armes*, le *Réconfort de Mme de Fresne*, la *Lettre à un nouveau religieux*. Considérez tout spécialement sa production caractéristique, en tant que narration, son *Saintré*. Vous y trouverez *d'aventure* (non pas : à l'aventure) dans trois passages, et l'histoire est pourtant développée [1].

Après cette constatation dont on voit le prix, n'y aurait-il pas lieu d'examiner au même point de vue les *Cent Nouvelles nouvelles*, sur la provenance desquelles les critiques sont partagés? Je n'entends pas me prononcer pour ou contre la paternité de La Sale [2]. Je note uniquement que l'auteur des licencieuses historiettes n'a pas non plus dans la plume le tic de style du rédacteur des *Quinze Joies*. Il dit pourtant trois fois *à l'avanture* (édition Th. Wright I, pp, 174, 181 et 270) [3]. Le même écrivain se sert de l'expres-

feray une chouse de quoy je me mectray à l'aventure ». L'emploi ne semble pas être dans l'esprit plus ou moins habituel de la formule.— A noter aussi, p. 121 : « Si avient que le mary, de cas d'aventure, ou qu'il s'est mis en aguet, ellement qu'il a veu entrer le compaignon en sa meson ».

1. *D'aventure* se lit aux pages 7, 12 et 122, de l'édition de J.-M. Guichard, *L'hystoire et plaisante cronicque du Petit Jehan de Saintré et de la jeune dame des Belles Cousines*. Paris, Ch. Gosselin, 1843. Cette édition renferme 280 pages. Le même texte en remplit environ 430 dans l'édition de G. Hellény , Paris, Sauvaitre, 1890.

2. Je ne me suis donc pas prononcé pour cette paternité lorsque j'ai dit plus haut que deux œuvres d'inspiration dissemblable (*Saintré* et les *Cent Nouvelles nouvelles*) pouvaient être conçues par le même cerveau : je n'ai fait qu'énoncer une idée générale dont la justesse pourrait s'établir par bien des témoignages concrets empruntés à l'ensemble de la littérature française.

3. *Les Cent Nouvelles nouvelles* (Bibliothèque Elzévirienne), Paris, Jannet, 1858.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

sion *d'aventure* aux endroits que voici : I, pp. 93, 94, 98, 142, 160, 166, 229, 261, 295 ; II, 12, 56, 72, 99, 111, 134, 143, 320 ; il a aussi *par aventure* : I, 271, II, 53, 107, 115 [1].

N'est-ce point là un argument en faveur de l'opinion qui combat l'origine commune des deux textes, les *Quinze Joies* et les *Cent Nouvelles nouvelles* ? Pour moi, elles ne sont certainement pas dues à la même plume.

Je n'admets pas non plus l'unité de composition de *Jacques de Lalaing* et de *Saintré*. Restant dans l'ordre d'idées précédemment indiqué, mais ne pouvant ici discuter en détail la problème, je signalerais volontiers à l'attention de ceux qui pourraient être tentés de revenir à l'examen comparatif de ces deux textes un procédé de style qui est au goût du rédacteur de *Saintré* ; c'est l'infinitif substantivé avec terme dépendant ; exemples : *à l'asseoir des tables* (édition Helléńy, p. 118), *au saillir des vespres* (155), *au joindre des lances* (171), *à l'entrer qu'il fist en la cité* (153). Le procédé n'appartient pas au genre d'écrire vraiment propre à l'auteur de *Lalaing*. Il n'est pas davantage dans les manières syntaxiques de l'écrivain des *Quinze Joies*, encore que cet écrivain n'ignore pas la tournure. Par contre, il aime beaucoup les expressions : *selon l'estat dont il est*, *selon son estat*, *tel*, (un tel) *aucunesfois*, *que c'est merveilles*, *faire bonne* ou *mauvaise chère*. Je les signale également à l'attention de ceux qui songeraient à reprendre, sur nouveaux frais, la question de la paternité de cette œuvre.

Passant à un autre ordre d'idées, on pourrait insister sur la pierre de touche que forme le rythme de la phrase. Lisons comparativement les *Quinze Joies* et les *Cent Nouvelles nouvelles* qui ont été mises maintes fois sous le même nom, celui d'Antoine de La Sale. Nous aurons l'impression qu'il y a dans le second texte un souci de développement oratoire que ne présente pas le premier. Les *Cent Nouvelles nouvelles* ont des élégances de forme (réussies ou non, peu importe), des groupements de mots qui font redondance, des phrases d'un souffle large qu'on ne rencontre

1. *Par aventure* n'a pas d'intérêt pour nous (non plus du reste que *d'aventure*). C'est pourquoi je n'ai point parlé ci-dessus des lignes suivantes de *La Salle* : « Qui, par adventure, mourra avant toy, ou qui par adventure sera de malvaises mœurs » J. Nève, *Antoine de La Salle, sa vie et ses ouvrages d'après des documents inédits*, Paris, Champion, 1903, p. 236.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

pas dans les *Quinze Joies*. Elles accusent un souci d'écriture, un désir d'effet littéraire : chez le railleur des mal mariés, on sent l'homme de talent, mais qui a de l'habileté sans qu'il y paraisse.

On nous accusera peut-être de pratiquer maintenant la critique sentimentale et subjective, de nous laisser aller à l'impressionnisme littéraire. Cet impressionnisme est-il interdit dans les sciences philologiques lorsqu'il se justifie par des considérants tels que ceux qu'émet M. J. Bédier au sujet de l'attribution au même poète, à Jean Renart, du *Lai de l'Ombre* et des deux romans de l'*Escoufle* et de *Guillaume de Dôle* : « Les vraies preuves de l'identification proposée ne sont point dans ces passages similaires que l'on peut imprimer sur deux colonnes. Elles sont plutôt dans une multitude d'analogies fugitives, de menues ressemblances, dont chacune prise à part est contestable, et qui pourtant, réunies, composent une physionomie individuelle d'écrivain, cette chose complexe et indivisible que l'on appelle un style. Il en est ainsi toutes les fois qu'on veut prouver qu'un certain ouvrage est d'une certaine main : on peut dire sans paradoxe que les preuves les plus fortes sont pour chaque observateur celles qu'il lui est le plus malaisé de communiquer à autrui [1] ».

Il faut lire d'affilée les *Quinze Joies* pour saisir en quoi la formule *à l'aventure* constitue quelque chose de « la physionomie individuelle » de l'inconnu qui les a imaginées. Sans doute, après ce que nous avons dit, l'énigme d'histoire littéraire subsiste, mais peut-être les derniers partisans de la paternité d'Antoine de La Sale seront-ils amenés à réfléchir et à douter. Au surplus, peut-être aussi n'est-ce point besogne superflue que d'avoir disserté, à ce propos, sur l'utilité de telle méthode d'investigation de la stylistique, et sur la nécessité qu'il y a, dans les questions d'anonymat et de provenance incertaine, d'effectuer le relevé des tournures plus ou moins caractéristiques, des particularités de forme, voire des manies de langage qui, d'une façon quelconque, révèlent le faire spécial d'un homme.

Louvain, 1925.

1. *Le Lai de l'Ombre par Jehan Renart* (Société des anciens textes français), Paris, Firmin-Didot, 1913, pp. XVI-XVII.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

RELATION DU SOUPER OFFERT
PAR
LE DUC SIGISMOND D'AUTRICHE
AUX
COMMISSAIRES BOURGUIGNONS, THANN, 21 JUIN 1469

par Eugénie DROZ.

Les raisons pour lesquelles le duc Sigismond d'Autriche céda à Charles le Téméraire ses possessions de la Haute-Alsace ont été souvent et longuement exposées [1]. Rappelons seulement que, par le traité de Saint-Omer (9 mai 1469), le duc de Bourgogne obtint, en échange de 50.000 fl., le landgraviat de la Haute-Alsace, le comté de Ferrette, les seigneuries de Rougemont, Florimont, Belfort, Rosemont et Delle, les quatre Waldstaetten (Rheinfelden, Saeckingen, Lauffenburg, Waldshut) et le comté de Hauenstein. Brisach, place forte importante, fut cédé par un acte spécial [2]. Avant même d'avoir payé la grosse somme promise, Charles le Téméraire voulut entrer en possession de ces nouveaux territoires. Le 24 mai, il envoya dans le landgraviat de la Haute-Alsace et dans le comté de Ferrette, Rodolphe de Hochberg, Guillaume de la Baulme, Pierre de Hagenbach, Jean Carondelet et Jean Poinsot [3]. Ces commissaires partirent de Courtray, passèrent par Luxembourg, Thann, arrivèrent le 25 juin à Montbéliard et, trois jours plus tard, à Rheinfelden. A Thann, ils rencontrèrent Sigismond lui-même, accompagné du marquis de Bade et du seigneur de Badenweiler; tous ensemble prirent un repas maigre dont la relation, assez vivante, nous a été conservée [4].

1. Voir Ch. Nerlinger, *Pierre de Hagenbach et la domination bourguignonne en Alsace* (*1469-1474*), p. 1, n. 1.
2. *Ibid.*, p. 5 et 6.
3. *Ibid.*, p. 10.
4. Ce texte a été reproduit sous le titre de : *Repas donné à Thann, en 1469*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

L'auteur inconnu faisait certainement partie de la suite des commissaires bourguignons. Habitué aux coutumes fastueuses et aux mœurs policées de la cour de Bourgogne, où le cérémonial des repas d'apparat était minutieusement réglé, il est choqué par les manières frustes du duc d'Autriche qui répand les poissons sur la table, par le linge trop modeste, par les façons grossières des hôtes qui se précipitent sur la nourriture et par le menu étrange. Il note les moindres détails, preuve de son étonnement. Il est intéressant de rapprocher notre texte de celui où Philippe de Commynes raconte « que ces Allemants estoient orts et qu'ilz gectoient leurs houseaulx sur ces litz si richement parez [1] ».

Sept personnages importants s'assirent autour de la table carrée : le duc d'Autriche, Sigismond, le margrave de Bade, Charles, le seigneur de Badenweiler, Philippe, Pierre de Hagenbach, maître d'hôtel de Charles le Téméraire et futur landvogt d'Alsace, Rodolphe de Hochberg, marquis de Rothelin, Me Jean Carondelet, juge ducal à Besançon et Me Jean Poinsot, procureur général au bailliage d'Amont.

Un grand plat d'œufs, pochés ou à la coque, fut servi comme entrée, puis vinrent un plat de vairons cuits au miel, des chabots frits, des raves à l'eau, de petites truites avec du vinaigre, des cerises frites, des truites à la sauce jaune, des pois mange-tout, des truites rôties et, pour finir, des beignets. Repas maigre et frugal où l'abondance des mets remplaçait la qualité.

Le service était fait par un écuyer qui, après chaque plat, jetait les restes dans un grand panier à vendanger placé au milieu de la salle. Quand le duc d'Autriche voulait boire, le serviteur tendait une lourde coupe et lui en tenait le couvercle

dans un *Recueil de légendes, chroniques et nouvelles alsaciennes*, Mulhouse, 1849, p. 133-6, d'après un des mss. de Fevret de Fontette (Voir le P. Lelong, *Bibliothèque historique de la France*, revue par Fevret de Fontette, t. III, p. 462, no 36116). Il en a été donné aussi deux éditions partielles : d'abord par Ch. Gérard, *L'ancienne Alsace à table*, éd. 1877, p. 82-3, puis par J. Guillemin, *Un menu de souper au XVe siècle* dans la *Revue des sociétés savantes des départements*, t. VII de la 6e série, 1879, p. 77, d'après une copie du XVIIIe siècle. Nous publions cette relation d'après le ms. franç. 3887, fol. 185, de la Bibl. nat. qui contient de nombreuses pièces du même temps.

1. Éd. B. de Mandrot, t. I, p. 144.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

sous le menton, mais, quand le margrave Charles de Bade buvait, l'écuyer élevait le couvercle bien haut, comme fait le sous-diacre qui tient la patène du calice pendant la grand'messe.

Parce que tous ces détails étaient nouveaux pour notre auteur, il les a notés, et ces coutumes étranges, en usage à la cour d'Autriche, le remplissaient d'étonnement.

Nouvelles envoyees de la conté de Ferrette par ceulx qui [fol. 185] *en sont esté prendre la possession pour monseigneur de Bourgogne.*

C'est l'assiete du soupper de Tanne fait a heure de quatre heures aprés midi, le xxje jour de juing [mil] iiiiC lxix.

L'assiete audit souppé.

Premierement monseigneur le marquis de Baulde.
Monseigneur de Baudevillé.
Monsr. le maistre d'ostel.
Monsr. le marquis de Rudelin.
Monsr. le juge de Besançon, Me. Jehan Carondelet.
Monsr. le procureur d'Amont, M. Jehan Poinceot.

Aprés l'assiete des dessusdictz se vint seoir, au plus prés de mondict seigneur le marquis de Baulde, monseigneur le duc d'Ostriche. Sur le banc ou estoient assis lesdicts duc et marquis, et au plus prés dudict duc, fut mise une petite serviete et sur icelle deux grosses coppes d'argent dourées, couvertes, pesans huit ou dix marcs, toutes plainnes de vin.

Metz dudict souppé.

Premierement ung plat plain d'euf pouchiez et coqués mis ou mylieu de la table qui estoit querrée. Aprés ung plat de vairons cuisz en lerme : aprés des chaffoz friz lesquelx mondict seigneur d'Ostriche a respandu sur la table ; aprés ung grant plat de raves cuites en l'eaue, coppées bien menues ; aprés ung plat de petites troites coppées en deux et cuites en l'eaue et deux escuelles plainnes de vin aigre pour toute la compaignie ; aprés ung plat de soup[v°]pes et serizes frictes ; aprés troites mises en saulce jaulne ; aprés des poix en cosse aprés des troites roties et semblablement des bugnetz a façon de poires. Aprés fut apporté de l'eaue a mondit seigneur d'Ostriche seul ; aprés a messeigneurs les marquis de Baulde et Rudelin.

Et au regart des serviteurs y avoit ung escuier aiant large cousteaul(x). A desservir, de chascun mestz prenoit les trancheurs de pain (et) devant chascun, ensemble ce qui estoit demeuré dessus, et les gectoit en ung panier a vendangier estant ou mylieu de la chambre, et aprés a sondit couteaul prenoit nouveaulx trancheurs esquelx il faisoit prendre ung tour sur le dict cousteaul.

Ledict escuier, quant mondict seigneur d'Ostriche vouloit boire, le servoit

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

d'une desdictes coppes sans faire crance, mais, tandis qu'il beuvoit, il lui tenoit a couverte de ladicte coppe dessoubz. Et au regart de mondict seigneur le marquis de Baulde, quant il vouloit boire, ung autre escuier le servoit de l'autre desdictes coppes ainsi que l'en avoit [esté] ledict duc d'Ostriche, excepté que en beuvant il ne tenoit pas la couverte dessoubz, mais la tenoit en sa main bien haulte ainsi que l'en tient la platine du calice en pluseurs grandes messes depuis la levacion du corpus Domini jusques a Pater noster.

Et est assavoir que la nappe dont estoit couverte la table quarrée et les servietes estoient de simple toille sans ouvraige.

Et si avoit en ladicte chambre deux autres tables, [fol. 186] en l'une desquelles estoient les chevaliers et gentilzhommes et en l'autre ceulx de moindre estaz.

Et sur tous les mestz avoit de la pouldre sur les bourgs des platz bien largement.

Et nota que au plus tost que le plat estoit apporté sur la table, chascun y mectoit la main et aucunesfois le moindre estoit le premier.

Et pareillement assavoir que mondict seigneur d'Ostriche estoit sans chaulses, ayant ung pourpoint, le colet de drap d'argent, et une longue chemise jusques aux piedz et dessus la robe d'esquellete qu'il avoit vestue a Arras[1].

Et mondict seigneur le marquis de Baulde estoit vestuz d'un manteaul rouge et d'un petit chaperon decoppé(r) et sans cornete.

Paris, 1925.

1. Sigismond arriva à Arras le 21 mars 1469 et y demeura plusieurs semaines avant de signer le traité de Saint-Omer.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

POIRE D'ANGOISSE

par Edmond FARAL.

La plupart des lexiques de la langue française, depuis quatre siècles, donnent la poire d'angoisse comme un fruit âpre ou acerbe et en rattachent l'appellation au nom commun d'*angoisse* [1].

Cette étymologie est contredite par le témoignage suivant de Geoffroy de Vigeois en sa *Chronique*, à l'année 1094 : « His diebus repertum est genus pyri agrestis a rustico in agro, cujus fructus vulgo cognominantur *Poires d'angoisse*. Vicus ejus sic vocitatur et est in Lemovicino, non longe a monasterio s. Aredii, quod dicitur Atanum [2]. » Il résulterait de ce texte que la poire d'angoisse doit son nom au village d'Angoisse en Limousin (aujourd'hui département de la Dordogne, canton de La Nouaille) ; et si la découverte de cette espèce a été enregistrée par Geoffroy de Vigeois, c'est probablement que la qualité en valait la peine.

Déjà Ménage, renonçant à l'étymologie courante, avait adopté celle de l'ancien chroniqueur ; mais il n'a pas été suivi. Son avis a été généralement écarté [3], en particulier par La Curne de

1. *Dictionnaire de l'Académie*, 1re éd. : « On appelle Poires d'Angoisses certaines poires aspres et revesches qu'on a peine a avaler. » — Furetière : « Poires d'angoisse sont des poires de mauvais goût, âpre, qui prennent à la gorge. » — Littré : « Poire d'angoisse, poire d'un goût très âpre. » — *Dictionnaire général* (à *angoisse*) : « Poire d'angoisse. Poire d'un goût très acerbe. »

2. Bouquet, *Recueil des historiens des Gaules*, t. XII, p. 427.

3. Sauf par de rares auteurs : par exemple, Borel et Roquefort (ce dernier, d'ailleurs, admettant simultanément des faits inconciliables).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Sainte-Palaye, qui d'ailleurs ne dit guère ses raisons, et par le *Dictionnaire historique* de l'Académie française, qui ne s'explique pas davantage.

Pourtant, le témoignage de Geoffroy de Vigeois est confirmé par un autre texte ancien, qui invite à considérer *angoisse* comme une désignation géographique, et qui classe le fruit parmi les meilleurs. C'est le passage de l'*Archithrenius* de Jean de Hanville que voici :

Lib. VI, cap. 2 Et pyrus, huicque sacrum tituli dat Regulus omen ;
Et pyrus, hancque volae plenus denominat orbis ;
Et pyrus, huicque dedit materna angustia nomen ;
Et pyrus, Augusto quae patrinante vocatur ;
Et pyrus, haec nota est et filiolata Reberto ;
Et Pyrus, est hujus alius baptista Johannes ;
Et pyrus, a quovis precio signata... [1].

Ces vers se trouvent dans une description du Mont de l'Ambition, que le poète représente comme un lieu somptueux où abondent les trésors. L'énumération des variétés de poiriers qu'on vient de lire fait suite à celle d'arbres appréciés, comme le figuier, l'amandier, le pêcher et le dattier : on en peut conclure que ces variétés passaient elles-mêmes pour recommandables. L'examen du détail le confirme. Je ne sais pas au juste ce que sont les poires d'« Augustus » [2] ni les poires de « Rebertus » [3] ; mais les autres espèces sont connues. Le poirier de Saint-

1. Je donne le texte d'après l'édition d'Ascensius de 1517. M. Hubert Léon Gautier a bien voulu me communiquer les copies qu'il possède de douze manuscrits de l'*Archithrenius*. Elles ne fournissent, pour ce passage, aucune variante notable, sauf que toutes donnent *Roberto* au lieu de *Reberto* et qu'à l'avant-dernier vers le ms. Digby 64 d'Oxford (XIV^e s.) donne *auctor* au lieu d'*alius*. Cette dernière correction répond à un désir d'éclaircir le passage, qui, pourtant, si l'on considère *baptista* comme un nom commun en même temps que comme un surnom de Jean, ne fait pas difficulté.

2. Ce sont sans doute des « poires d'août ». De là, l'appellation latine de *pyra augustina*, d'où est peut-être venu le français « poires de Saint-Augustin », ou « poires de Saint-Austin », noms donnés par La Quintinye et divers auteurs à certaines poires de bonne espèce.

3. Ou de « Robertus ».

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Jean est mentionné dans un fabliau du XIII^e siècle parmi les arbres d'un verger :

> Tantost, fist el, se vous volez,
> La sus en icel grant jardyn ;
> Desouz le perer Jahenyn [1]
> Alez, e ilec m'atendez...

Et si c'est là l'espèce appelée plus tard de Messire-Jean, l'arbre portait de belles et grosses poires. — Les poires de Saint-Riule étaient particulièrement estimées. Dans le roman français des *Sept-Sages*, une mère conseille à sa fille, pour éprouver la longanimité de son mari, de faire abattre une « ente de Saint-Riule » que celui-ci a dans son jardin [2]. L'auteur des *Vingt-trois manières de vilain* bafoue le paysan qui épouse une fille noble en comparant ce mariage à une greffe de poirier de Saint-Riule qu'on ferait sur un chou ou un poirier sauvage [3]. La même poire est souvent citée dans d'autres textes : dans un traité de cuisine écrit vers 1300 [4], dans le livre d'Olivier de Serres [5], dans les *Cris de Paris* de Guillaume de Villeneuve [6]. — La « volema » est une espèce connue des anciens : elle avait disparu ou pris un autre nom au temps de Jean de Hanville. Mais le renom de ce fruit avait survécu, grâce à Columelle [7], grâce surtout à

1. Le *Dit de la Gageure*, dans Montaiglon et Raynaud, *Recueil général des fabliaux*, II, 195. Au glossaire : « poirier de Messire-Jean ». L'identification de *Jahenyn* et de *Saint-Jean-Baptiste* est autorisée par ce texte de Benedictus Curtius Symphorianus, *Hortorum libri triginta*, l. XXIII, c. 14 (an. 1560) : « Neque praetereundum est, pyrorum genera nunc quoque nomina ex eisdem causis, ut antiqua, accepisse... Appellantur..., addita cujusdam divi appellatione, quae ex tempore solet celebrari, ut *Joannina*, quae festinantius et in festivitate nativitatis divi Joannis Baptistae matura sunt. »

2. Éd. Keller, v. 2569.

3. *Romania*, t. XLVIII, 1922, p. 256.

4. Publié par Douet d'Arcq (*Bibliothèque de l'École des Chartes*, 1865), puis par le baron Jérôme Pichon et Georges Vicaire, à la suite du *Viandier* de Taillevent. Voir p. 118 de cette dernière édition.

5. *Théâtre d'agriculture*, éd. de 1600, p. 689.

6. Éd. Méon, *Fabliaux et contes*, t. II, p. 285, v. 142.

7. V, 10.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Virgile et à son commentateur Servius [1]; et Jean savait, comme on s'en souviendra longtemps encore après lui [2], que c'était une poire de bonne et grosse qualité. — Il n'est donc pas douteux que, figurant en compagnie de ces espèces réputées, la poire d'angoisse ait été elle-même excellente. Et quant à la façon dont elle est désignée, — « pyrus, huicque dedit materna angustia nomen », — il y a toute apparence qu'il faut l'entendre comme « poire originaire d'Angoisse ». Telle est du moins, selon l'usage latin, la façon de traduire la plus naturelle [3].

Au reste, deux autres textes plus récents viennent s'ajouter à celui de Jean de Hanville et montrent aussi l'estime où l'on tenait la poire d'angoisse. C'est d'abord celui du *Mesnagier de Paris*, dont l'auteur fait à ce fruit en particulier l'honneur d'expliquer comment il doit être préparé [4]; et c'est ensuite un passage du *Journal d'un bourgeois de Paris*, où la poire d'angoisse voisine avec la poire estimée de Caillou-pepin [5].

*
* *

A partir du XVIe siècle, la poire d'angoisse, fruit apprécié si l'on en juge d'après les plus anciens témoignages, commence à prendre, dans les textes littéraires, la réputation d'un fruit désagréable; et le trope « une poire d'angoisse » devient figure courante pour exprimer l'idée d'une chose pénible.

Comment l'expliquer? Peut-être par l'influence d'un jeu de mots qui eut d'abord cours dans les prisons.

Villon, parlant des mauvais traitements que lui a infligés Tacque Thibault, écrit :

> 737 Dieu mercy et Tacque Thibault,
> Qui tant d'eaue froide m'a fait boire,
> Mis en bas lieu, non pas en hault,
> Mengier d'angoisse mainte poire...

1. *Géorgiques*, II, 88. Servius : « bona et grandia pira ». Répété par Isidore de Séville, XVII, 6, et par divers glossateurs.
2. Voir Ruelle, Ch. Estienne, Olivier de Serres.
3. Cf. « Mantua me genuit » ; « materna aequora » (en parlant de Vénus) ; etc.
4. Éd. Crapelet, t. II, p. 267.
5. Éd. A. Tuetey, p. 353. Cf. p. 117, 366, 384. Sur les poires de Caillou, voir *Roman de la Rose*, éd. E. Langlois, note au v. 11746.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Il semble bien que la poire d'angoisse désigne ici un instrument de supplice, de même que les vers précédents font allusion à la question par l'eau et à la réclusion dans une basse-fosse.

Le passage suivant, où Charles d'Orléans parle de son cœur détenu par Déconfort, nous ramène également à l'usage des prisons :

Complainte II, 33 Car il n'a que poires d'angoisse
Au matin, pour se desjeuner,
Qui tant le refroidist et froisse
Qu'il ne peut santé recouvrer.

Et quand, au XVIe siècle, le chef de bandes Gaucher mettait dans la bouche de ses prisonniers ces *poires d'angoisse*, c'est-à-dire ces bâillons de fer en forme de poire, qui leur bloquaient les mâchoires, il n'était probablement pas, comme le croyait Agrippa d'Aubigné, l'inventeur de ce procédé et il ne faisait qu'employer une machine ancienne [1].

Ces divers textes n'impliquent rien concernant la qualité de la poire d'angoisse elle-même. Ils supposent, à l'origine, un jeu de mots qui rapprochait, non pas des objets semblables, mais, par une équivoque intentionnelle sur le mot d'*angoisse*, des objets aussi dissemblables entre eux que le plaisir et la douleur, un fruit excellent et un instrument de torture. Cependant, désormais, l'idée de poire de supplice prévalant, et le sens du mot d'*angoisse* occupant les esprits, le fruit lui-même n'est plus cité que comme détestable. C'est ce que prouvent plusieurs textes connus :

De cent couleurs en une heure elle change,
En ses repas poires d'angoisse mange
Et en son vin de larmes faict meslange. [2]

1. *Histoire universelle*, IV, 385 : « Pour ce que ce galand se trouvoit par fois surchargé de prisonniers qui le contraignoient de retourner au logis premier que d'avoir mis à fin son projet, il inventa une sorte de cadenats en forme de poires, aussi les appeloit il poires d'angoisses ; il faisoit ouvrir les dents à ses prisonniers, et leur aiant fait retirer sous le palais cette machine, avant retirer une clef qui estoit dedans, il en faisoit un tour qui grossissoit le morceau d'un travers de doigt, et par ainsi ne pouvait plus sortir de la bouche que par l'aide de la mesme clef ; cela fait, il disoit au prisonnier : « Allez vous rendre en tel lieu, ou bien vous resolvez de mourir de faim. »

2. Clément Marot, *Chants divers*, VII.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Le sousil et l'ancolie croistront plus que de coustume, avecques abundance de poires d'angoysse [1].

Je mangeai des fruits que vous avez plantés et des poires que j'aurais assurément trouvées fort bonnes à la cour, mais qui me parurent des poires d'angoisses en ce pays-ci [2].

Je vous présente des poires de bon-chrétien, pour des poires d'angoisse que vos cruautés me font avaler tous les jours. [3]

Vous voyez bien que ma table n'est pas toujours chargée de poires d'angoisse pour les Trublet, les Chaumeix, les Fréron et les Le Franc de Pompignan [4].

*
* *

Or, tandis que les textes littéraires s'accordent ainsi pour faire de la poire d'angoisse un fruit désagréable, les auteurs d'écrits techniques se montrent très divisés entre eux, depuis le XVIe siècle, sur la qualité de poire à désigner par ce nom.

Charles Estienne, en 1540, écrit que les fruits de cette espèce causent à la bouche, par leur acerbité et leur âpreté, une astriction pénible du gosier, à moins qu'on ne les mange très mûres [5]. Mais l'ensemble de sa notice sur les poires est emprunté à Ruelle, qui ne parle pas de poires d'angoisse, et dont l'article sur la poire d'étranguillon a suggéré à Estienne l'idée d'une addition

1. Rabelais, *Pantagrueline Prognostication*, IV.

2. Bussy-Rabutin, *Lettres*. A la marquise de Thianges, 8 oct. 1670.

3. Molière, *Comtesse d'Escarbagnas*, 15.

4. Voltaire, *Lettres*, 22 sept. 1760. — Il convient d'ajouter que le *Dictionnaire de l'Académie*, dès la première édition, donne l'expression *avaler* ou *faire avaler des poires d'angoisse* comme une manière courante et familière de dire *avoir* ou *causer de grands déplaisirs*.

5. *Seminarium*, p. 70. Il vient d'être question des *pyra strangulanea*, « poires d'estranguillon », « quae cum pulchritudine et rubro colore et luteo, quasi maturitatis indice praetereuntes invitent ad carptum, mensa tamen tanta displicent acerbitate, ut devorari nequeant, sed demorsa protinus respuantur, unde nomen habent. » Et l'auteur continue : « Proxima his fere sunt quae angustiana sive angustiae pyra nominantur, vulgo Poires d'angoisse, quod, dum eduntur, acerbo et austero quodam sapore ita molesta sunt, ut angustiores fauces reddant, et plurimum noceant, nisi matura admodum et emollitissima carpantur ».

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

sur la poire d'angoisse, où certains détails de la description paraissent avoir été amenés par les besoin d'une étymologie fantaisiste [1]. Au reste, Estienne, dans un autre ouvrage, juge à propos d'enseigner qu'on peut utilement faire des greffes de poires d'angoisse, au même titre que des poires de Parmain ou de Saint-Riule [2].

Dalechamps et Desmoulins l'identifient avec la poire dite *à bouteille* (*ampulacia*) [3].

Chabué se demande s'il ne faut pas y reconnaître le fruit d'une certaine espèce de sorbier (*sorbus terminalis*) [4].

La Curne de Sainte-Palaye, qui semble ici avoir connu les choses directement, affirme que, de son temps, la poire d'angoisse était fort douce au goût [5].

Leroy, en 1867, se fondant sur l'avis de Couverchel, donne comme synonymes du nom de *Poire d'angoisse* ceux de *Blanc-Collet* et de *Grosse-Grise*. Mais il observe que la poire d'angoisse a été longtemps considérée comme la même que le Bon-Chrétien d'hiver et que, même à son époque, nombre de jardiniers avaient encore cette opinion [6].

Il résulte clairement de là que, dès le XVIe siècle, les techniciens eux-mêmes n'ont plus bien su ce qu'était la poire d'angoisse. Mais, s'ils ont baptisé de ce nom des espèces diverses, il est très remarquable qu'ils sont loin d'avoir toujours tenu ces espèces pour mauvaises.

Le profane — gens de la ville et littérateurs — n'a pas eu les mêmes hésitations : il n'était pas mieux renseigné que les jardiniers sur la poire d'angoisse ; mais il croyait savoir à quoi l'obligeait le nom d'*angoisse* : il n'a pas douté, même ne l'ayant jamais vu, que le fruit ainsi appelé fût détestable.

Paris, 1925.

1. Voir la note précédente. L'ouvrage de Ruelle, *De natura stirpium*, avait paru en 1536.
2. *L'Agriculture et Maison rustique*, livre III, chap. 18. Cf. Olivier de Serres, *Théâtre d'agriculture*, éd. de 1600, p. 689.
3. *Histoire générale des plantes*, 1615, p. 259.
4. *Stirpium sciagraphia et icones*, 1666, p. 2.
5. *Glossaire*, au mot *angoisse*.
6. *Dictionnaire de pomologie*, 1867.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

THE PASSAGE OF VULGAR LATIN CLOSE *Ụ* TO FRENCH ROUNDED *I* (*Ü*, *Y*) IS PURELY A ROMANCE PHENOMENON

by J.D.M. FORD.

The complete fronting of vowel sounds which, in their Vulgar Latin forms, had a back position of the tongue is a recognized phenomenon of French among the Romance languages. The history in French of Vulgar Latin open *o* (*ǫ́*) and close *o* (*ọ́*), under the accent in open syllables, shows this clearly. The purpose of the present article is to suggest that the change of Classic Latin *ū*, V.L. close *u* (*ụ*) to its high front rounded form (*ü*, *y*), which is that of *i* rounded, is a phenomenon of a related sort, and was made in obedience to that same tendency which converted V.L. stressed *ǫ* and *ọ* of open syllables into French front rounded varieties of open and close *e* (*œ* and *ø*)[1]. In other words, the evolution in all three cases is but a normal result of the very intensive rounding which, on Gallic territory (and in a few places outside), came into play in the development of V.L. *ụ́*, *ǫ́*, and *ọ́*[2].

There appear to be two leading principles at work in the elaboration of Romance diphthongs. The first resulted in simple vowel sounds, such as French rounded *ę* and rounded *ẹ*, out of such earlier diphthongal stages as *uǫ́* > *uę́* for the one, and *ọ́u* > *ẹ́u* for the other; even as it had resulted, at a much earlier period, in the production of V.L. *ę* as corresponding to Latin *ae*, V.L. *ẹ* as corresponding to Latin *oe*, and Romance *o* from

1. We are not concerned here with the distribution in modern French of rounded open *o* (*œ*) and rounded close *o* (*ø*) in accordance with their position in close and open syllables.

2. Of course, open *o* (*ǫ*) is also denoted phonetically by *ɔ* and close *o* (*ọ*) by simply *o*. We prefer to use the hook turned toward the right for the open quality and the dot for the close quality.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

L. and V.L. *au*. The second principle led ordinarily to a retention and elaboration of a diphthongal status, as in the case of V.L. stressed *ę́* of open syllables, which, through a variety of stages (*ę́* > *ę́ę* > *ę́i̯ ǫ́i̯ ǫ́ę ǫę́ u̯ę́ u̯á*) has arrived at the condition of a diphthongal composite of widely different factors.

We are not concerned here with the second of these processes; the first, in certain of its aspects, and above all in that of the transformation due to rounding or labialization, is the phenomenon with which we deal.

Let us view the stages in the cases of V.L. stressed *ǫ́* and *ọ́* of open syllables. They seem to have been as follows :

ǫ́ > *ǭ* > *ǫǫ́* > *u̯ǫ́* > *u̯* plus mixed *ǫ* > rounding plus mixed *ę* > rounding plus front *ę*, i.e., an *ę* uttered with rounding and represented phonetically by *œ*, although, since it is a single vowel, some such sign as *ę̊* would be better.

ọ́ > *ọ̄* > *ọ́ọ* > *ọ́u̯* > mixed *ọ́* plus *u̯* > mixed *ẹ* plus rounding > front *ẹ* plus rounding, i.e., an *ẹ* uttered with rounding and represented phonetically by *ø*, although, since it is a front vowel, some such sign as *ẹ̊* would be better.

Now let us seek to understand the several stages indicated above.

V.L. open *ǫ́*, in an open syllable, receiving the entire stress of the voice, lengthened. As it lengthened, its open quality became ever more open, so that ere long its latter part showed a considerably greater sonority than its first part. Here was a beginning of a principle of breaking or diphthongization, denoted by the stage *ǫ́ǫ̨*, in which the doubling of the sign of opening marks the greater openness or sonority of the latter part of the sound. It is a characteristic of the phenomenon of breaking that the more sonorous of the adjacent vowel sounds emerging from a single sound will at once assume the accent, so that here we place the accent forthwith over the end of our *ǫǫ̨́*. Now, in this latter the first part is in hiatus before the second and more sonorous part, and an *o* in hiatus before a stressed vowel becomes *u̯* (phonetically, also *ŭ* or *w*); hence a new stage *u̯ǫ́*, which is fully a diphthong[1]. The *u̯* has a back position of the tongue

1. In keeping with argument stated above, an accentuation *úo* can never have

accompanied by intensive rounding of the lips; the *ǫ́* has a back position of the tongue with also a rounding, though less pronounced, of the lips. At this point there begins to assert itself another important principle of sound change, which operates for a number of diphthongs, though not for all [1]. It is that, in the production of adjacent sounds, the organs of speech may seek to concentrate their energies; this is, of course, the principle of assimilation. Here we have back tongue positions plus tense front lip positions, i.e., tense lip rounding. In such a condition of affairs the tongue is a more mobile agent than the lips; it has a larger range of action in that it can move forward in the mouth to approach the lips, while the lips cannot go back into the mouth to the tongue positions of *ų* and *ǫ́*. Mahomet must come to the mountain; the back positions of the tongue must be surrendered. The tongue moves forward along the middle range from the place of back *ǫ́*, through mid-mixed *ǫ́* and, then, mid-mixed *ę́*, to the place of front *ę́*, so that it is now near the lips in its place of articulation. We have left only a single vowel sound, due to the tongue articulation of *ę́* accompanied by lip rounding, i.e., we have mid-front *ę́* rounded.

In like manner, V.L. close *ǫ́* in an open syllable, receiving the full stress of the voice, lengthened, with increasing closeness toward its end. The principle of breaking is thus established with the change of quality as between end and beginning of the sound. In *ǫ́ọ* we denote the closer and latter part of the sound by the doubling of the sign of a close vowel, and we give the accent at once to the more sonorous, because less close, first part of the sound. The second part of the breaking sound is here in hiatus to the first part, and becomes *ų*, leaving the accent on the more sonorous first part. Hence *ǫ́ų*, in which, for the *ǫ́*, we have a back position of the tongue accompanied by rounding of the lips, plus, for the *ų*, a back position of the tongue accompan-

occurred. Similarly, *ie* developed out of *ę́* cans never have had the accentuation *ié* in Romance; from the very beginning the diphthong was *íe*. It is futile, also, to talk of a double accent in the early stages of such diphthongs.

1. The diphthong *éi* from *ę́* pursued its way in accordance with a policy of differentiation, i.e., the opposite of concentration of the energies of the organs of speech.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

ied by very tense rounding of the lips. Once more the principle of concentration of the energies of the vocal organs has its play, and the tongue, able to move toward the lips, does so, along the middle range, from the place of back *ọ́*, through mixed *ọ́* and, then, mixed *ẹ́*, to the place of front *ẹ́*. With this approximation of the organs we have left only the mid-front tongue position of *ẹ* and a simultaneous rounding of the lips; i.e., we have the new sound of rounded *ẹ́*.

We have given prominence to several linguistic facts in our argumentation above: (1) intensity of accent leads to a growing intensity of vowel quality and begets a process of differentiation or breaking which produces a diphthong out of a single vowel; (2) in the diphthong thus emerging, the accent is at once assumed by the more sonorous element; (3) lip rounding, once it developed in Old French, became very effective[1]; (4) accomodation of the organs of speech, i.e., concentration of their energies, is a leading process of sound change; (5) this process operated for the sounds just studied and in them tongue position was adjusted to lip position. May not these linguistic facts lie before us in the history of the transformation of C.L. *ū*, V.L. *ụ* into French *ü* (*y*)?

Let us assume that the case is largely one of stressed V.L. *ụ* in an open syllable; other instances of V.L. *ụ* are chiefly those of flexional forms or other derivatives of words having root-stressed *ụ* in an open syllable; the examples of V.L. *ụ* in a closed syllable are the less numerous. The process of change would appear to be this:

V.L. *ụ́* > *ụ́ụ̯* > *ụ́y̯* > mixed *ụ* plus *y̯* > mixed *ị* with rounding > front *ị* with rounding, i.e., *ü* (*y*).

We explain the process as follows: Under the accent, the close *ụ* lengthened, becoming more close in its second part; hence *ụ́ụ̯*. This second part is in hiatus to the stressed first part,

1. Much more effective than in Italian *uó* from *ọ́* and Spanish *ué* from *ọ́*; they have retained the back tongue position of their *ụ* just because the lip rounding in them was not powerful enough to draw the tongue position forward. The later French *u*, written *ou* (from O.Fr. *ọ́* of closed syllables or from protonic *ọ* or *ọ*) did not pass to *ü* (y) because its labialization was from the start much weaker than that of V.L. *ụ*.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

which is more sonorous, and therefore becomes *ụ* (*ü* or *w*). At once we have a combination of the high back tongue positions of *ụ́* and *ụ* with the very tense lip positions, the ever growing rounding, of both sounds [1]. In order to bring about a concentration of the energies of the speech organs, the process of fronting asserts itself, and the tongue, moving along the high level in the mouth, through the region of mixed *u* and mixed *i*, arrives finally at the position of *į*, the high front vowel, which, because of the lip rounding that accompanies its utterance, is rounded *į* (*ü*, *y*). The cases of V.L. *ụ* in an open syllable, thus developed, drew after them all other cases of *ụ*, stressed or unstressed, and even those in a closed syllable (*fụstem* > *fust*, *fût*), so that French *ü* (*y*, or better, *i̊*) was generalized for V.L. *ụ*.

We have attempted what seems to be a rational, physiological explanation of the transformation of back *ụ* into front *ü* (*y*, *i*), as one entirely in keeping with the process of elaboration undergone by back *ǫ* and *ọ* in their passage to rounded front *ę* (*œ*, *ę̊*) and front *ẹ* (*ø*, *ẹ̊*). Now, we know that the fronting in the cases of *ǫ́* > front *ę* rounded and *ọ́* > front *ẹ* rounded has occurred since the beginning of the Old French literary period; it is perhaps not older than the end of the twelfth century. Was the change of *ụ* to *ü* (*y*, *i̊*) any earlier? This question is hard to answer; but the chances are that this latter change was not made before the end of the twelfth century. Rhyming conditions in Old French will not help us to solve the problem, since *ü* rhymes only with itself in Central French. But certainly nothing indicates that the evolution occurred at the very beginning of the Middle Ages (or even earlier), as some scholars have maintained, and was due to the habits of speech of the Celtic inhabitants of Gaul and Provence (and of certain outside regions). No one has ever proved that the continental Celts changed their *ụ* to *ü*. Into all the arguments respecting the antiquity or the lateness of the change of the V.L. *ụ* and the possibility of a Celtic

1. Outside of the Romance languages this *ụ́ụ* has proceeded otherwise. In the Germanic languages, for example, it has obeyed a principle of differentiation, i.e., in its development the organs of speech have gone farther apart, and it has passed through the stage of *ọ́ụ* and various mixed stages to that of *áụ*; cf. A. S. *hús* and modern English *house* (pronounced *háụs*); O.H.G. *hūs* and German *Haus*.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

influence (unnecessary for those who accept our theories set forth above), I need not go. They will be found stated by Miss Jacoby in her thesis, *Zur Geschichte des Wandels von lat. u. zu y im Galloromanischen* (Berlin, 1916)[1], in which she has passed in review the important ideas expressed on the subject since Diez first gave heed to it in 1836. Still, a few facts bearing on the question may be mentioned here. When natives of Provence moved in the 8th century to the Spanish Marches (Catalonia), they seem to have taken a high back *u̧* with them and to have had no *ü*; Catalan, which is descended from their speech, shows no *ü* in the case. When the earliest French loan words entered English (perhaps in the 11th century), they may have had only the high back *u̧*, or, possibly, they had already the mixed quality of the vowel. In the 11th and 12th centuries (as, indeed, even later), English had still the sound *ü*, usually written *y* (an umlauted form of *u̧*), as in *mȳs* (pl. of *mūs*, " mouse "), modern English *mice*. This Old English *ȳ* (*ü*, *i*) unrounded at a subsequent period, leaving the high front vowel ī, which, in accordance with the Germanic tendency, lengthened, broke, and, entering upon a system of differentiation of its parts, ended in the diphthong *áį* (*i* > *íi̤* > *íį* > *éį* > *áį*): hence modern *mice*. Were such a word as French *pur* adopted among the earliest of the French loan words in English, and were its *u* already *ü*, we should expect its English pronunciation to be today *pą́įr*, quite like that of English *pyre*. But no French loan word with original Latin *ū* shows the diphthong *ái̯* in English. Finally, were the sound *ü* evolved at a very early period of the Middle Ages, we should expect *c* to have assibilated before it (as it would be only a form of *i*); and Latin *cūra* would be pronounced in modern French *sür* (*syr*, *sïr*).

The limits of the present article permit no further discussion of the matter; let us close with a quotation from the masterly work of a great phonetician. In *Language, its Nature, Development and Origin* (London. 1922, p. 193) O. Jespersen says : " The French transition cannot with certainty be dated very early, for then the *c* in *cure* would have been palatalized and changed as *c*

1. Miss Jacoby's own theory that *u̧* > *ü* through a process of umlaut is hardly tenable ; cf. the review of her thesis by W. Meyer-Lübke in *Litteraturblatt f. germanische u. romanische Philologie*, XXXVIII, col. 25 ff.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

before *i*; also the treatment of the vowel in French words taken over into English, where it is not identified with the native *y*, but becomes *iu*, is best explained on the assumption that about 1200 A.D. the sound had not advanced farther on its march towards the front position than, say, the Swedish mixed-round sound in *hus*. The district in which *y* is found for *u* is not co-extensive with the Keltic possessions; there were very few Kelts in what is now Holland, and inversely South German *y* for *u* does not cover the whole Keltic domain; *y* is found outside the French territory proper, namely, in Franco-Provençal (where the sub-stratum was Ligurian) and in Provençal (where there very few Galli). Thus the province of *y* is here too small and there too large to make the argument conclusive. Even more fatal is the objection that the Gallic transition from *u* to *y* is very uncertain. So much is certain, that the fronting of *u* was not a *common* Keltic transition, for it is not found in the Gaelic (Goidelic) branch. On the other hand, the transition from *u* to *y* occurs elsewhere, independent of Keltic influence, as in old Greek (cf. also the Swedish sound in *hus*) : why cannot it, then, be independent in French ? ''

A good deal of the literature bearing upon our subject is cited by Miss Jacoby. Additional remarks of note occur in W. Meyer-Lübke, *Beiträge zur französischen Lautgeschichte* in *Zeitschrift f. französische Sprache*, etc., XLV (1917), 340, ff.; G. Millardet, *Linguistique et dialectologie romanes* (Paris, 1923), p. 478, *et passim*; J. Ronjat. *Accent, quantité et diphtongaison en Roman* in *Bulletin de la Société de Linguistique de Paris*, XXIV (1924), 356, ff. Individual details of the problems concerned are mentioned by Kr. Nyrop, *Grammaire historique de la langue française*, vol. I; P.G. Goidánich, *L'origine e le forme della dittongazione romanza* in *Beihefte zur Zeitschrift f. romanische Philologie*, 5. Heft (Halle, 1907); E. Bourciez, *Éléments de linguistique romane* (2nd ed., Paris, 1923); and in the articles entitled *La diphtongaison des voyelles accentuées libres en vieux français* of L. Bouman and J.J. Salverda de Grave in *Neophilologus*, vol. III. The literature is really too voluminous for further record here.

Cambridge (Mass.), 1925.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

VILLON ET LE DUC DE BOURBON

par **Lucien FOULET**.

Parmi les « poésies diverses » de Villon, une des plus connues est la spirituelle « Requeste à Monseigneur de Bourbon[1] ». Elle était déja célèbre au XVIe siècle. Crétin la cite, Marot l'imite[2]. Jamais poète n'a quémandé avec plus de grâce, ni en réservant avec plus de bonne humeur malicieuse les droits de son indépendance. On aimerait à savoir en quelle occasion Villon a présenté sa jolie supplique à Jean II, duc de Bourbon depuis l'année 1456. On ne précise pas cette date à l'ordinaire, mais on la cherche volontiers dans les années qui ont précédé l'entrée de Villon dans la prison de Meung-sur-Loire[3]. Nous essaierons de prouver ici que la Requête a été écrite à un moment où le poète a plus besoin d'un protecteur qu'il n'avait jamais eu auparavant, au sortir même de la prison[4].

Le début de la ballade, bien interprété, suffit à nous mettre sur la voie :

> Le mien seigneur et prince redoubté,
> Fleuron de lys, royalle geniture,
> Françoys Villon, *que Travail a dompté*
> *A coups orbes, par force de bature*,
> Vous supplie par ceste humble escripture
> Que lui faciez quelque gracieux prest. 1-6

1. Éd. Longnon et Foulet, 1923, p. 90.
2. Voir P. Champion, *François Villon, sa vie et son temps*, 1913, t. II, p. 102, n. 2 de la p. 101.
3. P. Champion, *ouvr. cité*, t. II, p. 98 et suiv., L. Thuasne, *François Villon*, *Œuvres*, 1923, t. I, p. 47 et suiv.
4. Nous avons par avance fait état de cette conclusion dans le chapitre sur Villon de l'*Histoire de la Littérature française illustrée* de J. Bédier et P. Hazard, 1923-1924, p. 110.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Le reste est sur le ton souriant et dégagé. Mais il y a une note d'amertume dans ces premiers vers. « François Villon que la Souffrance a dompté... » Par quelle rude école vient-il donc de passer pour conserver si cuisant le souvenir des coups qu'il y a reçus ? C'est là un aveu nouveau chez lui. Qu'on lise toutes les pièces antérieures au *Testament*, soit les six ballades [1] qui sont rangées dans les éditions parmi les « Poésies diverses », soit les huit ballades et le rondeau que Villon a insérés dans son grand poème [2], nulle part nous ne trouvons une confession si douloureuse. Les seules peines qui y soient mentionnées sont des peines d'amour. La ballade *Je meurs de seuf auprès de la fontaine* (P. D. VII) suggère, il est vrai, chez son auteur un esprit inquiet et troublé, mais si l'on se rappelle dans quelles conditions elle a été écrite, on admettra sans doute qu'il n'y a là qu'un jeu d'esprit. Ouvrons le *Testament* au contraire :

> En l'an de mon trentiesme aage,
> Que toutes mes hontes j'eus beues,
> Ne du tout fol, ne du tout sage,
> Non obstant *maintes peines eues,*
> *Lesquelles j'ay toutes receues*
> Soubz la main Thibault d'Aussigny... 1-6.

Voilà un autre accent. On sent un homme qui a connu le malheur. On sent aussi qu'il vient seulement d'en faire l'expé-

1. Poésies diverses, I-V et VII. La pièce VI est un rondeau insignifiant ; IX est notre « Requête » ; X (Epistre a ses amis) a été écrite dans la prison de Meung ; quant à VIII (Dit de la naissance Marie d'Orleans), la pièce pose quelques problèmes particuliers que nous traitons ailleurs. Les autres « poésies diverses » sont toutes postérieures au *Testament*.

2. Ballade pour prier Nostre Dame v. 873, B. a s'amye 942, B. et oroison pour l'ame du bon Cotart 1238, B. pour Robert d'Estouteville 1378, B. des langues envieuses 1422, Contrediz de Franc Gontier 1473, B. des femmes de Paris 1515, B. de la Grosse Margot 1591 ; Rondeau « Mort, j'appelle de ta rigueur » 978. Ces pièces ne commencent qu'avec les « lais » proprement dits, et elles se présentent toujours sous forme de lais (7) ou à l'aide d'un artifice analogue qui les sépare du texte même du *Testament* (B. des langues envieuses, Contrediz de Franc Gontier). Seule la ballade des femmes de Paris fait exception à cette règle, et c'est aussi la seule pièce de notre liste qui soit douteuse. Si on la tient pour antérieure au *Testament*, on notera que toutes les pièces rapportées se suivent.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

rience. « Toutes ses peines » lui viennent de l'évêque Thibaut qui pendant un interminable été l'a tenu enfermé dans une sombre cellule, au pain et à l'eau. Le cachot de Meung l'a transformé. Il y a souffert dans son corps, il y a contemplé comme brusquement éveillé d'un rêve, la fuite de sa jeunesse, la ruine de toute espérance d'une vie honorable. Voilà la dure école dont il sort meurtri. L'allusion rapide de la Requête s'éclaire par les confidences du *Testament* : ce qu'il à fallu expliquer tout au long (quoique avec discrétion) au lecteur, le duc de Bourbon l'entendait à demi-mot. Il est visible que les deux poèmes font allusion aux mêmes faits. La suite du *Testament* nous en apporte une nouvelle preuve. Villon vient de mentionner qu'il a été délivré de la prison de Meung par « le bon roy » Louis XI, et immédiatement il continue :

Or est vray qu'après plainz et pleurs
Et angoisseux gemissemens,
Après tristesses et douleurs,
Labeurs et griefz cheminemens,
Travail mes lubres sentemens,
Esguisez comme une pelote,
M'ouvrit plus que tous les Commens
D'Averroys sur Aristote. 89-96.

On a reconnu *Travail,* la personnification de la souffrance, et c'est en dehors de la « Requeste à Monseigneur de Bourbon » le seul passage de ses œuvres où Villon fasse allusion à cette divinité cruelle. La strophe suivante est encore plus significative :

Combien qu'au plus fort de mes maulx,
En cheminant sans croix ne pille,
Dieu, qui les pelerins d'Esmaus
Conforta, ce dit l'Evangille,
Me monstra une bonne ville
Et pourveut du don d'esperance. 97-102.

C'est la phrase même de la Requête :

Beau sire Dieux ! je m'esbaïs que c'est
Que *devant moy croix ne se comparoist,*
Si non de bois ou pierre, que ne mente. 26-28.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

« Espérance », c'est la devise des Bourbons, et depuis G. Paris tout le monde est d'accord que Moulins, capitale du duc Jean, est la « bonne ville » qui accueillit le pauvre chemineau. Il est clair que la Requête a été écoutée. Le *Testament* en fait foi, et comme Villon nous y rapporte en somme l'histoire de sa prison et de la dure période qui a suivi, force nous est bien de conclure que le voyage de Moulins se place après le séjour de Meung. Et en soi quoi de plus vraisemblable ? Vers qui se fût-il tourné alors ? Charles d'Orléans ? Il a laissé emprisonner le poète, et il n'a rien fait, que nous sachions, pour le tirer de son cachot. Ceux de sa famille, à Angers ou ailleurs ? Le moindre d'entre eux désavoue un parent aussi compromettant [1]. Guillaume de Villon ? Son fils adoptif a eu recours si souvent à lui en ses difficultés qu'il veut lui épargner cette fois la tristesse d'une nouvelle et lamentable aventure [2]. Restait le duc de Bourbon : il avait jadis prêté six écus au poète [3], il était en outre son « seigneur » [4] (la famille de Villon était originaire du Bourbonnais) et enfin il était son confrère en poésie [5] : Jean II pouvait bien être, au sortir de prison, le protecteur le plus facile à émouvoir.

Où était Villon quand il s'est adressé à lui ? A Patay vraisemblablement, ou sur le point d'y arriver, ou tout au moins dans les environs :

> Car si du glan rencontre *en la forest*
> *D'entour Patay*, et chastaignes ont vente,
> Paié serez sans delay ny arrest. *Requeste*, 17-19.

Patay n'est pas sur la route qui relie Meung à Moulins. Mais il n'est pas question de reconstituer l'itinéraire de Villon, et comment retrouver aujourd'hui les raisons qui ont pu motiver tel ou tel détour ? Il n'est pas prouvé non plus que dès sa sortie de prison Villon ait songé à diriger ses pas vers Moulins. Et il n'est pas dit que le duc Jean fût alors dans sa capitale. Il pouvait être à Blois, par exemple, à la cour de Charles d'Orléans, dont

1. *Testament*, 181-4.
2. *Ibid.*, 849-56.
3. *Requeste*, 13-14.
4. *Ibid.*, 1.
5. P. Champion, *ouvr. cité*, t. II, p. 100 et suiv.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

il était l'un des familiers. C'est bien là sans doute que Villon l'avait rencontré autrefois et avait obtenu de lui un premier « prêt » de six écus [1]. Mais à l'époque de la « Requête », tout ce qui est assuré, c'est que Villon n'est pas dans le voisinage immédiat du duc :

Allez, lettres, *faictes ung sault* ;
Combien que n'ayez *pié* ne langue,
Remonstrez en vostre harangue
Que faulte d'argent si m'assault. 36-39.

Formule employée ailleurs encore par le poète (*Testament*, v. 924), et qui peut convenir aussi bien à un court trajet de quelques heures qu'à un voyage de province à province. Quoi qu'il en soit, Villon est allé rejoindre un jour « le sien seigneur » à Moulins, ou bien c'est le duc qui, de Blois, d'Orléans ou d'ailleurs, l'y aura mené.

A quelle époque de l'année sommes-nous ? L'allusion aux glands de la forêt de Patay n'est pas claire. Marot a voulu nous l'expliquer : « Entour Patay n'y a aucune forest et n'y vend on chastaigne [2]. » Voilà qui semble parfait : le duc sera remboursé aux calendes grecques. Toutefois, il n'est pas sûr que Marot ait dit ici le dernier mot. S'il n'y avait pas de « forêt » autour de Patay, il y avait au moins des « bois ». Plusieurs chroniqueurs du temps nous l'affirment [3]. Or dans ces bois il a pu y avoir des chênes et même des châtaigniers. Voici donc les glands et les

1. Pourtant la conclusion n'est pas certaine, et il est possible que ce prêt soit de date relativement récente ; on pourrait en effet interpréter les v. 13-14 : « Je sais bien que vous m'avez déjà prêté six écus l'autre jour ; mais il y a beau temps que j'en ai vu la fin, car il a fallu me nourrir dans l'intervalle. »

2. P. Champion, *ouvr. cité*, t. II, p. 102, n. 7.

3. Voir *Chronique* de Jean Chartier (J. Quicherat, *Procès de Jeanne d'Arc*, t. IV, 1847, p. 68) : « [Ilz] chevauchèrent dilligamment en tirant vers une église forte, nommée Patay en Beausse... Et la povoient bien veoir les Anglois, lesquelz Anglois se desmarchèrent pour prendre place *en l'orée d'un bois* emprès ung village.... Et ceulx à pié... se boutèrent *dedens ycellui bois et village.* » *Chroniques d'Angleterre* de Jean de Wavrin du Forestel (*Ibid.*, p. 422) : « Les avant-coureurs *veyrent ung cherf partir hors des bois*, lequel prinst son chemin vers Pathay et s'en alla ferre parmi la battaille des Anglois. »

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

châtaignes qui reparaissent. Il est sûr pourtant que Villon n'y avait aucun droit. Que les châtaignes se vendent bien ou mal, la différence sera sensible pour un citoyen de Patay qui veut hypothéquer sa récolte future, mais le pèlerin de Meung n'y gagnera ou n'y perdra pas un seul parisis. Et nous revenons en somme à la même plaisanterie. Ce qui nous intéresse surtout ici, c'est que glands et châtaignes se récoltent et se vendent à un moment de l'année qui peut être déterminé. Il n'est pas probable que Villon eût consacré deux vers à ce commerce, si on n'avait été alors dans la saison où il allait battre son plein. Or la date en question n'est pas douteuse, du moins pour le cas des châtaignes et dans la région centrale de la France : il s'agit d'une période qui va de la fin de septembre au début de novembre. Quant aux glands, nous ne savons s'ils trouvent encore acheteurs, mais le moyen âge n'en faisait certainement pas fi. Témoin le passage suivant du *Bourgeois de Paris* : « Item, en celle année fut tant de gland de chesne que on le vendoit à la halle au blé emprès l'avoyne, à aussi grans sachées comme blé [1]. » Le paragraphe qui précède a été écrit dans la dernière semaine de septembre, et la première date qui se rencontre ensuite est celle du 16 décembre. Nous voici ramenés à la même période de l'année.

Or Villon a été libéré vers le 2 octobre, lors du passage de Louis XI à Meung. Il a pu écrire sa requête dans les jours mêmes qui ont suivi.

Il est à noter que cette pièce n'est donnée par aucun des manuscrits principaux de Villon : *A* ni *C* ni *F* ne la connaissent. Les manuscrits tardifs *P* (B.N. fr. 1719), fin du XV[e] siècle et *R* (B. N. fr. 12490), postérieur à 1516, la présentent, mais M. Champion est porté à croire que *P* et *R* dérivent tous deux de l'imprimé de 1489 [2]. Levet à qui l'on doit cette édition, s'est servi pour les *Lais* et le *Testament* des mss. *B* et *C* qu'il a corrigés de son chef à l'occasion [3]. On ne saurait donc à l'ordinaire compter beaucoup sur son témoignage. Mais ici il

1. Éd. A. Tuetey, 1881, p. 349 (année 1436).
2. *Ouvr. cité*, t. II, p. 101, n. 2.
3. Voir Grace Frank, *The Sources of the oldest known edition of Villon* (*Romania*, XLIX, 1923, p. 587).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

faut admettre qu'il a réussi à se procurer une pièce qui avait échappé aux auteurs des autres recueils. La suscription qu'il y a mise [1], qu'elle soit de lui ou de sa source, montre qu'en tout cas l'état-civil de la ballade lui était connu. Nous pouvons du reste vérifier que son texte n'était pas gravement altéré, car il ne se distingue par aucune variante essentielle de la version de l'excellent manuscrit Rohan, qu'on a récemment publié [2]. Il est curieux de constater en particulier que la faute « si du glan rencontre la forest » pour « rencontre *en* la forest » se retrouve à la fois dans *I* et dans le ms. Rohan [3]. Elle doit provenir de la source même de notre tradition, qui pourrait bien avoir été une copie de l'original exécutée pour le duc de Bourbon et peut-être remise par lui au duc d'Orléans : à côté de la « Requeste », le ms. Rohan offre quatre autres pièces de Villon [4] qui ont probablement été récitées et peut-être composées à la cour de Blois.

Paris, 1925.

1. « La requeste que Villon bailla a monseigneur de Bourbon ». — « Bailla », on l'a vu, n'est pas le mot juste.

2. *Die Liederhandschrift des Cardinals de Rohan* (xv. Jahr.), p. p. M. Löpelmann, Göttingen, 1923.

3. C'est aussi la leçon du texte que Cretin avait sous les yeux : voir P. Champion, *ouvr. cité*, t. II, p. 102, n. 2 de la p. 101.

4. Ce sont : la ballade V des Poésies diverses (Rencontré soit de bestes feu getans) et trois des pièces rapportées qui se trouvent dans le *Testament*, la ballade des langues envieuses, la ballade à Margot, le rondeau « Mort, j'appelle de ta rigueur ».

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

UN OUVRAGE APOCRYPHE

DE

BÉRENGER DE LANDORE

par Paul FOURNIER.

Il y a cinquante ans, une promotion nouvelle entrait à l'École des Chartes : elle y était accueillie par la bienveillance, austère seulement d'apparence, de Jules Quicherat, et par la chaude parole de Léon Gautier ; le second rang appartenait à Antoine Thomas. Quand, pleine d'ardeur et d'espoir, cette promotion sortit de l'École, en janvier 1879, elle avait pour major Antoine Thomas. Aujourd'hui, lui et moi demeurons les seuls survivants de la promotion de 1879 ; en m'associant à l'hommage qui lui est rendu, il me semble non seulement parler en mon nom, mais être l'interprète des camarades qui nous ont quittés.

*
* *

Au cours des travaux provoqués par la préparation du tome XXXVI de l'*Histoire Littéraire*, j'eus à m'occuper de Bérenger de Landore, maître général des Frères Prêcheurs (1312-1317), puis archevêque de Compostelle, qui joua un rôle important dans la première moitié du XIVe siècle. Quétif et Echard lui attribuent un ouvrage, *de eventibus rerum*, qu'évidemment ils ne connaissaient pas, mais dont ils disent qu'une édition fut donnée à Augsbourg en 1518[1]. Cette indication demeura d'abord pour moi une énigme. C'est un manuscrit conservé à la Bibliothèque publique de Marseille, sous le n° 382, qui m'a fait connaître l'ouvrage signalé par Quétif et Echard ; il en occupe les derniers feuillets (fol. 80-126). Ce manuscrit date du XVe siècle[2] ; il appartenait au monastère de

1. *Scriptores Ordinis Fratrum Praedicatorum*, t. I, p. 517.

2. En tête du manuscrit, « Aesopus cum glossa mistici sensus » ; puis des exorcismes. Au fol. 76 on lit la date 1407.

Digitized by Google   Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Saint-Martin de Trèves ; j'ignore comment il est venu de Trèves en Provence. J'ai lieu de croire que le même ouvrage est contenu dans un manuscrit d'Augsbourg, datant de l'année 1473 [1] ; les deux manuscrits présentent ce trait commun qu'ils désignent comme auteur Bérenger de Landore, archevêque de Compostelle. Si une édition en a été donnée à Augsbourg, en 1518, il est vraisemblable qu'elle a été faite d'après ce dernier manuscrit.

Dans le manuscrit de Trèves, l'ouvrage porte un titre : *Exceptorius luminis animae*, peut-être ajouté après coup ; en tout cas ce titre ne se rapporte pas au *Lumen animae*, œuvre de Mathias Farinator, dont il sera question ci-dessous. L'ouvrage (que je décris d'après le manuscrit de Trèves), s'ouvre par deux prologues, le premier consacré à la glorification de Notre-Dame, le second destiné à faire connaître le but que se proposait l'auteur et les matériaux dont il a usé. Son dessein est très clair ; il part d'une idée, souvent développée par les Pères, et ramenée par saint Bonaventure à une formule éloquente : « Omnes creaturae illius sensibilis mundi animum contemplantis et sapientis ducunt in Deum æternum » [2]. C'est parce qu'ils s'inspiraient de cette idée que les prédicateurs du moyen âge empruntaient si volontiers des comparaisons à la nature. Ces emprunts leur étaient facilités par la connaissance des traités *de proprietatibus rerum* ou *de natura rerum*, très répandus à leur époque [3]. Pour rendre leur tâche plus aisée, l'auteur du recueil de Trèves s'est attaché à réunir et à grouper, sous la désignation de *liber eventuum in natura*, tous les textes qui peuvent fournir matière à comparaison. Ce fut un rude travail ; l'auteur dit y avoir consacré trente années de sa vie. Par bonheur, il fut secondé par un Pape (qu'il ne nomme pas), qui mit à sa disposition trois hellénistes pour la traduction des ouvrages grecs. En outre il fut aidé par d'heureuses chances : c'est ainsi qu'il a trouvé des manuscrits précieux dans le tombeau d'un païen de Barcelone, que d'autres leur ont été signalés par un personnage qu'il désigne sous le nom de *dominus Albertus*,

1. Cf. Cruel, *Geschichte der deutschen Predigt im Mittelalter*, Detmold, 1879, p. 260 ; et K. Burdach, dans *Centralblatt für Bibliothekswesen*, t. VIII (1891), p. 146.

2. *Itinerarium mentis in Deum*, ch. II.

3. Cf. *Histoire littéraire*, t. XXX, p. 334-388.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

que d'autres enfin lui ont été apportés par un Juif. Je ne garantirais pas, il s'en faut, l'exactitude de tous ces faits ; ce qui est certain, c'est que les textes sont extraits d'ouvrages très variés. L'auteur a eu recours aux écrivains ecclésiastiques, saint Jérôme, saint Ambroise, saint Augustin, Cassien, saint Chrysostome, saint Jean Damascène, Denis l'Aréopagite, Bède, Raban Maur, Haimon d'Halberstadt, Hugues et Richard de Saint-Victor, Gratien : à des écrivains littéraires de l'antiquité, tels Cicéron, Sénèque, Boëce et Cassiodore, et à toute la série des écrivains d'un caractère scientifique, qu'ils appartinssent à l'antiquité classique ou aux littératures arabe ou juive : ainsi Aristote, Averroès, Avicenne, Avicebron, Alkabicinus, Hippocrate, Galien, Pline l'Ancien, Ptolémée, Architas de Tarente, Solinus, Belinus, Evenus, Fontinus, Philarète, Pandolphe, Johannictus, Théophile et d'autres. Tous ces extraits sont répartis en une série unique de 73 chapitres ; chacun de ces chapitres est précédé de plusieurs rubriques, dont la première est particulièrement caractéristique [1].

D'après le titre indiqué plus haut, la compilation contenue dans le manuscrit de Trèves serait un extrait (*exceptorius*) d'un ouvrage intitulé *Lumen animae*. Or ce titre, *Lumen animae*, est équivoque : car il peut s'appliquer à divers recueils du XIV^e^ et du XV^e^ siècle. Le plus connu, celui qui est le résultat de la révision et de la mise au point d'ouvrages anciens, est le recueil dû à Mathias Farinator, carme de Vienne en Autriche [2], qui vivait au XV^e^ siècle, quoique, par suite d'une des nombreuses confusions commises à propos du *Lumen animae*, il ait été considéré par nombre d'anciens bibliographes comme un auteur du XIV^e^. L'œuvre de Farinator a consisté à refondre et à compléter un ou plusieurs recueils antérieurs ; c'est d'ailleurs lui-même qui en fait l'aveu. En tête de son recueil [3] se trouve une très copieuse

1. Exemples : Ch. I. *De amore*, caritate, dilectione et amicitia. Ch. II. *D altitudine mundi*, de gloria mundi, de sublimitate, de celsitudine.

2. Cf. Cosme de Villiers, *Bibliotheca Carmelitana*, t. II, p. 214.

3. Voir, sur les éditions incunables de l'ouvrage de Farinator, Hain, *Repertorium bibliographicum*, n^os^ 10329-10333, et M. Pellechet, *Catalogue général des incunables des Bibliothèques publiques de France*, n^os^ 4746-4749. On peut consulter sur le *Lumen animae* les *Nouvelles remarques* insérées au t. I des *Singularités historiques et littéraires* (Paris, 1738), p. 368 et suiv. ; et aussi la notice

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

préface; je ne peux me défendre de penser qu'il y faut voir un développement abondant du second prologue du manuscrit de Trèves. On a supprimé l'étrange incident de la trouvaille dans le tombeau de Barcelone; mais on y a introduit beaucoup d'embellissements. C'est ainsi qu'on y a inséré une lettre apocryphe de Jean XXII, composée sans doute de toutes pièces, qu'on a pris la peine d'y donner le nom des trois hellénistes traducteurs (Leo, Amundus, Severinus), qu'on y fait intervenir un évêque de Léon, Raymond, qui n'a jamais existé, qu'on signale des manuscrits recherchés avec succès à Cahors, en Angleterre, en Allemagne. — Quant au recueil lui-même, divisé en deux parties, l'une de 75 titres, contenant les observations sur les faits naturels, l'autre de 319 chapitres, où sont exposées les moralités, il décèle, quant aux sources employées et au but poursuivi, une réelle analogie avec le recueil du manuscrit de Trèves; mais il représente une somme de recherches beaucoup plus considérable, et est établi sur un plan différent. D'ailleurs il arrive souvent que les fragments d'écrits des mêmes auteurs employés de part et d'autre diffèrent par le début ou la fin. Si je m'en rapporte aux sondages auxquels je me suis livré, le recueil de Trèves, en dépit du titre qui lui a été ajouté après coup, doit être tenu plutôt pour un précurseur que pour un extrait du *Lumen animae* de Mathias Farinator.

Ce recueil doit-il être attribué à Bérenger de Landore? Cette attribution paraît tout à fait invraisemblable[1]. La vie de Bérenger fut une vie d'action; membre important, puis maître général de l'Ordre des Frères Prêcheurs, et ensuite engagé comme archevêque de Compostelle dans des luttes violentes et prolongées, on le voit mal se livrer à de minutieuses recherches dans les grandes librairies et diriger un personnel de collaborateurs. Au surplus, si le maître général des Frères Prêcheurs s'était signalé par une œuvre destinée à rendre des grands services aux prédicateurs, comment expliquer que la mémoire s'en soit perdue dans l'Ordre qu'il gouverna, et aussi en France, son pays d'origine? J'aime mieux

de M. Konrad Burdach au t. VIII du *Centralblatt für Bibliothekswesen* (1891), p. 19 et suiv., p. 145-147.

1. Je suis en désaccord sur ce point avec R. Cruel (ouvrage précité), qui ne semble pas établir solidement sa thèse.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

croire que quelque scribe, en quête d'une désignation d'auteur pour le recueil de Trèves, a choisi Bérenger en considération des goûts de ce prélat, qui avait encouragé l'activité littéraire de Bernard Gui, et de son séjour prolongé en Espagne, qui rendait vraisemblables ses relations avec des Juifs ou des Arabes détenteurs de manuscrits.

Pour résoudre définitivement les problèmes critiques que soulèvent le *Lumen animae* et les ouvrages qui, plus ou moins, l'ont annoncé ou en dépendent, et souvent ont porté le même titre, il faudrait examiner tous les recueils manuscrits qui, différents par le fond de l'ouvrage de Farinator, ne paraissent pas pour cela se confondre avec le recueil de Trèves [1]. Ils sont nombreux, et répandus surtout dans les bibliothèques de l'Europe centrale, notamment à Munich, à Prague, à Vienne, à Erfurt, à Wolfenbuttel, à Breslau et à Berlin [2]; dans les autres contrées de l'Europe on ne les connaît guère. Considérez, par exemple, le manuscrit 297 de la Bibliothèque Électorale de Berlin : il contient un *Lumen animae* qui est différent de l'œuvre de Farinator, et qui, à en juger par l'*incipit* et le *desinit*, diffère aussi du recueil de Trèves: or nous savons, par une remarque du Catalogue imprimé de la Bibliothèque Électorale [1] que le type de Berlin se retrouve dans les manuscrits 3041, 5393, 5976, 12996 et 23973 de Munich, et dans le manuscrit d'Erfurt, Amplon. Q. 136 ; ce type appartient au XIV^e siècle, comme l'atteste la date de 1369 que portent deux manuscrits, le 5393 de Munich et le manuscrit d'Erfurt. Il paraît certain que ces recueils, à la différence du recueil contenu dans les manuscrits de Trèves et d'Augsbourg ne furent pas attribués à Bérenger de Landore par les hommes du moyen âge [3]. La paternité de quelques-uns fut imputée à Jean XXII [4] probablement sans autre motif que l'habitude de ce pontife, qui chargeait des religieux dominicains ou augustins, d'ailleurs connus de nous, de faire pour son compte des compilations de textes ou

1. Au moins les *incipit* ne coïncident pas.

2. Pour s'en convaincre, il suffit de jeter les yeux sur les catalogues des manuscrits de ces bibliothèques.

3. Je ne fais aucun état des attributions à Bérenger de Landore qui sont l'œuvre des modernes auteurs de catalogues. Tel est le cas pour les mss de Prague 48, 413, 469, 702, 948, 1811, 1846, 2522.

4. Erfurt, Amplon., Q. 156 et 169.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

des tables de grands ouvrages [1]. Remarquez qu'aucun témoignage positif ne nous indique qu'il fit recueillir des textes de la catégorie qui nous intéresse. Nous savons seulement qu'il prenait intérêt à la lecture du traité *de proprietatibus rerum*, dont il put acheter deux exemplaires en 1329 [2].

L'attribution à Jean XXII ne semble pas avoir plus de valeur que l'attribution à Bérenger de Landore.

Toutefois, de l'étude de ces manuscrits, nous pouvons prévoir qu'un fait se dégagera. Il y eut des formes primitives de *Lumen animae* qui, dès le XIVe siècle, circulaient dans l'Europe centrale ; le manuscrit de Trèves représente probablement une de ces formes. Farinator les a connues au XVe siècle, et s'en est plus ou moins servi pour la confection du vaste recueil qui garde le nom de *Lumen animae*.

Telle est la conclusion que je crois pouvoir donner comme vraisemblable ; mais je ne la présente que sous les plus expresses réserves. Aussi je souhaite qu'un bibliographe expert, après examen des nombreux manuscrits et des diverses éditions, voire même des traductions [3], résolve définitivement les questions critiques que soulève l'histoire du *Lumen animae*. Les ouvrages qui portent ce titre en valent la peine [4], car ils ont alimenté de comparaisons les prédicateurs du XIVe au XVIe siècle, et peut-être en ont-ils fourni à l'orateur sacré qui en a fait le plus heureux usage : j'ai nommé saint François de Sales.

Paris, 1925.

1. Ehrle, *Historia Bibliothecae Romanorum Pontificum*, p. 151-153 et 180-181.

2. *Registrum Clementis Papa Quenti*, t. I, p. CCI ; *Histoire littéraire*, t. XXX, p. 363.

3. L'ouvrage a été traduit en allemand, comme l'indique Karl Burdach dans la notice citée plus haut. Il en a été fait, par R.E. Raspe, une analyse anglaise, imprimée à Londres en 1781. La traduction de cette analyse est donnée dans un manuscrit de la Bibliothèque d'Amiens, n° 48 du fond Lescalopier. Le traducteur se nommait de Gaulle.

4. Ne pas confondre le *Lumen animae* avec le *Lumen animae B. Virginis Mariae*, dont on trouve des manuscrits en Allemagne.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

A PROPOS
DE
QUELQUES MOTS ROMANDS
par Louis GAUCHAT.

---

1. Val. *ani* s.m. « passeur ».

Ce mot de Nendaz, en Valais, désignait le passeur du bac qui reliait les deux rives du Rhône, avant que le pont d'Aproz fût construit, en 1870. Il paraîtrait mystérieux, s'il n'était accompagné de *anā*, « bac », où l'on n'hésitera pas à voir le lat. navem, avec agglutination de l'article défini féminin, sous sa forme d'accusatif *a*[1]. Nendaz fait partie des patois valaisans dans lesquels *l* intervocalique et initiale tombe. Au nominatif, cet article serait *i*. Dans une autre localité située dans le Bas-Valais, le bac était nommé *nó* s. f., où on reconnaîtra le même mot, modifié conformément à la phonétique locale, selon laquelle tout *-a* devenu final se transforme en *-ó*. Le doute est donc exclu.

Mais, si *anā* et *ani* n'offrent pas de problème étymologique, ils intéressent par leur côté biologique. Comment se fait-il que dans *anā* on ait pu prendre *an-* pour le radical et le munir de -i < arius, pour former le nom du passeur ? Pourquoi y a-t-il agglutination à Nendaz et pas en Bas-Valais ? Ensuite de la perte de l'*f* finale[2], qui devint pour le mot une catastrophe, et de la mauvaise coupe, *anā* allait rejoindre la nombreuse série des mots en ata : *matènā*, *pa·ā*, « pelletée », *ròjā*, « rosée », etc., où *-ā* est suffixe[3]. Pour répondre à la deuxième question, il faut se rendre compte des conditions d'existence du mot. Aux abords du lac Léman, le produit de *navis* est soutenu par toute une famille de dérivés : *navatā*, « se débattre », *navatādzo*. « naulage », *navatai*,

1. On trouvera dans les *Mélanges d'étymologie française* de M. Ant. Thomas, p. 9, une liste de subst. avec *a* agglutiné. M. Tappolet s'est occupé du phénomène, à différentes reprises, notamment dans le *Bull. du Gloss.*, II, 22. L'exemple *anā* ne lui était pas connu.

2. Elle apparaît encore, graphiquement, dans d'anciennes formes fribourgeoises, comme *les naffs*, Blavignac, *Comptes de dépenses*, p. 156 (xve siècle).

3. *Anā*, « année », n'existe pas à Nendaz.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

« batelier », *navèta*, « navette du tisserand », « sorte de brioche », *navèyi*, « naviguer », *navyò*, « nacelle », *navyòtā*, « aller en *navyò* » [1] etc. Plusieurs de ces mots n'ont aujourd'hui avec *nā*, *nǒ* [2], qui désigne diverses espèces d'embarcations, que des rapports sémantiques lointains, mais il en reste assez pour maintenir solidement la tradition de mots commençant par *n-*, sans compter que *nā* lui-même, d'un usage relativement fréquent, était resté bien gravé dans la mémoire. A Nendaz, tous ces mots manquent, sauf *na·èta*, « navette de tisserand »; lui-même défiguré par la chute du *-v-* et dont la parenté avec **nā*, « bac », ne pouvait être sentie.

Ce n'est pas dans les montagnes du Valais qu'il faut aller chercher des termes de navigation. La connaissance de ces termes diminue visiblement, à mesure qu'on s'éloigne du Léman. A un certain nombre de kilomètres on dit encore pour « lac » *lé*, *li*, produit régulier de lacu ; plus loin, au Val de Bagnes, dans les vallées d'Hérens et d'Anniviers, on se sert du mot français, prononcé à Nendaz *ąkyė*. L'excellent correspondant du *Glossaire* pour Chamoson (non loin de Martigny), écrit au sujet de *nó*, « barque » : « je n'ai jamais entendu ce mot jusqu'à aujourd'hui, prononcé par un vieux de l'endroit. »

C'est donc l'isolement du mot **nā* qui a rendu possible sa soudure avec l'article. La forme écourtée (*l*)*a* de ce dernier et les contextes habituels dans lesquels figurait le mot, doivent l'avoir favo-

1. M. Jud en énumère une partie dans son beau mémoire sur les *Noms des poissons du lac Léman* ; *Bull. du Gloss.*, XI, p. 46 n. 3.

2. Bridel, *Glossaire du patois de la Suisse romande*, transcrit *nau*, *na*. Nous n'avons pas retrouvé dans la tradition vivante la troisième des formes qu'il indique : *nauha*. Il l'attribue, comme les autres, au Valais, et la définit par « bac sur le Rhône ». M. Schuchardt la cite à l'appui de son explication du mot *nava*, répandu aussi chez nous en toponymie, par navem + *a* féminin (*Z. f. rom. Phil.*, XXXIII, p. 466). Mais navem n'apparaît jamais dans nos patois avec cette désinence. Le *nąva* de l'*ALF*, carte 115 (*bateau*), p. 71, est un masculin en -ittu. Dans une étude précédente (*ib.*, XXIX, p. 556), M. Schuchardt se demandait si *nauha* de Bridel ne provenait pas du suisse allemand *Naue* très connu, « bateau à fond plat, sans quille, servant surtout au transport de marchandises » (voir *Schweiz. Idiotikon*, IV, col. 880). Ce pourrait être le mot allemand lui-même, prononcé *nawa* par les habitants alémaniques de Sion, et pris par Bridel pour une appellation romande. En tout cas une base *nava n'aboutirait guère, en Valais romand, à une forme qu'on puisse transcrire *nauha*.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

risée : « la nef ! », cri pour héler le passeur, « passer sur la nef », « la corde de la nef », etc. L'accusatif **a nā* dominait dans ces formules. De là *anā* incompris, en un mot, et son dérivé *ani*. Celui-ci risquait de devenir un « ânier », mais cette rencontre ne s'est pas produite, *ânier* n'étant pas courant en Valais. Il en est des mots comme des hommes : aucun ne peut vivre sa propre vie, sans se heurter continuellement à celle des autres.

Mais le mot **nā* n'avait-il pas un appui dans son homonyme de même origine *nā* s. f., « nef d'église » ? C'était, du moins en Valais, un faible soutien, car ce terme y a subi un sort analogue à celui de *nā*, « bateau ». Beaucoup de patois romands connaissent encore *nā*, *nå*, *nó*, *nė* dans les deux sens ; certains d'entre eux disent pour « nef d'église » plutôt *nèf*, *nèjè*, *nèfa*, en adaptant plus ou moins le mot français. A Savièse (près de Sion), elle s'appelle *aną* ; on distingue *i grā ana*, « la grande nef », de : *i pitita ana*, « le transept ». Ce qu'il y a de plus curieux, c'est qu'au pluriel on entend dire p. ex. *ėkò'a ėj anė*, « balayer les nefs », où il y a identification complète avec les subst. en -ata, cf. *matèną*, plur. *matènę*. Tout lien avec *nef* est alors rompu. A Trient, on dit également *anó*, à Finhaut *nó* ou *anó*, au Val de Bagnes *nó*, *anó* ou *arnó*[1]. Par ces formes, les Valaisans désignent plutôt le couloir entre les deux rangées de bancs que la nef entière[2]. Il est évident que dans ce cas l'agglutination est due à l'influence d'un mot qui s'associait facilement à *nef*, dans son acception restreinte, puisque l'agglutination se produit à plusieurs endroits. Ce mot est *allée*, qui signifie chez nous « corridor de maison, passage au milieu de l'écurie », etc., dans quelques localités « nef d'église » (Fribourg), et qui est lui-même susceptible de perdre son *a* initial. En Valais, *allée* alterne avec *alœu*, *alur* (ambulatorium), qui se comporte de même : déglutination fréquente, terme pour « nef d'église », dans le sens valaisan, au Val d'Anniviers, à Lens, etc.[3]. Ainsi navis, privé de ses attaches primitives, est attiré d'une part par les subst. en -ata, de l'autre par le groupe des dérivés d'ambulare.

L'altération qui guettait navis après sa mutilation, se mani-

1. La raison de cette *r* nous échappe. Influence de *portó*, « portail » ?

2. M. Fankhauser, *Val d'Illiez*, p. 88, insiste sur le fait, qui est du reste confirmé par les fiches du *Glossaire*.

3. A Nendaz, le couloir entre les nefs s'appelle *tsarịri*, « charrière ».

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

feste d'une manière semblable en Gruyère. On y rencontre, comme variante du normal *nå*, la forme *nåyė*[1], attestée par Cornu et notre correspondant de Gruyère. Elle s'explique sans doute par l'hésitation connue entre *-å* et *-åyė* dans les subst. en -ata: *anå* et *anåyė*, « année », etc. Navis remorqué par annata! C'est encore un pays où la navigation fait défaut et où navis ne pouvait avoir de fortes racines dans le langage.

2. Val. *òmiṅ*, « pyramide de pierres sur les sommets des montagnes ».

On rencontre sur les sommités de nos Alpes des cônes de pierres entassées, élevés pour servir de points d'orientation ou simplement pour marquer le passage des touristes. On les appelle dans la Suisse allemande *Stein-Mannli*[2]. Le mot *òmiṅ*[3], attesté uniquement au Val d'Anniviers, dans le voisinage de la limite des langues, n'est autre chose qu'un calque de *Mannli*, c'est-à-dire homo + īnus. Les études pénétrantes de M. Tappolet sur les emprunts alémaniques dans les patois romands[4] ne comprennent que des mots qui ont passé tels quels d'une langue à l'autre, tout en subissant toutes sortes d'adaptations phonétiques et sémantiques[5]. Il y aurait aussi une étude à faire sur des influences plus cachées, se traduisant par des calques, des adaptations ou contaminations, telles que *avant-parlier* (*Fürsprecher*), *se tirer bas* (*sich abziehen*), *vėrõpris* (*véronique* + *Ehrenpreis*), *tarpėlọ*, « berce » (imitation de *Bärentalpe*, où *tarp*, « patte », est un emprunt et où *ėlò* équivaut à « à l'ours »). Si les mots d'emprunt, par leur grand nombre et leur caractère domestique, témoignent d'excellents rapports entre les deux races durant plusieurs siècles, ces influences plus profondes touchent à la mentalité même du peuple récepteur. Le *Glossaire* fournira d'abondants matériaux pour cette étude.

Zurich, 1925.

1. Le roumain *naie* s'explique tout autrement.
2. Cf. *Schweiz. Idiotikon* IV, col. 280.
3. Le signe *ṅ* représente une *n* vélaire.
4. *Die alemannischen Lehnwörter in den Mundarten der franz. Schweiz*, Bâle, 1913 et 1916.
5. Quelques-uns sont cependant de l'espèce qui nous occupe ici, voir II, p. XI et n. 3

« ET VOUS LE VENDEZ ? »

par Maurice GRAMMONT.

Lorsque j'ai montré, dans mon *Traité pratique de prononciation française*, 5e éd., p. 184, comment une frase interrogative change de signification si l'on modifie son mouvement musical, je n'ai guère confronté que des exemples qui sont caractérisés par le déplacement de la sillabe à « ton » interrogatif. Ces exemples sont très frappants et très nets. De plus délicats ne pouvaient pas être cités dans un manuel ; mais il ne faut pas ignorer qu'il en existe. Les plus embarrassants pour un étranger sont ceux où le ton change de nature sans changer de sillabe.

Je me suis amusé, aux vacances dernières, à entrer chez divers épiciers pour leur poser les questions suivantes : « Avez-vous du bon café ? — Oui, Monsieur, nous avons du Moka de première qualité. — *Et vous le vendez ?* — Six francs la demi-livre ». Chez un autre : « Avez-vous du bon café ? — Oui, Monsieur, nous avons du Moka à six francs la demi-livre. — *Et vous le vendez ?* — Oh ! Monsieur, nous ne pouvons pas en tenir. »

Dans les deux cas la note la plus aute est sur la sillabe *-dez*, mais elle n'est pas amenée de la même manière, et dans le second cas il se fait sur la voyelle une modulation qui est tout à fait étrangère au premier. La première frase signifie : « Et à quel prix le vendez-vous ? », la deuxième : « Et i a-t-il des gens qui vous l'achètent à un tel prix ? »

La figure suivante donne pour chacun de ces deux exemples

Digitized by Google — Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

un tracé de la frase : « Et vous le vendez ? » obtenu au moyen de l'enregistreur de la parole :

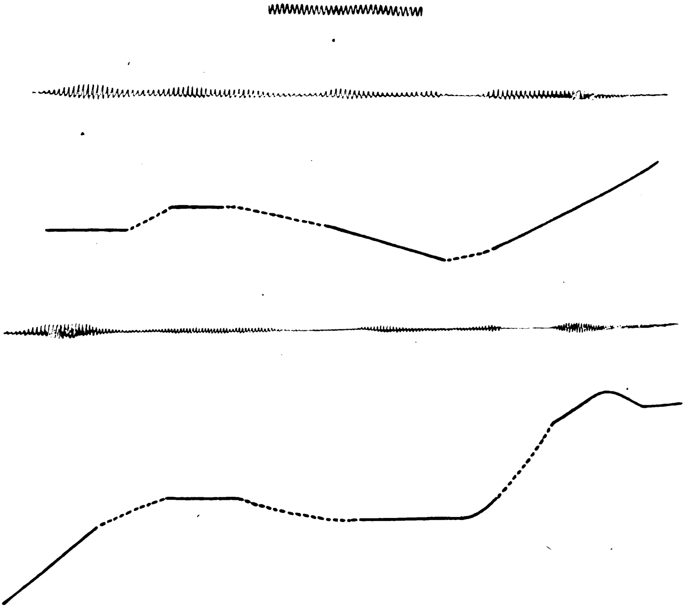

1^{e} ligne : diapason de 200 v. d.
2^{e} ligne : tracé du premier exemple.
3^{e} ligne : courbe musicale du premier exemple.
4^{e} ligne : tracé du 2^{e} exemple.
5^{e} ligne : courbe musicale du 2^{e} exemple.

Les lignes pointillées marquent la place des consonnes, non leur auteur.

Voici les notes que révèle l'analise des tracés pour les voyelles; on peut négliger celles des consonnes, car dans un cas comme celui-ci elles ne font pas d'impression particulière sur l'oreille.

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

1^er^ exemple :

é : la♭$_2$
u : la♯$_2$
ã : la♭$_2$ sol♯$_2$
é : la$_2$ la♯$_2$ si♭$_2$ si$_2$ si♯$_2$ ut♭$_2$ ut$_3$ ut♯$_3$ ré♭$_3$ ré$_3$ ré♯$_3$

2^e^ exemple :

é : la$_2$ la♯$_2$ si♭$_2$ si$_2$ si♯$_2$ ut♭$_2$ ut$_3$ ut♯$_3$ ré♭$_3$ ré$_3$ ré♯$_3$
u : mi♯$_3$
ã : mi♭$_3$ mi♭$_3$ mi♭$_3$ mi♭$_3$ mi$_3$ mi♯$_3$
é : sol♯$_3$ la♭$_3$ la$_3$ la♯$_3$ la$_3$ la♭$_3$ la♭$_3$

Ces notes, étant celles des tracés qui ont été analisés, ne sont qu'un fait de parole. La courbe qui en suit le mouvement manifeste le fait de langue.

Les différences sont très sensibles. Dans le premier exemple les trois premières voyelles se tiennent à peu près sur la même note, l'écart entre la plus basse et la plus aute ne dépassant pas un ton ; mais la note la plus basse est à la fin de la troisième voyelle qui s'abaisse en quelque sorte pour préparer la montée continue de la quatrième. L'écart entre cette note la plus basse et la note la plus aute n'est d'ailleurs que de deux tons et demi.

Le deuxième exemple commence par un coup de glotte, qui n'est pas indispensable, mais qui, s'il apparaît, rend la frase plus caractéristique. La première voyelle, au lieu d'être dite sur un ton égal, présente une montée continue d'environ deux tons, comme la dernière voyelle du premier exemple, et sur les mêmes notes, mais beaucoup plus rapide. Il ne faudrait pas se âter d'en conclure que le ton a changé de sillabe, et que c'est celui de la dernière du premier exemple qui est passé à la première du deuxième ; non, car la note la plus aute reste, comme on va le voir, sur la dernière. La deuxième voyelle est uniforme, un peu plus aut que la première, comme dans le premier exemple. La troisième commence, comme dans le premier exemple, un peu plus bas que la deuxième, mais au lieu de continuer à baisser, elle se maintient d'abord pour monter vers la fin. La quatrième commence un ton et demi plus aut, et monte encore d'un ton, puis descend rapidement 3/4 de ton plus bas pour s'i maintenir. La différence

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

de auteur entre la note la plus basse et la plus aute du deuxième exemple est d'une octave.

Le mouvement général des deux frases est donc très différent ; les deux points caractéristiques, ceux qui font nettement impression sur l'oreille, sont la première et la dernière sillabes. Dans le premier exemple la première sillabe, basse et égale, est insignifiante, dans le deuxième elle monte d'une manière continue et rapide, qui est très sensible à l'oreille. Dans le premier exemple la dernière sillabe monte d'une manière continue et finit par la note la plus aute de toute la frase ; dans le deuxième elle commence plus aute que n'importe quelle autre partie de la frase, elle monte encore assez rapidement pendant sa première moitié et redescend dans sa seconde. Le seul point commun entre ces deux frases, c'est que la note la plus aute est sur la dernière voyelle ; mais l'oreille est frappée par leur différence d'allure : la première présente une montée unique, à la fin ; la deuxième offre deux montées, et une voyelle finale qui à partir d'un certain moment se lâche et se détend.

Malgré l'écart musical, la nuance entre ces deux frases est assez délicate, parce que la voyelle « tonique » reste la même. La différence de sens n'échappe à aucune oreille française, mais les étrangers s'i trompent fréquemment.

Montpellier, 1925.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

UNACCENTED FINAL VOWELS IN ITALIAN

by C. H. GRANDGENT.

According to the brilliantly audacious theory of Meyer-Lübke, Latin *-ās*, at some preliterary period, turned to *-ēs* in Italy, and subsequently every *-ēs* or *ē* became *-i* in that region, except in Calabria, where it remained *-e*. This opinion is succinctly expressed in his *Italienische Grammatik*, pp. 59-60, 61, 64, 66, 220, 224, 226, and in his *Grammatik der romanischen Sprachen*, I, 246, 248, II, 166; and is briefly defended in the *Zs. f. rom. Phil.*, XIX, 134-137. It is repeated in the *Grammatica storico-comparata della lingua italiana e dei dialetti toscani*, 55-57, etc. We see it adopted by Wiese in his *Altitalienisches Elementarbuch*, 41, by Guarnerio in his *Fonologia romanza*, 305-6. For, in spite of the skepticism aroused by so startling a conjecture, the hypothesis has found wide acceptance, partly because of the deservedly great authority of the master who propounded it, partly because it appears to afford a concise formula for the explanation of a seemingly complex series of linguistic changes. While the first of these reasons has lost none of its weight, one should suspect the seductiveness of the second, for the simplest formula is not always nearest the fact. To say, for instance, that the final *s* of French *sans* comes from the *-e* of *sine* would be the very briefest statement of the apparent relation of the ends of the two words; but it would be too clearly absurd to tempt anybody. A like temptation, however, may lurk in hypotheses which at first sight have the look of truth.

In returning to the problem, one must remember that the doctrine in question is nothing more than a theory; it has often been stated, however, as if it were an established fact. For the *-ās* > *-ēs* clause, no evidence is claimed. That such a moment-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

ous change should have occurred, without leaving any sort of record, at a time when *-s* was still vigorous enough to differentiate utterly the development of *-ās* from that of *-ā* (which, according to Meyer-Lübke, is not altered), taxes one's credulity to the utmost. And why should *-s*, which was always feeble in Latin, work such a miracle ? The more one thinks of it (thinking in terms of sounds, not of letters), the more improbable it becomes. To be sure, the *-ās* part of the theory can be discarded without wrecking the *-ēs* part; but, on the other hand, the *-ās* part is the more important. By the Calabrian *kantave*, etc., supposedly representing *-ās*, we should probably be less impressed if we knew more about that group of dialects; in order to draw conclusions from his *kantave*, the propounder has to attribute *kanti* to the analogy of *sienti*, thus postulating for Calabrian a dependence that he is unwilling to admit for Tuscan *canti* and *senti*. Calabrian *fore* is of no account, there being no reason for taking it from *forās* rather than *forīs* ; the same *petitio principii* is seen in the assumption that Tuscan *fuori* comes from *forās* and not from original Latin *forīs*, inasmuch as Tuscan has also *fuora* and *fuore*, evidently from *forās* and *forīs*.

Turning to the *-ēs*, *-ē* part of the conjecture, we must recall that it is contingent (as its author frankly admits) on the hypothesis that quantitative distinctions in unaccented syllables were observed longer in Italy than elsewhere. Of this there is no proof other than the thing to be proved. Indeed, such scanty data as we have, indicate a more careful preservation of quantities around the northern outskirts of the Empire than in the middle and south. And that is in harmony with common experience : alteration is quickest at the great centres, especially when these centres are crammed with polyglot foreigners. At first sight, one might take the lists in Schuchardt's *Vokalismus des Vulgärlateins*, I, 244-58, III, 116, to be evidence of a phonetic change of *es* to *is*, though not in Italy alone. But closer inspection reveals them as products of familiar morphological phenomena: nouns of the 5th declension pass into the 3d; nom. sg. *-es* in the 3d is replaced by commoner *-is*; in the nom. and acc. pl. there is confusion of *e* and *i*; there are interchanges among the 2nd, 3d, and 4th conjugations. Since these nouns in *-is* regularly make their diminutives in *iculus* (III, 116), the *i* in question is presumably

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

not ī; and since the 2d conj. verbs which show *-is* for *-es* (*vidis*, etc., I, 258) have *i* throughout their inflection (*gaüdite*, *morditis*, etc.), the innovation is not a phonetic tranformation of *-ēs* to *īs*. In I, 254-8 we note a list of adverbs in *ae* (*verae* for *vere*, etc.), apparently showing *-ē* far from the road to *i*. The real descendants of the *-ē* adverbs are Italian *pure*, *massime*; *puri* does not exist, and Meyer-Lübke is obliged to explain *pure* by a roundabout hypothesis. It is natural that in late Latin, unaccented ĭ and *e* being pronounced alike, and orthographic confusion having resulted from various exchanges, the letters *i* and *e* should be often mixed : as *mares* for *maris*, etc., in Audollent's *Defixionum Tabellae*, p. 535. Perhaps nothing more is meant by Schuchardt's *ris* and *spis* (I, 249); at any rate, no *ris* or *spis* with ī has left Italian progeny. We find no trace of *i* for *e* in *S. Benedicti Regula Monachorum* (ed. B. Linderbauer). Indeed, the use of *i* for *e* is characteristic of Gaul rather than of Italy.

Though unsupported by direct evidence, is the theory plausible ? Is it likely that unstressed final *ās* should have deviated so radically from every other *ā*, becoming *-ēs* in *amās* but not in *amāsti* nor in *stās*, while *amā* remains intact ? After all, a word is not a real phonetic unit; and the popular language apparently tended to emphasize rather than to weaken the feeling for *a* as a characteristic of the first conjugation — witness *amāstis*, *amārunt*, *amāssem*, etc. With regard to the change of *-ēs*, *-ē* to *i*, one has to assume the same efficacy of the final unaccented position, *vidē*, but not *vidēmus*, being affected. Mereover, it is difficult to imagine how a close *e* could have passed to close *i* without going through a stage so near to open *i* that it could hardly have escaped mingling with it ; yet, in view of the history of Greek η and ε, such a thing cannot be called impossible.

If, however, *-ē* did regularly become *-i*, one would expect the enclitic pronouns *mē*, *tē*, *sē* to have had always *i* in Italian, especially since they were subject to no *e* influence from other forms, the proclitics having regularly developed *i*; but a good 180 examples of *me*, *te*, *se* in enclisis have been counted in Monaci's *Crestomazia* alone by Dr. Thatcher Clark, in an unpublished dissertation of 1902, now in the Harvard University Library, on the results of *-es*, *-e* in Italian. Furthermore, if *-ēs* always changed to *i*, one has to invent a reason for the 3d declension

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

feminine plural in *-e*, which existed beside *-i* in the earliest Italian times and for centuries after : for instance, *le laude* in St. Francis and in Guinizelli ; *le necèssitade* and *le opinione* in Guido Fava da Bologna ; *molte oppinione* in the *Liber Ystoriarum Romanorum* ; *le gente* and *le nave* in the Pisan treaty of 1264 with Tunis ; *le gente*, (*le*) *alpe*, *padri e madre* in Guittone's prose. Dr. Clark has found nine cases in the *Tesoretto*. According to Pieri, *Appunti morfologici concernenti il dialetto lucchese e il pisano* (*Archivio glottoligico italiano*, XII), *e* is the regular plural termination for 3d declension feminines in Lucca and Pisa. We find even masculines in *-e* : e.g., *presente* in *Paradist*, XVII, 93, and *i miei sospire* in Dante's *Per una ghirlandetta*.

Likewise in verbs, in the 2d sg. pres. ind. of all conjugations except the 4th, we see *-e* more or less in use beside *-i* ; also in the pres. subj. of the 1st. Examples in plenty are to be found in Monaci, in the *Tesoretto*, in Dante, in Petrarch. This *-e* is commonest in the 1st conjugation, next in the 3d, rare in the 2d ; it occurs much oftener in the present than in the imperfect. D'Ovidio, in his *Versificazione italiana*, 711, cites from Nannucci a few examples of the *tu ama* style ; Dr. Clark has found some of the *tu vede* pattern. These two types, it must be admitted, are extremely scarce, and their scarcity proves the very early adoption of *i*, especially in the first two conjugations ; for this, there was abundant time between the fall of *-s* and *-t* and the beginning of the 13th century. To determine why *tu crede* maintained itself longer, beside *tu credi*, than *tu vede* beside *tu vedi* would require a study of the comparative frequency of 2d sg, in the two conjugations. It must always be remembered that, under the Meyer-Lübke rule, *tu ame* (or *che tu ame*) is just as irregular phonetically as *tu vede* ; and *tu ame* is frequent enough. According to Dr. Clark, the prose of Albertano Pistojese usually has *-e* in the 1st conjugation ; Petrarch employs it only in rhyme (*Zs. f, rom. Phil.*, Beiheft XIII, 25). The oldest recorded Florentine ending, in the 1st conj. pres. subj. 3d sg., seems to be *i*, judging from the name *Dietesalvi* in the bankers' book of 1211 (Monaci, 25) ; but the same document reveals the same ending in the 3d conj. pres. ind. 2d sg., in the name *Benintendi* (Monaci, 22). Of a different type, though still in *-i*, are the imperative *sapi* (Monaci, 162) and the pres. subj, 2d sg. *facci* (Monaci, 164) in the Sie-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

nese letter of 1260; here we may suspect an intrusion of the indicative ending into the imperative and thence into the subjunctive.

Giovanni would appear to afford support to the theory, were not forms with *-e* (*Giovane, Joane*, etc.) so very common in early Italian, and forms with *-is* so common in late Latin (*Vok.*, I, 229-30). Doubtless the *-i* here, as in other saints' names, is due to the analogy of genitive constructions (*Petri, Pauli*) with *ecclesia*; one may consider also, remembering Lapo Gianni, the influence of patronymics. Place names, following the locative type, have nothing to do with the case; neither have such names as Ruggieri, Luigi. The archaic plurals *bocchi, calendi* (*calende* in the oldest Tuscan prose), *festi, ondi, porti, spalli, veni,* used beside the commoner forms in *-e*, may, as Dr. Clark believes, be remnants of the ablative; or they may have come in when the 3d declension feminines were swaying between *-e* and *-i* (*pagini* occurs also). *Ali* has been explained as due to an understanding of *l'ale* (i.e., *le ale*) as a singular; so *armi,* which in any case would not be covered by the theory. Among adverbs, *domane, lunge, ogge,* etc., are common enough in the early centuries beside the eventually prevalent forms in *-i*. *Domani, tardi, volentieri* (and occasional *leggieri*) may well have followed *oggi* and *ieri*, *oggi* itself having imitated *dì* and *ieri*. This last attaches itself naturally to old *herī,* assuming that this form survived beside *herĭ*; indeed, there was an old Latin *manī*, similar to *lucī, vesperī*. *Fuori* has already been mentioned. It is evident, moreover, that *i* came to be felt in Italy (so *s* in Gaul) as an adverbial ending, because of the existence of a number of common adverbs (*sì, qui, lì,* etc.) phonetically entitled to it.

Now, if the theory is intrinsically improbable and not necessary for the explanation of the facts, what are its advantages? Why is it preferable to such an interpretation as had been given by D'Ovidio in the *Archivio glottologico italiano*, IX, 83 ff.? If we adopt Meyer-Lübke's conjecture for the 3d declension, we have to explain the plurals in *e*; if not, we must account for those in *i*. The latter are, indeed, the more numerous; and the *-e* plurals can be plausibly attributed to the influence of the 1st declension. On the other hand, the masc. *-i* plural really calls for no excuse at all, for it is exactly what one would expect from the behavior

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

of French, Provençal, and (according to Tiktin) Rumanian, which languages early adapted the masculines of the 3d declension to the type of the 2nd. The burden of proof lies on those who maintain that Italian did something different. The *i* plural once generalized for masculines, its gradual extension to feminines was inevitable; masc. *forti* entails fem. *forti*, *padri* imposes *madri* — although Guittone still said *padri e madre*, and the process of assimilation is even now by no means complete. In the verb, Meyer-Lübke of course admits that sundry "ausgleichungen" have to be assumed; such ajustments are inevitable either with the theory or without it. Without it, they are more numerous, but on the whole more credible; we are not, for instance, called upon to believe that the *a* of *che tu creda* is analogical rather than a descendant of the *a* of *credas*. The theory would account phonetically form such forms as *tu ami*, *che tu ami*, *tu vedi*, *vedi*, *che tu veggi*, *che tu facci*, and the 2d pers. sg. of the imperfect indicative and subjunctive. It does not similarly account for the types *tu ame*, *che tu ame*, *ch'egli ami*, *che tu veda*, *tu credi*, *credi*, *che tu creda*, *che tu senta*, the second, fourth, seventh, and eighth of which it makes, on the contrary, more difficult, while not facilitating the explanation of the others.

Let us see how the verb scheme works out if Meyer-Lübke's theory be discarded. In the pres. ind. and subj. sg. we should have originally:

amo	ame	vedo	veda	credo	creda	odo	oda
ama	ame	vede	veda	crede	creda	odi	oda
ama	ame	vede	veda	crede	creda	ode	oda

The equivalents of all these forms are actually found, although, as has been said, anything like *tu ama* or *tu vede* is exceedingly rare. Of the above inflections, only that of the 4th conjugation affords in the indicative the distinction, so essential in a language chary of subject pronouns, between the 2d and the 3d pers. sg.; the 4th, then, is imitated by the others. While the 2d and 3d are hesitating between *e* and *i*, the 1st adopts both. Then *tu ami* beside *tu ame* leads to *che tu ami* beside the phonetic *che tu ame*, and the *i* infects the whole singular and the 3d pers. pl. of the pres. subjunctive. Be it noted that this last infection (the hardest to accept) has to be assumed equally

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

under Meyer-Lübke's plan. In the 2d and 3d conjugations the indicative *i* is taken on by the imperative (*vedi*, *credi*), then often by the 2d pers. sg. of the subjunctive (*che tu abbi*, *che tu sii*), especially in verbs whose imperative comes from the subjunctive. The imperfect indicative is exposed to the analogy both of the present (*ami* or *ame*) and the preterit (*amasti*); hence the 2d pers. sg. *amavi*, occasionally *amave*. The imperfect subjunctive adopts the preterit *i* in the 1st pers. sg. as well as in the 2d : *amai*, *amasti*, hence *amassi*, *amassi*, *amasse*, instead of *amasse*, *amasse*, *amasse*. In the course of all these adjustments there arose many forms which did not survive, such as imperative *dorme* and imp. subj. *egli chiudessi*.

In such a conception of the developments, no unlikely assumption is called for. There would appear, then, to be no need of invoking the aid of a conjectural phonetic principle at variance with familiar linguistic experience.

Cambridge (Mass.), 1925.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

QUELQUES NOTES SUR L'HISTOIRE
DE LA
LÉGENDE D'ALEXANDRE LE GRAND
EN ANGLETERRE AU MOYEN AGE

par George L. HAMILTON.

Paul Meyer, dans son livre connu, *Alexandre le Grand dans la littérature française du moyen âge*, a cru que le *Roman de toute chevalerie*, écrit d'après lui au milieu environ du treizième siècle [1] par Eustache de Kent [2], s'est inspiré du *Roman d'Alexandre* en alexandrins [3], et fournit la preuve la plus certaine et la plus ancienne de l'introduction de cette œuvre en Angleterre [4]. Mais d'après des recherches plus récentes il faut croire que c'est Thomas de Kent qui était l'auteur du poème anglo-normand dans sa forme originale [5], et qu'un second auteur a remanié cette œuvre en utilisant le *Roman d'Alexandre* [6] et en introduisant l'épisode du *Fuerre de Gadres*, traduction en vers [7] par un nommé Eus-

1. *Op. cit.*,II, 281.
2. *Ib.*, II, 281-3.
3. *Ib.*, II, 273-4, 285, 291-3.
4. *Ib.*, II, 274.
5. J. Weynand, *Der Roman de toute chevalerie von Thomas des Kent in seinen Verhältnis zu seinen Quellen* (Dissertation de Bonn) 1911, 3-6: A. Hilka (dans son compte rendu de l'œuvre de Weynand), *Zeitschr. f. franz. Spr. u. Lit.*, XL, ii (1912-13), 186.
6. H. Schneegans, *Uber die Interpolation des Fuerre de Gadres im altfranzösischen Roman des Eustache von Kent*, in *Festschrift W. Viëtor*, 1910, 36-9; Hilka, *Zeitschr. f. fr. Spr. u. Lit.*, XL, ii, 191.
7. Schneegans, *art. cit.*, 27-51 ; Hilka, 186, 191 ; F. Pfister, *Zur Entstehung und Geschichte des Fuerre de Gadres*, in *Zeitschr. f. fr. Spr. u. Lit.*, XLI, i (1914), 102-3 ; R. Wolff, *Der interpolierte Fuerre de Gadres in Alexanderroman des Thomas von Kent* (Dissertation de Bonn), 1914.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

tache[1] d'un écrit latin [2]. Ni cet épisode [3] ni les additions prises dans le *Roman d'Alexandre* [4] ne se trouvent dans le poème anglais, *King Alisaunder*, traduction de la rédaction originale de l'œuvre de Thomas, faite vers 1275 [5].

De plus, il ne faut pas attribuer l'inspiration de l'œuvre de Thomas à une source française, parce qu'à l'époque où elle a été composée, c'est-à-dire la deuxième moitié du douzième siècle [6], il y avait un véritable culte pour l'histoire, vraie et légendaire,

1. Pfister, *art. cit.*, 102-3 ; et *Alexander der Grosse vor Tyros und Gaza nach einen mittelalterlichen Text.*, in *Berl. philol. Wochenschrift*, 1915, 317-20.

2. Hilka, *art. cit.*, 186. M. Meyer, *op. cit.*, II, 239-41, a constaté que le *Fuerre* a formé un poème complet en soi, dont l'auteur s'appelait Eustache, natif de la France du nord, qu'il n'a pas identifié, bien entendu, avec « Eustache de Kent » auteur selon lui de l'œuvre anglo-normande. Aux allusions à Eustache dans cette œuvre on peut ajouter celle qui se trouve dans la leçon du vers 3959 (ms. de Durham, v. Schneegans, *art. cit.*, 41, n.) « Moult par fu grant la presce si come aconte Ystace, » qui se trouvait dans un manuscrit perdu du poème, L. Delisle, *Notice sur les manuscrits disparus de la bibliothèque de Tours pendant la première moitié du XIX^e^ siècle* in *Notices et extr. des mss.*, XXXI, i (1884), 286. Th. Hildenbrand, *Die altfranzösische Alexanderdichtung « Le roman de toute chevalerie » des Thomas von Kent und die mittelenglische Romanze « Kyng Alisaunder » in ihrem Verhältnis zu einander* (Dissertation de Bonn), 1911, 22-4.

3. Schneegans, *art. cit.*, 42-5 ; Hildenbrand, *op. cit.*, 29-30.

4. *Ib.*, 43.

5. Écrit vers 1250, ou dans la troisième quart du treizième siècle selon E. Kölbing, *Arthur and Merlin* (Altenglische Bibliothek, IV) 1890, lx, qui a établi que son auteur est probablement celui qui a écrit *Arthur et Merlin*, et *Richard Cœur de Lyon*, ce qui a été généralement accepté, cf. G. Paris, *Rom.*, XX (1891), 378 ; A. Billings, *A Guide to the Middle-English Metrical Romances* (Yale Studies in English, IX) 464, R. S. Loomis (dans son compte rendu de l'édition de Brenner de *Richard*), *Journal of English and Germanic Philology*, XV (1916), 464, si K. Brenner, *Das mittelenglische Versroman über Richard Löwenherz* (Wien. Beitr. zu engl. Philologie, XLIV), 1913, et K. D. Bülbring (dans son compte rendu de l'édition de Kölbing), *Englische Studien*, XVI (1891), 255, rejettent la conjecture à l'égard de *Richard*. L'original français de *Richard* était composé vers 1250, G. Paris, *Le roman de Richard Cœur de Lion*, in *Rom.*, XXVI (1897), 387, n. 1 ; Loomis, *Jour. of Engl. and Germ. Philol.*, XV, 456, 458.

6. Schneegans, *Die Sprache des Alexanderromans von Eustache von Kent*, in *Zeitschr. f. fr. Spr. u. Lit.*, XXX, i (1907), 29-30 ; Hilka, *Ib.*, XL, ii, 108.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

d'Alexandre en Angleterre, et cet intérêt date de loin. Le savant anglais, Alchvine a envoyé à Charlemagne, après 781 [1], avec quelques vers de dédicace [2], une copie de la correspondance entre Alexandre et Dindimus [3], source d'autres manuscrits de cette version de l'œuvre [4]. Le grand roi Alfred (mort en 901) a introduit dans sa traduction en vieil anglais de l'histoire d'Orose une allusion à l'intrigue de Nectanebus et Olympia, prise dans la version latine de Julius Valerius [5], faite avant 300 [6], du roman grec d'Alexandre de Pseudo-Callisthenes, écrit au deuxième ou troisième siècle de l'ère chrétienne [7]. Dans le récit de la visite d'Alexandre [8] au temple d'Ammon se trouvait cette phrase [9] : Alors, il est venu au temple, duquel les égyptiens disent qu'il était consacré à leur dieu Amon, qui était fils de leur autre dieu « Jovis », pour disculper sa mère relativement à Nectane-

1. C'est-à-dire après qu'ils se sont connus dans cette année ; cf. M. Manitius, *Geschichte d. lateinischen Literatur des Mittelalters*, I (1911), 273.

2. *Poetae Latini Aevi Carolini* (M. G. H.) ed. R. Dummler, I (1881), 300.

3. Pour la source grecque, dont l'auteur était peut-être Arrianus, des trois versions latines, voir F. Pfister, *Die Brahmanen in der Alexandersage* in *Philologische Wochenschrift*, 1921, 569-70.

4. Manitius, *op. cit.*, I, 248, 279, 280. Pour les manuscrits de l'œuvre où se trouvent les vers d'Alchvine, Migne, *Patr. Lat.*, CI, 1366-1375 ; G. H. Pertz, *Arch. d. Ges. f. ält. deutsche Geschichtskunde*, VII (1839), 35 ; *Poetae Lat. Aevi Car.*, I, 169. Alchvine a envoyé à la même fois, ne faisant mention dans les vers, la correspondance apocryphe de saint Paul et Senèque, telles qu'elles se trouvaient réunies dans un manuscrit de la bibliothèque du prieuré de Christ Church, de Canterbury, d'après un catologue écrit entre 1284 et 1331, M. R. James, *The Ancient Librairies of Canterbury and Dover*, 1903, 31, No. 133.

5. Ed. B. Kübler, 1888, I, 1-5, et surtout I, 23.

6. W. Kroll, *s. v.*, Pauly-Wissovaw, *Real-Encyclopädie d. class. Alterthum*, X (1919), 846-7.

7. Christ-Schmid-Stählin, *Gesch. d. griech. Literatur*, 5e ed., II, ii (1924), 815, qui n'admettent pas l'opinion de Rohde; Susemihl, et A. Ausfeld, *Der griech. Alexanderroman*, 1907, 238-42, qui le placent à une époque notablement plus ancienne, au second siècle avant l'ère chrétienne,

8. Orosius, III, 13 ; ed. C. Zangemeister (Corpus script. eccl. Lat.) 1882, 174, 15-17.

9. *King Alfred's Orosius*, ed. H. Sweet (Early English Text Publ. 79), 1883, 128.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

bus le sorcier, avec qui, comme on a dit, elle a commis l'adultère, et qui était le père d'Alexandre [1].

Le manuscrit connu de l'épopée anglaise *Beowulf*, écrit vers l'an 1000 [2], contient la traduction en vieil anglais [3] de la version latine [4] de la lettre d'Alexandre à Aristote sur les merveilles de l'Inde, elle-même traduite du grec au cinquième ou au sixième siècle. [5] Des manuscrits de la version latine, dont on a fait la collation, il n'y a qu'un seul [6] qui soit plus ancien que celui de la traduction anglaise, et il fait partie d'une famille de trois manuscrits, [7] qui présentent entre eux les caractères d'une parenté très rapprochée, et qui les distinguent des autres manuscrits. [8] On peut ajouter à cette famille le manuscrit dont se serait servi le traducteur. Si le texte présenté par cette famille de manuscrits

1. Sur la traduction de la phrase v. H. Schilling, *König Aelfreds angelsächtische Bearbeitungs der Weltgeschichte Orosius* (Dissertation de Liepzig), 1887, 53.

2. H. L. D. Ward. *Cat. of Romances in the Department of Manuscripts in the British Museum*, I (1883), 134 ; K. Sisam, *The « Beowulf » Manuscript*, in *Modern Language Review*, XI (1916), 336-7.

3 Éd. W. M. Baskerville et R. Wülker, *Anglia* IV (1881), 139-167.

4. Sur les deux rédactions de la traduction, F. Pfister, *Kleine Texte zum Alexanderroman* (Sammlung vulgärlateinischer Texte, hrsg. v. W. Heraeus et H. Morf, 4), 1910, ix-x. Il ne s'agit pas de deux traductions du même texte grec, comme l'a cru une fois Pfister, *Ib.*, ix, et *Die parataktische Darstellungen in der volkstümlichen Erzählung*, in *Wochenschr. f. class. Philol.*, 1910, 675-6, mais d'une seule traduction, dont on a fait un rajeunissement à Naples à l'époque où l'archiprêtre Léon a traduit le roman grec de Pseudo-Callisthène, d'après ses études postérieures, cf. *Wass heisst « cliba, clibula »*, in *Wochenschr. f. class. Philol.*, 1913, 1134 ; *Bemerkungen zur Epistola Alexandri ad Aristotelem*, in *Ib.*, 1913, 1155-9 ; *Bemerkungen zur Sprache des Archpresbyters Leo und der vulgärlateinischem Alexandertraktate* in *Ib.*, 1915, 329.

5. A. Hilka, *Zur Alexandersage*, 1909, ii.

6. Leyde, ms. Vossianus lat. O. 20 ; IX s. Cf. J. Zacher, *Julii Valerii, epitome* : 1867, v-vi ; B. Kübler, *Valeri Alexandri Polemi res gestae Alexandri Macedonis*, 1888, xxvi, xxviii.

7. Les autres sont British Museum, ms. Cotton, Nero D. viii, fin du XII[e] s. ; Ward, *op. cit.*, I, 113-114, et Montpellier, Bibl. Fac. de Méd. ms. 31 ; cf. *Cat. gén. des mss. des Bibl. publ. des Départements*, I (1849), 297-9 ; A. Hilka, *Studien zur Alexandersage*, in *Romanische Forschungen*, XXIX (1911), 33.

8. Hilka, *op. cit.*, ii.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

n'était pas d'origine anglaise [1], il était assez connu en Angleterre pour y être traduit au dixième siècle et copié au douzième [2].

Dès le onzième siècle on a fait en Angleterre des recueils des écrits latins, où il s'agissait de l'histoire d'Alexandre, vraie et apocryphe. Par exemple un manuscrit [3], écrit vers la fin du onzième siècle, dont l'écriture et les dessins sont d'origine anglaise, contient l'*Epitome* de Julius Valerius, la lettre d'Alexandre à Aristote, quelques phrases en prose, et une épigramme de quatre vers hexamètres [4] sur Alexandre, la correspondance d'Alexandre et de Dindimus, et une *Parua recapitulatio de eodem Alexandro et de suis*. Deux autres manuscrits [5] du douzième siècle, dont l'un

1. L'examen comparatif de la traduction anglaise et des diverses leçons, de la *Lettre* dans l'édition de Hilka, *op. cit.*, iii-xx, suffit pour reconnaître entre eux des relations très intimes. De plus, la paraphrase d'une partie de la *Lettre*, qui se trouve dans le *Polychronicon* de Ralph Higden (m. 1364) éd. J. R. Lumby (Rolls Series) IV (1872), 2-5, avait comme source un manuscrit de la même famille, quoique l'éditeur ait cru à tort que la source était l'*Historia, éd. cit.*, IV, vii. Il se peut que B. M. Royal 14. A. i (v. ci-dessous) contienne le même texte.

2. Les autres œuvres qui se trouvent dans ms. Nero D. viii : l'*Historia* de Gaufrei de Monmouth, des extraits de Nennius, l'*Historia Normannorum* de Dudon, une liste des œuvres de Bède, et la seconde partie de la *Prophetia Aquilae*, indiquent assez bien son origine anglaise. Il n'est pas question du ms. B. M. Harleian 2682, qui contient la *Lettre*, Ward, *op. cit.*, I, 109-10, parce qu'il était vers la fin du onzième siècle en Allemagne, et n'était acheté qu'en 1723 pour la bibliothèque de Lord Orford, A. C. Clark, *Collations from the Harleian Manuscript of Cicero 2682* (Anecdota Oxoniensia, Classical Ser., Part VII), 1892, ii-iii.

3. B. M. ms. Royal 13. A. i. cf. Ward, *op. cit.*, I, 106-9 ; G. F. Warner et J. P. Gilson, *British Museum. Catalogue of the Manuscripts in the Old Royal and King's Collections*, II (1921), 74.

4. Le premier vers est : « Primus Alexander Pillea natus in urbe. » Elle forme les premiers vers du poème publié par Hilka, *art. cit.*, *Rom. Forsch.*, XXIX, 70.

5. L'un est B. M. ms. Royal 15. vi. ; cf. Ward, *op. cit.*, I, 110-111 ; Warner et Gilson, *op. cit.*, II, 166 ; l'autre University Library, Cambridge, ms. Mm. v. 29 ; *A Catalogue of the Manuscripts preserved in the Library of the University of Cambridge*, IV (1861), 356-359. Les autres œuvres dans le second manuscrit : Gaufrei de Monmouth, Nennius, des extraits de Bède, une partie de l'*Historia* de Henri de Huntington, et une liste des évêchés et comtés anglais, indiquent son origine anglaise.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

appartenait jadis à l'abbaye de Saint-Edmond-de-Bury [1], contiennent les mêmes œuvres et dans le même ordre, sauf que l'épigramme se trouve après l'*Epitome*, et est suivie par deux épigrammes de huit [2] et de douze [3] vers. En outre un autre manuscrit [4] du même siècle, qui appartenait au prieuré de Saint-André-de-Rochester [5], contient l'*Epitome*, les épigrammes de huit, et de douze vers, et la lettre d'Alexandre à Aristote. Un autre manuscrit écrit à la même époque [6] contient le texte de Quintius Curtius, avec deux suppléments, destinés à remplacer les deux premiers livres et la lacune du l. x de cet écrit [7], la lettre à Aristote [8], la correspondance d'Alexandre et de Dindimus, l'extrait de Josèphe, à propos de la visite d'Alexandre à Jérusalem [9],

1. M. R. James, *On the Library of S. Edmund at Bury*. (Cambridge Ant. Soc., Oct. Publ. No. XXVIII) 1895, 26, No. lxi; où l'article se lit : « Romana historia et historia Longobardorum et gesta Alexandri. »

2. Le premier vers est : Quicquid in humanis constat virtutibus. » Elle forme les vv. 5-12 du poème publié par Hilka, *art. cit.*, 70.

3. Le premier vers est : « Hunc sic magnanimum nimium cunctistique tremendum. » Publiée par Hilka, *art. cit.*, 70, vv. 13-24.

4. B. M. ms. Royal, 12. c. iv. ; Ward, *op. cit.*, I, 112 ;Warner et Gilson *op. cit.*, II, 22-3.

5. On en trouve mention dans le catalogue de la bibliothèque, dans le *Textus Roffensis* écrit vers 1150, R. P. Coates, *Catalogue of the Library of the Priory of St. Andrew, Rochester, from the Textus Roffensis*, in *Archaeologia Cantia*, VI (1864-5), 127, No. 92 ; F. Liebermann, *Notes on the Textus Roffensis Ib.*, XXIII (1892), 102, et dans un plus jeune catalogue, W. B. Rye, *Catalogue of the Library of the Priory of St. Andrew, Rochester, A. D. 1202, Ib.* III (1860), 57, No. 92.

6. H. O. Coxe, *Catalogus Codicum mss. qui in collegiis aulisque Oxoniensibus hodie adservantur*, 1853, Pars II, 29. Sur son origine anglaise, M. Esposito, *A Mediaeval Legend of the Terrestrial Paradise*, in *Folk-Lore* XXIX (1918), 194, n.

7. M. Meyer, *op. cit.*, II, 381-6, a fait connaître le caractère et les sources des suppléments dans ce manuscrit, ce qui sert de complément aux recherches de M. A. Thomas sur l'œuvre, qu'il a découverte dans deux manuscrits — pas anglais — de la bibliothèque du Vatican, *Revue crit.*, 1880, II, 75-8.

8. Cf. M. Esposito, *Analecta varia*, in *Hermathena*, XV (1908-9), 378-9.

9. Il se trouve aussi dans le ms. de Montpellier, dont il s'agit ci-dessus. Il a été une des sources de la rédaction J[3] de l'*Historia de preliis*, A. Ausfeld, *Die Orosius-Recension der Historia Alexandri Magni de preliis und*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

l'*Epitome* interpolé [1], et *Alexandri Magni iter ad Paradisum* [2].

Parmi ces écrits sur Alexandre il y en a quatre qui étaient composés au moyen âge, et de ceux-ci il y en a un, au moins, qui était d'un auteur anglais. La *Parua recapitulatio* ne se trouve que dans les manuscrits d'origine anglaise, dont le plus ancien était du onzième siècle [3]. Eu égard à la date de ce manuscrit, la *Recapitulatio* nous fournit la preuve la plus certaine et la plus ancienne de l'introduction de l'*Historia de preliis* en Angleterre, et fixe la date de la rédaction utilisée, à une date antérieure d'un siècle, à celle qu'on lui a donnée. Dans la première phrase de la *Recapitulatio* [4]

« Tempore quo hic Alexander natus legitur. sicut ab historiographis fertur nox tendi ad pluriman diei partem uisa. et saxea de nubibus grando descendens ueris terram lapidibus uerbauit »

on trouve une phrase prise dans la rédaction J^2 de l'*Historia* [5] :

« Tunc siquidem dilatata est nox et usque ad plurimam diei partem extendi visa est. Tunc etiam saxa de nubibus cum grandine mixta ceciderunt et terram veris lapidibus verberaverunt. »

Babiloths Alexanderchronik, in *Festschrift der bad. Gymnasium*, 1886, 109; Pfister, *ed. cit.*, 15. Il a été aussi une source du *Roman* en alexandrins, et d'autres versions, Meyer, *op. cit.*, II, 157-8; H. Christensen, *Die Vorlage des byzantinischen Alexandergedichtes*, in *Sitzungb. d. philos.-philol. und hist. Classe d. Akad. d. Wissensch. zu München*, 1897, I, 88-94.

1. Publié d'après ce manuscrit et celui de Montpellier par A. Hilka, *art. cit.*, *Rom. Forsch.*, XXIX, 31-69.

2. Éd. M. Esposito, *op. cit.*, *Hermathena*, XV, 369-378.

3. Cf. plus haut. Elle se trouve aussi dans les mss. B.M., Cotton, Cleopatra D. v., XIVe s., Ward, *op. cit.*, I, 114-5; et University Library, Cambridge, ms. Dd. x. 24, *A Catalogue, etc.* I (1856), 419-20. Les autres dans ce manuscrit-ci sont : Julius Valerius, une des lettres d'Alexandre à Dindimus et la lettre d'Alexandre à Aristote.

4. Ward, *op. cit.*, I, 109.

5. A. Hilka, *Der altfranzösische Prosa-Alexanderroman nach der Berliner Bilderhandschrift nebst der lateinischen Original der Historia de preliis* (Rezension J^2), 1920, 26, 1-7. R. Meyer, *op. cit.*, II, 96, en citant ce passage d'après B. N. ms. n. acq. lat. 174, a cru qu'Albéric de Besançon n'aurait pas oublié de parler de la pluie de pierres, s'il en avait trouvé la mention dans sa source; par conséquent il n'a pas connu l'*Historia*. Mais il s'est servi de la rédaction J^1

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Les manuscrits plus anciens de J² sont du douzième siècle [1], seul renseignement qu'on ait eu jusqu'ici, pour en établir la date [2]. Quant aux épigrammes, il est à remarquer qu'elles ne se trouvent que dans les manuscrits écrits en Angleterre [3], ce qui montre qu'elles étaient d'origine anglaise.

Ithaca (N.-Y.), 1925.

de cette œuvre, F. Pfister, *Der Alexanderroman des Archipresbyters Léo* (Sammlung mittellateinischer Texte, hrsg. von A. Hilka, 6), 1913, 38, 41. qui n'a pas cette phrase, O. Zingerle, *Die Quellen zum Alexanderroman des Rudolf von Ems, im Anhang* : *Die Historia de Preliis* (Germanistische Abhandlungen, IV) 1885, 137, 13-15 ; cf. K. Kinzel, *Anz. f. deutsche Alterthum*, XIII (1887), 226-7.

1. F. Pfister, *Die Historia de preliis und der Alexanderroman des Quilichinus* in *Münchener Museum f. Philol. des Mittelsalters und der Renaissance*, I (1912), 251, n. 4 ; *op. cit.*, xxiv-xxv.

2. Pfister, *op. cit.*, 16, 38, ; Hilka, *op. cit.*, xxi.

3. Hilka, *art. cit.*, *Rom. Forsch.*, XXIX, 770, et à la liste est à ajouter ms. Pembroke College, 258, f. 33 b, M. R. James, *A Descriptive Catalogue of the Manuscripts in the Library of Pembroke College. Cambridge*, 1905, 234. Le seul manuscrit, qui n'est pas dans une bibliothèque anglaise, B. N., nouv. acq. lat. 873, appartenait à l'abbaye de Saint-Augustin de Cantorbéry, H. Omont, *Nouvelles acquisitions du département des mss. de la Bibliothèque nationale pendant les années* 1905-1906, in *Bibl. de l'Éc. des Chartes*, LXVIII (1907), 16-17 ; M.R. James, *The Ancient Libraries of Canterbury and Dover*, 1903, 274, No. 758.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

NOTE SUR L'ÉTYMOLOGIE
DU
FRANÇAIS *PALONNIER*, *PRONE*
ET DU
WALLON *PÈRONE*, *PURNÊ*

par Jean HAUST.

Godefroy enregistre l'ancien français *paron*, m., et *paronne*, f., « pièce de charrue à laquelle on attelle les chevaux, limon », avec les formes *parune* XII[e] s., *parone* 1348 et 1517, *paironne* 1387, *peronne* 1392, une *paronne* de charrue 1469. A mon sens, il s'agit, non du limon, mais du palonnier[1]. Aujourd'hui encore, le palonnier s'appelle la *pèrone* en chestrolais, la *paroune* ou la *proune* en gaumais[2]. De même en meusien, comme en témoigne cet article de Varlet :

PROUNE, f., grand palonnier. Au figuré, *ine boune proune*, une bonne paire, un couple bien assorti. A chaque bout de la *proune* s'attache la *prounatte*, petit

1. Du Cange, PARONUS, définit avec raison *paronne* : « aratri palanga tractoria, palonneau ». — Godefroy ajoute qu'en Normandie *paronne* se dit du collier des bêtes de trait. Je trouve en effet ces deux témoignages : « PARONNE (Orne), collier de grosses tresses en roseau dont on harnache les chevaux que l'on *pare* pour la charrue; probablement Roquefort s'est trompé en disant, II, 307, que ce mot signifiait en v. fr. timon » (Edelestand Duméril, *Dict. du patois normand*; Caen, 1847). — « PARONE, f., collier pour le trait ; partie du harnais qui *pare* ou garantit d'écorchures » (L. Du Bois, *Gloss. du patois normand*; Caen, 1856). — Il faut noter que ce sont les deux auteurs eux-mêmes qui soulignent *pare*. Si le sens donné est exact, il résulte probablement d'une étymologie populaire : on aura vu dans *parone* un dérivé de *parer*.

2. Le wallon chestrolais est le dialecte de Neufchâteau (province de Luxembourg); le gaumais, variété du lorrain, est parlé dans l'arrondissement de Virton (ibid.). J'ai relevé *pèrone* à Recogne (voir aussi Dasnoy, *Dict. wallon*, Neufchâteau, 1856, pp. 85, 87, 506) et *paroune* à Sainte-Marie-sur-Semois. Éd. Liégeois a noté *paroune* à Tintigny (*Bull. Soc. Litt. wall.*, t. 37, p. 355); *proune* est dans le *Vocab. des environs de Virton*, par Cl. Maus (manuscrit de 1850).

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

palonnier. Il y a donc deux *prounattes* et par conséquent deux chevaux attachés à la *proune*, ce qui explique l'expression figurée : *ine boune proune*. (*Mém. de la Soc. philom. de Verdun*, t. XIV, 1896, p. 260).

Labourasse, *Gloss. du patois de la Meuse* (1887), p. 445, dit la même chose, en termes moins clairs. Il donne aussi *prounette* (1. synonyme de *proune*, 2. petit dévidoir de bobineuse), et, de plus, un dérivé *prouné*, m., « pièce de bois à crochets à laquelle sont fixés les traits des chevaux dans un attelage ; var. *proune*, *prounette* ».

Le sens de l'anc. franç. *paronne* n'est donc pas douteux. D'autre part, Godefroy n'a pas vu qu'il fallait rapprocher ce mot des suivants, qu'il définit de façon aussi peu précise :

ESPERONNE, f., partie de la charrue à laquelle on attelle les chevaux [lisez : palonnier] : « il alla contre le suppliant a tout une *esperonne*, a quoy traient les chevaux a la charrue » (1426, Arch. JJ 173, pièce 594) ; « esperonne de charrue » (1600, Montbard, ap. Sainte-Pal.). Cf. *esparron*.

ESPARRON, m., grosse pièce de bois : *epparon*, 1382, *esperon*, 1452.

ESPARRE, f., grosse pièce de bois [et aussi barre de fer, comme l'indiquent trois des exemples cités : « deux *espaares* de fer d'un huys », etc.] ; — la partie de la charrue qu'on appelle oreille, qui sert à tourner la terre que le soc a fendue. [Définition à coup sûr erronée ; les deux exemples cités montrent qu'il s'agit bien plutôt du palonnier : « ... l'*esparre* qui se tient au vennelier, a quoy on attelle trois chevaux » (1377, Arch. JJ 111, pièce 35) ; « une *esparre* qui sert à charrue » (1470, Arch. JJ 195, pièce 498)].

On sait que *esparre* est devenu en français moderne *éparre*, terme technique désignant « toute pièce de bois, poutre, barre, traverse ; spécialement barre fermant une porte, traverse de civière, etc. », et qu'il représente l'ancien haut-allemand sparro [1] (all. mod. *sparren* « chevron » d'où : *sperren* « écarter, barrer », *gesperre* « charpente, fermoir, etc. »). Que ce mot germanique, amputé de *s* initial, ait également donné les formes citées au début de cette note, cela paraît indiscutable. La chute de *s* initial suivi d'une consonne est régulière en lorrain : *pĕk*, *top*, *kay*, *kŭm* « épine, étoupe, écaille, écume [2] » ; elle a lieu souvent en gau-

1. Cf. *Dict. gén.*, ÉPAR. — Meyer-Lübke, *REW*, nº 8121, fait remonter *esparre* au gothique sparra « Sparren ».

2. Exemples cités par Brod, *Mundart der Kantone Château-Salins und Vic in Lothringen*, § 36 (*ZRPh.*, t. 35-36).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

mais : *peûle*, *tarnîr*, *toufant*, *keume* « époule, éternuer, étouffant, écume » ; en wallon même, elle n'est pas inconnue [1]. Le passage de *parone* à *pèrone*, celui de *paroune* à *proune* trouveraient aussi aisément leur justification. Enfin la similitude d'emploi et de sens est trop marquée pour qu'on puisse séparer *peronne* de *esperonne*.

*
* *

L'origine du français *palonneau* — devenu *palonnier* depuis la fin du XVII^e siècle — est considérée comme incertaine. Pour Littré, « ce semble un dérivé de *pal* ». Scheler et le *Dict. gén.* s'en tiennent à la même conjecture. Körting, *Etym. Wört. der fr. Sprache* (1908), le tire de **palon*, dérivé de *pale* « pelle [2] ». Pour moi, bien avant d'avoir rencontré dans Godefroy le type révélateur *esperonne*, j'avais soupçonné dans *palonneau* un diminutif de *paronne*, c'est-à-dire **paronel* altéré par une dissimilation analogue à celle dont *pèlerin* et *palefroi* offrent des exemples bien connus. La chose me paraît aujourd'hui assurée : elle ressort clairement de ce qui précède. Au surplus, les deux textes suivants montrent bien qu'il s'agit d'un seul et même objet :

« Colin Cauchier... prist un *palonnel de charue* qu'il trouva illecques d'aventure et en feri le dit tieullier » (1383, Arch. JJ 123, pièce 100).

« Colin Henry plein de fureur... print une *paronne de charrue*... et frappa de sa dite paronne le suppliant » (1469, Arch. JJ 195, pièce 235).

De ces deux exemples, cités par Godefroy, PALONNEL et PARONNE, il convient de rapprocher celui que nous avons reproduit ci-dessus à propos de *esperonne*.

*
* *

1. Notamment dans des mots dont le radical germanique commence par *sl*, *sm*, *sn*, *sp*, *st* ; voir mes *Étymologies wallonnes et françaises* (1924), p. 350.

2. Diez, Clédat, Meyer-Lübke ne mentionnent pas le mot. D'autre part, on s'étonne que *palonnier* n'ait pas eu les honneurs de l'*Atlas* de Gilliéron. Dans les patois de la Belgique romane, cet objet porte des dénominations variées et des plus intéressantes. J'en explique quelques-unes dans mes *Étym. w. et fr.*, aux articles *landon*, *trèp'sin*, *wèrbiyon*, *wiban*, pp. 156, 258, 284.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Entre le rustique *palonnier* et le *prône* religieux, il semble qu'il ne puisse y avoir aucune parenté ; pourtant, je n'hésiterais pas à ranger ces deux termes sous le même chef étymologique. Pour renouer le lien qui, jadis, a dû les unir, il nous faut passer en revue d'autres mots dont le germ. SPARRO donne encore la clef. On tiendra compte du sens originel (« pièce de bois »), sens très général, pouvant s'appliquer à toute espèce de traverse, à une barre ou barrière aussi bien qu'à un palonnier. C'est ainsi que d'un autre radical germanique, synonyme de *sparro*, dérivent en wallon *landon* « palonnier » et *glindis'* « clôture à claire-voie [1] ».

D'après un note laconique de Tarbé, le champenois *éperneaux* signifie « ouverture dans les claies du parc des moutons [2] ». On retrouverait ici trace de *s* initial, — à moins que, si la forme primitive est **les perneaux*, *é* ne provienne de l'article agglutiné. Vraisemblablement *éperneau*, **perneau* représente le type **esperonel*, *peronel*, devenu par syncope **espronel*, *pronel* (de même qu'on a vu *paroune* réduit à *proune* en meusien et en gaumais), puis, par métathèse, **épernel*, **pernel*. Cela nous permet de ranger ici des termes d'ancien français qui ont survécu dans les dialectes modernes.

L'anc. franç. *prone*, *pronne*, f., est défini « grille » par Godefroy. Cette traduction trop brève néglige de marquer les étapes de l'évolution sémantique. Les exemples cités montrent qu'on a dit d'abord au pluriel *les prones* d'un huis, d'une barrière, pour en désigner les barres ou barreaux ; puis *unes prones* et enfin *un prone*, pour désigner une barrière, ou une enceinte formée par une barrière à claire-voie [3]. D'après Godefroy, *prône* se dit encore aujourd'hui en Champagne de la partie inférieure d'une porte à claire-voie : *ôter le prône*. — De son côté, le *Dict. gén.* déclare que *prône* (instruction faite par le curé à la messe paroissiale) est

1. Voir mes *Étym. w. et fr.*, pp. 108 et 166.

2. Tarbé, II, 181 : *Gloss. du berger champenois.* — Il faut sans doute comprendre que la porte à claire-voie de la bergerie s'appelle *les éperneaux*.

3. Dans *Bauduin de Condé*, éd. Scheler, p. 161 (Bruxelles, 1866), je relève, au vers 269, un exemple que l'éditeur, p. 454, avoue ne pas comprendre : « car ensi con uns gons au *prosne*, [li vilains] hauce et me giete une ramprosne ». Il suffit de corriger *gons* en *gous* (wallon *gò*, chien mâle), pour avoir un sens convenable.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

d'origine inconnue ; mais il ajoute, avec raison, que le mot désigne primitivement la grille qui sépare le chœur de la nef, grille où se plaçait le curé pour s'adresser aux fidèles. Il cite de Chrétien de Troyes, XII[e] siècle, un exemple précieux : *devant les prones* (du chœur), où le mot est encore employé au pluriel. Ainsi l'identité entre l'anc. franç. *prone* (grille) et le français moderne *prône* (instruction) apparaît incontestable.

L'étude du diminutif suivant confirme cette assertion.

L'anc. franç. *pronel, prosnel,* présente des acceptions variées, que Godefroy range arbitrairement en deux articles différents : grille, palissade (« un *prongniau* à la porte de la bergerie » : 1396) ; couronnement d'un escalier, palier ; grille séparant le chœur de la nef ; chaire de prédicateur [1] ». Or le mot survit dans les dialectes du Nord-Est, où on le rencontre, à l'état sporadique, sur un assez vaste espace. Nous relevons notamment :

priné (Vosges : Horning), m., porte à claire-voie d'un jardin.

proûné, ploûné, prôni (meusien : Labourasse), *plôné, proûni* (id. : Varlet), m., petite porte à claire-voie qui empêche les chiens d'entrer par la vraie porte qu'on laisse ouverte ; porte pleine, coupée dans le milieu pour laisser pénétrer l'air dans les étables.

prounié (gaumais : Maus), m., barrière.

prôné (gaumais : à Tintigny, *Bull. Soc. Litt. wall.*, 37, p. 360), m., porte de jardin ou de prairie faite seulement de deux montants et de trois ou quatre traverses en bois grossier. — A Rossignol : porte à claire-voie pour aller du jardin à la prairie contiguë ; à Sainte-Marie-sur-Semois : partie supérieure d'une porte d'écurie ; à Prouvy-Jamoigne : porte d'écurie, divisée en deux *portèles* superposées (*ib.*, t. 49, p. 152).

En wallon, ce diminutif subsiste sur des points très divers, avec les acceptions suivantes : 1. barrière à claire-voie, haute d'un mètre, qu'on adapte à la porte d'entrée afin de pouvoir laisser celle-ci ouverte tout en empêchant les enfants de sortir et les chiens ou les poules d'entrer ; 2. porte d'écurie (et anciennement de maison), coupée en deux parties superposées ; 3. la partie inférieure ; 4. la partie supérieure de cette porte. — On relève

1. Godefroy a aussi un article PRANNEL (1396, Rouen), « sorte de travail de hucherie » [lire : huisserie], qu'il faut ramener à *pronel*. Il enregistre de plus : *prosnet* (1416) « petite grille », et *pronnerie* (1532, Meuse) « grillage » [lire : huisserie].

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

ces formes qui toutes ont subi la méthathèse de *r* : *purné* Malmedy, aux sens 2 et 4 ; *purné* ou *burné* Bergilers (Hesbaye), au sens 1 ; *purnê* en chestrolais, 4 ; *pœ̀rné* Alle-sur-Semois, 4 ; *pœ̀rgna* Huy, 1 ; *pèrgna* Nivelles, Viesville, Braine-le-Comte, 2 ; Givet, 4. — A Liège, le mot est aujourd'hui archaïque ; toutefois Hubert donne encore au sens 3, *purné* « vantail de dessous sur lequel on s'appuie », et on lit en 1540, dans un Cri du Perron : « stesoit paisiblement en sa maison, aspoiet sur le *purnea* d'icelle ».

Pour expliquer *purné*, Grandgagnage, II, 259, proposait portanellum qui est dans Du Cange. Horning, dans les *Mélanges Wilmotte*, I, 242, soutient la même thèse avec quelques modifications. Le *REW* de Meyer-Lübke, v° *PORTĪNELLUM, l'enregistre non sans de formelles réserves, tout en soupçonnant dans *purné*, *piné*, etc., des dérivés de prŏthyron « clôture devant la porte [1] ». Ce dernier étymon, jadis mis en avant par J. Cornu pour rendre compte de *prosne* (grille) et admis par Meyer-Lübke qui en étend l'effet à l'anc. franç. *pronel* et au français moderne *prône*, devrait, à mon sens, disparaître du *REW*, de même que *portīnellum. Ce sont là conjectures « savantes », effets du mirage sémantique qui fait voir, dans les mots en question, l'idée de « porte », comme précédemment ceux qui suggéraient *praeconium*, *procinare*, *proscenium* ou *pronaos* pour expliquer le franç. *prône*, ne pouvaient se dégager de l'idée d'instruction religieuse qui, aujourd'hui, y est seule incluse.

A mes yeux, je le répète, il s'agit ici simplement des barres ou *prones* d'une clôture. De là, un *prone*, c'est une barrière à claire-voie et, spécialement, la balustrade du chœur, puis la chaire, où le curé parle aux fidèles. De là encore, ce que le prêtre dit *au prone*, à savoir proprement *devant le prone*, devient par métonymie ce qu'il dit *dans son prone* ou, comme ou prononce aujourd'hui, dans son *prône*. Pour trouver l'origine de *prône*, on s'est fondé à tort sur la graphie ancienne *prosne*, où *s* est aussi peu étymologique que dans *trosne*, trône.

Labourasse, qui percevait un rapport entre son meusien *proïné* et le français *prône*, a cette note amusante :

Les gens de l'intérieur, se tenant debout derrière cette porte, s'y appuient

1. *REW*, n° 6791 ; voir aussi l'article de J. Cornu (*ZRPh.*, XVI, 517) et Körting, *Lat.-rom. Wörtb.*, 3e éd., n° 7485.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

souvent comme un prédicateur sur le devant de sa chaire tandis qu'il débite son *prône*. L'analogie est plus frappante encore quand, appuyée sur son *proûné*, une femme y caquette longuement. Le *proûné* imite donc la chaire à prêcher, d'où son nom. C'est ainsi, et non autrement, qu'il convient de découvrir l'origine de bien des mots patois, sans avoir recours à des étymologies fantaisistes.

C'est bien cela, — sauf que, pour nous, c'est tout le contraire. La parenté de *prone* (grillage) et de *prône* (instruction) est d'ailleurs communément admise, depuis Gaston Paris [1] et le *Dict. gén.*, jusqu'à Meyer-Lübke. La proposition nouvelle que je verse au débat, c'est de rattacher *prone* et *prône* — ainsi que *palonnier* — au terme germanique sparro. Tous les mots que nous venons d'étudier, tant français que patois, de la langue des champs ou d'église, constituent une famille bien unie, dont les membres se prêtent un mutuel appui. J'ai peine à croire qu'on puisse les séparer.

Liége, 1925.

1. Dans *Romania*, XXI, 122, à propos d'un article de Fœrster (*ZRPh.*, XV, 522).

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

LE

CASTIAT DU TROUBADOUR PEIRE VIDAL

par Ernest HOEPFFNER.

Le cas de Peire Vidal constitue l'un des problèmes les plus curieux de l'histoire littéraire des troubadours. Parmi ceux-ci, il n'y en a peut-être pas un seul qui ait plus souvent et plus volontiers parlé de lui-même et qui nous ait, par conséquent, fourni plus de renseignements biographiques que Peire. Et néanmoins, il n'y en a guère dont la biographie soit encore aujourd'hui aussi incertaine et aussi fantaisiste que la sienne. Même les notices les plus récentes qui précèdent l'édition de ce troubadour par M. Anglade n'ont rectifié qu'une partie des nombreuses erreurs que contiennent les études plus anciennes, et d'ailleurs méritoires, de Diez, de Bartsch et de Schopf[1]. C'est tout un problème qui est à reprendre. Il ne saurait être question de le traiter ici en entier; nous ne voulons, pour le moment, insister que sur un seul point.

Quel est le personnage que Peire Vidal a désigné par le *senhal* de *Castiat*[2] ? La question n'est pas sans intérêt, vu que c'est le nom qui, après celui de *na Vierna*, la dame du poète, paraît le plus souvent dans ses œuvres. Ceci, semble-t-il, aurait dû attirer sur lui l'attention de la critique. Il n'en est rien. Ni l'auteur anonyme de l'ancienne *vida*, ni même Diez n'ont cherché a identifier ce personnage ; ils n'y font pas la moindre allusion.

1. Nous renvoyons pour la bibliographie à l'édition de Peire Vidal, par J. Anglade (*Class. franç. du moyen âge*, 11), 2e édit., 1923, p. IX-X.

2. Le *senhal* paraît sous les formes suivantes : *Mos Castiatz*, IV, 45 ; XV, 21, 75 ; XXV, 61 ; XXVI, 50 ; — *Bels Castiatz*, VII, 45 ; XIII, 56 ; XVIII, 57 (*B. C. senher*) ; — *Bel senher Castiat*, X, 43 ; — *Castiat mon senhor*, X, 92 ; — *Mos Bels Castiatz*, XXVII, 46.

Digitized by Google — Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Pour Bartsch (p. xx), le *senhal* désigne l'un des rivaux du troubadour dans son amour pour na Loba, donc un seigneur de la région de Carcassonne, soit Olivier de Saissac, soit Aimeri de Montréal. Hypothèse insoutenable que Schopf (p. 14) réfuta sans peine. Mais ce dernier n'a lui-même, pour la remplacer, qu'une vague proposition à nous faire : pour lui, c'est « une personnalité qui connaissait bien na Vierna, qui a vécu, comme elle, en Provence, peut-être aussi à la cour de Barral » (de Marseille). En 1888, Chabaneau identifia le Castiat avec Raymond V de Toulouse, en se basant sur une poésie qu'il fut le premier a publier [1]. Mais M. Anglade ne le suit qu'en hésitant [2], et pour M. Stronski, le Castiat n'est encore qu'un personnage indéterminé [3]. Nous pensons faire voir que parmi ces opinions si divergentes, c'est celle de Chabaneau qui doit l'emporter.

Constatons d'abord que notre *senhal* désigne un seigneur, protecteur du poète, et non pas un simple confrère. On le reconnaît aisément aux marques de respect dont le troubadour accompagne son nom. On ne parait pas s'être aperçu — du moins ne l'a-t-on relevé nulle part — qu'à plusieurs reprises le poète lui donne le titre de *senhor* ou *mon senhor* [4]. Or, ceci, il ne le fait que vis-à-vis de personnalités de marque, telles que le comte de Poitiers, Richard Cœur de Lion (xxiv, 60; xxv, 57), le marquis Guillaume de Malaspina (xliv, 41), le seigneur de Sault, Raimon d'Agout (xxix, 69). Il l'applique aussi à un comte qu'il ne désigne pas de plus près, mais qui ne peut être que le comte de Toulouse (xxxiii, 3), et, dans la même pièce (v. 10), à un autre personnage encore qui est le roi d'Aragon [5]. Par contre, il ne le donne même pas à son grand ami, le vicomte Barral de Marseille, qu'il se contente d'appeler *en Rainier* ou *Mos* (*bels*) *Rainiers* [6]. Il y a donc là vis-à-vis du

1. *Revue des langues romanes*, 32 (1888), p. 93-97.
2. *Loc. cit.*, Index, s.v. *Castiatz*.
3. Éd. de Folquet de Marseille (1910), p. 65*, note.
4. x, 43 et 92 ; xviii, 57.
5. Sur l'emploi de *senhor*, cf. S. Stronski, *loc. cit.*, p. 135*, n. 1.
6. Le seul *senhal*, accompagné de *senher*, chez Peire Vidal, en dehors du *Castiat*, est *Drogoman* (xiv, 1), personnage qui n'a pas été identifié jusqu'ici.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Castiat une marque de déférence qui ne laisse pas que d'être significative. C'est pour le moins un personnage qui occupe un rang élevé dans l'échelle sociale [1].

Le plus souvent, c'est dans ses « envois » que Peire a mentionné son Castiat. Ici, nous distinguerons entre ceux où il se tourne directement vers son protecteur, et les autres où il parle de lui à une tierce personne. Les premiers ne contiennent aucune indication utile. Le poète, se conformant strictement à la tradition poétique de son époque, y exprime les regrets d'être loin de son ami (XVIII), ou bien il lui adresse les compliments d'usage qui s'appliquaient à n'importe quel destinataire (VII; XIII). Ce ne sont que de froides banalités sans verve et sans accent. Tout au plus peut-on constater qu'il y avait entre nos deux personnages des rapports assez suivis, qui allaient peut-être jusqu'à une certaine intimité. C'est ce que semble du moins indiquer une des chansons de notre troubadour (n° XXVII) : le poète se tourne vers sa dame [2] et lui fait entendre que son Bels Castiatz est d'accord avec lui pour se réjouir de la joie qu'elle (la dame) répand autour d'elle. Il ajoute : « Il me fait grande joie en me rappelant souvent la joie qui émane de vous et votre beau maintien » [3]. La dame était donc une connaissance commune, et c'est sans doute pour faire plaisir au poète, que le Castiat en parle d'une manière si flatteuse. Ailleurs, Peire choisit le *bel senher Castiat* comme confident des douleurs que lui cause la cruauté de la belle (X, 43 ss.). Un pareil échange d'impressions dénote évidemment des relations assez intimes entre eux.

Mais, à un certain moment, cette amitié traversa une crise sérieuse. Plusieurs envois, adressés à *na Vierna*, nous donnent à entendre que le poète, pendant quelque temps, avait été empêché par la faute du Castiat de voir et de rejoindre sa dame. Peire, qui en parle comme d'une affaire connue, n'y fait que des

1. Peut-être faut-il donner dans *Castiat mon senhor* (X, 92) au pronom possessif son sens propre, comme dans *lo comte, mon senhor* (XXXIII, 3).

2. Bien que la dame ne soit pas nommée, il ne peut s'agir ici que de la grande amie de Peire, na Vierna.

3. *Per qu'eu n'ai gaug e Mos Bels Castiatz,*
E'm fai gran gaug, que cel mentau soven
Lo gaug de vos e'l bel captenemen (XXVII, 46-48).

allusions rapides, suffisantes toutefois pour nous laisser entrevoir le fond de l'aventure. Ainsi l'envoi de la chanson IV fait clairement comprendre que le troubadour voudrait bien revenir et rester auprès de son amie, mais que la crainte du Castiat ne le lui permet pas. Ce dernier, dit-il encore, est mauvais (pour moi ?), vieux [1] et perdu d'honneur : « il me prend na Vierna et son amour » [2] (XXV, 61-64). Dans le même ordre d'idées, il déclare dans l'envoi de la chanson suivante, que revenu en Provence « pour mourir comme un lièvre au gîte », il voudrait voir son Castiat apaisé (*en patz*, XXVI, 49-52). On voit, à la lumière de ces passages, que le poète, brouillé avec son protecteur, avait dû s'expatrier. Obligé de quitter son pays, sans plus oser y rentrer d'abord, il avait du même coup été éloigné de sa dame.

On ne saurait séparer de ces textes un autre envoi qui présente une situation identique (XX, 95-98). Peire y maudit celui qui l'a brouillé avec son seigneur, « de sorte que na Vierna ne me voit plus ». En d'autres termes, il est privé de la vue de na Vierna, parce que quelque ennemi avait réussi à exciter contre lui la colère de son maître. Le passage se distingue des précédents par un détail important : le seigneur n'y est plus désigné par son *senhal* ; il y est nommé en toutes lettres par son titre. C'est le « comte d'Avignon », autrement dit, le comte de Toulouse [3]. Ainsi l'identité du Castiat avec Raymond V paraît nettement établie.

Néanmoins, il nous reste un doute. La formule employée par le troubadour n'est certes pas un cliché littéraire ; cependant elle pourrait être une de ces « marques de fabrique », une de ces tournures caractéristiques que certains troubadours aimaient à répéter, pour s'assurer leur propriété littéraire. Mais les der-

1. Le sens de *velhs* (vieux), XXV, 63, est peu satisfaisant. Il faut peut-être lire *vils*, ou *vilhs*, si l'existence de cette dernière forme était mieux assurée (cf. Levy-Appel, *Provenzal. Supplement-Wörterbuch*, VIII, 767, s.v. *vil*).

2. La traduction de M. Anglade (« il m'enlève na Vierna et son amour ») prête à équivoque. Nous entendons : « il me prive... ».

3. Le nom figure à la rime. Ce sont donc les nécessités de la versification qui l'ont fait choisir au poète. Le titre peut paraître étrange, mais Bertrand de Born, en appelant pour la même raison Raymond V : *Raimons d'Avinho* (pet. éd. Stimming, X, 29), nous fait voir qu'il s'appliquait, en effet, aux comtes de Toulouse.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

nières hésitations doivent disparaître devant la pièce qui fut versée au débat par Chabaneau [1]. Il ne s'agit plus ici d'une allusion rapide dans un envoi ; Mos Castiatz, cette fois-ci, est l'objet principal de la chanson. Quatre strophes sur sept s'occupent de sa personne. Malheureusement, les leçons du manuscrit *a*, le seul qui ait conservé cette pièce, sont loin d'être toujours correctes. Plusieurs passages sont obscurs et douteux. Mais dans l'ensemble on voit bien où voulait en venir le poète. Le Castiat y est présenté comme un comte [2] dont Peire avait fréquenté la cour [3]. Le poète dut subir là un affront, sans que le prince intervînt en sa faveur. *Inde irae !* Dans sa colère, le troubadour lance contre son protecteur trois strophes de *sirventes*, où il énumère toute une série de violences et d'exactions dont ce seigneur se serait rendu coupable. Les renseignements historiques que nous possédons ne suffisent pas pour permettre d'identifier tous les cas cités [4] ; ceux qui peuvent l'être prouvent assez qu'il s'agit en effet du comte Raymond V.

Ainsi l'allusion au traitement infligé au seigneur de Berenc (v. 33-34) [5] vise certainement la spoliation du vicomte Roger II de Béziers par le comte de Toulouse qui, en 1167, avait d'abord privé Roger de la succession paternelle, pour la donner au comte de Foix, son allié [6]. L'événement remontait déjà loin, mais il avait dû faire assez de bruit dans le Midi de la France, pour que le poète le rappelât encore. Plus loin, il est question du vol de Saint-Félix et de Mornas [7]. Nous ne savons rien de précis sur

1. Voir supra, p. 212. C'est le nº XV dans l'édition Anglade.

2. *Per so n'es sos comtatz*
Enrechitz e cregutz (v. 41-42).

3. *E car per pauc denier*
Fui en sa cort raubatz (v. 26-27).

4. Il ne faudrait pas oublier que les troubadours, dans leurs *sirventes*, ne reculaient pas devant les plus graves altérations de la vérité, quand c'était dans leur intérêt, et qu'ils accueillaient souvent les racontars les plus invraisemblables. L'identification des allusions historiques devient ici très difficile, sinon impossible.

5. *Berenc* est Brens (Tarn, arr. de Gaillac), d'après Chabaneau, *loc. cit.*, p. 96. Le seigneur en question est le vicomte de Béziers.

6. *Histoire de Languedoc*, VI, p. 31.

7. *Pero si n'a raubatz*
Sant Feliz e Mornatz (v. 47-48).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

l'abbaye de Saint-Félix (Vaucluse), sinon qu'en 1224, Raymond VII de Toulouse la céda à l'évêque de Carpentras. Peut-être était-ce Raymond V qui l'avait ajoutée à ses domaines. En tout cas, Mornas, dans la même région, fut effectivement acquis par lui, non pas par la violence, mais par un traité en bonne et due forme avec l'archevêque d'Arles [1]. Si le troubadour n'a pas dénaturé la vérité, le traité aurait simplement confirmé une conquête précédente. L'allusion à Tripoli, dans les vers suivants [2], incompréhensible au premier abord, s'explique, et s'explique seulement dans l'hypothèse que nous soutenons ici. Tripoli n'a pas été conquis par Raymond V, mais par son ancêtre Raymond de Saint-Gilles, lors de la première croisade. Le poète rappelle donc cette conquête pour opposer le haut fait d'armes de l'aïeul aux tristes exploits de son descendant [3]. On réussira sans doute encore à expliquer d'autres allusions contenues dans ces strophes [4]. Celles que nous venons de signaler suffisent amplement pour identifier le Castiat avec le comte de Toulouse, le seigneur naturel du troubadour [5].

Il va de soi que, pour lancer des strophes pareilles contre le Castiat, le troubadour devait avoir rompu avec lui. Or, on retrouve la même tendance hostile dans une autre pièce de Peire Vidal, celle que Paul Meyer appelait la gasconnade de 1181 [6]. Cette fois-ci, l'adversaire est de nouveau nommé en toutes lettres : c'est encore le comte de Toulouse. La différence n'est que dans la forme : la moquerie y a remplacé les accusations

1. *Histoire de Languedoc*, VI, p. 78.

2. *Mas Tripol, so sapchatz,*
Fo gent d'el conquistatz (v. 49-50).

3. Le vers 50 semble fautif, cf. Chabaneau, *loc. cit.*, p. 96, qui propose de lire : *Fo genseis conquistatz*.

4. Allusions au seigneur de Pognautier (Pennautier, Aude), au comte de Forcalquier, ennemi du Castiat, à Opida (Oppède, Vaucluse) ; enfin l'allusion à Rome dans l'envoi qui jusqu'ici est tout à fait incompréhensible.

5. Chabaneau n'hésitait pas, uniquement sur la foi de cette pièce, à établir cette identification sans la moindre réserve (*loc. cit.*, p. 92 et 96). Par contre, nous sommes beaucoup moins sûr de l'identité qu'il établit entre le *Gazanhat* et le roi Alphonse II d'Aragon.

6. *Les Troubadours à la cour des comtes de Toulouse*, dans *Histoire de Languedoc*, VII, p. 443.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

violentes, mais l'esprit est le même. « Donnez-moi un cheval », s'écrie le poète, « et le roi d'Aragon pourra dormir en paix... Et s'il veut marcher sur Toulouse, je chasserai devant moi le comte et ses misérables soldats jusqu'aux portes de la ville » (XIV, 31-36). Quoique ce ne soit qu'une plaisanterie, un de ces *gabs* dont la tradition littéraire remonte jusqu'à Guillaume de Poitiers, elle n'en dénote pas moins l'état d'esprit qui animait le poète à l'égard de son seigneur. Peire s'y révèle nettement comme partisan d'Alphonse, le grand rival et adversaire de Raymond V; il avait passé dans le camp des ennemis de son seigneur. La chanson se rattache par conséquent, comme l'a bien vu M. Anglade [1], à celle que nous venons d'examiner. Elle confirme une fois de plus l'identité du Castiat avec le comte de Toulouse.

Plusieurs conclusions se dégagent de ce fait. D'abord, il faut définitivement renoncer à identifier na Vierna, la dame du poète, avec Azalais, la femme du vicomte de Marseille. Cette identification, qui remonte à l'auteur de la *vida*, a encore été maintenue non seulement par Chabaneau, mais même par M. Anglade, malgré les doutes récemment émis à ce sujet par M. Stronski [2]. Mais comment le comte de Toulouse aurait-il pu empêcher le poète d'aller voir sa dame, si cette dame avait été la vicomtesse de Marseille? On ne peut concevoir les plaintes du troubadour que si na Vierna vivait dans les domaines de Raymond V, sans doute à Toulouse même [3]. Dans ce cas seulement le comte, en le forçant à s'expatrier, le privait de l'amour de sa dame. Nous n'entendons pas, bien entendu, substituer à la vicomtesse de Marseille la comtesse de Toulouse. Il est vrai que M. Stronski est tenté de voir dans le Castiat le mari de na Vierna [4], mais il ignorait la véritable signification de ce *senhal*. On remarquera

1. Dans son édition où il essaie de placer les chansons dans leur ordre chronologique, M. Anglade a réuni les deux pièces sous les nos XIV et XV.

2. *Loc. cit.*, p. 65-66, note 1. L'opinion de M. Stronski a été adoptée par Bergert, *Die von den Troubadours genannten oder gefeierten Damen* (*Beihefte zur Zeitschrift für romanische Philologie*, 46, 1913), p. 23.

3. C'est bien ce que Peire lui-même nous fait entendre dans la strophe où il se plaint d'avoir été éloigné par des « losengiers » du *Peiro*, le Perron de Toulouse (XX, 88). Cf. Bertrand de Born, I, 15.

4. *Loc. cit.*, p. 65, note 1.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

que jamais Peire n'a présenté son amie comme une de ces grandes dames vers lesquelles le pauvre chanteur osait à peine élever ses regards et qui l'écrasaient de leur dédain. Il n'aurait pas manqué, si la situation s'y était prêtée, de se servir, lui aussi, de ce lieu commun de la *canzo* provençale. Il faut donc se résigner à ne rien savoir de plus précis sur cet amour du poète.

D'autres conséquences, plus importantes, portent sur la vie et sur l'œuvre du troubadour lui-même. On admettait jusqu'ici que Peire Vidal n'avait eu que peu ou point de rapports directs avec le comte de Toulouse [1]. Pourtant, il eût été naturel que ce Toulousain eût fait ses débuts à la cour de Raymond V, qui était non seulement son seigneur, mais encore un protecteur des poètes. Nous savons à présent qu'il y avait, en effet, des relations entre eux, et même des relations personnelles assez étroites. Parmi les seigneurs du Midi, aucun, ni le roi d'Aragon, ni même l'ami Rainier, c'est-à-dire Barral, le vicomte de Marseille, n'est mentionné aussi souvent que Raymond V; dans ses chansons, le poète ne s'est adressé à personne autant qu'à lui. Sans doute, ses œuvres ne contiennent pas de *planh* sur la mort de son seigneur (en 1194) [2]. Mais il n'est pas dit pour cela qu'il n'en ait pas composé un. Il semble lui-même y faire une allusion dans les premiers vers de la chanson XXXIII [3], et il se pourrait bien que l'anecdote rapportée dans la *vida* sur la manière bizarre dont il aurait témoigné sa douleur à cette occasion, fût tirée d'un chant funèbre, que nous ne possédons plus, sur la mort de Raymond [4].

1. Cf. Paul Meyer, *loc. cit.*, p. 443. M. Stronski ne nomme même pas le comte de Toulouse parmi les grands seigneurs du Midi dont Peire Vidal avait fréquenté la cour (*loc. cit.*, p. 52*); il est vrai que plus loin (p. 140), il le fait de nouveau figurer parmi les protecteurs de notre troubadour.

2. Nous ne voyons pas sur quoi se fonde M. Stronski (*loc. cit.*, p. 140), quand il prétend que Peire Vidal a écrit un *planh* sur la mort de Raymond V. Songe-t-il à la chanson XXXIII? Mais ce n'est pas un *planh*.

3. Renoncer au chant, c'était, comme on le sait, un des thèmes classiques de la complainte funèbre. Par conséquent, quand Peire déclare que *de chantar m'era laissatz Per ira e per dolor Qu'ai del comte, mon senhor* (XXXIII, 1-3), il se peut qu'il rappelle une déclaration analogue faite dans une chanson antérieure. Et cette chanson était un *planh* où ce motif avait sa place tout indiquée.

4. On pourrait, avec autant de raison, relever l'absence d'un *planh* sur le

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

On a vu qu'à un certain moment ces rapports amicaux furent gravement troublés. Nous ignorons, et nous ignorerons sans doute toujours exactement, ce qui s'était passé. Des allusions de Peire à des personnes malveillantes qui lui auraient fait perdre la faveur du comte ne sont sans doute que des variantes du thème littéraire des « losengiers » [1]. Peut-être faut-il prendre plus au sérieux certains passages où l'auteur nous fait entendre qu'il a péché par un excès de franchise [2]. Une anecdote de la *vida* [3], bien que controuvée, et plus encore les moqueries du moine de Montaudon [4], sont des indications, d'ailleurs très vagues et bien incertaines, qui semblent nous renvoyer dans la même direction. Quoi qu'il en soit, le troubadour, à ce qu'il paraît, fut obligé de quitter les domaines du comte et d'aller chercher fortune au loin. C'est alors qu'il passa dans le camp des ennemis de son maître et qu'il fit, un peu plus tard, sans doute, son pèlerinage en Terre Sainte.

Un événement d'une telle gravité aurait-il pu se passer sans laisser des traces plus ou moins profondes dans l'œuvre si personnelle de Peire ? Les répercussions qu'il y a eues sont, en effet, nombreuses. Elles se manifestent en partie par des allusions discrètes et rapides dont le sens est plutôt entrevu que nettement perçu. A celles que nous avons déjà signalées plus haut et qui ont été le point de départ de nos recherches, il vient s'en ajouter d'autres, d'un caractère différent, mais qui n'en sont pas moins significatives. Ce sont certaines comparaisons dont Peire Vidal a fait un usage fréquent dans ses poésies amoureuses, des comparaisons qui portent précisément sur les rapports entre le seigneur et ses hommes, le maître et ses serviteurs. En soi, cela n'a rien d'étonnant. On sait que ce thème poétique était d'un usage courant chez les troubadours. Mais chez Peire il se présente dans des circonstances particulières : toutes ces comparaisons sont entassées — le mot n'est pas trop fort — exactement

roi d'Aragon, qui était pourtant aussi un des principaux protecteurs de Peire. L'argument ne vaut donc rien.

1. Cf. XX, 95-98 ; *ibid.*, 85-88 ; XIV, 37-42, et aussi XV, 71-74.
2. Cf. XV, 15-18 ; XVIII, 60-62.
3. *Us cavaliers de San Gili li fetz talhar la lengua*, éd. Anglade, p. 155.
4. *Es agra lh' obs lengua d'argen*, *ibid.*, p. 160.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

dans les chansons où le poète se plaint du Castiat et des entraves qu'il met à ses amours ; et elles ne se trouvent à peu près que là. Parmi les pièces qui font partie de ce groupe, seules les chansons IV et XXVI ne contiennent pas ce motif. Mais il figure dans toutes les autres, sans exception, soit qu'il revête une forme générale [1], soit qu'il s'affirme d'une manière plus précise [2]. Simple hasard ? Non pas. C'est la preuve évidente de l'impression profonde que sa disgrâce a laissée dans son esprit. Cette pensée le hante et le poursuit sans trêve et sans repos. Elle l'obsède à tel point qu'il ne peut s'empêcher de lui donner corps à toutes les occasions, de la traduire dans presque toutes les chansons qu'il compose pendant cette période de sa vie. C'est ainsi, nous semble-t-il, que la réalité reprend ses droits dans l'œuvre du poète. Autrement qu'on ne l'admettait jusqu'ici, elle s'y mêle et la pénètre ; et plus souvent sans doute que nous ne le pensons, l'image banale cache un sentiment sincère et profond.

Strasbourg, 1925.

1. XX, 45 ; XXV, 17-18 ; 35-38 ; 45-48.
2. X, 68-70 ; XVIII, 25-28 ; cf. aussi XXVIII, 5-9.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

DEUX FORMES VERBALES DISPARUES
DU
PARLER DE FAUX-LA-MONTAGNE[1]

par **Pierre HORLUC.**

I. — Le gérondif.

Dans son *Essai de syntaxe des parlers provençaux modernes*, M. Jules Ronjat note (§ 110, p. 167) que certains de ces parlers, Ouest du Languedoc, aquitain, limousin, Velay et Ambert, admettent, après la préposition *en*, l'infinitif au lieu du gérondif: *en canta — en chantà*, en chantant, (provençal *en cantant*): *en tout canta* (Ouest du Languedoc et aquitain), tout en chantant ; *en bèt canta* (béarnais, bigourdan, landais[2]), en chantant ».

Dans la région limousine, en effet, on trouve tantôt le gérondif, tantôt l'infinitif, et cela chez les mêmes auteurs. M. René Farnier, par exemple, écrit :

Siran moucadas en nous veire tous dous au bale (*Carnavar en Eiti*, sc. I, d. *Lemouzi*[3], 1925, p. 65), elles seront vexées en nous voyant tous deux au bal.

En bevant lou tems passara (*ibid.*), en buvant le temps passera.

En me mier carculan me sai rapelat... (*ibid.*, p. 67), en y songeant davantage, je me suis rappelé...

En veire touta quela bejugna eipanduda, co me li fai pensar (*ibid.*, p. 83), en voyant tous ces vêtements épars, cela m'en donne l'idée.

De même M. J.-B. Chèze, *Istoria de Napoleon* (d. *Lemouzi*, 1920) :

1. Faux-la-Montagne, chef-lieu d'une commune de 1253 habitants (recensement de 1921), canton de Gentioux, arrondissement d'Aubusson, département de la Creuse. Cf. Antoine Thomas, *Une mission philologique dans le département de la Creuse* (voir la *Bibliographie* insérée au présent volume).

2. Cf. G. Millardet, *Petit Atlas linguistique des Landes*, carte 503.

3. *Lemouzi, revue mensuelle, régionaliste et félibréenne, du Haut et du Bas-Limousin, de la Haute et de la Basse-Marche, du Nontronnais et du Confolentais.* Paris (depuis 1892).

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

En deibarquan, lou petiot Capoural nous dit (p, 131), en débarquant, le petit Caporal nous dit...

En auvir aco, ilhs, vouloun far daus discours (p. 178), en entendant cela, eux, ils veulent faire des discours.

L'infinitif est cependant moins fréquent que le gérondif, de beaucoup: 4 fois l'infinitif, 27 fois le gérondif dans les textes parcourus.

Or il est un point de cette région limousine où le gérondif a totalement cédé la place à l'infinitif: c'est Faux-la-Montagne. Là, en dehors d'une formule d'usage assez fréquent : *ēn bīn vu ręmèrεiyān*, en bien vous remerciant, et d'un dicton dont les vieux seuls se souviennent :

Pér Cārimåntrān
L'ān lu pręēn virān

A Carnaval, on le prend quand il tourne[1], le gérondif a disparu. On emploie exclusivement l'infinitif toujours précédé de *ēn*, en. Dans les phrases citées l'on aurait dit : *ēn büvòure*, en buvant; *ēn εę còrculān*, en songeant ; *ēn déibòrcā*, en débarquant.

L'adjonction de *tout* ne change rien à cette construction. Des Limousins d'autres régions écrivent, M. Alfred Marpilhat par exemple (*Las Cochas*, d. *Lemouzi*, 1920, p. 20) :

A toutas lou curat presenta lou bounjourn
Tout en bufant del nas dinz sou gran mouchadour

A toutes le curé dit bonjour tout en soufflant du nez dans son grand mouchoir, ou M. Martial Peyrichou (*Ricangagno et Purocamper*), d. *Vieux marrons et Châtaignes nouvelles*, Limoges, 1923, p. 151) : *ne pouguet pas s'empeichar de rire... tout ein seguant per darier so paubro mulo*, il ne put pas s'empêcher de rire, tout en suivant sa pauvre mule. A Faux-la-Montagne on n'aurait pu dire que : *Tüt ēn bufa, tüt ēn εègrε*.

1. il = le fuseau. Dans les veillées, autrefois, femmes et jeunes filles filaient souvent laine ou chanvre. Si une jeune fille laissait tomber son fuseau et si un jeune homme le ramassait, le jeune homme avait le droit d'embrasser la jeune fille en lui rendant le fuseau. Quelquefois il y avait contestation : la jeune fille prétendait que le fuseau n'était pas tombé : le jeune homme répondait par le dicton cité.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

L'infinitif ainsi employé a toutes les acceptions du gérondif français et de l'ablatif du gérondif latin. Il indique notamment :

— les circonstances dans lesquelles se produit l'action exprimée par le verbe principal :

L'ẽmbrâεèi ẽn pura, (il) l'embrassa en pleurant ; *i pòrlavâ ẽn bĺiεa luj èi*, (il) lui parlait en baissant les yeux ; *cúriyâ ẽn cręda* (il) courait en criant ;

— le moment où cette action a lieu : *paiyẽn ẽn ẽntra*, — *ẽn εèrvi*, on paie en entrant, en servant ;

— l'instrument ou le moyen : *Q'èi ẽn trâvâḽya qę l'ãn cę fèi uvεriyé*, c'est en travaillant que l'on devient ouvrier ; *ẽn nâẓa â pudyu riba ðu bòrε*, en nageant, il a pu arriver au bord.

— la cause : *ẽn tũmba ε'ei câεâ lâ çãmbâ*, en tombant, il s'est cassé la jambe.

Le temps de l'infinitif est d'ordinaire le présent ; mais on peut aussi, le cas échéant, recourir au passé. A la phrase suivante de George Sand (*François le Champi*, Paris, Michel Lévy frères, 1863, IV, p. 62) : « Dieu lui avait fait une grande grâce en lui ayant permis d'apprendre à lire », correspondrait : *Dyóu y âyâ fèi na grãndâ graεiyâ ẽn y âvi pérεmèi d'âpręnéi â lęẓi*.

II. — Le participe présent.

Il paraît évident que si le gérondif a disparu, c'est que le participe présent n'a pas subsisté : celui-ci aurait sans doute maintenu celui-là s'il avait pu se maintenir lui-même. Or, exception faite des formules ou expressions suivantes empruntées au français : *la çáuja ẽitãn cumâ câ* [1], les choses étant ainsi ; *órεẓẽn cũntãn*, argent comptant ; *pâya cũntãn*, payer comptant ; *Cârimãntrãn*, à Carnaval (« Carême entrant ») ; *tãmbúr bâtãn*, tambour battant, et du dicton que voici : *εi l'ânâdèi âyâ l'èi, Qę lu εérεpẽn âgèεâ lâ dẽn, Y ónyâ pa n' wómε vivẽn*, si l'orvet avait des yeux (et) que le serpent eût des dents, il n'y aurait pas un homme vivant, le participe présent n'existe plus non plus dans le parler que nous étudions.

La forme s'en est conservée, plus ou moins exacte étymologi-

1. Peu usité d'ailleurs. On dit plutôt : *pùiεεqε q-éi cumâ câ*, puisque c'est ainsi.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

quement, dans des adjectifs comme : *brilyãn*, brillant ; *dęjulãn*, désolant ; *éitúnãn*, étonnant ; *fåtigãn*, fatigant ; *méiprejãn*, méprisant ; *nęglizẽn*, négligent ; *plåjẽn*, plaisant ; *våcan*, vacant, etc., et des noms comme : *ådéirãn*, adhérent ; *fåbricãn*, fabricant ; *ẽntrigãn*, intrigant ; *prejidẽn* et *prejidãn*, président ; *cåbẽn*, savant, etc., qui ne sont plus que des adjectifs et des noms et n'ont, ni les uns ni les autres, conservé aucune valeur verbale.

Le participe présent n'existant plus, les idées qu'il rend doivent être exprimées par une forme verbale. C'est tantôt l'indicatif, tantôt l'infinitif.

A. Indicatif.

Si le participe équivaut à un adjectif qualificatif, il est remplacé par une proposition subordonnée relative, dont le verbe est à l'indicatif, au temps qui convient. Ainsi l'on dirait, pour traduire :

Elle trouva un petit enfant... jouant avec la paille (George Sand, *op. laud.*, I, p. 24), *Trubéi ẽn piti peti... qę zwavå ẽmbéi lå palya*, qui jouait ;

— la petite locature dépendante du moulin (*ibid.*, p. 30), *lu piti burdyéiraze qę déipẽn dóu muli*, qui dépend ;

— un gros animal toujours courant (*ibid.*, *nå grwóeå béityå qę tuzur cure*, qui toujours court ;

— avia una mula... agafant tout lou mounde (Silogril, *Un tros de niorlas*, II, d. *Lemouzi*, 1920, p. 32), *åyå nå mulå... q'ågåfavå tu lu mũndè*, il avait une mule... qui mordait tout le monde.

Lorsque le participe équivaut à une proposition subordonnée circonstancielle, il est remplacé par cette proposition, avec la conjonction qu'exige le sens. Ex. :

Ayant allumé son falot, ma mère remercia (Eugène Le Roy, *Jacquou Le Croquant*, Paris, Calmann Lévy, p. 9), *Cãnt ågèi lyumå eun fålò, må maèi remercyièi*, quand elle eut allumé...

Leurs falots ayant été allumés au nôtre, nous nous en allâmes (*ibid.*, p. 10), *Cãnt ure fålò eigèirẽn éitå lyumå óu nwótrę, nuj ẽn éiréu*, quand leurs falots eurent été allumés...

Lorsque je fus réchauffé, n'ayant plus peur du loup, je dis... (*ibid.*, p. 13), *Cãn eigiyé éiçòurå, cumå n'åyå pu páu dóu lu, diciyéi*, comme je n'avais plus peur...

Le meunier, étant le maître, pouvait bien le mettre à la porte

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

(George Sand, *op. laud.*, II, p. 45), *Lu móuŋyéi, püiɛɛq' èirå lu méitrę, pudyå bę lu mętréi å lå pórtå*, puisqu'il était le maître... Etc.

B. Infinitif.

L'infinitif remplace le participe présent lorsque ce participe constitue une détermination attributive ou circonstancielle se rapportant soit au sujet, soit au complément du verbe principal. Cet infinitif est, suivant le cas, précédé ou non d'une préposition. Ex. :

Je serai sur les chemins demandant mon pain (George Sand, *op. laud.*, III, p. 54), *ɛirèi ɛur lóu çåmi å dåmanda mũn på*, à demander...

Je la voyais dans le même jour... passant brusquement de la tristesse à la joie..., se dérobant à mes caresses et venant pleurer dans mon sein (Jules Sandeau, *Madame de Sommerville*, Paris, Paulin, 1847; I, p. 10), *Lå vejiyå di lu mèimå zur... påɛa bruɛcåmẽn de lå triɛtèɛå å lå zwa,.... ɛę déiruba å ma cårèica è vęnéi pura cũntrę mę*, passer, se dérober, venir...

*
* *

En résumé, dans le parler de Faux-la-Montagne, une forme verbale d'usage plus fréquent, l'infinitif, a hérité de tous les emplois du gérondif et d'une partie de ceux du participe présent. Pour le reste, le participe présent, forme synthétique, a été remplacé par l'indicatif avec pronom relatif ou conjonction, forme analytique. Gérondif et participe présent ont ainsi disparu. Dans quelles conditions cette disparition s'est-elle produite ? A quelle époque ? Y a-t-il eu maintien du participe gérondif précédé de *ẽn* , en, plus longtemps que du participe proprement dit ? Le manque de documents anciens ne permet pas de répondre à ces questions. Mais la disparition de ces deux formes verbales est un fait qu'il a paru intéressant de noter.

Alger, 1925.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

QUELQUES CORRECTIONS
AU
TEXTE DU *TRISTAN* DE BÉROUL

par Alfred JEANROY.

Le manuscrit du *Tristan* de Béroul est l'un des plus incorrects que nous ait transmis le XIIIe siècle : « en quelques endroits, dit son dernier éditeur, la leçon en est si corrompue qu'on désespère d'en tirer jamais un sens satisfaisant [1] ». Voici, pour quelques-uns de ces endroits, un essai de sauvetage, ainsi que quelques notes relatives à des passages moins manifestement corrompus, mais dont le texte ou le sens restent néanmoins peu sûrs. De ces corrections il en est au moins une qui me paraît certaine, et si j'ose la donner comme telle, c'est qu'elle est de l'éminent philologue auquel ce volume est dédié. Je souhaite que les lecteurs ne la reconnaissent pas d'emblée et qu'elle ne soit pas la seule à recueillir leur adhésion. Le défaut de place m'interdit tout développement. Les longs commentaires sont au reste, en pareille matière, la pire des recommandations.

> Et quant il vos requist quitance 487
> De ses gaiges, s'i oi pesance
> Ne li vosistes aquiter
> Ne l'un de vos l'autre *abiter*.

M. Muret traduit *abiter* par « toucher de près », sens requis par le contexte, mais difficilement conciliable avec l'étymologie et contraire à l'usage : il y a dans notre texte même deux exemples de *abit*, « habitation » (voy. le Gloss. de l'éd. de la Soc. des A.

1. Béroul, *Le roman de Tristan, édité par* E. Muret, 2e éd., 1922 (*Les Classiques français du moyen âge*), p. V. Je n'ai pas besoin de rappeler les innombrables améliorations apportées au texte par G. Paris, Mussafia, Tobler, Acher, Gauchat et surtout par le dernier éditeur.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

T.). Marc constate en ces termes que les amants, avant de se séparer, ne se sont pas rapprochés dans une étreinte. Je propose *aboter* « confronter, confiner », par extension « se joindre » : voir plusieurs exemples très nets de ce dernier sens dans Godefroy, I, 32[b].

La nuit, qant ot li rois mengié, 679
Par la sale furent couchié,
Tristan ala le roi *couchier*.
« Beaux niés », fait il, « je vos requier... ».

Couchier est fort inattendu, rien n'indiquant que Marc serait seul resté debout ; du reste un homme de condition non servile eût jugé indigne de lui de vaquer à ce soin. Pour avoir un sens excellent, il suffit de lire *touchier*, en faisant de *le roi* le sujet de *ala* : Marc se lève et va réveiller Tristan en lui touchant l'épaule.

Ja, *por* lor eulz, ne le pensasent 791
Que ja de lor mains m'atochassent ;

A *por* je propose de substituer *sor*, cette dernière préposition étant habituellement réservée à l'énoncé d'une sanction : voy. Godefroy, VII, 519 c. et, dans notre texte même, *sor lor eulz* (1032).

Et mot lor amentoit sovent 1397
L'ermite *le Dé jugement*.

Les trois derniers mots sont une correction pour *lordelugement*. Il suffit, pour avoir un sens meilleur, de pourvoir l'*u* de son *titulus* et de lire *lor delungement* (c.-à-d. *deslongement*). L'ermite rappelle aux amants que leur devoir est de se séparer l'un de l'autre.

Tristan dresse Husdent à chasser à la muette :

Tristran le chien desor lui bote, 1617
O l'estortore bat *la rote*...

On ne voit pas pourquoi Tristan battrait de sa baguette une piste, au reste non mentionnée, sur laquelle rien n'indique qu'il

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

veuille lancer son chien. Un passage du *Trésor de Venerie* de Hardouin de Fontaine [1], cité par Godefroy (III, 628 a), nous apprend que le veneur bat « fort et souvent » sa heuse « de l'estourtoyre » pour exciter ses chiens. Je propose en conséquence *sa bote*.

> En une loge de Morroi 1900
> Dorment *estroit et* enbrachiez.

Il est clair que l'emploi de la conjonction copulative ne se justifie en rien : je lis donc *estroitet*. De ces diminutifs d'adverbes, si usités en provençal, il y a dans notre texte même d'autres exemples : *souavet* (3105), *petitet* (3 ex. ; voy. Gloss. éd. S.A.T) ; Godefroy connaît au reste *estroitet* comme adjectif (III, 657).

> ...« Et, qant vendra au departir, 2036
> Prendrai l'espee d'entre eus deus
> Dont au Morhot fu *el* chief *dors* ».

Ainsi parle Marc quand il se résout à épargner les amants qu'il a surpris dans leur sommeil. Le ms. porte *le ch. vbos* ou *lbos*, selon l'éditeur ; mais on pęut, pour ce mot, lire aussi bien *bbos*. La correction la plus naturelle serait *blos*, ce qui donnerait comme sens : « dont au M. fut coupée la tête » ; mais, outre que l'adj. *blos* se rapporte généralement à un nom de personne et se construit avec *de* (God., I, 664 c), le Morhout n'a pas eu la tête coupée, mais entamée, et un fragment de la lance est resté dans son crâne. Le mot approprié pour désigner ce fragment serait *tros*, mais comment le faire entrer dans la phrase ? Je hasarde avec hésitation : *Dont el chief Morhout fu* (ou *mest*) *uns tros*.

> Voiant le pueple, nos veut (voluit) prendre,
> Faire ardoir et venter la cendre. 2120

Au premier vers il faut certainement *pendre* ; Marc a réussi à *prendre* les amants, mais non à les supplicier. Même confusion entre les deux verbes, écartée par l'éditeur, aux v. 1643, 2244 (var., dans la grande édition), 2397.

> Lasse, si male garde en fist ! 2209
> El nen pout mais, quar j'ai trop pris,

1. Sur ce traité, daté de 1394, voy. *Zeitsch. für rom. Phil.*, XIII, 1 ss.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

dit Iseut, se remémorant le partage du philtre et l'imprudence fatale de Brangien. *Pris* heurte le sens et fausse la rime. Je propose *quar trop mesprist*, qui satisfait au sens, à condition de donner à *mesprendre* celui de « pécher par étourderie, sans malice », dont il y a trop d'exemples pour qu'il soit utile d'en citer.

Paris, 1925.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

TWO FRENCH ETYMOLOGIES :
BESOIN, DISETTE

by T. Atkinson JENKINS.

It is well known that etymologies, like axioms, are not demonstrable. As a keen Latinist, the late F. Skutsch, observed, they must make their way by virtue of their inherent force. But, continued Skutsch, it is permissible to adduce as many considerations as possible in the support of an etymology that one believes to be good [1].

1. *besoin*

Discussion of the origin of this word has been complicated by the assumption that it was closely connected with *soin* (so Diez, Littré and Meyer-Lübke) ; the *Dictionnaire général* is wary of this assumption and this complication. The word, I am convinced, is a Greek military term carried by Greek colonists into Italy, thence gaining a wide extension thruout Romania ; it belongs to the vocabulary of soldiers and slaves, to the language of that " great horde of foreign peoples at Rome and all over the West, speaking the Greek κοινή and never quite assimilated ". Many words from this Greek source must certainly have been in circulation in Vulgar Latin before the Germanic invasions of the fourth and fifth centuries [2].

1. *Festschrift C.F.W. Müller*, 1900, p. 85.
2. Tenney Frank, " Latin Quantitative Speech as affected by Immigration ", *American Journal of Philology*, XLV (1924) pp. 161-75. The treatise of O. Wiese, on Greek words in Latin (1882) contains 6950 entries ! See also A. J. Carnoy, *Transactions of the American Philological Association*, XLVI (1915), pp. 81-83, and Claussen's study, based upon Wiese's, in *Romanische Forschungen*, XV, pp. 774 ff.

Digitized by Google   Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

As to *besoin*, the oldest instances are : Life of St. Alexis 47c *quanque bosuinz li ert* (MS L), and Roland 1366 *bosoign*, and 1670 (= 1619) *bosuign* ; forms with (*u*) or (*o*) in the pretonic syllable are the rule in the Western (including the Anglo-Norman) texts : *Brendan*, Philippe de Thaün, the Oxford *Tristan*, Guernes, the *Roman de Troie*, and as late as Marie de France and Guillaume le Clerc (*Bestiaire*, v. 2807). These forms suggest as their etymon OBSŌNIUM, Greek ὀψώνιον, meaning originally 'food, other than bread and wine, cooked over a fire and forming part of the daily ration of the soldier.' [1] But first as to the form.

At first sight, a metathesis *ob-* to *bo-* may seem unusual indeed, but the following list, which long ago attracted the attention of philologists, may give us pause before we reject it as inadmissible :

Vulg. Lat. ob(s)lĭgare [2].	Old Fr. besleier 'treat unjustly'
ob(s)lĭquare	besliuer, besliver 'go bias'
ob(s)lĭquum	beslic, beslif [3] 'diagonal'
ob(s)lŏngum	beslonc, Pic. berlonc, now barlong 'oblong'
obsŏrdidare [4]	besorder 'soil'
obstantia	bestance 'opposition'
obstentia	bestence 'quarrel' (also

1. For the Latinization of the Greek word, see Lindsay, *Die Lateinische Sprache*, 1897, p. 562 ; Schuchardt, *Vokal.* III, p. 11.

2. *Obs-* is the longer form of *ob-*; see below. I have space for only one reference : *obligationes* in the Vulgate, in the sense af 'evil devices', 'injustices', *Ps.* CXXIV (= CXXV), 5 ; cf. *Acts* VIII, 23. The OF *besloi* (as in *mener a besloi*) has passed over into Spanish ; see L. Spitzer, *Zeits. für Roman. Phil.* XXXIX (1917-19), p. 617.

3. OF *beslif* is a new formation from the nom. *beslis*, for which there is ample precedent ; cf. Saint-Pere-le-*Vif*, into which enters Lat. vīcus. Here, no doubt, belongs the English person-name *Beesley*, *Beasly* (*Besly* in the XIIth century, *Revue de l'Orient latin*, XI, p. 155). Cf. also L. M. Gay, in *Mod. Phil.*, XIV, p. 448, and, for an impossible etymology, J. Ulrich, in *Zeits. für Roman. Phil.*, XXIX, p. 624.

4. Prudentius employs *obsordescere*, Apoth. 146 ; one example of *obsordere* in Du Cange. The OF word was noticed, among others, by H. Haxo, in the *Vie saint-Edmunt* of Denis Pyramus, v. 2164.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

	masc. bestenz, and bestencier)
ob(s)tŏrnare	bestorner 'turn around'
ob(s)tŏrquĕre	bestordre
obfĕnsum	bofois 'haughtiness' [1].

This is a tentative list, far from complete [2]; it is proposed here for discussion, and for further investigation. The lengthening of the prefix (*ob-* to *obs-*) [3] has parallels in Lat. *e-* to *ex-*, *de-* to *dis-*, *sub-* to *subtus-*, and is, of course, well known. But it is evident that we have before us, if it be genuine and sound, a case of metathesis which is of uncommon occurrence : is it altogether unknown ?

In 1867, H. Schuchardt noticed some cases in Vulgar Latin [4] in which, "in order to avoid a hiatus, a vowel changes places with an immediately preceding consonant" : *Cilopatria* for *Cliopatria* CLEOPATRA ; *enofitus, inofitus* for NEOPHȲTUS ; *Confolens* from CONFLUENTES [5]. To these cases, in which the hiatus-group follows the consonant concerned, I may add Prov. *furselu(n)s* from the FURS LEONES of the Reichenau Glosses ; further *marrechant* for *marcheant* (analogy to *mareschal* ?), noted lately by Tilander ; also Ptg. *parouvella*, from **parvoella* (*parvo*) recorded by Cornu, and possibly *devivolé* DEVIOLATUM as discussed by Blondheim, if we may suppose the series to have been *violé* > *ivolé* + *violé* > *vivolé* [6].

1. Parallel in form to OF *dejois, sospois*. The obl. case hesitates in OF between *bofois* (as *Guibert d'Andrenas*, v. 1750), and *bofoi*. The retention of pretonic (*o*) seems to be due in part to the contiguous labial consonants.

2. I have not included OF *bescousse, bescoz* (as in Guernes), *beslenc, bestondre, bertouser*, and others.

3. Meyer-Lübke, *Hist. Gram. der. frz. Sprache*, II (1921), § 207, remarks upon the seeming rarity of the prefix *ob-* in French ; he had previously expressed doubts (*Gram. des Langues romanes*, II, § 540, Rem.) as to the origin of Romance *bis-* proposed by Diez and Darmesteter, and reproduced later by Nyrop, *Gram. hist.*, II (1908), § 466.

4. *Vokal.*, II, p. 527. The reverse process is known, but is rare : *riondelle*, for *hirondelle* (Behrens, *Metathese*, p. 10).

5. A Longnon, *Les Noms de Lieu de la France* (1920), § 734.

6. Cf. Meyer-Lübke, *Misc. Ascoli*, p. 418 ; *Lexique du Roman de Renard* (1924), p. 103 ; Gröber's *Grundriss*, I, p. 776 ; *Romania*, XLIX, p. 363. E. Gorra had previously noted *vivolenta*, *Studi romanzi* (1893), VI, p. 465.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

In a group of closely related cases, the hiatus-group precedes the consonant concerned, as *Araon* for *Aaron*, as noticed by Cuervo [1]. This group II would include cases in which the hiatus is between an initial vowel and a preceding preposition which ends in a vowel : Lat. ŏBVĬAM appears in Sardinian (Logodurian) as both *obia* and *abboja* (Meyer-Lübke, REW 6026, citing Salvioni). Here, in order to eliminate hiatus in the group *a obja*, the people shifted the following consonant, making it intervocalic : *a boja*, *abboja*. Probably belong here also OItal. *borella* from *ORBELLA (thru *robella*?) as noted by C. Nigra [2]; Venetian *a bovolo* 'in spirals', probably a derivation from OBVŎLVĔRE (rather than *OBVŎLARE); OPtg. *bojo*, if, as Cornu believed, it derives from ALBĔUM (for ALVĔUM), the group *al* (*au*) producing a close (ọ) at times in OPtg. Similarly, it would seem, A OBSŌNIU, DE OBSŌNIO, PRO OBSŌNIO might become in early Vulgar Latin A BOSONIU, DE BOSONIO, PRO BOSONIO, and be continued in Fr. *à besoin*, *de besoin*, *pour besoin*. The passage of OF *bosoing*, *bosoigne* to later *besoing*, *besoigne* (already in Crestien de Troyes) is of the same nature as the change from *soror* (as Roland, v. 1720) to *seror* — SŎRŌREM, *enor* — HŎNŌREM, *reont* — RŎTŬNDUM, *quenouille* — CŌLŬCŬLA, etc., the sequence *ò — ó* being differentiated to *e — ó*, a change which may be very old, as it appears also in OItal [3]. As for the divergence of stressed vowel between modern *besoin* and *besogne*, no better explanation has been found than that of Matzke [4]. The development in the stressed syllable is in all respects closely parallel to OF *cooing* COTŌNĔUM, Greek κυδώνιον [5].

1. *Apuntaciones* (1907), § 793.

2. *Zeits. für Roman. Phil.*, XXVIII (1904), p. 7. We notice the prepositional comask. *a borela*, milan. *a borlon*. For *a bovolo*, see Biadene, in *Misc. Ascoli*, 1901, p. 559.

3. BISONIUM, instanced at Pisa in 1115 by Kluge, is parallel to OItal. *timolto*, *rimore*; cf. Meyer-Lübke, *Gram. storico-comparata* (Bartoli-Braun), 1901, § 82.

4. *Publications of the Mod. Lang. Association of America*, XXIV (1909), p. 482 ff. The form *bosegnant*, cited by Behrens (*Metathese*, 1888, p. 108) as a case of metathesis, is better explained as a reduction of (*oi*) to (*é*); cf. *bienveillant*.

5. The connection of *besoin* whith *soin* (and *soigner*) was still assumed by Kluge, " Altdeutsches Sprachgut im Mittellatein ", *Sitzungsber. Heidelberg.*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

As to the semantics of the word in question, it is undeniable that fresh food (meats, fish, vegetables, fruit) is one of the fundamental "needs" of man : to obtain a fresh supply is one of his pressing *besoins*, while to prepare this perishable food for the inner man has always been the primitive *besogne*, the "work" which is the most urgent, unremitting, and irksome of all. We are, I believe, dealing here with the age-old labor of slaves, with the daily work of cooks and kitchen-maids, and, as I think, with a word from their vocabulary [1].

The Lat. OBSŌNIUM HABEO 'I obtain (have) fresh food, a recurring necessity' has already, in the OF (*jo*) *ai bosoing*, passed thru the stage 'I get use, aid, needed support (from)' to the meaning 'I have need (of)' : *bosuign avum d'aïe* of Roland, v. 1670. But archaisms like *bosoinz lor ert* 'it was a thing of utility (of necessity) to them' remained long in the language as witnesses to the source of the metaphor [2]. Even modern expressions like "exténué de besoin", "épuisé de fatigue et de besoin" still suggest primarily hunger and thirst, lack of food and drink. "Besoin de nourriture et, simplement, besoin" is mingled in among Littré's definitions, but this meaning, in my opinion, should be placed at the head of the list. Thus, in the *Mystère d'Adam* :

Ja n'avras faim, por bosoing ne bevras (v. 53).

When Renard the Fox was famished and had failed to catch the expected fowl, he became faint with hunger :

Besogneus est, le cuer a vain (II, 463).

Akad. der Wiss., 1915, p. 13. J. Jud, in *Romania*, XLVI (1920), p. 401, in reviewing Kluge, would even question the Germanic origin of *soin*, but this is surely going too far. G. G. Nicholson's explanation of *besoin*, in his *Recherches philologiques romanes*, 1921, p. 62, hardly deserves mention. Leo Wiener's (from testi*bus soniis*) is even more of a curiosity ; cf. *Mod. Phil.*, XIV (1916), p. 384.

1. D'Ovidio has given good reason to believe that the word *viande* 'provisions for a journey' originated with cooks, military and naval ; *Studi romanzi* X (1913), p. 137.

2. Cf. Descendans ces degrez numereux sous terre, nous furent bien besoin premierement nos jambes. . . secondement, nostre preclare Lanterne. Rabelais, V, cap. xxxvi. *Besoin est* is met with as late as Molière (*Le Tartuffe*, v. 1751).

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

In phrases like OF (*ça*) *besoigne* 'it is necessary', and in modern "besoin est-il (de)", "point n'est besoin (de)", "cela me fait besoin", "il n'est de besoin (de)" we see some survival of the original idea 'an indispensable thing, like the physiological need of daily food'. Evidently, the sequence of meanings was: 'fresh, daily food (a necessary thing)', then 'a necessary thing (like daily food)', and then 'a necessary thing, a needed thing, a need.'

This filiation of meanings receives support from the development of MINISTERIUM, a word which, in its early meanings, is found in Old French running parallel to the late stages of *besoin*.

Ja li corners ne nos avreit mestier

of Roland (v. 1742) means: 'sounding the horn would never obtain us (bring us) anything useful (any service)', that is, 'would never be of any use to us', and, from this meaning, we pass on to Canadian and dialectal *j'ai métier* (*de*), the exact equivalent of *j'ai besoin* (*de*). This idea of 'service' is rendered in Old French by *besoigne* as well [1].

We have not space enough here to follow all the ramifications of this interesting word. OF *besoignier* is not, of course, Lat. OBSŌNARE (-ARI) but represents OBSONIA + ARE, the Vulgar Latin substitute for PARARE (CURARE) OBSONIUM (OBSONIA) 'to prepare by cooking any food which will spoil'. The Latin word was never wholly lost sight of in medieval times: we find there at least two important subsidiary meanings, that of 'feast' 'collation', and that of 'soldier's pay' 'rations'. The former occurs, for example, in Robert's history of the First Crusade (Migne CLV, 731, C): Kerbogha's army, before their defeat, "paraverant carnes ad obsonium"; this meaning is continued in the clerical *obsonium* = '*convivium*', '*collatio*' (see Du Cange and Diefenbach) [2]. In the second sense (= *stipendium*) the word

1. Ambroise, *Guerre sainte*, vv. 4753-54: La perriere al duc de Borgoine I refeseit bien sa besoine. The two words were often coupled in Old French: Mestiers lor en ert e bosoinz (*Troie*, v. 14593); Qui besoing en a et mestier (*Biaus Desconeüs*, v. 1467).

2. Here probably belongs La Fontaine (I, xviii, 4): Le galand pour toute

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

recurs in 1098 (Pact of the Genoese at Antioch) : a part of the army is mentioned, " qui in civitate erunt sine obsonio " — ' ohne Lebensmittel ', according to Hagenmeyer. In Benoît's *Chronique* (v. 38871), *aveir en sa besoigne* appears to mean ' to have in one's service as soldiers ', while *joster tel besoigne* means ' to assemble such an army ' (v. 38980). We are evidently dealing here with a medieval *sermo militaris*, and we approach also the minor problem of how Sp. and Ptg. *bisoño, bisonho* have come to mean ' raw recruit ' [1].

2. *disette*

Littré, I believe, was approaching close to the truth in regard to this word when he wrote : " cette forme (*disjete*) ... qui indiquerait le verbe *jeter* : la *disgete*, l'action de jeter hors, de priver. " But no etymology will be satisfactory which does not, at the same time, account not only for the forms with *-g-* but also for those which had (*ie*), or (*i*) in the stressed syllable [2].

The word in fact seems to belong among those feminine nouns which derive from Lat. past participles, as *perte, vente, ponte*, etc. The fem. DISJECTIO, and the masc. DISJECTUS, were apparently replaced in Vulgar Latin by a fem. in double form : DĪSIĔCTA, DĬSJĔCTA, the first with voiced (*s*) = (*z*) and vocalic (*i*), the second with voiceless (*s*), and consonantal (*j*), answering to the doublets DISICIO, DISJICIO. It is known that classical scholars hesitate between DISSICE and DĪSICE for *Aeneid* vii : 339, but the

besogne Avoit un brouet clair. Il vivoit chichement. Instead of the anticipated feast, the puzzled guest finds only the thinnest of soups. It is true that the late Anatole France, in one of his unexpected excursions into philology, assures us that by *besogne* La Fontaine meant ' ce qui est de besoin ', a definition which he probably obtained from Littré ; but this hardly does justice to the delicate irony of the fabulist. Cf. *Le Génie latin*, 1917, p. 93.

1. Cf. J. Jud, in *Romania*, XLVI (1920), p. 401.

2. The word has been often discussed, most recently, I believe, by L. Spitzer, *Zeits. für Roman. Phil.* XLII (1922), p. 31, referring to Gamillscheg's article in the same journal. Commenting upon *decepta*, proposed by J. Cornu, G. Paris made the interesting remark : " Je songe depuis longtemps à une autre explication de *disette*, ", but this explanation, so far as I know, never saw the light. Cf. *Romania*, XXXII (1903), p. 134.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

change of DĬS- to DĪ- before voiced consonant is well attested, and, as Sturtevant observes [1], there was a long-continued hesitation between consonantal and vocalic (*i*) in the position after consonant. The duplication of forms is parallel to that of ADJICIO ADICIO, CONJICIO CONICIO. In DĬSIĔCTA the second (*i*) remains vocalic, and the group *-si-* shows no trace, in modern French, of the palatal : cf. ADVĪSIONEM OF *avison* (*vision* and *advision* are certainly learned). In post-consonantal position (-JĔCTA), on the other hand, the Lat. (*j*) will develop in all respects like initial *j-* in *janvier*, *jeter*, etc. We shall thus have a close parallel to the Ps. Ind. 3 of *jeter*, however we may conceive the proper etymon for that much-discussed word, and we may arrange the material in outline as follows :

I. DĪSIĔCTA.

a) forms with (*i*) : **disite* not instanced ; but *disiteus* Adam de la Hale, Garçon et l'Aveugle, another example in La Curne. Cf. *il gite* Les Lorrains, Guiot de Provins. Dissimilated : *desiteur* Godef.

b) forms with (*ẹ̄*) later (*ę*) : *disete* Jourdain de Blaye 506, 510, RRose I, p. 193 ; so also *diseteux* and *disetcur* Godef. *disete* (: *giete*) Cortois d'Arras 241 is ambiguous. Similarly *porjete* (: *saiete*) Ambroise 8688, *degete* (: *regrete*) Troie 26121, also Wace and Beroul ; cf. Suchier, *Les Voyelles toniques du vieux français*, p. 37. The *diseite* of the Lorr. Ps. shows the eastern parasitic (*i*).

c) forms with (*ie*) : *disietes* Antioche viii, 458, Prose Merlin (Littré), possibly also Cortois d'Arras 241, as above. Cf. *il giete* Crestien de Troyes, etc., which may of course be the source of modern *il jette*. *Disiete* may also be read *disjete* = II. b. below.

II. DĪSJĔCTA.

a) forms with (*i*) : **disgite*, **digite* not found ; *digiteus* E. Deschamps II, 268, another ex. in La Curne.

1. Lindsay, *op. cit.*, pp. 351, 669 ; Sturtevant, *The Pronunciation of Greek and Latin*, 1920, p. 44.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

b) forms with (*e*) : *disgete* cited by Littré from Talliar, *Rec.*, p. 178 ; cf. *disjeter* ' make scarce ' Godef.
c) forms with (*ie*) : **di(s)giete* not instanced, but cf. *agiet* Roland 2545, *degiez* (: *plungiez*) Beroul 3843, *sozgiez* (: *pechiez*) Colin Muset, *sougiez* Joinville, *subgiez* C. de Pisan.

In medieval times the verb DISJICIO is glossed with DISPERGO, DISJUNGO, oftener with DISSIPO and SEPARO (see Goetz-Gunderman). We find the past participle used where fodder, or forage, is in question already in C. Nepos : " Pabulatio propter anni tempus cum exigua tum disjecta " : the fodder was not merely scanty in amount, it was scattered in location, hence hard to find, scarce. From the idea of dispersal, dissipation, flows easily that of scarcity. Similarly, a modern writer uses the expression *la raréfaction des vivres* as synonymous with *disette*, a word which has always been more general in meaning than the several other French equivalents of Eng. *famine* [1].

Chicago, 1925.

1. Paul Louis, *Les Crises intérieures allemandes pendant la guerre*, 1916, pp. 97, 99, 106, 115. To *cherté* and *famine*, may be added *famire* (: *dire*) Wace, *Vie saint Nicolas*, p. 10 ; also *fautes*, *Romania*, XLIV, p. 555, and the puzzling *herbaust*, *herbaut* for which one may consult Tilander, *Lexique du Roman de Renard*, p. 92, and Livingston, *Romanic Review*, XIII (1922), p. 301.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

SURSELVAN *GARIAR*, *GARIGIAR* « CONVOITER VIVEMENT ».

par Jakob JUD.

L'Étymologie est un art difficile qui nous réserve bien des surprises et des déceptions amères : nul n'est mieux disposé à le reconnaître que l'auteur des *Essais* et des *Nouveaux Essais de philologie française*. Et, néanmoins, il restera toujours tentant de jalonner le chemin qu'un mot a parcouru depuis l'époque latine jusqu'à l'époque actuelle.

Le verbe *gariar* et ses congénères ont fait plus d'une fois l'objet de discussions étymologiques auxquelles ont pris part des savants d'une autorité incontestée : Ascoli, Gartner, Salvioni, et M. Bertoni se sont efforcés tour à tour de dévoiler le mystère qui enveloppe le mot. Je commencerai par reconstituer la famille lexicologique qui se groupe autour du verbe rétoroman ; je passerai ensuite en revue les divers essais d'explication pour en montrer les points faibles ; enfin, je tâcherai de justifier la nouvelle étymologie que je propose.

Grisons : surselvan *gariar*, *garegiar* « begehren, sich sehnen, gelüsten » (Carisch ; donc : demander, convoiter »), *garigiar*, *gariar* « heftig verlangen, fordern » (Carigiet), surselvan (catholique) (du XVIIe siècle), *garigiar* « desiderare », *gargiament* « desiderio », surselvan (du XVIIe siècle, traduction de la Bible protestante) : *griar*, *grigiar* « desiderare, bramare » [1]) (Ascoli, *Arch. glott.* VII, 530), anc. haut-engad. (XVIe siècle, Bible de Bifrun) *agragier* [2]), anc. bas-engad. *agragiar*) dans la traduction des psaumes de Campell).

1. Le plus ancien lexique du surselvan, dû à De Sale (1729), enregistre pour la Surselva *garegiar*, pour le Surset (Oberhalbstein) *garegier* ; *garegiament mal zuber* est traduit par « concupiscenza sporca ».

2. Ce même verbe revient souvent dans les textes vieux engadinais, cf. *agra-*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Italie : comasco *gregià* « metter gara, aizzarre, gareggiare » (Monti e Appendice); anc. milan. *agrezar* (Bonvesin da Riva : no di trop *agrezar* // l'amigo a casa toa de beve e de mangiar, traduit dans le Gloss. de Seifert par « hâter, exciter »); mil. *gresgià* (Brianza), *aggresgià* « affrettare » (Cherubini) ; ant. pavese : *agreço* « ressa, impeto » (S. Grisostomo, *Arch. glott.* XII, 385), monferr. *garzée* « affrettare » (Ferrari), anc. piémont. *angherzé* « affrettare » (Gelindo, éd. Renier, p. 164), piém. *anghersè* « affrettare, spedire », *anghersèsse* « affrettarsi, spedirsi » (Zalli). A l'est de Milan, le mot revient dans le bergam. *grezà* (Val Imagna), *gregià* (Val Gandino), *grisà* (Val di Scalve) « affrettare, sollecitare » (Tiraboschi), bresc. *grezà* « affrettare, avacciare, sollecitare, stimolare » (*grezà*, 'l foech, 'l pas [Melchiori]), ant. padov. *agrezà* « sollecitato » (Bortolan). Au sud du Pô, on retrouve le verbe dans le moden. *arghzär* « istigare » (Bertoni, *Z. für rom. Phil.*, XXXIV, 436).

France : anc. provenç. *agrejar*, *aigrejar* « irriter «, anc. franç. *aigrier* « piquer, aiguillonner, presser, stimuler, gourmander, tourmenter » (cf. les exemples attestés dans Godefroy et dans Tobler, *Altfrz. Wtbuch*, s. v. *aigrier*)[1].

La reconstitution de cette famille de mots, telle qu'elle est essayée ici pour la première fois, doit nécessairement nous aider à démontrer que les étymologies proposées pour l'un ou l'autre des mots considérés isolément ne résistent guère à la critique.

1) Le premier qui se soit occupé de l'origine du mot surselvan *garigiar* est Gartner, *Rätoromanische Grammatik*, p. 19, qui le rangea parmi les mots empruntés à l'allemand. Le sens de *garigiar* « convoiter » lui rappelait l'existence du verbe alle-

ger dans le drame des *Desch Eteds*, éd. Gartner, *Roman. Studien*, VI, 274, v. 830 : o mês cumpaing, què nun dest tü plüs impijser, aroba da mal congiüst nun *agrager* « o mon compagnon : cela, tu ne dois plus penser et (ne dois plus) convoiter une chose de mauvais acquêt »; dans la seconde version du même drame, publiée par moi, dans les *Annalas della Società retoromantscha*, XIX, 159-268 (v. 37, 988, 1421), dans la *Susanna*, ed. J. Ulrich (v. 290 : *gragier*). V. aussi anc. sousselvan de la Tumliasca (Domleschg) *garagiar* (Gartner, *Rätoromanische Grammatik*, p. 19).

1. L'espagn. *agriar* « rendre aigre, exaspérer » peut être un dérivé d'*agrio* qui semble refléter un type *acrivu, à moins que l'adj. *agro* ne se soit modelé postérieurement sur le verbe *agriar*.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

mand (be)*gehren* (cf. all. *Gier*) qui, au point de vue sémantique, n'offre guère de côté faible, mais qui, au point de vue morphologique et géographique, présente des difficultés qui me semblent insurmontables. Il est vrai que le suffixe verbal *-egiar* (répondant au franç. *-oier*, *-ier*, ital. *-eggiare* < IDIARE) se rattache aussi à des mots allemands: Ascoli, *Arch. glott.*, VII, 497, cite *schenghegiar* « faire don » < all. schenken, *baghegiar* < bauen, *malegiar*, *maliar* « peindre » < malen, mais toutes ces formations verbales sont restreintes aux parlers rétoromans des Grisons: aucun de ces verbes en *-idiare*, créés à l'aide d'un verbe *allemand*, ne descend dans la plaine du Pô. Si l'on s'avisait par contre de ramener l'anc. mil. *agreçar* à un langobard *geron « convoiter » il faudrait commencer par nous expliquer pourquoi on n'a pas de geron un verbe *gherare* (cf. langob. gero « giron » < **gherone*) à la manière de wardon < *guardare*, got. rikan > it. *recare*, skitan > venez. *schitar* « imbrattare » (cf. anc. fr. *eschiter*), priskan > *trescare*, stampon > *stampare*, waston > *guastare*, raffon > *raffare*, etc. Mais comme, d'autre part, l'existence d'un mot *langobard* geron est inadmissible en *provençal* ancien (*agriar*), l'étymologie germanique s'écroule définitivement.

2) Presqu'en même temps que Gartner, Ascoli a abordé le problème étymologique du surselv. *garigiar* dans ses célèbres « Annotazioni al Barlaam e Giosafat soprasilvane », *Arch. glott.*, VII, 530: il rattache le surselv. *garigiar*, l'anc. haut-eng. *agrager* à un anc. prov. *agreiar*, qui représenterait, selon lui, un type **aggradeggiare* (gratu) et l'histoire sémantique du verbe se retracerait de la manière suivante: l'aver grato una cosa » « averla per accetta » « concepirne desiderio ». Mais il faut commencer par constater le fait qu'un anc. prov. *agreiar* n'est relevé jusqu'ici que dans un seul endroit (cf. Levy, *Altprov. Supplementwörterbuch*, s. v.), et si même ce seul exemple d'*agreiar* de Bertran de Born avec le sens de « agréer, honorer » est à l'abri de toute critique (cf. Levy, *Littblatt f. germ. und rom. Phil.*, XI, 230), ce verbe anc. prov. est très probablement un emprunt à l'anc. frç. *agréer*, puisque la vraie forme du provençal devrait être **agradejar* (cf. *agradar*, cf. *sort* « sourd »: *asordejar*) qui, il est vrai, n'est pas attesté. Ce **gradeggiare* ou lat. vulg. gratidiare fait défaut, si je ne m'abuse, dans toutes les langues romanes; ensuite, un *gratidio, *gratidiare ne pouvait aboutir dans les parlers surselvans qu'à *gradég*;

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

gragiar tout à fait comme turpidiare a abouti à *turpeǵ*, *turpiar* : or il n'y a nulle trace d'une forme **gradeǵ* dans les textes réto-romans. Enfin, si l'on tient compte de ce que le verbe (*a*)*greçar* de la plaine du Pô signifie « affrettare, aizzare », il est pour le moins difficile d'entrevoir par quel chemin on arriverait de « agréer » aux sens de « exciter, stimuler, hâter ».

3) Il est curieux que C. Salvioni, *Arch. glott.*, XII, 385, n'ait jamais eu l'idée de rattacher l'anc. pav. *agreço* aux formes réto-romanes qu'Ascoli avait cependant discutées dans le même *Archivio glottologico*, et que, d'autre part, Ascoli ne se soit jamais avisé de renvoyer son collaborateur à son exposé sur *gariar*. Quoi qu'il en soit, C. Salvioni s'est occupé de l'anc. mil. *agrezar* « exciter » pour la première fois dans le *Giornale storico della lett. ital.*, VIII, 411, en proposant de le rattacher au lat. grege « troupeau » : il a repris cette étymologie dans une courte note (publiée dans l'*Arch. glottol.*, XII, 385 [1]) où il rappelle l'existence de l'ital. *aggreggiarsi* « attrupparsi, affollarsi » : l'anc. mil. *agrezar* aurait donc signifié d'abord « s'attrouper », puis « se hâter ». Mais comme le verbe est attesté dans une large zone qui va du lac de Garde jusqu'au Mont Viso et de Disentis jusqu'à Modène, il faut bien admettre que la formation du verbe remonte au latin vulgaire. Un lat. *grege* ne pouvait donner en lat. vulgaire qu'un verbe *aggregare* (et non pas *aggregiare* [2]) : un verbe dérivé de grege « troupeau » (cf. l'ital. *aggreggiare* < *gregge*) supposerait l'existence du substantif dans toute la vaste zone où existe le verbe *agrager*, (a)greçar. Or un verbe tel que *troupeler*, *attroupeler* (< troupeau) ne signifie nulle part autre chose que « s'amasser » (cf. aussi le sens du lat. *aggregare*) : des raisons sémantiques, morphologiques et géographiques parlent en défaveur de cette première hypothèse de Salvioni qui, d'ailleurs, semble s'être lui-même rendu compte des difficultés de son étymologie.

En effet, tandis que C. Salvioni (*Romania*, XXXIX, 436), tout en combattant l'étymologie de M. Bertoni qui avait proposé de voir dans le moden. *arghzar* « istigare » un dérivé de *agazza*,

1. Le texte de l'antica parafrasi lombarda (*Arch. glott.*, VII, 78, l. 11, l. 26) porte deux fois le mot *greçço*, *greço* avec le sens de « troupeau (de pécheurs) ».

2. Les verbes latins en *-iare* remontent à des adjectifs : *acutiare*, *greviare*, *leviare*, *delicatiare* (esp. *adalgazar*), *secretiare* (*Romania*, I, 127) ; cf. Meyer-Lübke, *Roman. Gramm.*, II, § 526.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

maintient encore son ancienne étymologie, il l'abandonne tout à coup dans la *Rev. de dial. rom.*, IV, 103 : l'anc. lomb. *agreçar* dériverait du verbe latin aggredior, -i : ou plutôt un substantif verbal *aggrediu « attaque » serait à la base de *agreço* « rissa, impeto », d'où serait sorti le verbe *agreçar*. Mais si, au point de vue phonétique, **aggrediu* répond à l'anc. pav. *agreço*, il n'en reste pas moins vrai que l'idée de fonder toute la famille des verbes (surselv. *garigiar*, anc. engad. *agrager*, com. *gregià*, mil. *gresgià*, monferr. *garzée*, piém. *anghersè*, bergam. *grezà*, bresc. *grezà*, moden. *arghzär*) sur l'existence hypothétique d'un substantif verbal non attesté **aggrediu*, survivant dans le seul exemple de l'anc. pav. *agreço*, est certainement assez hardie ; ensuite, l'histoire sémantique de cet *agreço* auquel on attribue le sens de « rissa, impeto » ne présente pas moins d'obstacles : attaquer une chose, me semble-t-il, n'est pas désirer, convoiter une chose, mais l'acte de s'en emparer, et je ne vois pas un seul exemple d'un verbe synonyme d'*aggredi* qui aurait fini par désigner « se hâter » (cf. piém. *anghersèsse*, bresc. bergam. *grezà* « affrettare »). Une étymologie, disait M. Schuchardt, n'est complète que du moment où elle éclaire le passé sémantique aussi bien que le passé phonétique d'un mot ; peut-être ajouterait-il aujourd'hui que la géographie linguistique est le troisième facteur dont il faut tenir constamment compte pour les langues romanes : en tout cas, l'hypothèse de C. Salvioni aurait eu grandement besoin d'être développée et approfondie pour devenir plausible.

4) M. Bertoni a renoncé lui-même à l'étymologie qu'il avait développée (*Z.f.rom. Phil.*, XXXIV, 203) pour le moden. *arghzär* « irriter » < agazza « pie » sur la foi d'un rapport peu assuré entre frç. *agacer* et *agace* : mais il est revenu à la charge dans un article publié dans les *Memorie della R. deputazione di Storia patria per le province modenesi*, 1916 (tirage à part, p. 18) : il rattache le moden. *arghzär* à l'anc. frç. *agregier* « maltraiter, grever » : ce serait donc un lat. aggreviare. Mais cette étymologie, certainement plus satisfaisante au point de vue sémantique que le **aggrediu* ou **aggrediare* de Salvioni, se heurte à des difficultés d'ordre phonétique : le latin. -vj- n'aboutit pas à *-dz-* dans les parlers du Nord de l'Italie ni à *-ǵ-* dans les Grisons : le seul exemple d'ailleurs incertain de l'ital. *greggio*, haut-ital. *grezo* < *greviu ne saurait

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

contrebalancer le fait que dans tous les mots d'origine populaire le groupe -vj- aboutit soit à *-p-* ou *-bj-*, mais non pas à *-ǵ-* ou à *-z-*, cf. *Romania*, XLV, 312 : en effet, pourquoi alleviare, jovia auraient-ils abouti à l'anc. pav. *alebiar*, anc. vén. *arliviar*, anc. mod. *alebiar*, au milan. *zöbia*, au haut engad. *surleivgier*, *giövgia*, au surselv. *surlievgiar*, *gievgia*, *gievià*, tandis que le prétendu *aggreviare (le pendant d'alleviare) aurait donné : *agrezar*, engad. *agrager* (c'est-à-dire *-dz-*, *-ǵ-*). Le même texte : la Parafasi di San Grisostomo aurait donc *agreço* < aggreviu, mais *alebiar* alleviare !

L'étymologie nouvelle que je propose est *acridiare, dérivé d'*acre* « aigre » : les formations de verbes, faites à l'aide du suffixe -idiare sur des adjectifs, sont nombreuses : **nitidiare* : frç. *nettoyer*, anc. prov. *netejar*, engad. *nettager* ; **nigridiare* : anc. frç. *neroier*, anc. prov. *negrejar*, ital. *negreggiare* ; **turpidiare* : engad. *trupager*, ital. *storpiare* ; **balbidiare* : afrç. *bauboier*, anc. prov. *balbejar*, ital. *balbeggiare*. Un acridiare répond parfaitement au vfrç. *aigroier*, au v. prov. *agrejar*, au piém. *anghersèsse* (phonétiquement *angherdzé* [1]), bergam. bresc. *grezá* [2], anc. paves. *agreço*, anc. mil. *agrezar* [3], moden. *arghzär* (pour *agrzär*, cf. Bertoni, *loc. cit.*), anc. engad. *agrager* [4], surselv. *garigiar*, *gariar* [5] ;

1. L'initiale du verbe *acridiare* se trouve dans les mêmes conditions que celles de *ebriacu*, *aequale*, *aequalivu*, *absolvere*, *aestate*, *asseditare*, *assopire*, *iste ipse* qui ont abouti au piém. *anbriach*, prov. *engal*, surselv. *ansolver*, altven. *instae*, anc. piém. *ansaté*, piém. *ansopisse*, altven. *instesso* ; cf. sur ces « changements de préfixe » Ascoli, *Arch. glott.*, III, 442 et, en dernier lieu, Lutta, *Der Dialekt von Bergün, Beiheft der Z. f. rom. Phil.*, LXXI, 308.

2. Le nombre des verbes offrant la chute d'un *a* prétonique justifié par l'étymologie est considérable en Italie : *adspectare*, *adripare*, sont souvent représentés dans les parlers de la Haute Italie par des formes telles que *spectare*, *rivar* : en face de l'ital. *aspettare*, *arrivare* cf. par ex. le bergam. *speccia*(*r*), *ria*(r).

3. Cf. le résultat de *-dj-* dans l'anc. lombard, Salvioni, *Arch. glott.*, XIV, 229, § 34.

4. Sur l'*a* protonique, v. anc. haut-engad. *cundamnó* > condemnatu, *duantó* > *deventatu, *vardet* < veritate etc., *Arch. glott.*, I, 190, § 75. Déjà dans le texte de Bifrun, la voyelle atone des verbes en *-ager* (< idiare) pénètre dans les formes en -idiat : au lieu d'un type primitif **batéga*, *batagér*, **netéga*, *netagér* on rencontre en engad. *batagia*, *netagia*, donc aussi *agragia* mais en anc. surselvan *garegg*, *garegias* Gartner *Gramm.*, p. 128.

5. Sur le double résultat de *-iar*, *-igiar* < idiare, v. Ascoli, *Arch. glott.*, VII, 497.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

griar [1]. Au point de vue sémantique, il convient de partir du sens transitif de a c r i d i a r e : « rendre aigre ». « Aigrir quelqu'un » c'est « stimuler, irriter quelqu'un » : en stimulant une personne, on provoque le désir de faire du bien ou de faire du mal (cf. le sens de prov. *agrejar* « irriter ») [2], A c r i d i o, verbe neutre, employé comme verbe réfléchi, devait signifier : « je me tourmente [3] » à faire quelque chose, je m'inquiète pour obtenir quelque chose, je souhaite vivement d'avoir quelque chose [4] » ; d'autre part, *acridiare aliquem*, c'est « stimuler quelqu'un, c'est l'engager à accélérer le rythme de sa pensée et de son action » : *acridiare passum* (cf. piém. *angherzè 'l pas*, dans Gelindo), c'est « stimuler la marche de quelqu'un, hâter son pas. »

La filiation sémantique, je me la représenterais de la manière suivante :

irriter, tourmenter (anc. frç., prov., moden., anc. mil.), inquiéter, stimuler quelqu'un, presser quelqu'un de faire (piém., mil., berg., bresc.), solliciter, demander vivement. En allemand *reizen* jem., c'est engager quelqu'un vivement à faire quelque chose : es *reizt* mich, das zu erfahren, c'est avoir grande envie, grand désir d'apprendre quelque chose. Le verbe *coctare*, c'est faire bouillir le sang à quelqu'un : or, le prov. *cochar* veut dire : « tourmenter, presser, pousser, hâter » ; comme verbe réfléchi « se

1. La voyelle *a*, prononcée *ə* dans la syllabe protonique, est secondaire : *frenu* est représenté dans le surselv. par *fərein* (transcrit dans l'orthographe officielle par *farain*), *striga* « sorcière » par *stərèiə*, *glande* > *galónda*, *glarea* > *galèra* (prononcés *gəlónda*, *gəlèra*) : cf. Huonder, *Rom. Forsch.*, XI, 537. La forme primitive est donc *grigiar*, *griar*. La chute de l'*a* initial de a c r i d i a r e est très solidement attestée dans ces mêmes parlers où l'on dit *gidar* « aider » < a d j u t a r e, *gizzar* « aiguiser » < a c u t i a r e, *spetgar* < a d s p e c t a r e.

2. Cf. les remarques importantes sur les rapports entre les verbes transitifs, neutres et réfléchis, de M. Schuchardt, *Z. f. rom. Phil.*, XXXII, 231.

3. Cf. les exemples de *se tourmenter* dans Littré : quand je me *tourmente* de vouloir vous inspirer ici la même attention (à votre santé) (Mme de Sévigné).

4. On pourrait aussi supposer que *acridiare aliquem* signifiait « tourmenter quelqu'un par des questions, par des demandes » ; puis, l'image s'affaiblissant dans la langue parlée (cf. par ex. : « j'ai horreur de sortir le dimanche » pour dire « je n'aime pas sortir le dimanche »), *acridiare* finissait par être employé avec le sens de « solliciter, souhaiter quelque chose »

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

hâter, s'empresser »; *cochat* « qui se hâte; pressant, désireux ».

Par quelque chemin sémantique qu'on arrive à réunir les sens de « irriter, convoiter, se hâter », il me paraît certain que le type latin *a c r i d i a r e a le droit d'exiger une place dans un futur dictionnaire étymologique des langues romanes : son aire étendue qui couvrait la France, une grande partie de la plaine du Pô et des Grisons en atteste la vitalité et l'antiquité.

Toute discussion étymologique comporte un enseignement méthodique pour la science : il me semble que les égarements de mes illustres prédécesseurs sont surtout dus au fait qu'ils n'ont pas observé cette maxime fondamentale de Descartes : « faire partout des dénombrements entiers et des revues si générales que je fusse assuré de ne rien omettre. »

Zurich, 1925

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

UN
AFFRANCHISSEMENT DE SERFS
DANS LA COMBRAILLE AU XVII^e SIÈCLE.

par Louis LACROCQ.

Le pays de Combraille, situé entre l'Auvergne et la Haute-Marche[1], était régi par la coutume d'Auvergne, mais avait une loi locale contraire à cette coutume en ce qui concerne le servage : en Combraille la condition serve n'affectait pas seulement, comme en Auvergne et en Marche, certaines terres ; elle touchait aux personnes ; il y avait des *serfs de corps*. Les articles I^{er} et II du chapitre XXVII de la coutume d'Auvergne, rédigée au XVI^e siècle, le disent expressément.

Quelle a été la situation de ces serfs de corps, de la rédaction de la coutume à l'édit d'août 1779 qui a aboli le droit de suite ? Dans quelle mesure le lien rigoureux, survivance d'un autre âge, qui faisait du serf, où qu'il habitât, la chose de son seigneur, produisait-il encore des conséquences pratiques au XVII^e et au XVIII^e siècle ? Aucun document n'avait été jusqu'à présent, à notre connaissance, publié ou signalé qui fournisse une réponse à ces questions[2], quand, récemment, nous en avons rencontré un[3].

Il se présente matériellement sous forme d'une copie, non authen-

1. Lors de la formation des départements, la Combraille a été comprise dans la Creuse.

2. On trouve seulement dans le commentaire de Couturier de Fournoue sur la coutume de la Marche (Clermont-Ferrand, 1744, p. 76) et dans celui de Chabrol sur la coutume d'Auvergne (Riom, 1786, tome III, p. 494) mention de procès soutenus par les chanoines d'Evaux pour des successions de serfs, notamment pour celle, ouverte hors de la Combraille, d'un professeur de droit de l'Université de Bourges.

3. Dans une liasse de papiers anciens donnés à la Société des sciences naturelles et archéologiques de la Creuse par M. Mourellon, instituteur en retraite à Lupersat.

Digitized by Google　Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

tiquée, établie sur une feuille double de papier libre in-folio : 1° d'un acte notarié du 12 avril 1653 ; 2° d'une pièce annexe datée du 22 mars précédent. La copie se termine par une mention de collationnement sur la minute faite, le 12 mars 1768, par Baron, notaire, successeur de Le Moine, l'un des notaires figurant à l'acte du 12 avril 1653 [1].

A l'acte notarié comparaît Jean Nau, « intendant des maisons « et domaines. contrôleur général des finances de Mademoiselle, « fille de Monsieur, fils de France, oncle du roy, princesse sou- « veraine de Dombes, duchesse de Montpensier,... baronne de « Combrailles » [2]. En exécution d'une délibération du conseil de celle-ci et du pouvoir donné par elle, Jean Nau déclare, « sur « la prière de M^re^ Oradour de Vault, prêtre, du village de Vault, « situé dans la paroisse de Lupersat [3], pays de Combrailles, qu'il « l'a affranchi et affranchit de toutes main morte et servitudes « soit réelle ou personnelle à laquelle il peut être sujet envers « sa dite Altesse, soit à cause de sa seigneurie d'Auzance ou de « celle de Sermur [4] dans la directe et justice de l'une ou l'autre « desquelles est ledit village, soit à cause de sa personne ou des « héritages par lui possédés audit village de Vault ».

A cette déclaration, qui rend son bénéficiaire homme libre, s'ajoute une convention concernant tous les habitants du village de Vault : le mandataire de la duchesse de Montpensier cède et transporte à Oradour de Vault « tous et tels droits de servitude « et main-morte, soit réelle ou personnelle et en quelque façon « qu'elle se trouve être due par les autres habitants dudit vil-

1. La copie de l'acte notarié ne contient pas sa partie finale (clôture, lieu où il est passé, date, signatures) ; la copie de la pièce annexée contient la mention d'annexe se référant à l'acte dont elle donne la date ; à la mention de collationnement, un barbouillage cache l'indication du domicile des notaires (Dunozet et Le Moine) qui ont reçu l'acte de 1653 ; il semble qu'il s'agisse de notaires au Châtelet de Paris. On relève dans la copie quelques rares mots tronqués ou mal écrits, dont la correction est aisée. Telle quelle cette pièce, quoique non officielle, a toutes les apparences d'un document exact.

2. Anne-Marie-Louise d'Orléans, dite La Grande Mademoiselle.

3. *Lupersat*, chef-lieu de commune de la Creuse, canton de Bellegarde, arrondissement d'Aubusson.

4. *Auzances*, chef-lieu de canton de la Creuse, arrondissement d'Aubusson ; *Sermur*, chef-lieu de commune du canton d'Auzances.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

« lage de Vault, qui sont M^re Jean de Vault, Pierre Bourgui-« gnon, les héritiers de feu Antoine Bourguignon, Jean Buffière, « Anne Laurent, à cause de leurs personnes ou des héritages « par eux ou ledit M^re Oradour de Vault possédés audit vil-« lage dont la totalité consiste ès maisons des particuliers cy-« dessus nommés, en deux cents septerées de terres tant labou-« rables que communaux, si tant y a, soixante chartées de foin « ou environ, les bestiaux nouris, bois taillis et haute futaye « de petite valeur et contenue et un étang rompu ». Oradour de Vault pourra, à son gré, affranchir les autres serfs ou jouir des droits de servitude qui lui sont cédés.

Il est stipulé que les héritages possédés par Oradour de Vault, comme ceux des autres habitants, « demeureront sujets à l'avenir « aux mêmes droits de cens et rentes en directe, portant lods et « ventes, auxquels ils sont maintenant sujets... et que, pour rai-« son du présent contrat, il ne pourra être prétendu aucuns droits « seigneuriaux..., ledit sieur Nau n'entendant que ledit affran-« chissement de servitude ait lieu que pour pouvoir, par ledit « Oradour de Vault et par les autres habitants dudit village de « Vault, en tant qu'ils traitent avec luy pour l'affranchissement « de la servitude et main-morte, posséder leurs héritages et en « disposer soit par contrats de vente, échanges, donnations entre « vifs. testaments ou autrement, ainsi qu'ils aviseront, sans qu'à « raison de la servitude, ils puissent en être empêchés. »

Pour prix de l'affranchissement et de la cession, Oradour de Vault paie comptant 4.000 livres. Si les autres habitants veulent bénéficier de l'affranchissement qu'il aura le droit de faire à leur profit, ils devront lui rembourser leur part des 4.000 livres et des frais du contrat, « à proportion des héritages et biens qu'ils pos-« sèdent au dedans dudit village ». Enfin Son Altesse concède gracieusement à Oradour de Vault le droit de faire édifier « une « volière à pigeons en sa maison située audit village », et de faire placer un banc dans le chœur de l'église de Lupersat, sans que cette concession lui attribue un droit de fief ou un droit honorifique dans l'église.

L'acte que nous venons d'analyser, ayant été présenté en projet à Son Altesse, fut approuvé par elle à Saint-Fargeau le 22 mars 1653 et put ainsi être définitivement établi le 12 avril.

Cette convention nous paraît apporter quelque lumière sur la situation des serfs de la Combraille à la période moderne.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Serf de corps, le prêtre Oradour de Vault ne peut sortir de cette condition que par la volonté du maître ; tout comme à l'esclave antique, il lui faut « l'affranchissement » pour accéder à la liberté de sa personne, mais les termes de l'acte semblent bien montrer que si cette manifestation de volonté est nécessaire, il y a là surtout une question de forme, sommairement réglée. Apparemment le progrès des mœurs avait dû rendre théorique le servage de corps. Si l'on compare la convention de 1653 au seul acte d'affranchissement antérieur à la coutume qui ait été publié pour la Combraille, celui d'une femme de la paroisse de Sermur, fait le 15 septembre 1474 par Louis de Montrognon, seigneur de Chard [1], on constate, à près de deux siècles de distance, un changement notable dans les termes. En 1474, le seigneur dit assez solennellement que ce sont les « bons et agréables services », les « bienfaitz », dont il sait gré à sa serve, qui valent à celle-ci d'être libérée du « lyen et jou de servitude » ; il explique qu'il n'aura plus sur elle et ses descendants « nul droit ne action, coursaige, septe ne poursuyte » ; il énumère les avantages que l'affranchissement va lui procurer en lui permettant de « fère et exercer tout ce que chascune personne franche et de franche condition peut et doit fère ». En 1653, le fait n'est qu'énoncé par un mot et on passe à l'essentiel, au véritable objet pratique de l'acte, amplement expliqué, l'affranchissement des héritages.

La concession faite par la duchesse de Montpensier créait une situation qui peut paraître bizarre en ce qui concerne la cession des droits sur les autres serfs faite à Oradour de Vault. Séparés des cens et rentes, des lods et ventes que gardait la cédante, ces droits n'avaient guère de valeur matérielle aux mains de l'acquéreur. Cette considération permet, croyons-nous, de voir dans la cession un simple moyen d'arriver à l'affranchissement de tout le village de Vault. Mandataire tacite de ses parents et voisins, sans doute le prêtre a-t-il dû, au lendemain de la cession, leur transmettre le bénéfice de l'affranchissement qu'un seul avait traité pour tous. Ainsi l'acte du 12 avril 1653 apparaît comme procu-

1. Alfred Richard. *Acte d'affranchissement d'une serve par son seigneur au XVe siècle* (Compte rendu du Congrès archéologique et des Assises scientifiques de Guéret ; — Guéret, 1866, page 188).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

rant l'accession collective d'une communauté rurale à une condition personnelle plus digne que celle où la plaçait une coutume anachronique et surtout à une liberté relative de ses biens.

Guéret, 1925.

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

LE MODÈLE
DU
REVISEUR DU CHANSONNIER PROVENÇAL *L*

par Arthur LÅNGFORS.

Le chansonnier provençal *L* (Bibliothèque du Vatican 3206), exécuté au XIV^e^ siècle par un Italien, a reçu, dans le courant du même siècle, des corrections d'un reviseur, également italien, qui se distinguent nettement du corps du volume par l'écriture et la couleur de l'encre. M. Mario Pelaez, qui a récemment publié une édition diplomatique du manuscrit *L*, écrit à ce propos[1] : « Si vorrebbe ora sapere di quale raccolta egli si è servito per le correzioni e le aggiunte, ma i confronti da me fatti coi canzonieri fin qui pubblicati non mi hanno condotto a risultati sodisfacenti ; solo si può dire che l'ignoto codice, forse non molto abbondante di poesie, dovea essere in generale una buona raccolta così per la compiutezza delle poesie come per la correttezza del testo e la esattezza delle attribuzioni, cosicché la collazione di questa per me ignota silloge può dare elementi utili alla critica. » Le résultat obtenu par M. Pelaez se confirme en effet, en ce sens que c'est bien un recueil non encore publié intégralement qui est la source des retouches subies par le texte primitif de *L*, et il se précise, à la suite d'une comparaison minutieuse que je viens de faire de toutes les copies connues de l'unique chanson de Gauceran de Saint-Leidier (Bartsch, *Grundriss*, 168, 1)[2] : c'est indubitablement le chansonnier d'Oxford (*S*) qui a fourni les retouches et notes marginales de *L* pour cette pièce et, à coup sûr, pour d'autres, peut-être même pour toutes les pièces retouchées de *L*. Pour faciliter la démonstration de cette

1. *Studj romanzi*, XVI (1921), p. 17-18.

2. Ajouter aux indications de Bartsch : Raynouard, *Choix*, V, 163, et l'édition diplomatique de a^1, p. 501, par G. Bertoni (attribution à Giraudo lo Ros).

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

thèse, j'imprime d'abord le texte de *S* (p. CCXII-XIII) que j'ai copié en 1915 à Oxford. J'ai pu collationner ma copie sur la photographie que mon ami William P. Shepard a fait exécuter en vue d'une édition diplomatique intégrale de *S*.

JOLSERAM DE SAIN DESIDER

I Pois fin' amor me torn' en alegrier,
Ben dei pensar de far gaia chanzo,
Qe·n tal dompna ai mes mon consirier
Qe mai non vi tan bella ni tan pro,
Et am trop mai la soa sospeizo
Q'ad un altra qe·m donas joi entier,
E·m teing plus ric ab sol lo desirier,
Qar li·nveios no sabran de cui so.

II Sobra totas ren de beltaz l'enpier,
Reina es de joi ses contenzo,
Et marchisa de valen prez entier
Et contessa de cor et de faizo
Et duchessa per ben dir sa raiso
Et princessa qe negus mal parlier
No poira dir ni fals ni losengier
Qe·n lei aia nulla ren se ben no.

III Humils et francs, leials et vertadier
M'aura toz temps gardat de mespreiso,
Et pois mos oill la viren de primier,
Sabchaz mon cor un jorn ab mi no fo,
Anz remas lai on il es en preison,
Et pois per ella deliurar no·ill enqier,
Anc mais no fo de nesun preisonier
Qe non amas for sa deliuraso.

IV Qi mais oi dir de negus archier
C'armadura no tengues alcun pro?
Et l'ai trobaz qe tan duramen fier
Contra l'osberg e·l perpont e·l brezo

II — 11 marchisa *pourrait se lire aussi* marthisa *ou* maithisa — 12 *Le second* et *est écrit en abrégé, de même aux v.* 17 (*deux fois*) *et* 42.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Nafraz m'a..................
.........nes d'un bel diz plasentier
Et l'arc d'un mot d'un franc cor dreiturier.
Las! de tal cop troberai gariso?

V Garir me·n pois franchamen a sobrier
S'umilitaz mi vol far tan ric do
Qeus en s'amor no trob nulz mei parier.
Eu qe l'am tan ses auzir compaigno
Lo ben e·l mal sofrir sen contenzo,
En son cors dreit no demand parzonier
Qi ma cargat plus fort d'un collatier,
Mas lo s'o fas no pesa un boto.

VI Pro contessa, de vos ai fait ric do
Del pro, del sen et del front dreiturier,
Qar vos gardaz dal brut de losengier,
Qar granz ben es en loncs dire de no.

Les retouches indiquées à l'endroit de cette chanson dans *L* (fol. 27) par M. Pelaez (p. 53) sont au nombre de quatre[1] :

1° Sous le nom de l'auteur, *Folquet de Marxella* (attribution erronée, qui se trouve uniquement dans *L*), le reviseur a inscrit le nom du véritable auteur : « vel *Joseram de Sain Desider* ». On remarquera que cette graphie est identique, à une lettre près, à celle de la rubrique de *S* : *Jolseram de Sain Desider*.

2° Qe *mai non* vi tan bella ni tan pro. 4

Les mots imprimés en italiques sont écrits sur un grattage. Or, cette leçon ne se retrouve dans aucun manuscrit sauf *S*. La majorité des mss lisent (graphie de *A*) : *C'anc hom non vic* ; *T* : *Canc mais non vi*.

3° Oesz lo mais onchas de nuill archer. 25

IV — 29-30 *Le copiste a réuni les deux vers en un seul. La lacune n'est pas indiquée dans le manuscrit.*

1. Je fais abstraction de l'exponctuation d'un *i* au vers 21, due sans doute, comme l'indique M. Pelaez, au copiste lui-même.
2. C'est la bonne leçon, et non *Contra*.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

A la marge gauche le reviseur a écrit : « vel *Qi mais oi dir de negus.* » C'est exactement la graphie de *S*, et la leçon ne se trouve que dans ce manuscrit.

4° C'oltra[1] l'ausberc e·l perpoint e·l blezo. 28

Un signe placé au-dessus du dernier mot renvoie à cette note marginale : « vel *brezo* ». C'est toujours la graphie de *S*, qui ne se rencontre dans aucun autre manuscrit : AB *blesson*, D *blezo*, IK *bleson*, C *bisso*, R *blizo* (? presque effacé), T *bleiso*, a *brizo*.

Le reviseur, intelligent et lettré, s'est bien gardé de noter les autres variantes, fort nombreuses et sans valeur, de *S*. Il résulte en effet de la comparaison des onze copies connues de la chanson de Gauceran de Saint-Leidier que c'est celle de *S* qui est la plus mauvaise, ce qui me dispense de la commenter ici. Je signalerai seulement que, notamment, les v. 6, 8, 13-5, 22-3, 26-7, 32, 35-39, 41 et 42 présentent des fautes graves qui ne se retrouvent pas ailleurs. Les leçons que *S* a en commun avec un certain nombre d'autres manuscrits permettent, d'autre part, d'établir la parenté de ce manuscrit avec la famille *CRTa*.

Paris, 1925.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

UN DOCUMENT ESPAGNOL
SUR LE
SÉJOUR DE VICTOR HUGO A MADRID
EN 1811

par Gustave LANSON.

Un lettré Espagnol, Don Juan José Morato — qui signait « El Arraez Maltrapillo » — a publié en 1917, du 3 juin au 31 juillet, dans le *Heraldo* de Madrid, treize articles sur *Victor Hugo en Espagne* en 1811 [1]. De ces treize articles, onze ne pouvaient pas apprendre grand'chose aux lettrés français. La plupart suivaient pas à pas le récit de *Victor Hugo raconté par un témoin de sa vie* [2]; et il y en avait un qui confrontait avec cette relation la version d'une autre source française, les *Mémoires* d'Alexandre Dumas [3], à qui le poète avait aussi fait part de ses souvenirs d'enfance. Il n'y avait dans tout cela rien de bien nouveau pour nous, si ce n'est les menues précisions et corrections, d'ailleurs utiles, que pouvait suggérer à un érudit Espagnol la connaissance de la topographie et de l'histoire de son pays.

Mais deux articles, ceux des 19 et 25 juillet, apportaient des

1. Ces articles m'ont été signalés dès 1917 par M. Cazenave, étudiant à la Sorbonne, alors sous-lieutenant d'infanterie au front, qui m'envoya une coupure du *Heraldo* contenant l'important article du 25 juillet. Après la guerre, M. Carcassonne, ancien élève de l'École Normale Supérieure, étant professeur au lycée Français de Madrid, eut l'obligeance de faire établir pour moi une copie des treize articles. Je les ai mentionnés dans l'édition de 1921 de mon *Manuel bibliographique* (Supplément, n° 17.336).

2. *Victor Hugo raconté par un témoin de sa vie*, XVI-XXI, éd. définitive Hetzel et Quentin, in-8°, 1885, t. I, p. 96-161.

3. Alexandre Dumas, *Mes Mémoires*, Paris, 1852, in-8, t. XIII : p. 177, ch. IX, Victor Hugo — Voyage en Espagne ; p. 216, ch. X, Victor Hugo en Espagne — le Séminaire des Nobles — Tacite ; p. 239, ch. XI, Retraite d'Espagne.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

découvertes intéressantes, qui jettent une vive lumière sur le chapitre [1] de *Victor Hugo raconté* où il est question du Collège des Nobles.

Le plus autorisé des lettrés Espagnols et le mieux informé de l'histoire du vieux Madrid, don Ramon de Mesonero Romanos, dans ses diverses publications, dont la dernière, *El antiguo Madrid*, parut en 1861, n'avait pas hésité à reconnaître, dans le Collège où Victor Hugo résida en 1811-1812, l'établissement fameux à la fin du XVIII^e^ siècle, qu'on appelait le *Séminaire des Nobles* [2]. Il ne semblait pas y avoir de place pour un doute. Entre *Collège des Nobles* et *Séminaire des Nobles*, l'identification n'était-elle pas évidente? d'autant qu'Alexandre Dumas dans son récit [3], se servait de l'expression *Séminaire des Nobles*, et que le mot *Seminario* apparaissait dans le texte de *Victor Hugo raconté*, inscrit sur la porte des bâtiments où les laïcs n'avaient point accès. Plusieurs auteurs Espagnols avaient suivi Mesonero Romanos.

Don Juan José Morato a prouvé que cette identification si évidente était erronée. Le *Séminaire des Nobles* était situé à la porte de San Bernardino [4], au nord-ouest de l'ancien Madrid, et assez loin du Palais Masserano où habitait la générale Hugo. Ce palais se trouvait au numéro 8 de la *calle de la Reina*, au nord-est de la Puerta del Sol. Quand M^me^ Hugo fut installée avec ses

1. Ch. XX, t. I, p. 141-155.

2. Ce Séminaire avait été fondé par Philippe V en 1725, et confié aux Jésuites. De Laborde en parle dans son *Itinéraire* : « Madrid a encore un séminaire ou collège pour la jeune noblesse. On y élève 118 jeunes gens ; ils y sont divisés en sept salles, dont une est la salle Française. Il y a vingt et un maîtres qui enseignent les langues latine, française, anglaise, grecque, les langues orientales, l'histoire, la géographie, la rhétorique, la poésie, la philosophie, la physique expérimentale, les mathématiques, l'art militaire, la confection des plans, le droit naturel, et celui des gens. » (Alexandre de Laborde, *Itinéraire descriptif de l'Espagne*. Paris, 1808, 5 vol. in-8°, t. III, p. 112.) L'année même où ceci parut, les Français arrivèrent à Madrid, et le Collège fut fermé

3. *Mes Mémoires*. t. XIII, p. 216 et 225.

4. *Al portillo de San Bernardino*, nous dit D. J. J. Morato. Les *puertas* étaient les cinq portes principales qu'on fermait à 10 heures du soir en hiver, à 11 heures en été, mais qui pouvaient s'ouvrir à toute heure de la nuit. Les *portillos* étaient les onze portes secondaires qui se fermaient à la tombée de la nuit et ne se rouvraient qu'au matin (Mesonero Romanos, *Manual de Madrid*, éd. 1844, p. 413).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

deux jeunes fils dans le carrosse « style Piranèse [1] » du Prince Masserano, l'énorme voiture descendit la rue de la Reine et tourna (à droite) dans la rue Hortaleza. Elle « longea de grands murs gris et s'arrêta devant une lourde porte fermée [2] ». Or, la rue Hortaleza allait, et va encore, dans la direction du nord-est, elle ne mène pas du côté de la porte de San Bernardino. De plus, puisque la voiture ne tourne pas d'autre coin que celui de la rue Hortaleza, c'est que le collège est situé justement dans cette rue. Ce n'est donc pas le *Séminaire des Nobles*.

En outre, nous dit Don J. J. Morato, le *Séminaire des Nobles*, avec ses vastes « patios », son grand théâtre, son jardin étendu, ne ressemble guère au vieux collège sombre dont Victor-Hugo avait gardé le vif souvenir. Enfin le Séminaire avait, bien entendu, une chapelle, mais il n'avait pas, outre la chapelle, une « Eglise à lui. »

Il y a d'ailleurs une raison péremptoire pour que Victor Hugo n'ait pas été mis au *Séminaire des Nobles*: c'est que les bâtiments en avaient été transformés en caserne au temps des Français. Don J. J. Morato a trouvé ce renseignement dans le précieux *Manual de Madrid* [3] de Mesonero Romanos, qui avait sans doute perdu de vue ce détail, lorsqu'il s'occupa d'identifier le collège où Victor Hugo avait résidé.

Mais quel était ce collège ? Y en avait-il un rue Hortaleza, puisque c'est là que nous conduit et nous arrête le *Témoin de la vie*? Oui, justement, nous dit don J. J. Morato, qui connaît ce collège, qui y a été élève. C'est le collège de San Antonio Abad. Là se retrouvent les longs couloirs mornes et délabrés, les cours « ensevelies entre de hautes murailles », qui « avaient la moiteur sombre des caves », la porte où il y avait écrit *Seminario*, la chapelle avec l'Église « dépendante du collège », de l'autre côté de la rue [4], enfin tout le détail conservé dans la mémoire du poète.

1. *Victor Hugo raconté*, t. I, p. 139.

2. *Ibidem*, p. 142.

3. Éd. 1831 p. 204. (cité par D. J. J. Morato). Le séminaire, fermé en 1808, rouvrit en 1828 (*Manual de Madrid*, éd. 1833, p. 204). Ce ne fut sans doute pas pour longtemps : car l'article du Séminaire des Nobles a disparu du *Manual* dans l'édition de 1844.

4. M. Robert Ricard, ancien élève de l'École Normale Supérieure, membre

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Le *Manual de Madrid*[1] nous fournit quelques renseignements sur ce Collège. C'était une des deux maisons d'éducation que les *Padres Escolapios* ou *Padres clerigos* ou *regulares de las escuelas pias* (c'est-à-dire les clercs réguliers des écoles chrétiennes), avaient à Madrid. Il avait été fondé en 1755 sous le nom de *Colegio Calasancio*, et transporté en 1794 de la rue Fuencarral à la rue Hortaleza[2], dans les vastes bâtiments du couvent de San Antonio Abad. « L'église, qui n'est pas grande, est d'une beauté rare, et est ornée d'autels de bon goût, de belles peintures et de belles sculptures. Le saint Joseph de Calasanz est du célèbre Goya. » Les élèves du Séminaire, à l'époque où écrit Mesonero Romanos, « ne devaient pas avoir moins de dix ans, ni plus de douze, et pour leur nourriture et leur instruction payaient une pension de dix réaux par jour. »

de l'École des Hautes Études Hispaniques, a bien voulu aller voir pour moi *l'énorme bâtiment* (ce sont ses termes) de la rue Hortaleza. Il a copié l'inscription qui atteste la double destination du Collège. « *Regium hoc educandae nobilitatis — Necnon et orbae pueritiae — Seminarium Antonianum — Carolus III inchoavit pius munificus — Carolus IV provexit aemulus — Ferdinandus VII neutri secundus — Absolvit — Anno M D CCC XXX II.* » Il ne serait pas invraisemblable qu'en destinant ce collège à l'éducation de la noblesse Charles III ait voulu la soustraire à l'influence des Jésuites qui tenaient le Séminaire des Nobles. Je suppose que la noblesse et les orphelins étaient séparés dans l'établissement, et recevaient des éducations différentes. En tout cas, dans les souvenirs de Victor Hugo, il n'est pas question des orphelins. — Mais voici que surgit une difficulté. M. Ricard m'écrit : « L'église, qui n'a rien de particulier, est enclavée dans le bâtiment, et ne se trouve pas *de l'autre côté de la rue.* » Il y a bien une église en face du collège, mais c'est celle de Santa Maria Magdalena, bâtie en 1637, et reconstruite en 1897. Elle paraît indépendante du Collège de San Antonio Abad. D. J. J. Morato ne me paraît pas avoir remarqué la difficulté. On n'aperçoit aucune raison de sensibilité, d'amour-propre, ou d'art, qui aurait pu faire inventer à Victor Hugo ce détail de l'église *de l'autre côté de la rue*. Il a bien la couleur de la « chose vue ». On peut supposer qu'au temps où Victor Hugo était à Madrid, un lien quelconque, accidentel ou permanent, unissait le collège et l'église, sa voisine ; peut-être était-elle desservie par les Padres Escolapios ; peut-être, à certains jours, pour certaines cérémonies, faisaient-ils traverser la rue à leurs pensionnaires. Il n'y aurait rien d'étonnant à ce qu'un enfant de neuf ans se fût fait une idée fausse du rapport qui existait entre l'église et le collège.

1. Éd. 1844, p. 189 et 323.

2. Au N° 69, entre les rues *de la Farmacia* et *Santa Brigida*.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Don J. J. Morato a certainement raison dans l'identification qu'il propose. Mais il a eu la chance de découvrir un document qui ajoute à l'évidence logique de son argumentation la force irrésistible du fait.

Il avait signalé ce document dès 1903 dans plusieurs journaux espagnols. Il y est revenu en 1917, dans le *Heraldo* du 25 juillet, où il l'a analysé, commenté et partiellement reproduit. Ce document est le prospectus du collège des *Padres Escolapios* pour l'année scolaire 1811-1812, qui a été inséré dans le *Diario de Madrid* du vendredi 11 octobre 1811 : on y lit plusieurs fois les noms de Victor Hugo et de ses deux frères.

M. Ricard, ancien élève de l'École Normale supérieure, et membre de l'École française des Hautes études hispaniques, a bien voulu, à ma prière, rechercher le numéro du *Diario*, et m'envoyer la copie complète du document, En voici la traduction, pour laquelle mon collègue et ami, M. Martinenche, a bien voulu me donner de précieuses indications.

Diario de Madrid, du vendredi 11 octobre 1811

(Nº 284, p. 418-419)

Exercices des élèves du Collège Royal de San Antonio Abad pour l'année scolaire qui a commencé au 1er septembre 1811 et qui finira le 30 juin 1812.

Matières enseignées		*Maitres et Professeurs.*
Religion		L'aumônier et préfet des études Don Manuel Tofiño
Classe primaire		D. Antonio Ortega
Mathématiques		D. Ignacio Romaza
Géographie		le même D. Ignacio
Langues	humanités	D. Fernando Peñaranda
Espagnole et	grammaire latine [1]	D. Bazilio Fernandez
Latine	rudiments	D. Joseph Igartua
Langue française		D. Jean Julliot
Musique		D. Narcisso de Paz
Dessin		D. Alexandro Blanco

1. Le texte espagnol porte : *Propiedad latina*, expression insolite et bizarre, me dit M. Martinenche. C'est à coup sûr la classe intermédiaire où l'on a dépassé le rudiment, et où l'on étudie de plus près le vocabulaire, la syntaxe, l'usage de la langue. Elle correspond donc à nos classes de grammaire.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Emploi du temps du premier septembre au trente avril.

Matin	*Soir*
De 6 1/2 à 7 1/2 : se lever, se laver, entendre la messe, et déjeuner.	De 1 à 2 moins 1/4 : récréation. De 2 moins 1/4 à 2 1/2 : étude. De 2 1/2 à 4 1/2 : latin, alternant avec lecture et écriture.
De 7 1/2 à 8 : repasser les leçons. De 8 à 10 : mathématiques, alternant avec lecture et écriture.	De 4 1/2 à 5 : géographie De 5 à 5 1/2 : musique. De 5 1/2 à 6 1/2 : français. De 6 h 1/2 à 7 1/2 : récréation et goûter.
De 10 à 12 : dessin, alternant avec l'étude des leçons.	De 7 1/2 à 8 1/2 : étude. De 8 1/2 à 9 : rosaire, souper, coucher.
De 12 à 12 1/2 : récréation. De 12 1/2 à 1 h. : dîner.	

Cet emploi du temps sera modifié à partir du 1er juillet, conformément à la saison.

Les maîtres de français et de musique sont payés par leurs élèves à raison de 20 réaux par mois et par élève, pour le premier, et 30 pour le second.

Des examens particuliers auront lieu dans les premiers jours de décembre, mars et juin ; des examens généraux et publics, à la fin de l'année scolaire.

Liste des pensionnaires qui suivent les différentes classes.

Mathématiques	*Latin*	*Français*
D. Luis Moissar	D. Manuel Ondarza	D. Justo Sancha
D. Justo Sancha	D. Abel Hugo	D. Ramon Riquer
D. Epifanio Ruiz	D. Eugenio Hugo	D. Manuel Ruiz
D. Agustin Viado	D. Victor Hugo	D. Agustin Viado
D. Francisco Viado	D. Justo Sancha	D. Francisco Viado
D. Eugenio Hugo	D. Lino Fabrat	D. Lino Fabrat
D. Victor Hugo	D. Epifanio Ruiz	D. Antonio Gil
D. Manuel Carrasco	D. Justo Moissar	D. Josef Gil
D. Antonio Gil	D. Ramon Riquer	D. Abel Hugo
D. Manuel María Anoni	D. Manuel Carrasco	D. Victor Hugo
D. Ramon Velasco.	D. Manuel Ma Anoni	D. Agustin Viado
	D. Francisco Elespuro	D. Francisco Viado.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Arithmétique, Algèbre et Géométrie

D. Manuel Ondarza
D. Abel Hugo
D. Ramon Riquer
D. Francisco Elespuro
D. Lino Fabrat

Géographie

D. Manuel Ondarza
D. Abel Hugo
D. Ramon Riquer
D. Lino Fabrat
D. Justo Sancha
D. Luis Moissar
D. Epifanio Ruiz

Dessin, 1re division

D. Manuel Ondarza
D. Lino Fabrat
D. Justo Moissar
D. Ramon Riquer
D. Abel Hugo
D. Eugenio Hugo
D. Victor Hugo
D. Justo Sancha

2e division

D. Agustin Viado
D. Francisco Viado
D. Antonio Gil
D. Manuel Anoni
D. Epifanio Ruiz
D. Ramon Velasco
D. Manuel Carrasco

Lecture et Écriture

Tous les élèves ci-dessus indiqués, et en plus :
D. Manuel Riquer
D. Josef Riquer
D. Fernando Riquer
D. Josef Gil
D. Henrique Mausabre
D. Ricardo Blanco
D. Francisco Huerta
D. Fernando de la Torre
C. Cárlos de la Torre

Ces 9 derniers ne suivent pas les autres classes, en raison de leur jeune âge.

Nota : En dehors des pensionnaires, un certain nombre d'externes sont autorisés à assister avec eux à toutes les classes, à condition qu'ils se rendent dignes de cette faveur par leur application et leur conduite.

Les portes du Collège sont ouvertes à toute personne honorable qui voudrait se rendre compte par elle-même de la façon dont les maitres remplissent ce programme, du progrès des élèves, et du régime auquel les pensionnaires sont soumis dans les classes et hors des classes.

A la lumière de ce document, relisons le chapitre XX de *Victor Hugo raconté*. Un récit qu'on était tenté de croire en grande partie légendaire, prend couleur de réalité. Nous retrouvons dans le document tous les noms cités dans le texte français ; et la plupart des détails de la relation sont confirmés. Voici D. Basile et D. Manuel : D. Basilio Fernandez et D. Manuel Tofiño. Voici les camarades Lino Fabrat, le prisonnier-élève, et Francisco Elespuro. Il n'est pas question, à première vue, d'un fils du marquis de Benavente ni d'un fils du comte de Belverana, ou du moins nous sommes embarrassés pour les découvrir dans la liste des élèves où aucun titre n'apparaît. Mais D. J. J. Morato nous les fait reconnaître dans D. Ramon Riquer et D. Antonio Gil : il cite un décret du 18 mars 1812 nommant pages du Roi Ramon Riquer Gallegos, fils du marquis de Benavente, et Antonio Gil

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Zapata, fils du comte de Berverana [1]. La mémoire du poète l'a trompé seulement, lorsqu'il a appelé ce dernier Frasco, ou Francisco, au lieu d'Antonio. Victor Hugo est inscrit pour le latin, les mathématiques, le français, la lecture et l'écriture; il est dans la division supérieure de dessin, et il n'étudie pas la musique, qui paraît d'ailleurs avoir été bien délaissée au Collège cette année-là, quoiqu'il y eût un maître. L'horaire n'est pas celui qu'indique l'ouvrage français : mais Victor Hugo et ses frères avaient dû arriver au Collège avant le 1^{er} septembre, quand le régime d'été durait encore.

Les pensionnaires n'étaient pas nombreux et devaient se sentir un peu perdus dans les vastes bâtiments. La liste des élèves, après correction de quelques *lapsus* [2], se réduit à 25 noms, si l'on compte Abel, comme font les *Mémoires* de Dumas avec le document Espagnol, à 24, si l'on ne tient pas compte d'Abel, comme fait *Victor Hugo raconté*.

La place me manque ici pour commenter comme il faudrait le document du *Diario de Madrid*, et en faire sortir tout ce qu'il contient de renseignements. Il est possible d'ajouter aux très intéressantes réflexions de D. J. J. Morato. Je reviendrai sur ce sujet prochainement dans la *Revue d'Histoire Littéraire de la France*.

Je me bornerai pour le moment à indiquer la conclusion qui ressort de l'étude du document Espagnol : c'est que, de la confrontation qu'on en fait avec le texte de *Victor Hugo raconté*, il résulte que s'il y a sans nul doute des inexactitudes [3] dans le chapitre consacré au Collège des Nobles (et il était impossible qu'il n'y en eût pas), le fond et la plupart des détails sont vrais. Cette constatation est toute à l'honneur de la fidélité de la mémoire du poète.

Paris, 1925.

1. C'est la forme que donne D. J. J. Morato, et non Belverana, qui est la forme donnée dans *Lucrèce Borgia* et dans *Victor Hugo raconté*.

2. Deux erreurs de prénoms se sont glissées dans les listes et deux élèves sont nommés deux fois pour la même classe.

3. La plus forte n'est pas dénoncée par le *Diario*. Il a suffi à D. J. J. Morato, pour la découvrir, de consulter le calendrier après avoir lu dans *Victor Hugo raconté* la page relative à la fête de San Isidro. Cette fête tombe le 15 mai. Or, le 15 mai 1811, la famille Hugo n'est pas encore à Madrid, et, le 15 mai 1812, elle n'y est plus. Victor n'a donc pas vu la fête de San Isidro; il en a seulement entendu parler. Il a cédé plus tard à la tentation de s'en faire le témoin oculaire. C'est le péché mignon et véniel des conteurs.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

LES
GASCONISMES CHEZ BLAISE DE MONLUC

par Max LANUSSE.

Ce n'est point une étude complète des gasconismes chez B. de Monluc que nous donnons ici ; l'espace nous manque pour traiter soit de la prononciation et de l'orthographe, soit du vocabulaire ; nous ne nous occuperons que de la syntaxe. La syntaxe française n'est pas une au XVI^e siècle ; elle varie d'un auteur à l'autre ; il y a pourtant, même à cette époque, une syntaxe française, fondée sur l'usage le plus généralement suivi par les meilleurs écrivains [1]. Par ailleurs, les grammairiens du XVI^e et du XVII^e siècle abondent en remarques critiques sur les façons de parler propres aux Gascons ; et l'on n'ignore pas avec quelle ardeur Malherbe pourchassait tous gasconismes. Nous nous proposons de montrer uniquement en quoi la syntaxe de Monluc, conforme à la syntaxe gasconne, s'écarte de l'usage général.

Nous suivons l'ordre habituel des parties du discours.

Noms.

Honneur est féminin chez Monluc, comme chez Montaigne, « Nostre honneur demeurera *claire* et *nette* » (I, 4) [2]. Ce nom est souvent féminin dans l'ancien français ; mais Monluc l'ignore, tandis qu'il connaît le gascon qui dit « *la* honor ».

Huile garde également chez Monluc le genre masculin qu'il a

1 Voir dans l'ouvrage de M. M. Hatzfeld et A. Darmesteter (*Le seizième siècle en France*, le « Tableau de la langue française au XVI^e siècle », chapitre IV, Syntaxe.

2. Les citations se rapportent à l'édition des Commentaires et des Lettres par A. de Ruble, 5 volumes.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

en gascon. » Et fiz prendre *tout l'huile* des lampes des esglises et *le* distribuoy » (II, 206).

Rencontre. Souvent masculin dans l'ancienne langue, *rencontre* est presque toujours féminin au XVI^e siècle (sauf peut-être quand il signifie occasion). Les auteurs gascons l'employaient au masculin, et Pasquier ne manque pas de reprocher ce gasconisme à Montaigne. Monluc mérite le même reproche. » Et encores que ce ne soict pas grand cas de *ce rencontre* » (I, 63). Outre que *le rencontre* estoit en lieu où... » (III, 442).

Articles.

Ni Monluc, ni Montaigne n'observent la règle établie par Malherbe (Commentaire sur Desportes, IV, 302). « Devant les substantifs précédés d'un adjectif, il faut employer *de*, et non *des*. » Monluc dit : « Dans les bourgz il y avoict *des* plus beaux palais, *des* plus belles esglizes et monastaires qu'il n'y avoict dens la ville » (I, 452).

Par contre, il emploie *de* au lieu de *des* devant un nom qui n'est point précédé d'un adjectif. « Ung petit hault, où il y avait *de pierres* » (II, 181). — Les ungs avoinct *de falatutz* de blanc et roige » (I, 297). — Nous avions *de gentilhommes* de Biarn avec nous » (III, 413).

Adjectif « autres ».

L'adjectif *autre* est souvent joint, en gascon, au pronom personnel *nous*, *vous*, sans qu'il ajoute à la pensée une nuance quelconque d'opposition ou de contraste. « Avés-vous entendeu, tous *vous autres*, ce qu'ont proposé ces sieurs ? » (III, 335). — Tu as veu quelles faultes *vous autres* avés faict » (I, 384). Cf. I, 384 ; II, 311 ; etc., etc.

Pronom personnel.

Fidèle à des habitudes de langage qui persistent encore aujourd'hui en Gasgogne, Monluc fait des pronoms personnels un emploi digne de remarque. « Ses chevaulx se *luy* bruslèrent à Saincte-Foy » (I, 120). — « J'avois commandé aux soldats que chacun

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

se portast un pain » (I, 121). — Une partie des ennemis, *se* voyans la victoire » (I, 188). — « Le poil *se me* dressoit sur la teste » (II, 358). — Comme il fut jour, nous volsimes reconnaître nos morts ; je *m*'y trouvis mon valet de chambre » (II, 28). — « Je *me* retins le baron de Clermon » (III, 150), etc., etc.

Pronom « en ».

Le pronom *en* sert, en gascon, à rappeler un adjectif qui précède. « Si vous estes telz, vous *en* rendres aussi vos soldatz » (I, 232). — « Je suis Gascon, je renie la patrie, et ne m'*en* diroy jamais plus (Gascon) si aujourd'huy... » (III, 45) — Les « Espagnols disoient qu'ils estoient plus vaillans que les Gascons, et les Gascons qu'ils *en* estoient plus que les Espagnols » (III, 45). — Mais comme la fortune de la guerre est bizarre, elle s'*en* trouva bien (elle se trouva être bizarre) ce jour-là » (III, 364), etc., etc.

Pronom relatif « que ».

Est-ce le souvenir de l'usage gascon qui explique pourquoi Monluc emploie le plus souvent, comme pronom sujet, *que* au lieu de *qui* ? Nous n'osons l'affirmer, car cette confusion de *que*, fréquente dans le moyen français, si elle tend à disparaître de plus en plus au XVI[e] siècle, se rencontre pourtant chez des auteurs qui ne sont pas gascons. Quoi qu'il en soit, dans les Commentaires et les Lettres de Monluc, les exemples de *que* sujet sont innombrables. « Ce *que* me semble » (I. 3). — « Ce *que* lui semble requis »(V, 4). — « L'autre bien *que* sort de leur voyage » (V, 25). — « Vous *que* connaissez » (V. 100), etc., etc.

Verbes.

I. *Verbes intransitifs*, ou plus exactement verbes transitifs indirects (comme on dit aujourd'hui), employés comme transitifs directs, c'est-à-dire suivis d'un complément d'objet direct. Monluc emploie comme transitifs directs les verbes *obéir*, *pardonner*.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Obéir. « *Le* vueille obéyr » (IV, 70). — « *L'*obéyr » (III, 333 ; V, 257). — « *Les* obéyr » (III, 358), etc.

Pardonner (avec un *nom de personne*, complément d'objet) : « Et pardonna Sa Majesté *les tous* généralement » (III, 215).

II. *Verbes transitifs directs*, suivis d'un complément d'objet de personne précédé de *a*.

Voici un des faits les plus remarquables du parler gascon et de la syntaxe de Monluc. « Lequel nous trouva, *à* Monsieur de Saulcède et *à* moi » (I, 234). — « Monsieur d'Assier... que j'aymois plus qu'*à* moy-mesmes » (I, 256). — « Il luy dict que je les avois sauvés et *à* tous ceux qui... » (I, 303). — « Je vous estime bien *à* tous » (I, 384). — « Nous.. les descouvrions *à* eux » (II, 28). — « Me remerciarent bien fort et *à* toute la companye » (II, 403). — « Il le surprendra *à* luy-mesme » (III, 417), etc., etc.

On remarquera que dans ces phrases le verbe est précédé d'un pronom, complément d'objet : nous, que, les, vous, me, le ; il en est ainsi très souvent, mais pas toujours.

« Les autres soldatz appeloinct *aux nostres* pioniers gastadours » (I, 310). — « Ceux du chasteau dominoinct plus les nostres que les nostres *à* eux » (I, 408). — « S'entr'appeler les ungs *aux* aultres. » (I, 233) — « J'advertis *à* Monsieur le premier président » (II, 398), etc.

III. *Verbes pronominaux*.

Nous trouvons dans Monluc *s'enterrer* pour « être enterré » (se trouve aussi dans Montaigne) ; *se brûler*, *se commencer*, *se recommencer*, pour brûler, commencer, recommencer, etc. « Et au lieu qu'il *se doibt enterrer* avecques ce grand honneur... il s'*enterrera* avec infamie immortelle » (I, 3), etc., etc. « Le combat dura trois jours et trois nuictz, pendant lequel *se bruslarent* plus de cinquante maisons » (II, 402).

IV. *Emploi de l'auxiliaire* être *pour l'auxiliaire* avoir.

a) Surtout avec le verbe *être* : En trois mois, tout cella *fut esté* recuilly » (I, 7). — « Je *suis esté* contrainct » (V, 96). — « Je craignois qu'il *fut esté* thué » (V, 139). etc., etc.

b) avec d'autres verbes, comme *pouvoir*, *courir*, *sauter*, *bouger*. — « Et si la grande porte eust été ouverte, nous *feussions peu* entrer dedans » (II, 411). — « Lequelz *n'estoinct peu* réentrer » (II, 379). — « Comment est-il possible que tu *sois peu* devenir

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

si riche » ? (III, 509). — « Une partie de ceulx qui gardoient la la porte y *estiont courus* » (II, 220). — « Je m'y trouvis mon valet de chambre et mon palefrenier qu'*estoinct sautés* après les capitaines » (II, 18), — « Les mineurs n'*étaient jamais bougés* de moi » (II, 287).

V. *Emploi de l'auxiliaire* avoir *pour l'auxiliaire* être.

« Ils s'*avoinet faict fère* ung peu de feu » (I, 230).

VI. *Emploi du verbe* aller *comme auxiliaire.*

Les Gascons remplacent souvent le passé simple par l'infinitif précédé du verbe *aller* qui joue le rôle d'un véritable auxiliaire. « Une heure après ces deux despêches *me va souvenir* que.. » (II, 397). — « Il m'*alla représenter*... » (I, 399), etc., etc.

Prépositions « de », « en ».

Les Gascons disent *contre de*, *faire de moins* (pour faire moins), *en lieu que* (pour au lieu que). Ces locutions se rencontrent dans Monluc. « *Contre de* moy » (I, 3). — « *Contre de* luy » (II, 360), etc., etc.

« Je n'ay pu *fère de móingz* que de rendre compte de ma vie » (I, 3). —

« Et que pouvois-je *fère de moingz* que de... » (I, 6). — « *En lieu qu*'il se doibt enterrer avecques grand honneur » (I, 6).

Conjonction « que » explétive.

Dans les propositions principales ou indépendantes, le verbe gascon est presque toujours précédé de la conjonction *que*, conjonction explétive qui n'indique aucune circonstance de temps, de cause, de conséquence, de but, etc. « J'ay donné ung autre (cheval) au cappitaine Maussan...; QU'au rencontre qu'ils eurent, son cheval luy fut thué entre les jambes » (I, 21). — « Je suis venu au monde filz d'un gentilhomme, *que* son père avoict vendeu tout le bien qu'il possédoyt » (I, 29). — « Et pour cela sont-ilz méprisés ? Vont-ilz à l'hospital ? *Que* le Roy, la Reyne, Monsieur et tous les princes et seigneurs de la cour font si grand compte d'eux que... » (I, 36). — « La compagnie du comte de Tende estoict ce jour-là de garde ; *que* le cappitaine Taurines en estoict

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

lieutenant » (I, 258). — « L'on regardoict toujours du pied de la montagne jusques en hault, tout droict ; *que* les anges auroinct eu assez à fère d'y monter » (I, 348). — « Et me donna ledict seigneur mareschal cinq cens escuz : *que* je jurerois qu'il ne lui en demeura par la moytié d'autant » (II, 107), etc., etc.

*
* *

Un certain nombre des faits que nous avons signalés se retrouvent dans l'ancien français ou dans d'autres dialectes ; peut-on les qualifier de gasconismes ? Oui, car Monluc « dégarni de lettres », selon son expression, ignorait l'ancien français et les dialectes autres que le gascon ; chez lui, ni archaïsmes, ni emprunts étrangers. Lorsqu'il s'éloigne des règles de la syntaxe française du XVI[e] siècle, il suit, de toute évidence, l'usage gascon ; il transporte dans ses Commentaires et ses Lettres les tournures et les locutions du parler gascon, sa langue maternelle, qu'il aimait et ne cessa jamais de pratiquer.

Vic-Bigorre, 1925.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

TOPONIMIA E ARQUEOLOGIA

por José LEITE DE VASCONCELLOS.

Se na toponimia moderna ha muitos nomes respectivos a monumentos e sitios arqueologicos, com os quais nomes até podem estabelecer-se series de civilizações, é natural que, folheando papeis velhos, se encontrem nomes antigos, e tanto mais preciosos, quanto mais arcaicos, por mostrarem vetustez de tradição. Vou dar alguns exemplos respectivos a castros e dolmens de Portugal, duas classes tipicas de antigualhas, de longa duração.

I. *Castros* ou *Crastos* designam toponimicamente quasi sempre ruinas de fortificações construidas em montes, e provenientes de tempos pre-romanos, sobretudo da idade do ferro. Sinonimo de *Castro* ou *Crasto* é *Cividade*, e por vezes *Mesquita*, *Cêrca*, *Coroa*, etc. Com *Castro*, ou *Crasto* concorrem os deminutivos *Castrelos*, *Crestelo*, *Cristelo*, *Cristelos*.

Nas *Memorias paroquiais*, sec. XVIII, publicadas no *Archeologo Português*, temos: *Castelo Velho*: vol. VIII, p. 223 e 235; *Monte da Cividade*, VIII, 232. No mesmo vol., p. 218, fala-se de ruinas de casas e muros « em longa distancia », a que dão o nome de *Mesquita* (Alentejo). Conquanto eu não possa dizer se aqui se trata rigorosamente de um castro, sei contudo de um da Estremadura tambem assim chamado. A palavra *Mesquita* aplica-se como nome de um dolmen em Trás-os-Montes (Freixo de Espada á Cinta).

Nas *Leges et Consuetudines*, sec. XIII, p. 638, lê-se *ad Cabeçam Muradam* vel *Muratam* (Cativelos, dist. da Guarda). *Castro*, com ou sem complemento (*Castro de Cabras*, etc.) e *Cividade* figuram em varios textos do mesmo seculo, e dos seculos XI e X, mencionados por Cortesão, *Onomastico Medieval Português*.

II. *Dolmens* designam em Arqueologia monumentos sepulcrais

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

que ascendem, pelo menos, aos fins da idade da pedra polida. Constam de duas partes: uma, arquitectonica, de pedra, isto é, camara e corredor, formada de esteios com cobertura de lages; outra, de terra, isto é, de um monticulo, que envolve tudo.

Quando, por causa dos estragos do tempo, só existe a parte arquitectonica, ou, existindo ainda restos do monticulo, é a parte arquitectonica que sobressae, o nosso povo dá a esta os nomes de *anta*, *orca*, etc. Ao envoltorio, ou já esvasiado ou ainda com a parte arquitectonica dentro, dá os nomes de *mamôa*, *mámoa*, *mamoinha*, etc. Cf. *Religiões da Lusitania*, I, 249-257. Quasi todos estes nomes, e outros paralelos, existem na toponimia desde remotas eras.

Na *Collecção de Memor. da Academia da Historia portuguesa*, sessão de 22 de Outubro de 1724, fala-se de *Paço de Antas*, no concelho de Coura. O arqueologo Estacio da Veiga cita a proposito da quinta *das Antas*, ao pé de Tavira, textos que vão do sec. XVIII ao XIII: vid. *Antiguidades monumentais do Algarve*, I, 105. *Aldeia das Antas*, sec. XVI (Alcobaça) : *Archeologo Português*, VI, 250. Do sec. XV: sitio *das Antas*, vid. *Archeologo Port.*, III, 3. Do sec. XIV : lugar *de Anta*, num doc. da Torre do Tombo, caixa 90, maço I°, n.° 4 (de 1360). Do sec. XIII : *Anta*, nas *Inquisitiones* de 1220, p. 182, 183, e nas de 1258, pp. 527, 580, (Penafiel) e 862 (Viseu); *Petra de Anta*, nestas ultimas, p. 525; *Antas* (Cabecciras de Basto), nas mesmas, p. 667; *vadit ad Anta de Sau(u)gueyro*, nas *Leges et Consuet.*, p. 668; *exparte cum Anta* (Renalde, Douro), ibidem, p. 537; et *ferit in Annta da Cabeça da Louza* (Douro), variante: *na Anta*, ibidem, p. 537. Do sec. XII: *ad Antas* (Leiria), nas *Leges et Consuet.*, p. 377; *per illam Antam* (Lousã), ibidem, p. 377; *per a l'Anta* (Freixo), ibid., p. 380; *quomodo partit cum* ANTA (Minho), p. 504. Do sec. XI : *et vai per illa* ANTA *pro ad termio de Custodias* (margens do Leça), nos *Dipl. et Chart.*, n.° 275; *Anta, villa territorio portucalense*, ibidem, n.° 325; *testamentum de villa* ANTA, ibidem, n.° 398; *hereditatibus de* ANTA, ibidem, n.° 299. Do sec. X : *Anta*, ibidem, n.° 81.

Brito Alão, *Antiguidade da Nazareth*, 1684, p. 90 (a Iª ed. é de 1628), escreve: « indo ter aonde se chama o forno *Dorca* (= d'Orca), e decidos á praya entrárão por debaixo de hum grande rochedo », e acrescenta que em baixo, na praia, ha uma cavidade natural, como um pateo, « descoberto a modos, por

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

cima, de boca grande de forno de cal, aonde o lugar tomou o nome ». Ou houve em cima uma *orca*, ou o sitio chama-se *Orca*, por metafora, tirada quer de *orca* no sentido de « dolmen », quer directamente do latim orca. — Num dos *Nobiliarios*, sec. XIV, fala-se de *D. Urraca Garcia d'Orca*: p. 156.

Um documento do sec. XIV, mencionado por G. Pereira, *Pergaminhos da Universidade*, p. 47, tem: « casaes em Degarei. freg. de Valega, no sitio da MAMOA » (Ovar). Do mesmo seculo: *Mamôa quintãa*, no *Acrh. Port.*, XII, 186. Do sec. XIII: « *per cimam das* MAMOAS (Cativelos, dist. da Guarda), nas *Leges et Consuet.*, p. 638; per MAMOAM *de supra Palmeyroo* (Minho), ibidem, p. 693; MAMOLA *de Soutelo* (Minho), nas *Inquisitiones*, p. 523; MAMONA (julgado de Penafiel), ibidem, p. 592; MAMONA *de Brandiam*, ibidem, p. 573; MAMONA *Sancti Romani de Coronado*, ibidem. p. 511; *Couto de* MAMONA, ibidem, p. 646. Do sec. XI: MAMOLA *de Adaulfi*, nos *Diplomata et Chartae*, n.° 303; MAMOLA *Terrenia*, em Cortesão, *Onomast. med.*. p. 208.

Com adjunção de *Mamoa* a *Anta* temos um documento de 1258: ANTA DE MAMONA, nas *Inquisit.*, p. 645.

Considerações gerais.

Castro vem de castrum, que no latim da decadencia significava « oppidum ».

D'este étimo me ocupei nas *Religiões da Lusitania*, II, 82; e I, 25, nota, e 252 nota.

Anta vem claramente do latim anta (propriamente antae, antarum); *mamôa* é feminino de *mamão*, que assenta em *mama* ou mamma, por causa da semelhança que o monticulo tem com um seio de mulher; *mámoa* vem de mámmula. Na origem teve-se pois em mente a grandeza do monticulo.

Quem, para fazer um mapa das povoações chamadas *Castr Castelejo*, *Castelinho*, etc., se regulasse pela *Chorographia do rei de Portugal* de J. M. Baptista, encontraria aí uns 204 nomes assim distribuidos: 14 em Trás-os-Montes, 134 entre Douro e Minho, 36 na Beira, 10 na Estremadura, 9 no Alentejo, 1 no Algarve, — o que mostra, abstraindo ainda de nomes que não provenham realmente de ruinas, mas tenham outra origem, que os castros dominavam, como era natural, nas provincias mais montanhosas.

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

E note-se que, apesar da riqueza da citada *Chorographia*, ela está muito longe de conter todos os nomes que existem d'aquela especie, aplicados a sitios.

Quanto aos dolmens, mostrei já, por um mapa que elaborei em 1912, — vid. *O Archeologo Portug.*, XVII, 255-265 —, deduzido da toponimia, que, pelo contrário, todo o Portugal estava cheio d'eles.

As investigações arqueologicas confirmam as conclusões tiradas do exame dos nomes, antigos e modernos. Assim, Toponimia e Arqueologia auxiliam-se uma á outra.

*
* *

Redigindo a presente notícia filologica, destinada a fazer parte da homenagem prestada ao eminente Professor da Universidade de Paris, o S.or Antoine Thomas, que tanto, e com tanta seriedade, tem contribuido para os progressos da Filologia francesa e provençal, sobretudo no campo da indagacão etimologica, apraz-me declarar que me honro de ter ouvido as suas lições em Paris, de 1899 a 1901, e de ser um dos seus amigos mais reispeitosos, e mais fervorosos [1].

Lisboa, 1925.

1. A falta de espaço impede-me de aqui publicar uma memoria um pouco extensa que de proposito escrevi, a qual depois me vi obrigado a substituir por esta demasiadamente curta.

Digitized by Google — Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

GRIFON D'HAUTEVILLE ET GRIFON DE SORENCE

par Henri LEMAÎTRE.

Après Ganelon et Hardré, Grifon est à coup sûr le traître qu apparaît le plus fréquemment dans les chansons de geste. Ch. Nyrop (*Storia dell'epopea francese*, trad. E. Gorra [1886], p. 159, note 2) et O. Schultz (*Zeitschrift für rom. Philologie*, XVIII, p. 129), l'ont identifié avec un personnage historique, Grifon, fils naturel de Charles Martel et de la bavaroise Svanahild (la Senehaut épique)[1]. Le vrai Grifon s'était vu dépouiller par ses frères Pépin et Carloman, de l'héritage que lui avait assigné son père, un territoire pris en partie sur l'Austrasie, la Neustrie et la Bourgogne (c'est-à-dire la Champagne); il avait été interné à Neufchâteau dans l'Ardenne, tandis que sa mère était enfermée dans l'abbaye de Chelles. Loin d'accepter cette spoliation, il s'efforça jusqu'à sa mort de rentrer en possession de son bien; il s'enfuit de sa prison, tenta de se constituer une principauté avec le duché de Tassillon; trahi par les Bavarois, il fut livré à Pépin; pardonné par son frère, doté de douze comtés en Neustrie avec résidence au Mans, il tenta encore de nouvelles aventures, essaya vainement de gagner à sa cause le duc Waïfre; finalement tandis qu'il se rendait auprès du roi des Lombards et qu'il allait franchir les Alpes, il fut tué à Saint-Jean-de-Maurienne par les envoyés de Pépin (753).

Que ce prince toujours rebelle, machinant sans cesse de nouveaux coups contre l'autorité royale malgré les nombreuses marques de mansuétude qui lui furent données, ait été pris par

1. Pio Rajna avait également émis pareille conjecture, cf. G. Paris, *La Légende de Pépin le Bref*, dans *Mélanges de littérature française du moyen âge*, t. Ier, p. 200, note 1.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

les conteurs comme un des prototypes du traître, l'hypothèse paraît aussi vraisemblable [1] qu'il semble peu admissible de voir transformer en Ganelon, le traître, l'archevêque de Sens, Wanilo, déféré par Charles le Chauve devant le concile de Savonnières. Le domaine qui fut attribué à Grifon par son père, la Champagne, serait un argument de plus en faveur de l'identification proposée avec le personnage épique, puisque ce dernier possédait des résidences en Champagne, comme nous le montrerons plus loin.

Les chansons de geste où figure Grifon sont nombreuses; M. Ern. Langlois, dans sa *Table des noms propres... compris dans les chansons de geste* en cite huit. Dans la plupart de ces textes, il ne joue qu'un rôle épisodique ; ce n'est que dans une chanson tard venue, dans *Gaufrei*, que nous trouvons des indications plus détaillées sur lui-même, sur sa parenté, sur son histoire.

Généralement il est nommé Grifon d'Hautefeuille. *Berta de li gran pié* (éd. Mussafia) porte au vers 261 :

> E Grifon d'Altafoile que li rois tant anama.

Dans *Aspremont* (éd. L. Brandin) nous lisons au vers 1642 :

> Et d'Altefolle les fist li dus Grifons.

Dans *Fierabras* (éd. Kroeber et Servois) :

> (vers 5580) Et Grifons d'Autefoelle o les grenons flouris

Dans *Gaydon* (éd. F. Guessard et S. Luce) :

> (vers 1604) ...le riche duc Grifon
> Cel d'Autefoille, o le flori grenon.

Jean de Lanson (cf. *Histoire littéraire*, t. XXII, p. 568-583) est le fils de Grifon d'Hautefeuille.

Dans les *Quatre fils Aymon* (éd. Castets) nous trouvons :

> (vers 1448) Ce fu Grif d'Autefueille et son fil Guenelon
> (vers 1528) Et Grifons d'Autefueille a haute vois s'escrie :
> (vers 1795) ... Grifonet d'Autefoille ».

1. O. Riezler, dans les *Sitzungsberichte der philo-philol. und der hist. Klasse der K. b. Akademie der Wissenschaften zu München*, 1892, p. 713-788, avait voulu

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

La Chanson de *Gaufrei* (éd. F. Guessard) donne l'identification d'Hautefeuille et quoique cette chanson soit bien tardive, elle est si bien documentée sur la topographie champenoise, qu'il semble qu'on puisse lui faire crédit sur ce point.

(Vers 2203) Puis fist-il ·j· castel en la terre de là;
Hautefueille par nom ensement l'apela,
Més le roi Kallemaines puis le nom li canja;
Mommeri en Campaigne ichu nom li donna.

Dans ce Mommeri, il faut reconnaître le château de Montaimé, situé sur une montagne qui domine la petite ville de Vertus [1]. Quant à savoir si c'est ce Hautefeuille qui a donné son nom à une rue de Paris [2], rien ne paraît moins sûr car les Hautefeuille abondent; j'en relève un dans le département de la Marne (commune de l'Échelle), deux en Seine-et-Marne (commune de Chaintreaux et canton de Rozoy près de Faremoutiers), deux dans le département de l'Yonne, l'un dans la commune de Bléneau et l'autre dans la commune de Malicorne, et il se peut que le *Dictionnaire des Postes* ne les mentionne pas tous.

Hautefeuille n'est pas le seul nom qui se trouve accolé à celui de Grifon, quoiqu'il soit de beaucoup le plus fréquent. Dans le ms. de l'Arsenal 2990 de *Renaud de Montauban* (fol. 8^{a}) nous relevons un autre vocable :

Grifonnés de Sorance et ces compains Hardré
Et Guenelon se fix en sont au roi alés.

Ce *Sorance* n'est autre que celui que dans la *Chanson de Roland* nous voyons attribué à Pinabel, parfois altéré en *Florence*. L'auteur de *Renart le Contrefait*, qui a connu une Chanson aujour-

faire de ce Grifon historique le prototype du duc Naimes, cf. G. Paris, *Romania*, t. XXII, p. 329.

1. Cf. Paulin Paris, *Histoire littéraire*, t. XXVI, p. 205; A. Longnon, *Dictionnaire topographique de la Marne*, v° Montaimé; G. Paris, *Histoire poétique de Charlemagne*, p. 543.

2. Cf. Sauval, *les Antiquités de Paris*, t. I, p. 141; P. Paris, *Histoire littéraire*, t. XXVI, p. 198; J. Quicherat, *La rue et le château Hautefeuille à Paris*, dans *Mémoires de la Société des antiquaires de France*, t. XLII (5e série, t. II), 1881, p. 9-44; H. Baillière, *La Rue Hautefeuille*, 1901, p. 176-183.

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

d'hui perdue où Grifon jouait un rôle important [1], va nous permettre d'identifier la localité.

Voici ce qu'il dit à ce sujet dans la première rédaction de son roman [2] :

« Aussitôt après avoir été fait chevalier, Grifon défia Charlemagne, assembla grande troupe et lui courut sus. De ce Charles fut ébahi ; il le poursuivit par la pluie et par le vent, un an, ou deux, ou trois, ou quatre, pour le combattre. Finalement force aida raison. Grifon se réfugia dans une demeure de même que les perdrix sont menées par les haliers jusqu'à la tonnelle où on les prend. Ainsi Grifon fut acculé dans *un château situé tout droit au-dessus de Bar-sur-Aube, vous pouvez encore voir ce château à côté de Braux* [3], *on l'appelait Sorence.* Là, Grifonnet fut pris et comme traître châtié ; à Broyes il fut mené, qui n'est guère loin de là (j'y ai été, je le témoigne). Là, sur l'avis des sages, il fut cousu dans un cuir de bœuf, lié dans un mortier et broyé dans un pilon... si tu m'en crois, Broyes a tiré de là son nom, le mortier doit encore y être ; qui le veut voir l'y voye [4] ».

Il y a dans le voisinage de Bar-sur-Aube, deux localités qui portent le nom de Braux ; l'une dans le canton de Chavanges (Aube), l'autre dans le canton de Châteauvillain (Haute-Marne). La première qui est portée sur la carte d'État-major sous le vocable de Braux-le-Grand, s'appelait Braux-Saint-Père, parce qu'elle appartenait à l'abbaye Saint-Pierre de Montierender ; elle figure au polyptyque de ce monastère (art. VIII) dont la rédaction primitive remonte au XI^e^ siècle [5] ; elle se trouve également sur une expédition des fiefs de Vertus, ce qui établirait un lien avec Hautefeuille-Montaimé situé au-dessus de Vertus. Elle se trouve au nord de Lesmont par où passait la voie romaine de Langres à Châlons après avoir traversé Bar-sur-

1. Cette chanson avait-elle quelque rapport avec la chanson également perdue que G. Paris indique dans *la Légende de Pépin le Bref* (*Mélanges de littérature française du moyen âge*, t. I, p. 200, note 1)?

2. Éd. G. Raynaud et H. Lemaître, t. I, p. 319-320.

3. M. Raynaud avait lu *Brante*, mais il faut corriger *Brauce*.

4. Abbé Ch. Lalore, *Note sur l'emplacement primitif du village et de la paroisse de Braux-Saint-Père, maintenant hameau de Braux-le-Comte, canton de Chavanges (Aube)*, dans *Revue de Champagne et de Brie*, t. I^er^ (1876), p. 480-3.

5. Arch. nat., Z 4612.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Aube et Brienne, sur les premières hauteurs dénudées de la Champagne pouilleuse que l'on rencontre en sortant du Barrois. De plus, elle n'est pas très éloignée de Broyes, auquel il est fait également allusion dans *Renart le Contrefait* et qui est un peu au nord de Sézanne. C'est pour cet ensemble de raisons que dans la Table de *Renart le Contrefait* j'avais adopté cette identification.

Depuis lors, en relisant le texte des doutes me sont venus. Il est dit en effet que Braux est *tout droit au-dessus de Bar-sur-Aube* ; or, Braux-Saint-Père ne peut être considéré comme étant au-dessus de Bar-sur-Aube, puisqu'il est en aval de cette ville et à une altitude moindre ; à plus forte raison pour un habitant de Troyes comme est l'auteur *Renart le Contrefait* seule pourra convenir une localité située dans la vallée de l'Aube en amont de Bar. Nous sommes ainsi amenés à l'autre Braux, placé sur le ruisseau le Brozé qui se jette dans l'Aujon, affluent de l'Aube, à l'endroit où la route va redescendre sur Bricon pour atteindre Chaumont. Le site de ce village à l'extrémité d'une petite vallée, correspond exactement à la venelle de *Renart le Contrefait*, tandis que l'autre Braux, village de plateau, ne la rappelle nullement. Les formes les plus anciennes, citées par Roserot dans le *Dictionnaire topographique de la Haute-Marne*, Braos, Braous, Braox, Braus, remontent à la première moitié du XIII^e siècle. L'église dépendait du doyenné de Bar-sur-Aube. Selon l'abbé C. Didier [1], le village existait déjà au IX^e siècle ; on y relève des vestiges de voie romaine : il se serait appelé jadis Braux-le-Châtel. Sur une hauteur située au Nord de l'agglomération on aurait retiré d'énormes pierres taillées qui proviendraient du soubassement du château [2]. Enfin ce second Braux ne serait pas sans rapports avec Broyes, puisque la seigneurie de Chateauvillain à laquelle il appartenait fut réunie au domaine des sires de Broyes [3]. La seule difficulté qui s'opposerait à l'identification avec cette localité,

1. *Histoire de la seigneurie et de la ville de Châteauvillain*..., Chaumont, 1881, in-8°, p. 305-308.

2. Selon les dires des vieillards du pays qu'a recueillis l'instituteur de Braux, M. A. Dupont, et qu'il m'a rapportés dans une lettre du 4 mars 1914.

3. Millard, *De la réunion de Châteauvillain au domaine des sires de Broyes*, dans *Revue de Champagne et de Brie*, 1893, p. 481-494.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

est sa distance de Broyes, mais l'auteur de *Renart* en certifiant qu'elle n'en est guère loin, a-t-il voulu entendre par là 5 ou 12 lieues ? C'est ce que nous ne pouvons affirmer. Le second Braux correspond si bien à la description qui en est donnée, que nous croyons devoir faire peu de cas de la distance qui le sépare de Broyes.

Ainsi les deux châteaux d'Hautefeuille et de Sorence qui sont attribués au Grifon épique par les chansons de geste, se trouvent l'un et l'autre situés en Champagne, point important et qui mérite d'être mis en valeur. Ils rattachent en effet le Grifon légendaire au Grifon historique qui avait reçu en héritage de Charles Martel un territoire qui devait correspondre à la Champagne. Peut-être par la suite découvrira-t-on le texte de chronique qui a fourni aux conteurs le nom de ce personnage. En tout cas nous saurons que c'est sur cette voie romaine qui va de Langres à Châlons qu'il faudra rechercher la plupart des noms de lieu figurant dans les actions légendaires où Grifon se trouvera mêlé.

Paris, 1925.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

QUELQUES OBSERVATIONS PHILOLOGIQUES
A PROPOS DE LA
RÉDACTION DES CHARTES DE FRANCHISES

par Ernest LYON.

La Société d'histoire du droit a décidé de publier en un « corpus » les chartes de franchises des villes de France depuis les origines jusqu'à la Révolution. Ces textes contiennent de nombreux mots qui ne figurent pas dans les dictionnaires de la langue latine classique. Du Cange et ses continuateurs ne leur ont pourtant pas accordé une attention particulière, leurs dépouillements ont été incomplets et ils n'ont même pas établi, entre les chartes qu'ils utilisaient, une filiation qui, seule, éclaire l'histoire de certains de ces mots [1].

La charte de Najac et ses filiales [2] en offrent des exemples inté-

1. Cf. Ch.-V. Langlois, *Historique*, dans le *Bulletin Du Cange* p. p. l'Union académique internationale, 1924, p. 5-6.

2. Voici la liste chronologique des chartes citées dans le présent article: NAJAC, 1255 (XIIIe s., Arch. nat., JJ 24B, fol. 111-112 v°; XIVe s., Bibl. nat., Languedoc 196, n° 86; XVIIe s., Doat 146, fol. 10-16 v°; édit.: M. A. F. de Gaujal, dans les *Documents historiques inédits* de J. Champollion-Figeac, t. III, p. 27-32, et de nouveau dans ses *Études historiques sur le Rouergue*, t. I, p. 326-329). — VILLEFRANCHE-DE-ROUERGUE, 1256 (deux copies du XIIIe s., Arch. nat., J 320, n° 61, et JJ 24B, fol. 112 v°-114; XIVe s., Arch. nat., JJ 62, fol. 23 v°-24 v°; XVIIe s., Doat 147, fol. 107-114; édit.: *Ordonnances*, t. XII, p. 480-483; *Layettes*, t. III, n° 4255). — ANGEVILLE, 1270 (XVIIe s., Doat 91, fol. 190-199; édit.: E. Cabié, *Chartes de coutumes*, dans les *Arch. hist. de la Gascogne*, 1re série, V, p. 129-146). — GIMONT, 1274 (A. Thomas, *Charte de coutumes de Gimont*, dans les *Annales du Midi*, 1896, p. 7-14). — SAINTE-GEMME, 1275 (Monlezun, *Hist. de la Gascogne*, t. VI, p. 270-283). — LAFRANÇAISE, 1275 (XVIIe s., Doat 243, fol. 254-262; édit.: J. B. Mary Lafon, *Coutumes*, dans les *Mém. de la Soc. des Antiquaires de France*, 1842, p. 459 et s.) — MONFORT-DU-GERS, 1275 (J. F. Bladé,

Digitized by Google — Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

ressants dans leurs tarifs de leude à propos des trois mots *leura*, *fioza*, *grazala*.

LEURA

Les coutumes de Najac (1255) portent : « de pelle vulpis et de *leura* et de foyna, unum denarium a venditore ». Cette leçon est assurée par l'accord des trois copies. L'éditeur de cette charte imprime *levra* et traduit « lièvre ». Du Cange omet ce mot.

Les coutumes de Villefranche-de-Rouergue (1256), qui dérivent de celles de Najac, portent : « de pelle vulpis seu de *loire* [1] » ;

Coutumes municipales du département du Gers, 1re série, p. 110-114). — FAJOLLES, 1276 (XVIe s., Arch. dép. de Tarn-et-Garonne, A 297, fol. 1420 v° -1424 ; édit. : Cabié, *op. cit.*, p. 129-146). — SAINT-MARTIN-BINAGRÉ, 1278 (Bladé, *op. cit.*, p. 103-109). — BEAUMONT-DE-LOMAGNE, 1279 (G. Babinet de Rencogne, *Le livre juratoire*, p. 2-12 [provençal] ; 187-196 [latin]). — BARRAN, 1280 (Monlezun, *op. cit.*, t. VI, p. 110-116). — PAVIE, 1281 (Bladé, *op. cit.*, p. 228-234). — SAUVETERRE-D'AVEYRON, 1284 (Du Cange, *Glossarium*, vis *fioza* et *grassellus*). — COLOGNE, 1287 (Cabié, *op. cit.*, p. 152-158). — GRENADE-SUR-GARONNE, 1291 (XIVe s., Arch. nat., JJ 80, n° 307 ; édit. : *Ordonnances*, t. IV, p. 19-24). — VILLEFRANCHE D'ASTARAC, 1293 (Bladé, *op. cit.*, p. 29-38). — MARCIAC, 1298 (deux copies du XIIIe s., Arch. nat., J 304, n° 93, et JJ 38, n° 16 ; édit. : *Ordonnances*, t. XII, p. 341-345 ; Monlezun, *op. cit.*, p. 117-123). — RABASTENS-DE-BIGORRE, 1306 (XIVe s., Arch. nat., JJ 65B, n° 281). — TOURNAY, 1307 (XIVe s., Arch. nat., JJ 44, n° 54 ; édit. : *Ordonnances*, t. XII, p. 368-372). — PEYROUSE, 1300 (XIVe s., Arch. nat., JJ 40, n° 93 ; édit. : *Ibid.*, p. 376-380). — MONTGEARD, 1318 (XVe s., Arch. nat., JJ 59, n° 231). — NAILLOUX, 1319 (XIVe s., *Ibid.*, n° 182 ; édit. part. : Du Cange, v° *fioza*). — TRIE-SUR-BAÏSE, 1324 (XIVe s., Arch. nat., JJ 64, n° 54 ; édit. : *Ordonnances*, t. XII, p. 487-495). — SOLOMIAC, 1327 (XIVe s., Arch. nat., JJ 65, n° 20 ; édit. : Bladé, *op. cit.*, p. 162-183). — SAINT-PUY (XIVe s., Arch. nat., JJ 150, n° 78 ; édit. : *Ordonnances*, t. VIII, p. 92-99).

Cette famille de chartes a été étudiée par M. Pascal Guébin qui fit à ce sujet deux communications à la Société d'histoire du droit (séances des 8 janvier et 2 avril 1925), analysées dans la *Revue historique de droit français et étranger*, 1925, p. 172-173 et 351-352. Je le remercie des renseignements complémentaires qu'il a bien voulu me fournir.

1. Villefranche-de-Rouergue (copies : 1re du XIIIe s. ; XVIIe s.).

Digitized by Google   Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

variantes tardives : *loitre*[1], *loirre*[2]. Ce même mot figure dans trois filiales de la charte de Villefranche sous les formes : *loire*[3], *loyra*[4], *loira*[5]. Il est bon de noter que le tarif du tonlieu pour la pelleterie parisienne (1260-1270) porte : « piaus de gourpiz... piaus de *loire*[6]... piaus de faine », les éditeurs dans leur glossaire ont traduit par « loir » et Godefroy a reproduit cette interprétation[7]. En 1267 des enquêteurs réformateurs en Auvergne condamnent les habitants d'Auzat à payer une amende de 60 sous de viennois pour une *loirra* qu'ils ont prise dans l'Allier et à restituer les 11 sous qu'ils ont touchés en vendant « pellem dicte *loirre*[8] ».

Dans tous les textes précités il s'agit de la « loutre », latin classique *lutra*, berrichon *leure*, provençal *loira*, et il y a lieu, sur ce point, de compléter Du Cange en ajoutant à son glossaire le mot *leura*.

FIOZA

On lit dans la charte de Najac : « de una sarcina ollarum, unam ollam unius denarii... et die jovis qua voluerimus, semel in anno, habemus, de quolibet *latere porcorum* quod invenitur ibi illa die, unum denarium, et hoc non fit nisi semel in anno, circa Natale Domini ».

Dans un premier groupe de filiales ce passage devient : « de una summata ollarum, unum denarium vel unam ollam valentem unum denarium... de qualibet *fioza* carnis porci que inventa fuerit in foro propinquiori ante Nativitatem Domini, semel in anno,

1. Villefranche-de-Rouergue (2e copie du XIIIe s.).
2. *Id.* (copie du XIVe s.).
3. Angeville.
4. Fajolles.
5. Saint-Puy.
6. Étienne Boileau, *Le livre des métiers*, p. p. R. de Lespinasse et F. Bonnardot, p. 282.
7. L'identification avec « loir » est déjà proposée en 1750 dans les *Ordonnances*, t. VIII, p. 96, à propos du commentaire de la charte de Saint-Puy.
8. A. Molinier, *Correspondance administrative d'Alfonse de Poitiers*, t. I, n° 727.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

unum denarium [1] ». Sous l'influence de la langue vulgaire, « sarcina » fait place à « summata » et « latus porcorum » à *fioza*.

Cette rédaction modifiée est passée dans un autre groupe de filiales où elle a subi une nouvelle transformation ; « de una summata ollarum, de una *fioza*, unum denarium... de *medietate porci* recentis vel salsi que vendita fuerit in foro propinquiori ante Nativitatem Domini, semel in anno, unum denarium » : tel est le texte contenu dans la charte de coutumes de Gimont. Le mot *fioza* a été ici remplacé dans la seconde phrase par « medietas porci », mais il n'a pas disparu; il a été maladroitement rejeté dans la phrase précédente, en compagnie des pots et des marmites. Il devait subir de plus graves altérations. Même dans les filiales de Gimont qui conservent la leçon *fioza* [2] ou *fiosa* [3], *fieuza* [4], *fiossa* [5], sa signification s'est obscurcie [6] ; considéré comme un récipient, il a été écrit plusieurs fois *fiola* [7] ; la charte de Lafrançaise en fait un cuvier à lessive, *bugadier* [8] ; l'éditeur de la charte de Saint-Puy, un sarment de vigne [9] ; certaines variantes paraissent enfin dues à des accidents de lecture ou d'écriture : *ficho* [10], *ficla* [11], *froza* [12], *firza* [13].

En réalité, tous ces textes désignent la « longe » de porc. Le mot est encore aujourd'hui en usage dans le dialecte de l'Avey-

1. Villefranche-de-Rouergue (sauf la copie du XVII^e s. qui donne *froza*), Angeville, Fajolles, Sauveterre-d'Aveyron.

2. Beaumont-de-Lomagne (texte provençal), Pavie, Cologne, Grenade, Nailloux.

3. Monfort-du-Gers, Montgeard.

4. Tournay.

5. Saint-Puy (copie).

6. Du Cange, aux mots *fieusa* et *fioza*, cite les coutumes de Tournay, Sauveterre et Nailloux, mais renonce à toute explication.

7. Beaumont-de-Lomagne (texte latin), Barran, Marciac (*phiola* dans l'édit. Monlezun), Peyrouse.

8. Copie du XVII^e s., « freza alias vügadier » ; édit. Mary Lafon « freja... bugadou ».

9. L'édit. des *Ordonnances*, avec la lecture *frossa*, adoptée également par Du Cange, à ce mot.

10. Saint-Martin-Binagré.

11. Rabastens.

12. Grenade (édition des *Ordonnances*).

13. Villefranche-d'Astarac.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

ron sous la forme *fiouso* [1]. Il est tout naturel de voir apparaître une pareille redevance chez les porchers de Najac [2] comme chez leurs voisins de Villefranche ; c'est par le canal des chartes de coutumes que ce vocable rouergat a pu s'étendre jusqu'en Gascogne.

GRAZALA

Du Cange et ses continuateurs ont recueilli pour ce mot un plus grand nombre de formes que pour le précédent [3]; l'incoordination de leurs dépouillements n'en apparaît que mieux.

« De scutellis et de *grazaletis* pro pondere, unum denarium», dit la charte de Najac, sous la forme diminutive à l'ablatif pluriel [4]; autres variantes : *grazelletis* [5], *grasaletis* [6]. Les filiales donnent la forme simple au génitif : « de uno onere scutellarum et *grazalarum* », mais avec des modifications qui frappent tantôt l'une, tantôt l'autre des quatre syllabes.

a) Le début peut être *graz-* [7], *gras-* [8], *grass-* [9]. — On doit écarter comme accidentelles les variantes *grac-* [10], *grall-* [11], *gran-* [12],

1. Abbé Vayssier, *Dictionnaire patois-français du département de l'Aveyron*, Rodez, 1879. Cf. A. Thomas, *Le sens du provençal «fioza»* dans les *Annales du Midi*, 1897, p. 336-337.

2. Snr l'ancienne renommée de cette localité voir, entre autres, une note de E. Cartailhac, *Les jambons de Najac*, dans le *Bulletin archéologique et historique de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne*, 1901, p. 272.

3. Du Cange, aux mots *gracellus, grasala, grasaletus, grasilhia, grassaletus, grassalha, grassella, grassellus, grazala, grazaletus, grissellus*.

4. Najac (copie du XIVe s.).

5. *Id.* (copie du XVIIe s.).

6. *Id.* (copie du XIIIe s.) ; l'édition Gaujal, qui en dérive, donne fautivement *grasatellis*.

7. Villefranche-de-Rouergue (1re copie du XIIIe s.), Angeville, Rabastens, Trie.

8. Gimont, Sainte-Gemme, Fajolles, Pavie, Cologne, Grenade, Marciac (une des copies du XIIIe s.), Peyrouse.

9. Monfort, Beaumont, Sauveterre, Marciac (2e copie du XIIIe s.), Tournay, Solomiac.

10. Villefranche-de-Rouergue (copies des XIVe et XVIIe s.).

11. Villefranche-d'Astarac.

12. Marciac (édit. Monlezun).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

granc- [1], *griss-* [2] et *ortiz-* [3] ; la dernière s'explique par des confusions paléographiques entre « g » (sans queue) et « o », entre « a » et « ti », et représente une interprétation fautive de *graz*.

b) La seconde voyelle du mot est généralement *a* ; elle devient parfois *e* [4].

c) Le son-consonne qui suit est noté par *l* [5], *ll* [6], *lh* [7]. On doit écarter *t*, faute d'impression [8].

d) La terminaison est *arum* [9] ou *orum* [10] ; le féminin est le plus employé, sous l'influence vraisemblablement des « scutellae » qui précèdent.

Mais le sens du mot reste le même dans toutes les chartes de cette famille. On y a vu jadis une mesure de froment [11], puis un ustensile sans emploi bien défini [12] : c'est la jatte ou l'écuelle dont les poètes ont fait le « graal [13] ».

De cette enquête limitée il résulte :

1° Que pour les mots *leura*, *fioza*, *grazala*, les variantes fournies par la charte de Najac et ses filiales sont beaucoup plus nom-

1. Saint-Martin-Binagré.

2. Saint-Puy.

3. Villefranche-de-Rouergue (2e copie du XIIIe s.).

4. Villefranche-de-Rouergue, Angeville, Fajolles, Saint-Martin-Binagré, Sauveterre-d'Aveyron, Rabastens, Saint-Puy.

5. Villefranche-de-Rouergue (1re copie du XIIIe s.), Gimont, Beaumont, Cologne, Grenade, Marciac (1re copie), Tournay, Trie, Solomiac.

6. Villefranche-de-Rouergue (2e copie du XIIIe s., XIVe s., XVIIe s.), Angeville, Sainte-Gemme, Monfort, Fajolles, Saint-Martin-Binagré, Pavie, Sauveterre, Rabastens, Peyrouse, Saint-Puy.

7. Marciac (2e copie).

8. Villefranche-d'Astarac.

9. Villefranche-de-Rouergue (1re copie du XIIIe s.), Gimont, Sainte-Gemme, Monfort, Beaumont, Cologne, Grenade, Villefranche-d'Astarac, Marciac, Rabastens, Tournay, Peyrouse, Trie, Solomiac.

10. Villefranche-de-Rouergue (2e copie du XIIIe s., XIVe s., XVIIe s.), Angeville, Fajolles, Saint-Martin-Binagré, Pavie, Sauveterre, Marciac (éd. Monlezun), Saint-Puy.

11. Du Cange, v° *grassellus*.

12. *Ordonnances*, t. IV, p. 22.

13. Cf. G[aston] P[aris], dans la *Revue critique d'histoire et de littérature*, 1re année, 2e semestre, 1866, p. 103, à propos du livre de P. Cassel, *Der Gral und sein Name*, Berlin, 1865.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

breuses qu'on ne pourrait le penser d'après les indications de la dernière édition de Du Cange;

2° Que la plupart de ces variantes sont dues probablement à des altérations accidentelles (erreurs de lecture, fautes de copiste) et que, par suite, ces « mots fantômes [1] » n'ont aucune valeur lexicographique ;

3° Que les autres variantes, au contraire, doivent être retenues, comme offrant des caractères philologiques justifiés par l'évolution normale de la langue;

4° Qu'en conséquence cette discrimination s'impose, non seulement pour la publication correcte des textes, mais encore pour la bonne interprétation que doivent leur donner les historiens des institutions et du droit.

Paris, 1925.

1. Ch.-V. Langlois, *op. cit.*, p. 6.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

AUJOURD'HUI

par Antoine MEILLET.

Toutes les langues romanes ont conservé lat. *hodie*, de l'italien *oggi* au vieux français *hui*, du roumain *azi* à *hoy* de l'espagnol, *hoje* du portugais. Mais actuellement le français n'a plus que l'expression complexe *aujourd'hui* qui apparaît, au moins en préparation, dès le XIIIe siècle. Le pléonasme est ici tout étymologique, car les sujets parlants n'en ont pas conscience : dans l'expression de la notion d'« aujourd'hui », on a éprouvé autrefois le besoin de mettre le nom du « jour ». Mais maintenant, dans *aujourd'hui*, le sentiment du mot *jour* a disparu : *jour* y est inaccentué ; la construction de *au jour* n'est plus usuelle ; *hui* n'existe plus isolément. Aussi, dans le parler familier, y a-t-il depuis longtemps déjà tendance à dire : *au jour d'aujourd'hui*, de même que l'italien a *oggidi* près de *oggi*.

La tendance à mettre en évidence l'expression de la notion de jour pour dire « aujourd'hui » n'est pas propre au français et à l'italien. Partout dans les langues indo-européennes, le nom du « jour » est en pleine évidence pour « aujourd'hui », tandis qu'il ne s'exprime guère pour « hier » ou pour « demain. » Le contraste est saisissant.

Partout on exprime l'idée de « jour » au moyen du nom même du « jour », accompagné du démonstratif qui indique l'objet proche. Les formes sont plus ou moins transparentes ; presque toutes sont fixées, et à la date où elle est attestée, plus d'une avait cessé d'être exactement analysable. Mais l'étymologiste ne peut hésiter devant aucune.

Le démonstratif est du groupe de v. sl. *sĭ*, lat. *cis* ou de celui de skr. *a-*, l'un et l'autre groupe indiquant l'objet proche. D'une part, on trouve v. sl. *dĭnĭ-sĭ*, lit. *šeñdėn*, got. *himma daga*, arm.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

aysawr, dor. σάμερον, att. τήμερον, et, de l'autre, skr. *adyā*, lat. *hodiē*. Pour indiquer l'objet proche (démonstratif de 1^{re} personne), le latin a renforcé au moyen de *h-* le thème *o-* de démonstratif ; or il a *ho-diē* en face de skr. *a-dyă*, de même que *hic*, *hoc*. Ce détail suffit à montrer que l'expression de « aujourd'hui » a gardé sa transparence jusqu'à une époque voisine de l'époque historique.

Le nom du « jour » qui figure dans ces expressions est justement celui que l'on trouve dans chaque langue : *dĭnĭ* en slave, *dënà* en lituanien, mais une forme voisine de dor. ἀμέρα en grec, la forme même de *awr* « jour (durée) » en arménien, et *dags* en gotique (et les formes correspondantes ailleurs en germanique). Le persan *im rōz* est entièrement transparent, avec le nom persan « du jour », tandis que, tout nouvellement formé qu'il soit, *paran* « hier » ne s'analyse pas.

La forme grammaticale sous laquelle figure le nom du « jour » diffère aussi d'une langue à l'autre. C'est le plus souvent l'accusatif (qui exprime la durée) : v. sl. *dĭnĭ-sĭ*, lit. *šeñdën* et lett. *šìodìen*, ion. σήμερον, arm. *aysawr* ; parfois un génitif : russ. *sevó-dnja*, parfois un instrumental : got. *himma daga*, v. h. a. *hiu tagu* (d'où la forme réduite *hiutu*), et sans doute irl. *in-diu*, gall. *he-ddyw*, où rien n'oblige à voir d'anciens locatifs (v. H. Pedersen, *Vergl. Gramm. d. Kelt. Spr.*, II, p. 79). L'origine de la forme adverbiale skr. *a-dyă*, lat. *h-odiē* n'est pas claire. Aucune des formes ne repose de manière sûre sur un ancien locatif ; le lituanien oppose, de manière caractéristique, un locatif tel que *rytój* « demain » (littéralement « au matin ») à l'accusatif *šeñdën* « aujourd'hui » ; de même le vieux slave oppose *utrě* « demain » (locatif, littéralement « au matin ») à *dĭnĭ-sĭ* « aujourd'hui » (accusatif).

Ce qui montre que la transparence des formes signifiant « aujourd'hui » n'est pas fortuite, c'est que les mots signifiant « hier » et « demain » ne sont souvent pas susceptibles d'être analysés et qu'on n'y retrouve d'ordinaire pas le nom du « jour ».

Il y avait en indo-européen un adverbe signifiant « hier » ; les formes en diffèrent un peu d'une langue à l'autre, par suite d'alternances indo-européennes ; mais il s'agit toujours d'un seul et même mot, dans skr. *hyaḥ*, dans grec χθές, etc. On a

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

un même type de dérivés dans lat. *hes-ternus* et dans v.h.a. *gestaron*. Le latin a simplement donné à l'adverbe la forme de locatif usuelle dans les noms tels que *Karthaginī*, et il a fait *herī*. Cet adverbe a été si stable qu'il existe encore aujourd'hui d'un bout à l'autre du domaine roman. L'allemand a maintenant encore *gestern*, et c'est un cas singulier que l'addition constante du nom du « jour » dans angl. *yesterday*.

Pour « demain », on ne connaît pas de formes indo-européennes communes. Mais il est probable que skr. *çváḥ* et lat. *crās*, inexplicables en indo-iranien tout comme en italo-celtique, sont anciens. Et les formes nouvelles qui ont été créées ont parfois cessé de bonne heure d'être analysées, ainsi gr. αὔριον qui, on le notera, est un ancien accusatif.

Si les mots pour « aujourd'hui » tendent à demeurer intelligibles au sujet parlant, c'est que cette notion appelle une insistance. Le fait s'observe à date moderne comme à date ancienne. Quand on parle d' « aujourd'hui », c'est pour appeler l'attention sur cette portion de la durée qui, étant présente, a une importance particulière.

La formation d'*aujourd'hui* et de *le jour d'aujourd'hui* s'éclaire quand on la rapproche des faits semblables qui s'observent sur tout l'ensemble du domaine indo-européen. Le mot « jour » doit figurer de manière bien apparente dans l'expression ; quand il devient méconnaissable, on tend à le restituer : l'anglais dit *to day* et le danois *i dag*. L'expression *heutiges Tages* de l'allemand se trouve depuis des siècles, et l'on a aussi : *am heutigen Tage* (*heut zu Tage*). Le polonais *dziś* « aujourd'hui » est devenu peu transparent : aussi trouve-t-on déjà *dodziśdnia* « jusqu'au jour d'aujourd'hui ».

Ici, l'ensemble des faits indo-européens éclaire les faits français et italiens. Avant de juger d'un fait particulier, il importe toujours d'examiner s'il n'a pas de parallèles dans les langues où se rencontrent des conditions semblables de développement. C'est un principe de méthode qu'il ne faut pas attribuer à des conditions spéciales un type de faits qui se retrouve, sous des formes diverses et de manière indépendante, dans un ensemble de langues.

Paris, 1925.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

NOTAS DE TOPONIMIA

por R. MENÉNDEZ PIDAL.

1. — Garumna, Garonna.

El nombre del famoso río de Aquitania que nace en la provincia de Lérida, se halla muy difundido en España, ofreciendo una de las más notables muestras de comunidad de la nomenclatura topográfica a un lado y otro de los Pirineos.

En la provincia de Huesca, en el valle alto del Cinca, aparecen dos ríos llamados *Garona* : uno en la garganta de Escuain, y otro el *Garona de los Molinos* que se une al Cinca en Badain.

Más al occidente hay otro pequeño río *Garona* [1] que desagua en la margen izquierda del Gállego, junto al caserío llamado *La Garoneta*.

También al nordeste de la provincia de Burgos, a la derecha del Ebro, hay un pueblo *Garoña*, y vecino a él otro denominado Santa María de *Garoña*. En un diploma del año 969 relativvo a próximo monasterio de Oña, se menciona el « uado de Garonna » (Archivo Histórico, original en letra visigoda) y en el folio 215 del Becerro de las Behetrías, en el siglo XIV, se inscribe también a Santa María de Garoña.

En León hay un lugar *Garueña*, al norte, en el partido de Murias de Paredes.

Igual a ese nombre es el del río *Guareña*, río que nace en la provincia de Salamanca, y entra por la de Zamora a desembocar en la orilla izquierda del Duero cerca de Toro ; la metátesis de la *u* se debe a la analogía de los muchos nombres de río que empiezan por *Gua-* (del árabe *wad*, « río »). Los documentos antiguos llaman a este río de Zamora *Garona*, año 1116 ; « val de Garona » año

1. Así lo llama el *Diccionario* de Madoz. Los mapas modernos de Méndez y de Chias lo llaman en diminutivo, *Garoneta*, lo mismo que el caserío.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

1140 ; « valle de Garonna » año 1156 [1]. Junto a este río hay una granja que de él toma el nombre de *Guareña* [2].

Establecida por medio de los documentos del siglo XII la identidad de *Garonna*, *Garueña*, *Guareña*, hay que añadir a esta lista de lugares que en lo antiguo llevaron el nombre de *Garonna*, otros dos pueblos hoy llamados *Guareña*, a saber, uno en la provincia de Avila y otro en la de Badajoz.

Vemos que, no solo en la región Pirenaica, sino muy lejos de ella se usó el mismo nombre toponímico, indudablemente ibérico. Su vocal tónica era vacilante, ora cerrada ora abierta, según se desprende de la varia grafía que los antiguos daban al río de la Aquitania, *Garumna*, *Garunna*, Γαρούνας, *Garomna*, *Garonna* [3]; a esta vacilación responde la doble forma de los nombres modernos de la region castellano-leonesa, ora con *o*, ora con *ue*.

Por último es de notar que el vocablo vive hasta hoy, con significación de nombre común, en Salamanca : *guareña*, « ribera, charca, prado en que abundan los regatos » [4]. La etimologia de este vocablo salmantino queda bien comprobada con la del río *Guareña*.

2. — Sufijos átonos.

En otra ocasión traté del uso de los sufijos átonos en español, del tipo *casca* = *cáscara*, *relampo* = *relámpago*, *buzo* = *búzano*, *bonito* = *bonítalo* ; se forman con una vocal inacentuada, seguida de una consonante sonora, por lo común *r*, *g*, *n*, *l*, y la *a* u *o* final, de femenino o masculino. No conocía yo entonces de este uso más ejemplo toponímico seguramente antiguo que *Bracăra*, nombre latino de la ciudad céltica portuguesa, derivado de braca, prenda de vestir característica de los celtas, que en la Galia Narbonense se llamaban bracăti, y en las bocas del Duero bracări.

1. Archivo Histórico Nacional ; Orden de San Juan, Archivo General de Zamora, Libro matrícula de donaciones y confirmaciones reales de la Orden, Legajo 1º, documentos números 1, 3 y 8.

2. Madoz, *Diccionario Geográfico*, IX, pág. 56 *a*.

3. V. De Vit, *Onomasticon*, t. III, pág. 210 *b*. E. Hübner, *Monum. Ling. Iber.*, pág. 245 *c* y XCV.

4. J. de Lamano, *Dialecto salmantino*, 1915, pág. 479.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

El nombre de esa ciudad tomó antiguamente otras variantes del sufijo átono, diciéndosse también *Bracăla* y *Bracăna*.

Ahora puedo citar algunos otros ejemplos antiguos de la adición de este sufijo átono, el cual producía variantes de nombres de pueblo, que ora prevalecieron con el sufijo, ora sin él.

Al lado del nombre *Toletum*, la ciudad regia visigótica tenía también el de *Toletŏla*, forma que debía ser predominante al tiempo de la invasión musulmana, ya que la ciudad fué llamada por los autores árabes *Toléitola*. No sé que se haya explicado hasta ahora este incremento que aparece en la forma árabe, y que no es más que uno de tantos sufijos átonos usuales en el romance español. Tampoco sé que en documentos cristianos se hayan señalado ejemplos de la forma con sufijo ; y he aquí dos, inmediatos a la reconquista de la ciudad : « rex Adefonso in Toledola » año 1085 (Archivo Histórico, Sahagún, núm. 618) : « regnante rex domno Adefonso in Legione et in Toletola » año 1097 (Archivo Histórico, San Zoil de Carrión, P-7).

El nombre de *Gordaliza*, que lleva un pueblo de la provincia de Valladolíd, tenía también antiguamente una forma concurrente con sufijo « in villa que vocitant *Gordalizala* » año 1091 (Archivo Histórico, Sahagún, número 640) [1].

Al lado de los muchos pueblos que se llaman *Piedra* (en Galicia, Asturias, Zaragoza, Burgos, etc.), *Pedra* (en Galicia), *Pera* (en Granada, Gerona y Mallorca), hallamos *Piédrola* en Ciudad Real, o con forma latinizante culta, *Pétrola* en Albacete. La antigüedad de estas formas con sufijo se ve en un documento del año 1085 en que « Sangio Fortunionis de Piedrola » dona al abad de Irache (Navarra) un monasterio en tierra de Alava [2].

Otro ejemplo antiguo es *Piérnegas* o *Piérnigas*, en Burgos, villa mencionada en un documento de 1123, « in villa Piernegas » (Archivo Histórico, Oña R. 42). No conozco pueblos con el nombre de *Piernas*, pero existe el apellido *Piernas*, el cual sin duda estará tomado de un nombre de lugar.

Aquí también debe corresponder *Solorçeno*, año 1085 (Archivo Histórico, Cartulario de Santoña, fol. 20, v.) « Sancti Petro de *Solorzeno* », año 1112 (Archivo Histórico, Nájera, Santa María

1. Comp. *Revista de Filología Española*, V, 1918, pág. 238, n. 1.
2. En J. A. Llorente, *Noticias de las Provincias Vascongadas*, III, pág. 439.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

del Puerto o Santoña), hoy *Solórzano* en Santander, compuesto sin duda de sub y un nombre de lugar semejante *Lorcio* de Burgos.

Horcanos aparece mencionado en un documento del año 894 [1]; hoy es *Huércanos*, en la Rioja. Es el mismo nombre que sin sufijo se halla en *Huerca seca*, alquería de Murcia. La forma con sufijo reaparece en *Vallhuércanes*, Burgos, al lado de *Valluerca* o *Balluerca*, pueblos de Burgos y de Alava. Todos son derivados del latín ŏrca « vasija, cavidad ». Otra variedad del sufijo se halla en *Huércal*, Almería, con consonante *l* y con la *o* final perdida por influencia árabe (compárese *Montiel* « montiello », *Vascuel* « vascuelo ») ; la *o* se conserva en *Huércalovera*, nombre que puede descomponerse Huércalo-Overa, si en realidad el despoblado y castillo de Obera que hay en su término [2], llevan ese nombre desde antiguo y no por una falsa descomposición del compuesto Huercalovera, que si esto fuera así, habría que separar Huercalo-Vera, atendiendo al Vera, Cuevas de Vera, y Vera de Levante que están contiguos. Es de notar que en Huercalovera hay varias alfarerías [3], esto es, hay fabricación de ŏrcae.

En vista de estos ejemplos, documentados desde antiguo, podemos tener también por antiguos otros muchos casos, aun sin hallarlos en documentos viejos. Tales son, por ejemplo : *Padiérnega* o *Padiérniga* en Santander [4] ; frente a *Padierna*, Oviedo, *Villapadierna*, León, *Paterna*, Andalucía y Albacete [5], < paterna. — *Huértalo*, Huesca, *Huérteles*, Soria ; frente a *Huerto*, Huesca, *Los Huertos*, Segovia, Cuenca, Murcia. — *Cistérniga*, Valladolid ; frente a *Cistierna*, Santander, León. — *Espuéndolas*, Huesca ; frente a *La Espona*, Lérida, Barcelona, *La Espunyola*, Barcelona, y frente al nombre común *espuenda*, usual en Aragón en el sentido de « ribazo », < spŏnda. — *Puértolas*, Huesca ; frente a *Puertas*, Oviedo, Salamanca, Málaga, *La Puerta*, Oviedo Santander, Valladolid, etc. — *Sámano*, Santander ; frente

1. A. C. de Govantes, *Dicc. Geográfico, por la R. Acad. de la Historia, Seccion II, Rioja*, 1846, pág. 93 *b*, cita otro ejemplo de *Horcanos* del siglo x.

2. Madoz, *Diccionario Geográfico*, voces *Overa* y *Huercal-obera*.

3. Madoz, IX, pág. 290 *a*, 291, *b*.

4. La forma *Padiérnega* es la acogida en el siglo XVI por el *Becerro de las Behetrias*, pág. 222.

5. Véase *Revista de Filología Española*, V, 1918, pág. 240.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

a *Sama*, Oviedo. — *Arandiga*, Zaragoza; frente a *Aranda*, Zaragoza, Burgos, y *Arandilla*, Burgos, Soria, Cuenca, Guadalajara. — *Nuévalos*, Zaragoza, frente a *Nueva*, Oviedo, *Nuevas* Cáceres, *Nuevo* Jaén, Granada. — *Bárbalos*, Salamanca, *Bárboles*, Zaragoza; frente a *Barbos*, Coruña, *Barba*, Mallorca, Salamanca. — *Ciérvana*, Vizcaya, frente a *La Cierva*, Cuenca, *Ciervos*, Avila.

¿No será ocasión de mirar como uno de tantos sufijos átonos el del nombre *Barcĭlo* o *Barcĭno*? La variedad de la consonante, ora *l* ora *n*, asemeja este nombre al de *Bracăra*, *Bracala*, *Bracana*, a pesar del caso régimen *Barcĭlonis* y de la forma concurrente *Barcilona*. Pudiera ser nombre análogo a *Bárcena*, Oviedo, León, Santander, Burgos, Palencia, *Bárcina*, Burgos, *Barcia*, Galicia y occidente de Asturias, *Bárcenas*, Oviedo, *Bárzana*, Oviedo, *Barcenilla*, Palencia, Santander, Burgos, *Barciela*, Galicia; frente a las formas sin sufijo átono, *Barca*, Galicia, Oviedo, Cataluña, Soria, Navarra, *Barcela*, Galicia, *La Barcella*, occidente de Asturias, Castellón, *Barceda*, Oviedo.

3. — Orna.

Hallamos en la Península varios derivados de ọrna, nombre quizá idéntico al que lleva el río de Galia Orna > *Orne*, y análogo al que produjo el derivado Orniacus, alusivo a un pueblo de la Hispania Tarraconense.

Tenemos primero *Viduerna*, Palencia, cuyo primer elemento parece ser *via*, como en *Viadangos*, León, *Viacamp*, Huesca, *Viabelez*, Oviedo; un pueblo de Zamora presenta la doble forma de *via*: *Viadañes* y *Vidayanes* < via de Johannes.

Calahuerna Zamora, con el primer elemento de *Calamonte* Badajoz, *Calamocha* Teruel, *Calahorra* < Calagurris, *Calasanz*, Huesca, etc.

Cabuérniga Santander, nombre explicable en vista de su forma primitiva *Caornega*, año 978 [1], y con falsa corrección de *c* por *g*, *Kahornica*, año 1085 [2]. Se compone este nombre del prefijo

1. *Cartulario de Covarrubias*, pub. por el P. Luciano Serrano, 1907, pág. 27, variante *Kaornega*, pág. 20.

2. *Becerro Gótico de Cardeña*, publ. por el P. L. Serrano, 1910, pág. 372-373.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

ca- (de *cascabel*, *cafresno*, *camudar*), del nombre *orna* y del sufijo átono arriba estudiado. En Oviedo hay *Cabuernia*, que pudiera ser el mismo nombre sin sufijo átono; pero como en la misma provincia hay varios pueblos llamados *Cabornia*, *Cabornio*, *Caborno*, y *Cabornín*, cuya *b* no es explicable por el diptongo *ue*, hay que separarlos del nombre primitivo *Caornega* sin *b*.

Madrid, 1925.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

QUERCINOL *FARAGNA* « SORTIR DU NID »

par **Georges MILLARDET.**

M. Jean Izoulet attirait dernièrement mon attention sur ce mot, bien connu dans toute la région du Bas-Quercy, et qui est à la base du *faragnol* « oiseau branchier » mentionné dans le *Tresor dóu Felibrige*, p. 1153.

L'étymologie de ces deux mots et de toutes les formes relevées par Mistral est claire.

De *nīdus* le latin avait tiré plusieurs dérivés. *Nīdificare*, d'après *nīdificus*, est chez Virgile, Columelle, Pline. Il persiste vraisemblablement dans le français *nicher* — lequel pourrait cependant représenter aussi, selon l'observation de M. Meyer-Lübke, un **nīdicare*, dérivé de *nīdicus*, qui est attesté chez Varron, et devant lequel l'on doit donc supprimer l'astérisque du *R. E. W.*, n° 5913 —. **Nīdiculare*, **nīdale*, **nīdax* ont dû exister plus ou moins partiellement en roman commun, comme l'indiquent les nombreux vocables, italiens, français, provençaux signalés depuis longtemps : v. *op. cit*, 5908-11.

Les formes italiennes, dialectales ou littéraires, *nidiare*, *nidiata*, *nidio* en regard de celles de la France méridionale, *niado*, *niaio* (Mistral), *niada* (Dauzat, *Glossaire étymologique du patois de Vinzelles*, n° 3059), etc., tendent à montrer que le suffixe *-iare* a dû se combiner, à diverses dates, avec *nīdus*.

Ce suffixe s'adjoint en général à des adjectifs, tout d'abord en *-is* (*molliare*), puis à toutes sortes d'adjectifs et de participes (**acutiare*, **corruptiare*). Parfois cependant il s'unit à des substantifs. Le point de départ de cette dérivation semble avoir été les substantifs du type *dominium*, d'où **dominiare* esp. *domeñar* et par extension **ordiniare*, esp. *ordeñar*, etc. Cf. sans doute **iriare*,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

à côté de *irare* d'où v. fr. *irier* à côté de *irer* ; **cūriare* (influencé par *cūriosus*) d'où v. esp. *curiar* à côté de *curar*. En provençal notamment on peut citer l'adjectif *doloiros* tiré de *dolor* d'après *doloirar* qui se lit plus d'une fois, par exemple dans *Flamenca*, v. 4130, et qui suppose *dolor* + *-iare*. Voir sur cette dérivation, outre Meyer-Lübke, *Gram. l. rom.*, II, 657, E. L. Adams, *Word-Formation in Provençal*, p. 335 n. 2 ; cf. p. 337 n. 1.

Est-ce sur *-iare* que repose la forme *nįyə* « nid » usitée dans les parlers gascons de la région bazadaise (v. *Petit atlas linguistique des Landes*, carte 333), et ce substantif est-il un déverbal d'un **nīdiare* latin ?

La chose est douteuse, car la géographie nous montre le bazad. *nįyə* « nid » installé dans le domaine de *mįjə* < *mĕdiam* : *op. cit.*, carte 128 « demie ». Dans ce coin de la région considérée, le traitement du *y* intervocalique primaire — ou du moins ancien — est en principe *-j-*, c'est-à-dire qu'il aboutit à la prépalatale chuintante sonore. Cf. *bųjə* « fuir » ibid. 218 ; *plųjə* « pluie », 402 ; *trųjə* « truie », 507 ; *sųjə* « suie », 487 ; *lę̀wjə* « liège », 277 : *lḗwę̀jrə* « légère », 268 ; *kąwjə* « cage », 71, etc.

Toutefois, dans la même zone, le *-y-* intervocalique n'est point passé à *-j-*, lorsqu'il est d'origine plus récente. La région bazadaise de la carte 300 « ils mènent », points 40, 80, offre une forme *mįyən*, qui est un développement de *mįən* < *mĭnant* avec production d'un *-y-* transitoire, lequel n'est point passé à *-j-*. Et tel est encore le cas du *-y-* de *harīyə* < *harīə* < *farīnam*, carte 188, « farine », et d'autres *-y-* qui se sont développés en position syntactique : *kiya* « il y a », pour *k'i-y-a* < *qu(o)d ibi habet* ou *qu(o)d hic habet*, au point 40 de la carte 571. Le point 80 offre *ya*, qui est une réduction de *i-y-a* < *ibi habet* ou *hic habet* par suite de l'absorption de l'*i* dans *y* resté palatal. Cf. encore *ibid.* : *bouley y ana* « je voulais y aller » carte 563, etc.

Le bazadais *nįyə* « nid » ne semble donc pas remonter directement à **nīdiāre*, lequel aurait ici abouti à **nįją*. Je l'expliquerais plutôt comme une forme déverbale de **nįą* avec développement d'un *-y-* transitoire ; et ce **nįą*, qui existe peut-être encore dans le pays, mais dont je n'ai pas eu l'occasion de recueillir des exemples au cours de mon enquête sur place, repose vraisemblablement sur le substantif *nį* < *nīdum*, par adjonction simple de *-ą* < *-āre*. On peut voir en effet que le domaine géographique de *nį*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

est limitrophe du mystérieux *nīyə* : cf. carte 333 et la note relative au point 40.

Quoi qu'il faille penser de l'étymologie exacte de bazad. *nīyə*, et bien que des formations telles que notre **nia* supposé soient possibles sur plusieurs points du domaine méridional (cf. lim., dauph. *nī*), l'on peut admettre que **nīdiare* se cache dans nombre de formes provençales, *fournia*, *foronia*, *fronia*, *fouragna*, *faragna*, etc,

Fouragna, *faragna* sont des réductions de *fourania*, *farania* par les intermédiaires naturels *fouranya*, *faranya*. Ces formes réduites font penser à première vue à une base **foraneum*, analogue à celle que Baist a proposée pour expliquer esp. *huraño* « sauvage, insociable » (*Zeitschr*. VI, 118). Mais la valeur sémantique de ces formes *fouragna* et autres analogues, auxquelles s'attache essentiellement l'idée de « nid », et d'autre part l'aspect phonétique de ces mots, dont plusieurs offrent un -*z*-, *foronisa*, *fournisa*, nous ramènent nécessairement à *nīdum*. Dans ces dernières formes ce n'est plus **nīdiare* mais **nīdare* qui est en jeu : cf. esp. *anidar*, *nidada*, etc.

A cette double source, **nīdiare*, **nīdare* remontent également d'une part rouerg. *foroniaire*, *froniadou*, etc., d'autre part lang. *foronisou*, bord. *hournis*, etc.

Le premier élément de tous ces vocables est de toute évidence le latin *foras* ou *foris*. C'est *foris* qui entre dans la composition de rouerg. *fronia*, lang. *fourniadou*, etc. Quant à *foras*, il apparaît dans lang. *foronisa*, rouerg. *foronia*, gasc. *fouragna*.

Le vocalisme de la syllabe initiale de gasc. ou querc. *faragna*, *faragnol* a été altéré en raison de la situation que la voyelle inaccentuée occupe entre *f* et *r*. Il en résulte une tendance à la réduction et un affaiblissement qui expliquent l'assimilation de l'*o* à l'*a* passé en quelque sorte « à travers » l'*r* : *forania* > *farania*. Il se peut même qu'il y ait eu réduction complète par absoption totale de l'*o* primitif dans l'*r*, d'où *fragna*, et plus tard *faragna* par anaptyx. Les exemples de développements de ce genre, consécutifs à des absorptions, ne sont pas rares dans les parlers méridionaux.

Ainsi donc à l'article 5913 du *R. E. W.*, où sont signalés plusieurs formes italiennes, Bari *forñė* « quitter le nid », *forñà* « oiseau nouveau-né », piémont. *sfurnié* « dénicher », il y a

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

lieu d'ajouter toute une série de mots répandus dans le Midi de la France et composés comme ceux d'Outre-Monts de *foras* ou *foris* et de *nīdum*.

Montpellier, 1925.

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

UN NOUVEL EXEMPLE
DE

INTEGRUM > *ENTRE*

par Joseph MORAWSKI.

E. Langlois[1] a eu le mérite d'attirer l'attention sur le mot *entre* qui figure, à côté de *sage*, dans deux vers du *Roman de la Rose* de Guillaume de Lorris. Langlois, qui n'en connaissait pas alors d'autres exemples, dérivait *entre* de integrum, en lui attribuant le sens du lat. *integer mentis* « sain d'esprit, raisonnable ». L'étymologie *entre* < integrum est inattaquable[2]; l'équation *entre* = *integer mentis* me semble moins assurée. Voici pourquoi.

On a signalé, depuis, plusieurs autres exemples du mot *entre*[3]; il n'en est pas un seul qui signifie « raisonnable »[4]. Quand il n'est pas synonyme de *entier*, *entre* peut être traduit soit par « vigoureux », soit par « alerte »[5]. Il en est de même du mot *entre* dans un poème allégorique[6] que je me propose du publier un

1. *Romania*, XXXII (1903), p. 591,
2. L'explication de Meyer-Lübke (*Zeitschrift*, XXVIII, 265) qui voit dans *entre* le cas sujet integer, dans *entier* le cas régime integrum (cf. *prestre* — *provoire*) n'est pas admissible : déjà Chrétien de Troyes emploie *entier(s)* au cas sujet (voir *Perceval*, v. 4467 : *Sor un gastel qui fu antiers*); d'autre part, *entre* représente aussi le fém. integra (*Roman de la Rose*).
3. Voir M. Fuchs, dans *Zeitschrift*, *o. c.*, p. 365, et Langlois, note au v. 396 de son édition du *Roman de la Rose* (t. II, p. 300).
4. Le mot *entres* (*entrés* ?), employé dans un jeu-parti (nº XXIII du recueil Jeanroy-Långfors), est douteux ; si c'est notre integer, il ne saurait signifier « raisonnable », plutôt « satisfait ».
5. Cf. Langlois, *note citée*.
6. Bibl. nat., fr. 20040, fol. 136-147. Le manuscrit est sans doute antérieur à la date de 1321, qui figure, à moitié effacée, dans une note griffonnée sur le feuillet de garde, à la fin du volume.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

jour. L'auteur du poème, un certain Henri [1], parlant de la résurrection de la chair, dit :

f° 145 v° *b*.

...Lors en ceront li cuir rendu
Si com nous avons entendu ;
Deuz toz lez cors reformera,
Ja tant aterris ne cera
Li cors ne si esparpilliés
Que ne soient resparillié[s]
Et si *entre* con devront estre.
Cil avient (?) perdu le poing destre
Et porté le pié en Yllande
Et le nex en or ou en cendre
Et li remenans gise a Romme,
Cil Deus, qui les estoiles nomme,
Tost raura le cors ressamblé ;
Ja point ne l'en sera emblé,
Ou soit en or ou en argent,
Toz les raura au jugement,
Nes uns des chevouz de son chief,
Quant li cors ceront derichief
Tuit reformé si con il furent
Et tuit rauront ce qu'avoir durent [2].

Ici, le sens de *entre* ne fait pas de doute : il s'agit de l'intégrité physique. L'auteur veut dire que les membres, pour éparpillés qu'ils puissent être, seront rassemblés et les corps reformés.

J'ai donc peine à admettre que le mot *entre*, outre le sens « physique » (intact, sain, vigoureux, alerte), puisse avoir le sens que lui attribue Langlois dans les deux vers du *Roman de la Rose*. Il n'est guère propable, en effet, qu'un mot d'un usage relativement rare ait pu s'employer, indistinctement, au propre et au figuré. D'ailleurs, *entre* « raisonnable » ferait double emploi avec le qualificatif *sage* qui lui est accolé dans les deux vers en question. Enfin, integer au sens de « sain d'esprit » est à peu près inconnu aux langues romanes qui n'emploient ce mot qu'au sens physique (a) et au sens moral (b) :

a) au sens physique, integer s'employait déjà en latin dans les expressions *integer artus* « vigoureux », *integer aevi* (*annorum*)

1. Il s'est nommé à la fin de son poème, comme l'a déjà vu le rédacteur du *Catalogue*. Nous ne savons rien sur le compte de ce Henri sinon ce qu'il nous dit lui-même, savoir qu'il avait été condamné par la loi à avoir les yeux crevés :

Pus que j'é par loi adiree
Des ieus de mon chief la veue (fol. 136 *b*).

Faut-il attribuer à cette infirmité quelques particularités de son style tourmenté, notamment les nombreuses asyndètes ?

2. La phrase se construit mal (cf. la note précédente).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

« dans la force de l'âge » ; cf. ital. *intero per gli anni*, et esp. *entero* « sain, robuste », port. *inteiro* « sain »[1].

b) au sens moral, lat. integer signifiait « pur, chaste », resp. « honnête, vertueux » ; cf. anc. fr., prov. *entier* « pur, sincère, loyal », leurs dérivés *enterin* et *entairin*, et le doublet moderne *intègre*, ital. *integro*, esp. *entero*, port. *inteiro*[2] « droit, juste, parfait »[3], etc.

Il n'y a qu'en roumain que *întreg* (*la minte*) s'emploie dans le sens du lat. *integer mentis* (ou *animi*) « sain d'esprit » (cf. l'expr. *a nu fi cu mintea întreagă* « il lui manque un clou ».

Quant au mot *entre*, il n'est attesté — nous l'avons vu — que dans le sens « physique ». C'est donc de ce sens-là ou de l'idée de l'*intégrité physique* qu'il faut partir aussi dans les deux vers du *Roman de la Rose* qui contiennent le mot *entre*. En effet, dans le premier passage de Guillaume (le portrait de Vieillesse), les mots *sage* et *entre* sont opposés au manque de *sen* et de *force* qui caractérise ce personnage ; il s'ensuit que c'est la présence de ces deux qualités qui devait lui convenir *en son droit aage*, et Langlois est dans le vrai quand il dit : « On pourrait croire qu'il (le qualificatif *entre*) est à « force » dans le même rapport que *sage* est à « sen ».

Le sens de « vigoureux » convient donc ici très bien à *entre*. Si Langlois rejette cette interprétation c'est uniquement parce que dans le second passage de Guillaume (le portrait de Courtoisie), *sage* et *entre* sont les contraires de *nice* et de *ombrage*. Ce second passage est, j'en conviens, assez embarrassant ; le voici :

> El (*Cortoisie*) ne fu ne nice n'ombrage,
> Mais *sage et entre*, senz outrage...,

1. Et, bien entendu, au sens propre « intact, complet » ; cf. anc. fr. *sain et entier*, prov. *san et entier* « sain et sauf ».

2. port. *inteiro* s'emploie aussi, comme *inteiriço*, dans le sens de « fixe, raide, rigide » (cf. *inteiriçar* « raidir, engourdir »). Diez en rapproche allem. *steif* « raide », qui s'emploie comme *inteiro* dans les deux sens physique et moral. Cf. aussi fr. mod. *entier* dans *esprit entier* « esprit fier, obstiné », et esp. *entero* « fort, résistant » (en parlant des tissus), peut-être aussi allem. *ganz* dans l'expression *ein ganzer Mann* « homme tout d'une pièce ».

3. Ce sens « moral » est inconnu à angl. *entire*.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

et quelques vers plus haut on nous prévient

Qu'el n'iert orgueilleuse ne fole.

Si *entre* s'oppose à *ombrage*, ou *orgueilleuse* (comme *sage* s'oppose à *nice* et à *fole*), il ne saurait signifier « raisonnable », mais « prévenant, accueillant », épithète qui convient parfaitement à Courtoisie. Ce dernier sens (prévenant) s'accorde assez bien avec celui de « alerte », que Langlois lui-même attribue à l'un des exemples du mot *entre*.

En somme, je crois que le mot *entre* ne s'employait qu'au physique et que l'expression *sage et entre* était à peu près l'équivalent français de la maxime de Juvénal : *Mens sana in corpore sano*.

Poznań, 1925.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

DE L'APHÉRÈSE

par Ernest **MURET**.

Toutes les grammaires historiques des langues romanes et beaucoup de monographies de dialectes enregistrent des exemples de la perte d'une voyelle ayant formé, à elle seule ou avec une consonne suivante, la syllabe initiale d'un mot. La plupart des cas s'expliquent aisément par l'effet des combinaisons qui s'opèrent dans la phrase entre les phonèmes contigus de deux mots étroitement liés par le sens ou seulement par la rapidité du débit. Cependant, il me semble qu'on se contente trop facilement de cette donnée générale, qu'on néglige trop les cas particuliers, dont plusieurs ne se laissent pas résoudre sans peine. Chaque mot, traditionnel ou emprunté, chaque forme de langue est un problème *sui generis*. Chaque parler ou chaque groupe de parlers en règle l'assemblage selon des habitudes qui lui sont propres et que nous ne connaissons encore qu'imparfaitement. Mais de cette variété se dégagent certains aspects, certains types prédominants, dont l'étude permet de serrer de plus près le détail multiple des faits que couvre le terme général d'aphérèse.

D'emblée, il faut mettre à part les cas d'aphérèse d'une voyelle que nous offrent quelques noms de personnes, quelques termes de parenté, quelques appellations vulgaires de dignités, it. *lustrissimo*, cast. *minencia*. Ces mots, on le sait, sont sujets dans toutes les langues à de plus graves mutilations, soumis à des déformations anormales, qui tiennent à leur emploi dans la vie affective et familière et dans la bouche des enfants, ou bien à la brièveté nonchalante avec laquelle on s'acquitte d'un devoir de politesse où ne sont intéressés ni le cœur ni l'esprit. Seuls, quelques vocables de saints peuvent être cités comme des spécimens caractéristiques de l'aphérèse syntaxique : *Santa Gadea* (sancta Agatha) à Burgos, *Santarem* (sancta Irene) en Portugal. Parmi les

Digitized by Google — Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

autres exemples, en grand nombre, qu'ont réunis Mme C. Michaëlis, dans ses *Studien zur romanischen Wortschöpfung* (pp. 70 ss., en note), et Canello dans ses *Allotropi italiani*, ou que j'ai recueillis dans mes lectures et en dépouillant les dictionnaires étymologiques, mon choix a été fort limité par l'obligation de faire tenir cet article en très peu de pages. Pour les étymologies je renvoie expressément, par l'abréviation R E W, ou bien tacitement, après vérification, au *Romanisches Etymologisches Wörterbuch* de M. Meyer-Lübke.

Les procédés de l'aphérèse syntaxique se laissent ramener à deux : une aphérèse primaire, immédiate, l'aphérèse proprement dite, qui consiste dans l'amuissement d'une voyelle initiale au contact de la voyelle finale du mot précédent, et une aphérèse secondaire, médiate, qui résulte d'une crase antérieure entre les deux voyelles contiguës.

E initial s'amuït quelquefois, dans le catalan parlé, après une autre voyelle [1]. *E* et *i* ont été sujets à l'amuissement syntaxique dans la poésie et la prose italiennes jusqu'au XVIIe siècle : *la'thimologia* (Monaci, *Crestomazia Italiana dei primi secoli*, p. 155, l. 31); *la'magine* (*Chantari di Lancellotto*, éd. Griffiths, VII, v. 382) ; *lenfiamate rote* (Pétrarque, *Ne la stagion*, v. 15) ; *lo'mperadore, la'nsegna*. Ils y étaient déjà soumis en latin, non seulement avant *s impurum*, mais sans aucune restriction, puisque toutes les langues romanes, puisque les inscriptions et les manuscrits, à partir du IVe siècle, fournissent des exemples de l'aphérèse de ces voyelles avant n'importe quelle consonne [2]. Cet usage commun se perpétue en roumain par l'amuissement, facultatif après une autre voyelle, de l'*î* continuateur d'*i* et d'*a* latins protoniques avant une consonne nasale : *Una'n casă mi-l vîra*, dit une chanson moldave citée dans la *Syntaxe* de M. Meyer-Lübke (§ 564). Il en est résulté non seulement, comme ailleurs, la perte d'un ancien *i*, mais aussi d'un ancien *a* dans *noáten* (annotinus) et *miel* (agnellus) [3].

1. *Grundriss der rom. Philologie*, I (2e éd.), p. 854, n. 3.

2. Schuchardt, *Vokalismus*, II, pp. 365 ss. ; L. Sommer, *De prosthesi et aphaeresi e glossariis latinis illustrandis* (thèse d'Iena, 1900).

3. Tiktin, *Der Vocalismus des Rumänischen*, §§ 19, 101, 118 (*Zs. f. rom. Phil.*, X, p. 255 ; XII, pp. 237 et 439).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

J'ai entendu dire à une fillette de six ans : « des feuilles de calyptus ». Avec l'amuissement syntaxique après a(d), la crase avec de ou ses variantes dialectales *də* et *di* a sans doute contribué à l'aphérèse d'un *e* ou d'un *i* dans les noms de lieu *Gubbio* (Iguuium), *Spello* (Hispellum), en Italie ; *Mérida* (Emerita), *Lérida* (Ilerda), en Espagne ; *Bram* (Eburomagus), dans l'Aude ; *Chandolin* (*Eschandulins* 1179-81), *vẹrdõ* (Yverdon), *tavayi* ou *þavayi* (Estavayer), en Suisse. Les exemples suivants font voir comment un *a*, un *o* ou (suivant les conditions dialectales) un *u* initial se confondent avec un *a*, un *o*, un *u* final dans une voyelle unique, commune à deux mots consécutifs :

It. *l'amica*, *la ragna*, *l'onore*, *lo spedale*, *cielo scuro* ; *nu cce ccuntu' n'ura*, « non ci discorro un'ora », à Lecce (*Arch. Glottologico*, IV, p. 133, n. 1) ; *per nulla humana stutia* (ib., XV, p. 264, § 49), dans un acte de 978 du *Codex diplomaticus Cavensis* (II, n° 307) ; *q'era su' na flumana*, au v. 54 des *Proverbia que dicuntur de natura feminarum* ; *m'a bandonà*, dans le *Panfilo* vénitien (n° 455) ; *tegnando* [oc]*culti*, dans un poème génois sur la bataille de Curzola (Monaci, p. 441, v. 27) ; *à* [av]*uti* (ib., p. 38, l. 83), *a'ssalire* (*Zs. f. rom. Phil.*, IX, p. 523), dans d'anciens textes siennois.

Cast. *un águila* et jadis *el arena* ; *imán*, du prov. *aïman*, dans la locution *piedra imán* ; *llegó* [a] *aquel lugar*, au chap. XXIV du *Libro del Cavallero y del Escudero* de D. Juan Manuel (*Rom. Forschungen*, VII, p. 462) ; pg. *um* [hor]*ror* ; fr. *l'amie*, *ma mie* ; [a] *Andenne*, dans un vers de Jean de Condé (Nyrop, *Gramm. hist.*, I, § 287) ; surs. *sa legr'el* (*Arch. Glott.*, I, p. 9) ; eng. *A tia grazia vains*, *sco cha vais*, *cha vessan gieu* (Velleman, *Grammatica della lingua ladina d'Engiadin'Ota*, p. 483, verbe *avair*) ; frioul. *da tom*, « d'autunno » (*Arch. Glott.*, IV, p. 317, et Merlo, *Stagioni e mesi*, p. 67, n. 4) ; roum. *la toámna*, « en automne », *la prier*, « en avril ».

Les voyelles momentanément assemblées par la jonction de deux mots se comportent entre elles comme les voyelles constamment associées dans la même syllabe ou deux syllabes consécutives d'un même mot. Aussi leurs mutations syntaxiques ne font-elles bien des fois que répéter les phénomènes internes de résolution des hiatus. En italien, l'amuissement de l'*i* ou de l'*e* initial après une finale vocalique coïncide avec celui de l'*i* ou de l'*e* final des diphtongues, à la fin et même (à Florence) à l'inté-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

rieur des mots : *leva' mi*, *Piero de' Medici*, *a' suoi be' dì* (Carducci); *are*, *mastro*, *piato*, *vuoto*. La même coïncidence s'observe en castillan entre les *e* amuïs de *bizma* (epithema), *gitano* (Aegyptanum) ou *mellizo* (gemellum), et *cormano* (pg. *coirmão*). Il s'ensuit que le traitement des hiatus intérieurs peut jeter la lumière sur certains cas d'aphérèse syntaxique. La réduction, normale en italien, des groupes *io*, *yo*, *yu* à *i*, dans le pronom *i'*, dans *Firenze*, *pimaccio*, *piviale*, *piviere*, explique la graphie *di* [u]*no mese* dans les *Ricordi* de Matasala di Spinello (*Zs. f. rom. Phil.*, IX, p. 549). En portugais, dans *mogo* (monachum), *mó* (mola), *sò* (sola), *bôfé* (*boa fé*), *pego* (pelagum) et *ré* (rea), un *a* atone a été assimilé à un *o* ou un *e* précédent et confondu avec lui en une voyelle unique. Pareillement, l'*a* initial de *agora*, *alli*, *aqui* s'est perdu dans les composés (*a*)*tégora*, (*a*)*téli*, (*a*)*tèqui* [1] ; celui d'*agomil*, *alacrão*, *avoengo* amuï après l'article dans les doublets *gomil*, *lacrão* *voengo*. Du latin acumen est résulté *gume* dans son emploi après les adjectifs et dans la locution *dar de gume*, « frapper du tranchant ».

Les formes accourcies qui naissent des mutations syntaxiques ne sont tout d'abord que des variantes, rares ou fréquentes, des formes plus longues transmises par les générations précédentes. Pour que les unes parviennent à supplanter les autres, il faut qu'un travail de comparaison et de triage s'opère dans la pensée consciente ou le subconscient des sujets parlants. Entre une forme à voyelle amuïe après une autre voyelle et une forme à voyelle persistante, le choix est dicté par leur plus grande ou leur moindre fréquence, par l'analogie, par la tradition littéraire.

Le processus est plus compliqué dans les cas de crase. Lorsque deux voyelles sont confondues en une seule, l'espèce d'ambiguïté qui en résulte est, à la longue, malaisément tolérée. Selon que, docile ou non aux suggestions de l'analogie ou aux enseignements de la grammaire, l'usage attribue la voyelle litigieuse au premier ou au second des ayants droit, la crase se résout en une aphérèse ou une élision secondaires. La différence n'est perçue ni à l'articulation ni à l'audition. Mais l'aphérèse, la *déglutination*, comme dirait M. Tappolet, devient manifeste au passage du mot dans

1. Cornu, *Die port. Sprache* (*Grundriss*, I), §§ 130, 257, 261, 297.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

une condition qui ne permet pas la crase : it. *che lezzo! le ragne, il ragno, gli spedali, la suzzacchera* (pl. n. de oxysaccharum) ; *suo micho* (*Chantari di Lancellotto*, I, v. 207), d'après le fréquent *mica* ; fr. *ma chère mie* ; eng. *no vain, al varà*.

Ainsi, tandis que l'amuissement et la crase syntaxiques sont des faits purement phonétiques, où le cerveau n'intervient que pour le réglage des mouvements articulatoires, l'aphérèse, en tant qu'elle modifie d'une façon durable la figure d'un mot, nous apparaît comme un fait d'ordre psychologique : estimation ou répartition nouvelles des éléments dont se compose un groupe de mots. Cette revision du matériel de la langue a souvent donné lieu, en suite de fausses attributions ou de fausses restitutions, par analogie ou par imitation, à des échanges de voyelles qui sont étroitement solidaires des mutations syntaxiques et en trahissent l'action cachée sur des mots en apparence rebelles à l'aphérèse : variantes en *e* ou *i* de ascalonia, a(u)scultare, hospitale, obscurus ; it. *l'ancudine* et *l'anguinaia, aguale- iguale- uguale* ; cast. *arveja, obispo, orín,* ; cat. *anyorar*, galicien *añoranza* (ignorantia), « nostalgie » ; fr. *aragne-iragne, aronde-eronde-ironde, olifant* ; etc.

Un esprit bien fait (ce qui ne veut pas dire un esprit géométrique) ne saurait concevoir l'aphérèse comme la conséquence d'une mutation syntaxique, si la somme des éléments engagés dans une combinaison donnée ne demeure pas, après l'amputation de l'initiale, *mutatis mutandis*, égale à ce qu'elle était auparavant. Il faut donc vérifier les cas qui sont ou paraissent être réfractaires à cette exigence de la raison. Soit le mot *prêle* : *la prêle* n'est pas identique à afr. *l'asprelle*. Peut-être y a-t-il eu interversion de la durée des deux voyelles, comme dans it. *suzzacchera* de la durée des consonnes ? Au surplus, l'abrègement d'un *a* jadis suivi d'une *s* est constaté dans quelques autres mots français : *attelle, chaton, valet*.

Autre discordance, plus grave, entre la consonne longue ou le groupe de consonnes, intérieures en latin, et l'initiale, brève en toscan, dans les pronoms et articles *lui, lei, lo, la, li, le,* les adverbes *lì* et *là*, les composés de eccum, les mots *badessa* et *badia* (cf. *abbate*), *cagione, chiesa, domada, lezio* (illicium), *Nunziata* (cf. *Annunziata*), *ratto, sala* (ax-alis), *senza, sugna, ven-*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

tura, *versiera* et *versiere*. Peut-être quelqu'un de ces mots est-il emprunté à un parler sans consonnes longues, par exemple *versiere-a*, avec les doublets *a(v)versiere-a*, au français ? Mais, si l'on fait entrer en ligne de compte les formes castillanes *lo*, *la*, *le*, *los*, *las*, *les*, sans *l* mouillée, les formes portugaises correspondantes avec *l* amuïe, le changement des sourdes en sonores dans it. *brobbio*, cast. *iglesia*, pr. *gleisa*, fr. *église*, il semble probable qu'antérieurement à l'aphérèse certaines consonnes longues avaient été abrégées entre voyelles atones. L'abrègement des consonnes longues en syllabe protonique s'observe dans d'autres mots italiens et a peut-être eu lieu déjà en latin [1].

La perte d'un *a* initial, dans plusieurs noms de lieu, paraît ordinairement bien motivée par la crase fréquente avec les prépositions *a* et *da*. Mais, pour qui ne se contente pas de l'à peu près, quel flagrant désaccord entre la consonne intérieure brève de Arunda, Agrigentum, Ariminum, *Amalfi*, et l'initiale longue prononcée par les Espagnols dans *Ronda*, par la majorité des Italiens, après les prépositions *a* et *da*, dans *Girgenti*, *Rimini* ou *Malfi* (Monaci, p. 358, l. 32) ! Dans ces exemples, l'aphérèse est un effet de dissimilation. En se joignant au nom de lieu, la préposition a déclenché le mécanisme bien connu d'escamotage d'une syllabe totalement ou partiellement identique à une syllabe contiguë. Comparez it. *la Magna*, *cesso*, *cenno* ; cast. *ceño*, *cejunto*, *malvisco* ; fr. *av'ous ? sav'ous ? Neuville* et *Noville* [2].

D'autres cas, et en nombre, opposent une résistance plus opiniâtre à la crase. L'*a* initial des masculins et l'*o* initial des féminins, à moins qu'il n'y ait eu changement de genre, l'*o* initial des noms de lieu sans article, l'*u* initial dans la plupart des langues romanes et l'*ü* gallo-roman ou réto-roman ne sont jamais ou ne sont que très rarement liés à une voyelle finale identique. Les *a* réfractaires posent toute une série de problèmes distincts et difficiles, que je ne puis aborder ici. En revanche, comme les *o* et les *u* insurgés me paraissent tout disposés à se soumettre, je demande la permission, en finissant, de les faire comparoir devant le tri-

1. *Arch. Glott.*, II, p. 343 ; F. Sommer, *Kritische Erläuterungen zur lat. Laut- und Formenlehre*, pp. 74 ss.
2. Nyrop, *Gramm. hist.*, I, §§ 295 et 514 (*Haplologie de syllabes*).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

bunal de mes lecteurs, présidé par M. Antoine Thomas. Conformément à ce qui a été dit plus haut (p. 313), je mêle aux exemples de l'aphérèse leurs variantes à voyelle échangée.

auricula, oricla : it. *recchia* ; *le toi regle* (*Panfilo*, 63).

occasionem, ou peut-être (R E W 6029) *accasionem, par substitution de préfixe ou assimilation de la première voyelle à la deuxième : it. (ac)*cagione*, afr. *achoison*, pg. *cajão*, r. *căşunáre*.

Octauius : *Tabbiano* (Pieri [1], p. 56) ; *Tabiago*, *Tava(c)co*, *Tavasca Tavagnacco* (Flechia [2], pp. 54 et 55) ; *Tavy*, *Taviet*, *Tavey*, *Tavigny* (Holder, *Altcelt. Sprachschatz*, II, col. 830).

Octosiacus, *Othosiacus* 1231, *Mothe d'O(ic)thoisey* 1389 : *Thosiacus*, 1180, aujourd'hui *Thoisy* (Berthoud et Matruchot, *Noms de lieux habités de la Côte-d'Or*, II, p. 132). La longue persistance de l'*o* initial exclut, pour ce nom et d'autres dérivés de gentilices, l'hypothèse d'une crase avec l'un des mots agrum, fundum,, praedium, dont l'emploi était sans doute restreint aux actes officiels.

odium : pg. (o)*jeriza*.

offa : it. *fetta*.

officina : it. *fucina*, cat. *fecina*.

Onecchiori et *Necchiori*, noms de lieu (Pieri, p. 77).

Orentana 1260, 1387 : *Rontano* (Pieri, p. 24).

Oruse 1178, *Orousa* 1335, 1380 : *Arosa* 1280, *Arousa* 1282. *l'Areuse* ou *la Reuse*, rivière du Jura, affluent du lac de Neuchâtel [3].

Hostilius : *Stigliano* (et *Ostigliano*), *Stiago* (Flechia, p. 53).

oxalem : Lucques *salicchia*, fr. *salette* (R E W 6129).

VCUBATIANUM (CIL, XI, p. 216, v, 92) : *Gavazzana* (Flechia, p. 11).

Vlisipona : *Lisboa* ; suivant Cornu (*Die port. Sprache*, §§ 89 et 104), par le changement de la voyelle atone en *a*, dont il y a d'autres exemples avant *l*.

hūmorem : surs. *mur*, « goût d'un mets », *senza mur ne savur*, « sans goût » ; liégeois *amör* (R E W 4237).

ūnicornem : it. (*a*)*licorno*.

ūnum-a : it. dialectal *no*, *na*, explicable en quelques cas par crase (ci-dessus p. 311) ; Suisse romande *n*, *na*.

1. *Toponomastica delle valli del Serchio e della Lima* (*Arch. Glott.*, *Suppl.* V). Cf. *Arch. Glott.*, XIV, p. 433, § 100.

2. *Di alcune forme de' nomi locali dell'Italia superiore*, extrait des *Memorie* de l'Acad. de Turin, série II, t. XXVII).

3. *Bulletin* de la Société Neuchâteloise de géographie, XX, pp. 157 ss.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

ŭpupa : ital. *bubbola*, cast. *abubilla*, roum. *púpăză*.
ūstrina : it. *strina*.

Les formes dialectales qui figurent sous les numéros 6012, 6037, 9027 du R E W pourraient encore être jointes à cette liste. J'en ai exclu les lieux dits *ẹz tẽ* (*es Hutins*), *é ptiz tẽ* (*es Petits Hutins*), dans la campagne genevoise, parce que dans ces noms l'*ü*, toujours précédé de l'article, n'a pas été amuï en position initiale. Que l'on approuve ou que l'on rejette les solutions partielles mentionnées ci-dessus, aucune d'elles ne rend compte de l'ensemble des faits allégués. Mais diverses combinaisons de mots ou de syllabes à l'intérieur d'un mot, concordantes d'une langue à l'autre, montrent que l'aphérèse de l'*o* et de l'*u*, quand elle n'est pas due à la crase, résulte d'un phénomène d'amuïssement syntaxique, tout comme l'aphérèse bien plus fréquente de l'*e* et de l'*i*.

En italien, *la've* a longtemps fait concurrence à *là ove* et *laddove*. Dans la traduction des traités moraux d'Albertano de Brescia par Soffredi del Grazia on lit : *dimorava* [O]*loferno* (Monaci, p. 337, l. 367) ; dans des textes siennois : *a'gnuno*, *et'gni altro* (*Zs. f. rom. Phil.*, IX, p. 548). M. Menéndez Pidal [1] a relevé dans le *Fuero* de Brihuega *atro* pour *a otro*, dans le *Libro del Cavallero y del Escudero* deux exemples de *a* [o]*çidente* : *Et commo se ponen açidente...que andan ellas por si de açidente contra oriente* (*Rom. Forschungen*, VII, pp. 477 et 478). Dans une des *Nouvelles Exemplaires* de Cervantes, une servante d'auberge galicienne se défend contre *la mala piñón* de son patron [2] ; et l'on voit bien par là comment le *mur* surselvan a pu sortir de la locution *senza mur*. Dans les exemples précédents, dans les anciens adverbes sardes *issara*, *avestara* [3], et les adverbes provençaux *ara*, *era* (ea hora) [4], dans les formes castillanes, vulgaires ou dialectales, *au*

1. *Cantar del Mio Cid*, II, § 45 (t. I, p. 200).

2. *Novelas Ejemplares*, éd. Rodriguez Marin, I, p. 269 (*La Ilustre Fregona*). L'it. *pinione*, masculin, est issu par « déglutination » de *l'opinione*, qui était des deux genres au moyen âge.

3. Meyer-Lübke, *Zur Kentniss des Altlogudoresischen*, dans les c. r. de la classe d'hist. et de phil. de l'Acad. de Vienne, t. 145, V, § 15, p. 20.

4. Appel, *Provenzalische Lautlehre*, § 39.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

pour *aun*, *anque*, *ande* pour *a(d)onde*, *deseso* pour *deseoso* [1], dans le nom de femme *Tedora*, jadis usité en Sardaigne et à Sienne (*Zs. f. rom. Phil.*, IX, p. 548), un *o*, un *u*, atones ou privés de leur accent par son transfert sur une autre voyelle, se sont amuïs sous les mêmes conditions que l'*e* et l'*i* en italien ou en latin ; et ces conditions sont les mêmes qu'en grec [2]. Une voyelle plus fermée a cessé d'être prononcée après une voyelle plus ouverte; quand elles sont du même degré, comme *e* et *o*, la seconde a quitté la place à la première.

Ces conditions physiologiques de la réduction des hiatus ont dû jadis être communes à tous les parlers de la Romania. Mais avec le temps, par suite des progrès de la culture intellectuelle, la contrainte des servitudes phonétiques s'est relâchée. Les mots associés ont recouvré en partie leur indépendance, affirmé leur individualité. L'hiatus, mieux toléré, a plus rarement donné lieu à des mutations syntaxiques. Le procédé de l'élision, d'un usage autrefois beaucoup moins fréquent, a été généralisé aux dépens de l'aphérèse, dont la plupart des langues romanes ne connaissent plus l'emploi, mais dont partout l'empreinte est marquée dans un plus ou moins grand nombre de mots.

Genève, 1925.

1. Menéndez Pidal, *Manual* (5e éd.), § 31, n. 1 ; *Zs. f. rom. Phil.*, V, p. 311, et XXX, p. 351. Cuervo, *Diccionario*, I, p. 783, mentionne les doublets *an* et *on*.

2. Hatzidakis, *Einleitung in die neugriechische Grammatik*, pp. 304, 310, 321 ss. ; Thumb, *Handbuch der neugr. Volkssprache* (2e éd.), §§ 11 et 12.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

RÉALISER

par **Kristoffer NYROP.**

Selon les dictionnaires du français moderne, le verbe *réaliser* a actuellement le sens de « rendre réel et effectif » ; on dit ainsi *réaliser ses promesses*, comme on dit *réaliser sa fortune* (la convertir en espèces). Cependant dans un grand nombre de textes récents, *réaliser* présente un sens assez différent, celui de : concevoir comme réel, comprendre, se rendre compte de quelque chose, s'aviser ou, comme dit M. Léon Clédat, « reconstituer en quelque sorte dans son esprit la forme réelle, matérielle, d'une chose ».

Cette extension du domaine sémantique du verbe *réaliser* est indubitablement d'origine anglaise : elle est due à l'influence de l'anglais *to realize*, qui présente souvent le sens de « comprendre », comme dans cette phrase : *Mary now realized that she must announce the marriage.*

Le nouveau sens du verbe *réaliser* s'observe d'abord chez les auteurs qui s'occupent de la vie en Angleterre ou aux États-Unis, dans les traductions de livres anglais et dans le langage des journalistes.

Je constate ainsi que dans la traduction française du roman de Galsworthy intitulé « A Saint » le verbe *realize* est toujours rendu par *réaliser*. Je fais aussi remarquer que le nouveau sens de ce verbe est employé à tout moment dans « Une Anglaise à Berlin. Notes intimes de la Princesse Blücher sur les événements, la politique et la vie quotidienne en Allemagne, au cours de la guerre ». (Traduit de l'anglais par Mlle Henriette Cavaignac. Paris, 1921.) Ex. : Par bonheur, lorsque j'avais quitté mes parents trois jours avant, aucun de nous ne réalisait la gravité de la situation (p. 20).

Le nouvel emploi du verbe *réaliser* s'est répandu de plus en

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

plus ces dernières années; des articles de journaux et des traductions de l'anglais il a passé dans la littérature française, et on le rencontre maintenant chez les meilleurs prosateurs : M. Edouard Bonnaffé [1], en a relevé deux exemples chez Paul Bourget, et j'en ajoute ici quelques autres tirés de romans tout récents : Je le sentais confusément sans me l'expliquer, quand sur une lettre démesurée, la haute écriture d'Issaura me fit réaliser soudain les impressions que je respirais, pour ainsi dire, plutôt que je ne les éprouvais précisément (Edmond Jaloux, *Les profondeurs de la mer*. Paris, 1922. P. 162).

Et Réal songeait : « Voilà comme ils sont tous : des mots, toujours... Victoire, ils n'ont pas encore réalisé ce que ce vieux terme comporte d'horreur, et désormais d'inutilité » (P. Reboux, *Les Drapeaux*. Paris, 1921. Vol. I, p. 174).

Notre anglo-américanisme, qu'on a beaucoup critiqué, me paraît sûr d'entrer dans la nouvelle édition du Dictionnaire de l'Académie Française, puisque non seulement M. Paul Bourget, mais aussi un autre illustre membre de la savante corporation, M. René Boylesve, s'en est servi dans un de ses derniers romans, « Elise » :

Voici le passage en question : « Ce fut donc, dans l'insomnie, qu'elle commença, couchée, de réaliser l'événement. »

Je commente : Cet événement n'avait été jusqu'ici qu'un phénomène qui avait glissé à la surface de sa conscience ; elle le *réalise* maintenant, c'est-à-dire le rumine, se le représente, en fait une réalité pour sa conscience. Jusque là elle était « hébétée » (p. 184), ce fut lentement qu'elle reprit conscience de ce qui était arrivée (p. 185).

Il me paraît évident que le nouvel emploi du verbe *réaliser* comble une lacune et répond à un réel besoin ; on aurait pu, à la rigueur, recourir au verbe *actualiser*, qui s'emploie maintenant au sens de « rendre actuel », mais il présente un caractère trop philosophique, et l'on a préféré le néologisme anglais.

Cependant l'emploi de ce néologisme n'est pas sans présenter parfois certains inconvénients. Mon excellent ami, M. Emmanuel Philipot, m'a signalé, il y a quelque temps, un souvenir de guerre curieux se rapportant à notre verbe. Voici ce qu'il

1. *Dictionnaire des Anglicismes*. Paris, 1920, p. 117.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

m'écrivait dans une lettre datée du 21 novembre 1924 : « Un ancien collègue à la Maison de la Presse (où j'ai tenu le porte-plume pendant les quatre ans de guerre) m'a rappelé le monumental contresens commis par l'un des nôtres, traducteur sommeillant et passif : « L'État-Major français a pleinement *réalisé* les intentions de l'ennemi ». Cette traduction absurde, imprimée par mégarde dans notre Journal de la Presse Étrangère, causa un petit scandale. Tout le monde comprit que notre État-Major avait lamentablement subi la volonté de l'ennemi et agi conformément aux plans allemands, alors que le texte anglais voulait dire que notre État-Major avait au contraire pénétré complètement toutes les intentions de l'ennemi. »

Le nouveau sens de *réaliser* a effrayé beaucoup de ceux qui sont soucieux de la pureté de la langue française. Les néologismes partagent le sort de tout ce qui est nouveau, et ils ont toujours le privilège d'irriter ou d'inquiéter les *laudatores temporis acti*. Dans « Le Journal Littéraire » (numéro du 14 juin 1924), un abonné pose la question suivante : Êtes-vous d'avis, après M. André Gide, qui l'admet dans son volume récent *Incidences*, d'admettre l'anglicisme du verbe réaliser au sens de concevoir comme réel ?

M. (M.) André Thérive donne dans le même numéro une réponse très intéressante dont nous citerons le commencement : « L'autorité de M. Gide militerait déjà pour l'admission de ce mot dans le bon langage. Parmi les bons auteurs d'aujourd'hui, les avis restent partagés. M. Jacques Boulenger trouve son emploi commode et en somme élégant. M. Paul Souday l'a au contraire reproché à l'auteur de ces lignes qui avait eu soin de le mettre en italique. En premier lieu, il me paraît que le purisme ne doit jamais empêcher d'enrichir les mots de sens légèrement nouveaux. Ce sont là les marques d'une évolution assez légitime, surtout quand elle satisfait un besoin comme il paraît dans le cas présent. »

M. Thérive a tout à fait raison, et ses considérations me semblent judicieuses et pleines de bon sens. Les grammairiens dignes de ce nom savent qu'une langue ne se fixe jamais, et qu'ils doivent faire état d'un usage qui se présente sous les auspices et la garantie d'un grand prosateur tel que M. André Gide.

L'emploi moderne de *réaliser* nous présente une sorte de calque

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

sémantique qu'on pourrait appeler emprunt de traduction [1]. On peut faire des emprunts à une langue étrangère de deux manières différentes : on peut lui emprunter soit des vocables, ce qui est le fait le plus général, soit des sens, en transportant sur le mot indigène la signification que présente le mot étranger correspondant.

Le transport d'un sens étranger à un mot indigène a facilement lieu quand il s'agit de mots homonymes ou paronymes; c'est ainsi qu'au temps de la Renaissance, *nouvelle* a pris le sens de l'it. *novella*, et qu'à l'époque du Romantisme, *ballade* a pris celui de l'all. *Ballade* ou de l'angl. *ballad*. Ces exemples, dont il serait facile d'augmenter le nombre [2], nous présentent absolument le même phénomène sémantique que *réaliser* : extension du sens sous l'influence d'un paronyme étranger.

Je termine en rappelant que M. Thérive, dans l'article que nous venons de citer, a montré que le sens anglais actuel de *réaliser* se trouvait déjà chez Fénelon. Il cite à l'appui le passage suivant de la CVIII[e] Lettre Spirituelle : « Je comprends sans peine que l'âge et les infirmités vous font regarder la mort de près. Cette même vue rapproche et *réalise* tristement l'objet quand on le voit souvent dans la solitude et l'actuel affaiblissement de l'âge » (édit. de 1802).

M. Thérive remarque qu'à l'origine *réaliser* est un mot scolastique, un latinisme d'école complémentaire d'*idéaliser*. C'est très juste ; mais je me demande si vraiment l'emploi qu'en fait Fénelon correspond tout à fait à l'emploi moderne ; pour moi, il y a une petite nuance entre le sens que Fénelon attribue à notre verbe et celui qui s'est développé tout récemment sous l'influence de l'anglais.

Copenhague, 1925.

1. Comp. nos remarques dans *Romania*, XLVIII, p. 569.
2. Voir notre Grammaire historique de la langue française, IV, § 464 ss.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

GUILLAUME L'AMANT

TRADUCTEUR PRÉTENDU DE *L'ORDRE DES BANNERETS DE BRETAGNE*

par Henri OMONT.

Parmi les noms imaginaires qui se sont frauduleusement introduits dans notre histoire littéraire, et qu'ont acceptés les auteurs de biographies et bibliographies récentes [1], figure un certain frère Guillaume L'Amant, moine cistercien, qui aurait traduit en 1280 un opuscule intitulé *L'Ordre des bannerets de Bretagne*, antérieurement composé pour la plus grande gloire de la famille des Goyon, et notamment d'un « prince banneret, qui se clamoit Goyon », et qui, vers l'année 936, aurait joué le premier rôle dans l'expulsion des Normands envahisseurs de la Bretagne, au dire de notre auteur :

En luy donc finiray celle translation,
Que pour luy seul je mets en compilation
D'un plus large traitié touchant les banneries,
Qui de Bretagne sont les primes baronnies.

Et est dans par ou ce beau livre
De Bannerets, sans plus ensuivre
Déclamé de Bretagne et d'eux
Qu'ont esté grans et valeureux,
Et qui, pour defendre patrie,
N'ont jamais refusé partie.
Et est ce beau livre en latin,
Que moy, prior de Saint Aubin,

1. Ulysse Chevalier, *Répertoire des sources historiques du moyen âge*. Bio-bibliographie (1905), t. I, col. 1924 ; Levot, *Biographie bretonne* (1852), t. I, p. 870-871 ; *Nouvelle biographie générale*, de Didot (1858), t. XXII, col. 696. Frédéric Godefroy, dans son *Dictionnaire de l'ancienne langue française* (1889), t. VI, p. 327, au mot *Pos*, cite quelques vers de l'*Ordre des bannerets de Bretagne*, qui a été cinq fois publié, depuis 1672 jusqu'en 1872,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Jadis de la fondation
Des ayeux d'iceluy Gouyon,
Frater Guillelmus dit L'Amant,
Ay translaté par le command
De dame Jeanne de Bretagne,
De Bertran Gouyon la compagne,
Et fut mil deux cens quatre vingts,
Que de translater ce m'avint.
. . . .
Et est par ou finit ce livre,
Ou abregé, que je delivre
A celle dame l'an sus dit,
Ainsi comme dessus est dit,
Le septieme juin, et quand l'ame
De celle bonne et gente dame
Yessera de son noble corps
Jesus luy soit misericors. *Amen.*

On ne saurait cependant prendre ces vers à la lettre, car un dixain final nous apprend que la traduction du prétendu Guillaume L'Amant était en prose, et qu'elle aurait été mise en vers seulement un siècle plus tard, en 1377, par un autre religieux qui a discrètement conservé l'anonyme :

Ce livre cy fut fait et translaté jadis
Par un moine qui fut de bon propos et dits.
Aujourd'huy autre moine, en plus duisant langage,
L'a mis de prose en vers. Diex luy doint bon usage.
Et ce fut l'an que chacun sçait
Mil trois cens soixante et dix sept,
Requeste d'autre dame gente,
A moult bien faire diligente,
Plaise à elle agreer ce don
Et à Diex nous faire pardon.

Le fait de la double traduction est aussi expressément annoncé dans le titre mis en tête de l'opuscule : « Cy est l'Ordre des bannerets de Bretagne et leur origine, translaté sur le latin et depuis mis en rimes françoises. »

Ce poème sur l'*Ordre des bannerets de Bretagne* était conservé au XVII^e siècle dans le château de Torigny-sur-Vire, en Basse-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Normandie, où les Matignon possédaient une bibliothèque et avaient réuni des antiquités et des œuvres d'art de tout genre [1]. La bibliothèque du château renfermait plusieurs manuscrits précieux, entre autres celui de l'*Ordre des bannerets de Bretagne*, dont des extraits furent insérés en 1661, par Jacques de Callières dans son *Histoire du maréchal de Matignon* [2]. En 1672, Moisant de Brieux, à qui le manuscrit avait été communiqué par Mme de Matignon, le publia à la fin d'un curieux petit volume intitulé : *Les origines de quelques coutumes anciennes et de plusieurs façons de parler triviales, avec un vieux manuscrit en vers touchant l'origine des chevaliers bannerets* [3]. Il devait être plusieurs fois réédité depuis par Dom Morice en 1746, dans les *Preuves de l'histoire de Bretagne* [4], par Gratet-Duplessis en 1827 [5], par Leber [6] en 1838, et par l'Académie de Caen en 1872 [7].

Après avoir attribué l'origine de l'institution des bannerets à Alexandre le Grand, notre auteur fait remonter à l'empereur Maxime l'organisation des bannerets bretons, corps d'élite associé à la fortune de Conan Meriadec pour le gouvernement de la province. Suit un résumé de l'histoire de Bretagne depuis Conan Meriadec jusqu'au milieu du Xe siècle. Les bannerets bretons,

1. Cf. les *Recherches et antiquités de la ville de Caen*, par Charles de Bourgueville, sieur de Bras (édition de 1588 et réimpressions de 1705 et 1833), 2e partie, p. 4. — C'est à Torigny qu'était conservé au XVIIe siècle le fameux marbre de Vieux, aujourd'hui à la Bibliothèque de Saint-Lô, et aussi le ms. latin 11.935, l'un des joyaux de la Bibliothèque nationale, la célèbre Bible latine, calligraphiée par Robert de Billyng et enluminée en 1327 par Jean Pucelle, Anciau de Cens et Jaquet Maci, laquelle après avoir été donnée par Louis XI à son confesseur Jean Boucart, évêque d'Avranches, échut à Joachim de Matignon (L. Delisle, *Cabinet des manuscrits*, t. I, p. 12-13, et t. III, p. 305.

2. In-folio, pages 5, 6 et 8.

3. Caen, Jean Cavalier, 1672, in-12. — Graesse, dans son *Trésor des livres rares et précieux* (1862), t. III, p. 182, a enregistré sous le nom de Guillaume L'Amant l'ouvrage de Moisant de Brieux, qu'il a confondu avec l'*Ordre des bannerets de Bretagne.*

4. Tome III, col. 1761-1766 ; très incorrectement reproduit.

5. Caen, 1827, in-4o.

6. *Collection des meilleures dissertations et traités relatifs à l'histoire de France*, t. XII, p. 436-449.

7. *Mémoires*, p. 265-278, à la suite de l'étude de M. René Delorme sur Moisant de Brieux, fondateur de l'Académie de Caen.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

comme on devait s'y attendre, y occupent la première place dans tous les événements. Le récit s'arrête brusquement à la campagne d'Alain Barbetorte, qui se termina par l'expulsion des Normands de la Bretagne en 936. Cet épisode est raconté avec des détails dont on chercherait vainement un autre exemple dans le reste du poème. Il faut citer tout le passage révélateur de l'origine du Traité des bannerets :

Cel jeune Alain elevé
De sang royal, comme est trouvé,
Emprunta nefs en Angleterre
Pour retourner en sienne terre,
O, quand o sa gent fust venu,
Il fist prest sur ses gens gras et menu.
Un prince banneret, qui se clamoit Gouyon,
Conduisit celle classe au port de Matignon,
Ou arrivé que fut, il descendit sans faille
Et mist grands et petits en ordre de bataille.
Un chevalier illec etoit,
Qui le nom de Gouyon portoit,
Bel et gent en toute maniere,
Et qui etoit chef de baniere.
Icel comme sage et expert
Conduisit tost l'ost, comme appert
Par un livre de bannerie
Fait sans fraude et sans trufferie,
Ou estoit son bien et pouer,
Pour plus seureté et trover
Ainsi comme la segnorie
De Matignon sens jenglerie
Qu'etoit moult haute baronnie,
Appartenante à bannerie ;
Auquel pais ars et demolly
Cuidoient bien ne trouver nully
Qui pust opposition mettre
A ce qne vouloient entremettre,
Qu'etoit sans crainte ni dangiers
Nettir Bretagne d'etrangers.
Et pour ce, tot le prime à terre,
Fut o bande, sans plus enquerre,
Cil Gouyon, qui de ça et la
Occiroit tout, sans dire hola,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Cette gent normande et danoise,
Qui tant leur avoit fait de noise.
Si advint qu'environ l'an neuf cens trente six
En Bretagne Normans Danois furent occis
Par habitans du pais et gens de toute sorte,
Après que passés mer furent sous Barbetorte.

Il semble ainsi que l'auteur du Traité des bannerets ait tout subordonné à l'intention d'amener cet éloge d'un compagnon d'Alain Barbetorte, qui ne nous est connu par aucun autre témoignage [1]. D'autre part les passages qui viennent d'être cités montrent surabondamment que le style et l'allure de l'*Ordre des bannerets de Bretagne* ne peuvent convenir en aucune façon à un ouvrage du XIII[e] ou du XIV[e] siècle. C'est un mauvais pastiche qui ne semble pas être antérieur au XVII[e] siècle, époque à laquelle des généalogistes complaisants ont voulu faire remonter jusqu'aux temps fabuleux les origines de la famille des Goyon. Charles d'Hozier, pour la généalogie qu'il en a dressée [2], a pris comme point de départ un Étienne Goyon, vivant au commencement du XIII[e] siècle, et encore fait-il les plus expresses réserves au sujet des premiers rameaux de son arbre généalogique. Sur un de ces rameaux suspects figure Jeanne de Bretagne, femme de Bertran Goyon, la dame à qui est dédié l'*Ordre des bannerets de Bretagne*. Mais, écrit Charles d'Hozier, « cette Jeanne de Bretagne ne se trouve point dans la maison qui regnoit alors en Bretagne ». Elle n'est pas nommée non plus dans la généalogie des Goyon insérée dans l'*Histoire généalogique de la Maison de France*, du Père Anselme [3]; mais par contre la célébration de son mariage avec Bertrand de Matignon est représentée sur le quatrième des onze grands tableaux qui subsistent de ceux que François de Matignon fit peindre en 1657 « à la gloire de ses ancestres » dans la galerie du château de Torigny [4]. Pour toutes ces raisons l'*Ordre des*

1. Le dernier historien de la Bretagne, Arthur de La Borderie, n'en fait nulle part mention.

2. Bibliothèque nationale, ms. français 31.051 (Cabinet d'Hozier, 170).

3. Tome V (1730), p. 374-424,

4. Chacun de ces tableaux a été le sujet d'une petite pièce de vers, dont l'auteur est Jacques de Callières, l'historien du maréchal de Matignon. Ces pièces ont été réunies en un petit livret imprimé à Saint-Lô, vers 1660, chez

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

bannerets de Bretagne ne peut être considéré comme appartenant à la littérature du moyen âge.

La même exclusion doit s'appliquer à un autre petit traité en prose intitulé : « Cy est li traitié de chevalerie à tous allans et venans, translaté du latin en langue vulgare », et qui se termine par ces mots : « Cy fine le petit abregé de chevalerie, translaté sur l'original et mis en langue vulgare et françoise en l'année mil trois cens soixante et dix sept. » Cette date est exactement celle qui se lit à la fin de l'*Ordre des bannerets de Bretagne*, publié par Moisant de Brieux, l'année précédente, dans un *Recueil de pièces en prose et en vers* [1]. Il l'avait trouvé, dit-il ailleurs [2], à Torigny, entre les mains de Madame de Matignon. Toutefois, il faut le reconnaître, ce traité de chevalerie ne contient aucune allusion aux exploits des Goyon.

On n'en peut dire autant d'un troisième opuscule, de même origine et dont la fausseté est reconnue depuis longtemps, l'« Extrait en abregié des vieulx memouriaulx de l'abboie de Saint Aubin des Boes en Bretaigne, por la moison de Matignon, qui a fondé ladicte abboie, sievant un vieux chartrier qui fut autrefez en celle abboie ». Francisque Michel, en publiant jadis cette œuvre apocryphe, extraite soi-disant d'un « Liber sive memoriale antiquitatum Britanniarum », qui aurait été compilé en 1388 « pro primo bannereto Matignoniano », l'a rapproché de l'*Ordre des bannerets de Bretagne* et en a très judicieusement fait entrevoir la fausseté. Il n'avait utilisé pour son édition que le seul manuscrit français 14.405 (ancien Suppl. fr. 1525) de la Bibliothèque nationale. Ce petit volume, composé de 26 feuillets en parchemin et qui a appartenu aux Matignon, a l'apparence d'un livre transcrit en caractères gothiques des derniers temps du moyen

Jean Pien, livret qui devait se composer de cinq doubles feuillets, portant les signatures A à E. Nous n'en connaissons qu'un exemplaire (incomplet du premier double feuillet, qui devait contenir le titre et probablement une dédicace), d'après une communication due à l'obligeance de notre confrère M. le commandant Espérandieu.

1. Caen, Jean Cavelier, 1671, in-12, p. 145-159.

2. *Les origines de quelques coutumes anciennes* (Caen, 1672, in-12), p. 196.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

âge, bien qu'en réalité il ne soit que l'œuvre d'un copiste ignorant et malhabile du XVII[e] siècle ; les vingt-six petits chapitres, ou mémoriaux, qui le composent, en vers octosyllabiques, se rapportent presque tous à des épisodes fabuleux de l'histoire généalogique des Goyon de Matignon.

Une copie très bien calligraphiée des mémoriaux de l'abbaye de Saint-Aubin, datant du XVIII[e] siècle et conforme au manuscrit français 14.405 de la Bibliothèque nationale, est conservée aux Archives de la principauté de Monaco. Le scribe, à qui l'on doit cette copie, a transcrit avec la même élégance une pièce intitulée : « Cy est l'abbregié par extraict du livre chartrier de l'abbaye de Saint Aubin des Bois en Bretagne, translaté du latin en langue vulgate, par frere Ollivier, humble prior de laditte abbaye, et par luy et tout le convent doudit lieu envoyé ou sire de Matignon, ainsi comme par eulx il luy fut promins ; et premierement sera un petit discours pour faire sçavoir et entendre comme est advenu que ledit chartrier ne soit plus comme autrefois fut [1]. » Elle se termine par ces mots : « Et est là la fin de ce dict recueil ou Memorial, faict en abregié et extraict dou dict livre des Memoriaulx, qui prins furent des fragments et reste d'icel vieux chartrier, et par nous abbé, prior et religioux de l'abbaye de Saint Aubin des Boués en Bretagne, trié et donné à cette maison par couppie, ainsi que dict est ; et scilicet ita res est et autenticum. Fait premier juin mil IIII[c] dix. Sil. Guérin, par coppie collationnée faite en original. » C'est une rédaction en prose de fables qui sont racontées en vers dans les Memoriaux et dans l'Ordre des bannerets. La date de 1410 ne mérite pas la moindre confiance et les noms du prieur frère Ollivier et de « Sil. Guerin » sont aussi fantastiques que celui du prétendu Guillaume L'Amant.

Paris, 1925.

1. *Extrait abrégé des vieux mémoriaux de l'Abbaye de Saint-Aubin-des-Bois en Bretagne*, publié par Francisque Michel (Paris, Jannet, 1853, in-16), dans la Bibliothèque elzévirienne. Cf. un compte rendu de L. Delisle dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*, 1854, p. 392.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

LA *FESTA DI SUSANNA*

SACRA RAPPRESENTAZIONE FIORENTINA DEL SEC. XV

di Amos PARDUCCI.

Noi abbiamo già avuto occasione di studiare alcuni testi fiorentini relativi alla storia di Susanna, anteriori al rinascimento[1]. Ora, a meglio lumeggiare le loro relazioni e per illustrazione di altra *ystoria*, in terza rima, dovuta a Lucrezia Tornabuoni, che si conserva inedita nel ms. Magl. VII, 338, cc. 81ro-89ro della Nazionale di Firenze e della quale ci occuperemo fra breve, è opportuno prendere in esame la *Festa di Susanna*, sacra rappresentazione fiorentina quattrocentesca, che godette al suo tempo notevole fortuna. Veramente l'antico teatro italiano ebbe anche in Abruzzo una *Devotione et Festa de sancta Susanna*. La sua esistenza era conosciuta da tempo[2]; ma il testo è stato soltanto da poco reso noto ed esaurientemente, per quanto brevemente, illustrato da Vincenzo de Bartholomaeis[3]. Per quanto riguarda la composizione, essa rappresenta « una fase intermedia dello sviluppo teatrale, tra la Lauda passionale e la grande Rappresentazione Sacra Ita-

1. *Intorno alla redazione tosco-veneta della « legenda de Susanna*, in *Studii pubblicati in onore di Francesco Torraca nel XXXVI anniversario della sua laurea, Napoli, 1912*; *La « Istoria di Susanna e Daniello... poemetto popolare italiano antico* in *Romania*, XLII, 34 sgg.

2. Cfr. *Romania* XLII, p. 50 n. 3.

3. Nei due magnifici volumi *Le Origini della poesia drammatica italiana*, Bologna, Zanichelli [1924], p. 350 sgg. e *Il teatro abruzzese del medio evo* (in collaborazione col dott. Luigi Rivera), Bologna, Zanichelli, [1925], pp. 42-55. Il testo è quivi riprodotto dal cd. V. E. 349 della Nazionale di Roma (sec. XV), il quale appartenne già alla Confraternita di S. Tommaso d'Aquino di Aquila. Nel ms. la *Devotione* è conservata in modo assai scorretto; ma il De Bartholomaeis ha restituito l'ordine naturale delle stanze, tenendo presente il racconto di DANIELE XIII, 1 sgg.

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

liana »[1]; e del tempo può unicamente dirsi che i componimenti drammatici del codice di San Tommaso, che è del sec. XV, « non son tutti di una stessa epoca. Qualcuno risale, forse, sino al principio del Quattrocento »[2]. Per lo svolgimento dell'azione drammatica « segue passo passo la Scrittura »[3], con qualche ampliamento, qualche omissione e con l'introduzione di non pochi nuovi personaggi. Tali procedimenti son propri anche della *Festa* fiorentina, ma non concordano affatto nella specie[4]. Il De Bartholomaeis afferma risolutamente che il racconto di Daniele « è stato l'unico fonte dell'autore »[5]; ad ogni modo è certo che « il Teatro Aquilano del sec. XV restò immune da ogni imitazione. Esso è un prodotto spontaneo »[6].

La *Festa di Susanna* si trova nel cd. F. 3.488, cc. 110ro-120vo, della Nazionale di Firenze, che fu trascritto poco dopo la metà del sec. XV[7], nel cd. V. E. 483, cc. 67vo-76ro, della Nazionale di Roma, messo insieme nel 1482 per una confraternita bolognese[8], e fu stampata parecchie volte a cominciar dallo stesso quattrocento[9]. Le differenze fra il testo dei due mss. e quello

1. De Bartholomaeis, *Le Origini* cit., p. 352.

2. De Bartholomaeis, *Le Origini* cit., p. 345.

3. De Bartholomaeis, *Le Origini* cit., p. 350.

4. L'ampliamento nella scena iniziale dell'elezione dei giudici manca nella *Festa* fiorentina. Il lamento per Susanna condannata al supplizio è anche nella *Festa* fiorentina, ma è rivolto ai parenti; i famigliari, che si ritrovano nella rappresentazione abruzzese, non vi compaiono affatto. La scena del bagno naturalmente è assente anche nella *Festa* fiorentina, ché una tale situazione non poteva riprodursi in composizioni di questo genere. I vecchi della rappresentazione abruzzese si chiamano Naot e Alchilet; la madre di Susanna, Damina; son nomi di popolani Prisco, Filino, Manasses, Mirante, Golia, Schirino, Thesino, Trifoleo, Bischino, Altino, Clino, Diambro, Assen, Piliscio, Stanzino: le ancelle di Susanna sono Dionora e Drusiana. Sui personaggi della *Festa* fiorentina cfr. appresso nel testo.

5. De Bartholomaeis, *Le Origini* cit., p. 350.

6. De Bartholomaeis, *Le Origini* cit., p. 345.

7. De Bartholomaeis, *Le Origini* cit., p. 461 n. 4.

8. De Bartholomaeis, *Le Origini* cit., p. 487.

9. De Batines, *Bibliografia delle antiche rappresentazioni sacre e profane stampate nei secoli XV e XVI*, Firenze, 1852, pp. 42 e 88. Un nuovo esemplare dell'ed. di Siena, alla Loggia del Papa, 1607, già cit. dal De Batines, p. 42, fu messo in vendita or non è molto dal De Marinis, *Incunables et livres*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

della stampa che teniamo sott'occhio [1], sono abbastanza notevoli. Sopratutto nella scena a dialogo introduttiva e nella licenza. In F. 3.488 la scena introduttiva ha 10 ottave; in V. E. 483 ne ha invece 17, e 16 nella stampa, che manca della prima del ms., la quale è una specie di esordio.

Per che Idio che è soma Iustitia
Con la sua gratia vi sia dimostrato
Un mal judicio dato per niquitia
Da doctori posti in magistrato
Contra Susanna netta di malitia
Da Daniel propheta riprovato,
Come la sancta Bibia chiaro pone,
Con silentio l'udite e con devotione [2].

In F. 3.488 i due contadini non hanno nome; in V. E. 483 è fatto il nome di uno solo di essi, Tangoccio; nella stampa si trova anche quello dell'altro, che è Menico. Quanto alla licenza, noi riportiamo appresso quella di F. 3.488; in V. E. 483, dopo l'ottava *Muoviti, Ricaldone*, ce ne sono altre cinque, in cui parlano rispettivamente Susanna, suo marito, suo padre, sua madre

à figures, Florence, 1907 [Cat. VI], p. 75. Cfr. anche A. D'Ancona, *Origini del teatro italiano*², Torino, 1891, I, 269-270. Il Creizenach, *Geschichte des neueren Dramas*, Halle, 1911, I, 332-333 ricorda che fra le rappresentazioni che ebber luogo in Bologna, nel 1473, per le feste celebrate in onore di Leonora d'Aragona, una traeva argomento da Susanna. Forse la nostra? Probabilmente; ma nessuno argomento abbiamo per affermarlo con sicurezza.

È noto che la parola *Festa* è uno dei nomi con cui veniva designata la sacra rappresentazione: D'Ancona, *Origini* cit., I, 372.

1. *La Rapresentatione & Istoria di | Susanna. Di nuovo Ristampata.* Poi una xilografia rappresentante un giudice in cattedra, fra due ale di popolo, che si rivolge verso un vecchio, a destra, il quale si sporge alquanto in avanti. In fine: *In Firenze l'anno M. D. LIII del mese di Decembre.* Quindi è riprodotto un angelo con giglio nella sinistra e la destra alzata. (L'esemplare da noi consultato è nella Nazionale di Firenze.) Le altre edd., che ho veduto, non hanno con questa del 1555, che è la più antica ch'io abbia potuto esaminare, varianti particolarmente degne di nota.

Per il sunto, mi servo quanto più posso delle didascalie del ms., che son moltissime, e delle parole delle testo, per meglio rilevarne l'immagine e lo spirito.

2. Le altre 6 ottave introducono particolari relativi alla scena comica.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

e Daniele, che chiude ringraziando tutti; nella stampa ce n'è una sola, in cui il Cavaliere, tornato dinanzi a Daniello, gli annunzia di aver fatto quanto gli era stato imposto: se per fortuna non avesse ben fornita l'opera, lo abbia per scusato

che proceduto e (*sic*) sol da ignoranza
non per pigritia, ne per *sua* fallanza.

Su le altre differenze non è qui il caso di insistere [1]. Sarà compito del futuro editore della rappresentazione, il quale si renderà facilmente conto, oltre che delle frequenti libertà e dei molti adattamenti che si permettevano i vari trascrittori, della evidentissima tendenza ad ammodernare il testo per quello che concerne la lingua.

« Qui comincia la festa di Susanna quando ella | fue achusata d'avolterio e poi fu condannata | a morte e di poi que'due vechioni che condanna | rono Susanna a morte furono poi lapidati.

In prima comincia una quistione che fanno | due contadini e si vanno a difinilla alla | ragione cioè a que'due vechioni che con | dannarono Susanna a morte. Et poi eglino fu | rono lapidati e fu giudichato che quello avea | avere abbi a dare a quello a chi egli adomandava » (c. 110ro).

Uno dei due contadini comincia ad esporre come, essendosi egli recato al mercato con dieci sacca di castagne d'un suo castagneto per « comperare una vacha », s'imbatté nel compagno, che pure andava al mercato per comprare « un giovenchetto domo » e che si unì seco. Se non che egli, appena nominato, va così sulle furie che il giudice sente il dovere di richiamarlo imperiosamente:

dite le ragion vostre e ritenete
le mani a vuoi (*sic*) o in prigion balzerete.

1. Le ottave, ad es., *Oime* (*sic*) *figliuola mia, hor ti conforta* e *Oime* (*sic*) *marito & caro mio signore* della stampa sono invertite in F. 3.488 e in V. E. 483. L'ottava *Un modo c'è, costei va al giardino* della stampa, manca in F. 3.488 e V. E. 483. Le ott. *Noi ti preghiam, Susanna, ch'acconsenti* e *I' non harei mai questo immaginato* della stampa sono anche in V. E. 483 e mancano in F. 3.488.

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Calmatosi, soggiunge come egli, vendute le castagne, non abbia altrimenti comprata la vacca ma sì bene prestato al compagno « un mongonaccio di monete » ricavatone. Poi è la volta del compagno, il quale nega senza addurre ragione alcuna. Il querelante, di fronte al diniego, invitato dal giudice a produr la prova di quanto assevera, non lo può, ché nessuno era presente quando fece il prestito; onde i due giudici non pure gli dan torto ma con sentenza scritta dal notaro lo condannano a pagare quanto « adomanda ». E il mal capitato impreca per il vangelo e vuol farsi « sbatezare », perché non vi è più giustizia affatto, quando ci si vende per fino per un « cesteletto di mele » ! — « Finita la quistione de contadini | Deo gratias. Amen »[1].

1ª sc. — Il primo giudice confessa al collega di amare Susanna ; ma l'ama anch'egli. « compagnia aver non può questo carnale amore » ; pure per l'occasione stabiliscono di aver la donna e di tenerla insieme. Si nasconderanno « al gelsomino », e le manifesteranno la intenzione loro, quand'ella vada « nel giardino... a llavare »: se resiste, la condanneranno per averla trovata « in avolterio ». E vanno al luogo stabilito, ché l'uscio è aperto.

2ª sc. — Susanna entra con le « chameriere », che manda tosto a prender « l'unzione », perché è « pel caldo... tutta sudata » : torneranno quand'ella « *si* lavi ».

3ª sc. — Partite che esse sono, i giudici vanno a Susanna e le manifestano, prima l'uno e poi l'altro, il loro amore ; ma la donna è salda : prima di offendere Iddio, vuole « in disgratia chaschare », ché intende « onesta vivere e morire ». Inutili sono le molte profferte di omaggio e le iterate assicurazioni di eterno silenzio. Sì che il primo giudice, vinto dall'ira, esce nell'insulto e nella calunnia :

> o meritrice, o non ti trovai io a' piedi
> quel giovinetto, e or fai tali romori?
> che ll'arei preso, ma egli fugì via,
> e or non mi vuoi dir chi e' si sia.

1. Vedi il sunto di questa prima parte anche in D'Ancona, *Origini* cit., I, 587-9 ; la seconda parte è qui semplicemente accennata in un periodo. Le varie scene, com'è naturale, sono state messe in rilievo da noi, per maggior chiarezza.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

E l'altro giudice grida a tutti « huomini, donne, grandi e picholini » che vengano a veder Susanna, che ha commesso la colpa : « Or fidate le donne pe' giardini ».

4ª sc. — « Qui corre tutto il popolo al romore », avverte la didascalia, e il marito, la madre e il padre di Susanna non vogliono credere a tanta accusa; e Susanna si professa innocente e rivela loro la cagione dell'accusa.

5ª sc. — Ora « parlano e giudici et mandano al sinischalcho per Susanna », che è « a chasa Giovachino » [1].

6ª sc. — Il siniscalco va per Susanna, alla quale, per quanto contro voglia, comunica l'ordine ricevuto. Allora la madre si dispera, ma il padre fa animo e risolutamente dice di andare « alla ragione », ché alla figlia « non... faranno altro che il dovere ».

7ª sc. — Ai due giudici parla prima il marito, poi il padre di Susanna, invocando serenità di coscienza e l'aiuto di Dio. Ma inutilmente, ché un giudice fa scoprire la testa a Susanna, e, rivolgendosi particolarmente alle donne, ripete l'accusa e conclude :

> che chome meritrice avolterata
> chosì a morte l'habian condennata.

Quindi l'altro giudice ordina al cavaliere [2] di farle « da tante sassate » ch'ella rimanga morta « alla cholonna » e ognuno possa prenderne esempio. E il cavaliere, con la sua « francha... compagnia », armata di « lancie, spade e chiaverine », si appresta all'opera salutare della giustizia, mentre Susanna fa le ultime proteste d'innocenza e la madre la conforta a ricorrere a Dio, perché oramai tutto il popolo non osa aprir bocca, « e la furia c'è molta ».

8ª sc. — Mentre Susanna va alla giustizia, Daniello apparisce e grida al popolo « matto, ciecho e dischorretto », e impone di tornare indietro. A ciò si oppone da prima il cavaliere, ma poi vinto dalle parole del « fanciullo » — in quel giorno avrebbe voluto essere stato « in qualche strana parte » — cede, persuaso che « di sopra vien che così sia ».

1. Nella stampa si parla del cavaliere non del siniscalco.
2. Qui il ms. è d'accordo con la stampa nel chiamarlo cavaliere.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

9ª sc. — Vedendo sì fatto ritorno, si maraviglia il primo giudice, e il cavaliere si scusa affermando di essere stato « forte invilito » da Daniello, che ha incontrato per via e che ora « riprende voi del giudichare ». I giudici, rivolti al giovinetto, ribadiscono l'accusa di « publicho adulterio » ; ed egli, per tutta risposta, ordina al popolo di dipartirli fra loro. Rivolto poi all'un giudice, domanda dove la donna abbia peccato ; e n'ha di rimando che fu sotto un « susino ». Ma l' « altro perfido giudeo » afferma altrimenti, ché per lui il peccato fu commesso sotto « il pino » [1]. Daniello ha così raggiunto la prova della verità ; e Susanna, invitata da lui, riferisce « chome andò la chosa con pura verità ». In seguito di che, Daniello annulla la data sentenza, alla quale condanna invece i due giudici ; e il cavaliere, con gran sua maraviglia, è incaricato dell'esecuzione dell'ordine. I giudici si mostrano rassegnati alla loro sorte.

10ª sc. — « Ora pigliano e manigoldi e sassi e gittangli a' giudici, e quando sono morti el Chavaliere dice così a Rufaldone » che si muova e levi prestamente i loro corpi e « ne' fossi gittati sieno via » : ciò che egli fa volentieri.

11ª sc. — « Parla uno angielo e licenza il popolo »

O voi egregi e franchi cittadini,
pigliate esemplo della festa nostra
et inmaginate che voler divini
la chosa ànno ordinata che ssi mostra,
a ciò che in ciel per virtù si chammini
fuggiend'i vizi [2] ch'all'infernal chiostra
menan chi erra in fatti e scelerati ;
chome color che furon lapidati.
E stievi a mente che Iddio vede tutto
e pagha quando a llui par di paghare
e' filice (*sic*) colui che farà frutto
de suo' comandamenti conservare.
E sapete ben che nel postutto
questa vita puol pocho durare.
Adunque fate sì che'n ciel montiate,
e se error ci è che voi ci perdoniate.

Finita. Amen.

1. La stampa : « il gelsomino ».
2. Ms. *uuzi*.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

La *Festa* comincia con una di quelle scene a dialogo o frottole, che al D'Ancona rammentavano gli *Introitos* o le *Loas* del teatro spagnolo, ed è strettamente foggiata secondo il tipo che d'ordinario prevale, in cui i discorsi dei vari personaggi « hanno relazione più o meno diretta ed immediata con quello che segue » [1]. La licenza è detta, secondo il solito, dall'angelo, che però non è comparso, e non era possibile, nell'annunziazione [2].

Gli attori della prima parte sono: i due contadini, i due giudici e il notaio della ragione [3]. I contadini « colti sul fatto ne' dintorni di Firenze, ed effigiati appunto, come sudano ne' campi e strillano in su mercati », massime ne' frammessi sia delle commedie che delle rappresentazioni, erano allora un elemento che molto si gustava [4].

Quanto alla vera e propria festa di Susanna, essa conserva quel carattere religioso e morale che si conviene al genere [5]; ed ha una relativa importanza in quanto deve comprendersi nel numero non grande di argomenti tratti direttamente dall'antico Testamento [6]. Il metro è pur quello che può dirsi proprio della rappresentazione toscana: l'ottava [7]; *fare* rima con se stesso, e nel medesimo significato, nell'ottava *Quest' è ben chosa*, e così *sia*

1. *Origini* cit., I, 381 ; cfr. anche De Bartholomaeis, *Le Origini* cit., p. 459.

2. La licenza del cd. V. E. 483 e della stampa è da annoverare fra quelle dette da un « attore, che abbia avuto parte importante nell'azione »: D'Ancona, *Origini* cit., I, 388.

3. Nel ms. V. E. 483 e nella stampa c'è anche il messo Mesetto (Mass-).

4. D'Ancona, *Origini* cit., I, 602 sgg; De Bartholomaeis, *Le Origini* cit., p. 459.

5. D'Ancona, *Origini* cit., I, 644 sgg.

6. Il D'Ancona accenna ad essi in *Origini* cit., I, 435, ma non vi comprende la nostra rappresentazione.

7. D'Ancona, *Origini* cit., I, 392. Nel cd. V. E. 483 e con qualche variante formale nella stampa, subito dopo l'ottava *Voi siate e ben trovati* ci son due versi, che restan soli:

(El Judice al messo impone) Vien qua, Mesetto, e mena colui
E fa che venga qui dinanci a nui.

Verrebbe fatto di pensare che si fosse in presenza di un tornello, anziché di un'ottava imperfetta, se non si assicurasse che il tornello è elemento caratteristico solo del dramma aquilano: De Bartholomaeis, *Le Origini* cit., p. 347.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

in *Io ò sentito dir* e *I' vorre' volenteri*. Per quanto è delle famose tre unità e dell'assetto scenico, si uniforma alle norme comunemente seguite [1]. Anche la sua lunghezza è tale che le permette di venir rappresentata nel tempo stabilito [2]: sono 53 (10 + 43) ottave, in tutto [3]. Che nella rappresentazione poi la parte di Susanna fosse sostenuta da un uomo è da ritenere come sicuro [4].

È noto che l'autore di queste composizioni era rattenuto da vincoli, che gli impedivano la libera facoltà creatrice [5]; ma ciò, se ben si ripensa a quanto abbiamo detto, non impedisce che si concluda a riguardo del nostro com'egli non dovesse affatto sollevarsi dall'aurea mediocrità. L'anacronismo, già notato dal D'Ancona [6], « quando... Daniele inveisce contro i giudici malvagi chiamandoli *perfidi giudei*, come s'e' fosse d'altra fede e d'altra gente », ne è ancora un documento.

Quanto al modo di trattare il testo biblico, l'autore usa molta libertà, sia introducendo personaggi come il siniscalco o cavaliere della ragione, che ha seco, armata come s'è veduto, la sua brava compagnia, e Rufaldone [7], che in Daniello naturalmente si ricercano invano, sia facendo balzar fuori da due frasi del testo attori autentici, per quanto non molto importanti, il marito, la madre e il padre di Susanna. Né conserva i caratteri. I due giudici della *Festa* non hanno affatto la dignità di quelli del testo latino e il giovine Daniello tratta ripetutamente il popolo senza garbo e senza rispetto [8].

Lucca, 1925.

1. D'Ancona, *Origini* cit., I, 455 sgg. e 474 sgg.
2. D'Ancona, *Origini* cit., I, 421.
3. Non 54, come si legge in De Bartholomaeis, *Le Origini* cit., p. 479. In V. E. 483 ne ha 61 (17, oltre i due versi isolati + 44); nella stampa, 59 (16, oltre i soliti due versi isolati, + 43).
4. D'Ancona, *Origini* cit. I, 415-6.
5. D'Ancona, *Origini* cit., I, 659.
6. D'Ancona, *Origini* cit., I, 661.
7. Su questa specie di personaggi, « obbligati di ogni dramma sacro », cfr. D'Ancona, *Origini* cit., I, 595 sgg.
8. E non solo nella sc. 8ª, come abbiamo riferito, ma anche nella sc. 9ª: « o popul crudo, stolto e disensato » (ott. *Chiarisci a noi*); « O popol male usato a buon giudicio e di saper ignudo e brullo » (ott. *O popol*). In questa stessa scena, rivolgendosi al primo giudice, lo apostrofa pure di « chollo da chavezza » (ott. *Oinvecchiato*).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

SUR DES MANUSCRITS
DE LA
MORT D'ARTUS

par Albert PAUPHILET.

Dans la tradition manuscrite du vaste ensemble romanesque qu'on appelle le *Lancelot* en prose, les deux dernières parties, la *Queste* et la *Mort d'Artus*, sont liées d'un lien particulièrement étroit. Plusieurs mss., débris probables de cycles mutilés, ne contiennent que ces deux parties, précédées ou non d'une portion du *Lancelot* propre. Quelque opinion que l'on ait sur l'unité ou la diversité d'auteurs de ces deux œuvres, — et c'est un débat complexe que je ne veux pas ouvrir ici, — il est certain que les copistes de nos mss. ont eu en main des modèles qui les réunissaient déjà toutes deux. (Exception faite, peut-être, pour les trois mss. BN. 12581, 25520, et Arsenal 5218, qui contiennent la *Queste* seule.) Ils ont évidemment apporté, dans la copie de l'une et de l'autre, les mêmes habitudes, défauts ou qualités. Il reste, il est vrai, logiquement possible que quelqu'un des modèles dont nous avons la copie ait été disparate, ait juxtaposé une *Queste* et une *Mort d'Artus* déjà très inégalement éprouvées. Mais c'est là un jeu du hasard dont on peut attendre qu'il se révèle à l'expérience. Il apparaît en somme légitime de prendre pour point de départ d'une étude des mss. de la *Mort d'Artus* les conclusions qu'autorisait l'étude des mss. de la *Queste*. C'est ce que je voudrais tenter brièvement ici, comme préliminaires à une réédition éventuelle de la *Mort d'Artus*.

Il existe actuellement deux éditions de la *Mort d'Artus* : l'une du regretté J. Douglas Bruce (Halle, 1910), l'autre de H. O. Sommer, au t. VI de ses *Arthurian Romances* (Washington, Carnegie Institution, 1913). Très dissemblables dans leur méthode et dans leur valeur, elles ont cependant un caractère commun :

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

l'une et l'autre prennent pour base, en principe, un ms. unique. Bruce prend le ms. BN. fr. 342, et Sommer le ms. Brit. Mus. Add. 10294. Ces deux mss. contiennent la *Queste* : leur texte de ce roman nous donne-t-il *a priori* confiance dans celui qu'ils nous offrent de la *Mort d'Artus* ? Je ne le crois pas, et voici pourquoi.

D'abord le ms. de Douglas Bruce. Je l'avais autrefois groupé en une même famille avec cinq autres mss[1]. Depuis, je reconnais bien volontiers que les observations de mon ami M. Mario Roques[2] et mes propres réflexions m'ont donné des doutes sur certains de mes arguments. Quoi qu'il en soit pour le fond, ce qui reste en tout cas valable, ce sont les constatations moins ambitieuses que permet l'examen du ms. lui-même, la ressemblance habituelle de ses leçons avec celles de *A* et *C*, et surtout ses tendances particulières. « Ce n'est nullement un ms. hors de pair, ai-je dit. Sa date de 1274 sans doute a plus attiré l'attention que la valeur de son texte. Il ne lit pas toujours bien son modèle, copie parfois des choses inintelligibles ; comparé à d'autres, il accuse une propension marquée à l'arrangement. Ce n'est pas un guide très sûr. »

On verra plus loin quelque preuve qu'il est bien tel dans la *Mort d'Artus* ; peut-être même y laisse-t-il mieux paraître encore sa tendance fâcheuse à l'enjolivement. Ce défaut du ms. est d'ailleurs à peu près la seule réserve qu'appelle l'édition de D. Bruce, transcription scrupuleuse, où il n'y a que très peu de fautes de lecture, ornée de variantes adroitement choisies, et enrichie, à la fin, de notes d'histoire littéraire qui gardent une grande valeur.

Contrairement à D. Bruce, M. H. O. Sommer n'a pas choisi son ms. de base parce qu'il le croyait le plus ancien ou le meilleur. Une simple raison de commodité lui a paru suffisante, il l'avoue. Son ms. appartient, pour la *Queste*, « à un groupe de mss très fautifs. » Il n'est pas meilleur dans la *Mort d'Artus*. Deja D. Bruce, plusieurs années avant M. Sommer, en avait montré les lacunes ou les abrévations volontaires. M. Sommer a essayé d'y remédier en empruntant des corrections, parfois des pages entières,

1. BN. 339 (*A*), 343 (*B*), 12581 (*C*), 120 (*O*) et Ars. 3480 (*Ac*). Voir ma *Queste*, éd. *Classiques du M. A.*

2. *Rom.* XLIX, 443.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

à un autre ms. de Londres. (Voir notamment les pp. 260 *sqq.* de son livre.) Son édition nous offre donc un texte composite sans être critique, une version tant bien que mal guérie des plus grosses mutilations, mais dépourvue d'autorité.

Ainsi, d'un côté, édition scientifique d'un texte estimable mais trop indépendant, et surfait pour une réputation d'ancienneté qui n'est ni un avantage certain ni une preuve de fidélité; — de l'autre, arrangement arbitraire d'un ms. défectueux. Défaut de ms. d'une part, de ms. et de méthode de l'autre. On peut donc concevoir une nouvelle édition; et certes elle serait amplement justifiée par l'intérêt et le mérite littéraires de l'œuvre.

Les mss. *K*, *R*, *Z* [1], qui nous ont paru préférables pour l'édition de la *Queste*, peuvent en offrir la base. Leur version de la *Mort d'Artus* présente en effet les mêmes qualités. En voici des exemples, où je confronte le texte de *K*, celui de *D* (Bruce) et celui de *S* (Sommer).

1) Bruce p. 165, *K*. f° 243^{d}.

Bruce p. 165	*K*, f° 243^{d}.
Et quant Mordres, qui tote ceste desloiauté avoit portraitie et faite si sotilment que nus nen savoit riens, for il et li valles ki les letres avoient aportees — Quant il oi ces letres, il fist si grantsamblant destre courouchies de ceste noviele kil se laissa cheoir entre les barons ausi comme tous pasmes et commencha a faire le grignor duel del monde.	Quant Mordret qui tout ceste traison ot faite, si que nus n'en sot mot fors lui et le vaslet qui les letres avoit aportees, oi ces noveles, si fist semblant qu'il fust mout corrouciez ; et se lessa chaoir entre les barons ausi come touz pasmez.
Mais de la roine, ki bien quidoit ke les novieles fussent voire, vos puet ou bien dire que ele commencha a faire duel mervilleus et si tres grant kil nest nus, sil le veist a celui point, ki tote pitie nen deust avoir.	Mais de la reine, qui cuidoit que ces noveles fussent veraies, vos puis je bien dire que ele commença a fere un duel si grant, qu'il n'est nus qui la veist qui pitié n'en eust.
Li dieus commencha par mi le palais, car tot crient et braient de totes pars et font si grant duel et si grans	Si commença li duels si grant par tout le pales

1. Mss. BN. fr. 344 (*R*); N. acq. fr. 1119 (*Z*); Lyon, Palais des Arts 77 (*K*).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

plains que on ni oist mie Deu tonnant. Quant ceste noviele fu espandue parmi la cité de Londres, et on dist communement que li rois Artus [fu] ocis et tot cil ki avoec lui estoient alet, Lors veissies vile dolente et courouchie et mener grant dolor as povres et as rices, car ce estoit li princes del monde ki plus tenrement avoit este ames de ses homes, li rois Artus — et a droit, car il lor avoit tous jors este dous et debonnaires en totes coses.

Que vos iroie je contant ? li dius de ces novieles dura .VIII. jors tos plains si mervilleusement kil not onques celui en la vile ki reposast, se petit non. Et quant li dieus, ki tos jors ne puet pas durer, fu trespasses et auques acoisies,...

que len n'i oist mie Dieu tonnant. Et quant ceste novele fu espandue parmi la cité que li rois estoit ocis et tuit cil qui avec lui estoient alé, si en furent trop corrociez tuit ensemble et povre et riche. Car ce estoit li princes del monde qui plus avoit esté amez, come cil qui toz jorz avoit esté douz et deboneres a touz.

Si dura bien li duelz de cele novele VIII. jors enterinement. Quant li duelz fu auques acoisiez...

S' est ici presque identique à *K*.

On voit à quel point *K* est plus digne de foi que *D*. Il est beaucoup plus court; mais il est manifeste que ce n'est pas lui qui abrège, c'est *D* qui allonge. En effet, ce que *D* a de plus, ce sont toujours des membres de phrase qui répètent, délayent, n'ajoutant jamais rien au sens. La 3ᵉ phrase est remarquable : *K* écrit : *li duels si grant par tout le pales que len n'i oist mie Dieu tonnant*. *D* développe cette indication par une petite description, très plate d'ailleurs, de ce deuil. De même, à la fin, la réflexion ajoutée par *D* : « li dieus, *ki tos jors ne puet pas durer*. » Les exemples de ce genre abondent.

2) Bruce p. 98, *K* fᵒ 229ᵈ (Sommer, p. 273).

Bruce (p. 98)

(Et lors sapercut bien Lanselos ke li rois ert courouchies a lui,) mais il ne sot onques de coi. Si len poise trop durement et le saroit trop volentiers, sil pooit estre en nule maniere.

Au soir quant il fu eure de cou-

K (fᵒ 229ᵈ)

(Lois s'apercut bien Lanc. que li rois estoit vers lui corrociez), mes il ne savoit de quoi; mes mout le savroit volentiers s'il pooit estre.

Li soirs, quant la nuit fu venue et

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

chier et la nuis fu venue, Lanselos se parti de laiens a grant compaignie de chevaliers. Et quant il furent a lor ostel, Lanselos dist a Boort : « Aves vos vëut quele ciere li rois ma fete et moustree anuit ? Je ne kerrai jamais riens, sil nest couroucies a moi daucune cose.

— Sire, fait Boors,
or sacies kil a oies noveles de vos et de madame la roine. Or gardes ke vos en feres; car vos estes venus a la guerre ki jamais ne falra. — Ha ! Sire Dex, fait Lanselos, ki fu cil ki de ceste cose osa dire novieles a mon signor le roi ? — Se ce fu chevaliers ki le dist, fait Boors, donques fu cou Engrevains, et, se ce fu feme, dont fu cou Morghe li Fee, la suer le roi; car nus autres fors cil doi nel osast dire. »

Asses parlerent...

il fu hore de couchier, Lanc. se parti de laienz grant compaignie de chevaliers. Et quant il furent venuz à lor ostiex, Lanc. dist a Boort: « Avez vos veu quele chiere li rois m'a anuit mostree ? Je ne creroie
ja mes riens se li rois n'est corrouciez a moi d'aucune chose.

— « Sire, fet Boort, sachiez qu'il a oies noveles de vos et de madame la reine. Or esgardez que vos en feroiz. Car nos sommes venuz a la guerre qui ja mes ne prendra fin. — Hé Diex, qui fu cil qui ceste chose osa dire, fit Lanc., ne qui noveles en porta a mon seignor? — Sire, fet Boorz, se ce fu chevalier ce fu Agravains, et se ce fu fame
ce fu Morgue,
que nus autres fors li uns
de ces .II. ne l'osast fere.

Assez parlerent...

Ce passage, aussi semblable qu'il est possible entre deux mss. qui n'appartiennent pas au même groupe, manque dans *S'*. Il est remplacé, depuis le mot *mes*, par le très bref résumé que voici :

Sen laissa atant la parole ester sen ala a son ostel. Si conta a Bohort la chiere que li rois li avoit faite. « Sire, fait Bohors, jou me dout mult qu'il ne sache alcune chose de vos et de la roine. » Assez parlerent...

Ici il est évident que c'est *K* et *D* qui donnent ensemble la vraie leçon, et que c'est *S'* qui abrège, de façon presque inintelligible.

Ainsi à la lumière de ces exemples qu'on pourrait multiplier, le ms. *K* apparaît aussi exempt des développements adventices de *D* que des abréviations de *S'*. Les raisons qui faisaient sa valeur pour l'établissement du texte de la *Queste* le recommandent donc également pour une édition de la *Mort d'Artus*[1]. Complété par

1. Je note encore que sur 190 coupures du texte de *K* — changements de

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

R et *Z* (il lui manque au début plusieurs feuillets, et de l'avant-dernier il ne lui reste que le tiers supérieur); contrôlé, de la même manière que la *Queste*, par d'autres mss., il donnerait de la *Mort d'Artus* le texte homogène et digne de foi qui nous manque encore.

Lyon, 1925.

chapitres indiqués par une formule telle que *Or di li contes*, ou simples alinéas avec lettrine, il n'y en a que 15 qui ne coïncident pas *rigoureusement* avec les coupures de *S'*, tandis qu'il y en a 80 qui ne correspondent pas à celles de *D*. C'est une indication en faveur de la légitimité, pour la *Mort d'Artus*, du groupement des mss α établi pour la *Queste*.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

LE « TAINT » DES ÉCUS

par Max PRINET.

On rencontre fréquemment, dans les poèmes du XII^e, du XIII^e et du XIV^e siècle, la mention d'une matière qui recouvrait les boucliers et qui est désignée en français par le mot *teint* ou *taint* (*ten, tein, tenh, tench*, en provençal).

L'interprétation de ce mot a donné naissance à diverses opinions.

Dans ses additions au *Glossaire* de Du Cange, Dom Carpentier s'exprime ainsi : « *Taint*... de laminis stanneis, quibus scuta cooperiebantur, intelligendum est [1]... » Il a confondu *taint* avec *tain*, forme aphérétique d'*étain*, usitée aujourd'hui encore. Son opinion est en rapport avec l'idée, très répandue de son temps, d'après laquelle les écus du moyen âge auraient été ordinairement recouverts d'une lame de métal. En réalité, avant le XV^e siècle, les boucliers n'ont présenté une surface métallique que dans des cas assez rares. Alors, ou le métal, destiné à résister aux coups, était rigide et très dense, comme le fer ou l'airain, et non pas malléable, comme l'étain, — ou bien, appliqué en feuilles très minces pour décorer l'écu, il était choisi parmi les plus brillants, comme l'or et l'argent.

Dans son édition de *l'Escoufle*, P. Meyer a interprété le mot *taint* comme un synonyme de *vernis* [2]. Le même auteur, en annotant la *Chanson de la guerre des Albigeois*, a exprimé l'avis

1. *Glossarium mediae et infimae latinitatis*, de Du Cange, au mot *Tinctum* (édit. Henschel, t. VI, p. 590). — Dans le *Glossaire français*, on lit : « *Taint*, lame d'étain fort mince ; *tain* » — Cf. C. Hippeau, *Collection de poèmes français.* Glossaire, p. 131.

2. Vocabulaire, p. 314.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

qu'on pourrait voir aussi, dans le *taint*, une étoffe appliquée sur le bois de l'écu[1].

1. T. II, p. 339, 443.

Cette opinion paraît en rapport avec l'interprétation que D. Carpentier (*loc. cit.*) donne du mot *tinctum*, lorsqu'il le définit par l'expression « panni species. » Il faut remarquer que les trois textes qu'invoque le savant bénédictin, à l'appui de cette définition, sont peu probants.

Le premier est tiré d'une ordonnance, attribuée au roi d'Angleterre Henri II, transcrite dans le registre Saint-Just de la Chambre des comptes de Paris (Archives nationales P 22.880, fol. 35 v°, col. 1). Dom Carpentier l'a imprimé en la forme que voici : « Sit... una latitudo pomorum (leg. pannorum) et tinctorum et russetorum et hauberjetorum, scilicet duae ulnae intra listas. » Cette prétendue ordonnance de Henri II, qu'a publiée *in extenso* Brussel (*Nouvel examen de l'usage des fiefs* »,édit. 1750, t. II, additions, p. II-VII), n'est qu'une copie, falsifiée en quelques parties, de la Grande Charte de Henri III, laquelle porte, dans les exemplaires originaux : « Sit... una latitudo pannorum tinctorum, etc. » (Bémont, *Chartes des libertés anglaises*, p. 54 ; Mac Kechnie, *Magna Carta*, p. 356.) Le même passage se trouve déjà, identique, dans la Grande Charte de Jean sans Terre (Bémont, p. 32, Mac Kechnie, p. 504.) *Tinctorum* est un participe passé, complément de *pannorum*, et non pas un substantif désignant une sorte d'étoffe. Il s'agit des draps teints.

Le deuxième est extrait de la charte de franchise de Malast (ou Montolieu), qui date de 1312, mais que l'on ne connaît que par un vidimus de 1392, enregistré au Trésor des chartes (Arch. nat., JJ 143, p. 172) ; il est ainsi conçu : « Item quod quilibet dicti castri seu ville lanas, filatum, filacia, tinctum et pannos pariter libere valeat portare ». On peut douter de l'exactitude de la transcription car, comme l'a remarqué Secousse, « cette pièce est défigurée par un très grand nombre de fautes. » (*Ordonnances des rois de France*, t. VII, p. 502, art. 16 et p. 494, note *a*). D'autre part, il ne semble pas que le mot qui se trouve à cette place désigne nécessairement une sorte d'étoffe ; des mots qui l'accompagnent dans l'énumération, il n'en est qu'un, le dernier, qui représente une matière tissée.

Le troisième exemple est tiré par D. Carpentier, d'une lettre de rémission accordée, en 1365, à Guyot Baret, savetier, coupable du meurtre de Milet Coquard, aussi savetier. Il y est dit que la querelle qui devait se terminer tragiquement, s'était élevée parce que Milet avait reproché à Guyot « quod ipse furatus fuerat tincturam seu tinctum ipsius Mileti ». Rien n'indique qu'il s'agisse d'une étoffe. Il se pourrait qu'il fût question ici d'une matière tinctoriale à l'usage des savetiers ; il se pourrait encore que « tincturam » et « tinctum » ne fussent autres que les mots « cincturam » et « cinctum », mal transcrits par le scribe de la chancellerie (Arch. nat., JJ 98, p. 265).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Sans doute, il était d'un usage courant, au moyen âge, de recouvrir les boucliers d'une couche de vernis[1], et il est arrivé qu'on les a garnis d'étoffe[2]. Les passages qu'avait en vue Paul Meyer semblent autoriser les conjectures de ce savant. Ils sont ainsi conçus :

> Li haubers fu de double maille,
> Blans et clers plus que tains d'escus.
> (*L'Escoufle*, 1106-1107.)
> De la clartat dels elmes e del teins[3] colorat.
> (*Albigeois*, 6641.)
> Mas la clartat dels elmes e l'ours fis e l'argent,
> E lo blans el vermelhs e la colors el teins
> E las senhas de pali clarejans e batens.
> (*Ibid.*, 8601-8603.)
> E lai on s'encontreron ab los tens coloratz
> Ez ab las entresenhas alumnec la clartatz
> (*Ibid.*, 9133-9134.)

Il est bien certain que la clarté, l'éclat, est une qualité très sensible dans le vernis. Elle est également appréciable dans certaines étoffes. Le vernis peut être dit coloré, puisqu'il recouvrait des peintures, apposées sur le bois ou le cuir de l'écu, peintures qu'il laissait transparaître. Les tissus sont généralement colorés.

Mais la peinture elle-même n'est pas dépourvue d'éclat, et, par définition, elle est colorée. Je crois donc que l'on peut expli-

1. Voir : H. Bormans, *Observations philologiques et critiques sur le texte du roman de Cléomadès*, p. 199 ; — V. Schirling, *Die Verteidigungswaffen im altfranzösischen Epos*, dans les *Ausgaben und Abhandlungen* de Stengel, fasc. 69, § 11, 33, 49, 261 ; — W. Foerster, *Etymologien*, dans la *Zeitschrift für romanische Philologie*, t. XXXII, p. 338-348 ; — A. Thomas, *Franç. Vernis* et *Notes complémentaires sur Vernis*, dans *Romania*, t. XXXVII, p. 432-439, t. XXXVIII, p. 138-139.

2. « Scutarii... vendunt militibus scuta tecta tela, corio et oricalco, leonibus et foliis liliorum depicta » (Jean de Garlande, *Dictionarius*, publ. par H. Géraud, dans *Paris sous Philippe le Bel* (Documents inédits), p. 588. Un bouclier qui paraît dater de la fin du XIIIe siècle, et que l'on voit en l'église Sainte-Élisabeth de Marbourg, est garni de toile (Fr. Warnecke, *Die mittelalterlichen heraldischen Kampfschilde in der St. Elisabeth-Kirche zu Marburg*, p. 24).

3. Texte édité : *tems*.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

quer ces vers aussi bien en donnant au mot *tains* (*tens*, *teins*) le sens de peinture, qu'en lui donnant celui de vernis.

Il est vrai que, pour cela, il faut admettre que l'auteur de la Chanson des Albigeois s'est permis plusieurs pléonasmes : « e la colors el teins », « los tens colorats ». Mais il en était bien capable; on en voit la preuve ici même : au vers 8502, il se sert d'un terme général (*colors*), après avoir employé deux termes particuliers qui s'y trouvent compris (*blans* et *vermeilhs*). Souvent, les poètes du XIII^e siècle construisaient leurs énumérations avec peu de rigueur logique.

On pourrait, de même, hésiter entre les sens proposés par Meyer, et le sens de peinture, en face de nombreux passages où le mot *taint* se trouve réuni, par la conjonction *et*, soit au mot *vernis*, soit aux divers noms du bouclier et de son décor.

Fiert le paien sor la vermeille targe,
Teint et verniz et le fust en trespasse.
(*Le couronnement de Louis*, 911-912.)

Granz colz se donent sor les escus voltiz;
Desoz les bocles les ont fraiz et malmis;
Trencent les ais, le taint et le vernis.
(*Ibid.*, ms. C, 2548-2550.)

De l'escu li percha taint et vernis;
(*Aiol*, 640).

A visage de crucefiz
Avient li tains et li vernis,
Mais dame ne s'en doit meller.
(*Durmart le Gallois*, 1917-1919.)

Grans cops se donent devant ens escus bis
Que il emportent le taint et le vernis.
(*Gaydon*, 2129-2130.)

Et fiert le duc sor l'escu a lyon
Que il li perce le taint et le blazon.
(*Ibid.*, 2918-2919.)

E fiert Garin en l'escu a lion
Qu'il en estroe lo tent et lo blason.
(*Roland*, ms. de Châteauroux, CLXIX, 7, 8.)

Escuz ont painz de diverses façons,
De lonz reluist li teinz et li blasons.
(*Ibid.*, CCLXXXII, 4, 5.)

Des fors escus i chiet li tains et li verniz.
(*Restor du Paon*, Rouen, ms. 1057, fol. 105 v°.)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

A l'alongier se sont ataint
Et sour l'escu et sour le taint
Mont grans caus et mout mervilleus.
(*Ham*, p. 363, vers 2-5.)

Je me garderai bien d'invoquer en faveur du sens de couleur, l'apparente distinction que la conjonction *et* fait ici entre le *taint* et le *vernis*. Il arrivait souvent aux poètes du moyen âge d'allonger leurs énumérations de synonymes dont ils faisaient des chevilles.

Quelque doute pourrait encore subsister en présence d'autres textes, plus explicites. On lit, dans la *Chanson des Saxons* (CXXVII, 5):

Cuida que il fu saisne por le taint du blazon.

Ce n'est pas le vernis incolore qui a permis d'identifier le combattant; ce pourrait être, au besoin, une étoffe portant un décor caractéristique; il est plus vraisemblable que c'est la peinture du bouclier.

Chrétien de Troyes a écrit, dans le poème d'*Erec* (3973 et s.):

Mes Keus pas lui ne reconut,
Car a ses armes ne parut
Nule veraie conoissance.
Tant cos d'espee et de lance
Avoit sor son escu euz
Que toz li tainz au iert cheuz.

Il paraît bien que c'est la peinture du bouclier, destinée à faire reconnaître le chevalier, qui, en disparaissant sous les coups d'épée et de lance, le laisse méconnaissable. Mais on donnerait au mot *taint* le sens d'étoffe, que ces vers seraient encore intelligibles.

Dans *Durmart le Gallois*, se rencontre cette description héraldique (8557 et s.):

Ses armes sont d'asor ovrees
A flours de lis d'or eslevees
Dont li tains est enluminés.

Sans doute, il serait légitime de penser qu'il s'agit d'une matière incolore, comme le vernis, éclairée par le décor doré qui s'y trouve joint, ou bien d'un tissu brodé de fleurs d'or qui

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

l'éclairent. Mais nous sommes en droit d'estimer que les « armes » ici décrites, consistent en un champ, peint d'azur, rendu éclatant par les fleurs de lis d'or qui y sont figurées en relief.

Ailleurs, le doute ne semble pas possible.

La targe en ert tote vermeille,
Senzz altre teint de sa nature.
(*Eneas*, 4450-4451.)

Armes ont fresches et noveles,
Heaumes, haubers, escus e seles,
Totes d'un teint, d'une color,
Qu'ensi plaiseit a lor seignor
Pour ço qu'il s'entreconeussent.
(*Roman de Troie*, 6721-6725.)

D'or bruni ert sis escuz toz
N'aveit nul autre teint desoz,
Mais de porpre ert coverz desus.
(*Ibid.*, 7815-7817.)

Escu ot d'or a vair freté :
De meime le teint ot la lance,
Le penun e la conisance.
(*Tristan*, de Thomas, 2182-2184.)

Ses armes sunt totes dorees,
Molt richement enluminees ;
Ses helmes fu dorés trebien.
D'autre taint n'avoit sor lui rien.
Ses covertures et sa lance
Furent d'assi faite semblance.
(*Durmart*, 1821-1826.)

E faitz far la sostselha
Del senhal de la selha
E d'aquel meteys tenh
On l'escut sera penh.
(Arnaut Guilhem de Marsan, *Ensenhamen*, dans Bartsch, *Provenzalisches Lesebuch*, p. 138, vers 25-28.)

Je ne cuit que mon cuer jamés joie demaint,
Qu'ainz plus franche de vous de coroie ne çaint,
Ne vesti d'escarlate ne de drap d'autre taint.
(*Gautier d'Aupais*, 387-389.)

Li prestre saut du baing et entre
En autre cuve qui fu pleine

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

De teint, de brasil et de greine,
Ou la dame le fit saillir :
Bien sera teint, n'i puet faillir.

(Gautier, *Du prestre teint*, dans Montaiglon et Raynaud, *Fabliaux*, VI, p. 19.)

Quant la parolle entent li prestre,
Dedenz le teint plunge sa teste,
Por ce que ne fust coneu.

(*Ibid.*, p. 21.)

Dans tous ces exemples, le substantif *taint* (*tenh*) apparaît comme synonyme de *peinture* ou de *teinture*. Il est encore en usage de nos jours, sous la forme *teint*, avec un sens très analogue. Mais le terme est actuellement moins compréhensif qu'il ne l'était au moyen âge. Nous le réservons pour désigner la couleur naturelle de la peau et la coloration que l'on donne aux objets en les plongeant dans un liquide.

Nous disons d'une personne qu'elle a le *teint clair*.

Nous parlons d'une étoffe de *bon teint*, de *grand teint*. Nous ne nous servons pas du mot *teint* pour indiquer la couleur dont est enduit un panneau de bois. Autrefois, on désignait par *taint* aussi bien la couleur appliquée sur une surface, que la couleur obtenue par immersion et que la couleur naturelle de la peau humaine.

En l'acception que j'étudie, le mot *taint* ou *teint* est le participe passé du verbe *taindre* ou *teindre*, pris substantivement [1]. Le même mot était employé par nos ancêtres du moyen âge comme participe [2], au sens de peint ou de coloré.

1. *Tinctum*, participe passé du verbe latin *tingere*, était employé substantivement dès l'antiquité (V. Forcellini, *Lexicon totius latinitatis*, verbo *Tinctus*.)

2. Aux modes personnels, le verbe *teindre* présentait le même sens :

Ma bone espee ai ceinte
En Roncesvals jo la teindrai vermeille.

(*Roland*, éd. Gautier (1899), 984-985.)

Lor cors en teignent et devant et derrier

(*Prise d'Orange*, éd. Jackbloet, 380.)

Et pour chou que reconeus
Ne soions, ne aperceus,
Me taint ainsi d'une taintine
Qu'il cueilli en une gaudine.

(*Jehan et Blonde*, 3721-3724.)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Sur l'escu qui fu tainz fu jaune.
(*Erec*, 3612.)

Li uns a non Semiramis,
Et li autres est ses compainz ;
Sont d'un senblant lor escuz tainz.
(*La Charette*, 5816-5818.)

Tant i ot de lances aportees
D'arjant et de sinople taintes.
(*Saxons*, XLII, 8-9.)

E las senhas de pali e li gonfano tent.
(*Albigeois*, 7484.)

Sa lance iert de sinople tainte,
A liepars d'or fu molt bien painte.
(*Durmart*, 1415-1416.)

D'ailleurs, au moyen âge, le mot *tainture* présentait à la fois les sens que nous donnons au mot *teinture*, au mot *teint* et au mot *peinture*.

D'un samis fu la couvreture,
Vermeille en graine la tainture.
(*Athis*, Bibl. nat., franç. 793,
fol. 114, col. 2, vers 19-20.)

Blanche estoit come flors de lis,
Mais ce ert de droite nature,
Sor li n'avoit atre tainture.
(*Durmart*, 1914-1916.)

Et les targes au col mises,
Où il a diverses taintures.
(G. Guiart, 930-931, 9896-9897.)

De ces observations, je crois pouvoir conclure que le *taint* des écus n'est autre chose que la couche de peinture dont les écus étaient recouverts [1].

Versailles, 1925.

1. Cette interprétation est très généralement admise par les commentateurs modernes des poèmes du moyen âge. Si j'ai cru devoir exposer les raisons qui me l'ont fait adopter, c'est que l'opinion d'un maître tel que Paul Meyer ne saurait être négligée.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

NOTE

SUR

LE NOM DES DENIERS D'AUTUN (*DENARII HYILENSES*)

par Maurice PROU.

A la différence de beaucoup d'autres cités de la Gaule qui prirent au cours du IV^e^ ou du V^e^ siècle le nom du peuple dont elles étaient la capitale, la cité d'Autun a conservé à travers les siècles le nom d'*Augustodunum* qu'elle avait reçu au commencement du Ier siècle. Pendant l'époque mérovingienne elle est toujours appelée *Augustodunum* soit dans les écrits soit sur les monnaies de ce temps. Mais concurremment le nom du peuple, les *Aedui*, restait employé pour désigner le siège de l'évêque dont l'autorité s'étendait sur tout l'ancien territoire de la cité : on disait *episcopus Aeduorum* et même *ecclesia Aeduorum* [1]. D'où il résulte que les lettrés, autant dire les clercs, abandonnèrent peu à peu le vocable *Augustodunum* pour adopter, dans leurs ouvrages et dans les chartes, un nom formé sur *Aedui*. Au IXe siècle la ville d'Autun est généralement désignée par l'expression *Aedua civitas*. Au Xe siècle *Aedua* perd son caractère d'adjectif et devient un substantif de la première déclinaison. Autun s'appelle *Aedua*, et l'adjectif est dès lors *Aeduensis* : *civitas Aeduensis*, *pagus Aeduensis*, etc. Comme *Augustodunum* avait déjà pris une forme vulgaire qu'on aperçoit sur un denier de Charles le Chauve à la légende *Osteunis* [2] et aussi, dans les chartes du Xe siècle, derrière des formes latines telles que *Ostudo*-

1. Voyez A. de Charmasse, *Cartulaire de l'évêché d'Autun* (1880), *préface*, et particulièrement, p. XXXII.

2. Prou, *Catalogue des monnaies françaises de la Bibliothèque nationale. Les monnaies carolingiennes*, nº 599.

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

nensis et ses variantes [1], les mots *Aedua* et *Aeduensis* n'ont rien donné dans la toponomastique française.

Cependant une charte de 1194 nous semble témoigner de l'existence à cette date d'un vocable français répondant à *Aeduensis*, alors, et depuis le xe siècle, écrit *Eduensis* ou quelquefois *Heduensis*. Nous entendons parler d'une charte [2] par laquelle Eudes, duc de Bourgogne, après avoir avoué que ses prédécesseurs et lui ont arrêté le cours de la monnaie de l'église d'Autun dont les deniers sont appelés *Hyilenses* [3]; reconnaît que cette monnaie appartient à ladite église et qu'il en permettra le libre cours dans la ville et sur les marchés d'Autun.

D'où vient ce nom d'*Hyilensis* donné au denier d'Autun ? A l'ordinaire, le nom d'une monnaie a son origine soit dans le mot caractéristique de la légende, soit dans le type du champ. On ne connaît qu'un petit nombre de monnaies d'Autun proprement carolingiennes : un denier de Charles le Chauve, cité plus haut ; puis une série de monnaies, les unes au nom de l'église Saint-Andoche (?), les autres au nom de l'église Saint-Nazaire [4]. D'autre part des deniers au nom du roi Carloman (879-882) portent la légende *Edua civitas* [5]; aucun de ceux qui nous sont parvenus ne paraît être contemporain de Carloman, mais le fait que le nom de ce roi s'est perpétué sur les deniers d'Autun jusqu'au xiie siècle, nous incline à croire qu'il a été le dernier souverain carolingien dont le nom ait été inscrit sur les monnaies de l'église d'Autun. C'est certainement avant la fin du ixe siècle que cette église a obtenu le privilège monétaire, puisqu'en

1. A. de Charmasse, *Cartulaire de l'évêché d'Autun*, *préface*, p. LX.

2. Cette charte a été publiée une première fois par M. A. de Charmasse dans son *Cartulaire de l'église d'Autun*, *Première et deuxième parties* (1865), p. 114, no XXVI, d'après une copie, puis, une seconde fois, par le même auteur, même *Cartulaire*, *troisième partie*, (1900), p. 12, no VII, d'après l'original offert à la Société Éduenne, par M. Henri Morin-Pons.

3. « Ego Odo, dux Burgundie, notum facio presentibus et futuris quod ego et predecessores mei cursum monete Eduensis ecclesie, cujus nummi Hyilenses vocantur, diu impedivimus. » (A. de Charmasse, *ouvr. cité*, p. 12.)

4. Prou, *ouvr. cité*, nos 600 à 603.

5. Gariel, *Les monnaies royales de France sous la race carolingienne*, 2e partie, p. 262, no 8.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

l'an 900 le roi Charles le Simple le lui confirma, déclarant en outre que les comtes l'avaient usurpé sur elle [1].

Un denier autunois postérieur à l'époque carolingienne porte d'un côté, *Moneta sancti Nazari*, et, de l'autre, *Hedua Xpi civitas*[2]. Sur un denier, au nom de Carloman, que son style permet de rapporter au XII^e siècle, nous lisons *Edua civitas* [3]. Un autre plus récent porte *Eduen(sis) civis* [4]. En résumé, et cela seul nous importe ici, le nom d'*Edua* et l'adjectif *Eduensis* paraissent sur les deniers de l'église d'Autun : on a donc dû les appeler *Eduenses*. Mais notre charte de 1194 les nomme *Hyilenses*.

Le mot latin n'est vraisemblablement que le calque d'un mot vulgaire, soit *Hyilois*. Et tout de suite un rapprochement se présente à l'esprit entre *Vadensis* donnant *Valois* et *Heduensis* donnant *Hyilois*. On pense à plusieurs noms de lieu où le *d* intervocal est devenu *l* en français : *Bedonia* = la *Boulogne*, rivière, aujourd'hui La Cheneau, affluent du lac de Grandlieu ; *Bedensis* (*pagus*) = le *Blois* (autrefois le *Belois*), pagus de l'ancien diocèse de Toul [5]; *Laodicea* = *Lalice* [6]; *Medenetensis* (*pagus*) = le *Mélentois*, pays de la châtellenie de Lille [7]; *Podemniacus* = *Polignac*. Citons aussi le nom d'homme *Egidium* = *Gille*.

Quant au nom commun français *cigale*, il dérive du latin *cicada*, mais par l'intermédiaire du provençal *cigala*,

A ces vocables déjà cités par les philologues nous ajouterions *Frodesius* = *Frolois* (Côte-d'Or), si la forme latine était bien constatée [8].

Que le *d* d'*Eduensis* ait pu se changer en *l* cela paraît incontestable. L'*h* initiale de *Hyilensis* n'a rien qui doive nous surprendre puisque la graphie *Hedua* et *Heduensis* se rencontre et que même

1. Voir sur ce diplôme de Charles le Simple, Prou, *ouvr. cité*, p. LIV-LV.
2. Poey d'Avant, *Monnaies féodales*, t. III, p. 190, n° 5646.
3. *Ibid.*, p. 190, n° 5647.
4. *Ibid.*, p. 191, n° 5648.
5. A. Longnon, *Atlas historique de la France, texte*, p. 117.
6. E. Langlois, *Table des noms propres... dans les chansons de Geste*, p. 389. Var : *La Lice*, *Le Liche*.
7. A. Longnon, *Atlas historique de la France, texte*, p. 126.
8. L. Berthoud et L. Matruchot, *Étude histor. et étymologique des noms de lieux habités... du dép. de la Côte-d'Or*, II, p. 185.

Digitized by Google | Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

nous l'avons signalée sur un denier de l'église d'Autun. Mais il est plus difficile d'expliquer la disparition de l'*u* en hiatus devant l'*e*. Et quant à la syllabe *Hyi-*, il faudrait tout d'abord savoir quel son représente cette étrange graphie.

Mon ignorance et la prudence ne me permettent pas de marquer les étapes de la transformation d'*Heduensis* en un mot de langue vulgaire dont *Hyilensis* est la traduction latine. C'est là un problème dont je laisse au savant philologue en l'honneur de qui j'ai écrit cette note, modeste témoignage de mon attachement amical et de mon admiration, le soin et le mérite de trouver la solution.

Paris, 1925.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

UNE
SURVIVANCE DU LATIN ARCHAÏQUE
DANS LES
LANGUES ROUMAINE ET ITALIENNE

par Sextil PUȘCARIU.

On a donné plusieurs explications pour les pluriels en *-i* des mots roumains et italiens correspondant à des mots latins de la troisième déclinaison.

La plus récente, mais non la plus décisive, est celle de M. A. Procopovici (*Dacoromania*, II, 201 s.). M. Procopovici croit que l'*e* atone avait une tendance prononcée à passer à *-i*, sans que cette tendance se soit toutefois généralisée; il considère ce procès d'évolution comme antérieur à la formation du roumain. Il y aurait donc eu deux formes parallèles: *munte* et *munti*, correspondant toutes deux à montem et montes; au pluriel on choisit *munti*, pour le distinguer du singulier, *-i* étant la désinence du pluriel de la deuxième déclinaison. La théorie de M. Procopovici, concernant le passage très ancien de *e* à *i*, n'est admissible ni pour les autres langues romanes, ni pour le roumain, qui nous offre des exemples comme le macédo-roumain *seati* et le moldave *foarti*, qui par la métaphonie du *e* et du *o* en *ea* et *oa*, nous prouvent qu'il y a eu une époque où ces mots se prononçaient partout avec *e* final. Mais, ce qui s'oppose surtout à la théorie de M. Procopovici c'est le fait qu'un *i* résultant d'un *e* atone n'altère jamais la dentale précédente, et que le *ț* de *munți*, suppose à l'origine un *i* (cf. A. Zauner, *Literblatt f. germ. u. rom. Phil.*, XLV, 336-337).

D'Ovidio s'est spécialement occupé de la question des plupluriels italiens de la catégorie *padri*, *madri*, dans une fort belle étude de l'*Archivio glott. ital.*, IX (1886), p. 83 s. D'Ovidio croit que *s* final s'est amuï (comme *m* final) et que l'ital. *forte* représente en même temps les formes latines fortis ou fortem: de

Digitized by Google — Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

sorte que *Porto Venere* est Portus Veneris et *martedi* est l'ancien Martis dies, etc. Si à amas, vides, legis correspondent en ital. *ami*, *vedi*, *leggi*, c'est par analogie avec les verbes de la quatrième conjugaison, où dormis devait donner *dormi*. De même *dormi* <dormī a influencé les impératifs *vedi*, *leggi* (avec un *-i* au lieu de l'*e* correspondant au lat. vidĕ, legĕ), enfin, le pluriel *cani* a été modelé sur les pluriels de la deuxième décl., de sorte que dans la construction : illi boni canes la terminaison -ī a remplacé *-es* ; cette idée avait déjà été exprimée par Ascoli. Le parallélisme, au singulier, de *padre* et *madre* a entraîné le même phénomène au pluriel, où, d'après *padri* on a formé *madri* ; cet *-i* a pénétré parfois même dans la première décl., amenant des formes comme *le porti*, *le spalli*, *le veni*, *le ondi*, *le calendi*.

Ces mêmes influences analogiques sont admises par Tiktin (*Elementarbuch*, §§ 176, 178 et 236) pour la langue roumaine : *vermi* (< *vermī d'après *cervi* > cerbī ; *pâni*, *luni* (au lieu de *pâne*, *lune*) d'après *viermi* ; *juri*, *taci*, *ungi* (au lieu de *jură*, *tace*, *unge*) d'après *dormi* [1].

Si l'on peut assez facilement admettre — dans la formation du pluriel — l'influence analogique des masculins de la deuxième décl. (*lupi*, *barbaţi*) sur ceux de la troisième décl. (*viermi*, *fraţi*), et celle de la quatrième conjugaison (*dormi*) sur les autres, parce que, grâce à la nouvelle désinence *-i*, on évite l'homomorphie avec la troisième pers. (*tace*, *unge*, *jură*), en revanche, il n'en est pas de même pour la prétendue influence des masculins en *i* sur les pluriels féminins de la première et de la troisième déclinaisons, car la nécessité de distinguer les genres aurait dû, au contraire, maintenir la désinence féminine caractéristique *-e* (*case*).

En face de cette théorie de l'analogie (probable en ce qui concerne la désinence de la deuxième pers. verbale, possible pour les masculins en *-i*, mais inadmissible pour les féminins en *-i*) s'élève

1. Cet *-i* analogique apparait quelquefois à l'impératif à la place de *e* < lat. *-e* (*umpli*, *mâi*, *sezi*, *taci*, *vezi* ; *mergi*, *plângi*, *râzi*, *treci*, à côté de *umple*, *bate*, *râde*, *rupe*, *spune*, etc.). Dans nos vieux textes se conservent, à la deuxième pers. du singulier du conditionnel, des formes anciennes comme : *ascultare*, *lăsare*, *tăiere*, à côté d'autres plus récentes : *ascultari*, *cântari*, *ucideri*, généralisées chez les Macédo-Roumains et les Istro-Roumains.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

l'opinion de ceux qui considèrent cet *-i* comme le résultat d'une évolution phonétique.

Dans le volume de l'*Archivio glott. ital.*, où d'Ovidio a publié son travail, B. Bianchi a repris la question à propos des dénominations locales italiennes en *-i*. Il pensait (p. 391-392 et 403) que l'*s* de la désinence -es (du lat. -es et -ĭs) était devenu *-i*, comme dans *noi* < *nos* ; *poi* < *pos*(*t*), etc. ; il croyait que vendĭs et fortĭs, fortes, avaient donné *vende*[i], *forte*[i], « qui sont tout près de *forti* ». Nous croyons avoir de fortes raisons pour ne pas admettre la transformation de l'*s* en *-i* dans les monosyllabes de l'espèce de nos (cf. *Dacoromania*, II, p. 55-56); aussi nous ne pouvons pas croire à la transformation de -es, -is en *-i* par l'état intermédiaire *e*[i]. Selon M. Meyer-Lübke (*Rom. Gramm.*, I, § 309) *s* final — avant de s'amuïr — aurait modifié la voyelle atone précédente, de sorte que -as et -is ont donné en roumain *-i*; et qu'en italien -es a donné *-i* ; ainsi les formes roum. *cânţi*, *cântai*, *vinzi*, *marţi*, *vineri*, *flori* sont, d'après Meyer-Lübke, les réflexes phonétiques des formes latines cantas, cantabas, vendis, martis, veneris, flores ; dès lors le pluriel de féminins de la première décl. *pietre* représenterait le nominatif petrae, tandis que *pietri* représenterait l'accusatif petras. De même en italien, *ami*, *fuori*, *Chimenti*, *Giovanni* seraient les réflexes phonétiques de amas, foras, Clementes, Iohannes (cf. *Einführung*, I², § 182).

Pour ma part, je n'ai jamais cru au changement de -as en *-i*, car en roumain foras a donné *fără* (*afară*), et ce mot me semble beaucoup plus décisif pour l'établissement d'une loi phonétique que les formes à flexion, soumises à l'influence de l'analogie. J'ai admis cependant -es, -ĭs > *i*, mais plutôt comme la constatation d'un fait que comme transformation phonétique. Il m'a toujours paru étrange que *s* final ait pu avoir en tombant une autre influence sur l'*e* précédent que *m* final; j'étais aussi étonné par le fait qu'il fallait admettre pour *-es* et *-is* des évolutions différentes pour l'ital. et le roum. (martis dies ital. *marte di*, roum. *marţi*).

Je crois avoir trouvé maintenant des exemples décisifs contre la supposition que -es et -ĭs auraient donné en roumain *-i*. Ainsi le pronom qualis, au pluriel quales, a donné en roum. *care* aussi bien au singulier qu'au pluriel; à la forme articulée *carele* correspond, chez Coresi, au pluriel : *carei* < carel'i < quales

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

illi. C'est de cette forme qu'est issu (par la transformation de *ei* en *ii*) *carii* puis, par l'entremise de l'analogie (*marii -mari*), le pluriel non articulé *cari*, moins fréquent il est vrai, mais existant en roumain. Toujours chez Coresi, et aussi dans d'autres textes anciens (cf. Densusianu, *Hist. de la langue roum.*, II, 159) nous trouvons le pluriel *pace*[1] (articulé: *pacele*, *pacelor*) qui correspond au latin paces, exactement comme le singulier *pace* correspond à pacem. Cette « relique » prouve qu'à la troisième décl., pour les noms féminins tout au moins, le roumain avait aussi des pluriels en *-e*, comme l'italien, où *fonte*, *vite*, *vetrice*, *radice*, *rombice* se trouvent à côté de formes en *i* : *fonti*, etc. (cf. B. Bianchi, *o. c.*, p. 403). Dès lors, puisque quales et paces ont donné d'une manière régulière *care* et *pace*, comment expliquer, au contraire, l'*-i* de flores > *flori*?

Je crois qu'il faut voir dans cet *-i* des pluriels de la troisième décl., la terminaison latine -īs, que nous trouvons souvent chez les écrivains latins (omnīs, cīvīs, partīs, etc.) et que la grammaire latine désigne comme « archaïque ».

Au point de vue historique, selon Sommer (*Lat. Laut. u. Formenlehre*, §§ 227 et 230), la terminaison du pluriel latin de la troisième décl. — déclinaison qui, on le sait, embrasse une multitude de noms appartenant à l'origine à d'autres types de déclinaison —, doit être envisagée de la manière suivante : la désinence *-es* est originelle pour les radicaux consonantiques; elle est sortie de -ens < indoeur. *-n̥s* (pedes, homines); la désinence -īs est originelle pour les radicaux en *i*, et est sortie de -ins: hostīs = got. gastins. Cette désinence -īs a été, pour les radicaux en *-i*, très usitée jusqu'à l'époque classique et nous la trouvons souvent dans les inscriptions : FINIS, OMNIS (à côté de SEEDES, PEDES, FORNICES dans la même inscription), écrite souvent eis (à une époque où *ei* était devenu *i*): OMNEIS, TURREIS, etc.

Du moment que, pour les radicaux consonantiques, on avait, à côté des accusatifs en -es (< *n̥s*), des nominatifs en -es

1. La persistance, jusqu'au XVIe siècle, de la forme *pace*, au pluriel, témoigne encore que, pour des formes comme *biserici*, *vaci*, il ne faut pas conclure à une transformation phonétique de l'*e* final en *-i* après *č* (comme c'est le cas pour *cinci*, cf. *nici* < *nice*, *atunci* < *atunce*, etc.).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

(empruntés de bonne heure aux radicaux en *i*), on a pu introduire, pour les radicaux en *-i*, un accusatif pluriel analogique en -es (OMNES, *C. I. L.* I 577, etc.), à côté des nominatifs pluriels (organiques) en -es. Ainsi la désinence -es devint de plus en plus fréquente, et l'ancienne différence entre omnes nominatif et omnīs accusatif s'effaça de plus en plus. Tandis qu'existait pour les radicaux en *i*, cette concurrence entre les désinences -īs et -ēs, la désinence -īs a pu faire son apparition, çà et là, aussi pour les radicaux consonantiques (MVNICIPIS, *C. I. L.* I 206, 163). L'identité de l'accusatif avec le nominatif, a alors rendu aussi possible, au nominatif, une désinence -īs qui, au point de vue étymologique, n'était pas justifiée ; on voit ainsi puppis, restis chez Varro, et IOVDICIS, FINIS, PELLEIS dans les inscriptions.

Il y avait donc en latin, une oscillation entre la désinence -īs (à l'origine justifiée seulement pour les accusatifs des radicaux en *i*) et -ēs. Cette oscillation apparaît chez les écrivains classiques, après même que la grammaire eût déclaré correcte la forme en -ēs. La même hésitation entre -īs et -ēs s'aperçoit dans les inscriptions et elle continue jusque dans l'italien (*le vite* et *le viti*) et le roumain (*care*, *pace* à côté de *cari*, *păci*).

Seule l'idée erronée, suivant laquelle il y aurait un abîme infranchissable entre le latin archaïque et les langues romanes, pourrait nous empêcher de voir une continuité entre les pluriels latins archaïques en -īs et les pluriels italiens et roumains en *-i*[1]. Mais un tel abîme n'existe pas en réalité, car « archaïque », « vulgaire », « rustique », «urbain » et « littéraire » ou « classique », sont des termes qui ne doivent pas être mis en opposition les uns avec les autres, mais qui expriment seulement, au point de vue historique et social, des aspects différents de la même langue. Dès 1866, Schuchardt professait (*Vokalismus*, I, 57) que les ressemblances du latin archaïque avec le latin vulgaire du IV-VI^me^ siècle apr. J.-C., ne doivent pas

1. D'Ovidio — de même que, avant lui, Nannucci — avait pensé un moment à un rapport entre le latin archaïque fontīs et l'ital. *fonti*, mais il abandonna bientôt cette opinion qui « mi pare oramai un assurdo » (*Arch. glott. ital.*, IX, 89), puisque « con un latino arc. faccio quel che con morti si deve fare : lo lascio in pace » (*Ibid.*, 92. Cf. aussi Bianchi, *ib.*, 403).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

nous surprendre, car : « le latin archaïque n'est pas autre chose que le latin vulgaire ; peu importe qu'il ressemble au latin primitif et diffère du latin classique, ou qu'il diffère et de l'un et de l'autre ». Entre la chute de *h* initial et la prononciation de *ae* comme *e*, de l'époque archaïque et des langues romanes, il existe une continuité, bien que les écrivains classiques aient réintroduit, dans leurs écrits et probablement dans le parler des classes supérieures, *h* et *ae*. De même, il doit y avoir une continuité entre la chute (dans certaines conditions) de *s* final dans le latin archaïque et le même phénomène (devenu général) en ital. et en roum. Dans le latin classique, *s* a été réintroduit par l'autorité des grammairiens, qui généralisaient un phénomène de phonétique syntactique, et cette prononciation urbaine pénétra aussi dans le parler des peuples romans de l'ouest.

Décisives sont à cet égard les recherches de K. Meister (*Altes Vulgärlatein*, dans *Indog. Forsch.*, XXVI, 69 s.) et de J. Marouzeau (*Une antinomie « archaïque et vulgaire »*, dans les *Mém. de la Soc. lingu. de Paris*, XXII, 263 s.), qui mettent en évidence la continuité, depuis l'époque archaïque jusqu'aux langues romanes, de quelques phénomènes « vulgaires ou rustiques », des plus caractéristiques, qui se sont transmis, en opposition avec le latin classique, de l'époque ancienne jusque dans les langues romanes. Les romanistes sont maintenant appelés à prêter leur attention à ce principe, dûment reconnu par les philologues classiques. Dans le cas qui nous intéresse, le maintien des pluriels en *-i* de la troisième décl., en ital. et en roum., à côté de quelques reliques en *-e*, prouve que l'hésitation entre -ēs et -īs, constatée à l'époque latine archaïque, s'est perpétuée dans le parler populaire de l'Italie et des contrées danubiennes. Après la chute de *s* final, *-i* s'est imposé à tous les masculins de la troisième décl., grâce à l'influence des autres masculins, appartenant tous à la deuxième décl. et ayant au pluriel un *-i* étymologique ; chez les féminins, l'analogie avec ceux de la première décl. a conservé plus longtemps les pluriels en -ē[s].

Cette influence des féminins de la première déclinaison sur ceux de la troisième a maintenu aussi la forme du datif singulier : d'après casae (datif sing. = nominatif plur.) > roum. (unei) *case*, (două) *case*, s'est conservé morti > roum. (unei) *morți* = (două) *morți* < *morti*(*s*) (= mortes) ; au contraire l'analogie des mas-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

culins de la deuxième décl., où le datif sing (lupo > lupu) était devenu identique au nominatif et à l'accusatif sing. (lupus et lupum > lupu) et différent du pluriel (lupī > *lupi*), a été la cause du remplacement de l'ancien datif en *-i* (piscī > **peşti*) par la forme du nominatif et de l'accusatif (piscis et piscem > *peşte*).

Cluj, 1925.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

COME PROSEGUIVA E COME TERMINAVA
IL *BOEZIO* PROVENZALE ?

di Pio RAJNA.

Chi abbia scrutato attentamente il *Boezio* del codice d'Orléans, non può non essersi domandato che cosa tenesse dietro, in condizione integra, al frammento di 257 versi e due sillabe di cui noi dobbiamo contentarci. Non se lo domandò, credo, l'Abate Le Beuf, che vi mise su gli occhi nella biblioteca del monastero di Saint-Benoît-sur-Loire, e che nel 1738 ne pubblicò 22 versi ; e non potè domandarselo chi poi non ebbe altra fonte d'informazione che lui [1]. Ma ben sentì desiderio di rendersene conto il riscovatore e primo editore Raynouard, il quale credette (*Choix des Poés. orig. des Troub.*, II, CXXXV) che dall'aversi nel nostro frammento imitazioni delle sole prime pagine del *De consolatione Philosophiae* fosse lecito congetturare « que le poëme sur Boece était un ouvrage très-étendu ». E la congettura si convertì in certezza nella mente di Amaury Duval, che quindici anni dopo, riparando nel tomo XVII dell'*Histoire littéraire*, pp. 601-14, all'insufficienza di ciò che era stato detto nel VII, scrisse, dopo aver riportato il principio : « C'est le commencement du poëme, qui devait être d'une grande étendue : on n'en pourra douter, d'après les observations qui termineront cette notice. » Come mai peraltro le osservazioni che chiudono il ragguaglio e che

1. Dom Rivet, nel t. VII dell' *Hist. littér. de la Fr.*, vi si riferì ripetutamente : pp. XXX-XXXIJ, VLVIIJ, 111-12 (non CXII, come s'ha nel Raynouard). Nel primo e nel terzo luogo il riferimento ha unicamente motivi linguistici ; e ciò obbliga a una certa cautela nel trarre conseguenze dal fatto che nel primo, dove sono riportati nove versi, si dice di limitare la citazione « pour être moins à charge » ai lettori. Sta nondimeno inconcusso che ai testi volgari di età remota Dom Rivet, sotto il rispetto letterario, guardava con occhio di compatimento.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

concernono la versificazione, permettano una deduzione siffatta, io non so vedere.

Resulta per il Raynouard, e non può dubitarsi nemmeno per il Duval, che si credeva di aver a fare con un ampio « poema » perchè in esso si riteneva rispecchiarsi, comunque poi ciò avvenisse, il *De consolatione* latino da un capo all'altro. Si oppose recisamente, dopo avere, ben a torto, dichiarato che a noi manca il principio [1], chi del prezioso cimelio fece primamente uno studio approfondito ed acuto : Federico Diez. « Abzuweisen », egli dice, « ist die Annahme, der Dichter habe die ganze *Consolatio Philosophiae* behandelt oder zu behandeln sich vorgesetzt (*Choix*, II, p. CXXXV ; *Hist. litt. de la Fr.*, XVII, p. 603) : die Nationallitteratur des 10. Jahrh. konnte von dem Inhalt jenes Werkes wenig brauchen, und unser Gedicht hat in der That, so weit wir es damit vergleichen können, den mässigsten Gebrauch davon gemacht. » [2] E in questo giudizio negativo sembrano aver convenuto sostanzialmente i posteriori, pur arrivando solo qualcuno tant'oltre, da ritenere che della composizione poco a noi sia stato tolto [3].

Ma rispetto a ciò, come sotto altri riguardi, tiene una via diversa dalla battuta Nicola Zingarelli in una memoria pubblicata nei *Rendiconti del R. Istituto Lombardo di Scienze e Lettere* del 1920, intitolata « Il *Boezio* provenzale e la leggenda di Boezio » [4]. Punto

1. « Der Anfang, den wir gewiss nicht vor uns haben — denn so ohne alle Einleitung, wie er ist, pflegte man damals nicht zu schreiben — ... » Non vedo che l'affermazione abbia più avuto eco neppure di confutazione.

2. *Altroman. Sprachdenkmale*, Bonn, 1846, p. 37.

3. Suchier, nella *Gesch. der franz. Litter.* di cui egli scrisse la parte concernente la letteratura antica, il Birch-Hirschfeld il resto, 1ª ed., p. 57 : « Man vermutet, dass das Gedicht bald vor dem Schluss abbricht, da die Hauptlehre, das Aufstreben zu Gott, schon hinreichend dargelegt ist. » Se col « man vermutet » il Suchier volle alludere ad altri, oltre che a sè, io non saprei dire a chi. Cfr. Bartsch, *Grundriss*, p. 9 ; Stimming, nel *Grundriss* del Gröber, II, II, 45 ; Paris, *Esqu. hist. de la litt. fr. au m. a.*, § 45. Le parole del Suchier dissuadono dal pensare che nella sua opinione sia entrata anche la considerazione, certo di qualche peso ancor essa nel giudizio sull'estensione originaria del *Boezio*, che questo fu preso a scrivere nello spazio che era rimasto vuoto al termine di una serie di sermoni latini.

4. Serie II, vol. LIII, pp. 193-221. Ne furono tirati estratti con numerazione speciale di pagine.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

capitale nella trattazione è che il *Boezio* sia considerevolmente meno antico che universalmente non si creda e voglia esser posto « tra la fine del secolo XI, e il principio del seguente » [1]; e se l'argomentazione è assai difettosa, convien riconoscere che la datazione consueta non è solidamente fondata neppur essa. Temo che la questione non potrà esser risolta, se alla paleografia — così spesso mal fida affermatrice e negatrice — non riesce di chiarirci.

Il Diez si era richiamato alla ragione cronologica per la determainzione del contenuto : lo Zingarelli accetta il legame fra le due cose, invertendo i termini e la deduzione [2]. Ma quanto a ciò, a lui si può subito opporre che alla fine del secolo IX° — nientemeno! — risale il *Boezio* anglosassone di re Alfredo ; e che propriamente al tempo a cui l'opinione comune assegnava il *Boezio* nostro (fine del secolo X° — principio dell' XI°), spetta quello germanico di Notker ; due elaborazioni che, in maniera diversa, hanno — si badi — vero e proprio carattere di volgarizzamento. O come mai di queste due opere, una delle quali, come si accennerà poi, aveva motivo speciale di essere considerata dallo Zingarelli nell'interesse della sua tesi, non accade che da lui sia fatta menzione ?

Del vocabolo « volgarizzamento » egli si vale in un luogo anche per il *Boezio* provenzale, dicendo che « tema principale del poeta » è « il volgarizzamento del libro della *Consolatio* » [3]. E questo, secondo lui, sarebbe « resultato » dall' esame istituito precedentemente. Ma noi gli useremo il riguardo di non prendere l'espressione in senso rigoroso [4]. Il pensiero suo è assai meglio significato là dove scrive che l'autore « intendeva a rifare e adattare il libro del filosofo antico per i lettori del tempo suo » [5]. E, specificando, si dirà più oltre [6] che del libro di Boezio l'opera provenzale « doveva essere un rifacimento : il soggetto suo non era costituito da altro che da una riduzione di esso a

1. Questa espressione esatta del pensiero s'ha in nota a p. 200 (estr. p. 10).
2. P. 211 (estr. p. 21). E si veda anche la p. 200 (estr. p. 10).
3. P. 214 (estr. 24).
4. Unicamente il senso di « Traduzione in volgare » gli dà il suo proprio *Vocabolario della Lingua Italiana*.
5. P. 210 (estr. 20).
6. P. 211 (estr. 21).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

scopo principalmente morale ; una riduzione che alle volte è traduzione, alle volte parafrasi e amplificazione, non si chiude in limiti determinati, ma lascia libertà all'autore di alterare, aggiungere, sopprimere a suo piacimento. Lavoro di lunga lena, evidentemente; sia esso stato compiuto o solamente tentato, certo fu pensato con un vasto disegno. »

Come affermazioni siffatte possano essere messe innanzi quale conclusione logica di ciò che si è venuto osservando nelle pagine antecedenti [1], non mi è facile comprendere. I rapporti fra il *Boezio* provenzale e il *De Consolatione* sono affatto saltuarî, e lo Zingarelli s'illude immaginando di averli mostrati assai più stretti che non si solessero ritenere. La libertà colla quale procede l'autore non ha che vedere con quella di un traduttore, sia pur liberissimo, od anche di un espositore. L'opera latina è per lui una fonte, non già un modello ; e argomentare dall'estensione di essa l'ampiezza della volgare, è molto più illegittimo ora, in ben altra maturità di studi, che non fosse nella Francia del Raynouard e del Duval. Precisamente il raffronto fra le due opere porta a ritenerne diverse le dimensioni. Un *Boezio* ampio del tipo del nostro cominciamento, sia pure al tempo a cui lo fa discendere lo Zingarelli, riesce addirittura inconcepibile. Si capirebbe una traduzione, del genere della germanica ; si capirebbe forse una elaborazione simile all'anglosassone.

Questa, fra le versioni di re Alfredo, è quella che più si discosta dall'originale [2] ; ma anche discostandosene, ne rende passo passo l'immagine. Ad essa, non già al *Boezio* provenzale, si addice l'asserzione che abbiamo udito dalle labbra dello Zingarelli, che l'autore « intendeva a rifare e adattare il libro del filosofo antico per i lettori del tempo suo ». « Per i lettori » ! A lettori indubbiamente si volgono Notker e Alfredo ; questi, segnatamente a quei moltissimi da cui egli richiedeva la pratica della lettura, senza poter pretendere nè sperare che acquistassero una cono-

1. 204-11 (estr. 14-21).

2. Quale citazione che all'autorevolezza accompagni la facilità del consultare, valga qui un rinvio al Ten Brink, *Geschichte der Englischen Literatur*, l. I, cap. VII ; nella 2e ed. (Strasburgo, 1899), t. I, pp. 92-94. Aggiungerò Ebert, *Allgemeine Geschichte der Literatur des Mittelalters im Abendlande*, III (1887), 246-47.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

scenza più che elementare del latino, e meno che mai che riuscissero a capire quell' arduo *De Consolatione*, che egli stesso male avrebbe saputo intendere senza le dichiarazioni del suo maestro Asser [1]. Si scrive dunque per esser letti, e conseguentemente per tutt' altri che per il pubblico a cui è destinato il *Boezio* provenzale, che è sicuramente un uditorio; un uditorio simile a quello che ascoltava le *Chansons de geste*, delle quali pertanto si adotta sotto ogni rispetto la struttura ritmica, e a cui si fa eco e con certe formole e cogli atteggiamenti rettorici [2]. No davvero: per un uditorio di questa natura la materia dei cinque libri del *De Consolatione* non si lasciava rifoggiare; e anche da parte di un autore il disegno non sarebbe immaginabile se non ben tardi; intorno al tempo, poniamo, di Jean de Meung.

Insomma, per me non è dubbio che se all'apparizione della mirabile confortatrice dovette tener dietro un colloquio fra lei e il prigioniero, colloquio nel quale, come nell' opera latina, l'una avrà molto parlato e l'altro assai poco, esso non sarà durato a lungo. Assegniamogli, volendo arrischiare una congettura, un duecento versi; trecento al più. Quasi altrettanto sicuro mi tengo tuttavia che con ciò non aveva termine la composizione volgare.

« Senza dubbio il poema finiva con la narrazione della morte di Boezio, e forse con indicazioni... circa la sepoltura e la canonizzazione », dice Arturo Graf nel troppo lungo capitolo che a Boezio è assegnato nella sua ricca e assai pregevole *Roma nella memoria e nelle immaginazioni del medio evo* [3]. Che la morte fosse narrata, tengo per fermo io pure; nè può esserci dubbio che ne fosse fatto autore, come realmente ebbe ad essere, Teodorico. Quali invece le circostanze, incerte anche per la storia, non saprei determinare. Ma nemmeno la morte credo aver costituito le conclusione.

1. « Hic sensum librorum Boetii *De Consolatione* planioribus verbis enodavit, quos rex ipse in anglicam linguam vertit », dice Guglielmo di Malmesbury, *Gesta Regum Anglorum*, l. II, § 122 (nella *Patrol. lat.* del Migne, t. CLXXIX, col. 1083).

2. *Le origini dell' Epopea francese*, pp. 490-93.

3. Vol. II, p. 352. Al merito di quest' opera, di cui la critica aveva alquanto bistruttato il primo volume, volle di proposito render giustizia Gaston Paris, scrivendone ampiamente nel *Journal des Savants* del 1884, pp. 557-77.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Qualche cosa di essenziale mancava, secondo il modo generale di concepire del medioevo : la vendetta ; la punizione del reo. Si confronti la *Santa Fede d'Agen*, ottimo termine di paragone per noi : l'autore non sa deporre la penna (vv. 454 sgg.) senza aver narrato la fine miseranda di Massimiano, al quale risaliva la colpa del martirio, e avere a noi rappresentati nell' inferno, arsi da dragoni, lui e il compagno suo Diocleziano, morto subitaneamente all' annunzio di quella fine. E qui il castigo compensatore dovette essere preso ad arte di lontano. Nel caso nostro non già. Nonchè i fatti, l'interpretazione stessa dei fatti era data dalla storia. Per non agire alla maniera che io immagino, il rimatore, oltre a dover essere uomo d'altra età che la sua, avrebbe dovuto chiudere addirittura gli occhi. Sicchè le mie conclusioni, quanto alla sostanza, s'impongono.

Tre vittime infamarono Teodorico : Boezio, Simmaco suo suocero, Papa Giovanni : tutte e tre negli ultimi due anni del regno e della vita. Alla morte del Pontefice quella del re goto succedette a distanza di men che tre mesi e mezzo [1] ; e sembra naturale che di essa anzitutto sia parsa conseguenza, come poi risolutamente la vediam rappresentata da parecchi. Eppure di lui appunto si tace nel più antico racconto di carattere leggendario che della morte di Teodorico è a noi pervenuto.

Narra Procopio alla fine del primo capitolo del libro primo della *Guerra Gotica*, che al re goto, poco dopo aver fatto morire, dando fede a calunnie, Simmaco e Boezio, parve di vedere il volto di Simmaco, in atteggiamento truce e minaccioso, nella testa di un gran pesce postogli davanti a tavola. Atterrito, egli corre a mettersi a letto e si fa sovrapporre molte coperte, deplorando poi col suo medico Elpidio le due uccisioni, qui rappresentate come gli unici suoi falli verso i sudditi. A questo fatto la morte tien dietro dopo non molto.

Il « non molto » è in realtà un anno e tre mesi rispetto a Simmaco, di cui più specialmente è questione ; e quanto a Boezio, l'intervallo non si sarebbe forse saputo precisare dallo storico bizantino troppo più di quel che si sappia da noi. Vizioso dunque il silenzio serbato riguardo a Papa Giovanni. Ma questi riceve

1. Entrambe accaddero nel 526 ; e quali date si assegnano il 18 maggio e il 30 agosto.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

ciò che gli spetta in un'altra narrazione più spiccatamente leggendaria, riferitaci da quaranta a cinquant'anni più tardi. Procopio scriveva intorno alla metà del secolo sesto : Gregorio Magno era dichiaratamente Papa quando stendeva il capitolo XXX del libro IV del *Dialogus*, sicchè scendiamo oltre il 590. Fonte immediata Giuliano, « huius Romanae Ecclesiae cui Deo auctore deservio, secundus Defensor », morto allora da circa sett'anni ; primitiva, il nonno paterno della moglie di lui. Questi dunque, tornandosene dall'aver esatto imposte nella Sicilia, era dovuto approdare all'isola Lipari ; e aveva messo a profitto la fermata per visitare un romito di grande merito. Sapete voi, aveva detto ai visitatori il romito, che re Teodorico è morto ? — « Absit », gli s'era risposto ; vivo lo lasciammo, e a noi finora non è giunta alcuna notizia siffatta. — Eppure egli è morto, aveva replicato il romito ; poichè ieri all'ora di nona, trascinato, spoglio e scalzo e colle mani legate, fra Papa Giovanni e Simmaco Patrizio, egli è stato gittato « in hanc vicinam Vulcani ollam », nel cratere lì prossimo. Si prese nota del giorno ; e si trovò poi che tornava esattamente col fatto della morte del re. « Et quia », soggiunge Gregorio, « Johannem Papam affligendo in custodia occidit, Symmachum quoque patricium trucidavit, ab illis juste in ignem missus apparuit, quos in hac vita injuste judicavit. »

Prettamente ecclesiastica, a differenza del racconto di Procopio, la leggenda tramandata da Gregorio Magno ; ibrida un'altra, più ricca e fantasiosa, che apparisce più che cinquecent'anni dopo, e della quale la più antica manifestazione evidente è costituita dai due notissimi bassorilievi, con scritte, al piede della facciata di S. Zeno a Verona, che Carlo Cipolla sarebbe portato ad assegnare determinatamente al 1135-38 [1] e che furono certo eseguiti in quel torno. L'argomento inviterebbe a un lungo discorso, dal quale non basterebbe ad esimermi, quand'anche non fosse rimasta a mezzo (forse perchè l'autore stesso finì per esserne scontento) la ricca trattazione di Francesco Novati nei *Rendiconti dell'Istituto Lombardo* dell'annata 1900-1901 [2]. Ma sarebbe un divagare ; e di divagare non mi consente lo spazio. Taglierò dunque corto.

1. *Per la storia d'Italia e de' suoi conquistatori nel medio evo più antico*, Bologna, 1895, p. 639.

2. Serie II, vol. XXXIV, pp. 716-35 : « Sulla leggenda di Teodorico in Verona ».

Digitized by Google — Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Nella variante nota, o data da interpretare, a chi scolpì i marmi veronesi, la leggenda dovette sonare press'a poco a questa maniera. Teodorico (che di lui si tratti è ben certo, pur mancando il nome) arriva a tal segno di tracotanza, da inviare un messo al dominatore dell'inferno per chiedergli tributo. Questi gli manda un cavallo, cani, uno sparviere. Quando giungono i doni, Teodorico è nel bagno. Udita la notizia, si slancia seminudo sul dorso del cavallo, e rincorrendo coi cani un cervo, è tratto all'inferno, donde più non potrà uscire.

Con vari predecessori, fra i quali avrebbe preso un posto cospicuo il Novati [1], opino che questa forma della leggenda, ed ogni altra consimile che abbia carattere di denigrazione, siano emanate da una che avesse fine opposto, la quale a mio vedere ebbe a sbocciare dall' anima ostrogota. Teodorico, principe meraviglioso, mancato pressochè d'improvviso, con pronta rovina e soggezione del suo popolo, fu, credo, da esso immaginato temporaneamente sottratto, non morto ; come, per limitarmi all' esempio più calzante, il contemporaneo Artù. Fino a che perdurò una coscienza ostrogota, ci fu chi prestò fede a un ritorno redentore. Ma presto la leggenda fu deformata dal sentimento ecclesiastico, che già aveva prodotto il racconto riferito da Gregorio.

Fu suggerita da amalgama con un'altra leggenda la richiesta del tributo infernale, che a noi, nella valle del Po, non può a meno di richiamare la materia del franco-italiano *Ugo d'Alvernia*? — Ma in esso abbiamo piuttosto un eco, che la voce suscitatrice. E sta il fatto che avido, non men che superbo, e vagante per l'inferno, Teodorico ci è rappresentato fino dalla prima metà del secolo nono da Valafrido Strabone, a proposito della statua equestre che Carlo Magno ne aveva fatto trasportare da Ravenna ad Aquisgrana [2]. La leggenda potrebbe forse giovare a diradare le deplorate tenebre del carme latino [3].

Ritraendoci da ciò che meno ci tocca, teniamoci poco men che

1. V. gli ultimi periodi, preludio a ciò che sarebbe tenuto dietro.

2. E a tutta la composizione fu dato il titolo « De imagine Tetrici ». La parte che ci riguarda va dal v. 30 al v. 45 ; nel vol. II dei *Poetae latini aevi carolini*, p. 371.

3. Torna meglio, a mio vedere, questo ravvicinamento, che quello colla leggenda gregoriana, a cui pensa il Graf, op. e vol. cit., p. 361.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

sicuri che coll' esposizione comunque atteggiata di una delle tre leggende passate in rassegna ebbe a chiudersi il *Boezio* provenzale. — Con quale di esse ?

Si può con animo tranquillo mettere da canto il racconto di Procopio, giacchè, se esso è modernamente assai diffuso, durante il medioevo non appare minimamente, che io sappia, nel mondo occidentale.

Ben altro riguardo vuole la leggenda considerata per ultimo, che dirò italo-germanica [1]. Certo le fa contro la mancanza, per ciò che a me risulta, di tracce nella regione gallica, nonchè meridionale, anche settentrionale. Ma toglie forza all' obiezione il capitolo 43 dello spagnuolo *Libro de los Enxemplos* additato dal Köhler [2], da cui appare che nella direzione del *Boezio* la leggenda giunse ancor più lontano che la patria di questo poema. Nè a ciò siam ridotti. La presenza della leggenda in Verona non ci è già dimostrata solo dai marmi di S. Zeno. Viva nel volgo ce la attesta tuttora al principio del secolo XIV il cronista Giovanni Diacono. Ora, se Verona non era attraversata da quella Strada Francesca o Romea, che ebbe importanza così singolare per la propagazione dei racconti, da Verona si passava per giungere a

1. Prevalentemente germanica la stimo pur reputandola nata in Italia e vedendovela radicata, e per la supposta origine ostrogota, e per lo spirito, e per l'amplissima divulgazione fra le genti germaniche, attestataci a un estremo da Ottone di Frisinga e da altri anche più meridionali, all' estremo opposto dalla *Vilkina-* o *Thidrekssaga*. Ma dev' essere segnalato che un nostro archeologo, Pericle Ducati, in certe sue notevoli « Osservazioni di demonologia etrusca » apparse nel 1915 nei *Rendiconti* della Classe di Scienze Morali, Storiche e Filologiche dell' Accademia dei Lincei (Serie V, vol. XXIV, pp. 515-50), dopo aver combattuto giustamente su punti particolari la trattazione del Novati, manifestò l'idea che l'origine stessa della leggenda fosse italica, e vide in essa « una delle testimonianze della permanenza, nel popolo italiano del medio-evo, delle credenze funerarie... radicate nello spirito del popolo etrusco » (p. 538). Non so assentire ; ma lo scritto del Ducati, nel quale il cavallo ha un posto premi-nente, mi ha portato a domandarmi, se mai alla nascita o allo svolgimento della leggenda nostra non avesse cooperato l'interpretazione erronea di scene rappresentate in rilievo sopra antichi sarcofagi. Si rifletta che i più degli Ostrogoti dovettero rimanere nella penisola.

2. Nella *Germania* del 1873, pp. 147-49, in un breve articolo ristampato dal Bolte nel vol. II dei *Kleinere Schriften*, pp. 266 sgg.

Digitized by Google	Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Venezia: itinerario seguito da gran numero di coloro che si dirigevano al levante e alla Terra Santa. E se si poteva benissimo passar da Verona senza badar punto alle scolture di S. Zeno e conoscerne il senso, nessuno vi passava sicuramente che non fosse colpito dall'Arena meravigliosa, la quale, rappresentata comunemente come opera e palazzo di Teodorico, portava a sentir dire di lui cose che altrimenti si sarebbero ignorate. Coglierà qui la palla al balzo lo Zingarelli in servizio della sua tesi che il *Boezio* sia composizione tarda, e troverà forse che nessuna occasione saprebbe trovarsi più adatta al caso nostro del passaggio che per la regione veneta fece nel 1096 colle sue genti, andando in Oriente, Raimondo di Saint-Gilles Conte di Tolosa: casi da me stesso richiamati non è molto a proposito della *Santa Fede d'Agen*. E il ravvicinamento seduce; ma mal si reggono ipotesi sopra altre ipotesi; e i pellegrini gallici del mezzogiorno avviati alla Palestina attraverso all'Italia del settentrione non dovettero esser rari nemmeno nel tempo anteriore.

Sicchè non è escluso che della leggenda che qui mi torna di chiamar veronese abbia avuto conoscenza l'autore del *Boezio*. Ma se ciò non è escluso, non sbaglieremo affermando che assai difficilmente potè rimanergli ignota la narrazione posta da Gregorio Magno in un' opera, che fu tra le più divulgate del medioevo. Di quella anche nei cronisti gallici abbondano gli echi. Nominerò Frecholfo, Flodoardo, Aimoino, Roricone; e se ne potranno aggiungere parecchi. Chiaro pertanto da qual parte penda la bilancia.

Ciò per me è secondario. L'importante sta solo nell' ammettersi che colla narrazione della fine tristissima di Teodorico, nell' una o nell' altra delle forme che avevano corso, deva, secondo ogni probabilità, aver avuto termine il poema. Completato a questa maniera, il *Boezio* mi diventa opera armonica, adatta a chi la compose, adatta a coloro per ammaestramento e diletto dei quali fu composta, tale altresì che ad essa ben convenisse il ritmo che vi fu usato, vale a dire il ritmo delle *Chansons de geste*. La cornice narrativa in cui gl' insegnamenti morali si trovavano inquadrati, dava all' insieme carattere non dissimile dalle composizioni epiche.

Firenze, 1925.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

SUR QUELQUES MOTS ANGLAIS
DANS LE
ROMAN DES FRANCEIS D'ANDRÉ

par Mario ROQUES.

Jubinal a publié au tome II de son *Nouveau recueil de contes, dits et fabliaux*[1], sous le titre de *Roman des Franceis*, une pièce de 99 quatrains d'octosyllabes conservée en une copie unique dans le ms. Additional 10.286 du British Museum (f° 129 v° à 132 v°). On pourrait aussi bien lui donner le nom d'*Arflet*, car si le ms. écrit au début *Ici se comence le romance des Franceis*, il se termine par *Explicit Arflet*. Les deux titres seraient légitimes : la pièce, dont l'auteur se nomme lui-même André (v. 361 et 371), Andreu (v. 395) ou Andrieu (v. 385), est en effet une satire contre les Français, soigneusement distingués aussi bien des Flamands, Bourguignons et Lorrains (v. 389-390), que des Anglais, Bretons, Angevins, Manceaux, Gascons et Poitevins (v. 393-394), mais elle met en cause un certain *reis Arflet de Nohundrelande*, dont elle présente une prétendue *chartre* adressée *as bons beveors*, et qui se donne comme un descendant du *viel Arflet*, en qui l'on reconnaît le roi Alfred le Grand.

Gaston Paris a analysé cette curieuse composition dans son beau mémoire sur la *Littérature normande avant l'annexion (912-1204)*[2] et il l'a étudiée aussi dans l'introduction à l'édition des trois traductions de l'*Evangile de Nicodème* qu'il a publiée en

1. *Nouveau recueil de contes, dits, fabliaux et autres pièces inédites des XIII^e^, XIV^e^ et XV^e^ siècles*.... par Achille Jubinal, (Paris, 1845), II, 1-17.

2. Réimprimé dans les *Mémoires de Littérature française du moyen âge* publiés par Mario Roques, p. 71-105 ; voir notamment sur le *Roman des Franceis*, p. 98-102. Dans la note 2 de la p. 98, Gaston Paris disait : « Je compte en donner [du *Roman des Franceis*] une édition critique et commentée », ce projet n'a pas été réalisé.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

1885, en collaboration avec le docteur Bos, pour la Société des Anciens textes français [1]. Il pense que l'auteur doit être identifié avec André de Coutances, auteur d'une traduction de l'*Évangile de Nicodème*, que la pièce est antérieure à 1204 et qu'elle constitue une réponse à une pièce de forme semblable dans laquelle un auteur français aurait fait la satire des Anglais.

Peut-être ne faut-il pas donner un sens très fort et techniquement très précis à ce nom de satire appliqué à la composition d'André et je ne suis pas sûr qu'il faille vraiment y voir un pamphlet de caractère politique ; je serais pour ma part plutôt porté à croire que nous avons là, et aussi dans la pièce à laquelle André prétend répondre, si cette pièce a réellement existé, des spécimens de ce genre dramatique auquel on a donné le nom de « mime » et dans lequel on a justement fait rentrer les *Chartes de la Paix aux Anglais*, la *Paix aux Anglais* et le *Privilège aux Bretons* [2], toutes compositions qui ne sont pas sans analogie avec celle d'André [3]. Ce sont là, me semble-t-il, de ces pièces à « rire » et à « dire », où le moyen âge s'amusait à mettre en scène des provinciaux ou des étrangers, comme l'ont fait depuis et le font encore de nos jours tant de monologues, de chansonnettes ou de scènes comiques, dont les personnages sont des Anglais ou des Auvergnats ou des Marseillais. Je n'oserais même pas assurer que les pièces modernes, si elles sont en général moins âpres et moins grossières que le *Roman* d'André, soient toujours beaucoup plus spirituelles.

Mais aussi bien je ne veux pas traiter ici de ces questions littéraires, non plus que de l'attribution à André de Coutances; je me propose seulement d'attirer l'attention sur quelques mots, pour moi difficiles, qui se rencontrent dans les premiers qua-

1. *Trois versions rimées de l'Evangile de Nicodème par Chrétien, André de Coutances et un anonyme, publiées d'après les manuscrits de Florence et de Londres*, par Gaston Paris et Alphonse Bos; Paris, Didot, 1885 ; voir notamment dans l'introduction les p. XVII-XXVI.

2. E. Faral, *Mimes français du XIIIe siècle, Contribution à l'histoire du théâtre comique au moyen âge*; Paris, 1910.

3. On notera que le premier *Privilège aux Bretons* et la *Paix aux Anglais* sont, comme le *Roman* d'André, en quatrains monorimes, mais les vers sont des alexandrins et non des octosyllabes.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

trains de la pièce et dont il ne me semble pas qu'on ait donné jusqu'ici l'explication. Voici ces quatrains :

Reis Arflet de Nohundrelande
As boens beveors saluz mande ;
Les autres a maufez commande,
Quer il nes prise une alemande.

Le viel Arflet fu son ancestre,
Qui des guides fu sire et mestre.
Cil si en lut destre et senestre
Tant qu'il en set quant qu'en puet estre.

Mestre est des cerveises estales,
Bien les conoist bones et males ;
Bien est sire des escoles,
Des gestinges et des eruales.

De lui vos di en dreite fei
Que sevent a beü sanz sei,
Et bien est veir que endreit sei
Ne veut que dechie guersei.

J'ai reproduit ci-dessus exactement les leçons du ms. avec les deux fautes du vers 11, qui pèche aussi bien par le nombre des syllabes (7 au lieu de 8) que par la rime. Pour la rime, la correction s'impose : il faut lire *escales*, mais qu'est-ce que ce mot non enregistré par Godefroy et que le copiste du ms. n'a pas compris, et qu'est-ce encore que *guides* au vers 6 et *estales* au vers 9, *gestinges* et *eruales* ou *ervales* au vers 12 ?

Je pense que ce sont là autant de mots anglais, que les Normands du début du XIII^e siècle reconnaissaient comme tels, même s'ils les employaient en parlant la langue continentale, et qui sont là pour contribuer à donner à la pièce la couleur locale nécessaire.

Le plus facile est *gestinges* : c'est l'anglais *guesting* qui désigne le fait d' « avoir un hôte », de le « recevoir ». Si le roi Arflet est représenté comme le « sire des réceptions », on peut penser que le vieil Arflet était aussi pour l'auteur et les spectateurs un roi de fêtes, et cela ôte peut-être un peu de certitude à l'identificaton avec le roi Alfred le Grand, qui n'était d'ailleurs pas roi

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

de Northumberland. Du moins cela nous aide à comprendre le sens du vers 6 : les *guides* sont selon toute vraisemblance des *guildes*, c'est-à-dire que ce mot n'est autre que l'anglais *guild* au sens de « banquet », sens relevé par Murray et notamment bien attesté par cet exemple, qui est déjà dans Du Cange s. v. *gilda*, et qui est emprunté aux Lettres de saint Anselme, II, 6 : « De domno Henrico, qui camerarius fuit, audio quia in multis inordinate se agit, et maxime in bibendo; ita ut in Gildis cum ebriosis bibat, et cum eis inebrietur » [1].

Escales, du vers 11, est, naturellement, l'anglais *scale* « coupe à boire »; voir dans Murray un exemple de Layamon : « *a scale of wine* ». Puisqu'il s'agit de beuveries, nous reconnaîtrons sans peine dans *estales*, qui qualifie des cervoises, l'adjectif *stale* que Murray définit ainsi : « Of smalt liquor, mead, wine : that has stood long enough to clear; freed from dregs or lees; hence, old and strong » [2].

J'ai été plus embarrassé par *eruales* et j'ai pensé qu'une correction serait nécessaire. En fait, comme mon collègue Huchon, professeur de langue anglaise à la Faculté des Lettres de Paris, me l'a prouvé, il suffit de lire *v* et non *u* pour obtenir une excellente forme anglo-normande du mot anglais *arval*, que Murray signale comme désuet et qui est un composé de l'ancien anglais *erfe* « héritage » plus *ale* « banquet ». Murray donne un exemple de 1459 qui est très clair : « Ad distribuendum inter propinquos et amicos meos, scilicet ad meum arvell. » Les *ervales* sont donc encore des banquets, des banquets funéraires.

Je n'ose pas risquer une conjecture sur la forme singulière prise par le nom de pays Northumberland au premier vers du *Roman* d'André, mais je me demande si *Nohundrelande* n'est vraiment qu'une faute de copiste et si nous n'avons pas plutôt affaire à une déformation plaisante sous laquelle se cacherait quelque calembour.

1. Du Cange donne un second exemple emprunté aux mêmes Lettres de Saint Anselme : « Ex Dei et Sanctorum ejus et nostra auctoritate prohibeo ne, postquam hanc nostram prohibitionem cognoverit, amplius in gilda aut in conventu eorum, qui ad inebriandum solum conveniunt, bibere audeat. »

2. Voir aussi dans Murray un exemple du Catholicum angl. de 1483 : « Sstale as ale, defecatus. »

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Quoi qu'il en soit, faut-il conclure de la présence de ces cinq mots anglais [1] dans le *Roman des Franceis* que André était anglo-normand ou du moins savait l'anglo-saxon ? Non sans doute : ce sont là des mots qui pouvaient être connus sur le continent, comme le seraient aujourd'hui *ale*, *porter*, *stout*, ou *breakfast*, *lunch*, etc., et il est bien clair qu'ils pouvaient être connus en Normandie plus encore que partout ailleurs. Mais peut-être le caractère même de ces mots, désignant des festins ou des accessoires de banquets ou de beuveries, peut-il nous donner à croire que, au mépris pour les Français, s'ajoute chez l'auteur d'*Arflet* un peu d'ironie à l'adresse des Anglais : quelque admiration qu'on puisse avoir pour les bons buveurs, l'insistance sur ce point —et l'on sait que c'était un des sujets de raillerie les plus fréquents au moyen âge à l'égard des Anglais — ne paraît point devoir aller sans quelque sourire, et cela viendrait à l'appui des réserves que je faisais tout à l'heure sur le caractère même de la composition d'André, qui me paraît appartenir au théâtre comique plus qu'au genre de la satire politique.

Paris, 1925.

1. L'on notera que les exemples de ces mots donnés par le *Roman d'Arflet* sont souvent plus anciens que ceux qu'a relevés Murray dans des textes anglais ou latins. Je signale le fait sans pouvoir vérifier si, en effet, nous avons là les plus anciens exemples de ces mots.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

PHILIPPE LE BEL

ET

LA LÉGENDE DES TROIS FLEURS DE LIS

par Émile ROY.

Il n'y eut pas de question plus controversée en blason que l'origine des armes de France ou des trois fleurs de lis d'or sur champ d'azur apportées par un ange à Clovis. Parmi les anciens érudits, les uns ont simplement omis la légende, d'autres se sont contentés de la mentionner et de rappeler en souriant les ancilles Romains, d'autres enfin, dom Mabillon, Lancelot[1], Foncemagne[2] ont abordé franchement le problème et en ont réuni les données principales, mais leurs données étaient peut-être insuffisantes. En réalité les trois fleurs de lis sont littéralement tombées du ciel dans un poème français du XIII[e] siècle, poème très populaire et maintes fois analysé, mais dont personne, à notre connaissance, n'a détaché le seul épisode qui nous intéresse sur les fleurs de lis. Le plus court semble de commencer par la fin pour remonter de proche en proche aux origines.

« Si portez les armes de trois fleurs de lis en signe de la benoite Trinité ». — C'est Dom Mabillon qui paraît avoir le premier signalé (*Diplomatique*, 2[e] éd., p. 139) la phrase célèbre adressée à Charles V par R. de Presles dans le prologue de la *Cité de Dieu*, achevée le 1 sep. 1375. Sur cette indication Lancelot s'est reporté aux manuscrits et en a tiré en 1735, la légende connue qui se résume ainsi :

Un roi Sarrasin, Candat ou Condat, venu d'Allemagne, a envahi la France et campe à Conflans-Sainte-Honorine près Paris. Un ange apporte à un ermite de Joyenval un écu orné de trois fleurs de lis, et lui dit de le remettre à Clotilde pour qu'elle change les vilaines armes de Clovis chargées de trois

1 et 2. *Mém. de Litt. tirés des Reg. de l'Ac. des Inscriptions*, t. 20, p. 454 et t. 34, p. 465.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

crapaux et leur substitue le blason miraculeux. Clovis accepte le changement, triomphe du Sarrasin et, pour perpétuer sa victoire, fonde une abbaye à Joyenval.

Voilà une légende bien détaillée et bien localisée. R. de Presles a-t-il inspiré ou suivi un petit poème en vers latins rythmiques [1] qui contient les mêmes faits, les mêmes acteurs ? Plutôt suivi, car Paul Meyer a signalé une allusion à la légende dans le *Songe du Verger* [2], il y en a d'autres à la première page de la Chanson de *Charles le Chauve* (entre 1360 et 1380) [3] et dans la traduction du *Rational divin* par Jean Golein (1372). Peu importe d'ailleurs. Aucun de ces textes ne dépasse la période moyenne du XIVe siècle. Mais, si à ce moment la légende est déjà bien connue, tous ses détails ne sont pas fixés. Pour Gerson (éd. Ellies-Dupin, t. III, p. 1440) ce n'est pas un ermite de Joyenval, c'est saint Denys qui aurait apporté les fleurs de lis. Gerson prévoyait peut-être l'objection de Fauchet, qui doucement fit observer un peu plus tard que l'abbaye de Joyenval n'avait été fondée qu'en 1221.

D'autre part, on le sait, si les anciens rois ont porté d'ordinaire semé de France ou de fleur de lis sans nombre, ils ont employé aussi des sceaux moins chargés. La réduction des fleurs de lis à trois qui a été attribuée à Charles V et qui figure en effet, mais irrégulièrement, sur ses sceaux et ses manuscrits, cette réduction lui est bien antérieure et n'a rien de mystérieux, elle a été imaginée par les artistes peintres ou graveurs des écus et des sceaux pour leur commodité. Les anciens érudits avaient signalé des sceaux avec trois fleurs de lys dès Philippe le Hardi ; — les érudits de nos jours en ont trouvé de cette espèce, dans les provinces les plus diverses sans interruption, jusqu'en 1228 [4]. Ainsi un contemporain de saint Louis voulait-il voir un sceau de France avec trois fleurs de lis, il n'avait, comme nous, qu'à regarder. Faut-il maintenant rappeler un autre lieu commun de l'héraldique ?

1. Bib. Nat. ms. latin 13.663, n° 34. — Lancelot qui a signalé le poème, p. 458, ne s'est pas prononcé.

2. *Le Débat des hérauts d'armes de France*, etc., p. 132-159.

3. Bibl. Nat. ms. fr. 24.372.

4. Sur ces faits, et sur les applications symboliques qui ont suivi, voir la savante étude de M. Prinet, *Les variations du nombre des fleurs de lis*, etc. Caen, 1912, p. 4, 13, etc.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Combien de fois dans les chansons de geste ne voit-on pas le vainqueur d'un païen changer son blason et adopter celui du vaincu pour perpétuer sa victoire? Combien de fois le blason n'a-t-il pas rappelé des exploits réels ou plutôt combien de fois n'a-t-on pas inventé les exploits pour expliquer le blason [1] ? Ces faits bien connus suffisent pour expliquer le poème annoncé plus haut.

Le poème ou roman [2] de la belle Hélène de Constantinople, mère de saint Martin de Tours, est un poème de croisade extravagant (pas plus que beaucoup d'autres) où l'auteur, un Picard aussi crédule qu'érudit, a réuni les personnages les plus disparates, depuis le roi Henri d'Angleterre qui conquiert au siège de Rome sur un roi païen les trois léopards, depuis le prince Amaury confondu tantôt avec le roi de Jérusalem, tantôt avec le croisé Amaury de Montfort mort à Otrante en 1241, jusqu'aux rois Capanor, Butor, Malostru, Bernicle, etc., venus des chansons de geste et d'ailleurs. Par quelle association d'idées le roi Clovis encore païen a-t-il été introduit en si noble compagnie? Tout simplement parce que le poète s'est rappelé la dévotion bien connue de Clovis pour saint Martin [3], le fils de son héroïne. Du reste il ne joue qu'un rôle épisodique assez court. Nouvellement marié à Clotaire ou Crocault (Clotilde) il est venu assiéger la ville de Chartres (ou Castres), et le siège n'avance pas, mais

Lui envoya Jhesus qui fist ciel et rousee
Ung ange beneoit de sa gloire loee
Qui luy a prestemenr sa targe transmuee
Qui estoit de fin or moult tres bien coloree
A trois serpenteaux d'or de guise desguisee,

C'estoient troix crapaux, portrais d'œuvre doree,
Mais Dieu vault qu'il n'eüst plus telz armes portees,

1. Cf. *Recueil des Historiens des Croisades, Occidentaux*, t. V, p. 629, 653.
2. Très souvent analysé : par Douhet, *Dict. des Légendes*, p. 523 ; — par H. Suchier, édit. de Ph. de Beaumanoir, t. I, p. XXVII ; — par Ruths, *Die franz. Fassungen des R. de la belle Helaine*, Diss., de Greifswald, 1897 ; — par A. Léon, *Une pastorale basque*, thèse, 1908.
3. Grég. de Tours, *Hist. Franc.*, l. II, 27.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Avant luy envoya par miracle ordonnee
Trois flours de lis d'or fin en champaigne asuree,
De par Jhesus luy fut ceste enseigne ordonnee [1].

Clovis rendgrâces au ciel, montre la targe à ses soldats, triomphe du roi païen, puis va recevoir le baptême à Reims et, peu après, fonder Paris sans pair.

A quoi se réduit l'invention du romancier ? Il s'est borné semble-t-il, à introduire une idée banale de blason dans la belle scène si connue de Grégoire de Tours, où Clovis sentant venir la défaite, invoque le Dieu de Clotilde et voit revenir à lui la victoire. Ce qui l'indique, c'est que plusieurs imitateurs du roman, des chroniqueurs [2], des enlumineurs, des tapissiers ont suivi exactement la marche inverse et se sont bornés à leur tour à ramener la scène de Chartres à son lieu d'origine, c'est-à-dire sur le champ de bataille classique en général dit et probablement, malgré toutes les controverses, bien dit de Tolbiac. Pour ne citer qu'une miniature [3], facile à consulter, dans un manuscrit des *Chroniques* de *Saint Denys*, on voit Clovis transpercer de sa lance le roi des Alamans, tandis qu'en haut du ciel l'ange apparaît avec l'écu aux trois fleurs de lis et se passe de tout intermédiaire. C'est bien la forme primitive de la légende.

Diverses questions se posent. Tous les manuscrits connus de *la belle Hélène* sont du xv^e siècle. Les poèmes les plus anciens qui parlent de Clovis avec quelques détails, *Floovant* [4], *Partonopeus de Blois* quelque peu plus intéressant, la *Canonique des Rois* (de l'avènement de Saint Louis) ignorent encore la légende. Mais l'auteur des *Resveries* vers 1262 déclare savoir « le roman d'*Elene* de chief en chief » et il est plus naturel de rapporter cette allusion à notre roman qu'au *Roman de Troie*, comme le fait l'édition Constans

1. Bibl. Nat. ms. fr. 12.482, f. 132 R°.

2. Voir la Chronique française finissant en 1430, citée *in extenso* par J.-J. Chiffet, *Lilium Franciae*, 1658, in-fol., p. 31 et résumée par Sainte-Marthe, *Traité hist. des Armes de France*, 1683, p. 7.

3. Bibl. Nat. ms. fr. 3.606, fol. 9, reproduite par la gravure dans Kurth, *Clovis*, 1896, p. 313. — Pour les tapisseries voir Guiffrey, *Hist. génér. de la Tapisserie*, 1886, p. 82.

4. Est-ce un pur hasard si le sceau d'un petit bourgeois picard, Floevent (Arnould), faisant une acquisition de cens à Abbeville en 1243, porte dans le champ une fleur de lis ?

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

(t. VI, p. 365). Sans citer les *Resveries*, un philologue honorablement connu, Suchier, dit de son côté (*Beaumanoir*, I, p. XXVII): « Il me semble incontestable que le roman en alexandrins de *la belle Helene* appartient au XIII^e^ siècle. Comme dans les passages imprimés *é* et *ié* ne se confondent pas à la rime, on peut même supposer qu'il est antérieur à la *Mane Kine* [vers 1270] » — L'argument semble péremptoire. Oserais-je dire qu'il ne l'est pas, car du XIII^e^ au XV^e^ siècle il y a de la marge, et dans l'intervalle, le texte a pu être interpolé. Le moyen de prouver que l'épisode qui nous intéresse, et où manquent précisément les rimes visées, n'est pas une addition ? Ce moyen peut-être le voici.

Par quel hasard l'exact greffier Jean du Tillet (*Mémoires* 1578, in-fol. p. 183 et *Recueil des Rois de France*, 1607 in-4°, 3^e^ part, p. 320-330) a-t-il traduit le nom latin de *Vallemonden*[*si*] par par Villemude, Villemonde, Vallemonde au lieu de Valmondois, et nous a-t-il montré Philippe le Bel donnant un fief à Anvers, quand il s'agit d'Auvers, et entre tous les Auvers, d'Auvers-en-Vexin, « empres Pontoise », comme dira l'épitaphe de Villon ? Par quel hasard encore l'exact Foncemagne [1] qui dit en 1746 avoir vérifié la pièce n'a-t-il pas corrigé ces fautes d'impression, mais embrouillé une distinction très claire dans l'original ? Il importe peu, puisque l'original cité par du Tillet, le voici (*Archives Nationales* JJ. 88, n° 71) [2].

Ph. Dei gracia Francorum rex. Notum facimus universis tam presentibusquam futuris quod, cum dilectus Adam de Vallemonden[se] [3], fructuarius noster, teneret a nobis in feodum res subscriptas, solvendo exinde quolibet anno nobis duos arcones ad sellam vacuos, unum videlicet armis nostris francis communibus, et alium armis Clodovei regis predecessoris nostri depictos, scilicet domum quam dictus Adam habet apud Auversum (suit la description des fiefs contigus en question). Nos, obtentu grati servicii quod dictns Adam fructuarius noster nobis impendit, eidem concedimus quod de predictis in quibus... et eorum per tinenciis omnimodam bassam sibi, alta nobis dumtaxat retenta, de gracia dona-

1. *Mém. de litt. tirés des Reg. de l'Acad. des Inscriptions*, 1770, t. 34, p. 473, note 1.

2. En marge d'une écriture du XVI^e^ s. : « Gracia facta Ade de Vallemonden [si] quod licite [habere] possit plena hereditagia sita Auverso ».

3. En 1348, dans un acte cité par Villevieille, B. Nat. ms. fr. 31.972 figure encore « Pierre ecuyer, fils de feu Adam de Vaumondois, fruitier du roy. » La famille de Valmondois était fixée dans le pays au moins depuis 1124. Cf. B. Nat. Coll. du Vexin, t. 19, p. 162 et *passim*.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

mus speciali justiciam, de cetero nobis ea successoribus nostris reddantur ab ipso vel heredibus suis aut causam habituris ab eo quandocunque ad manum novam res ipsa per successionem, vendicionem etc. devenerit — *Suivent des formules de style.* — Quod ut ratum et stabile perseveret, fecimus nostrum presentibus apponi sigillum. Actum Parisius, anno Domini m° ccc° mense Marcii.

En abrégé ce texte signifie qu'en mars 1300 Philippe le Bel confirme à Adam de Valmondois son fruitier la possession d'un fief à Auvers, au devoir, à mutacion de seigneurs, de deux arçons de selle de cheval, l'un aux armes de France, l'autre à celles du roi Clovis. Pour les Français, comme pour les Flamands [1], Philippe porte d'ordinaire semé de France. Ce sont là les « armes communes de France » du texte. Mais les Bénédictins [2] n'ont-il pas mentionné « une charte de 1287 d'où pend un sceau de Ph. le Bel sur lequel on ne voit au premier côté que trois fleurs de lys et une au revers » ? Tel est sans doute le blason que Ph. le Bel attribue, avec le roman, à son prédecesseur Clovis. Il ne pense pas, mais d'autres jusqu'à Ronsard y penseront pour lui, au premier blason du roi franc. Dans son *Livre du Cueur d'amour espris* (1457) le bon roi René s'est ingénié à décrire les blasons de tous les amoureux célèbres de l'antiquité jusqu'à son temps. Il arrive à Paris, et, comme les Francs descendent des Troyens au moins depuis Frédégaire, il ne manque pas de mettre dans le blason dudit Paris les trois crapaux. Ainsi la logique ne perd jamais ses droits.

Concluons par un dernier rapprochement. En 1170, avant son départ pour l'Orient, Philippe d'Alsace portait déjà dans ses armes le fameux lion de Flandre. Deux siècles plus tard, après 1361, un poète populaire nous montrera Philippe conquérant ces armes sur un roi Sarrasin, Caquedent, et la légende fera fortune. Tout de même un jongleur contemporain de saint Louis, voyant à côté des écus de France ordinaires d'autres écus avec trois fleurs de lys, a inventé une fable pour expliquer la différence. Telle est, semble-t-il, la véritable histoire d'une légende mérovingienne et peut-être de beaucoup d'autres.

Dijon, 1925.

1. *Annales Gandenses*, éd. Funck-Brentano, p. 21 (an. 1302) « Qui vocabantur Liliardi quia rex in scuto fert multa lilia ».

2. Cf. N. de Wailly, *Éléments de Paléographie*, t. 2, p. 105.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

LA CHANSON DE GESTE ET LA BALLADE

par J. J. SALVERDA DE GRAVE.

La possibilité qu'à l'origine du genre des chansons de geste se trouvent des ballades a été signalée, dès 1841, par Leroux de Lincy, qui écrivait : « Plusieurs de nos chansons de geste n'étaient dans leur rédaction primitive que des romances à peu près pareilles au récit que fait Audefroy le Bâtard des malheurs de la belle Argentine [1] ». Bien que les rapports entre ces deux genres nous paraissent assurés, à nous aussi, nous n'admettrions plus cette formule telle quelle ; M. Bédier nous a inspiré une salutaire méfiance contre les « rédactions primitives » et inconnues, et, si nous rapprochons la ballade de la chanson de geste, c'est uniquement au point de vue de la forme, et surtout du style ; pour nous il s'agit exclusivement de l'évolution de deux genres ; nous sommes persuadé que les recherches sur la forme doivent être rigoureusement séparées de celles concernant le contenu de l'épopée. Aussi nous nous rallierions plus volontiers à l'opinion de M. Singer : « Le poète de *Roland* écrit en style de ballade bien prononcé, qu'il ait, ou non, utilisé des ballades qui traitent sa matière ; on doit considérer des ballades comme faisant partie de son épopée [2] ».

Nous comprenons sous le nom de « ballade » aussi bien les « chansons d'histoire » que les ballades anglaises et que certaines romances espagnoles. Ce qui rend toujours plus ou moins flottantes les conclusions tirées de l'étude de ces poésies, c'est que leur date est très incertaine. Tout dernièrement, M. Faral a proposé de rajeunir les chansons de toile, on ne voit pas trop

1. *Recueil de chants historiques français*, I, 12.
2. *Die Wiedergeburt des Epos*, p. 48.

Digitized by Google — Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

pourquoi [1] ; Miss Louise Pound voit dans la « ballad » un genre aristocratique, qui ne remonte pas plus haut que le xv^e^ siècle [2] ; M. Menendez Pidal considère les romances espagnoles comme l'émiettement de la chanson de geste [3] ; d'autre part, l'ancienneté de ces genres a aussi trouvé des défenseurs autorisés : Gaston Paris [4], Child, Hart [5] et Lang [6] ; nous attirons l'attention surtout sur les recherches de ce dernier, qui oppose des arguments très solides à la théorie de Menendez Pidal.

Tout en nous rendant compte de ce que le concept de « poésie populaire » a de peu défini, nous croyons qu'il est difficile de nier l'existence d'une lyrique fruste, peu personnelle, qui convient à un public aux goûts simples, dans lequel les tempéraments artistiques individuels ne sont pas assez formés pour se distinguer nettement des autres; telles les « complaintes » d'aujourd'hui [7] ; elles se distinguent d'abord par leur style uni, qui cherche sa force dans les répétitions et dans le parallélisme, et qui se passe de transitions ; et aussi par leur prédilection pour le dialogue et le refrain. Une comparaison entre la forme de la chanson de geste et celle de la ballade nous montre que plusieurs traits leur sont communs :

1. Mélange de lyrisme et de narration. C'est surtout en rapprochant une vie de saint, comme celle de saint Léger, de la *Chanson de Roland*, qu'on a cette impression que, si dans la première le récit coule sans arrêt, dans la seconde, aux moments pathétiques, la narration est interrompue, comme le serait un fleuve par un barrage qui empêche l'eau d'avancer et contre lequel celle-ci se jette, s'accumule, devient turbulente ; déjà la *Vie de saint Alexis* présente ce lyrisme au milieu du récit. Dans

1. Bédier et Hazard, *Histoire de la littér. franç.*, I, 51. Cf. Hoepffner, dans *Romania*, LI, 142.

2. *Poetic origins and the ballad* (New-York, 1921).

3. *L'Épopée castillane*, p. 157 et suiv.; *La Epopeya y los romances españoles*, dans *Revista de filología española*, VIII (1921).

4. *La littérature française au moyen âge*, p. 175.

5. Voir de ce dernier : *Ballad and Epic*, dans *Studies and Notes in Philology and Literature*, XI, 1907.

6. *Notes on the metre of the Poem of the Cid*, dans *Romanic Review*, 1917 et 1918.

7. Tiersot, *Histoire de la chanson populaire en France*, *passim*.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

les ballades, ce dernier est réduit autant que possible, au point que souvent il manque de clarté.

2. Le style abrupt. La description que Gaston Paris [1] a faite de celui du *Pèlerinage de Charlemagne* s'adapte textuellement aux ballades : « Le style frappe irrésistiblement par son caractère archaïque tout lecteur habitué à notre ancienne langue ; il présente au plus haut degré cette élégance concise, même elliptique, cette allure saccadée, cette absence de transitions, et en même temps cette extrême précision des termes et ce réalisme dans le détail qui donnent tant de grâce et d'originalité aux monuments les plus anciens de notre poésie nationale. Il offre souvent des obscurités, qui ne tiennent pas toutes à l'altération du texte ni à notre connaissance imparfaite de l'ancienne langue. »

3. Les répétitions. Les laisses similaires des chansons de geste correspondent à ce que, dans les études sur les ballades anglaises, on appelle la « incremental repetition », c'est-à-dire la répétition avec addition de nouveaux détails. On peut faire rentrer dans ce groupe de particularités de style les laisses consécutives, construites sur un même modèle, et qui forment une énumération. Exemples : les laisses à deux et à quatre vers de la *Chanson de Guillaume*, vers 622-631 et 715-718, 719-721, 722-725, 726-729 ; 2336, 2340, 2343, 2357, 2371.

4. Le dialogue. On sait que, dans la *Chanson de Guillaume*, un peu moins de la moitié des vers contiennent des paroles dites par un des personnages. La proportion est plus grande encore dans les ballades.

5. Le refrain. Dans le recueil de Child [2] on rencontre plus d'une fois des refrains qui consistent en une seule voyelle, I ou O [3] et qui rappellent le AOI du *Roland* [4], placé aussi à des endroits irréguliers.

1. *Romania*, IX, 48.

2. Je renvoie aux *English and Scottish Popular Ballads* de Child, telles qu'elles ont été publiées, sans les variantes, par H. Child Sargent et G.-L. Kittredge, Londres, 1904.

3. Child, 104, 116, 129, 146, 210.

4. Cf. *EUO* dans une prose sur saint Maur, dans Du Méril, *Poésies latines antérieures au XIIe siècle*, p. 173, et *EIA* dans une chanson latine, apud Nisard, *Chants populaires*, I, 16. On pourrait rapprocher *EIA* de la chanson de *Kalendas Maia*.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

6. Le caractère impersonnel. Ballades et chansons de geste, comme règle générale, sont anonymes, et elles existent dans plusieurs versions; elles ne sont pas la propriété d'un auteur, mais la communauté s'arroge le droit d'en faire ce qu'elle veut.

Maintenant, on pourrait se contenter de tirer de ces concordances la conclusion que le genre de la ballade et celui de la chanson de geste correspondent à un même état de civilisation. Je crois cependant que le rapport entre elles est plus intime et que, comme forme poétique, celle-ci est un développement de celle-là. Cette idée n'est pas nouvelle; à la phrase de Singer, citée plus haut, on peut ajouter celle, plus explicite, de Müllenhoff et Ten Brink : « L'épopée est faite de ballades placées l'une après l'autre, » et M. Hart voit dans *Roland* et dans *Beowulf* les aboutissants d'une évolution, au début de laquelle se trouve ce qu'il appelle la ballade simple [1]. Il est vrai que la chronologie semble s'opposer à l'antériorité des ballades; aussi ceux qui défendent cette antériorité sont-ils obligés d'admettre que le genre de la ballade est plus ancien que ne le feraient croire les textes. C'est ce que font Child, Hart et aussi Lang, qui dit entre autres, au sujet des romances espagnoles, que celles-ci n'étant pas un genre adventice, temporaire, littéraire, mais étant profondément ancrées dans l'âme castillane, il est inadmissible qu'elles se soient formées en un espace de 100 à 200 ans, entre la *Chronique de 1344* et la première romance qui nous soit parvenue, de même que serait impossible la création d'une langue nouvelle en deux siècles [2]. En effet, il semble bien que, si en Angleterre, en Italie et en Espagne on ne trouve de ballades écrites qu'à partir du xv^e^ siècle, cette date est plutôt une fin qu'un commencement, en ce sens qu'alors un public raffiné a enlevé ce genre au milieu où il avait vécu jusqu'alors, en marge de la littérature officielle.

Bien que, sur la manière dont a eu lieu le passage de la ballade à la chanson de geste, il est difficile de se prononcer avec précision, il ne paraît pas impossible de rendre ce passage vraisem-

1. Voir ci-dessus, p. 390, n. 5. D'après la *Cambridge History of English Literature*, II, 402, « les *Ballades de Robin Hood* deviennent une épopée dans *Les Gestes de Robin Hood* ».

2. Article cité plus haut, dans *Romanic Review*, VIII (1917), p. 410 et 411.

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

blable. Notons d'abord qu'il devient de plus en plus probable que les strophes régulières sont plus anciennes que les laisses irrégulières [1]; dès 1884, Gaston Paris, dans son célèbre compte rendu du livre de Pio Rajna, se déclarait persuadé que cela était, au moins, possible. Mais c'est surtout l'étude de *Gormont et Isembart* qui nous fournit quelques données précieuses. M. Roques a cru retrouver dans la *Vie de saint Grégoire*, qui nous est parvenue en rimes plates, des traces d'une forme strophique antérieure [2]; si je ne me trompe, la chanson de geste citée présente quelque chose d'analogue, et ce qui permet cette conclusion, c'est qu'on y rencontre plus d'une fois des répétitions de groupes de vers [3]; comme elles sont déjà fréquentes dans le petit fragment qui nous reste, on est en droit de supposer qu'elles ont été plus frappantes encore dans l'œuvre complète. Je laisse de côté la répétition d'un seul vers, qui se présente quinze fois et qui n'intéresse que le style. Quand plusieurs vers consécutifs se répètent — avec les menus changements que nécessite le milieu nouveau dans lequel ils sont transportés — il est probable qu'entre eux il y a un lien, qui ne saurait être autre chose que la mélodie. La plupart de ces groupes transposés se composent de deux vers (12), mais ceux de quatre sont également nombreux (9); or, on sait que la mélodie pouvait s'étendre sur deux vers. Il est à remarquer que les strophes-refrains qui se répètent après plusieurs laisses du poème, ainsi que celle qui est placée après la laisse XXI, comptent aussi quatre vers, tandis que la laisse XII se termine par une strophe de deux vers, indépendante quant à la rime. Ces strophes réellement existantes offrent des rimes plates; or j'ai cru en reconnaître aussi dans les groupes transposés.

Cet état de choses permet de conclure que, au milieu des laisses, on peut distinguer des vers plus étroitement groupés entre eux qui présentent une grande ressemblance avec des strophes. Doit-on admettre que, avant le poème qui nous est parvenu, il

1. Voir notamment d'Ovidio, *Studii sulla più antica versificazione francese*, dans les *Memorie della R. Accad. dei Lincei*, 1920.

2. Supplément au volume du Cinquantenaire de l'École pratique des Hautes Études, 1921.

3. Je résume ici ce que j'ai exposé en détail dans une étude intitulée *Strofen in Gormont et Isembart* (Amsterdam, 1922). [Cf. maintenant *Rom.*, LI, 273.]

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

en a existé un autre qui était entièrement en strophes, de même que le *Saint-Alexis* en laisses inégales est un remaniement du même poème en couplets réguliers ? Mais, tandis qu'ici cette extension a été obtenue par une paraphrase de l'ancienne rédaction, le texte de *Gormont et Isembart* donne un récit suivi. Aussi, j'admettrais volontiers que le poème est sorti des mains du poète tel que nous l'avons, et que le mélange de strophes (chantées) et de vers récités constituait une forme primitive de la chanson de geste, forme qui était intermédiaire entre la ballade et le récit épique. C'est en somme la même que celle de *Pyramus et Tisbé* [1]. De nos jours, à Valencia, les aveugles interrompent leurs romances récitées en chantant des strophes [2].

Puissent ces quelques observations condensées intéresser le maître et ami à qui ce recueil est dédié.

Amsterdam, 1925.

1. Ce poème contient des strophes de 2, 3, 4 ou 5 vers ; or, *Gormont et Isembart*, à côté des groupes de 2 et de 4 vers signalés plus haut, présente aussi des combinaisons de vers répétés de 3 vers ou d'un multiple de ce nombre.

2. Baist, dans *Grundriss der roman. Philol.*, II, 2, p. 432, n. 5.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

NOTES SUR JEAN CASTEL
CHRONIQUEUR DE FRANCE

par **Charles SAMARAN.**

Malgré les travaux de Quicherat [1], de MM. Antoine Thomas [2] et Bonnerot [3], enfin, de M[lle] Droz [4], Jean Castel, petit-fils de Christine de Pisan et chroniqueur de France sous Louis XI, est un personnage mal connu. Sur ses origines, sur sa famille, sur sa vie on n'a que peu de renseignements certains. Quant à ses ouvrages, en prose et en vers, il est à prévoir que l'on en discutera longtemps encore. Nous savons par exemple que Castel a été payé comme chroniqueur de France pendant treize années entières [5], qu'il est fait allusion dans un document officiel aux

1. *Recherches sur le chroniqueur Jean Castel* (*Bibl. de l'Éc. des Chartes*, 1[re] série, t. II, 1841, p. 461-477).
2. *Jean Castel* (*Romania*, t. XXI, 1892, p. 271-274).
3. *En marge du manuscrit français 147 de la Bibliothèque Nationale* (*Mélanges Émile Chatelain*, 1910, p. 644-661).
4. *Jean Castel, chroniqueur de France* (*Bull. du Comité des travaux hist. et philol.*, 1919, p. 95-113).
5. « Frere Jehan Castel, religieux de S. Benoist, chroniqueur de France », paraît de 1463 à 1473 aux 3[e], 4[e], 5[e], 6[e], 7[e], 8[e], 9[e], 10[e], 11[e], 12[e] et dernier comptes de Mathieu Beauvarlet, receveur des finances sur et deçà les rivières de Seine et d'Yonne (Bibl. Nat., fr. 32.511, fol. 237, 239, 241 ; fr. 20.685, p. 416, 470, 509, 521, 532 et 560) ; de 1473 à 1476 aux 1[er], 2[e] et 3[e] comptes de Pierre de Lailly, successeur de Mathieu Beauvarlet (Bibl. Nat., fr. 20.685, p. 593, 657 et 678). Il figure en outre en la même qualité au 3[e] compte (1463-1464) de Guillaume de Varie, trésorier de la Chambre aux deniers du roi (Bibl. Nat., fr. 32.511, fol. 303).

L'ignorance où nous sommes des 1[er] et 2[e] comptes de Mathieu Beauvarlet laisse en suspens la question de savoir si Castel était ou non chroniqueur de France avant 1463 et s'il fut ou non le successeur direct de Jean Chartier, chroniqueur officiel du règne précédent, mort le 19 février 1464 (nouveau style)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

services qu'il a rendus dans cette charge [1], enfin qu'après sa mort Molinet l'a appelé « un grant croniqueur de France », tandis que Jean Bouchet et Octavien de Saint-Gelais le citent, l'un à côté de Chastellain, l'autre à côté de Froissart [2]. Mais nous n'en ignorons pas moins s'il a écrit ou commencé d'écrire un travail historique quelconque.

Nous versons aujourd'hui au dossier de Jean Castel quelques renseignements nouveaux portant principalement sur sa mère, dont les aventures parisiennes à l'époque de la domination anglaise avaient échappé aux recherches de nos devanciers.

Elle s'appelait Jeanne Le Page [3] et appartenait, semble-t-il, comme son mari Jean Castel, fils d'Étienne Castel et de Christine de Pisan [4], à une famille de notaires et secrétaires du roi [5]. On la nommait aussi la Catonne (ou Cathonne), peut-être par allusion au nom de famille de sa mère [6]. Il semble qu'elle fût mariée depuis peu lorsque les Bourguignons entrèrent dans Paris en 1418. Elle suivit alors avec son mari le parti français ; mais Jean Castel mourut jeune, on ne sait au juste ni où ni quand, lui laissant trois enfants en bas âge, avec lesquels elle resta plus ou moins à la cour du dauphin, depuis Charles VII, « jusques a six ans a ou environ après le trespas de sondit feu mary ».

ainsi qu'on le verra dans notre article : *La Chronique latine inédite de Jean Chartier et les derniers livres du Religieux de Saint-Denis* (*Bibl. de l'Éc. des Chartes*, t. LXXXVII, 1926).

1. « Pourquoy nous, consideré ce que dit est, les bons et agreables services a nous faiz par ledit croniqueur en son vivant, tant ou faict de son office que autrement » (Archiv. Nat., JJ 224, pièce n° 7, publ. par Quicherat, *loc. cit.*, p. 464).

2. Voir les textes allégués par Mlle Droz, *loc. cit.*, p. 112.

3. Voir les pièces publiées ci-après.

4. M. Arthur Piaget a étudié le poème du Pin, œuvre de Jean Castel le père (*Notice sur le manuscrit 1727 du fonds français de la Bibliothèque Nationale*, dans la *Romania*, t. XXIII, 1894, p. 197-202).

5. Le 8 mai 1405, Guillaume Le Page, notaire et secréraire du roi, écolier à Paris, constitue son procureur Simon de la Rue (Bibl. Nat., Clairambault 763, p. 20, analyse de Du Fourny d'après les registres [perdus] du Châtelet de Paris).

6. Colart Caton était notaire du roi en 1363 et en 1371 (Arch. Nat., X1c 13, 15 février 1363 n. st. et X1c 22, 20 mai 1371). En 1439, Jeanne, veuve de Nicolas Caton, plaide au Châtelet au sujet d'une maison sise à Paris au carrefour Guillory (Bibl. Nat., Clairambault 763, p. 179).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Jeanne Le Page avait laissé sa famille à Paris, alors occupé par les Anglais. Elle eut envie de revoir sa ville natale. Elle y rentra un beau jour, grâce à la protection du comte de Salisbury [1] dont le père avait jadis emmené en Angleterre et attaché à sa personne son mari, alors adolescent [2]; mais soit dénonciation, soit imprudence, elle en fut bientôt « boutée hors ». Les mesures d'indulgence prises par Henry VI à l'occasion de son couronnement à Paris le 17 décembre 1431 vinrent à point effacer les conséquences de sa faute. Le 27 de ce mois en effet, Jeanne Le Page bénéficiait d'une lettre de rémission datée de Saint-Denis [3].

Mais elle récidiva au cours des années suivantes, comme le prouvent les poursuites en trahison et lèse-majesté dont elle fut l'objet au Châtelet de Paris d'abord, au Parlement ensuite, et dont voici le résumé.

Pour trouver le moyen de rentrer dans Paris, Jeanne Le Page ou Castel, ou la Catonne, s'en était allée à Pont-Sainte-Maxence [4], devers Mademoiselle de Luxembourg [5], mais cette puissante dame vint à mourir. Elle se souvint alors qu'elle avait connu chez celle-ci un homme de guerre bourguignon nommé le bâtard de Thiant, capitaine de Senlis [6]. Elle se rendit donc dans cette ville en 1432 ou 1433 « pour être au parti du roi [d'Angleterre] ». Là survint l'armée du parti contraire, c'est-à-dire du roi de France, et aussi

1. Thomas Montacute, comte de Salisbury, mort au siège d'Orléans en 1428.

2. Quicherat, *loc. cit.*, p. 462.

3. Arch. Nat., JJ 175, fol. 10, n° 26, publ. par Longnon dans *Paris pendant la domination anglaise*, 1878, p. 338-339).

4. Oise, arr[t] de Senlis, ch.-l. de canton.

5. Sur Jeanne de Luxembourg, sœur de l'illustre saint Pierre de Luxembourg et marraine de Charles VII, morte le 13 octobre 1430, voir P. Champion, *Procès de condamnation de Jeanne d'Arc*, II, p. 381, note 235.

6. Jean, bâtard de Thiant, chef de bandes au service du duc de Bourgogne, fut nommé capitaine de Senlis en 1417 et défendit cette place contre le comte d'Armagnac. Il était encore bailli de Senlis en 1429. Il reçut en récompense de ses services le domaine de Monchy-le-Vieux, plus 400 livres de rente provenant de la confiscation de feu Guillaume Le Bouteiller. Il fut pris et décapité après la prise de Meaux en 1439 (Héraut Berry, éd. Godefroy, *Histoire de Charles VI*, 1653, p. 434, et *Histoire de Charles VII*, 1661, p. 402; *Journal de Fauquembergue*, éd. Tuetey, I, p. 250, note, et *Journal d'un bourgeois de Paris*, éd. Tuetey, p. 85, n. 4).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

un séduisant chevalier de cette armée, nommé Pierre Petit, avec qui elle ne tarda pas à conclure un traité de mariage. Puis, le chevalier partit pour la guerre, tandis que la veuve Castel, se rapprochant de Paris, s'installait à Saint-Antoine-des-Champs [1], attendant que les portes de la capitale s'ouvrissent devant elle. La régente, Jacqueline de Luxembourg, depuis peu duchesse de Bedford [2], eut pitié d'elle : Jeanne Castel fut « receue » à Paris, moyennant caution de 1.000 livres.

Sur ces entrefaites, le chevalier Pierre Petit revint de la guerre et fit sommer par une intermédiaire la Castel de tenir sa promesse de mariage. Elle chercha à se mettre en rapport avec son fiancé. On lui avait dit qu'elle le trouverait « sur les champs », du côté de Chelles [3]. Elle y alla, puis à Lagny [4], sans le découvrir. Elle revint alors à Paris. Depuis, ayant su par un certain Guiot du Vivier [5] (qui avait été présent au traité de mariage) que Petit ne demandait qu'à en être quitte, elle se rendit à Senlis pour parler de l'affaire encore une fois.

Mais ces allées et venues finirent par éveiller les soupçons des autorités anglaises. Jeanne Castel fut arrêtée, emprisonnée, ainsi que sa mère, et condamnée par le prévôt de Paris à 1000 livres d'amende.

Sur appel, le Parlement en Chambre du Conseil prit à son tour connaissance de l'affaire au cours de plusieurs audiences successives, les 2, 9, 12, 16 et 19 mai 1435. Malgré la plaidoirie de Me Jean Piédefer [6], le crime de lèse-majesté et d'intelligence

1. Le texte ne précise pas s'il s'agit ou non de l'abbaye de femmes de l'ordre de Cîteaux dont Hipp. Bonnardot a donné une monographie (*L'Abbaye royale Saint-Antoine-des-Champs*, 1882, in-4°).

2. Le mariage de Jean de Lancastre, duc de Bedford, régent de France, avec Jacqueline de Luxembourg, nièce du chancelier, avait eu lieu le 20 avril 1434 à Thérouanne.

3. Seine-et-Marne, arr[t] de Meaux, canton de Lagny.

4. Seine-et-Marne, arr[t] de Meaux, ch.-lieu de canton.

5. Guiot du Vivier est cité dans un document du 19 décembre 1431 comme ayant eu ses biens confisqués et attribués à un serviteur de Louis de Luxembourg, chancelier de France (Longnon, *Paris pendant la domination anglaise*, p. 320-321).

6. Jean Piédefer est l'un des avocats au Parlement qui, 15 mars 1436, prêtèrent serment au roi d'Angleterre (R. Delachenal, *Histoire des avocats au Parlement de Paris*, 1885, p. 134, note).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

avec l'ennemi, aggravé de récidive, fut admis par la cour. En conséquence, il fut décidé que Jeanne Catonne ne serait pas entendue et que le dossier serait transmis au greffier criminel.

Dès lors, on perd la trace de l'affaire. L'occupation anglaise touchait d'ailleurs à sa fin et, de toute façon, l'entrée de Charles VII à Paris en 1437 allait faire tomber les poursuites et donner un cours plus favorable à l'existence mouvementée de l'imprudente, mais énergique veuve de Jean Castel.

De fait on voit qu'à partir de cette époque la famille Castel bénéficie de la faveur royale, grâce à laquelle deux des enfants au moins purent faire leurs études complètes.

L'un d'eux, Jean, qui paraît avoir été l'aîné des deux frères, eut comme son père la charge de notaire et secrétaire du roi. Il mourut au début de 1474 [1], laissant de Jeanne de Morvilliers, sa femme, un fils nommé Mathieu [2].

L'autre, Jean également, est nòtre chroniqueur. Moinillon à Saint-Martin-des-Champs, dès 1439 [3], il fut « escollier du roy à

1. Comme l'a prouvé M. A. Thomas, *loc. cit.*, p. 272.

2. Mathieu du Chastel, écolier à Paris, âgé de vingt-trois ans, fils de Jean du Chastel et de Jeanne de Morvilliers, fut mis hors de « tuition » par sentence du Châtelet de Paris le 19 septembre 1489 (Bibl. Nat., Clairambault 764, p. 409). Que Jean du Chastel soit le même que le notaire et secrétaire du roi, le document ne le dit pas. Mais je le déduis avec grande vraisemblance, semble-t-il, des deux remarques suivantes : 1° il est question dans le même acte de frère Jean du Chastel, religieux célestin, « affin » (c.-à-d. allié) de Mathieu ; or c'est au couvent des Célestins que fut célébré le service funèbre du secrétaire du roi (A. Thomas, *loc. cit.*, p. 272). 2° en 1478, Jeanne Catonne plaide contre Jeanne de Morvilliers, veuve de Jean Castel. S'il ne s'agissait pas de sa bru, il y aurait là une bien curieuse coïncidence.

Nous n'avons pu savoir, malgré les recherches de M. G. Durand, archiviste honoraire de la Somme, si Jeanne de Morvilliers appartenait ou non à la famille picarde de ce nom qui a donné un chancelier de France précisément sous Louis XI.

3. Voici deux mentions que nous avons rencontrées dans les comptes de Saint-Martin-des-Champs et qui le concernent à coup sûr. L'une d'elles le nomme « le petit Castel ». Or lui-même nous a confié dans l'une de ses deux épîtres en vers à M. de Gaucourt (Quicherat, *loc. cit.*, p. 472), qu'on l'appelait couramment « le petit moine »: « Item ce jour [mars 1439 n. st.] pour

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

pension [1] ». Religieux à Saint-Martin-des-Champs, abbé de Saint-Maur-des-Fossés en 1472 [2], il mourut en février 1476 [3].

Nous ignorons tout du troisième enfant, une fille vraisemblablement [4].

les soullers de freres Jehan Solier, Jehan Castel et Jehan Chappelu, à iij s. p. la paire, valent ix s. p. » (Arch. Nat., LL 1383, fol. 163). — « Le dimenche premier jour de février [1439 n. st.] baillé à Hennequin, cousturier, demourant en la court Saint-Martin, pour plusieurs besongnes par lui faictes de son mestier pour le petit Castel, religieux, pour ce xvj d. p. » (ib., fol. 160 v°).

1. Bibl. Nat., fr. 2366, fol. 25. Le titre de l'épitre que Castel composa en réponse à celle de Chastellain et où il est ainsi qualifié ne figure pas dans l'édition que Kervyn de Lettenhove en a donnée au t. VI, p. 142 des *Œuvres* de Chastellain.

2. Voici le texte du serment prêté par Jean Castel à Notre-Dame de Paris le 29 janvier 1473 n. st. : « Ego Johannes de Castello, humilis abbas monasterii Sancti Mauri Fossatensis, Parisiensis diocesis, promicto obedienciam, reverenciam et honorem huic matrici ecclesie et domino episco Parisiensi ejusque successoribus canonice instituendis, et propria manu super hoc altare firmo, teste presenti scriptura manu propria scripta die XXIXª januarii anno Domini millesimo CCCC septuagesimo secundo (*Signé*) J. de Castel ». (Bibl. Nat., lat. 5185 c.c., fol. 339). C'est le seul texte autographe connu de Jean Castel. On remarquera que le chroniqueur a signé : J. *de* Castel. Mais nous ne nous sommes pas cru autorisé par cet unique exemple à modifier la forme habituelle de son nom, attestée par de nombreux documents contemporains.

3. Quicherat, *loc. cit.*, p. 466. Le procès-verbal de l'élection de Gérard de Mauny, successeur de Jean Castel comme abbé de Saint-Maur-des-Fossés, est daté du 9 février 1476 n. st. (Arch. Nat., L 456, n° 5).

4. Dans les extraits des registres du Parlement publiés ci-après il est question à plusieurs reprises de « damoiselle Jehanne » et de sa fille. Mais il y a aussi des allusions à la mère, ce qui peut faire confusion. Le texte ne paraît pas toujours parfaitement limpide.

Don Martin Marrier, dans sa *Nomenclatura monachorum Martinianorum*, mentionne sous la date de 1477, comme sacriste de Saint-Martin-des-Champs, un certain « Joannes de Castello », docteur en droit canon et bachelier en théologie (Arch. Nat., LL 1372, fol. 5 v°). Ce personnage appartenait-il à la famille qui nous occupe ? Est-ce le même que Jean du Chateau ou du Chastel qui paraît en 1476 comme vicaire de l'abbé de Cluny (Arch. Nat., X¹ª 1487, fol. 98 v° et 102 v°) et sans doute en 1486 comme prieur d'Ancre (Arch. Nat., LL 1360, fol. 37) ? Il faut mentionner aussi un Cyprien Castel, médecin de Louis XI (Douët d'Arcq, *Comptes de l'Hôtel des rois de France aux XIVᵉ et XVᵉ siècles* (Société de l'Histoire de France), p. 377 ; cf. Chéreau, *Union médicale*, nouv. série, t. XV, 1862).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Jeanne Le Page, ou la Catonne, comme les documents continuent à la nommer, vécut fort âgée. On sait peu de chose de sa vie. Trente ans après l'affaire de 1435, on la voit plaidant au Châtelet contre un certain Geoffroy Le Normant [1]. En 1476, au lendemain de la mort de son fils le chroniqueur, elle intervient pour se faire autoriser à signer la quittance du dernier quartier de ses gages [2]. Le 4 mai 1478, « damoiselle Jehanne Cathon » vivait encore, plaidant au Parlement contre Jeanne de Morvilliers, veuve de maître Jean « Casteil », le secrétaire [3]. Le 30 janvier 1479 nouveau style, elle est donnée pour morte [4]. Il y avait trois ans presque jour pour jour que son fils le chroniqueur de France était lui-même décédé.

DOCUMENTS

I

Procès fait en Parlement à Jeanne Le Page, dite la Cathonne, veuve de Jean Castel, inculpée d'intelligence avec l'ennemi et de lèse-majesté.

Lundi, 2 mai 1435.

Entre Jehanne la Page, dite la Cathonne, vesve de feu maistre Jehan Castel, apelant, et le procureur du roy intimé d'autre part, qui requiert que la fille de la Cathonne qui est ceans soit renvoiée en Chastellet ou qu'elle declare s'elle se tient pour appellant.

Appoincté que ung huissier yra savoir s'elle se tient pour appellant et demain la court appoinctera s'elle sera renvoiée en Chastellet ou non.

(*En marge, à droite*). Ce jour, Geffroy de Molins a rapporté qu'elle se tient pour apelant et aussi a dit le procureur du roy q[u'il] appelloit *a mod* [*ica*] (?) [5].

(Arch. Nat., X^{1a} 4797, fol. 248).

II

Lundi, 9 mai 1435.

En la cause d'entre Jehanne la Castelle, vesve de feu maistre Jehan

1. « Jehanne Catonne, veuve de feu M. Jehan Castel, contre Me Geoffroy Le Normant » (Bibl. Nat., Clairambault 763, fol. 421).
2. Arch. Nat., JJ 224, p. 7, publ. par Quicherat, *loc. cit.*, p. 463.
3. Arch. Nat., X^{1a} 1488, fol. 69.
4. *Ibid.*, fol. 165 (30 janvier 1479 n. st.) et fol. 250 v° (29 juillet 1479).
5. La marge a été rognée. On aperçoit après le *d* un jambage très net et l'amorce d'un second. Disait-on à cette époque *a modica* pour *a minima* ?

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Castel, appellant d'une part, et le procureur du roy d'autre part, appoincté que les advocas et conseilliers de ladicte Castelle feront collacion avec elle et sera amenée ceans pour faire sadicte collation et jeudi revendront defendre.

(*Ibid.*, fol. 251).

III

Jeudi, xij^e jour de may.

Entre damoiselle Jehanne, vesve de feu maistre Jehan Castel, apelant d'une part, et le procureur du roy, intimé, d'autre part.

L'apelant dit que l'an ccccxviij, après l'entrée dez Bourguignons, s'en ala avec son mary ou parti et païs par dela pour obeir a son mary, duquel elle a trois enfans vivans, et après le trespas de son mary elle ot grant desir de retourner a son domicile et en la ville de Paris dont elle est native et estre avec sa mere, et vint a Poissy, et par le moien du feu conte de Salisbery [1] revint et entra a Paris, et depuis fu boutée hors de Paris, et pour trouver maniere de retourner a Paris, ala devers madamoiselle de Lucembourg [2] a Pons Sainte Maxence et y fu par aucun temps, et depuis, aprez le trespas de la demoiselle de Lucembourg, ala a Senlis pour estre ou parti du roy, et le (*sic*) receu le bastard de Tyant [3] qui l'avoit veue avec ladite damoiselle de Lucembourg et depuis, elle estant a Senlis, survint l'armée et les gens du parti contraire qui entrerent à Senlis et elle estant a Senlis ung chevalier du parti contraire fist traictier avec elle de mariage, et depuis le chevalier s'en ala en la guerre, et depuis elle vint a Saint-Anthoine des Champs et fist tant a l'ayde de Madame la regente, qui ot compassion d'elle, que elle obtint grace et fu receue moiennant caucion de mil livres que on lui fist baillier, et après ledit chevalier, nommé messire Pierre Petit, retourna de la guerre et s'approcha de Paris et fist par une femme sommer damoiselle Jehanne qu'elle teinst sa promesse en matiere de mariage qu'elle avoit par le moien de Guiot du Vivier [4] et lui fu dit qu'elle trouveroit ledit chevalier sur les champs d'emprez Chelle, et y ala, et pour ce qu'elle ne le trouva point on le (*sic*) mena et ala jusquez a Laigny pour ce que ladite femme lui dist qu'elle lui trouveroit, mais elle ne demoura gaires a Laigny et l'endemain fu a Paris a la porte ouvrir et depuis, pour ce que ledit

1. Voir plus haut, p. 397, note 1.
2. *Ib.*, p. 397, n. 5.
3. *Ib.*, n. 6.
4. *Ib.*, p. 398, n. 5.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

du Vivier avoit esté present au traictié et que on disoit que le chevalier le vouloit quittier et le quitteroit bien par le moien dudit Vivier, dont elle estoit bien joieuse, elle ala a Senlis pour parler dudit traictié et pour en estre quitte et non mie pour faire aucune chose prejudiciable au roy ou a ce parti, mais neantmoins on a prins et emprisonné damoiselle Jehanne et sa mere et le (*sic*) condempna le prevost en mil livres et fu la peine declairée commise, et par vertu de ceste sentence maistre Jehan de Fleury le volt faire executer de mil livres le samedi ensuiant le jour de la sentence de laquelle Jehanne la Catonne avoit appellé et appella pour elle et pour sa fille [1] et appella en tant que la sentence faisoit contre elle et contre sa fille, et a eu la fille tousjours l'appel pour aggreable. Si conclud maistre Jehan Piedefer [2] et pour la mere et pour la fille en cas d'appel qu'il a esté mal jugié et bien apelé, et oultre requierent provision pour avoir extrais dez registres dez livres publiques et ordinaires du Chastellet de Paris, actes d'emprisonnemens, actes dez delivrances en cas pareilz.

Le procureur du roy que les apelans ne doivent point veoir les proces criminelz.

Appoincté que le clerc de Chastellet sera mandé et venra ceans et sera interrogué par la court, et ce fait la court appoinctera sur ladicte provision requise ainsi qu'il appartendra par raison, et a lundi revendra le procureur du roy, et cependant ladicte damoiselle demourra ceans en la conciergerie en bonne et seure place a la caucion de sa mere qui a requis estre enregistré le consentement du procureur du roy qui a consenty et consent que ses meubles arrestez, prisiez et inventariez lui soient delivrez ou recreuz a bonne et souffisant caucion bourgoise de la somme et valeur de la prisée d'iceulz biens meubles. Ce jour ladicte Catonne a caucionné sadicte fille ou regart de ladicte prison.

(*Ibid.*, fol. 251 v° et 252).

IV

Lundi, 16 mai 1435.

En la cause d'entre Jehanne la Catonne et sa fille, appellans d'une part, et le procureur du roy, intimé, d'autre part, qui dit que ladite

1. A rapprocher ces mots d'un passage qui se trouve quelques lignes plus haut (« on a prins... damoiselle Jehanne et sa mere »), on soupçonne une confusion entre la mère et la fille, indice de la négligence avec laquelle ces comptes rendus d'audience étaient rédigés et transcrits.

2. Voir plus haut, p. 398, n. 6.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Cathonne a esté devers les ennemis et a obtenu remission [1] dont recite le contenu et par ce moien entre autres choses devoit faire le serement de la paix et baillier caucion de mil livres dont sa mere plega, et neantmoins, aprez le serement fait et caucion baillée, assez tost aprez elle receu lettres et messages des ennemis de Senlis en l'an ccccxxxij, et depuis, en l'an ccccxxxiij, elle ala devers lez ennemis a Senlis, et y a demouré et pernotté. Or est ainsi que de raison escripte qui reçoit lettres et messages dez ennemis ou qui leur envoie *inscio principe*, il commect crime de lese majesté, et y a defenses par cris publiques que nul ne reçoive n'envoie lettres ou messages aux ennemis, ainsi ceste damoiselle, qui avoit paravant commis crime de lese majesté et depuis est rencheue, ne doit estre oye, *quia relapsa*, ainsi comme on dit, *in materia heresis* .C. *Accusatus* ; *De hereticis* [2], *ut in registro magistri Johannis de Spina, grapherii criminalis.*

(*Ibid.*, fol. 253 v°).

V

Jeudi, 19 mai 1435.

En la cause d'entre damoiselle Jehanne la Cathonne etc. A Lespine [3]. (*Ibid.*, fol. 254 v°).

Paris, 1925.

1. Il s'agit de la lettre de rémission du 27 décembre 1431 qui a été publiée par A. Longnon. Voir plus haut, p. 397 et n. 3.

2. Sexti Decretal. Lib. V. tit. II. De haereticis. c. 8. Accusatus (*Corpus juris canonici*, éd. Friedberg, II, 1881, col. 1071).

3. C'est-à-dire : dossier transmis à Lespine, greffier criminel.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

UNE CHANSON PIEUSE

DE

DAUDÉ DE PRADAS

par William P. SHEPARD.

La chanson suivante [1], sans être très intéressante, me semble toutefois digne d'être publiée, surtout à cause de la forme.

Les poésies à sujet religieux composées par des troubadours ne sont pas rares [2] ; mais il n'est pas ordinaire de trouver une chanson pieuse d'une structure si compliquée. C'est un exemple de ce que les *Leys d'amors* appellent « coblas desfrenadas » et qu'elles définissent ainsi [3] : « Desfrenada es cant hom soen torna una dictio o motas dictios ses gardar lunh orde... E per so es dicha desfrenada ses fre que·s met la on se pot. » Ainsi chaque couplet forme-t-il une « cobla desfrenada » : on trouve dans I les mots *fin*, *finamen* « ses lunh orde », dans II, *amor*, *amar*, dans III, *bo*, *be*, dans IV, *honor*, *honrar*, dans V, *laus*, *lauzar*, dans VI, *clar* et ses dérivés, dans VII, *chan* et ses dérivés. Le poète se sert de la « derivatio », aussi bien que de la répétition. On pourrait bien appeler cette chanson « canso a coblas desfrenadas e a dictios derivativas. »

Elle se trouve dans les manuscrits suivants [4] : *C* 170 ; *D* 58 : *M* 168 (imprimé par Mahn, *Gedichte*, n° 1040) ; *N* 128 (Mahn, *Gedichte*, n° 1041) ; *R* 31 ; a^2 p. 493 (Bertoni, *Il canzoniere provenzale di Bernart Amoros*, p. 328).

De ces mss, le groupe Na^2 est nettement établi, aux vers 32, 65, 69, 73. Les autres sont plus difficiles à classer ; tantôt *C* s'accorde avec *M* (aux vers 19, 55, 58), tantôt avec *D* (aux vers

1. Connue jusqu'ici seulement par les deux transcriptions de Mahn.
2. On sait que beaucoup des troubadours les plus connus s'y exerçaient.
3. *Leys d'amors*, éd. Anglade, II, 149 ; éd. Gatien-Arnould, I, 292.
4. Dans tous sous le nom de Daudé de Pradas (dans a^2 Vaude de Paradas).

Digitized by Google	Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

2, 66, 73). *R*, comme à l'ordinaire, a beaucoup de leçons à lui seul ; mais il semble aller de préférence avec *M*. Un classement plus précis ne semble pas possible. J'ai choisi a^2 comme base, bien que ce ms. ait plusieurs fautes évidentes (23, 27, 49, 58, 62), que j'ai corrigées à l'aide des mss de l'autre famille. Dans tous ces cas, la leçon de a^2 ne donne aucun sens. Autrement, malgré la difficulté de quelques leçons (32 par exemple), j'ai suivi d'assez près ce ms., dont on sait la valeur. La graphie adopté est celle de *C*. J'ai relevé toutes les variantes qui semblent présenter quelque intérêt, en laissant de côté celles qui sont purement graphiques. Dans la traduction, j'ai essayé de garder les jeux de mots et les « dérivations », bien que cela puisse parfois sembler ennuyeux et gauche. Je n'ai pas ajouté de commentaire. On pourra constater facilement des ressemblances avec d'autres chansons pieuses en latin, provençal, vieux français ou italien [1].

Versification : coblas unissonans ; rimes masculines :
8 a a b b a b c c d c d.

C'est le numéro 129 du « Verzeichniss » de Maus [2], formule unique selon ce dernier ; et, en effet, rien n'y ressemble de près. La seule répétition à la rime se trouve dans l'envoi (v.81), et on sait que les meilleurs troubadours se permettaient cette licence.

TEXTE CRITIQUE

I.

Qui finamen sap cossirar
Lo dous dezir, lo dous pensar,
Que fis cors a per fin'amor
Finamen ab fina sabor,
En fin'amor si deu fizar.
Amors vens tot'autra doussor.
Quals amors ? Silh que tot perpren,
Ses fin e ses comensamen.
Dieus es fin' amors e vertatz ;
E qui Dieu ama finamen,
Finamen es de Dieu amatz.

1. La comparaison des vv. 56-58 se retrouve, à peu de chose près, dans Guido Guinizelli.

2. *Peire Cardenals Strophenbau in seinem Verhältniss zu dem der anderen Trobadors*, Marburg, 1884.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

II. Totz hom qui ben pot afinar
Son cor en Dieu e desamar
So que Dieus ten a desamor,
D'amor sent aissi bon' odor
Que nulha res no l'es amar.
Amar deu hom ben tal senhor
Que nostra mort aucis moren :
Vencutz d'amor, venquet sufren.
Finamen amet desamatz.
Elh es qui·l ben d'amor enten :
Amors part totas amistatz.

III. Bos es e vol sos bes mostrar;
Sos bes als bos no vol celar.
Del mal fai bon, del bon melhor ;
Be fai al bon, neys al pejor
Fai be, quar totz los vol salvar.
Qui be vol prec lo salvador,
Quar elh es cel bes veramen
Que mena·ls bos a salvamen.
Elh es salutz e salvetatz,
Bes sobrels bes ; qui tal guiren
Aura, per lui sera salvatz.

IV. Dompna, tu non aguist anc par,
En cel, en terra ni en mar,
Verges, maire del salvador,
Tos pretz val part tota valor
Apres selh qu'om no pot prezar.
Honrada sobre tot' honor,
Tal rei onratz onradamen,
Lo rei dels reis qu'aissi granmen
Per conort a nos totz onratz.
Apres lui e ses tot conten
Trastotz los gras d'onor montatz.

V. Al tieu laus no pot laus montar.
Quals laus si pot al tieu levar
Que de totz laus portas la flor ?
Lo tieus laus fai lauzar lo lor
De selhs qu'an cor de te lauzar.
Pel tieu laus aug Dieus la lauzor
De selh qu'en te lauzar s'empren.

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Lo tieus laus es sieus eissamen ;
Del tieu laus se ten per lauzatz ;
E qui te lauzon leyalmen
Ab Dieu es lor cors aloguatz.

VI. Le solelhs clars fai lo jorn clar ;
Mas sa clardatz enluminar
No pot lo jorn per sa clardor
Si com tu·l cor de peccador ;
Quan be lo denhatz reguardar,
Dieus ! qual clartat, qual resplandor !
Rics es qui la ve e la sen.
Sentir ? Non ! Sent us entre cen.
Per que ? Quar cossen a peccatz.
Qui peccat sen, pueis i cossen,
No sen Dieu ni ve sas clardatz.

VII. Qui novelh chan volra chantar,
Chant chan de Dieu ses deschantar,
Qu'el no vol autre chantador.
Tug autre chant tornon a plor.
Dieus don que no·l puesc' enchantar
Enchans de mal enchantador
Qui cest chan chant' alegramen ;
E qui·l chantet premeiramen
Totz tems chant el d'alegratatz ;
Don en chantan mon chan prezen
A vos, on que sia chantatz.

VIII. Qui cest chan chantara soven,
De Dieu sia benaüratz !
Diguatz amen ! tug ben-volen,
Que selh vos am cui vos amatz !

VARIANTES

I. 1. cussirar M. — 2. Lo dous dezir *manquent* CD ; el dos p. R. — 3. fin D ; Que am fin cor per f. a. R. — 4. bona sabor R. — 6. Amor M. — 7. sils e sel que t. perpen N. — 8. Ses fin *manquent* D. — 9. Dieu N ; es *manque* R. — 10. dieus MR. — 11. deus D ; Es de d. yssamen a. C.

II. 12. Tot ço que ben N ; homs R ; que DNa ; bem a. — 13. et en amar C ; e desamors D ; et en lassar R. — 14. a bon amor C. — 15. Damors D.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

— 16. non CMNR. — 17. hom aital s. C. — 18. Qui DMa ; aussi R. — 19. vencutz sufren CM. — 20. Finanmen a. — 21. E cell qi ben MN ; qui DRa ; damors R.

III. 23. Pus elh vol sos grans b. m. C ; Pus es euol bes m. D ; Puis es e volczo be m. R ; Bos es uos los bes m. a. — 24. So bes a ; vo a, volc R. — 25. Dels mals fai bo e del bo m. D ; Dels mals f. bos dels bons meilhors M ; De mal fa bo de bo m. R. — 26. *manque* a ; als bons DN ; Bens fai als bons n. als peiors M. — 27. Ben sai ben car a ; *après* car, R *a* o *exponctué* ; lo D ; volc DMR. — 28. Que CDNa, Cuy R ; precx C, pretz R. — 29. Quar (Qilh R) elh es (cel es D, es cell M, es sels R) bes verayamen CDMR ; el *manque* a. — 30. Camenals bos N ; Qels bos mena R ; al salvamen a. — 31. Els es R ; El er N. — 32. Bes sobre bes N ; Bel sera pres CDM ; E si a sertz qui tal (amador *rayé*) guiren R. — 33. per cuy C.

IV. 34. Dona vos non agues R ; aqist a. — 36. Verge MR ; del redemptor R. — 37. Ton DR ; totas D ; tot autra v. R. — 38. cil M ; qu *manque* R. — 39. Honrada en tota h. C. 40. Tals reys quon elh es veramen C ; Tals D ; Tal reis NRa. — 41. *manque* C ; Lo reis a ; del D ; grmmen M. — 42. aves totz honratz a. — 43. Apres si senes t. c. R ; A. l. es es ses c. a ; e senes D ; es fins ses c. N. — 44. lo a ; gratz DNRa ; damor M, damors R.

V. 45. Al vostre N ; non pot hom m. D ; pujar C. — 46. Cal DNRa ; al seu DN. — 47. portatz DM. — 48. Lo t. l. fai lausor (*sans plus*) D ; fai lauçor los lor N ; Veray l. fa portar lauzor R ; *dans* a, lo lor *est écrit au commencement du vers suivant.* — 49. A selh qua cor de tu l. R ; qun cor de re l. a ; ti M. — 50. Per teu DM ; au d. la lor Na ; Per ton laus (es sieus eyssamen *exponctués*) fas a dieu lauzor R ; *après* 50, D *ajoute ce vers* : De cel q̄ tei laus lausor. — 51. quen dieu lauzar C ; se pren M. — 52. tieu DR ; seu R ; el sieus Na ; aissamen M ; Lo t. l. dona essenhamen C. — 53. me tenh per l. R ; lau se ten M ; lauzat N ; *devant* lauzatz, C *a* paguatz *rayé.* — 54. E cui D ; lauza CDM ; E cug te lauzan lialmen R. — 55. ADMa ; dieus M ; sos cors CM ; cor D ; Cap d. es lurs c. alegratz R.

VI. 56. solei D, soleis N ; Lo bel solelh fa R. — 57. Ni la R ; Mas la clartat illuminar M ; clardat C. — 58. Non CDN ; lo iorns CM ; sa *manque* D ; clartor D, claror M, clairor R, clamor a. — 59. Aissi es cors de p. C ; Si co fai cor de p. R ; Si com tuit cor p̄iador D ; — 60. *manque* D ; Quan vos lo d. esguardar C ; denhas R, deias N, degnias a. — 61. Dieu CDa Aital c. e r. C ; Cal c. cla r. D ; qals clartatz qals resplandors M. — 62. qi lau e la sen a ; ni la sen N. — 63. So que sen lus lautre non ten C ; us altre sen D ; uautre sen R. — 64. cor cossen D ; cossen si peccatz R. — 65. pechatz Na ; Si pueys hi (si R) cossen malamen CDMR. — 66. dieus CDN sa a.

VII. 67. Quil C ; novels chans N ; volia a. — 68. Chan de d. chan sobre chantar C ; Chans chant de deus sons de chantar D ; Chant de d. senes deschantar (des *ajouté en marge*) M ; Chan chans de d. fas de chantar N ; Chan chans de d. ses d. R. — 69. Quar de tot autre ch. C ; Qel nouel altre ch. D ;

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Qe sia nouel ch. M ; E siam nouel ch. R ; Que N. — 70. Cug C : en plor CR. — 71. De (*exponctué*) dieu R ; Dieu a ; qui nol puosc e. D ; nel puesca e. M ; qieu non puesc e a ; nol puscon e N ; nos puscam chantar R. — 72. E chantan nulen chantador R ; enchantadors M. — 73. Qui qest DMa ; Quist chan chantera R ; chantara M ; chanta loniamen CD ; chanta leialmen MR.— 74. E qui NR. — 75. chant chans d'a. C ; chante d'a. R ; dalegratz a. — 76. mon cor N. — 77. bon que N.

VIII. 78. chan *manque* D ; est chan R ; chantera MN. — 79. De deus D ; bonauratz Ca, bonauiuraç N. — 81 qui vos C, que vos R.

TRADUCTION

I. Celui qui sait finement réfléchir au doux désir, à la douce pensée qu'un fin cœur a à cause d'un fin amour, finement, avec une saveur fine, celui-là doit se fier à ce fin amour. Amour vainc toute autre douceur. Quel amour ? L'amour de Celui qui embrasse tout, sans fin et sans commencement. Dieu est ce fin amour ; Il est aussi la vérité. Celui qui aime Dieu finement, est aimé finement de Dieu.

II. Tout homme qui peut bien purifier son cœur en Dieu et haïr ce que Dieu n'aime pas sent une odeur d'amour tellement bonne que rien ne lui est amer. On doit bien aimer un tel Seigneur, qui tua notre mort en mourant. Vaincu d'amour, Il vainquit en souffrant. Il aima fidèlement sans être aimé de retour. C'est Lui qui comprend le bien d'aimer, car cet amour divin coupe en deux toutes les amitiés terrestres.

III. Il est bon et Il veut montrer sa bonté. Il ne veut pas cacher sa bonté aux bons. Il rend le méchant bon, le bon, meilleur. Il fait du bien au bon ; même au méchant Il fait du bien, car Il veut sauver tous. Que celui qui veut le bien prie le Sauveur, car celui-ci est vraiment le Bien qui mène les bons au salut. Lui est le salut et le suprême espoir, le Bien au-dessus de tous les biens. Celui qui aura un tel garant sera sauvé par Lui.

IV. Dame, tu n'eus jamais ta pareille aux cieux, dans la terre ni sur la mer. Vierge, Mère du Sauveur, ta gloire excède toute autre gloire, sauf celle de Celui qu'on ne peut glorifier. Honorée au-dessus de tout honneur, vous honorez magnifiquement certain roi, le roi des rois qui nous a tous honorés si grandement, pour notre réconfort. Après lui, sans nul doute, vous montez tous les degrés de l'honneur.

V. A ta louange ne peut atteindre nulle louange. Quelle louange peut s'élever jusqu'à la tienne, toi qui portes la fleur de toute louange ? Ta louange fait louer celle de ceux qui ont envie de te louer. Par ta louange Dieu entend la louange de celui qui s'occupe de te louer. Ta louange est également la sienne. Il se tient pour loué de tes louanges, et le corps de ceux qui te louent loyalement trouve un logement chez Dieu.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

VI. Le clair soleil éclaire le jour ; mais sa clarté ne peut l'éclairer tout à fait, malgré son éclat, comme tu éclaires le cœur du pécheur. Quand vous voulez bien le regarder, Dieu ! quelle clarté, quelle splendeur ! Celui qui le voit et le sent est riche. Sentir ? Non ! Un sur cant sent cela. Pourquoi ? Parce qu'il consent au péché. Celui qui voit le péché et qui y consent après, ne voit ni Dieu ni sa gloire.

VII. Que celui qui voudra chanter un chant nouveau chante une chanson de Dieu, sans se moquer, car Il ne veut pas d'autre chanteur. Tous les autres chants se changent en pleurs. Dieu veuille qu'aucun enchantement de mauvais enchanteur n'enchante celui qui chante cette chanson joyeusement ! Que celui qui la chanta pour la première fois chante toujours avec joie ! C'est pourquoi, en chantant, je Vous présente ma chanson, où qu'elle soit chantée.

VIII Que celui qui chantera souvent cette chanson soit béni de Dieu ! Dites Amen ! tous ceux qui veulent le bien, pour que Celui-là vous aime que vous aimez !

Clinton (New-York), 1925.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

SLOVĚNINŬ > SCLAVUS

par Pierre SKOK.

On sait que les occidentaux désignent différents peuples slaves d'un nom provenant du slave commun *slověn*(*inŭ*), plur. *slověne* > *slavus* [1], forme qui remonte à la latinité médiévale (Du Cange, t. VII, p. 500, a. 939) Le groupe *sl* a été traité dans la tradition populaire comme le même groupe initial des mots germaniques. Il s'est intercalé un *c* entre les consonnes de même que dans *slahta* > it. *schiatta*, etc. Mais il faut se garder d'en conclure que *slavus* a été répandu par les Germains.

A côté de *sclavus* qui, pour ce qui est du suffixe [2], semble s'accorder mal avec sa base, il y a une autre forme munie du suffixe *-one* qui ne s'est conservée jusqu'à nos jours qu'en Italie et en France. Dans ce dernier pays, elle a donné naissance à un croisement entre l'adjectif savant *slave* et a. fr. *esclavon* [3] > *sla-*

1. Le fait que *o* slave y est rendu par *a* est très caractéristique pour le latin aussi bien que pour le grec. Innombrables en sont les exemples dans les graphies latines des noms de lieu et de personne slaves de la Dalmatie, cf. mes études dans *Rad* (Bulletin de l'Académie yougoslave), t. 224, p. 101 sq. nº 1, 20, 105, 107, 123. Cf. aussi l'article très important de Kretschmer, *Afsl. Ph.*, t. XXVII, p. 231 sq.

2. La forme raccourcie *sclavus* a étonné aussi Miklosich, *Etym. Wbch*, p. 308. Une explication partant des adjectifs grecs tels que Λαμψακηνός, etc., a été donnée par Kretschmer, *l. c.*, p. 232. On aurait considéré, suivant lui, Σκλαβηνοί comme un adjectif grec, d'où Σκλάβος. Le tort de cette explication, d'ailleurs très compréhensible du point de vue grec, c'est de ne pas tenir compte de la forme romane *sclavone*. Sur les formes différentes et ses étymologies, v. Niederle, *Původ a počátky Slovanů jižních* (Origines et débuts des Slaves méridionaux), p. 471 sq.

3. En a. fr. *esclan*, *esclaon* s. m. « sorte de petite voiture pour transporter les marchandises, traîneau » (Godefroy, v. III, p. 400) y appartient peut-être plutôt qu'à a.h.a. *slito*, *REW*, 8033. Pour ce qui est de la phonétique, cf. *pavone* > *paon*. Quant au sens, cf. slavōnăc « espèce de voiture » dans quelques parlers de la Croatie.

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

von, ne (Littré, *Supplément*, p. 313). L'adjectif *sclavon* muni du suffixe *-ia* désignant les territoires (cf. *Italia*, *Francia*, etc.) servait dès le bas moyen âge aux occidentaux à englober sous un nom général différents pays habités par les Slaves. La forme latine médiévale *Slavonia* a même fini par pénétrer dans les langues slaves pour désigner le pays situé entre la Drave, la Save et le Danube.

On sait ensuite que, entre la forme savante *slavus* et la forme populaire *sclavus* d'un côté, et entre *sclavus* et *sclavone* de l'autre, il s'est produit une scission sémantique, *sclavus* ayant fini par remplacer *captivus*, tandis que *slavus* et *sclavone*[1] a continué[2] à désigner le peuple.

Le rapprochement de ces trois formes donne lieu à une double question : 1°, on se demande où et comment s'est opérée la chute du suffixe slave sing. *-ěn*(*inŭ*), plur. *ěne*; et 2°, quel est le rapport entre ce suffixe et sa correspondance romane *-one*. C'est ce que je voudrais élucider ici.

Pour répondre à la première question, il faut invoquer les formes roumaine et albanaise qui s'accordent merveilleusement, toutes les deux provenant de **sclaus*, avec la chute de "*v*" très ancienne, datant peut-être même du latin vulgaire: roum. *şchiau* « Slave », pl. *şchiaĭ*, *scheĭ* « Bulgares d'un faubourg de Braşov », alb. *sk'ă* « Serbe, Bulgare, Grec schismatique[2] ». Il faut en conclure que la chute de *ěn*(*inŭ*) s'est produite déjà dans la latinité balkanique, d'où le moyen grec σκλάβος et quelques-uns de ses dérivés.

Cette chute n'est possible que : 1°, si le suffixe *-ěn*(*inŭ*), étranger au latin, a été identifié à un autre suffixe d'origine latine que le sentiment linguistique des sujets parlants, pour différentes raisons, considérait comme s'accordant mal avec le sens propre du mot, ou, 2°, si le mot slave a été adapté à la déclinaison latine barbare *-us*, *-onis*, prototype de a. fr. *Charles-Charlon*.

Grâce à *n*, on a pu voir, en effet, dans *-ěn*(*inŭ*) p. e. le suffixe

1. Tommaseo-Bellini, *Diz.*, v. IV, p. 642 donne un exemple de *schiavone* = *schiavo*, ce à quoi il faut ajouter le dérivé *schiavonia* « servitù » qu'emploie Chiaro Davanzati, v. Monaci, *Crestomazia italiana*, p. 258, 50.

2. Puşcariu, *Etym. Wbch*, v. I, n° 1547 ; G. Meyer, *Etym. alb. Wbch*, p. 410; *REW*, 8023 ; Niederle, *o. c.*, p. 422, 452 (notes). Pour *au* > *ă*, cf. *aurum* > alb. *ăr*.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

péjoratif latin *-o*, *-onis*. La latinité balkanique donne quelques exemples de sa chute. *Draco*, *-onis* aboutit à roum. *drac* et à alb. *drek'*. Ici, c'est le nom. sing. qui s'est conservé de même que dans ital. *drago*, a. bergam. *drag*, sarde *dragu*. Il faut noter que l'albanais réfléchit le nom. plur. devenu sing. **draci* > *drek'*. On a donc décliné **dracus*, d'où le moyen grec δράκος. Mais, il faut relever le fait très significatif que l'albanais conserve aussi le cas régime *dracone* > *drangua*, ce qui prouve que la latinité balkanique connaissait la déclinaison barbare *-us* *-onis* (cf. Grandgent, *An introduction to vulgar latin*, § 362; Meyer-Lübke dans *Gröber's Grundriss*, 2e éd., t. I, p. 483).

Une inscription chrétienne du IVe siècle montre que la terminaison *-ŏnus* de *diáconus*, malgré l'absence de l'accent sur *o*, uniquement grâce à l'identité de la consonne, a pu être prise pour le suffixe *-o*, *-onis*. On lit dans C I L, III, 2654 = 8652 (Dalmatie) *de-p(ositio) Juli zaconis*. *ŏnus* y a été traité de la même façon que *ōnus* dans *patrōnus* > ital. *padrone*. **zaco* ou **diaco* nous explique parfaitement le vénitien *zago* et le moyen grec διάκος d'où sl. *diakŭ*, serbocroate *đak*, hongrois *deák* « disciple », à côté de a. serbocr. *žakŭnŭ* < lat. *diaconus*[1].

Que le latin balkanique ait connu la déclinaison *-us*, *-onis*, cela nous est prouvé encore par *Fortunius*, *-onis*, *Domnius*, *-onis* dans les inscriptions dalmates[2], ensuite par les documents dalmates du XIe siècle où nous lisons *Maius*, *-onis*[2], *Apricius*, *-onis*[3], *Dabrus*, *-onis*[4], *Ursus*, *-onis*[4], etc.

D'après cette déclinaison, on avait sans doute *sclavus*, *-onis*, de même que **dracus*, *-onis*, etc. Que le nom. *sclavus* eût le même sens que le régime *sclavone* > ital. *schiavone*, cela est rendu hors de doute par le roum., l'alb. et le latin médiéval. Dans d'autres

1. Berneker, *Slav. etym. Wbch*, p. 198.

2. V. mon étude *Pojave valg. lat. jezika* (La latinité vulgaire des inscriptions de la province romaine de Dalmatie), p. 65, § 5. En serbocroate, les deux cas *Domnius* et *Domnione* se sont conservés sous forme de *Dujam* (= cas sujet) et *Dumuňa* (= cas régime), cf. Jireček, *Romanen*, v. II, p. 34. Les listes des noms de personne en *-o*, *-onis*, à côté de ceux en *-ius* que donne Zimmermann, *Archiv f. lat. Lexikographie*, v. XIII, contiennent sans doute beaucoup de cas qui entrent dans le cadre de la déclinaison *-us*, *-onis*.

3. Rački, *Doc. hist. chroat. periodum antiquam illustrantia*, v. VII, p. 82, 86, (a. 1070), p. 162, 173 (a. 1059).

4. *Glasnik b. h. zem. muzeja* (Bulletin du musée de Sarajevo), v. XXX, p. 9.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

langues romanes, les deux cas finirent bientôt par se différencier sémantiquement de même que *major-majore* p. e. en français On avait en prov. *esclau* (Levy) — *esclavon*, en a. fr. *esclaf*, *esclas*, *esclaux*, *esclave* (Godefroy, t. IX p. 517), — *esclavon* avec le sens différent de même que en ital. *schiavo* « esclave » — *schiavone* « Slave ».

La chute du suffixe slave *ěn*(*inŭ*) a pu, cependant, s'opérer aussi indépendamment de cette déclinaison. C'est parce que le sens péjoratif était assez marqué par le sens même du mot, de sorte que l'adjonction du suffixe *-one* devint superflue. Il est plus probable que les deux facteurs aient agi ensemble.

Des raisons d'ordre historique, géographique et linguistique nous disent péremptoirement que la déclinaison *sclavus*,*-onis* et l'identification de *ěn*(*inŭ*) = *one* se sont produites dans les Balkans où le monde slave s'est rencontré pour la première fois avec le monde latin. Avec le trafic des esclaves, plus tard aux IXe et Xe siècles, elle s'est propagée dans les pays occidentaux qui ne la connaissent plus pour ce mot, tout en gardant très fidèlement la scission sémantique.

L'adaptation de *-ěn*(*inŭ*) à la déclinaison *-us*, *-onis* ou au suffixe péjoratif *-o*, *-onis* était dictée, nous l'avons dit, par la présence de la consonne *n* commune. Il faut donc s'attendre aussi à d'autres suffixes latins avec *n* pouvant remplacer le suffixe slave. La diphtongue slave *ě* étant plus près de *i* que de *o*, on trouve pour *slověn*(*inŭ*) aussi *sclavina* [1] au sens de « vêtement grossier des pèlerins slaves », ou « espèce d'armes » (Du Cange, t. VII, p. 357) dans toutes les langues romanes. Dans la terminaison *-ina*, il faut voir l'effet de l'adaptation d'un suffixe étranger au suffixe latin courant de même que dans *súkňa* > *sochena* d'un document de Raguse [2], *suòkena* [3] en Istrie, cf. fr. *souquenille*, qui finit par se débarrasser de la terminaison inusitée dans les parlers italiens septentrionaux *soca*[12].

Zagreb, 1925.

1. *REW*, 8023. Godefroy, v. III, p. 403, enregistre une fois *esclave* pour *esclavine* en remarquant fort judicieusement qu'on pourrait lire dans le passage cité des coutumes de Lille « manteau esclave » = « manteau slave », cf. *panni schiavi*, *uva schiava*, dans Tommaseo Bellini, v. IV, p. 642.

2. *Monumenta Ragusina*, v. II, p. 91 (a. 1349).

3. *REW*, 8441 ; Bertoni, *Italia dialettale*, p. 202.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

QUELQUES REMARQUES SUR LES LETTRES ÉCHANGÉES ENTRE FRODEBERT ET IMPORTUN

par K. SNEYDERS DE VOGEL.

Les pamphlets que nous sommes bien étonnés de trouver, au milieu d'actes officiels, dans le ms. 4627 de la Bibliothèque Nationale (fonds latin), ont attiré à plusieurs reprises l'attention des savants. On trouvera un relevé des études consacrées à ces documents dans le bel article que M. J. Pirson a écrit dans les *Mélanges Wilmotte* (Paris, Champion, 1910), p. 485. Je me propose de donner un jour une nouvelle édition critique de ce texte intéressant, avec des notes explicatives, et je voudrais, en attendant, soumettre à l'opinion des juges compétents quelques corrections tendant à éclaircir certains passages sur lesquels les savants qui se sont occupés de nos pamphlets ne sont pas d'accord.

On sait qu'il s'agit d'une correspondance entre deux hauts dignitaires ecclésiastiques, qui s'adressent l'un à l'autre des invectives violentes : un évêque Frodebert reproche à un certain Importun d'avoir envoyé du blé d'une qualité inférieure et celui-ci, indigné, accuse Frodebert d'avoir enlevé la femme de Grimoald, maire du palais, et d'avoir été engendré dans un monastère. Ces lettres sont rédigées en des vers rimés et assonancés, groupés en général par deux, mais on rencontre aussi des séries de quatre vers : dans la première lettre *gratum : donatum : potestate : largitate* (ms. *largitatis*), 221, 13-16 ; dans la deuxième *uxore : honore : regione : congregatione*, 222, 2-3 ; dans la quatrième *stulto : multo : multum : stulto*, 223, 43-224, 2 ; *conquesitas : antiquas : pulitas : amititias*, 224, 19-23, d'autres encore ; il y a même des groupes de six vers consécutifs ayant la même rime : *salutare : orare : pane, manducare : plane : pane*, 221, 19-24 ; *adiutoris : nutritoris : pudoris : prioris : reparatoris : pudoris*, 224, 11-16.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Cette négligence, que des auteurs plus soigneux éviteront plus tard, ne porte pourtant pas atteinte au système des vers plats, rimant deux à deux. Ce qui est plus remarquable c'est que dans notre texte on trouve aussi parfois un nombre inégal de vers rimant ensemble. On peut écarter, il est vrai, la série de neuf vers 224, 29-225, 1, en lisant comme deux vers *A Deo dispectus Et desertus*; on n'a pas non plus à tenir compte d'une autre série (225, 14-23), parce que le dernier vers est tout à fait corrompu: il y a une lacune, le mot *bracco* quatre fois répété en cinq vers doit avoir supplanté un autre mot, enfin il est invraisemblable que l'auteur ait fait assoner *insontem* avec des mots comme *baronem*. Il reste pourtant *sapiente : mentis : consentit* 222, 31-33 (nous verrons que le mot *mentis* offre une difficulté); *dicit : vidit : scribit*, 224, 23-25 ; *falsatores : sermones : muronis : susuronnis : protectoris*, 226, 7-11; *prudentis : mentis : serventes*, 226, 25-27. Nous n'avons pas le droit d'écarter ces exceptions à la règle comme des fautes dues aux copistes; elles prouvent simplement que nous avons affaire à des versificateurs peu habiles, qui essayant d'écrire des vers rimés réguliers doivent se contenter souvent de l'assonance et ne peuvent s'empêcher parfois de composer une série de vers de nombre inégal.

Une question se pose: Devons-nous admettre, à côté des rimes et des assonances régulières, des vers construits sur le modèle des plus anciennes poésies rythmiques, qui présentent une tirade de plusieurs vers dont la seule syllabe finale atone était identique? M. Pirson le croit et il cite aux pp. 492 et 491 à l'appui de cette assertion plusieurs passages, qui pourtant peuvent en grande partie être expliqués autrement. Ainsi, en distribuant comme suit les lignes 222, 20-22:

Domno meo Frodeberto
Sine Deo,
nec sancto nec episcopo
Nec saeculare clerico,

on obtient quatre vers impeccables, les deux premiers assonant en *e* ouvert, les deux derniers en *é* fermé.

Puis, M. Pirson cite six vers en *-as*:

Incredulas dicit loquellas et improbas
Quoinquinat et conscientias

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Bonum merita conquesitas.
Mundas, sanctas et antiquas
Pulchras, firmissimas et pulitas
Meas rumpit amititias (224, 17-22).

Malgré l'importance manifeste que l'auteur attache à l'homophonie de la syllabe finale, nous voyons que nous avons dans les quatre dernières lignes des vers régulièrement assonancés ; quant aux deux premières, il me semble qu'en intervertissant l'ordre des mots *loquellas* et *et improbas* nous obtenons une assonance parfaite. De même il est clair que, dans les lignes suivantes, *dicit : vidit : scribit ; fecit : credit*, ce qui importe en premier lieu n'est pas la syllabe finale *-it*, mais la syllabe accentuée ; et il n'en est pas autrement pour les neuf vers en *-us*: *fraudulentus : certus ; manifestus : excessus ; caecus : decus ; desertus : perventus : pectus* (224, 29-225, 1). Quant aux autres cas cités par M. Pirson, nous écarterons dans la suite *credit : vidit*, 222, 25-26 ; *audivimus : acceptus*, 221 ; 33-34, de sorte qu'il ne reste que *scriptura : [in]iqua*, 223, 4-5 ; *falsatura : corona*, 226-2-3 ; *loquestem : furorem*, 224, 38-29, négligences qui ont dû échapper à nos auteurs maladroits, à moins qu'on ne veuille les expliquer comme des fautes dues aux copistes, ce qui me semble pourtant moins vraisemblable.

Ce que nous devons retenir de tout cela c'est que les auteurs se sont efforcés à appliquer la rime, parfois même la rime riche ; s'ils ne trouvaient pas la rime, ils se contentaient de l'assonance, mais — notons-le — en ne cherchant pas uniquement l'homophonie des voyelles accentuées, mais aussi celle des voyelles et des consonnes finales. Ce principe, conservé partiellement en français (vers masculins et féminins), se montre encore plus clairement dans les autres langues romanes, qui ont conservé la distinction entre les différentes voyelles finales.

Il est donc peu probable qu'un mot qui se termine par *-a* ait pu assoner avec un mot se terminant par une autre voyelle, car à aucun moment de leur évolution leur prononciation n'a été identique. On ne saurait donc approuver l'opinion de M. Pirson qui, dans les vers :

Nec ad pretium nec ad donum
Non cupimus tale annonae (221, 3-4)

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

explique *annonae* comme un accusatif et serait porté à tirer de cette rime des conclusions pour la prononciation de l'*a* final. Je me rappelle que M. Mario Roques, dans un cours qu'il a donné en 1904 à l'École des Hautes Études, expliqua cette forme comme un génitif, en s'appuyant sur Goelzer, *La latinité de Saint Jérôme*, qui signale d'autres exemples de *cupere* suivi du génitif, construction due à l'influence du grec. Nous constaterons donc seulement que dans la rime *donum: annonae* les terminaisons *-um* et *-ae* ne se distinguent plus pour la prononciation. Quant au génitif *tale*, il s'explique par l'ignorance soit de l'auteur soit du scribe, qui ne connaissait plus le génitif classique ; de telles fautes, facilitées par la terminaison du mot suivant, sont fréquentes dans les Formulae : on rencontre dans les *Formulae Andecavenses* : *annolus valentus soledus tantus* (Zeumer, 5, 10) et *tuae iure* trois lignes plus loin.

222, 38-39: Tuos pater cum domno
Non fecit sancta opera.

Le contexte prouve qu'il faut changer *domno* en *domna*, correction déjà proposée par M. Pirson.

226, 5-6: Nolite domnae, nolite sanctae,
Nolite credere fabulas falsas.

M. Pirson (p. 492) reconnaît dans le premier vers une espèce de rime intérieure et croit que le second est sans rime ou assonance. Mais comme nous trouvons 223, 31 le nominatif *istas exemplarias*, il n'y a rien qui nous empêche de changer *domnae sanctae* en *domnas sanctas*.

Il y a un cas, un seul cas, qui fait difficulté, c'est 222, 14-15 :

Sic est ab hominibus vestra sapientia
....................[pru]dentiae.

mais comme le manuscrit a souffert beaucoup à cet endroit, on ne saurait rien affirmer, même pas si les mots *sapientia* et *prudentiae* se trouvaient réellement à la rime.

Abstraction faite de ce passage et des endroits où il n'est plus possible de découvrir des vers, nous pouvons constater que nos auteurs ont rigoureusement appliqué la règle d'après laquelle les

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

voyelles finales des vers rimés ou assonancés doivent être identiques.

Il en est de même pour la consonne finale. Mais ici encore il y a quelques passages qui font difficulté. Citons d'abord :

Aspera est in palato
Amara et fetius odoratus.

« La mie est âpre au palais, amère et d'une odeur fétide ». Le second vers est corrompu, cela ne fait pas de doute ; Boucherie a proposé de lire *fetiori odoratu*, M. Roques explique, si j'ai bien noté, *fetius* comme une graphie de *fetidius* ; je proposerais *feda odorato* (*odoratu*), leçon qui se serait changée d'abord en *feda odoratus*, puis en *fedus odoratus*, *ti* étant une graphie fautive pour *d*.

221, 15-16 : Dum Deus servat tua potestate
In qua cognovimus tam grande largitatis.

Nous corrigeons avec Zeumer *largitate*.

223, 26 : Per omnia iube te *castrare*, ut non pereas per *talis*, quia fornicatoris Deus *iudicabit*.

Zeumer ne retrouve pas les vers ; peut-être devons-nous diviser cette phrase avec Boucherie en trois et placer les mots soulignés à la fin des vers. Il est vrai que nous créons alors deux difficultés, dont nous pouvons écarter la première en changeant *talis*, qui se rapporte au mot *cauta*, en *tale* ; quant à *iudicabit*, peut-être devons-nous admettre une prononciation très affaiblie du *t*. Si cela est juste, nous pouvons expliquer de même :

222, 31-33 : Consilio satis te putas sapiente
Sed credimus quod mentis
Vere non times Christo, nec tibi consentit

Et *consentit* rimera donc avec *sapiente* ; ici *mentis* présente une difficulté pour laquelle nous ne trouvons pas d'autre explication que l'hypothèse, certes pas trop invraisemblable, que cette rime imparfaite a échappé à un auteur qui ne sait ni bien manier sa langue ni écrire des vers.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

La même difficulté nous arrête :

221, 1-3: De Grimaldo maiorem domus,
Quem ei sustulisti sua unica ove, sua uxore,
Unde postea in regno numquam habuit honore.

Relevons pourtant la circonstance curieuse qu'ici, comme dans le passage précédent, il s'agit de trois vers successifs rimant ensemble. Il n'est d'ailleurs pas impossible que l'auteur lui-même ait écrit *domus maiore(m)*.

226, 28-29 : transactus : adaptum.

Z. a déjà corrigé *transactum*.

221, 32: Domne Frodeberto,
Audivimus quod noster fromentus
Vobis non fuit acceptus.

Voilà comment nous distribuons les mots avec Boucherie. Il est vrai que nous avons l'air d'introduire une assonance fautive, mais rappelons-nous que le nominatif ayant remplacé le vocatif nous sommes en droit de corriger *Frodebertus*.

224, -4: Ut confundantur stultum grado.
Numquam presumat gloriare.

Boucherie propose *stulti gradus*, et il est bien sûr que c'est le sens, mais il n'est pas moins sûr que la rime s'oppose à ce qu'on mette ces mots dans le texte. Nous gardons *stultum* dans la fonction du génitif (cf. in Sigeberto regnum, 221, 38) et nous changeons *grado* en *gradi*, nominatif modelé sur le type *muri*; cette correction, au fond, n'en est pas une, parce que *-o* et *-i* avaient pris la même prononciation à la finale; qu'on compare d'ailleurs *furi*, 226, 9 et *cano*, 226, 14.

Malgré les deux cas qui s'opposent nous pouvons donc dire que nos poètes — le nom est bien beau pour eux — cherchent visiblement l'homophonie de la dernière consonne du vers.

Finissons par quelques passages où la voyelle accentuée elle-même offre matière à discussion.

220, 39: Importune. Quod recepisti
Tam dura estimasti
Nos iam vicina morte de fame perire.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

C'est le texte de Zeumer que nous venons de citer ; Boucherie, de son côté, distribue les mots ainsi :

Quod recepisti tam dura
Aestimasti nos iam vicina
Morte de fame perire (: largire).

L'assonance *dura : vicina* est appuyée par *scriptura : iniqua*, que nous trouvons 223, 4-5. Mais comme il est difficile d'admettre qu'au VII^e siècle le *u* ait déjà pris un timbre le rapprochant de l'*i* et que l'assonance *falsatura : corona* (226, 2-3) s'y oppose, nous préférons la leçon de Zeumer ; pour rétablir la rime on n'a qu'à changer *estimasti* en *estimavisti*, forme savante que nos auteurs ont dû connaître : on lit *dictaverit* dans les Form. Augienses (Zeumer, 355, 31), *profligaveritis* dans les Form. Visigothicae (Zeumer, 355, 12), *probaverim* dans Lucifer de Cagliari (Slotty, *Vulgärlat. Uebungsbuch*, 42, 34).

222, 26-26 : Qui mihi minime credit
Facta tua vidit.

M. Pirson, p. 491, croit que dans ces deux vers l'homophonie se borne à la voyelle finale ; mais comme *vidit* est un présent dont l'*i* bref a le même timbre que l'*e* long de *credit*, la rime est impeccable.

223, 30: Propter domnus digido
Relaxavit te vivo.

Cette rime prouve que le gallo-roman a connu, comme le latin de l'Italie, la forme *digitus* avec *i* long. Meyer-Lübke appelle digitus > *dito* un problème non résolu (*Grammatica storico-comparata della lingua italiana*, p. 33).

223,30: Ut in quale nobis retenit in tua caritate.
Exeant istas exemplarias
Per multas patrias.

Le premier vers n'offrant pas de sens satisfaisant, nous acceptons l'explication de M. Pirson, qui sous-entend après *caritate*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

le mot *appareat*; seulement je proposerais — en hésitant — de l'introduire dans le texte et de couper la phrase en deux :

Ut [appareat] in quale
Nobis retenit in tua caritate.

224, 5 : Respondi, dixi de falsatore.
Nec ei parcas in sermone,
Qui se plantatum ex robore;
Qui non pepercit suo ore.

C'est là la leçon de Zeumer, qui avoue qu'il ne comprend pas le troisième vers, mais qui suppose l'omission de *credit*; il semble donc voir dans *robore* l'ablatif de *robur* « chêne », ce qui semble bien convenir au verbe *plantatum*. Mais outre que le sens « se croire fort » ne cadre pas bien dans le contexte; on ne saurait admettre l'accentuation *robóre* d'un mot qui est *róbore* en latin classique et *rouvre* en français. Je proposerais d'interpréter *robore* comme *rubore* « rougeur, pudeur », de lire *seplantatus* en un mot et d'admettre que le copiste a rendu la leçon *ē* de l'original par la préposition *ex*. Ainsi nous avons une leçon qui ne se sépare presque pas du texte du manuscrit : *Qui seplantatus est robore*, « qui est sevré de honte », sens exigé par le contexte. La seule difficulté est qu'on n'a pas signalé jusqu'ici d'autres exemples du verbe *seplantare*. Mais serait-il étonnant qu'on trouve dans un texte comme le nôtre, qui présente un caractère si particulier, des mots appartenant à la langue parlée, que les théologiens et les historiens ne nous ont pas révélés ? La réponse n'est pas douteuse, puisque les mots *decrasciando*, *loquella* et peut-être *commentum* ne se retrouvent pas non plus ailleurs. Nous savons d'ailleurs que le verbe *plantare* et ses dérivés se sont répandus en latin postclassique au détriment de *ponere*; du Cange cite une phrase de Smaragdus (IX[e] siècle) : « Quidam siquidem frater tabulam sacratam, in qua beati Dionysii erant reliquiae aliorumque sanctorum *plantatae* ». Il n'y a donc rien, je crois, qui empêche de traduire *seplantatus* par « séparé, sevré ».

Peut-être sera-t-il encore possible de rétablir d'autres vers; ainsi je serais porté à lire les lignes 223, 26-28:

Per tua cauta longa
Satis est vel non est ?
Per omnia iube te castrare

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

de la façon suivante :

Per tua cauta longa
Sais est vel non est? per omnia
Iube te castrare.

Il n'en reste pas moins vrai que nous devons nous résigner à ignorer à jamais la forme primitive de plusieurs passages corrompus ou mutilés.

La plupart des négligences signalées — et bien d'autres encore — se rencontrent dans les lettres attribuées à Importun, ce qui semble prouver que nous avons bien réellement affaire à deux auteurs et, par suite, à une correspondance authentique.

Groningen, 1925.

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

QUELQUES RÉFLEXIONS

SUR LE

PRÉFIXE *MINUS*- DANS LES LANGUES ROMANES

par Erik STAAFF.

Dans un très intéressant article publié dans la *Romania* L (1924), pp. 515-540, M. G. Lozinski montre, d'une façon qui me paraît concluante, que l'origine du préfixe français *me(s)*- n'est pas, comme le supposent la plupart des savants qui se sont occupés de cette question, le *minus* du latin mais le préfixe germanique *miss(a)*-, qui apparaît aussi dans le *mes*- provençal et le *mis*- italien. M. Lozinski regarde comme impossible au point de vue phonétique de faire dériver *mes*- de *minus*. D'autre part, il démontre qu'aux plus anciens composés français avec *mes*- correspondent des composés germaniques avec *miss*-, et il constate que la signification des mots français s'explique en général beaucoup mieux, si l'on admet comme origine du préfixe le *miss*- germanique, que si l'on part de *minus*.

A mon avis, l'argument phonétique suffit à lui seul à écarter l'hypothèse de l'origine latine de *mes*-. Je me permets de renvoyer à ce propos à un article[1] que j'ai publié en 1918 et où, examinant dans son ensemble le problème du préfixe *mes*- en français, j'essaie tout particulièrement de montrer l'impossibilité phonétique du passage de *minus* à *mes*-. Dans cet article, j'arrive, d'une façon générale, aux mêmes résultats que M. Lozinski, excepté en un point. Tandis que M. Lozinski, d'accord avec M. J. Brüch[2], voit dans la forme *men(e)s*- de l'ancien provençal

1. *Om upkomsten avp prefixet mé(s)- i franskan. Nordisk Tidskr. for Filologi, Fjerde Række* Bind VII, pp. 63-82.

2. J. Brüch, *Zu Meyer-Lübkes etymologischem Wörterbuche*, *Zeitschrift für romanische Philologie* XXXIX (1919), p. 203-206.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

une transformation postérieure de *mes-* sous l'influence de l'adverbe *mens* < *minus*, et dans le *menes-* (minis-) de l'ancien italien ainsi que le *menos-* de l'espagnol des emprunts faits au provençal, je vois dans ces formes la continuation directe du *minus-* latin.

C'est à quelques réflexions sur ce petit problème que je voudrais consacrer ces pages.

M. Lozinski rappelle que les dictionnaires latins attribuent dans certains cas à *minus* la signification de *non*[1], mais considère comme probable qu'il ne s'agit pas dans les exemples qu'on a allégués en faveur d'une pareille interprétation, de la négation, mais bien d'une certaine diminution. Par conséquent, *minus* a gardé sa signification, qui n'était pas celle de *miss-*. Par contre, on trouve dans des textes bas-latins du IX^e^ siècle des composés latins avec *mis-* germanique, ayant la signification de *mal*, *à tort*, laquelle n'est jamais représentée par *minus*. Tout cela est vrai, mais il n'en est pas moins évident que le passage de la signification (*trop*)*peu* à celle de *mal* n'a rien que de naturel. M. Lozinski ne parle pas de la nature grammaticale de *minus* en latin. Cette question fait l'objet d'un article de M. Löfstedt, *Zur lateinischen Syntax*[2], où l'auteur montre que, dans le latin postclassique, *minus* se trouve de temps en temps si étroitemenr uni à certains verbes très ordinaires (notamment *esse* et *facere*) qu'on est effectivement en présence d'un genre de composés dans lesquels *minus* n'est pas loin de remplir le rôle d'un préfixe négatif. M. Löfstedt donne une série d'exemples datant pour la plupart du IVe, Ve, et VIe siècles[3]. *Minus* s'y révèle comme une particule en train de se fondre en qualité de préfixe avec le verbe auquel elle se trouve juxtaposée. Cette particule garde toujours

1. *L. c.*, p. 525. Exemple : Térence, *Eunuque* 4.5.10 : *intellexi minus*, « je n'ai pas compris ».

2. Dans ANTIΔΩPON, *Zestchrift Jacob Wakernagel... gewidmet*. Göttingen, 1923, pp. 333-338.

3. Citons-en quelques-uns : Mutianus Chrysost. Homil, 30, p. 429, Migne (VIe s.) *si quid unicuique minus fuerit, suppleatur ex societate cunctorum* ; Theodorus Mopsuest. *In Ep. ad Ephes.* 5, 18 (IS. 182, 10 Swete) *ita ut numquam minus faciatis quin animo vestro laudetis deum* ; Gesta ap. Zenophilum 2 (Optatus Mil. ed. Ziwsa S. 188, 33, Fin IVe s.) *si quid minus factum fuerit, vos contingit periculum.*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

— il est vrai — son sens de diminution. Mais elle le garde, à mon avis, encore dans le petit groupe de mots romans où elle a survécu, bien que quelquefois cette signification se confonde avec celle — d'une péjoration plus générale — qu'offre *miss-*. *Mépriser*, par exemple, s'explique sémantiquement aussi bien par *minus-* que par *miss*.

Regardons les formes provençales avec *men(e)s-*. M. Lozinski compte dans l'ancien provençal neuf familles de composés avec *mes-* (sans forme concurrente) à savoir *mesfar, mescreire, mespensar, mesparlar, mesavenir, meseazer, mesconoiser, mespartir, mespert*, contre huit familles qui offrent des formes avec *men(e)s-* à côté de celles avec *mes-* à savoir *menescabar, mensprendre, mensprezar, menescompte, menesfalir, menespec, menchpes mensvalensa*. A ces derniers j'ajoute *men(e)screire* (Raynouard VI, p. 12).

M. Brüch, *l.c.*, constate que tous les mots avec *men(e)s* expriment dans une certaine mesure une diminution et voit là une preuve qu'ils ne sont que des transformations de *mes-* dues à l'étymologie populaire qui aurait chargé *mes* en *mens* (=moins). Mais le sens de ces mots peut évidemment avec la même raison être invoqué en faveur de notre hypothèse, selon laquelle les mots en question remontent à des juxtaposés avec *minus*. Ce préfixe aurait peu à peu cédé la place à *mes-* qui, grâce à sa signification et à sa fréquence, a fini par évincer complètement *men(e)s*.

M. Lozinski appuie fortement sur le fait qu'on trouve la forme avec *mes-* de certains mots beaucoup plus tôt que celle avec *me(n)es-*.

Vu la rareté des deux formes, on ne peut à mon avis attribuer une grande importance à ce fait. Et d'ailleurs, si l'on regarde les matériaux rassemblés par M. Lozinski p. 537, on ne trouve qu'un exemple isolé de *mes-* remontant au x[e] siècle. Autrement, il y a des exemples des deux formes du XII[e] jusqu'au XV[e] siècle.

Mais, ce qu'il faut considérer, c'est la question de savoir si, étant données, par exemple, les formes *mescabar* = mal réussir, perdre, être déçu, se tromper et *mesprezar* = mépriser, c'est-à-dire des verbes où *miss-* a le sens qui lui est propre, il est permis d'admettre sur ces verbes une influence de la part de *minus*. Qu'on puisse théoriquement faire entrer dans leur sens un

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

élément de diminution, c'est vrai, mais cette idée pouvait elle être assez prédominante pour amener la déformation du mot sous l'influence de l'adverbe *mens* < *minus* ? Cela paraît peu probable.

Si, par contre, on part des formes avec *men(e)s* < *minus*, on n'a qu'à admettre l'extension très normale du sens diminuant de *minus-* à celui plus compréhensif de *miss-*, après quoi la substitution de *men(e)s-* par *mes* est, nous l'avons déjà dit, chose bien naturelle. Ainsi, on évite aussi la difficulté phonétique que comporte la forme *menes*. Car si, à la rigueur, on admettait que *mes* fût devenu *mens* par étymologie populaire, on ne voit en tout cas pas comment expliquer la forme *menes*, que supprimerait d'ailleurs l'association avec *mens*. Mais **minuscapare*, **minuspretiare* donneraient régulièrement des formes avec *menes-*, qui avant d'être substitué par *mes*, se réduit à *mens-* par suite de l'action analogique — dans ce cas très naturel — de *mens* (moins)[1].

Le nombre des composés avec *minus-* était dès le commencement très limité, et on comprend bien que les traces qui en restent dans l'ancien provençal ne soient ni nombreuses ni tenaces. En français, où l'influence germanique était beaucoup plus forte qu'en provençal, ces traces manquent entièrement, mais il n'est nullement impossible que pendant l'époque prélittéraire le français ait aussi gardé certains composés avec *minus-*.

Quant au préfixe *mis-* (mes-) de l'italien, je regarde comme très possible que ce soit un emprunt direct au germanique. M. Bezzola[2] affirme que *mis-* (*mes-*) aussi bien que *minis-* (*menes-*) sont de provenance française ou provençale sans toutefois en fournir les preuves, M. Lozinski hésite sur *mes-mis-*, mais voit dans la forme même du préfixe *menes-* la preuve de son origine provençale. Sans entrer dans une discussion à laquelle manquent les éléments nécessaires, je crois pourtant pouvoir prétendre

1. Il se pourrait aussi que dans *mens*, réduction de *menes* due à l'influence de l'adverbe *mens*, *n* disparaisse dans certaines conditions pour des raisons phonétiques. Ce serait possible surtout si *mens* était suivi d'une consonne comme dans *menscabar*, car le groupe *ns* + consonne n'était pas courant dans la langue.

2. Reto R. Bezzola, *Abbozzo di una storia dei gallicismi italiani nei primi secoli (750-1300)*, Zurigo 1924, pp. 2 et 249.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

qu'il est impossible, dans l'état actuel de nos connaissances, d'affirmer que les formes *menes-*, *minis-*, que revêt notre préfixe en ancien italien, ne puissent pas être indigènes.

M. Bezzola donne de *menes-*, *minis-* les exemples suivants : *minisfatto* (Mazeo di Rico, L 78 e)[1], *minospresi* (Incontrino de Fabrucci de Firenze, L 180 d), *minespreso* (Chiaro Dauanzati di Firenze, L 208 c), *minespreso* (Cielo d'Alcamo, Monaci 46, 158)[2], *menesprisu* (Formola di confessione, Monaci 4,22), *menesvenire* (Bonvesin da Riva). Voir aussi Caix, *Origini*, p. 253. J'ajoute *menescredente* (Monaci 126,86). Ces mots, qui appartiennent aux XII^e et XIII^e siècles, n'ont dans le thème verbal rien qui accuse une origine étrangère. J'attire tout particulièrement l'attention sur la forme *minospresi* où la protonique non initiale se présente sous sa forme originaire.

Passons aux formes espagnoles. M. Lozinski ne les examine pas, acceptant, à ce qu'il paraît (p. 516), l'opinion de M. Brüch, selon lequel ces formes sont des emprunts faits au provençal. Outre *menoscabar* et *menospreciar*, M. Brüch ne connaît en espagnol que les substantifs *menoscuenta*, *menosvalor* et *menosvaler*. Il y a pourtant en espagnol quelques autres traces de notre préfixe.

Déjà dans le Cid on trouve *menos valer* comme verbe, dans la formule *menos valedes vos* (vers 3268, 3334, 3346), M. Menéndez Pidal[3] regarde cette expression comme un « composé séparable ». — Dans le même texte nous avons encore *menos fallar* qui peut — et c'est là aussi l'avis de M. Menéndez Pidal — représenter une idée verbale simple.

v. 798 Mas de quinze de los sos *menos* non *fallaron*
v. 1260 Que si algunos furtare o *menos* le *fallaren*.

Si dans ces cas *menos* se trouve encore dans une certaine indépendance formelle vis-à-vis du verbe, tout en formant avec lui une sorte de composé, Berceo nous offre un vrai composé

1. L = *Il Libro de varie romanze volgare, cod. vat. 3973* a cura di F. Egidi, Roma 1908 (Soc. Fil. Rom.)

2. E. Monaci, *Crestomazia italiana dei primi secoli*. — Citons aussi du même morceau, vers 153 : *mai non ti vengno meno*.

3. *Cantares de mio Çid*, p. 290.

Digitized by Google — Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

inséparable : *menoscabar* (San Millan 36, Milagros 171, Loores 26) [1].

Ce dernier mot aurait été, d'après M. Brüch, emprunté au provençal sous la forme *mescabar*, dans laquelle *mes-* aurait été changé en *menos* par étymologie populaire. Ce raisonnement se heurte à mon avis aux mêmes objections en espagnol qu'en provençal. Et puisque *acabar* existait en espagnol et que *menos* vivait aussi en qualité de préfixe, pourquoi ne pas admettre la formation d'un composé *menoscabar* ? Quant à *menospreciar* rien de plus naturel qu'une formation pareille, étant donné que la langue possédait le mot simple *preciar* et les composés *apreciar* et *depreciar*. Dès qu'on admet, comme M. Brüch, que *mes-* aurait été remplacé par *menos-*, on reconnaît l'aptitude de *menos* à servir de préfixe. Pourquoi serait-ce à travers *mes* que *menos* serait arrivé à cette fonction ?

Il me paraît bien plus naturel de voir dans les verbes en question des formations directes avec *menos*, les dernières traces de ce préfixe en espagnol.

Quant aux formes portugaises (*menoscabar*, *menesprečar*), la persistance de l'*n* prouve leur origine espagnole.

La conclusion des réflexions que je viens d'exposer est la suivante : Le préfixe fr. *me(s)-*, prov. *mes* et it. *mis-* remonte au *miss(a)-* germanique. — Le latin employait de bonne heure *minus-* comme préfixe dans un certain nombre de mots. Quelques-uns des composés latins ont été continués dans les langues romanes, qui ont aussi créé de nouveaux mots avec le préfixe *minus*. On trouve des restes de ces composés en ancien provençal, en anc. italien, en anc. espagnol et en espagnol moderne. Mais le préfixe *minus* disparaît presque partout de bonne heure, vaincu par son concurrent, le préfixe germanique *miss-* qui avait de bonne heure gagné une grande popularité et que sa signification et sa forme rendaient particulièrement apte à remplacer *minus*.

Upsal, 1925.

1. Dans *Loores*, il s'agit du substantif postverbal *menoscabo*.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

UNE DÉFINITION D'AMOUR
EN PROSE ANGLO-NORMANDE

par Paul STUDER.

Cette Définition d'Amour a été transcrite dans la première moitié du XIVe siècle sur une page blanche d'un manuscrit latin (Longleat, *Tractatus varii Thelogici saec. XIII et XIV*) qui figure aujourd'hui dans la bibliothèque privée de Lord Bath. Le même ms., dont on trouvera une description détaillée dans *Mod. Lang. Rev.*, XVI (1921), p. 36, contient diverses pièces françaises, entre autres une *Chanson*[1] par le roi Édouard II et un *Lapidaire*[2] par Philippe de Thaon.

Sous l'influence d'Ovide et des troubadours, le moyen âge s'est forgé une métaphysique sentimentale singulière dans laquelle s'allient assez mal les éléments les plus disparates. La sensualité païenne et le mysticisme chrétien s'y côtoient, constituant ce curieux mélange qu'est l'amour courtois. Depuis Chrétien de Troyes, clercs et poètes se sont efforcés d'en démêler les divers éléments et, l'allégorie aidant, de tracer la source de la passion et son développement dans le cœur humain. Mais comme la littérature visait à l'édification plutôt qu'au simple divertissement, les analyses subtiles alternaient avec les recommandations d'ordre pratique. C'est au XIIIe siècle qu'André le Chapelain codifia les règles de l'amour courtois, et nombreux furent dès lors les commandements d'amour, conseils d'amour, chastoiements, demandes amoureuses et œuvres similaires composées à l'usage des amants.

La Définition d'Amour rentre dans cette catégorie d'ouvrages.

1. Voir mon édition dans *Mod. Lang. Rev.*, XVI, p. 40, et mes rectifications dans *Nuovi Studi Medievali*, vol, II, fasc. 1.

2. C'est le ms. *N* des *Lapidaires anglo-normands* que j'ai publié avec Miss Evans (Champion, Paris, 1924).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Comme le *De arte amandi*, elle débute par des observations générales. L'auteur a visiblement subi l'influence du Roman de la Rose et d'Ovide mais il a su éviter le pédantisme d'André. Il fait appel au bon sens plutôt qu'à l'autorité des anciens, et ses conseils s'adaptent à la moralité bourgeoise plutôt qu'à l'idéalisme chevaleresque. A part quelques emprunts à Ovide dont la littérature contemporaine avait fait des lieux communs, il ne doit guère à l'érudition que la description du lynx. Même dans ce cas, il semble avoir suivi une tradition populaire. Depuis Pline les ouvrages scientifiques font souvent allusion à la vue perçante du lynx ; mais à ma connaissance, seuls deux lapidaires anglo-normands précisent, comme le fait notre texte, que cet animal peut voir à travers « neuf » parois [1]. Cette correspondance est-elle le résultat d'un simple hasard ? Il est plus probable qu'elle provienne d'une source commune à laquelle auraient puisé nos auteurs.

Vient ensuite l'énumération des qualités qu'il faut rechercher avant tout chez un loyal ami. Elles sont au nombre de quatre. Il faut qu'il soit sage, bon, point mélancolique ni orgueilleux. Les mêmes qualités apparaissent dans le même ordre à la fin de *Puissance d'Amour* [2], œuvre plus récente qui n'est peu-être pas sans rapport avec le texte qui nous occupe. Enfin la dernière partie énonce sommairement douze points d'amour, ou conseils pratiques, qui jetteront la base d'une affection durable.

Rehaussée par le bon sens qui s'y affirme, plutôt que par le style ou l'originalité de la pensée, la Définition d'Amour est caractéristique de cette littérature de la décadence anglo-normande, édifiante dans ses intentions, mais débraillée dans sa tenue, dont les *Contes moralisés* de Bozon nous offrent peut-être le meilleur exemple. Elle contient cependant une indication précieuse. Composée au début du XIV^e^, sinon déjà à la fin du XIII^e^ siècle, elle montre que l'anglais était en train de reconquérir ses droits sur l'anglo-normand, et que les clercs eux-mêmes n'avaient plus honte d'avouer leur connaissance de la langue vulgaire.

1. Cf. Studer-Evans, *Anglo-Norman Lapidaries*, p. 80, v. 269, et p. 135, XXXV.

2. Cf. F. Wolf, *Ueber einige alfr. Doctrinen u. Allegorien von der Minne* (Denkschriften der kais. Akad. d. Wissenschaften zu Wien, Phil.-hist. Classe, XIII, 1864), p. 141.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Dans la première partie, les six sergents du dieu d'Amour portent des noms anglais : *Longinge*, désir ; *Lykinge*, affection ; *Murninge*, lamentation ; *Meninge* (angl. mod. *moaning*), gémissement ; *Sorwinge*, tristesse ; *Sighinge*, soupir. Ces personnages allégoriques ne correspondent nullement à ceux qui peuplent le Roman de la Rose et ses nombreuses imitations. Les six noms contiennent une rime unique et se répartissent en outre en groupes de deux noms reliés par l'allitération, signe évident qu'ils sont empruntés à quelque poème anglais, probablement perdu, du moins n'ai-je pas réussi à l'identifier. Des indices épars attestent l'existence dans la langue du peuple d'une littérature allégorique, librement imitée du français, longtemps avant Gower et Chaucer, longtemps avant l'apparition de *Court of Love* et de la traduction du Roman de la Rose. Notre texte, s'il n'a pas d'autre mérite, confirme du moins ce témoignage.

(*f*° *79 v*°) LA DIFFINISSION DE AMURS.

I

Amur est seingnur de lui mesmes, e ne est al comandement de nuly, ne al priere ne al consail de nuly. Amur est proprement veluntrifs[1], et ne ad doute de Deeu ne de home ne de riens que soit. Amur n'ad regard de honur ne de hunte, ne de aese ne de malese, ne de bounté ne de beauté, de poverté ne de richesse, de perte ne de gayn, de peril ne de meschief, mais en totes maniers est plesant a lui mesmes. Amur est chaud en soy, e ard et bruille et runge et destruit toutz jors sei mesmes. Amur vint del quoer, si est conveyee par la vewe, e resemble a linqis que perce noef pareies de viwe. Amur ad .vj. sergauntz les quels sewent aprés. C'est a savoer : Longinge, Lykinge, Murninge, Meninge, Sorwinge, Sighinge. Il ne puit estre nul amur qe n'est servi de ascon de ceaux e de nul aultre. Amur est un doutz disir et une dolerouse pensé. Amour est un naturele desir de quoer ; encountre lui sen ne reson ne purra valoir. Amur ad une douce pleisante regard, conveyee de l'oeil santz savoir de medisantz. Amur est une pleisante mal[a]die que ard et destruit son mestre, et ne puit a cely que li ad desplere. Amur est un customable suspir maugré gelus. Amur est lunge esperance, curte joye. Qi porte amur, il porte un escou barré de richesse et de beauté ; de largesse et de bounté poudre ses bels paroles. Ataunt finist la

1. *Corr.* velunteifs.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

diffinicion d'amur, desmenbré en .xiij. diverse propretés, estre ses armes q'il porte.

II

Qi qe veut leal amy assaier, il doit quatre chosis agardier. Primerement que il soit sage; car amisté de fol est sovent anguisse. La secunde est bonté: car amisté ne put estre fors la ou bonté est. La terce que il ne soit irous ne malencolious: car tiel resemble l'espine que point celi que l'enlirace[1]. La quarte que il ne soit orgoillous; car un tiel ne scet estre conpaignon, mes il met tout son saver pur la seing[n]urie avoer.

III

Ore fest a saver quels sunt les pointz d'amur entre leals amantz. La primere est une homble bone volunté. La secunde est un comun consail; car ou soen amy deit hom son conseil treter, qe leal amy ou leal amye ne deit riens a son amy celier. La terce est que lour choses soent comuns entre eaux deus: car hounte serreit que l'un serreit riches et li altre povers. La quarte est privement reprendre et amonestier, si li veit trespacier; ca[r] amonestier et estre amonesté droite lei est d'amisté. La quinte est apertement soen amy loer der[e]re lui et ne mie devant. La sime est ne mie prier ne vileinie faire. La setime q'il soient per a per, tut soit l'un de greindre estat que l'autre. La outime est que a nul point deit hom soen amy ne s'amye guerpire, taunt cum il le trove leal amant. La nefime est garder bone fei ou toen amy e ou t'amye. La dime est celer le consail toun amy et ta amye; car qui que ne saet celer amur (*f° 80 r°*), nurture lui faut. La unzime est que derere soen amy li doit de touz mals et vileinies defendre. La duzime est que chascon leal amant deit gardier le honur sa amye que est sa dame; si la eyme sovereinement devant toutes altres. Celi que tint ses pointz, ou cele, il est verroie amaunt.

Oxford, 1925.

1. *Le verbe* enliracier (?) *n'a pas été relevé par Godefroy.*

ORIGINALITÉ
DU
DIALOGUE ENTRE SAINT JULIEN
ET SON DISCIPLE

par F.-J. TANQUEREY.

Le poème anglo-français connu sous le titre de *Dialogue entre Saint Julien et son Disciple*[1] est une traduction ou une adaptation du *Livre des Pronostics du siècle futur* de saint Julien de Tolède[2]. Il serait peut-être intéressant de rechercher, comme le demandait P. Meyer, *la part d'originalité qui peut lui être attribuée*[3].

Le *Livre des Pronostics* débute par une lettre dans laquelle Julien rappelle à Idalius, évêque de Barcelone, auquel le traité est dédié, l'occasion qui a donné naissance à ce livre et où il expose brièvement le plan qu'il a suivi : « Eras enim tunc (fateor, mi domine et frater sanctissime) podagrici doloris contortionibus tabidus, sed multo amplius spe divinae contemplationis erectus[4]...... Egi ego, etsi non ut debui, saltem ut potui, quae promisi. Primum librum de origine humanae mortis ; secundum quomodo se animae defunctorum ante resurrectionem corporum habeant ; tertium de ipsa resurrectione conformans[5] ».

1. Les manuscrits sont : Londres, Brit. Mus. Royal 8 E xvii ; Oxford, Bodl Libr. Rawl. Poetry 241 ; Cambridge, Gonville and Caius Coll. 307. Cf. Rom. XXIX, 21-27 ; XXXVI, 502 sqq. ; Vising, *Anglo-Norman Language and Literature*, n° 155.
2. *Sancti Juliani Toletani Episcopi* ΠΡΟΓΝΩΣΤΙΚΩΝ *Futuri Seculi Libri III* dans Migne, *Patrol. Cursus*, vol. XCVI.
3. « *Une comparaison détaillée du poème avec sa source (ou ses sources) permettrait de se rendre compte des procédés de l'auteur et de reconnaître la part d'originalité qui peut lui être attribuée* ». *Rom.*, XXXVI, 504.
4. Migne, vol. XCVI, col. 455.
5. *Ibid.*, col. 456.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Ce traité, dont une attaque de goutte a été l'occasion, n'a pas la prétention d'être une œuvre originale ; l'auteur a simplement voulu rapporter sur un aussi grave sujet les opinions d'hommes plus autorisés que lui, les *anciens* : « in quo tamen (libro) non mea, sed majorum exempla doctrinamque reperies[1] »; ceci explique la nature de son traité : c'est une collection d'*autorités* sur les points qu'il traite[2].

A première vue, l'auteur du *Dialogue* semble suivre fort exactement les *Pronostics* ; on retrouve dans son poème les grandes divisions du traité eschatologique de Julien : les 700 premiers vers correspondent à la première partie, les 700 suivants à la seconde, les 600 derniers à la troisième. Dans le détail cependant on voit qu'il en a pris à son aise avec son modèle : le traité de saint Julien ne brille pas par l'ordre, c'est un fouillis d'idées de détail sans lien logique. L'ordre n'est pas toujours meilleur dans le poème anglo-français, mais il est très souvent entièrement différent. On pourrait multiplier les exemples de chapitres intervertis à l'intérieur d'un livre, ou passant d'un livre à un autre[3]. Il est très peu probable que ces changements soient dus à l'amour de l'ordre et de la logique, quoiqu'il arrive que quelques-uns soient assez heureux.

Cette première différence n'est certainement pas la seule, ni la plus importante ; il y en a une autre, fondamentale, à laquelle peuvent se ramener la plupart des autres. Les deux auteurs se sont proposé des objets différents : Julien de Tolède écrit pour l'un de ses confrères dans l'épiscopat et, d'une manière générale, pour des clercs ; son ouvrage est donc un traité technique. Au contraire l'auteur anglo-français a voulu écrire une œuvre de vulgarisation théologique, il s'adresse à la *laie gent*,

1. Col. 456.

2. Ses sources principales sont : Saint Augustin (spécialement le *De Trinitate*, le *De peccat. merit. et remis.*, le *De cura gerenda pro morte*, le *De Civitate*) : Saint Cyprien (*Liber de Mortalitate*) ; Saint Grégoire (*Moral. Libri.* ; *Dialogues* ; *Homélies*) ; Saint Ambroise ; Julianus Pomerius ; Origène ; Saint Jérôme ; Eugène de Tolède ; Isidore de Séville ; Hermas.

3. Par exemple, le chapitre XXIII du premier livre des *Pronostics* est intercalé entre les chapitres VIII et IX ; le chap. XVI du second livre après le chap. XXXIII ; le chap. XXXIII du troisième après le chap. XXXVIII ; tout un passage du livre premier est reporté au milieu du second.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

comme tous les Anglais de son époque qui écrivent en français [1].

Cette différence de point de vue explique pourquoi l'auteur du *Dialogue* ne s'est pas contenté de ce qu'il trouvait dans son modèle; il a éprouvé le besoin de rappeler à ses lecteurs un grand nombre de faits et de vérités élémentaires que Julien aurait considérés inutiles et oiseux.

Par exemple les trois cents premiers vers et les vers 619-704 du *Dialogue* développent sur le problème du péché et l'existence du mal en ce monde toute une théorie qui ne se trouve pas dans saint Julien; ces quatre cents vers (soit un cinquième du poème) sont absolument indépendants des *Pronostics*. On peut se demander à qui l'auteur anglo-français a emprunté ses idées sur cette question du péché ; une telle recherche serait probablement vaine : elles sont si banales qu'on doit renoncer à les identifier avec un auteur particulier. On pourrait sans trop de peine les retrouver toutes dans la plupart des traités théologiques du moyen âge. Nous avons relevé en particulier dans saint Anselme [2] et dans Hugues de Saint-Victor [3] des passages qui correspondent très exactement aux idées développées dans le *Dialogue*. Par exemple nous voyons dans ce dernier que le péché n'est pas une substance, mais un accident :

Li clerc dïent veraiement
Que peché est un accident,
— Ce est ensi come chëaunce —
Et que ce n'est mie substaunce [4].

C'est ce qu'avaient enseigné les deux théologiens que nous venons de nommer [5]. Par conséquent, Dieu n'a pas créé le péché.

1. Vising (*Anglo-Norman Language and Literature*, p. 14-18) a réuni un nombre assez considérable de citations montrant que le public auquel s'adressait cette littérature anglo-française était généralement le public laïque peu instruit

2. Cf. Migne, *Patrol.*, vol. CLVIII, 337-441.

3. Cf. Migne, *Patrol.*, vol. CLXXVI, 41-173 ; vol. CLXXV, 443.

4. Vers 262.

5. « Injustitia nullam habet essentiam (Saint Anselme, *Liber de peccato originali*, col. 439); « Quod injustitia sit ipsum malum, et nihil sit » (Id., *Liber de casu*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Unques Dieu peché ne cria [1].

Tous les théologiens le disent [2]. A un autre point de vue, l'auteur du *Dialogue* explique que le péché est une absence de mesure, un *surfet* [3], idée banale [4].

En réalité, la plupart de ces idées sur le péché remontent à la même source, saint Augustin ; c'est grâce à celui-ci qu'elles sont devenues les lieux communs de la théologie morale catholique, et on les trouve dans saint Bonaventure [5], comme dans saint Thomas [6]. Faut-il croire que notre auteur les a puisées à leur source même ? C'est possible, mais il serait imprudent et inutile de le supposer, elles ont couru dans tous les ouvrages théologiques de son époque.

Les omissions, plus nombreuses encore sinon plus importantes que les additions, sont elles aussi très facilement explicables; notre auteur omet le plus souvent pour simplifier et pour abréger. Il laisse ainsi de côté un assez grand nombre de chapitres du livre premier et du livre second, et plus de vingt chapitres du livre III. Certaines discussions lui ont sans doute semblé oiseuses; il évite les subtilités, — comme par exemple la question de savoir ce que deviendront à la résurrection des corps les ongles et les cheveux coupés pendant la vie, — et se montre « matter-of-fact » comme la plupart des auteurs anglo-français. Toutefois il faut reconnaître que certaines des questions qu'il a ainsi négligées peuvent nous sembler avoir plus d'intérêt que certaines de celles qu'il traite. Par exemple le chap. XI du livre I (*De timore mortis corporeae*) des *Pronostics* a par endroits un réel intérêt général : « Laborat ne moriatur homo moriturus, et non

Diaboli, cap. IX, col. 337) ; Hugues de Saint-Victor, *Summa Sententiarum*, col. 111.

1. Vers 265.

2. Hugues de Saint-Victor : « Quod peccatum non sit opus Dei manifestum est » (*Summa Sententiarum*, col. 111).

3. Vers 299.

4. Hugues de Saint-Victor : « Peccatum secundum se est quaedam inordinatio » (*Quaestiones in Epistolas Pauli*, col. 443) ; Saint Anselme : « Malum non est aliud quam absentia boni » (*De Pecc. Orig.*, col. 439).

5. E. Gilson, *La Philosophie de Saint Bonaventure*, p. 396.

6. E. Gilson, *Le Thomisme*, p. 119.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

laborat ne peccet homo in aeternum victurus [1] ». Notre auteur n'en a pas tenu compte. La même remarque s'applique au chapitre XVI du même livre. *Ne desperatione frangamur cum imminente morte turbamur* [2] : « Quod nemo vult mori adeo naturale est ut hoc ipsi beato Petro nec senectus auferre potuit, cui dictum est : cum senueris, ducendus es quo non vis [3] ». Ou encore le passage si humain où Julien explique, d'après saint Augustin, les raisons de notre respect pour la dépouille des défunts : « Si enim paternus vestis et annulus...... » [4]. Rien de tout cela n'a trouvé place dans le poème français, et nous pouvons le regretter. Néanmoins il faut reconnaître que le plus souvent l'auteur du *Dialogue* est entièrement justifié quand il allège son poème des détails infinis des *Pronostics*.

Il l'est encore, du moins à son point de vue, quand il néglige tout ce qui lui semble trop technique et difficile à comprendre : il ne perd jamais de vue qu'il écrit pour des ignorants. Il n'y a certainement rien de trop profond dans son poème ; il va même souvent un peu trop loin dans cette voie de la simplification, car il a rejeté, probablement pour cette raison, quelques-uns des chapitres les plus intéressants des *Pronostics*. Citons en particulier la traduction que Julien de Tolède a faite [5] de longs passages de saint Cyprien sur le désir de la mort : il n'y a probablement dans les *Pronostics* rien de plus philosophique que ces chapitres, et cependant notre auteur a tout omis. Il en va de même du commentaire que fait Julien de quelques idées de saint Paul dans son Épître aux Hébreux sur la foi et sa récompense [6] ; Julien montre d'une façon assez heureuse l'unité et la solidarité du genre humain qui ne forme pour ainsi dire qu'un seul corps aux yeux de Dieu. De telles idées ont dû paraître bien étranges à l'auteur du *Dialogue*, et il supprime tout le passage. Il esquive ainsi bien des difficultés que les *Pronostics* essaient de résoudre et qui sont en elles-mêmes plus intéressantes que les simples questions de catéchisme auxquelles il répond longuement.

1. Col. 465.
2. Col. 472.
3. Saint Jean, *Évang.*, XXI, 18.
4. Col. 473.
5. Livre I, cap. XIII, XIV, XV ; col. 490-1.
6. *Hébr.*, XI, 39-40.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Souvent encore quand il ne peut pas supprimer les passages qui lui semblent trop difficiles, l'auteur du *Dialogue* substitue ses propres idées à celles de Julien de Tolède. Par exemple ce dernier veut expliquer comment il se fait que le baptême, qui efface le péché, ne supprime pas en même temps la conséquence du péché, la mort. Il justifie par trois raisons la nécessité de la mort : la première tirée de saint Augustin, montre que, sans la mort, la foi serait énervée ; la seconde, toute psychologique, développe cette idée que la mort permet à l'homme d'atteindre, en sacrifiant sa propre vie, le plus haut degré de grandeur morale. Comment la mort pourrait-elle être mauvaise, alors que c'est elle qui a fait les martyrs — « cujus profecto certaminis esset nulla victoria, nulla gloria, quia nec ipsum omnino esset certamen, si post lavacrum regenerationis jam sancti non possent mortem perpeti corporalem ? » — Enfin dans sa bonté, Dieu a voulu, et c'est le troisième argument de Julien, faire de la mort l'un des moyens les plus puissants de la grâce — « nunc vero majore et mirabiliore gratia Salvatoris in usum justitiae peccati poena conversa est ».

Ces arguments des *Pronostics* sont sérieux et intéressants ; ceux du *Dialogue* sont enfantins et ne prouvent rien. L'auteur allègue d'abord l'immutabilité des desseins de Dieu, qui est *estables* (vers 549), sans songer qu'il a commencé par dire que Dieu a fait à l'origine l'homme immortel ; second argument : l'homme ayant été créé pour occuper la place des anges rebelles doit quitter ce monde tôt ou tard (vers 569); enfin l'homme doué de l'immortalité terrestre et ne craignant plus les châtiments futurs deviendrait, croit-il, de plus en plus mauvais ; et d'un autre côté la terre ne pourrait bientôt plus suffire à nourrir et à vêtir toute l'humanité (vers 593-613).

Ces idées banales et faibles, c'est par impuissance bien plus que par choix que notre auteur les a préférées aux arguments sérieux des *Pronostics*.

L'auteur du *Dialogue* n'est donc pas un philosophe ni un théologien, encore moins un mystique ; il nous donne plutôt l'impression qu'il est avant tout homme de loi ; c'est souvent en termes de droit féodal qu'il formule ses idées religieuses. Cette habitude n'est pas rare chez les auteurs anglo-français ; on sait la part que le clergé, malgré les canons, a prise à l'administration

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

de la justice en Angleterre au moyen âge. Nous avons déjà eu l'occasion de signaler cette invasion de termes légaux dans certains poèmes pieux anglo-français [1], elle est surtout marquée dans Robert Grosseteste [2]. Notre auteur n'y échappe pas. Certains mystères de la religion lui apparaissent sous une forme purement légale, la Rédemption par exemple. A la suite du péché originel, Dieu a donne au démon saisine de l'homme, et le diable prétend que celui-ci est devenu sa propriété légitime. La question entre Dieu et le diable doit se décider en une sorte de combat judiciaire dont l'homme est l'enjeu. Le Fils de Dieu seul est assez fort pour oser se mesurer avec le diable, assez riche et généreux pour pouvoir payer la rançon de l'homme. Par sa passion le Christ a remporté sur l'Enfer une victoire qui a délivré l'homme en l'arrachant à la saisine du diable.

Une telle conception de la Rédemption peut paraître à première vue étrange ; elle n'est pas rare au moyen âge, surtout en Angleterre. Il est inutile d'ajouter qu'on la chercherait en vain dans les *Pronostics*.

Ajoutons enfin que, sur un point au moins, l'auteur du *Dialogue* montre une certaine supériorité sur celui des *Pronostics* : il a le sens dramatique assez développé, et c'est ce qui donne un certain intérêt littéraire à son ouvrage. Il s'étend sur tout ce qui est pur récit : l'histoire de Gernand, celle du Débiteur et du Créancier, l'apologue de l'Homme, du Loup et du Lion ; il décrit avec complaisance les scènes du Jugement Dernier dans ce qu'elles ont de plus propre à frapper l'imagination. Évidemment, il préfère de tels contes et de telles descriptions à tout ce qui est pure discussion d'idées.

Désir d'écrire un ouvrage qui fût facilement compris des plus ignorants, une certaine faiblesse intellectuelle, un tour d'esprit très caractéristique des écrivains anglo-français, voilà, pensons-nous, ce qui explique pourquoi l'auteur du *Dialogue* a écrit un poème si différent du modèle qu'il avait choisi.

Saint-Andrews, 1925.

1. Cf. *Roman des Romans* (Édit. Tanquerey), vers 768, 772 ; *Sermon en vers*, vers 1663 et *passim*.

2. *Chasteau d'Amour* (Édit. J. Murray), vers 165, 166, 413 ; Intr., p. 71.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

AVEILLE < APICULA A PARIS ?

par Adolphe TERRACHER.

« On a remarqué depuis longtemps que le mot *abeille* qu'emploie le français littéraire ne peut pas remonter directement au type latin *apicula* : nous dirions encore *aveille* si rien n'était venu rompre notre tradition séculaire... »[1].

Ayant eu naguère l'occasion de rechercher les titres sur lesquels se fonde cette tradition séculaire, j'ai cru constater, au terme de quelques « modestes sondages » :

1) que *apicula* (nom commun) et *Apicula* (nom propre) sont absents des textes latins du Nord de la Gaule écrits entre l'époque de la romanisation et la date d'apparition des plus anciens textes français, — alors que les *apes* n'y sont pourtant pas rares;

2) que, parallèlement, *Aveille* et *aveille* ne se rencontrent jamais de façon certaine entre le IX^{e} siècle et l'apparition sporadique d'*abeille* dans des textes français du Nord (à partir du XIV^{e} siècle), — alors que les *és* y pullulent.

Le plus ancien exemple, vraiment incontestable, d'*aveille* qui me fût connu était l' « *avilles, ce sont mouches qui font la cire et le miel* » cité par les continuateurs de Du Cange, *s. v. Avillarium*, et tiré du ms. fr. 20.330 de la Bibliothèque Nationale. Ce manuscrit est du XIV^{e} siècle, et je supposais qu'il pouvait provenir de l'aire (lyonnaise) d'*aville*[2] ; M. A. Thomas a bien voulu m'informer depuis que, si la lexicographie l'apparente en effet de près au lyonnais, il le considère néanmoins comme bourguignon ou franc-comtois. — Il n'y a là aucune difficulté : les aires

1. A. Thomas, *Nouveaux essais de philologie française*, Paris, 1905, p. 351.
2. *Bulletin de la Société de Linguistique de Paris*, XXIV, pp. 326-332.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

actuelles d'*aville* (*aveille*) et de *mouche à miel* s'affrontent précisément dans les départements du Doubs, du Jura et de l'Ain; d'après la carte « abeille » de l'*Atlas linguistique de la France*, la forme *aville* ne se rencontre[1] qu'aux points 41 (Gilley, Doubs), 938 (Morbier, Jura) et 913 (Villars en Dombes, Ain), qui se trouvent être tous trois limitrophes de l'aire de *mouche à miel*: on peut donc légitimement supposer que le ms. 20.330 aurait été écrit dans la région de Pontarlier — Saint-Claude — Trévoux, qui fut bourguignonne dans l'Ain et franc-comtoise dans le Jura et le Doubs; ainsi s'expliqueraient fort bien, à la fois la forme *aville* (et non *aveille*) et la glose « *mouches qui font la cire et le miel* ».

J'avais formellement — et de propos délibéré — arrêté au seuil du XIV^e siècle mes sondages sur *apicula-aveille* au Nord de la France.

Je m'étais permis cette limitation pour une raison toute générale, d'abord. Si le hasard avait voulu que l' « abeille » ne se trouvât pas plus nommée dans nos textes français des XII^e et XIII^e siècles qu'elle ne l'est dans ceux des IX^e-XI^e siècles, et si *aveille* apparaissait au XIV^e siècle *en même temps* que *ef* au Nord de la France, il serait nécessaire — ou tout au moins permis — d'y poser *aveille* < APICULA côte à côte avec *ef* < APEM. Mais *ef* y est très répandu aux XII^e-XIII^e siècles, tandis qu'*aveille* ne s'y montre nulle part ; de plus, lorsqu'*aveille* et *abeille* y émergent simultanément et modestement au XIV^e siècle, c'est au milieu d'un état lexical où il est manifeste que les *és* < APES du XII^e siècle avaient été exposées à quelques accidents et avaient subi bien des avatars.

Il y avait en effet un motif, tout particulier celui-là, pour me faire prendre le XIV^e siècle comme *terminus ad quem* de mes vérifications, à savoir les *Établissements de Saint-Louis*. Ce texte a été abondamment copié et commenté dans presque toute la France du Nord à la fin du XIII^e et dans la première moitié du XIV^e siècle ; il y est traité des « abeilles » au livre I, chap. CLXXII. Or (et je ne donne ici que le relevé — incomplet — des variantes déjà fait dans l'édition Viollet, Paris, 1881-1886), voi-

1. Abstraction faite du département de l'Isère, qui n'entre pas ici en ligne de compte.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

ci comment elles s'appelaient entre 1270 et 1350 : *aveles* en Touraine et en Anjou ; ailleurs, *bés*, — *éés*, *bées*, — *mouches d'éés*, *mouches de éés*, *mouches*, — *éés de mouches à miel*, — *mouchees* [1] .I. (id est) *abueilles* (centre de la France) (éd. citée, t. II, pp. 316-319 et notes, p. 488 ; t. III, pp. 102-103, p. 162). Si l'on ajoute à cette liste les *eps* des cartulaires du Nord-Est de la France (v. Godefroy, s. v. *é*), l'on aura presque toutes les dénominations de l'« abeille » qui se retrouvent encore aujourd'hui dans la France du Nord ; et si toutes ces formes ne sont pas, ne peuvent pas être autre chose que les substituts plus ou moins imparfaits et éphémères d'un *és* resté inébranlé au XII[e] siècle, mais devenu caduc au XIII[e], l'absence d'*aveille* dans des manuscrits provenant du Poitou, du Berry, de la Touraine, de l'Orléanais, de l'Ile-de-France, de la Champagne, etc., — d'*aveille* qui eût pourtant remédié de façon décisive à cette décrépitude ou à cette détresse lexicale —, ne rend-elle pas infiniment vraisemblable qu'*aveille* <APICULA n'a jamais existé dans aucun coin de la France du Nord ?

*
* *

Je le croyais, du moins, — fort du raisonnement et des faits que je viens de dire.

Mais M. A. Thomas a eu l'obligeance de me signaler quatre exemples d'*aveille* tirés de textes français du Nord.

Les produire ici, c'est porter un témoignage nouveau, quoique bien superflu, de l'incomparable érudition lexicographique du maître que nous honorons ; appliquer à leur examen les méthodes les plus banales de la philologie, c'est-à-dire les replacer l'un après l'autre dans leur milieu et dans leur temps pour

1. Ce *mouchees*, dans un ms. qui (je m'en suis assuré) ne note jamais l'*é* ni l'*e* par *ee*, ne pourrait-il pas être le pluriel d'un **mouche-ef* ou d'un **mouche-ep* que M. Gilliéron postule, ainsi que chacun sait, comme prédécesseur et source de *mouchette* « abeille » ? — Jusqu'à plus ample informé, je crois en tout cas prudent de ne pas adopter sans réserves l'opinion de M. Meyer-Lübke, qui écrit : «... wenn Gilliéron... ein **mouche-ep* konstruiert, *von dem die überlieferung auch nicht die geringste spur zeigt...* » (*Revue de Linguistique romane*, I, p. 24). L' « überlieferung » du français n'est pas tout entière dans nos atlas linguistiques ni dans nos dictionnaires.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

« établir leur état civil »[1], c'est s'essayer aussi à rendre le moins impertinent des hommages à celui dont les leçons et les articles ont sans doute introduit dans notre lexique moins encore d'enfants légitimes qu'ils n'en ont chassé de bâtards.

Voici ces quatre *aveilles* :

a) en 1549, Robert Estienne, dans son *Dictionnaire français-latin*, donne *aveille*, et non *abeille* ;

b) dans *Gargantua*, § 40, certaines éditions (dont celle du Bibliophile Jacob) portent *aveilles*, et non *abeilles* ;

c) en 1464, Lagadeuc, dans son *Catholicon*, emploie *aveille* pour traduire le breton *guenanenn* ;

d) vers 1335, c'est encore *aveille* qui se trouve dans la traduction de la *Consolation* de Boèce faite par Renaud de Louhans.

* * *

Avant tout, il convient de remarquer qu'aucune de ces *aveilles* n'est antérieure au XIVe siècle. Si donc le raisonnement général et les constatations de fait qui m'avaient conduit à arrêter mon enquête aux environs de 1300 ne sont pas dénués de toute valeur, ils valent ici encore, et diminuent — ou même suppriment —, d'emblée et d'ensemble, la portée qu'on serait tenté d'accorder à ces quatre exemples pour prouver la réalité de la formule *aveille* < APICULA au Nord de la France. Car, si un *abeille* (poitevin ou provençal, il n'importe) a pu ou dû se glisser au XIVe siècle dans un texte d'une région où -P- latin était devenu -*v*-, afin de remédier à la défaillance des *és*, *éés*, *mouches de éés*, *mouchéés*, etc., plus ou moins autochtones, il serait tout aussi naturel qu'un *aveille* (disons : lyonnais) eût pris la même route, pour la même raison.

Examinons cependant tour à tour chacune de ces *aveilles*.

a) *L'*aveille *de Robert Estienne*. — En 1549, dans son *Dictionaire Françoislatin*, le Parisien R. Estienne n'enregistre pas *abeille* ; par contre, il donne *aveille* à son rang alphabétique (p. 57, col. 2).

1. « La fonétique est une discipline extrêmement délicate et précise, et *elle exige qu'on ne bâtisse rien sur un vocable sans avoir établi son état-civil* » (M. Grammont, *Revue des langues romanes*, LXII, p. 488).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

— *Le Dictionaire Françoislatin* de 1549 n'étant pas le premier travail lexicographique de R. Estienne[1], on peut supposer *a priori* que, dans les dictionnaires qu'il a composés et publiés avant cette date, les « abeilles » ont dû être nommées quelque part. Elles le sont dès 1531, dans le tout premier de ses dictionnaires, où elles s'appellent *mouches à miel*, et rien que *mouches à miel*[2]. En 1536, à l'ombre de *mouche à miel*, qui continue de s'étaler largement[3], se glisse timidement *anette* (*sic*)[4]; il en est de même en 1543[5] et en 1544[6]. Et, bien qu'en 1546 *anette* soit enfin corrigé en *auette*[7], il faut croire que cette coquille typographique restait à peu près intacte dans l'atelier de R. Estienne, car on la retrouve jusqu'en 1548[8].

Il semble donc, à en juger par la dizaine des dictionnaires *latins*-français qui s'échelonnent de 1531 à 1548, que l'« abeille » se soit vraiment appelée et n'ait jamais cessé de s'appeler *mouche à miel* pour R. Estienne. Ce qui met le fait hors de toute contestation — outre la mésaventure survenue à *auette* > *anette* (qui se serait malaisément produite ou prolongée pour un mot d'usage courant à Paris) —, c'est que *mouche à miel* est *la seule* dénomination de

1. Voir E. E. Brandon, *Robert Estienne et le dictionnaire français au XVIe siècle*, Baltimore, 1904, notamment pp. 116-123.

2. *Dictionarium, seu Latinae linguae Thesaurus... cum Gallica ferè interpretatione*, 1531, f° 37 v°, *s. v.* Apes, Apicula, Apiarius, Apiarium ; f° 267 v°, *s. v.* Examen.

3. *Id.*, 1536, p. 126, col. 1, *s. v.* Apes, et col. 2, *s. v.* Apiarium, Apiarius.

4. *Id.*, p. 127, col. 1, *s. v.* Apicula... *Petite mousche a miel, petite anette.*

5. *Dictionarium Latinogallicum*, 1543, p. 58, col. 1, *mousche a miel*, *s. v.* Apes, Apicula, Apiarium, Apiarius, et p. 259, col. 1, *s. v.* Examen ; *anette s. v.* Apes, *petite anette s. v.* Apicula. — Je n'ai pu voir la première édition de ce *Dictionarium* (1538), dont M. Brandon affirme (*o. l.*, p. 117) que l'édition de 1543 est une « réimpression fidèle ».

6. *Id.*, 1544, p. 42, col. 1 et p. 252, col. 1.

7. *Id.*, 1546, p. 94, col. 1, *s. v.* Apes... *mousche a miel*, *auette*, et *s. v.* Apicula... *petite mousche a miel*, *petite auette*; il n'y a toujours que *mousche a miel s. v.* Apiarium et Apiarius, et p. 458, col. 2, *s. v.* Examen.

8. *Dictionariolum puerorum*, 1548, p. 37, col. 1, *s. v.* Apes et p. 37, col. 2, *s. v.* Apiarium et Apiarius on n'a que *mousche a miel*; *s. v.* Apicula (p. 37, col. 2)... *Petite mousche a miel, petite anette.*

Digitized by Google — Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

l' « abeille » qu'on relève dans les dictionnaires *français*-latins de 1539 [1] et de 1547 [2].

Quoi qu'il en soit, *aveille* est, tout autant qu'*abeille*, ignoré du Parisien R. Estienne de 1531 à 1548 : il ne connaît, pendant ces dix-huit années, que *mouche à miel*... et, si l'on y tient absolument, *anette* (de 1536 à 1548) qui tente de devenir *auette* (depuis 1546). C'est — très exactement — entre la publication du *Dictionariolum puerorum* de 1548 et celle du *Dictionaire Françoislatin* de 1549 qu'il a découvert *aveille*.

Or, il est interdit de supposer que, dans cet intervalle de quelques mois, APICULA ait été apporté à Paris et s'y soit transformé en *aveille* ; et il est encore plus interdit d'admettre qu'à ce moment précis *mouche à miel* ait brusquement cessé d'être pour R. Estienne le nom français de l' « abeille » : à l'article Mousche du *Dictionaire* de 1549 (p. 395, col. 2), on relève au moins sept phrases où les « abeilles » sont appelées *mousches a miel* (et non *aveilles*), et l'article Miel (p. 385, col. 1-2) en fournit deux autres (différentes). Il y a mieux : à l'article Aueille lui-même, R. Estienne indique formellement que le nom français de l' « abeille » est *mouche à miel* (et non *aveille*) :

> p. 57, col. 2 : Aueille *et Auette pour mousche a miel, mot duquel on use en Touraine et Aniou. Semble qu'il vienne* de Auicula, *ou* Apicula.

Où R. Estienne a-t-il pris, entre 1548 et 1549, cette « *aveille* < AVICULA ? ou APICULA ? », qu'il accole à l'*anette* > *auette* dont on suit la trace depuis 1536 ? — Peu importe, puisqu'il est assuré qu'il ne peut l'avoir entendue à Paris (*mouche à miel* en 1549 comme en 1548) ni en Touraine et en Anjou (*avette* depuis les XII^e^-XIII^e^ siècles) [3]. Il l'a vraisemblablement puisée dans un

1. *Dictionaire françoislatin*, 1539, p. 260, col. 1, *Ung iecton de mousches a miel*, Examen, et p. 320, col. 2, *Mousches a miel*, Apes, avec sept phrases où ne figure que *mousches a miel*.

2. *Les mots françois selon l'ordre des lettres*..., 1547, p. 106, col. 2, *Mousches a miel*, Apes.

3. Je néglige, bien entendu, les *aveilles* des éditions ou des réimpressions du *Dictionaire* de R. Estienne postérieures à 1549, qu'on trouve, par exemple, dans : Ch.-L. Livet, *La grammaire française et les grammairiens du XVI^e^ siècle*, Paris, 1859, p. 498 ; Ch. Thurot, *De la prononciation française depuis*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

ouvrage qu'il a lu en 1548-1549, afin d'augmenter d' « infiniz mots » la seconde « impression » de son *Dictionaire* (Au lecteur, 1549), dans un manuscrit de Renaud de Louhans, par exemple, ou plutôt (puisque les lexicographes lisent volontiers des dictionnaires) dans le *Catholicon* de Lagadeuc ; une seule chose est sûre : s'il a incontestablement exploité le *Gargantua* entre 1539 et 1549 [1], il ne peut y avoir trouvé *aveille* qu'à la condition d'avoir été victime, en 1548-1549, d'un mirage semblable à celui qui lui avait fait lire quelque part *anette* pour *auette* en 1536.

b) *L'*aveille *de Rabelais.* — *Aveille* n'existe en effet dans aucune des éditions du *Gargantua* antérieures à 1549, ni dans les éditions en caractères gothiques de 1534 (?), 1535, 1537 et 1542 (Fr. Juste), ni dans les éditions en caractères romains de 1537, 1542 (E. Dolet ; P. de Tours?), 1547, etc., ni dans les éditions procurées par Rabelais en personne, ni dans les contrefaçons — désavouées ou non par l'auteur — qui en ont été faites : partout et toujours, il n'y a qu'*abeilles* [2].

Aveilles apparaît pour la première fois, je pense, dans l'édition collective des *Œuvres,* donnée en 1553, p. 149. Cette édition « suit le texte de *I* » — qui porte *abeilles* (cf. ci-dessous, note 2) — « sans autres variantes que quelques fautes d'impression en plus ou en moins », et « il n'y a... aucune raison de penser que ce texte ait été revu et corrigé par Rabelais » [3].

le commencement du XVIe siècle..., Paris, 1883, II, p. 252 ; W. von Wartburg, *Französisches Etymologisches Wörterbuch*, Bonn, 1922 et suiv., p. 104, col. 1, *s. v.* apicula (« tour [angeau] *aveille* (schon bei Thierry) », etc.

1. L. Sainéan, *Revue des Études Rabelaisiennes*, VIII (1910), pp. 188 190.

2. J'ai examiné toutes les éditions du *Gargantua* publiées avant 1549 que possède la Bibl. Nat. et qui sont mentionnées par M. J. Boulenger dans les *Œuvres de François Rabelais*, éd... A. Lefranc, Paris, 1912, I, pp. CVII-CXXII, et dans *Rabelais à travers les âges*, Paris, 1925, pp. 173-178. — Le passage dont il s'agit ici se trouve au chapitre XXXVIII dans les éditions *A* (*i* 6 v°), *B* (*i* 7 r°), *C* (p. 83 r°), *D* (f° 90 v°), *F* (p. 195), *H* (p. 171), au chapitre LX dans *E* (f° 110 v°-111 r°), *G* (*l* 4 v° : le chapitre est numéroté par erreur XXXVII, puisqu'il se trouve entre les chapitres numérotés XXXIX et XLI), et *I* (p. 166).

3. *Œuvres de François Rabelais*, éd. Lefranc, I, p. CXVII.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

— Est-ce à cette édition de 1553 que remonterait le texte de beaucoup d'éditions du XVIII[e] siècle (celle de Le Duchat, par exemple, Amsterdam, 1711), et aussi celui qu'a adopté le Bibliophile Jacob (Paris, Charpentier, 1841, p. 70) ? Celui-ci n'y remonte, en tout cas, qu'indirectement : « Le texte de Rabelais », dit cet illustre éditeur (*o. l.*, p. II), « aurait peut-être besoin d'être revu sur les anciennes éditions,.. un pareil travail... exigerait un temps considérable; et d'ailleurs où trouver les éditions originales ? On s'est contenté ici d'adopter le texte donné par le savant de L'Aulnaye dans sa première édition de 1818 en trois petits volumes in-18... ». L'édition en trois petits volumes in-18 dirigée par de L'Aulnaye (Paris, Desoer, 1820) donne en effet *aueilles* (t. I, p. 88), et l'éditeur affirme qu'il a « consulté toutes les anciennes éditions » pour rendre son texte « le plus pur possible » (t. III, p. v), notamment celles de 1535 et de 1542 (Fr. Juste et Dolet) (*ibid.*, pp. x et suiv.).

Si c'est bien le texte des éditions séparées du *Gargantua* de 1535 et de 1542 qu'a voulu reproduire de L'Aulnaye (et non pas simplement le texte de l' « ancienne » édition collective de 1553), il faut alors, de toute nécessité, qu'il ait lu *aueilles* l'*abeilles* que présentent les éditions en caractères gothiques; il faut qu'il ait mal lu, soit celle de 1535, soit, plus probablement, celle de 1542 (Fr. Juste), où la confusion se peut plus aisément faire que dans celle de 1535 entre le *b* et le *v* gothiques.

— Mais toutes les éditions du XVI[e] siècle et le manuscrit autographe du *Gargantua* eussent-ils porté *aueilles* qu'il n'y aurait pas encore à s'en étonner, et que la formule « *aveille* < APICULA à Paris » n'en aurait pas même reçu une ombre de réalité. Rabelais ne recule pas à l'ordinaire devant les mots dialectaux; et si, comme il semble, il a bien imprimé *abeilles* (qui ne fut jamais en usage à Chinon ou à La Devinière), en souvenir sans doute de Fontenay-le-Comte ou de Ligugé, pourquoi se fût-il interdit, le cas échéant, d'écrire *aveilles*, à la lyonnaise, quand il rédigeait et publiait à Lyon le *Gargantua* ?

Nous pouvons cependant continuer de croire qu'au chapitre intitulé : *Pourquoy les moynes sont refuyz du monde, et pourquoy les ungs ont le nez plus grand que les aultres*, Rabelais avait mis spontanément et a fidèlement maintenu le texte que nous offre l'édition A. Lefranc (t. I, p. 338) : « Et comment doncques est ce

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

qu'on rechasse les moynes de toutes bonnes compaignies, les appellans troublefeste, comme *abeilles* chassent les freslons d'entour leurs rousches ? »

c) *L'*aveille *de Lagadeuc*. — Le *Catholicon* compilé en 1464 par le prêtre Jehan Lagadeuc, bachelier ès arts et décrets, né à Morlaix (Finistère), ou à Plougonven près de Morlaix [1], offre l'article suivant dans la réimpression de R. F. Le Men (p. 115):

GUENANENN .*g*. aueille qui fait le miel, *l*. bruchus, apes.

Cet article est plus complet encore dans l'édition originale de 1499 (*h* 6 r°, col. 1) [2]:

GUENANENN .g. aueille qui fait le miel .l. hic bruchus/ci. Idem hic apes/vel/pis. Idem hec apicula/le .g. petite aueille. Item hoc apearium/rii.

Il est plus développé enfin dans le ms. lat. 7656 de la Bibl. Nat. (f° 92 v°):

GUENANENN .g. aueille qui fait le miel .la^ne^. hic bruchus. chi. Idem hic apes ve apis huius apis. Item hec apicula. le .g. petite aueille. Item hoc apearium. rii .g. le lieu ou lon meict les vesseaux des aueilles. Idem hoc apisterium. rii.

L'*aveille* de Lagadeuc apparaît ainsi comme beaucoup plus solidement établie que celles de R. Estienne ou de Rabelais: par trois fois, et dans deux sources indépendantes, la lecture en est indiscutable, et *mouche à miel* ne lui fait jamais la moindre concurrence.

1. A l'article MONTROLAEZ, la réimpression (abrégée) de l'édition de 1499 du *Catholicon* procurée par R. F. Le Men, Lorient, Saint-Brieuc et Quimper, s. d. [1867, v. *Revue Critique*, 1867, IV, p. 321] donne (p. 154): «... morlaix.. c'est une uille unde est oriundus constructor huius opusculi, id est de bene prope, uidelicet de parrochia de ploegonuen »; le ms. lat. 7656 de la Bibl. Nat. — qui n'est qu'une copie inachevée faite peut-être sur une autre copie de l'original (*Revue Celtique*, I, p. 395, n. 1) — a seulement (f° 110 v°): « Montrelaes... mourlaix... cest une uille unde est oriundus constructor huius opusculi ».

2. Je résous, ici et dans la suite, les abréviations des manuscrits et des éditions.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

— Pourtant, on ne saurait trop regretter que Lagadeuc ait formellement donné *aveille* comme le mot « français » désignant l' « abeille » («.*g*. »), et non comme le mot breton (qui est *guenanenn*) : nous aurions eu, dans « APICULA > breton *aveille* », miraculeusement conservé pendant des siècles à Morlaix ou aux environs, en pleine Bretagne redevenue et restée bretonnante, une survivance inestimable d'un terme authentiquement apporté par les Romains lors de la romanisation de l'Armorique ; et cette *aveille* bretonne aurait pu s'associer heureusement à quelques noms propres, tels que *Boecc*, *Dedal*, *Donoat*, *Erodes*, *Lucan*, etc., etc., soigneusement enregistrés comme « bretons » par le même Lagadeuc. — Force est de se résigner à prendre l'*aveille* de Lagadeuc pour du français de France.

Mais quel « français », et de quelle « France » ?

Il ne semble pas que, vers 1464, le mot *abeille* ait été assez usuel et répandu dans la France du Nord (R. Estienne l'ignore encore au milieu du XVIe siècle, et seule la Pléiade en dotera la langue littéraire) pour qu'on puisse s'arrêter à l'hypothèse — phonétiquement inadmissible d'ailleurs [1] — d'un *abeille* devenu *aveille* en français de Bretagne, non plus qu'à l'hypothèse — beaucoup plus vraisemblable — d'un croisement entre un *abeille* français et l'*avette* qui borde aujourd'hui (et qui bordait sans doute avant le XVe siècle) le domaine propre du breton dans tout le Morbihan et dans les parties méridionales de l'Ille-et-Vilaine et des Côtes-du-Nord [2]. Au demeurant, aucune de ces hypothèses — non plus que celle d'une contamination entre un autre *abeille* (poitevin ou méridional) et *avette* — n'expliquerait que Lagadeuc appelle l' « abeille » *aveille qui fait le miel*, au lieu de dire tout uniment *aveille*.

Qu'est, en réalité, cette « *aveille qui fait le miel* » ? Une dénomination véritable de l' « abeille » ? Elle reste en ce cas très surprenante : l' « abeille » s'appelle normalement en France

1. Lagadeuc connait l'équivalence fr. *v*- : breton *b*- (*bergez* .g. vergier : *bescont* .g. viconte ; *bitail* alternant avec *uitaill* .g. vitaille ; etc.) ; mais il n'offre — d'accord en cela avec la phonétique du moyen breton (communication de M. P. Le Roux) — aucune trace de fr. -*b*- : moyen breton -*v*-.

2. M. Dottin admettrait volontiers l'explication : *aveille* < *abeille* + *avette* (communication de M. P. Le Roux).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

abeille, *avette*, *aveille*, *mouchette*, ou elle s'appelle *mouche à miel*; elle ne s'appelle pas couramment *abeille qui fait le miel*, *avette qui fait le miel*,... *mouchette qui fait le miel*. — Et si « *qui fait le miel* » n'est qu'une explication ou une glose d'*aveille*, c'est donc que Lagadeuc ne connaissait pas *aveille* comme le terme ordinaire dont usait le français pour désigner l' « abeille »?

L'article Examen du *Catholicon* me paraît apporter sur ce point quelque lumière. Le voici, d'après l'édition de 1499 (*f* 6 v°, col. 2- *g* 1 r°, col. 1), à laquelle la réimpression de Le Men (p. 49) est conforme, sauf pour deux ou trois détails insignifiants:

Examen .g. idem .la. hoc examen/inis. cest iugement ou probation/inquisition/et de mouches qui font la cire .b. hetguenan.

Le ms. lat. 7656 est, ici encore, plus complet (f° 71 v°):

Examen .g. Idem .l. hoc examen. inis cest jugement ou probacion Inquisicion saige discrection/et est aucunesfois prins pour la languete de la balance/ ou congregacion de mouches qui font la cire .b. hetguenan.

Voilà, dans le « français » de Lagadeuc, une autre désignation des « abeilles », *mouches qui font la cire*, tout aussi étrange que l'*aveille qui fait le miel* de l'article Guenanenn. N'aurions-nous pas affaire aux membres disjoints d'une définition complète, qui pourrait être « *aveilles*, *mouches qui font la cire et le miel* », et qui ressemblerait, à s'y méprendre, aux « *avilles*, *mouches qui font la cire et le miel* » du ms. fr. 20.330,... bourguignon ou franc-comtois?

L'*aveille* de Lagadeuc coulerait-elle, d'aventure, d'une source qui prendrait naissance dans une aire d'*aveille*? Seule, une étude d'ensemble sur la provenance des éléments français du *Catholicon* serait de nature à trancher la question. Je m'en tiens aux deux remarques suivantes:

1) L'édition du *Catholicon* de 1499 et le ms. lat. 7656 donnent très souvent et s'accordent fréquemment à donner des graphies, des formes et des mots qui rappellent beaucoup plus le gascon (aire d'*abeille*) [1] ou les dialectes de l'Est, et du Sud-Est (aire

1. Qui se francisait tout naturellement en *aveille*, conformément à l'adage: *Felices populi*, *quibus* bibere *est* vivere.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

d'*aveille*) que le français qu'on regarde ordinairement comme normal à Paris vers le milieu du xv[e] siècle: *fraire, maire*... à côté de *frère, mère*; *iqui* pour *ici*; *peulent* (= peuvent); *balament* (lat. balatus), *eschalons* (= échelons), *vestamentz* (= vêtements); *bazaillement* à côté de *baailler*; *granoille* pour *renoille*; *paissel* (= échalas); etc.;

2) L'*aveille* de l'édition de 1499 (imprimée à Tréguier) a paru si insolite que l'édition sans date de Jean Corre (de Tréguier), « corrigée et revue », porte (fol. XLIX, col. 1)[1]:

GUENANENN .g. aueille. alias mouche a miel,

et que le texte abrégé de 1521, imprimé à Paris par Yves Quillevere, « necnon a complusculis mendis tersus atque castigatus », ignore *aveille* pour ne donner (fol. LXXIX, col. 2) que:

GUENANENN .ga. mouche a miel.

— S'il est donc plus que vraisemblable que le curé breton Lagadeuc a recueilli son *aveille* ailleurs qu'à Morlaix ou dans la région parisienne, il est certain que l'éditeur parisien du *Catholicon* a fait fi de cet enrichissement du lexique français pour n'adopter que *mouche à miel*.

d) *L'*aveille *de Renaud de Louhans*. — Celle-là, qui est de surcroît la plus ancienne et vénérable, est aussi la seule qui semble échapper à toute discussion et qui paraisse de taille à résister à tous les doutes du plus méfiant des hypercritiques:

La charnel delectacion
Porte le poignant aguillon
Qui, quant le charnel delit passe,
Le cuer des hommes point et casse;
Et me semble qu'el est pareille

1. Cette édition serait « indépendante de celle de 1499 » et « dans bien des cas plus complète » (*Revue Celtique*, I, p. 395); elle en dériverait, au contraire, d'après *Bibliothèque de l'École des Chartes*, LVI (1895), p. 74, n. 4.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

A la mouche qu'on dit aueille
Qui l'aguillon et le miel porte [1].

C'est bien *aveille* (*aveille* tout seul — ou à peu près, — et non *aveille qui fait le miel*) que Renaud de Louhans a employé, en 1336, pour traduire l'« *Apium*que par volantum » (III, vii) du *De Consolatione Philosophiæ* de Boèce (éd. R. Peiper, Leipzig, Teubner, 1861, p. 64).

— Mais Louhans (Saône-et-Loire) était-il « en France » dans la première moitié du xiv^e^ siècle ? — Il suffit à notre propos qu'il ait pu être alors, comme aujourd'hui [2], dans l'aire franco-provençale d'*aveille-aville* pour comprendre que frère Renaud ait usé sans contrainte — et presque sans glose (...*qu'on dit*...) — de l'*aveille* de son pays natal, au temps où il achevait sa traduction à Poligny (Jura) — dont, nous dit-il lui-même, il « s'est pou loingnié ». *Aveille* ne serait pas, au demeurant, la seule trace locale qu'aurait laissée le « français » du Sud-Est dans la langue de Renaud de Louhans [3], et nous n'avons même pas la ressource de faire à ce religieux bressan l'honneur d'avoir eu tout au moins l'intention d'écrire dans le pur français de Paris : ce serait le taxer gratuitement d'imposture que de révoquer en doute le témoignage formel par lequel il ouvre sa traduction :

. . . .
En françois n'est pas proprement
(Nul n'en doit avoir desplaisance),
Pour ce qu'a mon commencement
Je ne fu pas norri en France [4].

1. Bibl. Nat., ms. fr. 578, fol. 34 v°, col. 2 ; il y a aussi *aueille* dans le ms. fr. 1540, fol. 37 r°, col. 2 ; le ms. fr. 822 donne, au contraire, *abaille* (fol. 34 v°, col. 1). Ces trois manuscrits seraient les plus anciens (xiv^e^ siècle), d'après L. Delisle, *Bibliothèque de l'École des Chartes*, XXXIV (1873), pp. 19-21.

2. L. Guillemaut, *Dictionnaire patois... de la Bresse louhannaise*, Louhans, 1894-1902, p. 19 : *aville*, abeille.

3. Voir l'étude de Nagel dans la *Zeitschrift für romanische Philologie*, XV, pp. 1 et suiv.

4. Bibl. Nat., fr. 578, fol. 1 r°, col. 1, v. 17 et suiv. — Cf. G. Bertoni, *Notice sur deux manuscrits d'une traduction française de la* Consolation *de Boèce conservés à la Bibliothèque cantonale de Fribourg* (*Suisse*), Fribourg, 1910, p. 45.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Croyons sur parole frère Renaud de Louhans : il n'est pas tout à fait impossible qu'il ait appelé l' « abeille » *aveille* [1], mais il est indiscutable qu'il s'est rendu compte qu'il n'écrivait pas « proprement » en français.....

Nul n'en doit avoir desplaisance.

Strasbourg, 1925.

1. Ce n'est pas ici le lieu de discuter si la « *mouche* qu'on dit *aveille* » de Renaud de Louhans est un témoignage en faveur d'*aveille*, ou la confirmation du type **mouche-abeille* (cf. *mouche-guêpe*), ou la transposition de l'un des types antérieurs **é-ef*, **ès-ep*, **mouche-ep*, etc.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

PROVERBES RECUEILLIS AU CAUSSE
COMMUNE DE BÉTAILLE (LOT)

par Henri TEULIÉ.

Ces proverbes sont dus à une suggestion de M. Antoine THOMAS, qui, en 1887, au cours de ses leçons à la faculté des lettres de Toulouse, en expliquant les sirventès de Bertran de Born, avait appelé l'attention de ses élèves sur l'intérêt que présentaient les proverbes. Ils ont été transcrits au fur et à mesure qu'ils étaient cités dans les conversations journalières qui se poursuivaient, à la maison paternelle, exclusivement en langue d'oc. A côté du proverbe, j'ai transcrit chaque fois le nom de celui qui l'avait cité. Mais je n'ai pas cru nécessaire de reproduire tous ces noms. J'ai indiqué seulement celui des personnes qui m'avaient fourni une abondante récolte et désigné les autres sous une rubrique générale. Le chiffre qui suit le proverbe renvoie à l'auteur ou à la catégorie à laquelle il appartient. Voici les personnes ou la catégorie désignée : 1, mon père, Amand Teulié; 2, ma mère, Marie Langlade; 3, Eugénie Bessou, qui est restée à la maison 36 ans, et 3^2, sa remplaçante, Marie-Thérèse Bergougnoux; 4, mes oncles et tantes; 5, Germaine Mayniel, née Teulié, ma cousine; 6, Armand Faure, cousin par alliance; 7, mes voisins, habitants du Causse; 8, divers, de passage au Causse. Un certain nombre de mots conservés dans ces proverbes ne sont plus employés actuellement. Ce sont : belado (3), lontèrniè (6), componaje (13), Jano (16), clóusidou (31), poumpidou (31), bortelhado (43), bilhé (44), souloumbriè (44), crouqué (50), fournèlo (55), dentejo (65), guilha (83), jinhè (90), roussi (104).

1. Cu li vai — Li fai (7).
2. Tont de fenno — Tont de podèlo (4).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

3. Loungo belado — Loungo plujado (1).
4. Lai oun i ó lou cor — I ó lo mor (7).
5. Val mai èstre ol pè d'un cogaire — Que d'un picaire (1).
6. Es coumo loui lontèrniè — O mai de tiul que de diniè (8).
7. Bendosou — N'o pas de rosou (8).
8. Cu pren lo filho de soun vesi — O toujour un boun moti (1).
9. Bodolhol sa pas menti — O toujour sé ou opeti (3).
10. Pèr Sen Come — Lo fenno monto su l'ome (3).
11. Cu mal escouto — Mal respound (8).
12. Minjo po quand n'o — Quand n'o pas n'estó (2).
13. Lou po deus autre es componaje (2).
14. Val mai torda que mal morle (8).
15. Jul pial j'ai l'ase (2).
16. Pèr tout poï — Lo Jano lo i (1).
17. Quatre èl li vesou mèl que doui (2).
18. Cu tard se lèbo — Tout bé li fu (4).
19. Pu lèu trobo lou que sa que dè que sèrcou (2).
20. Lou que trobalho — Minjo lo palho — Lou que fai ré — Minjo lou fé (7).
21. Lou po dur — Tè l'oustal segur (7).
22. Lous jour oloungou : Pèr Sento Lucio, — D'un pè de pucio; — Pèr Nodal, — D'un pè de gal; — Pèl prumiè de l'on, — D'un pè de bon, — È pèl lo Condolièro, — D'uno lègo entièro (1, 5).
23. Quant plèu pèr Sent Bortoumiu — I ó prou rabo è prou bouiriu (8).
24. Tudel, Conolhiè è Loustanjo — Degun li passo que nou s'en planjo (1, 2).

12. *Nesto* pour la rime, au lieu de n'*estai*.

19. Voir Antoine Thomas, *Gloses provençales inédites tirées d'un ms. des* Derivationes *d'Uguccio de Pise* (Paris, *Bibl. Nat. lat.*, 7622), note 41. *Romania*, XXXIV, 1905, page 201. — A Gimel (Corrèze), on dit : " Pèr tout paï — La Jana i. " Le proverbe est connu dans le Bas Limousin et le Haut Quercy.

22. *Pucio* n'est qu'une transposition du mot français *puce*, sa traduction est *negro*.

24. Tudeils, Chenaillers et Lostanges, communes de la Corrèze, renommées, — jadis — à cause de leur pauvreté. — *Planjo* pour la rime, au lieu de *planje*.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

25. Cent jour pèl l'ase — Un jour pèl moulinié (8).
26. Boun nodaire — Boun negaire (4).
27. 7 pescaire, 7 cossaire, 7 jouaire fóu 21 gus (7).
28. Cu fumo sos tèrro de bourro de lèbre è d'escato de pèissou — N'o pas de bèloi moissou (1).
29. Val mai tène — Que sègre (7).
30. Quant lo bijo tiro — L'óuto brido — Lou plujal — Monto o chobal (1).
31. Viu mai clóusidou — Que poumpidou (1).
32. Lou que fai piu, piu — Es lou que mai viu (3).
33. Lou leca d'obriol val lou paisse de mai (1).
34. Pichou fai de loun pèso (1).
35. Pèl rosin del mes d'obriol — Cal ni basto ni borriol, — Lou rosin del mes de mai — En tino bai (1).
36. Luno cobrolo — Fai lo tèrro molo — Luno pendento — Fai lo tèrro fendento (1).
37. L'orcono del ser — Boto lou bouiè en deber, — L'orcono del moti — Boto lou bouiè en comi (1).
38. Linho de pouncho — Burlo coumo s'èro ouncho, — Linho de trobèr — Burlo coumo del fèr (1).
39. En coun i ó deus iule — Fai bèl viure (1).
40. Linho vèrdo è tourto caudo — D'uno bouno moijou s'en fai uno de pauro (1).
41. Ase mejiè es toujour mal bostat (1).
42. Toujour trèjo borlho trobo un bèl estroun (3).
43. Mar fusado — Briol bortelhado — Mai vai veni — Plègo lou fè — Vai-t-en durmi (3).
44. Ol mes de bilhè — Lou ché sèrco lou souloumbriè (4).
45. Quant lo poulo tiro bèl gal — L'omour bal pas un cocal (1).
46. Morchan d'óli — Coi bièn jóli (1).
47. Un rèi mort bal pa 'n ché biu (3).
48. Bi 'scompa bal pas d'aigo (7).
49. Jolibèr, Jolibèr, — Cu zou bol tout, zou pèr (3).
50. Morchan crouqué — Crompou quatre, vendou tré (7).
51. Pèr uno los auco se banhou (1).
52. Dol diable vè l'onhèl — Ol diable torno lo pèl (1).
53. Dous so — Cu lous ó ; — Cu loui deu — Sou pas seu (3).
54. Coi lou riu de turo luro — Tont que plèu l'aigo li duro (4).

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

55. Jean de Nibèlo — Quant plèu fournèlo — Quant fai bèl tems — S'esten (4).
56. Cado óusèl — Trobo soun niu bèl (1).
57. Pèr que sou magre loui bistournèl? — Pèr so que sou trob bèl troupèl (1).
58. L'óuto pèl poï — Lo plèjo pèh comi (1).
59. I ó pas de dissate sans soulel — Ni de fenno sans counsel (1).
60. Los costonho debou èstre ol four lou me d'o, en setembre o lo foun (1).
61. L'aigo courento — N'es jomai salo ni pudento (2).
62. Quant lou vent negre se biro en plèjo — Pisso coumo 'no trèjo (1).
63. L'ivèr n'es pas bostard — Se vè pas dobouro, vè de tard (1).
64. Parlo popiè — Taiso te lengo (1).
65. Cu lèu dentejo — Lèu froirejo (8).
66. I ó pas de figuiè — Mort sans eritiè (8).
67. Costonhè — Boun corbounhè, — Nouiè — Boun cendriè, Fau — Boun fió fau, — Gorri — Oital te di, — Caupre — Fau coumo lous autre (5).
68. Lou que ocouato so moijou de tèrro — L'ocouato de misèro (8).
69. Lo coumodita — Fai paisse lou pra (8).
70. Onnado de fé — Onnado de ré (7).
71. Onnado descredado — E moita possado (1).
72. Lengo mudo — N'es jomai estado botudo (2).
73. Tessou, Coudeno è Moutou — Tout ocó fai de boun boulhou (7).
74. Quant lou mèstre trompo lo bèstio — Lo bèstio trompo lou mèstre (8).
75. Entre Pasco è Sen Jon — Lo plèjo vè de tout pon (3).
76. Los plèjo del me d'obriol — Fóu ona carre è corriol (7).
77. Los porto dubèrto ponhou (7).
78. Quant lo luno porto copèl — Lou pastre pren soun montèl (3[2]).

73. Tessou, Coudène et Moutou sont trois hameaux de la commune de Bétaille.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

79. Toujour un sinaire planto lou na dins un bèl estroun (3).
80. Lou Boun Diu nous presèrbe del bla coua — E d'un tiul de beubo repóusa (6).
81. Oprè l'omossodou — Vè l'escompodou (2).
82. Lo fré de l'estiu — Mèno l'aigo ol riu (7).
83. Tal crei guilha Guilhó — Que Guilhó lou guilho (7).
84. Pèr tout poï — I ó 'no lègo de meschan comi (1).
85. Loui bous comi ocorjou (1).
86. Ol mes de bilhè — Lo nèu fu coumo 'n lebriè (6).
87. Quant plèu pèl duminche de lo Trinita — Loi recolto vènou pèr moita (6).
88. Cu pren soun vesi — Sa soun si (6).
89. Cu demoro pèr soun coudèr — Se ré nou ganho ; ré nou pèr (6).
90. Cal pas pèrdre jinhè — Pèr gonha bilhè (6).
91. Morida n'es pas soujour — Morida se cal toujour (6).
92. Lou divendre, — Lou pu bèl ou lou pu mindre (6).
93. Quant cal boija lou tiul o Morti — Tont val de ser coumo de moti (6).
94. Mefia vous del d'obon d'uno fenno, — Del doriè d'uno mulo — E d'un óubornha — De tout cousta (6).
95. Jinhè o pona tres jour o bilhè — Pèr fa jiola lo bièlho ol liè (3^2).
96. D'ona pona coi pa bièn fa ; — Restitua n'an ganho pa (3^2).
97. Cado bromado — Fai soun estirado (5).
98. Jomai lunotiè — No fa boun gronhè (5).
99. Val mai faure que fóurissou (1).
100. Onnado d'óuglono — Onnado de drollo (5).
101. Lou mal dol dé — Ol cor se mé (1).
102. Protico rand mèstre (1).
103. Toul lous efon del mèmo ventre — Sou pas del mèmo trempe (3).
104. Lou que vol pas trovolha pouli — Deu trovolha roussi (1).
105. Jomai *vobiscum* — N'o creba de fon (7).
106. Fenno jèuno — Po tendre è boi vèr — Virou lo moijou o l'ivèr (8).
107. Ase poudè, — Diu dounè bi (7).
108. Po tendre — Pot pas se defendre (8).

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

109. Tout so que nai ol mes de mai — Pren zou pèl l'alo è fico zou olai (3^2).
110. Quant lou crubortou crè pas l'oulo — Co fai mouvè menaje (3^2).
111. L'outo de lo nè — Duro un jour è mè ; — L'outo del jour — Duro uè jour (5).
112. Rat de glèio, — Diable d'oustal (7).
113. Un poutou sans barbo es coumo un èu sans sal (8).
114. Cado gronoto — Fai so forinoto (1).
115. Lo panso — Mèno lo danso (1).
116. Tout fai ventre — Mès que co li dintre (3).
117. Es odret de soi mo — Coumo un ché de so couó (3).
118. Cu prèso lou present — Lou porto o lo dent (3).

Bordeaux, 1925.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

NOTES ÉTYMOLOGIQUES

SUR

QUELQUES MOTS DU VIEUX FRANÇAIS

par Gunnar TILANDER.

1. *Frage*, ADJECTIF VERBAL D'UN VERBE *fragier*.

L'adj. *frage* se rencontre en un seul endroit du Roman de Thèbes :

> De son pere sué (= sui) mout dolanz,
> Qui est *frages*, vieuz et crollanz, v. 7198.

Au gloss. *frage* est traduit « cassé (très vieux) », et, le ms. *P* portant *frailles*, il est bien évident que *fraile* et *frage* sont synonymes. Chez Godefroy on trouve deux ex. de *frage*, traduit « fragile » : « cesti corps *frage* et mortel;... en ce bas monde et *frage* » (rime : *suffrage*).

Godefroy enregistre aussi un participe *fragié* : « Hanibal est ja quassez et *fragiez* », rapproché à juste titre de *frage*. *Fragié* est évidemment le participe d'un verbe *fragier* qui correspond au type **fragicare* « zerdrücken, quetschen » dans Meyer-Lübke, *Wörterbuch*, et qui survit dans plusieurs dialectes du Nord de l'Italie : *frakar*, *fraka*, etc.

Frage s'explique tout naturellement comme l'adj. verbal du vb. *fragier*, avec lequel il a les mêmes rapports que *lâche* avec *lâcher*, *étanche* avec *étancher*, etc. *Frage* se range donc à côté des adj. verb. que j'ai cités à la p. 57 des *Remarques sur le Roman de Renart*. Pour le développement de sens de *frage* « frêle » de *fragier* « rompre », cf. lat. *fragilis* du radical de *frangere*.

Fragiatus « fractus, laesus, debilitatus » dans Du Cange doit être une forme latinisée de *fragié*.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

2. *Bellin, bellinc.*

Godefroy enregistre *belif, beslif,* qui entre dans les locutions *de belif, a belif* « de travers, de biais ». *Belif* suppose un type **bisliquus* pour *obliquus* ; v. Meyer-Lübke, *Wörterbuch.* Au même radical se rattache aussi le verbe *besliver, belliver* « aller de biais », dont Godefroy connaît trois exemples ; ajoutons-y : « Et si com li chevaus *beslive* », Thèbes 5545. *Besliver* rend raison d'un type bas-latin **bisliquare,* mais il se peut aussi que *besliver* ait été dérivé après coup de *beslif.*

Godefroy donne en outre *belin, bellinc,* qui forment les locutions adverbiales *de, en bellinc* « de travers ». Il interprète à deux endroits *belline,* mais c'est une faute de lecture ; j'ai revisé les mss. en question, *Merlin*, Bibl. Nat. 19162, fol. 202 c, et *Li Roumans dou Chastelain de Couci,* Bibl. Nat. 15098, fol. 19 b qui portent tous les deux assez clairement *bellinc.* Le mot se rencontre encore dans *Li Tornoiemenz Antecrit,* éd. G. Wimmer, *Ausgaben und Abhandlungen* 76 (1888):

> *De bellinc* li estoit laciez
> Li hiaumes qui el chief li loche (v. 732, ms. *B*).

Le ms. *E* donne *beslinc, L bellic* (erreur pour *bellinc,* le trait au-dessus de l'*i* ayant été sauté); le texte édité porte *belif.*

A côté du radical **liqu-* a existé en latin **linqu-* attesté par l'infinitif *linquier* : voir sur ce mot Walde, *Etym. Wörterbuch, linquier* « obliquari ». *Belinc* devrait donc représenter **bislinquus* > *beslinc* > *beslin* > *belin.* Le verbe *beliner* « duper, tromper » de Godefroy pourrait être tiré de *belin* « de travers » après la chute du *c.* Le développement de sens serait donc : « mener qqn de travers > fourvoyer > duper ». *Beliner* « s'accoupler » chez Godefroy paraît fait sur *belin* « mouton ».

L'infixe *n* dans *linquier* (Attius) est le même que dans *pangere, plangere,* etc. *Belinc* nous montre qu'un vieux mot latin qui a vécu dans le lat. pop. peut survivre dans les langues romanes.

3. *Boutiz, boutice,* UN ADJECTIF INCONNU EN *-icius.*

Renart, dans la branche IX, se vante de ses méfaits, les énu-

Digitized by Google · Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

mérant les uns après les autres, au paysan Lietart. Ysengrin est passé devant sa maison au moment où il était en train de frire des anguilles. Ysengrin, qui a faim, veut entrer pour goûter les anguilles. « Laissez-moi entrer », dit-il à Renart, « je vous apporte de bonnes nouvelles. » — Renart fait alors croire à Ysengrin qu'il est arrivé à un monastère et que pour entrer il faut s'être confessé et porter *couronne* « la tonsure ». Quand Ysengrin s'est confessé, Renart se met à lui raser la tête pour lui faire une *couronne,* mais il lui verse à dessein le pot d'eau chaude sur la tête de sorte que le pauvre Ysengrin est tout échaudé :

> Onques n'i ot rasoir ne force.
> Les pous li esrachai par force
> A pleine ole d'*eve boillie.*
> La corone fu si *faitie*
> Que cuir et poil en devala
> Par iloc ou l'eve avala,
> Et teste et vis ot escorche... *Renart*, IX, 547-53.

Les mss *BCM* donnent ici un texte un peu différent :

> Les pous li abati a force,
> De plain un pot d'*eve boutice.*
> La corone fu si *faitice...*

A la première rencontre de l'adjectif *boutice* je crus à une « erreur du scribe ». Le fait que le mot se trouve tel quel dans trois manuscrits m'a cependant rendu moins défiant. Au moment de l'impression de mon *Lexique de Renart* je n'y voyais pas encore de sens, mais *boutice* est un mot qui s'explique facilement et dont l'existence est mise hors de doute.

Les adjectifs faits sur les supins latins à l'aide du suffixe *-icius* sont nombreux. Rappelons par ex. *addit-icius*, *empt-icius*, *miss-icius*, *fact-icius*, **levat-icius* > *leveïs* > *levis*, **volut-icius* > *voutis*, etc.; v. Meyer-Lübke, *Gram.* II, § 415, *Dict. Gén.*, § 82. Une formation **bullit-icius*, faite sur *bŭllitus*, supin du verbe *bŭllire* d'où dérive *bouillir*, aboutirait régulièrement, après la chute de l'*i* atone, à *boltiz*, *boltice* et, après la transition de l + consonne > *u*, à *boutiz*, *boutice*, mot qui ne doit donc pas être confondu avec *boutis* < *bouteïs* du verbe *bouter* (voir Godefroy).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

La branche IX date de la fin du XII[e] siècle ; à cette date *ei* n'était pas encore contracté.

Ces formations en *-icius* avaient généralement le même sens à peu près que les supins sur lesquels elles avaient été faites. *Eve boutice* dans Renart est aussi synonyme de *eve boillie*, de même que *faitice* au vers suivant est synonyme du participe *fait*.

L'adjectif *voutiz* < **volut-icius* qui est fréquent dans le vieux français avait aussi le même sens que *voutu*, *vouti* et le supin latin *volutus*; voir les ex. de ces deux mots dans Godefroy.

Le ms. *H* seul paraît porter plutôt *loutice* que *boutice* et *faitice* y est écrit *foitice*.

4. Ancien français *espreker*, *esprecher*, *esprec*.

Le verbe *espreker*, *esprecher* se rencontre seulement dans *Renart le Nouvel*. — Renart fait une attaque nocturne contre le camp du roi Noble et fait dix prisonniers, parmi lesquels la pie :

> Mehaut l'agache eu enmena
> *Ki* durement en *esprescha* (*Renart le Nouvel* 4079).

— Noble attaque le château de Renart. L'autruche tue plusieurs des hommes de Renart, mais Renart lui donne un coup terrible. Alors les bêtes du roi commencent un vacarme effroyable :

> Mehaus li (Renart) agace et *espreke*
> Lors s'assist sour une breteske
> Ele et Vrediaus li papegais (*Renart le Nouvel*, 1912).

Godefroy traduit *espreker*, *esprescher* dans ces deux ex. par « crier ». Le verbe s'appliquant à la pie, le sens précis en est « jaser comme une pie ». Je n'ai pas vu qu'on en ait proposé d'étymologie. Comme le verbe se rencontre seulement dans le Nord de la France, dans des régions qui avoisinent la Hollande et l'Allemagne, il est tout naturel de chercher pour *espreker*, *esprescher* un prototype germanique. *Espreker* correspond tout à fait au bas-allemand *sprekan* « parler », et *esprescher*, dont l'*s* est purement graphique, au même verbe sous sa forme haut-all. *sprechen* (v. Kluge, *Etym. Wörterbuch*. art. *sprechen*).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Dans le *Jeu de la Feuillée* on rencontre le substantif *esprec* :

> Car il li eüst dit *esprec* (*Feuillée* 467)

E. Langlois dans son édition traduit « parole désagréable », y voyant un substantif verbal de *esprekier*; il le compare à *pec*, substantif verbal de *pekier*. Comme *pec*, *esprec* appartient au Nord. *Esprec* pourrait cependant aussi venir de *esprequer* « piquer », Meyer-Lübke, *Wörterbuch* 3056 et 6748 , cf. au même sens *boutade* de *bouter*, suéd. *pik* du même radical que fr. *piquer*.

Le sens péjoratif attaché à ces mots est tout à fait naturel pour un verbe signifiant « parler » emprunté à la langue d'un peuple voisin, et repose sur le fait que la langue parlée de l'autre côté de la frontière paraît incompréhensible et ridicule. Le fr. *parler* a été emprunté par l'esp. et le port. L'esp. *parlar* a le sens de « hablar mucho y sin substancia » (*Dicc. de la real Ac.*), le port. *palrar* « articular sons, vazios de sentido; chalrear » (Candido de Figueiredo, *Dicc.*). Dans les deux langues le mot a donc le sens de « babiller, caqueter ». En fr. *hâbler*, emprunté de l'esp. *hablar* « parler », signifie « se vanter avec emphase », ce que les Français ont regardé comme un des signes les plus caractéristiques des Espagnols.

5. Ancien français *offler*, *ouffler*.

Le vb. *ouffler* se rencontre en un seul endroit de l'*Escoufle*, éd. H. Michelant et P. Meyer. — L'escoufle a pris l'aumonière d'Aelis. Guillaume monte sur son mulet pour le chasser, laissant Aelis en plein champ :

> De la riens que il plus amot,
> Est departis par cel escouffle.
> Sor le mul qui de la teste *ouffle*
> Est remontés, si point arriere (*Escoufle*, 5078-81)

Un autre ex. du verbe sous la forme *offler* est donné par Godefroy :

> Venus li est a l'encontrer
> Dolans et tout *offlez* plains d'ire (*Dit au bufet*)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Godefroy traduit dans les deux cas « enflé ». Les éditeurs de l'*Escoufle* font à juste titre remarquer que « cette interprétation est douteuse dans les deux cas. Le sens est plutôt « souffler, respirer bruyamment ». L'édition Montaiglon du « Vilain au buffet », Mont., *Fabliaux* 3 : 110, porte aussi : « Courouciez, *souflez* et plains d'ire » ; deux autres mss offrent *bousofflez*.

Offler correspond tout à fait à un type **obflare* > **offlare*, de même que *souffler* remonte à *sufflare* < *subflare* ; cf. *obfocare*, *offocare* à côté de *subfocare*, *suffocare*. *Obflare*, *offlare* donne régulièrement *offler* ; cf. *portare* > *porter*. *Ouffler* est évidemment dû à l'influence de *souffler* sur *offler*.

Dans certaines régions de la Provence on rencontre *uffla* « enfler, gonfler, remplir de vent », enregistré par Boucoiran, *Dict. des idiomes méridionaux*, pour le bas-limousin. Boucoiran donne aussi *uflage* s. m. « réplétion, ripaille, bombance », *uflat* « fier, orgueilleux, présomptueux, brillant, magnifique (= ufanous). — Dans Lespy et Raymond, *Dict. béarnais*, on trouve au Suppl. *uffla* « enfler », d'un usage moins fréquent que *esla*, *enla*. — J.-P. Couzinié, *Dict. de la langue romano-castraise*, Castres 1850, donne *ufla=enfla*, et P. Lescale, *Le patois du Quercy*, Cahors 1923, *úfle* adj. « enflé, gonflé », *uflátse* « repas copieux, ripaille » à côté de *suffla*. — Mistral connaît aussi *ufla* pour le gascon, le languedocien et le limousin (v. sous *enfla*). Mistral y voit le latin *inflare*. Il est hors de doute que c'est **obflare* qu'il faut reconnaître dans *uffla* ; cf. *sufla* pour *soufla*. L'évolution du sens du verbe en provençal a peut-être été causée par le rapprochement de *ufla* du vb. *enfla*. Les sens secondaires du vb. *ufla* et de ses dérivés s'expliquent tous seuls ; *úfle* est l'adj. verbal de *ufla*.

Le bas-latin a connu à côté de **offlare* et *sufflare*, *afflare*, *conflare*, *inflare* et *reflare* ; v. Meyer-Lübke, *Wörterbuch*. Cf. aussi *refleer* « respirer » *Entrée d'Espaigne*, éd. A. Thomas, v. 3478, qui est le même verbe que l'it. *rifiatare* et suppose un bas-latin **reflatare*, fait sur *flatus*. Dans mon *Étude sur les traductions en v. fr. du traité de fauconnerie de l'empereur Frédéric II* (*Zeitschrift f. rom. Phil.* 46), je relèverai trois ex. de *effleer* « s'exhaler » qui correspond à **exflatare*.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

6. *Exostre*, *exotre*, TERME DE FORTIFICATION.

Dans l'*Art de chevalerie*, éd. U. Robert, on rencontre à la page 136, dans la table des matières du quatrième livre, le substantif *exostre*. Le sens du mot est expliqué à la page 152. L'auteur, dans les chapitres précédents, a traité les « tours mouvables », les machines de guerre faites à la hauteur du château et qu'on rapprochait du mur du château pour pouvoir y entrer. On s'aidait de différents instruments : « Et pour ce entrent li assegeur el mur des anemis par [1]sambuque, par *exostre* et par [1]tollenon. Sambuque est apelés uns instrumens fais a samblance de harpe, car aussi comme il a cordes en la harpe, aussi sont cordes mises en un tref qui est mis près de la tour, qui lasche le pont d'en haut pour descendre au mur, et tantost issent bateilleur hors de la tour et passent par dessus cel pont et envaïssent les murs de la cité. *Exostre* est apelez li pons dont je vous ai parlé ci desus, qui de la tour est soudainement getez au mur ». — Le mot se retrouve dans *Li Abrejance de l'Ordre de Chevalerie*, éd. U. Robert :

> Antrent es murs de la citey...
> Per la sambuque et per l'*exotre* 9571
> *Exotres* si est apelez
> Uns autres ponz, qui est au lez
> De la tor joinz sutiemant.
> Celui laisse l'on soudeinnemant
> Choir sus les murs de la citey 9589-93

Le ms. porte en réalité au v. 9589 *Et sotres*, pas *exotres*. Godefroy enregistre aussi ce vers sous *sotre*. Il interprète le vers 9571 *le xotre*.

Exostre, *exotre*, est, comme *arcubalista* et d'autres termes de fortification, un mot grec. On trouve dans H. Estienne, *Thesaurus graecae linguae* ἐξώστρα « Machina quaedam lignea, qua circumacta et foras impulsu conversa, ostendebatur specta-

1. *Sambuque*, dont God. donne aussi les formes *sambuche*, *sambique*, est le gréco-latin *sambuca* « instrument à cordes ; machine de guerre », mot d'origine hébraïque (v. Walde, *Etym. Wörterbuch*). Pour *tollenon* v. Godefroy.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

toribus quid in scenae penetralibus secreto patraretur ; Locus extimus cancellis munitus, Fenestra cancellis munita, gall. *balcon* ». Estienne cite encore cette glose : ἐξώστρα, ἐξώστης, « Menianum, projectio, Projectus.... Meniana ab eo qui primus ea invenit, quae nonnulli Graecorum ἐξώστρας vocant. »

ἐξώστρα et ἐξώστης sont sans doute formés du vb ἐξωθέω « pousser dehors ».

Étant un mot d'emprunt et par conséquent fort sujet à des changements arbitraires, la forme *sotre* a très bien pu exister à côté de *exotre*. *L'essotre*, forme plus populaire de *l'exotre*, a pu être compris *le sotre*.

Saltsjöbaden près Stockholm, 1925.

Digitized by Google   Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

L'EMPLOI DE *DE*

DANS

PRÈS DE, *APPROCHER DE*, ETC.

par Johan VISING.

Pour un Français les constructions *près de*, *approcher de*, etc., n'ont rien d'extraordinaire, et les grammairiens français les passent sous silence, même M. Clédat, qui, cependant, parle longuement de l'emploi de la préposition *de* dans sa *Gramm. de la vieille langue française*. Le seul Français qui, à ma connaissance, ait prêté quelque attention à cette construction, c'est E. Johanet, qui en parle dans un article du *Courrier de Vaugelas*, XII, 1882. Encore cet article lui a-t-il été inspiré par des Suédois.

Voici ce qu'écrit Johanet :

« Quand un Français dit *Proche de quelque chose, approcher quelque chose de quelque chose*, est-ce qu'il a alors la même notion de localité que quand il dit : *Loin de quelque chose, éloigner quelque chose de quelque chose*, ou bien dans le premier cas le *de* se présente-t-il à son esprit sous la forme d'un « rapport à » si bien qu'il faut y voir un « ablativus respiciendi » pour ainsi dire ? Nos jeunes Suédois, séduits par le génie de leur langue, écrivent souvent dans leurs exercices : *approcher quelque chose à quelque chose*, et il y a une certaine difficulté à leur faire comprendre ce *de*. En effet, la préposition *proche*, marque localité ou plus exactement proximité de lieu ou d'époque, et pas autre chose. Elle ne peut jamais être prise dans le sens de *par rapport à*.

« Il en est de même d'*approcher de*, qui au figuré marque rapport, parité ou ressemblance entre deux personnes ou deux choses. » Suivent des exemples.

« Pour la question spéciale d'*approcher quelque chose à quelque chose*, c'est une tournure de phrase dont on ne trouve aucun exemple dans la langue française. » Cf. cependant plus bas.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Ce ne sont cependant pas seulement les Suédois de Johanet, mais tous ceux qui parlent des langues germaniques, qui s'émerveillent de la construction *proche de, approcher de,* car elle est tout à fait contraire à l'usage de ces langues. C'est que ces langues construisent les mots signifiant proximité avec des prépositions correspondant à la préposition *à*. On dit en suédois *nära till, närma till,* en allemand *nahe zu* ou *an, nähern zu* ou *an,* en anglais *near, close, proximity, approximate to,* et même *approach to,* bien que ce verbe soit emprunté du français. En outre, toutes ces expressions se construisent aussi avec le datif : allem. *nahe einem,* et de même en vieux suéd. et en v. anglais. Dans les langues modernes les formes flexionnelles se sont offusquées.

Il est évident que ces constructions sont logiques. Lorsqu'un Anglais dit *B is near to C*, il dit que « B est à une petite distance comptée de B à C. » Lorsqu'il dit *D approaches to C,* il dit que « B va vers C ». De même pour les autres langues germaniques, p. ex. allem. *B ist nahe zu C,* ou bien *B nähert sich zu C.*

Cependant le fr. *proche de, près de* n'est pas moins logique. Lorsqu'on dit *B est près de C*, on dit que « B est à une petite distance de C comptée de C à B », ce qui équivaut à « B est à une petite distance au point de vue de C ». Lorsqu'on dit *B s'approche de C,* on dit que « B s'approche au point de vue de C ».

Ces deux manières de compter se retrouvent en latin et en ancien français. De là les constructions suivantes.

PRÉPOSITIONS, signifiant repos :

Lat. *prope* avec acc., dat., *ad* et *ab* (v. Forcellini) :

fr. *pruef a* : Psaut. d'Oxford, CXLIV, 19.

pruef de : Chançun de Willame (éd. Tyler) 849, 1035, Philippe, Comput 2525, Thèbes 4380 (var. *pres*), Prov. au Vil. (éd. Tobler), n° 140, Rou (éd. Andresen), I, p. 212, II, p. 184 (var. *pres*), Tristan de Thomas 1822, Horn 2062, Frère Angier (d'après M^lle^ Pope, *Étude,* p. 117), et quelques ex. encore dans Godefroy.

Cette préposition disparaît assez tôt; elle ne se trouve déjà plus dans un grand nombre de textes du XII^e^ siècle, tels que Roland, Le Pèlerinage, Adam, Gaimar, Enéas, Troie, les œuvres de Marie, de Chrétien, de Gautier d'Arras, etc. Aussi les copistes la remplacent-ils souvent par *pres de*. L'adverbe *pruef* et les composés *apruef, empruef,* etc., se maintiennent plus longtemps.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Le latin *prope* a donc eu un nouveau représentant dans *pres*, dont l'étymologie est obscure (*pręsse* et *pressim* sont très rares, un *pressum*, correspondant à l'it. *presso*, se trouve rarement dans *ad pressum*, d'après une communication de mon ami le professeur Löfstedt)[1]. Ce *pres* est construit comme le lat. *prope*, c'est-à-dire avec *a* ou le datif et avec *de*, correspondant au lat. *ab* :

pres avec *a* ou le datif : Rol. 2259, Tristan de Béroul 4389, Erec 5099 (var.), Chev. au L. 5878 (« presque »), Eracle 6059, Renclus, Miserere (éd. van Hamel), XVIII, 1, Froissart, Chron. (éd. Luce), II, 14, 21.

pres de : S. Alexis 36d, 40a, et dans toute la littérature suivante.

En outre *pres i* p. ex., Renard I, p. 29, v. 1022.

La construction avec *de* s'étend donc aux dépens des autres constructions. Cela n'a rien que de tout naturel, vu l'extension de l'usage de *de* en général. C'est là un phénomène bien connu et déjà étudié par les grammairiens, par exemple par M. Clédat (*Gramm. élém. de la vieille langue.* § 500 et suiv.) ou par M. Sneyders de Vogel (*Syntaxe hist. du français*, § 406 et s. : « la préposition *de*, qui envahit tout », § 413), et sur lequel il est inutile d'insister. Aux exemples donnés par ces savants, je n'ajouterai qu'un seul qui me paraît bien caractéristique : *Heraut fu bien de son seignor* Rou, II, p. 254.

Une troisième préposition vint s'ajouter aux précédentes, c'est *proche de*, dont cependant on ne trouve d'exemple avant le XVIe siècle. Le premier élément, *proche*, est évidemment une formation dite proportionnelle ; on avait *certe* — *certain*, *haut* — *hautain*, *loin* — *lointain* ; donc de *prochain*, on a fait *proche*, qu'on a construit avec *de* à l'analogie de *pres de*.

ADJECTIFS, signifiant repos :

Lat. *proximus* avec acc., datif, *ad* et *ab* ; *vicinus* avec génitif, datif et *ad* ; en outre **propianus* (v. Meyer-Lübke, *REW*), de là :

fr. *pruisme* avec dat., trois ex. dans Godefroy, et

pruisme devers Troie 8114 ; avec *de* comme substantif ;

voisin avec *a* ou le datif ; Troie 2699, 11633, Cligés 1959,

1. On s'étonne de voir que M. Sneyders de Vogel veuille tirer l'emploi prépositionnel de *pres*, d'un ablatif absolu latin (*Syntaxe hist. du français*, § 415).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Ipomédon 1688, Moral. in Iob (éd. Foerster) p. 310, et d'autres ex. dans Littré et le *Dict. Gén.*

voisin de devers : Rou, I, p. 17 ;

voisin de, rare au moyen âge, si *voisin* est adjectif ; je ne connais que l'exemple de Godefroy, X, p. 850, exemple daté de 1291 ;

prochain avec *a* ou le datif : Rois III, 7, 38, saint Thomas 3744, Dial. S. Grégoire, p. 28, 33, 113, 125, et souvent, Berte LVI (Littré) ;

prochain de rare, quand *prochain* est adjectif ; le plus ancien ex. de Godefroy date de 1293, et je n'en saurais citer de plus vieux.

Ces constructions françaises reproduisent celles du latin, l'*a* et le datif français correspondant à l'*ad* et le datif latin et la préposition *de* correspondant à l'*ăb* (*proximus ab*) ou au génitif latin (*Fidem in Capitolio vicinam Iovis*, etc., Forcellini).

L'emploi de *de* pour désigner « rapport à » dans un complément d'adjectif est particulièrement manifeste dans les vers suivants du Roman de Thèbes : *Qui mout esteit de haut parage Et mout prochain de son lignage* (v. 3869 s.).

Verbes, désignant mouvement vers :

Lat. *proximare* avec dat., *ad*, *in*, et un ex. avec *ab*, dans Forcellini ; *approximare* avec dat. et *ad* ; *appropiare* avec dat., *ad*, *in*, *super*, et l'ablatif (Thesaurus) ; de là en français :

proismier, rare : un ex. avec le dat. dans Godefroy ;

aproismier, souvent transitif (ex. dans Godefroy et Tobler) ; comme neutre ou réfléchi il se construit :

avec *a* ou dat. : Passion 4c, 13a, 99b, Psaut. de Cambridge, LXVIII, 21, Enéas 46, 1060, 1811 (acc. ?), Troie 13677, Wace, Brut 4693, Rou I, p. 145, 150, 177 ; II, p. 158, 348, Chev. au L. 5212 (var.), Mir. de Théophile (éd. Bartsch-Horning), p. 481, v. 20 ;

aproismier [*en*]*vers* : Passion 36b, Rol. 468, Enéas 2506, Thèbes 9856, Troie 8072, 9060, Chron. des Ducs de Norm. 1506, S. Thomas 558, Renard, I, p. 99, etc. (v. les Dictionnaires) ;

aproismier avec adverbe in locum : *lai* S. Léger 39 d ; *la* S. Brendan (éd. Suchier) 1235, Gaimar 5087 ; *i* Philippe, Best. (éd. Walberg) 759, 1061, 1065, Marie, Fables XXVI, 32, LIX, 14, Chron. des Ducs de Norm. 5963 ; *u* Rou, I, p. 46 ;

aproismier de : Sanson de Nantuil (Bartsch-Horning, p. 153),

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Marie, Guigemar 599, Troie 15605, S. Thomas 254, Chron. des Ducs de Norm. 2624, 3275, Renard I, p. 354, Rose 4083, etc., v. Tobler ;

aprochier, qui manque aux plus anciens textes, apparaît dès la Chançun de Willame (v. 1144) comme verbe transitif. C'est bien le latin *appropriare*, et non *a* avec *proche*, puisque *proche* n'est pas un mot ancien ;

aprochier a ou avec le datif : Rois I, 14, 10 ; II, 11, 20 ; 20,3, etc., Rol. 2800, Tristan de Thomas 517, Erec 6701, Cligés 599, 5889, Wace, Brut 5575, 9208, Rou I, p. 138, Aiol 391, 10047, Dial. S. Grég. p. 78, 81, 129, et souvent, Enfances Ogier 431, Doon de la Roche 3372, Poème mor. 102 a, Chev. as II esp. 936, etc.; v. Tobler ;

aprochier [*en*]*vers* Rois I, 17, 49 ; 24, 5 ; 25, 20, II, 20, II, 20, 18, etc., Troie 8672, Erec 180, 5911, Cligés 2695, Saxons (éd. Stengel) 268, 3338, 3887, Renard I, p. 38, et souvent, etc.; v. Tobler ;

aprochier devers : Renard I, p. 193, v. 1166 ;

aprochier endroit : Erec 1518 ;

aprochier avec adverbe in locum : *i* Ile 5713, S. Thomas 4340, Cour. Louis 647, Erec 799 (var.), IV Fils Aymon, p. 68 ;

aprochier de : Troie 9196, 9546, Chev. au L. 1961 (*au*), 2989, Wace, Brut 9205, 9349, 13049, Cour. Louis 2351 (var. *vers*), et souvent dans la littérature suivante.

On voit donc qu'aux plus anciens temps le régime d'*aproismier* et d'*aprochier* se construisait avec *a*, *envers*, etc., ou comme datif plutôt qu'avec *de*. C'était la construction ordinaire des verbes désignant « mouvement vers », comme *aller à*, *avancer vers*, etc., et c'était la construction latine *approximare ad*, etc. La construction avec *de* ne remonte guère, en ce cas, directement à l'ablatif latin, régime peu fréquent d'*appropiare*, mais représente plutôt la manière de voir en général du latin : au point de vue de. Donc *B approche de C* veut dire que « B se rapproche ou avance au point de vue de C ». Et ce rapport s'exprime naturellement par *de*. Avec le temps, la construction par *de* a supplanté les autres, comme cela a été le cas des constructions prépositionnelles ou adjectives dont il a été question plus haut, et qui du reste ont dû exercer une influence analogique sur les constructions verbales. Je citerai encore quelques exemples de cet usage étendu de *de*, après des

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

verbes : *De vasselage te conoissent ti per* Rol. 3901, *E l'arcevesque de Deu les beneïst* ib. 1137, *Ne dois dessanler de corage A ki tu sanles par defors* Renclus, Miserere LXXXIV, 11, *Ki de se flour t'a decheü* ? ib. CCIX, 6, etc.; on en vient même à dire *torna s'en de la destre* Thèbes 4341.

Aux deux verbes *aproismier* et *aprochier*, on doit ajouter *apresser* (de *a* et *pres*), qui signifiait quelquefois « approcher », et qui se construit comme ce verbe : v. Tobler.

Conclusion.

L'emploi de *de* dans les constructions prépositionnelles *pruef de*, *près de* (et plus tard, par analogie, *proche de*) et dans les constructions adjectives *prochain de*, *voisin de*, représente donc des constructions latines dues à une certaine manière de calculer la distance *en partant du*, ou bien *au point de vue du régime*.

L'emploi de *de* dans les constructions verbales *aproismier de*, *aprochier de* représente la même manière de voir manifestée plutôt en français (ou dans les langues romanes) qu'en latin.

Dans les deux cas, l'extension de l'emploi de *de* en général a été en jeu.

Cette explication est, on le voit, tout le contraire de celle donnée par Johanet. Elle ne concorde pas non plus avec celle proposée par M. Meyer-Lübke, dans sa *Gramm. des Langues rom.*, III, § 446. Selon lui, *approcher* devrait sa construction avec *de* à l'analogie d'*éloigner de*. Mais d'abord *éloigner* est beaucoup plus rare que les deux verbes signifiant « approcher », ensuite cette analogie est peu convaincante. Si l'on dit : *Je vais à la ville* et : *Je viens de la ville*, est-il probable qu'on serait tenté de dire : *Je vais de la ville* tout en voulant dire : *Je vais à la ville ?*

D'autre part, l'explication que je propose de *près de*, etc., se rapproche assez de celle indiquée très brièvement dans la *Französische Grammatik* de M. Strohmeyer, § 523.

Les autres langues romanes, que je ne puis pas comprendre dans ces études, faute de place, se comportent en général comme le français. On trouvera, surtout en provençal et en italien, des phénomènes pareils à ceux exposés ici.

Göteborg, 1925.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

JEAN DE SALISBURY

BIOGRAPHE DE THOMAS BECKET. MODÈLE OU COPIE?

par **Emmanuel WALBERG.**

En publiant, en 1922, la *Vie de saint Thomas le Martyr* de Guernes de Pont-Sainte-Maxence, j'ai été amené à étudier la question des rapports qui unissent les anciennes biographies de Thomas Becket. Ce problème avait déjà été traité plusieurs fois; en dernier lieu il avait fait le sujet d'un important article publié dans la *Revue historique*, CII (1909), 35-45, par M. L. Halphen. Les résultats de mes recherches, tout en concordant sur certains points avec ceux obtenus par M. L. Halphen, en diffèrent sur d'autres, notamment au sujet de l'ordre de succession des ouvrages de Guernes et de Roger de Pontigny et pour décider si Jean de Salisbury a été la source de Guillaume de Cantorbéry et du soi-disant Anonyme de Lambeth ou si, au contraire, il dérive d'eux. Dans le compte rendu qu'il a fait de mon travail dans la *Revue historique*, CXLIII (1923), 242-3, M. Halphen paraît, en ce qui concerne la première de ces questions, accepter ma thèse, savoir que Roger a utilisé Guernes ; pour l'autre, il se contente d'enregistrer mon opinion sans se prononcer sur la valeur qu'il lui attribue.

Un autre critique, M^lle^ C. I. Wilson [1], émet l'avis que toutes les anciennes biographies de Becket qui ont été conservées, et qui nous paraissent aujourd'hui des œuvres individuelles, ne sont en réalité que des restes d'une grande « création collective », de la « légende de Becket », formée, bientôt après le meurtre (29 décembre 1170), à Cantorbéry, où, parmi les fidèles du saint, — clercs, moines et pèlerins, — son souvenir resta toujours vivant et fut l'objet d'innombrables discussions, sermons,

1. Voir *The Modern Language Review*, XVIII (1923), 491-499.

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

récits et anecdotes, etc. Dans ces conditions, uniquement des coïncidences qui seraient assez frappantes pour exclure toute autre hypothèse que celle d'un emprunt direct, pourraient prouver la dépendance d'un texte par rapport à un autre. De l'avis de M^lle Wilson (p. 494) je n'ai pas produit les ressemblances textuelles que ma démonstration aurait exigées. Il est vrai que, dans la discussion où elle entre, M^lle Wilson ne s'occupe guère que de Guernes, d'Édouard Grim et de Roger de Pontigny. Cependant, comme elle dit, d'une façon générale (p. 492), que, faute d'avoir tenu compte de l'atmosphère dans laquelle les biographies de Becket ont pris naissance, l'auteur de ces lignes a tiré des conclusions d'une rigueur indue, il est évident qu'elle a trouvé insuffisantes aussi les preuves que j'avais alléguées pour démontrer la nature des relations de Jean de Salisbury avec Guillaume de Cantorbéry et l'Anonyme de Lambeth.

Peut-être ne sera-t-il donc pas inutile de revenir brièvement sur ce dernier problème, d'autant plus qu'une nouvelle lecture des biographies en question m'a révélé l'existence de quelques ressemblances, en partie tout à fait inattendues, qui jusqu'ici m'avaient échappé. Cette fois je ne me bornerai pas à renvoyer simplement aux passages qui nous intéressent; j'en mettrai au moins quelques-uns sous les yeux du lecteur, qui, de cette façon, sera à même de se former plus facilement une opinion [1].

Dans mon édition du poème de Guernes j'ai montré que la *Vita s. Thomæ* de Guillaume de Cantorbéry a été composée entre le 1^er juin 1172 et l'automne de 1174 (probablement en 1173 ou au printemps de 1174), que celle de l'Anonyme de Lambeth date de la seconde moitié de 1172 ou du printemps de 1173, et que la biographie de Jean de Salisbury est antérieure à 1176. On voit que de ces dates il n'y a rien à conclure quant à la filiation des trois ouvrages dont il s'agit.

Il y a longtemps qu'on a remarqué entre ces trois biographies certaines ressemblances, touchant aussi bien la forme que le

1. Dans un mémoire inséré dans les *Mélanges offerts à M. J. Vising, le 20 avril 1925*, je crois avoir démontré l'inanité des objections faites par M^lle Wilson contre la théorie que j'avais émise sur la date de la *Vie* de Guernes et ses rapports avec les textes latins qui s'en rapprochent le plus, c'est-à-dire Édouard Grim, Guillaume de Cantorbéry et Roger de Pontigny.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

contenu. Naturellement on est d'abord porté à croire que c'est Jean qui a été le modèle des deux autres. On s'explique mal, ainsi que dit M. Halphen [1], qu'un écrivain de valeur, comme l'était Jean de Salisbury, qu'un des plus intimes compagnons du saint ait compris sa tâche à la manière d'un vulgaire compilateur. Ce qui semble confirmer cette première impression, c'est que, Jean s'étant contenté, pour raconter le meurtre de Becket, d'insérer dans sa biographie le texte d'une lettre qu'il avait écrite à l'évêque de Poitiers, probablement dès 1171, en tout cas avant le 21 mai 1172 [2], on trouve même dans cette partie du récit, des détails qui se rencontrent également, avec des variantes peu importantes, dans Guillaume ou l'Anonyme, voire dans tous les deux.

Avant de discuter ces faits, citons d'abord un certain nombre des passages de Jean qu'on retrouve, plus ou moins inaltérés, ailleurs.

Jean de Sal., p. 305, l. 5-13.

Licet enim ei mundus in omnibus lenociniis suis adulari et applaudere videretur, nec conditionis nec oneris sui immemor erat, qui quotidie hinc pro domini sui regis salute et honore, inde pro necessitate ecclesiæ et provincialium, tam contra regem ipsum quam contra inimicos ejus contendere cogebatur et variis artibus varios eludere dolos. Sed hoc præcipue perurgebat, quod indesinenter oportebat eum pugnare ad bestias curiæ....

Guill. de Cant., p. 5, l. 18-24.

In omnibus tamen lenociniis mundi blandientis et prosperitatis arridentis applausu, memor conditionis suæ et oneris sibi impositi, contra bestias curiæ pugnavit, portans necessitates ecclesiæ et quatenus regia severitas et reverentia permisit, contra regem contendens, tanquam quodam futurorum præsagio sub pacis tempore dimicabat in acie.

Jean de Sal., p. 305, l. 22-28.

In multis enim expertus magnanimitatem ipsius et fidem, tanto quoque fastigio bene sufficientem [*rex*] credidit, et ad suas utilitates facile inclinandum et ad nutum ipsius in negotiis ecclesiasticis et sæcularibus uni-

Anon. de Lamb., p. 84, l. 21-26.

In multis enim expertus magnanimitatem ejus et fidem, tanto quidem fastigio bene sufficientem [*rex*] credidit, sed et ad suas utilitates facile semper inclinandum et, si dies suos mors immatura præcideret, hæredibus suis

1. *Revue historique*, CII, 38.
2. *Revue historique*, CII, 39.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

versa gesturum : si vero dies suos mors immatura præcideret, hæredibus suis tutorem fidelissimum providebat.

futurum fidum tutorem præcipue cogitavit.

Jean de Sal., p. 305, l. 28-31.

Vir autem experientissimus, et bene solitus plusquam facile dici posset futura metiri, tantæ curæ periculum satis acute ponderavit [1],

Guill. de Cant., p. 7, l. 4-5.

Vir autem experientissimus et solitus futura metiri tantæ curæ sarcinam satis acute ponderavit [1].

Jean de Sal., p. 305, l. 31-32.

utpote qui longo usu didicerat quid sedes illa haberet oneris, quid honoris.

Anon. de Lamb., p. 86, l. 1-3.

Haud dubium enim quin noverit celsitudinis illius pariter honorem et onus [2].

Jean de Sal., p. 305, l. 32-p. 306, l. 2.

Noverat etiam mores regis et officialium ejus improbitatem et pertinaciam et in curia illa quam efficax esset malitia delatorum. Ex quibus veracissime colligebat quod, si oblatum subiret officium, Dei gratiam amissurus esset aut regis.

Guill. de Cant., p. 7, l. 5, 7-9, 14-15.

Cogitabat enim [3]... regis iram pertinacem, mores varios regum succedentium et quicquid exosis libuisset inferre, delatorum calumnias... Namque si oblatum subiret officium... [4]

Anon. de Lamb., p. 86, l. 11-15.

... demum aut regem dilectum dominum suum amissurus esset aut Deum. Nec enim mereretur cum Deo

Jean de Sal., p. 306, l. 2-4.

Non enim Deo adhærere poterat

1. Dans l'Anon., p. 85, l. 2 du bas-p. 86, l. 1, se trouve une phrase qui se rapproche de très près de celle qu'on vient de lire : « Ut autem veritas non negetur, tanquam multorum peritus et solitus bene futura metiri, tantæ curæ periculum satis prævidit et ponderavit ».

2. Cf. Guill., p. 7, l. 5-7 : « Cogitabat enim onera pastoralis officii, regimen animarum, laborem, sollicitudinem, negligentiæ pœnam. » On voit que cela ressemble moins au texte de Jean et ne contient pas l'antithèse que celui-ci et l'Anonyme ont en commun.

3. Cf. la note précédente.

4. Voici la fin de la phrase de Guill. : « sciebat quia regem vel regum omnium Dominum cogeretur offendere (præsertim cum nemo possit duobus dominis servire, quorum præcepta discordant). » C'est la même pensée que celle exprimée par les deux autres biographes, mais pour la forme Guill. est moins près de Jean que ne l'est l'Anonyme.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

regiis motibus obsequens, aut regem non habere inimicum, ei sanctorum præferens leges.

regnare, regis motibus obsequens, aut posset cum rege gaudere, sanctorum Dei leges præponens.

Jean de Sal., p. 306, l. 5-10.

Itaque aliquandiu regi et aliis eum promovere volentibus reluctatus est: sed electio divina tantum prævaluit, ut suadente et inducente et instanter urgente venerabili viro Henrico Pisano, presbytero cardinali et apostolicæ sedis legato, desiderio regis acquiesceret et consiliis amicorum.

Guill. de Cant., p. 8, l. 15-22, 25-26.

Itaque ei aliisque eum promovere volentibus aliquamdiu reluctatus est. Cæterum providens Dominus domui suæ,... viri venerabilis Henrici Pisani, presbyteri cardinalis, apostolicæ sedis legati, spiritum excitavit, qui eum hortaretur et induceret ad regimen suscipiendum:.. voluntati regis et consiliis amicorum adquievit [1].

Jean de Sal., p. 307, l. 1-3.

Manus suas excutiebat ab omni munere, et a domo sua sordes avaritiæ prorsus eliminabat.

Guill. de Cant., p. 12, l. 3-5.

Quid quod in cognitione causarum non modo manus excutiebat ab omni munere et a domo sua sordes corruptionis eliminabat... ?

Jean de Sal., p. 307, l. 3-29.

Erat quoque providus in consiliis et in ventilatione causarum diligens et modestus auditor, in interrogationibus subtilis, in responsionibus promptus, justus in judiciis et, personarum prorsus acceptione diducta, juris per omnia rectissimus exsecutor. Sub honestate vestium Christi militem, ne merita vana gloria minueret, studiosius occultabat, ut juxta sapientis edictum frons ejus conveniret populo, cum intus essent fere omnia dissimilia. Nec in palatium ad mensam ingre-

Anon. de Lamb., p. 88, l. 3 du bas et suiv.

... in propriorum ordinatione providus, in causarum decisione promptus et justus, post avaritiam non declinans et post munera non abiens, pius oppressorum consolator et velox injuriantium ultor... [*P. 89, l. 19-23*] Cæteris enim exterius se sicut in habitu sic et in victu conformans, et inter eos jocundus et hilaris, intus tamen dissidere curabat, juxta illud viri sapientis : « Frons populo nostra conveniat, intus autem omnia dissimilia sint. » [*P. 89, l. 11-13*] De-

1. L'Anon. parle également (p. 86) de la résistance de Becket et de l'intervention du cardinal Henri de Pise, mais dans des termes qui diffèrent sensiblement de ceux dont se servent Jean et Guillaume.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

diebatur nisi pauperibus præinductis, et ad hoc ditius et refectius nobilitari mensam voluit, ut ex reliquiis plenius et gratius consolaretur egenos. Ostiatim mendicantium nullus ab ejus januis vacuus rediit. Lares ægrorum et debilium per suos diligentius scrutabatur, et beneficiis visitabat, quamplurimos eorum quotidiano victu vestituque sustentans. Cum enim piæ memoriæ Theobaldus decessor ipsius statutas decessorum suorum eleemosynas duplicare consueverit, hic religiosa æmulatione etiam duplum ejus censuit duplicandum. Ad hujus pii operis observantiam omnium quæ ex quocunque titulo percipiebat decimas consecravit. In secretiori cellula tredecim pauperum pedes curvatis genibus quotidie abluebat in memoriam Christi, singulis eorum post plenam refectionem victualium quatuor argenteos largiens. Quod si forte aliquando, raro tamen, in propria persona gerere prohibebatur, hoc diligentissime per vicarium faciebat impleri.

mum ad mensam grandis nobilisque curiæ cœtu vallatus et præinductis viginti sex pauperibus accedebat. [*P. 89, l. 5 du bas-p. 90, l. 9*] Ad hoc etiam ditiorem et refertiorem mensam habere sategit, ut ex reliquiis plenius pauperibus subveniret. Magna siquidem ei cura pauperum erat, et præter hoc quod ostiatim mendicantium nullus ab ejus januis vacuus rediit, ipse lares ægrorum et debilium pauperum diligentius per suos scrutabatur et eleemosynis visitabat, quamplurimos etiam quotidiano victu vestituque sustentans [1]. Cum vero decessor suus statutas decessorum suorum eleemosynas duplicare consueverit, hic eum in religiosa superaddendi liberalitate secutus, ejusdem etiam duplum duplicandum censuit, in hujus pii operis observantia permanens, et ad id etiam omnium quæ possidebat decimas conferens. [*P. 89, l. 4-11*] Quotidie quoque, quando secretius poterat, in secretiori cellula lavandis tresdecim pauperum pedibus genua curvare consuevit, ad exemplum famosissimæ peccatricis, in Christi memoriam lacrymis eos rigans et capillis tergens, humiliterque deosculans ; singulis etiam quatuor donans argenteos. Quod pietatis opus per vicarium expleri curabat, si forte sibimet explendi comoditas deerat.

1. Guill. de Cant., qui pour le reste de ce chapitre diffère complètement, concorde ici presque mot à mot avec les deux autres ; cf. p. 11, l. 5-1 du bas : « Itaque lares ægrorum et debilium per suos scrutabatur et beneficiis visitabat, quamplurimos eorum victu vestituque sustentabat (quotidie tredecim pauperum per se vel per alium religiosum pedes secretius abluens, plena refectione et quatuor argenteorum largitione singulos exhilarabat). » Pour les lignes mises entre parenthèses cf. un peu plus loin.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Jean de Sal., p. 308, l. 7-16.

In cibis et potibus temperantiæ medium tenuit, ne prorsus abstinens argueretur superstitionis, aut immodice sumens crapula gravaretur. Notam enim criminosi et hypocritæ fere pariter vitans, id optimum jejunii genus arbitratus est, sobrietatis tenere mensuram.

Et quidem in veste pretiosa spiritu pauper, in facie læta corde contritus, in mensa lauta penuriam eligens, nonnunquam ventre magis vacuus quam refectus, sæpius magis refocillatus quam plenus ; semper enim sobrius, permanens [1]....

Anon. de Lamb., p. 89, l. 15 et suiv.

Inter ipsas vero ciborum potuumque delicias hoc ille semper temperantiæ medium tenuit, ut nec prorsus eis abstineret, ne superstitiosus notaretur, nec immodice sumeret, ne crapula gravaretur. [*P. 89, l. 27-30*] Cavens enim inusitatum et superstitiosum jejunium, ut et vitaret nomen hypocritæ, optimum id jejunii genus arbitratus est sobrietatis tenere mensuram [*P. 89, l. 23-27*]. Et quidem in veste pretiosa spiritu pauper, in facie læta corde contritus, in mensa lauta penuriam eligens, nonnunquam ventre magis vacuus quam refectus, et sæpius magis refocillatus quam plenus, semper autem sobrius, permanebat.

Jean de Sal., p. 313,
l. 4 du bas-p. 314, l. 13.

Sed cum se in hac petitione redeuntibus nunciis didicisset fuisse repulsum, ecclesiam et omnia bona archiepiscopi et suorum præcepit confiscari ; et, quod in nullius historiæ serie legitur, totam cognationem ejus et omnes qui eum familiaritate aut quovis titulo contingebant, proscriptos addidit exsilio sine delectu dignitatis aut ordinis, conditionis aut fortunæ, ætatis aut sexus. Nam et mulieres in puerperio decumbentes et parvuli vagientes in cunis in exsilium acti sunt. Processit ulterius furor immanis et piis auribus horrenda crudelitas. Cum enim catholica etiam pro hæreticis et schismaticis et perfidis Judæis oret ecclesia, prohibitum

Guill. de Cant., p. 46,
l. 3 du bas-p. 47, l. 9.

Rex autem cum redeuntibus nunciis se in suis petitionibus repulsum didicisset, res omnes archiepiscopi suorumque confiscari præcepit ; totamque cognationem et omnes qui eum familiaritate vel quovis titulo contingebant, proscriptos addidit exilio.

Non infanti vagienti, non decrepito seni, non in puerperio decubanti mulieri parcere decrevit. Processit ulterius furor immanis et piis auribus horrenda crudelitas. Nam compulsi sunt adulti jurare quod contristandi causa suum archiepiscopum expeterent. Prohibitumque est ne pro eo

1. Dans Guill. de Cant., il n'y a rien qui corresponde à tout ce passage.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

est ne quis eum vel orationum suffragiis adjuvaret. Ministri quoque publicæ potestatis omnes adultos jurare cogebant quod Pontiniacum contristandi archiepiscopi causa peterent [1].

oraret ecclesia, quod pro schismaticis et hæreticis facere consuevit, nitentibus ministris publicæ potestatis...

L'espace me manque pour continuer cette confrontation. Le lecteur qui voudrait la poursuivre, n'a qu'à comparer les passages suivants : d'un côté, Jean, p. 303, l. 26-7, et Guillaume, p. 4, l. 10-12; Jean, p. 304, l. 15-17, 21-6, et Guill., p. 4, dernière l.-p. 5, l. 6; Jean, p. 311, dernière l.-p. 312, l. 4, et Guill., p. 24, l. 6-11 ; Jean, p. 314, l. 4 du bas-p. 315, l. 7, et Guill., p. 76, l. 14-21; de l'autre côté, Jean, p. 308, l. 25-9, et l'Anonyme, p. 90, l. 27-30; Jean, p. 308, l. 29-p. 309, l. 3, et l'Anon., p. 90, l. 9-18 ; Jean, p. 309, l. 3-6, et l'Anon., p. 90, l. 24-7 ; Jean, p. 309, l. 21-3, et l'Anon., p. 91, l. 1-3 ; Jean, p. 309, l. 28-31, et l'Anon., p. 91, l. 8-9 ; Jean, p. 309-310, chap. 13. et l'Anon., p. 91, l. 4 du bas-p. 92, l. 21 ; Jean, p. 311, l. 17-29, et l'Anon., p. 103, l. 3-19.

Des deux séries de citations mises en regard ci-dessus, il me paraît impossible de ne pas tirer les deux conclusions que voici. 1° Les nombreuses ressemblances textuelles qu'on y constate, ne sauraient provenir que d'emprunts directs. 2° Étant donné que, à une ou deux exceptions près dont il sera question tout à l'heure, jamais un passage de Jean ne se retrouve chez les deux autres biographes à la fois [2], il est inadmissible que ceux-ci aient puisé chez celui-là ; forcément c'est Jean qui a exploité Guillaume et l'Anonyme, dont il imite tantôt l'un, tantôt l'autre, en empruntant quelquefois, dans une seule et même phrase, la proposition principale à Guillaume, la proposition secondaire à l'Anonyme, ou vice-versa [3]. Les rares cas où Jean concorde textuellement avec Guillaume et l'Anonyme en même temps, s'expliquent par le parallélisme que, dans mon édition de Guernes de Pont-Sainte-

1. L'Anon. de Lamb., en relatant (p. 108, chap. 21) les mesures prises par le roi contre les membres de la famille de Becket, n'offre pas une seule ressemblance textuelle avec les deux autres biographes.

2. Pour la fin de la biographie de Jean, où il n'en est pas de même, cf. un peu plus bas.

3. Cf. Jean, p. 305, l. 28-32 ; p. 306, l. 1-2.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Maxence [1], j'ai constaté entre ces deux auteurs, parallélisme qui porte non seulement sur les grands traits de leurs ouvrages, mais aussi sur les détails. Ces cas sont à ajouter à ceux que j'ai allégués à l'endroit cité et qui, eux, n'ont pas d'équivalent chez Jean de Salisbury. J'ai cru autrefois pouvoir expliquer ceux-ci sans admettre l'idée d'emprunts directs, en supposant que les auteurs avaient communiqué ensemble, pendant qu'ils étaient tous deux à l'œuvre, et en faisant remarquer que les points sur lesquels j'avais relevé entre eux des coïncidences frappantes, avaient trait à des idées que les fidèles de Becket avaient eu occasion d'émettre et de discuter oralement bien souvent [2]. Les ressemblances signalées ci-dessus, notamment p. 482, n. 1, et p. 484, n. 1, m'avaient échappé alors. Il me semble aujourd'hui bien difficile de ne pas admettre que l'un des deux a lu l'ouvrage de l'autre. Dans ce cas, c'est probablement Guillaume qui a utilisé l'Anonyme.

Quant aux ressemblances qu'on trouve entre le récit du meurtre que Jean avait donné dans sa lettre à l'évêque de Poitiers et qu'il a reproduit, presque sans y changer un mot, à la fin de sa biographie, et les parties correspondantes des œuvres de Guillaume et de l'Anonyme, elles se comprennent en réalité très facilement. D'abord, aussi bien Guillaume et l'Anonyme que Jean de Salisbury avaient assisté en personne au drame sanglant et avaient pu entendre eux-mêmes les répliques échangées entre l'archevêque et ses meurtriers. Ensuite, — comme je l'ai dit, *o. c.*, p. XLIX, — il me paraît indubitable qu'au sujet des derniers instants de Becket une tradition solide s'est de bonne heure formée parmi les clercs du défunt et les moines de Christ Church, qui ont dû raconter, par centaines et milliers de fois, ces événements aux innombrables pèlerins qui ne tardèrent pas à affluer à Cantorbéry. Ajoutez-y que Jean, ayant gardé une copie de la lettre en question, a pu la montrer tant à Guillaume qu'à l'Anonyme, à Édouard Grim et à beaucoup d'autres.

1. P. LII, n. 3.
2. Ce doit être surtout de ce passage, ainsi que de celui auquel je renvoie dans l'alinéa suivant, que Mlle Wilson a tiré sa théorie de « la création collective » des biographies de Thomas Becket, théorie qui contient une part de vérité mais qui devient fausse quand on la pousse aussi loin que le fait Mlle Wilson.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

En ce qui concerne un certain passage où Jean semble au premier abord avoir commis une erreur au sujet d'un fait historique présenté correctement par les deux autres biographes, erreur qui pourtant n'est qu'apparente et résulte surtout de la grande brièveté du récit de Jean [1], je dois me borner à renvoyer à ma *Vie de saint Thomas le Martyr*, p. XLVII s. C'est aussi cette brièveté qui excuse, jusqu'à un certain point du moins, le sans-gêne avec lequel Jean, en retraçant l'histoire de son défunt ami et protecteur, s'est facilité la tâche à l'aide de larges emprunts faits à d'autres biographes de Becket. Comme il le dit dans son prologue, il ne se propose pas d'écrire une biographie complète, mais seulement une succincte « summa conversationis » du saint, afin que « merita [ejus] clarius elucescant ». Et il renvoie celui qui voudrait en savoir plus long, aux lettres de Becket et aux « scripta aliorum, fide plena et digna relatu ». D'où l'on voit que Jean de Salisbury reconnaît expressément avoir eu des devanciers, en laissant toutefois au lecteur le soin de découvrir quels ils sont et ce qu'il leur a emprunté.

Lund, 1925.

1. Dans l'édition de Robertson (*Materials for the history of Thomas Becket*), la biographie de Jean ne compte que vingt-deux pages (301-322), — dont près d'un tiers est occupé par la lettre susmentionnée, — tandis que celle de l'Anonyme en remplit soixante-cinq et celle de Guillaume, quoique incomplète, cent trente-six.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

LAT. *PŬELLICELLA > FR. *PUCELLE*

par **Axel WALLENSKÖLD**.

Sous le n° 6819, le *Dictionnaire étymologique roman* de Meyer-Lübke enregistre le mot hypothétique *pŭllicella, d'où seraient venus régulièrement l'a. mil. *polçella*, *ponçella*, le surselv. *puršela* et le valenc. *poncella*, tandis que, pour expliquer la voyelle irrégulière de la syllabe initiale des mots fr. *pucelle* (d'où a. it. *pulcella*), prov. *piuzela* (d'où a. port. *pucella*) et a. cat. *puncella* (d'où a. esp. *puncella*), M. Meyer-Lübke a recours à l'hypothèse d'une contamination de *pŭllicella avec pūtus ou *pūttus (a. it. *putto*, fr. *putain*, etc.).

En effet, au moins les formes française (*pucelle*) et provençale (*piuzela*) semblent exiger un étymon avec *ū*. Quant à la forme de l'ancien catalan (*puncella*), son *u* pourrait correspondre à un *ŭ* latin, puisque, au dire de M. Meyer-Lübke lui-même[1], l'*o* protonique du latin vulgaire est rendu en catalan aussi bien qu'en provençal par *u* (prov.-catal. *murir*, mais esp. *morir*, < *morire).

La contamination admise par M. Meyer-Lübke entre pŭllicella, diminutif possible de pŭlla, et pūtus (*pūttus) est, en principe, fort acceptable, puisque le sens de pūtus « enfant » concorde très bien avec celui de pŭlla « jeune fille » (a. fr. *polle*, esp. *polla*). Moins admissible est une contamination avec pūrus[2], l'idée de « pureté », de « virginité » ne paraissant pas

1. Voir W. Meyer-Lübke, *Das Katalanische, seine Stellung zum Spanischen und Provenzalischen sprachwissenschaftlich und historisch dargestellt* (Heidelberg, 1925), p. 21.

2. Voir L. Jordan, *Afrz. Elementarbuch* (Bielefeld-Leipzig, 1923), p. x (addition à la p. 171). M. Jordan (*Zs. f. rom. Phil.*, t. XLIII, p. 709) ne tient cependant plus à l'hypothèse de cette contamination.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

avoir nécessairement, en ancien français, fait partie intégrante du mot *pulcele* « jeune fille »[1]. Enfin, la contamination amusante (hypocoristique) avec pūlex, lancée en 1892 par W. Foerster[2] et acceptée dubitativement entre autres par G. Paris[3], a plutôt l'air d'une plaisanterie d'après coup.

Quant aux formes préromanes à *u* long (*ū*) qu'on a conjecturées pour expliquer les formes française et provençale, elles doivent être écartées *a priori*, puisqu'il faut bien admettre une étymologie commune comme base de *toutes* les formes romanes existantes et qu'il n'est guère possible de penser à une action contaminatrice d'un mot latin à *u* bref (p. ex. pŭlla) sur les différentes formes romanes dont la voyelle en question est un *o*. On peut, par conséquent, passer sous silence des formes latines (préromanes) hypothétiques comme *pūellicella[4], *pūllicella[5] et *pūricella[6].

Il est donc évident : 1° que c'est seulement une forme latine avec *ŭ* qui peut être donnée comme source des formes romanes, et 2° qu'il est *possible* d'expliquer les formes française et provençale par l'effet d'une contamination quelconque survenue en Gaule. Mais l'hypothèse d'une telle contamination est-elle absolument nécessaire ? Je ne le crois pas. Et voici pourquoi[7].

Il y a un mot, *pŭellicella, diminutif acceptable de pŭella, pŭellula, qui semble remplir les conditions voulues pour donner des formes romanes régulières avec *o*, excepté en ce qui con-

1. Dans la *Cantilène de sainte Eulalie*, la jeune fille est appelée tantôt *pulcella* (v. 1), tantôt *polle* (v. 10), tantôt *domnizelle* (v. 23).

2. *Zs. f. rom. Phil.*, t. XVI, p. 255.

3. Voir ses *Extraits de la Chanson de Roland*, au Glossaire.

4. Voir G. Gröber dans *Arch. f. lat. Lex.*, t. IV (1887), p. 450 et suiv. (« Nur in Gallien ») ; A. Horning dans *Zs. f. rom. Phil.*, t. XXV (1901), p. 343 et suiv. ; C. H. Grandgent, *An Outline of the Phonology and Morphology of Old Provençal* (Boston, 1905), p. 26 (§ 42, 1).

5. Voir K. Voretzsch, *Afrz. Lesebuch* (Halle, 1921), Gloss. s. v. *pulcele* ; E. Lerch, *Einführung in das Afrz.* (Leipzig-Berlin, 1921), p. 14 (diminutif de *pūllus, dérivé de pŭer).

6. Voir L. Jordan dans *Zs. f. rom. Phil.*, t. XLIII, p. 708 et suiv. (*puricellus* attesté). Le surselv. *puršela* aurait, selon M. Jordan, conservé l'*r* primitif.

7. J'ai déjà auparavant exposé sommairement ma théorie dans deux comptes rendus, *Neuph. Mitteil.* (Helsingfors), années 1913, p. 191, et 1921, p. 67.

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

cerne le français (je laisse, pour le moment, de côté le provençal). Si l'on jette un coup d'œil sur les formes romanes qui dérivent des formes latines du verbe *essere dont le radical est fŭ- (p. ex. fŭĭt, fŭĕrat, fŭĭsset, fŭĕrit), on peut constater que dans toutes les langues romanes, à l'exception du français [1], on rencontre plus ou moins régulièrement le radical *fo-* toutes les fois que le latin avait les combinaisons de voyelles ŭĭ ou ŭĕ. Ainsi, on trouve en espagnol *fosti*, *fo*, *fomos*, *fostes*, *foron*, *fora*, *fosse*, etc. [2], en italien *fosti*, *foste*, *fossi* et même *foro* (*fŭĕrunt) [3], en rhétoroman *fo*, *fos*, *fossen*, etc. [4]. Certes, à côté de ces formes avec *o* il y a presque toujours des formes avec *u*, mais celles-ci peuvent s'expliquer comme dues à des conditions phonétiques spéciales (position protonique, inflexion, etc.), ou bien à l'influence analogique de la 1[re] pers. du parfait, où le latin -ŭī a donné régulièrement, par inflexion, la diphtongue romane *-ui* (fŭī > a. esp. *fui*, it. *fui*). Par contre, en français il n'y a pas de formes primitives avec *o*, les combinaisons de voyelles latines ŭĭ et uĕ ayant été, dès l'époque prélittéraire, contractées en un *u* long (fr. *ü*), de sorte que *fu* (fŭĭt), *furent* (*fŭĕrunt), *fust* (fŭĭsset), *furet* Eul. 18 (fŭĕrat), etc. semblent bien représenter le développement normal des formes latines correspondantes [5]. S'il en est ainsi, rien ne nous empêche de voir dans *pulcele* la continuation parfaitement normale de *pŭellicella [6].

Reste l'explication du prov. *piuzela*. Comme, pour le développement de *ŭĭ* et *ŭĕ*, l'a. prov. ne va pas avec le français, mais a-

1. Et naturellement du roumain, où l'*ŭ* latin est resté *u*.

2. Voir R. Menéndez Pidal, *Manual elemental de gramática histórica española*, 2e éd. (Madrid, 1905), p. 225 (§ 120).

3. Voir, sur cette dernière forme, W. Meyer-Lübke, *Ital. Gramm.* (Leipzig, 1890), p. 247 (§ 450).

4. Voir Th. Gartner, *Raetorom. Gramm.* (Heibronn, 1883), pp. 151 et 155.

5. La combinaison de voyelles ŭī donne aussi en français, par inflexion, une diphtongue *ŭi* (*ui*) : fŭī > a. fr. *fui*; cf. *dŭi > a. fr. *dui* (la forme *doi* est due à l'influence analogique de *dous* < dŭos).

6. La forme latine *pulicella*, signalée par Diez (*Et. Wb.*[4], p. 258, s. v. *pulcella*) comme se trouvant dans un capitulaire de Clovis des années 500-511 (Pertz, *Mon. Germ. Hist.*, t. IV, 1837, p. 5, l. 25), peut tout aussi bien représenter la forme bas-latine contractée **pŭllicella* (au lieu de **pŭellicella*) que la forme **pūllicella*, agréée par Diez.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

vec les autres langues romanes (voir *fo*, *fom*, *fotz*, *foron*, *fora*, *fos*, etc.) [1], il est clair que *pŭellicella ne rend pas compte du prov. *piuzela*. Je regarde donc ce mot, qui en ancien provençal apparaît aussi sous la forme *pulcella*, comme un emprunt fait au français [2].

Helsingfors, 1925.

1. Voir, sur toutes ces formes avec *o*, Grandgent, *ouvr. cité*, §§ 182(2), 187 et 192.

2. La forme *piuzela*, qui se continue dans le prov. mod. *pieucello*, vient, par dissimilation, de **pŭucela*. La supposition de M. Grandgent (*ouvr. cité*, p. 26), selon laquelle pius aurait pu exercer une influence analogique sur *pulcella*, me semble inutile et peu probable.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

NOTES D'ÉTYMOLOGIE FRANÇAISE

par Walther von WARTBURG.

Boulanger.

Diez avait vu dans *boulanger* un dérivé d'un subst. *boule*, qui aurait signifié « miche de pain ronde ». Wedgwood, dans la *Romania*, VIII, 436, ayant rencontré un subst. *bolenge* « blutoir », croyait y avoir trouvé l'origine de notre mot. Il est suivi par M. Marchot dans un long article, *Romania*, XLVII, 211. Ce qui parle contre cette manière d'envisager la chose, c'est le fait que *bolenge* est exclusivement anglo-normand, tandis que *boulanger* est né en Picardie. En outre ni Wedgwood ni M. Marchot ne tiennent compte de l'ancien picard *boulenc*, mot qu'il est impossible de passer sous silence quand on veut parler de *boulanger*.

M. Gamillscheg a donc raison de reprendre l'explication de Diez (*Zeitschrift f. rom. Phil.* XL, 141). Mais à son tour il fait fausse route dans l'interprétation de *boulenc*, et cette erreur l'empêche de voir clair dans la question des relations entre *boule*, *boulenç* et *boulanger*. Il croit que *boulenc* signifie « pain » ; mais le passage contenant ce mot est *loi de boulens*, *coustume de boulens*. Il ne signifie point « loi des pains » ou, comme le prétend M. Gamillscheg pour les besoins de sa thèse « loi réglant la vente du pain ». Dans les expressions *loi de..*, *coustume de...*, le mot déterminant n'est jamais le nom d'un produit, mais toujours celui du métier. *Boulenc* veut sans doute dire « boulanger », comme l'avait déjà vu le vénérable Du Cange (sub *bolendegarii*). *Boulenc* est dérivé de *boule* à l'aide du suffixe *-enc*, si fréquent pour former des *nomina agentis* ; comp. **tisserenc* > *tisserand*, afr. *gardenc* « gardien », etc. *Boulenc* est donc d'abord celui qui fabrique la **boule*, une certaine espèce de pain ; il est attesté à Amiens, au XII^e^ siècle. Un siècle plus tard nous rencontrons *boulanger* en picard, en wallon, en lorrain et en champenois. Or, comment

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

boulanger est-il sorti de *boulenc*, les deux mots ayant le même sens ? La solution de l'énigme nous apparaîtra si nous nous rappelons l'excellent § 34 du second volume de la grammaire française de M. Meyer-Lübke, où on voit l'afr. *tenebre* devenant *tenebrour* parce qu'on sent le besoin de le ranger parmi les noms abstraits (*chalour*, *tristour*, *folour*, etc), l'afr. *laman* (<flam. *lotman*) devenant *lamaneur* parce qu'on l'assimile aux noms d'agent comme *pêcheur*. Même chose est arrivée à *boulenc*. Le suffixe *-ier*, extrêmement fréquent pour former des noms de métiers, y a été ajouté ; de là est né l'afr. *bolengier*, fr. mod. *boulanger*. Des mots comme *fournier*, *talemelier* ont peut-être servi directement de modèle.

Il nous reste à trouver l'origine de *boulenc*. Voyant qu'il est picard nous dirigerons nos recherches du côté du flamand. En effet le moyen néerl. connaît un subst. *bolle* « miche de pain ronde ». C'est certainement de lui que dérive *boulenc*, qui correspondrait ainsi exactement au flam. *bollenbakker*.

La question de l'origine du m. néerl. *bolle* sort du cadre de nos recherches. Tout de même je ne puis m'empêcher d'en dire deux mots. M. Marcot veut le rattacher au lt. *pollis* « fleur de farine ». Mais justement le néerl. ne connaît pas de représentant de *pollis* dans ce sens. Diez et M. Gamillscheg croient que *bolle* est emprunté du lt. *bulla*. M. G. remarque que le fr. *boule* et quelques-uns de ses dérivés désignent de petits pains ou des espèces de gâteaux. Mais ces sens sont tout à fait modernes. Puisqu'il en manque d'anciens exemples et qu'en revanche le mot *bolle* « pain blanc, petit pain » est très répandu dans les parlers germaniques (néerl., frison, bas-all., danois, suédois), on serait plutôt enclin à y voir un mot germanique. Ceci ne serait pas impossible : l'anc. h.-all. *bolla* « vase qui a la forme d'une boule », l'anglo-saxon *bolla* étant regardés comme des mots d'origine germanique par MM. Falk-Torp (*Vergl. Wörterbuch*, p. 267) et par M. Kluge. Le sens de « petit pain rond », propre au m. néerl. *bolle* en dérive tout au moins aussi facilement que du lt. *bulla*.

Braquer.

Le sens primitif de *braquer* n'est pas celui que donnent Littré, Larousse, et le *Dict. général*. Le dict. de Thierry, de 1564, ne laisse pas de doute là-dessus. Il définit ce verbe par « tourner »,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

définition que Richelet donne encore en 1680, dans l'article que voici : BRAQUER *v. a. tourner* [*braquer un chariot, un carrosse*]. Richelet ne connaît pas d'autre sens à ce verbe, quoique dès la fin du XVIe siècle il ait été appliqué specialement au maniement de l'artillerie (p. ex. dans Montaigne) ce que Hulsius enregistre en 1596. Le sens général de « tourner (une voiture, etc.) » se trouve encore dans le Trévoux de 1771 ; il a été passé sous silence par les grands dictionnaires du XIXe siècle ; mais il survit encore dans plusieurs dialectes. Le plus ancien passage de *braquer* « tourner » se trouve dans le prologue du Tiers Livre de Rabelais, qui date de 1546. L'auteur y raconte que Diogène *bracquoit* son tonneau. Il est donc hors de doute que l'étymologie par l'it. *brac(c)are* « charger (le canon) » proposée par M. Barbier, *Rev. de dial. rom.*, IV, 71 est impossible.

Comme synonyme de *braquer* Cotgrave enregistre *brater*. Il saute aux yeux qu'on ne peut chercher l'étymologie de l'un sans tenir compte de l'autre. La deuxième forme n'est attestée qu'en 1611 ; mais la différence d'âge d'avec le premier passage de *braquer* est si petite qu'on n'osera pas en conclure que la forme primitive est *braquer*. Obligé de laisser pour le moment cette question en suspens, nous orientons nos recherches du côté des dialectes. Aussitôt nous constatons que *bràter* y très répandu ; je me borne à citer quelques formes caractéristiques : Vendôme *brâter* « détourner une voiture », Petit-Noir *brâtė* « tourner de côté les timons d'une voiture pour lui faire changer de direction », centr. *brâter* « remuer, ajuster à force de bras ». En cherchant dans les dialectes franco-provençaux nous trouvons des formes avec un *e* au lieu de *a* : neuch. *brę̄ta* « faire tourner l'avant-train d'un char » ; Vaud *brita*, etc. Ce changement de voyelle trahit la présence d'un ancien élément palatal, ce qui est confirmé par le bress. *brakhta* (à prononcer *braxta*) « tourner ». Cela montre en outre que le verbe doit être ancien quoiqu'il ne soit attesté que tard. Nous sommes donc en présence d'un type *bra* + palat. + *-itare*.

Ceci constaté, il n'est plus difficile de trouver l'étymologie de *brater*. C'est *BRACHITARE, dérivé de BRACHIUM sur le modèle de verbes tels que *MOVITARE. En effet c'est par de très forts mouvements des bras qu'on change la direction d'une voiture.

Brater doit donc être la forme primitive du verbe ; *braquer* n'en est qu'une altération postérieure. Comment *braquer* est-il sorti de

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

brater ? Je pense que l'explication est à chercher dans la même direction que celle du neuch. *buta* à côté du valaisan *buka*. Voir là-dessus mon dict. étym. du français, I, 284 b.

Brosse.

L'étymologie de *brosse* est des plus contestées. L'article **burstia* du dict. de M. Meyer-Lübke fait table rase de toutes les hypothèses qu'on a avancées jusqu'à ce jour.

Il importe évidemment de savoir en quoi étaient les plus anciennes brosses. D'après le *Glossaire Archéologique* de Gay elles étaient faites en bruyère ou en chiendent au moyen âge, et ce n'est qu'à partir du XVI^e^ siècle qu'on les fabriquait en crin. Elles étaient composées de branches, de rejetons d'arbres ou d'arbustes. Cette constatation s'accorde parfaitement avec l'autre sens de *brosse*, vieilli aujourd'hui dans la langue littéraire, mais aussi fréquent encore dans les dialectes qu'il l'était en vieux français : je parle du sens de « broussaille ».

Après avoir établi ainsi le sens primitif, il importe d'insister encore sur la forme que le mot avait en afr. A côté de *brosse* on trouve très fréquemment *broisse*, *brouisse*, *broice*. Il est évident que *brosse* peut bien sortir de *broisse*, surtout si l'on pense à l'influence que devaient exercer les nombreux dérivés comme *broussaille*, afr. *broussis*, etc. Mais l'inverse n'est guère possible. Notre point de départ doit donc être l'afr. *broice*, « rejetons, broussaille ».

Cette constatation nous indique que l'étymon devait se terminer en *-scia* ou *-stia*, ce qui s'accorde parfaitement avec l'esp. *broza* « déchets d'écorce ; branches coupées ». Or le latin connaissait un subst. BRUSCUM ; il désignait les excroissances tubéreuses, raboteuses qui se forment sur le tronc de certains arbres, surtout du platane et de l'érable. Depuis le magistral article de M. Thomas sur les suffixes vocaliques atones on connaît le rôle qu'a joué le suffixe *-ia* dans la dérivation de noms de plantes. Il contient un sens nettement collectif. Il est vrai qu'il s'ajoutait de préférence à des noms de plantes. Mais des dérivés comme *GALLIA formé sur GALLA « noix de galle » montrent que des noms de parties de plantes on pouvait aussi tirer des formations analogues. *BRUSCIA désignait donc un ensemble d'excroissances, puis de rejetons.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Je ne veux pas passer sous silence qu'il y a une grande difficulté à cette étymologie. C'est que les représentants romans de BRUSCUM demandent presque sans exception *ū*, tandis que *BRUSCIA doit avoir eu un *ŭ*. Mais quand on compare les descendants de LUSCUS et de FUSCUS on constate la même chose, c'est-à-dire une hésitation entre *ū* et *ŭ*. En outre BRUSCUM peut avoir subi l'influence de *RUSCA « écorcé » et de RUSCUM « fragon », influence à laquelle *BRUSCIA aura facilement échappé.

Ridelle.

Le *Dict. gén.* avoue ne pas connaître l'origine du fr. *ridelle*, Le dict. étymologique de M. Meyer-Lübke le passe sous silence. Mais depuis la publication de l'ouvrage ce savant s'est occupé de ce mot (*Zeitschr. f. rom. Philologie*, XXXIX, 365). Il croit pouvoir lui assigner une origine germanique : ce serait le représentant franc du goth. *hleiþra* « tente », qui aurait fourni ce terme au français. Mais il s'agirait d'un emprunt assez tardif, puisque *h* n'est pas devenu *f*, comme par ex. dans *frimas* <franc *hrīm*. Cette hypothèse, qui suppose en outre une métathèse de *l* et *r*, n'emporte pas la conviction.

Or, si nous remontons au sens primitif de *ridelle*, l'énigme ne paraît plus si difficile. D'après le *Dict. gén.* ce mot désigne d'abord la pièce horizontale du râtelier posé de chaque côté de la charrette. Plus tard seulement le sens a été étendu au râtelier tout entier. Nul doute qu'il en est ainsi : il suffit d'ouvrir quelques dictionnaires du XVII^e^ et du XVIII^e^ siècle. Voici par ex. la définition de Richelet : « morceau de bois rond et plané qui règne sur le haut et tout le long du chariot et de la charrette au travers duquel passent les épars et les roulons ». Telle en était la signification dès le temps où l'emprunt s'est fait. Voici le premier exemple datant de 1300 : *en les reideles vount les rolons*. Il est donc évident que c'est le même mot que l'all. *Reitel* « gourdin, forte perche », en m.hall. *reidel*, qui vit encore dans les dialectes allemands sous différentes formes : *rēdel*, *riedel*, etc. [1]. L'afr. *reidele* à côté de *ridelle* semble refléter l'all. *reidel* à côté de *riedel*. Le changement de genre s'explique par l'influence de *perche*.

Aarau, 1925.

1. Comp. als. *reidel* « perche à houblon; bâton avec lequel on serre la charge des voitures », lorr. *reitel* « perche avec laquelle on arrête les ridelles », etc.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

REMAINDRE

par **Maurice WILMOTTE.**

Parmi les verbes usuels de l'ancienne langue, il en est peu qui offrent autant de difficultés d'interprétation que celui-ci. Si quelqu'un de mes lecteurs pouvait en douter, qu'il veuille consulter, non le *Dictionnaire* de Godefroy, mais les glossaires du roman de *Troie* [1] ou des œuvres de Chrétien [2] ; un coup d'œil même rapide, lui prouvera que ni M. L. Constans, ni W. Fœrster n'ont, à leur date, tenté un classement sémasiologique, dont l'utilité, pour l'intelligence des textes édités par eux, ne semble pourtant pas négligeable.

J'ai dit qu'il était, à cet égard, superflu de recourir au *Dictionnaire de l'ancienne langue française*. Pourtant c'est là qu'on trouvera la plus ample cueillette d'exemples du verbe *remaindre*. On aura même la surprise de la trouver en deux endroits [3]. Mais, à y regarder d'un peu près, on constatera que cette abondance est illusoire. Godefroy n'a, en somme, pas entrevu le problème que soulèvent les diverses acceptions de notre verbe. Il lui a attribué une signification essentielle (demeurer, rester) et, embarrassé, semble-t-il, de ses riches matériaux, il a simplement classé ses fiches par temps et modes verbaux, rangeant à part les exemples de l'indicatif présent, ceux de l'imparfait, ceux du parfait, du futur, du conditionnel, des subjonctifs, etc. Il n'a omis (on se demande pourquoi) que le participe présent ; il est vrai qu'il a consacré un article un peu confus à *remenant*, c'est-à-dire à ce

1. Éd. Constans, t. V (A.T.F.), 1909 (C).

2. W. Foerster, *Kristian von Troyes Wörterbuch zu seinen sämtlichen Werken*, Halle, 1914 (W. F).

3. *Remaindre* est séparé de *Remanoir* et n'a qu'une seule acception.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

temps employé substantivement, tandis qu'il avait procédé différemment pour l'infinitif. Quant à ses exemples, ils sont, si l'on excepte de très rares œuvres en prose et documents d'archives, empruntés à un petit nombre de textes, qui ont été largement mis à contribution, *Alexis* 4 fois, *Roland* 13 fois, *Raoul de Cambrai* 10 fois, *Aymeri de Narbonne* 8 fois, etc. On s'étonne que la geste d'Orange n'ait pas été utilisée, ni plusieurs autres chansons de la meilleure époque. La lyrique est à peu près absente. De l'œuvre considérable de Chrétien, rien ou presque [1]. Rien de Gautier d'Arras, de Raoul de Houdenc, ni des poèmes imités de l'antiquité, c'est-à-dire de la plus riche mine que nous offre le XII[e] siècle.

Je n'ai donc pas cru vain le petit travail de classement que voici. Je ne le présente pas comme une œuvre définitive; car mes propres dépouillements, joints à ceux du *Dictionnaire* et des glossaires précités, sont loin d'épuiser une vaste matière. Pourtant il m'apparaît qu'avec les éléments dont on dispose d'ores et déjà on peut expliquer de manière satisfaisante les principaux passages de nos vieux textes où figure le verbe *remaindre* (*remanoir*).

Le sens traditionnel est celui du latin classique (rester, subsister, être de reste); mais une étude du lexique mérovingien et carolingien, que je me réserve d'entreprendre, aidera, je crois, à comprendre les extensions de ce sens dès les origines de notre langue écrite. Lorsque la loi Salique emploie le mot dans le sens de : « y rester », c'est-à-dire dans une acception presque contraire de celle du latin classique (v. Du C.s.v. 1); lorsque dans les textes historiques et juridiques anglais, on trouve *remanet* (assisia) pour dire que l'affaire est classée, qu'*elle n'a pas lieu* (*id.id.* II) on est déjà sur la trace de deux déviations de sens très certaines des formes françaises procédant du verbe latin.

Donc *remaindre* = I. rester, être de reste, subsister. Tantôt il est employé comme verbe personnel, tantôt impersonnellement. Enfin on le note sous la forme réfléchie, p. ex. dans *Troie* (cinq exemples dans C., dont deux, 4620, 28446, devraient être rangés à part, le sens étant plutôt de : se fixer), dans Chrétien (W. F. en réunit sept exemples), etc.

1. Je note trois passages du *Chevalier au lyon* (éd. Holland) et de *Cligès* : ils sont sans intérêt.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

De cette acception on passe aisément à celle de : se fixer, s'arrêter (v. supra *Troie*[1]) : elle est déjà dans *Roland* 714 (où il s'agit des forces payennes, massées sur la hauteur), puis aux vers 2459 et 2655 où le poète ajoute *en estant* pour préciser sa pensée :

Car li soleilz est remes en estant
. . . .
Tuit li altre sunt remes en estant.

Godefroy a rapproché de ces deux passages le vers 3552 :

7 l'estandart mahumet remaneir

qu'il interprète ainsi : demeurer sur la place. Léon Gautier avait traduit : rester sans défense » ; M. Bédier s'en tire élégamment : « et l'étendard de Mahomet avili ». Quant à M. Jenkins, il hésite (voir la note du vers); il traduit « to come in *grief* » (note) puis « *to come to an end* » dans le glossaire. C'est lui qui est, à mon sens, le plus proche de la vérité. Les vers précédents confirment, en effet, la destruction des deux insignes (le dragon et l'étendard royal, v. 3550), par le fougueux Ogier :

Qu'ambure cravente en la place devant sei (3549)

et, par conséquent *remaneir* a ici le sens que lui attribue déjà la loi Salique : « y rester, périr »[2].

De rester on est assez naturellement conduit au sens — usuel — de rester en arrière.

Je ne citerai que cet exemple d'*Yvain*, intéressant par l'emploi réfléchi et aussi par la pensée subtile qu'il dissimule. C'est l'endroit où le héros quitte sa nouvelle épouse à grand régret pour accompagner Arthur et Gauvain à un tournoi, qui lui sera fatal :

Li rois le cors mener en puet,
Car del cuer n'en menra il point,
Qui si se tient et si se joint
Au cuer celi qui *se remaint* (2645).

1. M. Constans aurait dû grouper ici les vers 4318, 4620, 26256, 28446 de son texte qu'il interprète diversement.

2. V 4 a *remani*, qui ne nous apprend pas grand'chose ; V 7 et Chateauroux : *lors chiet senseigne a terre en un chemois* (var. *chamois*).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

De là à signifier : être en retard, tarder, il n'y a qu'un pas. Les exemples ne sont pas rares, le plus curieux que j'ai observé est dans *Eneas*, 3854, où Turnus reproche à Latinus d'avoir ajourné les conventions faites avec lui :

De ta terre m'as érité,
O ta fille m'as tot doné ;
Je l'ai plevie et afiée ;
ne l'ai encor pas esposée,
ne ne geümes en un lit :
encore *remaint* par ton respit [1].

De là à : rester en arrière dans le combat, retarder le moment de combattre, la distance est courte.

On peut se demander si elle est tout à fait franchie dans un passage de *Troie*, que M. Constans a eu le tort de mal interpréter (15589) :

Trop i porrai grant honte aveir
Se jo *remaing* por tel afaire.

C'est Hector qui refuse de prendre en considération l'avertissement que constitue un songe et qui répond ainsi à son père, lui disant (15563)

Beaus fiz, fait-il, vos *remaindreiz*

Ce qui doit s'interpréter : vous remettrez la chose, tandis qu'on peut déjà admettre une nuance différente dans la réponse du héros troyen. En tout cas, l'acception nouvelle se précise ailleurs. Dans *Brut* (11321) on lit :

Honis soit en qui *remaindra*
Et qui son pooir ne fera.

Et sous cette forme impersonnelle, on retrouve le même usage dans *Yvain* 2516 (avertissement de Gauvain à Yvain) où la synonymie avec *defaillir* est manifeste (comp. le vers 2512 : Qu'en

1. Je rattacherais à cette acception l'emploi de l'infinitif dans l'expression *sans remanoir* que Godefroy traduit : sans hésitation, à l'instant même.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

moi ne *faudra* ele mie (var. *remandra*); comp. *Eneas*[1] 7770 : Ne cuidiez pas qu'en mei *defaille*).

De rester en arrière, renoncer (au combat)[2], on passe aisément au sens de : renoncer (en général) cesser, abandonner. La valeur d'acception guerrière reste dans les vers de la chanson d'*Aliscans* (7591-2) :

Car, par Mahon, molt tost le comperrés.
Je ne suis mie encore a vos *remés*.

La notion de cesser est plus précise dans *Alexis* II, 5 (tut bien vait remanant ms. L ; tut sen vait remanant ms. A; morant[3] ms. P), *Pèlerinage* 398; Roland 3587 (Ceste bataille ne poet remaneir onkes), etc. La liste des exemples est longue dans Godefroy[4].

Il reste à faire un pas. De la notion « de ne plus avoir lieu », comment est-on passé à celle de « ne pas (encore) avoir lieu » ? Je l'ignore. Ce qui est certain, c'est que ce pas est franchi dès 1150. Je n'ai pas noté d'exemple plus ancien que cette date.

1. J'avais tout d'abord interprété de même le vers 3500 de ce poème. Turnus est furieux de l'affront qu'on lui a fait :

... mais il ne set com il s'i prenge
Qu'achoison ait de comencier
Le Troïen a guerreier
Et dit que se tant li esfalt
Qu'il remaigne qu'il ne s'en alt
Ne laissera qu'il ne l'asaille...

Je crois maintenant qu'il faut isoler le vers et le lire : *qu'il remaigne ne qu'il s'en alt*. C'est une alternative hypothétique que le poète a voulu exprimer.

2. Dans l'emploi actif je ne trouve pas d'ex. plus décisif de : être lâche, renoncer au combat. Mais Godefroy allègue plusieurs passages où le part. passé a bien cette valeur ; celui de la *Chronique des D. de Normandie* que voici, entre autres : *remes* d'armes et sanz honur. Comp. *remese et faillie, recreü et remeis* (ibid.). De là le *remese* synonyme d'*abandonnée* que j'ai relevé dans *Guillaume d'Angleterre* (éd. sous presse, v. 1467 ; éd. Foerster, 1483) et qui = perdue de vie, finie. Des passages analogues dans Godefroy.

3. Synonymie curieuse, surtout si l'on veut bien se remémorer le passage de la *Lex Salica* : deux manuscrits ont *declinant* au v. 4 ; un 3e a *remanant*, probablement fautif (éd. critique *declinant*).

4. *faire r.* = faire cesser, par ex. *Thèbes* 7188 (sens physique), Thibaud, *chansons* dans Tarbé, p. 18 (sens moral un peu différent).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Godefroy n'est pas prodigue des siens. Pas un seul de Chrétien! J'en note et contrôle dans ce dernier huit en tout, allégués par Foerster (*Wœrterbuch*), mais il n'en est que cinq qui m'ont paru justifiés : *Erec* 3532, 4986; *Yvain* 5511; *Gral* 6299, 6526 [1]. J'y joindrais volontiers *Erec* 2942

> Mout remaint de ce que fos pense,

où M. Foerster traduit à peu près de même *unerfüllt bleiben*.

Un dernier sens fréquent : dépendre de (généralement avec l'emploi négatif) peut-il être rattaché à celui qui précède ? Je serais plutôt enclin à y voir une extension de celui qui a été relevé auparavant. De l'idée de « renoncer » à celle qu'exprime *remaindre* dans le vers suivant il n'y a que la différence du sens actif au sens passif :

> Seneschauz serez à touz jours
> Pour qu'*il en vous ne remaigne*

disent les seigneurs de l'Empire à Ille pendant leur guerre contre les Grecs ; ils viennent de perdre leur sénéchal ; ils lui en offrent l'emploi (*Ille et Galeron*, 2471). De même, dans *Yvain*, la trop oublieuse Laudine s'empresse de déclarer à sa « maistre », Lunete, que si l'homme qui a tué son époux a toutes les vertus que cette dernière lui attribue, et qu'il y consente (ou n'y renonce pas), elle le fera seigneur et maître d'elle et de sa terre :

> Se il est teus qu'à moi ataingne
> (*Mès que de par lui ne remaigne*)
> Je le ferai, ce vos otroi,
> Seignor de ma terre et de moi
> (*Yvain*, 1803-6).

De même encore, dans *Troie*, Hécube, à qui Achille, très épris de sa fille Polyxène, a envoyé un message secret, lui fait savoir

1. *Cligès* 6739 aurait dû être rangé ailleurs (*remese... la voie* = l'expédition remise à d'autres temps) ; *Yvain* 1604 offre un exemple du sens sus-indiqué : dépendre (négatif). Le plus difficile des cas nous est offert par *Gral* 5753, où Kex raille Gauvain au sujet d'un combat encore hypothétique et dont il sortirait vainqueur (...se il vos loist — Et la bataille vos remaint). Je traduirais : « se termine en votre faveur. »

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

qu'elle tâchera de déterminer Priam, malgré la mort d'Hector, à cette union :

> Ton seignor di que jo li mant
> Qu'*en mei ne remandra il mie* (17842-3)

Dans tous ces exemples, *remaindre* est employé impersonnellement et accompagné d'une négation ; il l'est aussi dans cet exemple, peu différent, de *Lancelot* (3946)

> ......et cil li prie
> Que a la reïne le maint :
> En moi, fet li rois, *ne remaint* ;
> Que bien à faire me ressanble

où, toutefois, l'idée de dépendance est mieux marquée. Elle l'est davantage encore dans d'autres passages, dont quatre au moins de *Troie* (13177, 13219, 17785, 17996) dans deux de *Cligès* [1] (5298, 6384) dans un du *Gral* (7050), dans celui-ci du *Tristan* de Thomas (éd. Bédier, v. 1283) :

> *Ne remist* en votre franchise
> Que par les sers ne fui ocise.

Cette idée de dépendance [2] est tantôt introduite par *en*, tantôt par *devers*, tantôt par *de par* (v. supra).

*
* *

Comme je l'ai dit, en débutant, cette revue des significations

1. Pour le second passage, j'ai cependant un doute. Bien qu'il rappelle le premier de façon frappante (il s'agit d'un refus de la personne) je serais enclin à traduire un peu différemment. Jehan, l'ouvrier qui a aménagé une retraite secrète pour les amants, est prié de conduire Fenice dans le verger attenant, préparé pour elle : C*il dit que en lui ne remaint* (qu'il ne s'y refuse pas).

2. Le sens est parfois nuancé d'ironie, comme dans ces trois vers du *Gral* (5034-6) :

> Qui baise femme et plus n'i fait,
> Dès qu'il sont seul à seul andui,
> Dont, quic-je, *ne remaint en lui*

Mais je m'en voudrais d'insister, Godefroy n'a que des exemples du XIII[e] siècle et en petit nombre.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

qui appartiennent à notre verbe en ancien français, n'a pas l'ambition d'être complète. D'autre part, l'examen des textes latins des époques antérieurs doit être fait avec grande attention, si l'on veut sortir de l'empirisme et arriver à une entière certitude en ce qui concerne la sériation des sens en ancien français. Par exemple, quelques-uns des passages allégués par Du Cange devraient être dûment contrôlés, et, notamment, il n'est pas indifférent qu'un texte daté de 1322 porte ceci : *Et sic non remansit . . . . . quin ipsi simul cum praedicto Thoma et aliis comproditoribus suis, ipsum dominum Regem superassent et devicissent*. Rencontré deux siècles plus tôt, ce texte prouverait que la notion de dépendance a été introduite du latin dans le français. C'est une étude à reprendre.

Liège, 1925.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

A PROPOS
DE
PHILIPPE DE BEAUMANOIR

LETTRES INÉDITES DE GASTON PARIS ET DE HENRI BORDIER
PUBLIÉES
par Édouard CHAMPION.

Philippe de Remi, sire de Beaumanoir, jurisconsulte et poète national du Beauvaisis, est le titre d'un des ouvrages les plus importants de Henri Bordier qui eut le mérite d'identifier le fameux rédacteur de la *Coutume de Beauvaisis*, « l'œuvre juridique la plus originale et la plus remarquable de tout le moyen âge [1] », avec l'auteur des romans en vers *La Manekine* et *Blonde d'Oxford*. Henri Bordier, né en 1817, était entré à l'École des Chartes en 1839 et avait été nommé archiviste paléographe en 1841. Il accomplit la plus grande partie de sa carrière aux Archives nationales et publia, en 1855, un volume intitulé : *Les Archives de la France*, qui fut le premier ouvrage d'ensemble publié sur cette vaste matière, à la fois historique précis et guide pratique pour les érudits.

Nous avons la bonne fortune de posséder l'exemplaire du *Philippe de Beaumanoir* que Bordier conservait dans sa bibliothèque. Il est modestement cartonné et revêtu de papier rouge ; au bas, une pièce collée porte le nom du propriétaire. Cet exemplaire d'aspect banal est pourtant unique parce qu'à la fin ont été ajoutées les pièces d'une controverse restée secrète entre Henri Bordier et Gaston Paris. Ce petit dossier comprend :

1° Une coupure du numéro du 31 octobre 1874 de la *Revue critique d'histoire et de littérature* contenant l'article signé G. P. que Gaston Paris avait consacré au *Philippe de Remi* de Bordier. Une note autographe de Bordier y est ajoutée.

1. Paul Viollet, *Histoire du droit civil français*, Paris, 1883, in-8, p. 185.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

2° Une lettre de Henri Bordier à Gaston Paris, datée par erreur du 6 mai 1874 (il faut lire novembre) (copie autographe).

3° Une lettre de Gaston Paris à Henri Bordier, du 7 novembre (autographe).

4° Une lettre de Henri Bordier à Gaston Paris, du 10 novembre (copie).

5° Une lettre de Gaston Paris à Henri Bordier, du 11 novembre (autographe).

6° Une note autographe de Bordier en manière de conclusion.

Voici ces pièces avec les explications qu'elles comportent :

Dans son numéro du 31 octobre 1874, la *Revue critique d'histoire et de littérature* publiait le compte rendu suivant :

Philippe de Remi, sire de Beaumanoir, jurisconsulte et poète national du Beauvaisis (1246-1296), par H.-L. Bordier. Paris, Techener, 1869. In-8°, 422 p.

La date qu'on vient de lire convient fort imparfaitement à ce volume, extrait de deux fascicules, l'un de 1858, l'autre de 1872, des *Mémoires de la Société académique de l'Oise*, et augmenté d'un appendice de cent pages daté du 25 octobre 1873. Il se divise ainsi naturellement en trois parties.

La première (p. 1-154) est consacrée à la biographie de Philippe de Beaumanoir. Parmi les nombreuses découvertes dues à l'érudition patiente et critique de M. Bordier, il en est une qu'il avait annoncée d'avance et qui depuis longtemps est entrée dans le domaine commun, je veux parler de l'identité de Philippe de Beaumanoir avec le Philippe de Remi auteur de divers poèmes et poésies (voy. *Revue critique*, 1868, t. I, p. 12). Le reste du travail, plus spécialement historique, n'est ni moins important ni moins neuf que cette importante contribution à l'histoire littéraire du moyen âge. M. B. étudie successivement l'*Origine* de Beaumanoir, *Sa vie*, *Ses proches*, *Son fief*, *Ses parents éloignés*; chacun de ces chapitres, accompagné de pièces justificatives réunies à la fin du mémoire, est riche en renseignements précieux non seulement pour la connaissance du sujet choisi par l'auteur, mais pour celle du XIII[e] siècle en général, et tout spécialement du Beauvaisis à cette époque. Il serait difficile de donner une idée d'un semblable travail, qui se compose surtout de petits faits habilement groupés et interprétés, mais nous pouvons dire que cette monographie de Beaumanoir, sauf peut-être quelques conjectures un peu aventurées, nous semble en tous points un modèle du genre. L'étude géographique sur le comté de Clermont, qui termine cette partie, et qui est accompa-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

gnée d'une carte excellente, n'est pas moins remarquable et moins précieuse. Signalons une bien curieuse conclusion à laquelle arrive M. B. en s'appuyant sur des documents qui paraissent sûrs : depuis le commencement du XIVe siècle jusqu'à nos jours, la population du comté de Clermont n'a pas sensiblement varié.

DEUXIÈME PARTIE : *Œuvres poétiques.* — Les romans de la *Manekine* et de *Blonde d'Oxford* ont déjà été publiés. M. B. s'est borné à en donner une analyse et de nombreux extraits. Au contraire, il a imprimé en entier différentes petites pièces dont les unes sont certainement de Beaumanoir, dont les autres, se trouvant dans le même manuscrit, et contenant la mention de localités voisines de Remi, doivent être de lui comme l'a supposé M. Bordier. Ces textes auraient gagné à être publiés par une personne un peu plus familière que le savant historien avec notre ancienne langue ; ils sont trop souvent fautifs, et les notes que l'éditeur y a jointes sont pour la plupart erronées ; il a reconnu lui-même plus tard un certain nombre de ces méprises. Au reste, les pièces sont en elles-mêmes intéressantes à plus d'un titre.

L'*Appendice* contient surtout des notices supplémentaires pour la première partie, tout à fait dignes de cet excellent travail. Nous relèverons notamment celle qui concerne les baillis royaux, où l'auteur a intercalé un document fort curieux, contenant les plaintes adressées au roi en 1269 contre le bailli de Vermandois Geoffroi de Roncherolles.

L'Appendice proprement dit est précédé de dix-huit pages d'*Additions, Corrections et observations philologiques* : nous ne pouvons que regretter que l'auteur les ait écrites. Il avait eu déjà vingt ans auparavant l'imprudence de s'attaquer à Diez qui l'avait sévèrement redressé ; au lieu de se tenir pour averti, il entreprend maintenant une croisade contre ce qu'il appelle « l'école philologique allemande ». Il est fâcheux de devoir dire à un savant d'ailleurs aussi estimable et aussi judicieux qu'il est impossible de le prendre au sérieux dans cette incursion sur un domaine qui lui est complètement étranger. Nous souhaitons pour lui qu'il renonce à son projet de combattre dans une étude spéciale « l'école de linguistique romane dont M. Diez est le chef ».

G. P.

Gaston Paris, dans une note, avait toutefois reconnu le bien fondé d'une critique de Bordier :

Une seule des observations de M. B. paraît fondée. Dans le glossaire de Reichenau il faut lire : VERENDA : *verecundiale loco* au lieu de *verecundia vel loco*...

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Cette note se rapportait à une note de la p. 329 où Bordier relevait une méprise de Diez. Voici cette note :

A la p. 16 des *Anciens glossaires romans* par Fr. Diez, traduits par Alf. Bauer et G. Paris (5^{e} fasc. de la *Bibliothèque de l'École des hautes études*) est un article ainsi conçu : Verenda, *verecundia leloco*. Il ne fallait pas grande critique pour rétablir le texte du vieux glossateur et pour le rendre aussi clair que le premier venu de nos dictionnaires modernes qui disent : Verenda, *verendae partes*, parties naturelles. Il suffisait de lire *verecundiale loco*. C'était trop simple. M. Diez argumente sur *verecundia* d'abord, puis disserte sur ce mot *leloco* qui l'étonne. « Le *le* préposé dit-il, n'est pas l'article, qui ne se trouve pas dans cet ouvrage et qui n'aurait pu être *le* ; mais c'est l'abréviation *-l-*, c'est-à-dire *vel*, qui est ordinairement préposé au deuxième mot interprétant. »

Face à la note précédente de Paris, Bordier réplique par cette note manuscrite :

Paraît fondée. Elle fait plus que paraître ; elle est parfaitement fondée, car si elle ne l'était pas, M. Paris la relèverait Dieu sait comme ! (Voy. ci-dessus, p. 329, note.) Cette distraction de M. Diez qui, rencontrant dans un texte du IX^{e} siècle *verecundia leloco* disserte sur ces deux mots et cherche ce que signifie *leloco*, au lieu de restituer tout simplement *verecundiale loco*, n'est-ce pas une énormité ? Aussi M. Paris, avec une parfaite mauvaise foi, dissimule la chose dans sa note comme insignifiante. C'est ce qu'avait fait M. Diez lui-même, quand je lui fournis dans l'*Athenaeum* une liste de mots où il me paraissait s'être trompé ; tout en repoussant mes critiques avec hauteur, il s'en est trouvé une qu'il a bien été obligé d'accepter, mais il s'en tire en la glissant en note pour faire croire, comme ici son élève, que c'est un rien du tout.

Cette dernière note, si elle était parvenue à Gaston Paris, aurait envenimé le débat. Il faut avouer que la méprise de Diez était lourde. Il faut avouer aussi que Gaston Paris aurait pu être plus beau joueur et reconnaître plus franchement l'erreur de son maître.

Diez était alors âgé de quatre-vingts ans et devait mourir deux ans plus tard, en 1876. La réputation du fondateur de la philologie romane n'était pas à la merci d'une bévue.

Avant de suivre la controverse à laquelle allait donner lieu

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

l'article de Gaston Paris, revenons un peu en arrière puisque les circonstances nous y portent, et voyons ce qui s'était passé, entre Bordier et Diez, vingt ans auparavant.

Dans un article non signé de l'*Athenaeum français* du 8 octobre 1853, Bordier avait rendu compte du *Lexicon etymologicum linguarum romanarum* de Diez. Il avait un peu légèrement jugé le travail incomplet quoique digne d'attention et il avait reproduit, à titre d'exemple, les articles *fagotto* et *balafre*.

Ce ne fut pas Diez qui répondit, mais Charles Grandgagnage, savant belge qui venait de publier un *Dictionnaire étymologique de la langue wallonne*. Grandgagnage montre d'abord plaisamment que Bordier a interprété par *wallon* l'abréviation *wal.* qui signifiait en réalité *walaschisch* (valaque) et, après avoir contesté les critiques de Bordier, il terminait par ces considérations sévères mais justes :

J'espère que vous voudrez bien accueillir cette note, que j'écris plutôt comme ami de la science que comme ami de M. Diez. Par je ne sais quelle fatalité, la science étymologique n'a jamais pu être prise au sérieux en France, du moins lorsqu'il s'agit de nos langues modernes, et surtout du français : est-ce l'effet des vieilles épigrammes, bien méritées celles-là, contre les anciens faiseurs d'étymologies ? Je l'ignore, mais le fait me paraît positif : les gens sérieux évitent le plus qu'ils peuvent ce terrain glissant, et si force leur est de s'y engager, ils le traversent au plus vite, craignant en quelque sorte d'être surpris dans le trajet. S'agit-il, au contraire, du sanscrit, de l'arabe, oh ! alors l'étymologie est chose grave et mène à l'Institut. Il serait bien à désirer qu'on se défît une bonne fois de ce qui n'est plus qu'un préjugé : peut-être suffirait-il, pour y parvenir, que la grammaire des langues romanes de Diez fût traduite en français. On verrait que la grammaire de ces langues dans toutes ses parties, y compris l'étymologie, est devenue une science véritablement digne de ce nom. De cette conviction jailliraient le zèle et l'étude sérieuse, et l'on ne confondrait plus le pur froment avec l'ivraie, comme cela a lieu tous les jours.

En effet, à cette époque, la philologie, enseignée à l'École des Chartes par Guessard, n'avait encore pris en France le caractère scientifique qu'elle avait en Allemagne. Gaston Paris n'avait alors que quatorze ans et Paul Meyer treize ans. Mais à peine sortis de l'École des Chartes, en 1861 et en 1862, ces deux

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

hommes qui voyaient avec peine les Allemands « disputer à l'oubli les monuments ignorés de notre ancienne littérature » (Meyer), allaient restaurer en France la philologie romane, la diriger pendant un demi-siècle, et singulièrement ajouter aux progrès que Diez lui avait fait faire.

En 1862, Paris publiait un ouvrage capital : l'*Essai sur le rôle de l'accent latin dans la langue française*. En 1866, il fondait avec Meyer la *Revue critique d'histoire et de littérature*, et, en 1872, la *Romania* : nous voici ramenés à l'époque où parut le *Beaumanoir* de Bordier.

Celui-ci, ayant lu l'article de Gaston Paris, fut quelque peu étonné de se voir reprocher des erreurs de lecture dans un texte du XIII[e] siècle. Un peu inquiet, mais n'acceptant pas une critique qui n'était d'ailleurs accompagnée d'aucune démonstration, il écrit à Gaston Paris pour lui demander l'autorisation de lui répondre dans la *Revue Critique*, comme il avait répondu, dans l'*Athenaeum français* à l'article de Grandgagnage.

Cher Monsieur

On lit quelquefois dans la *Revue critique* des lettres d'auteurs bien fustigés et bien mal contents. Je vous assure que si vous n'en aviez pas encore eu qui fût battu et content, vous l'avez rencontré en parlant de moi à propos de Beaumanoir. Comment ne serais-je pas charmé d'abord de votre bienveillance extrême à l'égard de la partie historique de mon volume, et quant au dédain non moins extrême dont vous écrasez ma philologie, je crois que j'en tirerai bon profit si vous m'accordez trois ou quatre pages, comme je n'en doute pas, pour répondre.

En causant de cela hier, avec notre ami Paul Meyer, j'ai appris de lui que vous aviez trouvé une quantité de fautes de lecture dans le texte que j'ai donné de mon poète. Je vous avoue que j'en suis étonné encore aujourd'hui. Des fautes de lecture dans un texte français du XIII[e] siècle ! Que voulez-vous ? Si vous ne pensez pas que des hostilités linguistiques doivent être sans merci, je vous prierais d'ouvrir mes yeux, en bonne confraternité, sur quelques-unes de ces énormités. Notez que je ne les nie pas du tout. M. Dietz(*sic*) nous enseigne assez que les plus forts peuvent se tromper. Ce sera m'instruire sans vous découvrir, car ma discussion ne portera pas là-dessus et cela sera nous servir tous deux que d'administrer cette potion calmante à votre très dévoué et obligé H. B.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

A quoi Paris répondit dès le lendemain, 7 novembre :

Cher Monsieur,

Je vous suis bien reconnaissant de la galanterie avec laquelle vous répondez à mes brutalités. Croyez bien qu'elles m'ont coûté et que je ne les ai écrites que pour accomplir mon devoir de critique, qui est de dire ce que je crois être la vérité. J'aurais été bien heureux de louer sans réserve votre excellent livre, si plein de suc vraiment nourrissant et agréablement préparé ; mais vous n'auriez pas compris vous-même que j'eusse passé sous silence votre digression philologique, qui ne pouvait me faire que l'effet que j'ai dit.

Je vous avoue que je ne sais si mes collègues de la *Revue critique* seront fort disposés à accueillir la proposition que vous me faites. Trois ou quatre pages sont beaucoup pour répondre à trois ou quatre lignes, et sont terriblement peu pour discuter les grosses divergences qui nous séparent. Ce n'est pas sur des détails que nous pourrions utilement polémiser : *cum principia negantibus non est disputandum* ; or vous niez hardiment les principes. Ce sont donc ces principes qu'il faudrait établir ; je vous avoue que pour moi c'est une chose faite depuis longtemps et que ceux qui n'ont pas été convertis en lisant Diez, Littré, Brachet, etc., sont des cerveaux construits d'une manière particulière — au moins pour la faculté linguistique — qu'il n'y a aucune utilité à tenter de convertir parce qu'on est sûr de ne pas y réussir. Cela ne veut pas dire que je repousse votre réponse. Je suis au contraire, pour ma part, disposé à l'accueillir, — mais je ne suis pas seul, et je crois qu'on hésitera à créer un précédent fort dangereux pour l'avenir, vu le petit espace dont nous disposons.

J'ai dit, en effet, dans mon article, que les textes publiés par vous étaient trop souvent fautifs. Il m'est malheureusement facile de vous en donner la preuve : l'écriture du XIII[e] siècle est sans doute aisée à lire, surtout pour un excellent paléographe comme vous, mais les points douteux ont besoin, pour être résolus, de l'aide d'une plus grande familiarité avec la langue de cette époque que vos études, dirigées vers d'autres sujets, ne vous ont permis de l'acquérir. D'ailleurs, je n'ai pas seulement entendu [parler] des fautes de lecture proprement dites, mais d'édition, c'est-à-dire de séparation et de liaison des mots, d'accentuation, de ponctuation, etc. Voici une petite collection d'exemples que je recueille tout à fait au hasard, en feuilletant votre livre. Je pense qu'en aucun cas la restitution ne vous paraîtra douteuse.

P. 160, *lisez* :

> Hee! mors, de descharner char n'iers (*et non* n'i ers)
> Ja lase, s'avras descharnée
> Toute riens d'umaine char nee?

(C'est une locution très connue, qui veut dire jusqu'à ce que tu aies).

Plus bas, nis, *lisez* : n'is.

161. Que vaurroit contre mort charnins... charnins?

En escap[e] il... nus?

Manekine.

V. 200, rassanla, *lisez* : i assanla.

V. 552, sen gereure, *lisez* : s'engenreure, *ou au moins* : s'engereure.

V. 2195, tuertins, *lisez* : tuertius.

2666, Escotois, *lisez* : Escoçois.

6643, consirèce (*consecrationem*!), *lisez* : consiree (*je vois au glossaire* : consirrée).

Jehan et Blonde.

V. 308, entremenent, *lisez* : entrevienent.

740, tele jà, *lisez* tele i a (*locution très usitée*).

1312, trop avoire (*lisez* : avroie) cuer m'es errant, *lisez* : meserrant.

2788, n'erent, *lisez* : n'orent.

4461, jeut, *lisez* : jent.

4911, néust, *lisez* : n'eust.

4994, ent, *lisez* : eut.

Complainte d'amour.

V. 91, mal ai. Regardant, *lisez* : m'alai regardant.

211, espuisié, *lisez* espuisie.

282, fuce, *lisez* : fu ce.

283, mie, *lisez* : nee.

483, miexadoire (*missatorius*!), *lisez avec le ms.* : miex a boire ; fix, *au v. suivant, veut dire* fiel : Amour n'est pas un breuvage doux, mais amer.

Lai d'amour.

11, com sait, *lisez* : ço me fait.

41, clair *ou* cler?

65, sage, *lisez* : sa ge.

89, repus *est fort bon* (cf. v. 55).

171, est a voir, *lisez* : estavoir.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Fole largesse.

V. 253, grant cose en faut, l'estuet, *lisez* : grant cose a en « faire l'estuet » ; c'est un vers proverbe qui se trouve très fréquemment et qui signifie : le mot « il le faut faire » est une terrible chose.

Fatrasie.

I, 7, l'escrient, *lisez* : les crient.
30, cemont, *lisez* : ce mont.
40, me meurent, *lisez* : ne m'eurent.
55, Qui te n'aura, *lisez* : Qui te navra.
II, 44, fautre, *qui ne rime pas, est-il bien lu* ?
67, Vendoise, *lisez* : vendoise.
95, vaissiaus dés, *lisez* : d'és (ruches d'abeilles).
107, sa laine, *lisez* : s'alaine.
109, li auwe (*lisez* : l'iauwe) ; de ça mise, *la lecture* : de Tamise *n'est pas douteuse.*

En parcourant le glossaire, je vois plus d'un mot qui ne doit son existence qu'à une mauvaise leçon : aoulierte (aouverte), exlermoians (ex lermoians), mentols (peut-être pour mencols ?), airie (*lisez* : airié), gereure (voy. plus haut), mar (qui ne doit sa singulière traduction qu'à une virgule mal placée, *lisez* : mar vis, locution extrêmement connue), saniour (*lisez* : s'amour), etc.

Je n'ai pas voulu parler de ce glossaire dans mon article, ni relever les explications vraiment extraordinaires dont il est rempli. Je me demande comment un savant aussi habitué à lire des chartes, sinon des textes littéraires, a pu tomber dans de pareilles erreurs, et traduit par exemple avenanment (agréablement) par : proéminence du nez — avoustre (adulter) par consumé — briquetoise (piège) par : rupture de ligne d'hérédité — bruit (réputation) par : buisson — entrait (emplâtre, compresse) par relèvement — oes (*opus*) par : succession — pont (pont) par espon (?) — serourge (beau-frère, *sororius*, *lisez* : ses serourges) par geôlier, — viseus (voiseus) par visant à, etc., etc.

Quant aux étymologies de ce glossaire, outre qu'elles reposent le plus souvent sur une traduction erronée, elles dépassent en fantaisies déréglées tout ce qu'on avait jamais lu.

Je regarde le point de vue où vous êtes comme aujourd'hui tout à fait dépassé (pardon du pédantisme que je suis obligé d'étaler, mais je ne sais pas parler autrement que sérieusement et sincèrement), et il me parait inutile de le combattre. Nous formons des élèves qui sauront la phonétique, et, pour ceux-là, les étymologies hasardées seront

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

condamnées d'avance. Voilà pourquoi, tout en me croyant obligé de signaler les erreurs philologiques d'un historien éminent, je ne crois pas utile de les réfuter publiquement.

Si vous aviez pratiqué Diez comme je le fais depuis dix-huit ans, vous n'auriez que de la vénération et de la reconnaissance pour ce que lui doit la philologie française. Mais nul ne sait mieux que lui que tout homme peut se tromper et n'accepte plus volontiers les corrections. Sa modestie réelle égale sa science et sa critique : ce n'est pas peu dire. J'espère, cher Monsieur, que cette petite discussion, où vous m'avez contraint, n'altérera pas nos bons rapports et, qui sait? avec cette excellente critique dont vous faites preuve sur un autre terrain, vous en viendrez peut-être, en étudiant de plus près la grammaire française, à adorer ce que vous brûlez aujourd'hui. Croyez-moi bien sincèrement votre dévoué.

G. Paris.

Bordier dut convenir dans sa réponse que les corrections de lecture signalées par son contradicteur n'étaient pas discutables. Il ne conservait même pas l'espoir que les *Observations philologiques* qu'il avait placées aux pages 317-334 de son livre fussent pleines d'observations judicieuses sur l'étymologie d'un certain nombre de mots choisis. Fuyant les objections précises, il exprime le fond de sa pensée — une simple intuition — sur le germanisme excessif de la philologie de Diez.

A M. Gaston Paris, 10 novembre 1874.

Cher Monsieur,

Me voilà satisfait au delà de mes vœux ! Mais je ne croyais pas que vos condamnations, dont je reconnais la justesse en vous remerciant, dussent porter exclusivement sur des mots où je me suis enfoncé dans la bévue sans discuter et les yeux fermés. Dois-je en conclure que vous acceptez ce que j'ai dit sur certains mots que vous ne signalez pas : *marison*, *musage*, *arroi*, *meschine*, *esmaier*, *tumer*, *isnel*, *gauchir*, qui figurent aussi dans mon glossaire ? Je ne l'espère point.

Le procédé purement divinatoire dont j'ai usé est dépassé, vous avez bien raison, par la méthode phonétique, mais non pas, comme vous le croyez, en ce que cette méthode pose des lois absolues. Sa supériorité consiste en ce qu'elle est fondée sur une revue préalable de tous les textes anciens et de toutes les transformations de mots. Or comme en fait de textes primitifs vous n'avez presque rien, il s'ensuit qu'une partie de nos lois manque de base assurée. Et ici je me per-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

mets de dire que le procédé divinatoire, malgré son caractère peu scientifique et quasi enfantin, n'entraîne qu'à des fautes de détails et exige une certaine agilité d'esprit, au lieu que votre méthode est obligée de se cramponner à ses règles même lorsqu'elles vacillent et qu'il ne vous est permis de reconnaître une erreur qu'en ébranlant votre édifice. Or il y a une erreur capitale chez vous, c'est que le système étant sorti d'un allemand, l'élément germanique y a pris instinctivement trop de place. Voilà toute ma thèse. Il n'y a pas besoin de savoir le sanscrit ni le francique pour la soutenir. Il suffit de voir un peu clair. Ce n'est pas pour protester contre les dédains de la *Revue* que je désire quelques pages, c'est pour formuler cette objection qui me pèse sur le cœur ; après quoi je briserai mes pinceaux philologiques (disons mythologiques si vous voulez). Il est aisé de supprimer l'inconvénient du précédent que vous craignez. Je serai enchanté de payer le supplément dont votre livraison sera grosse et je suppose que M. Vieweg ne résistera pas à une douce violence. J'aimerais que ce fût dans la dernière livraison de l'année pour être bien à sa place, et aussi parce que je suis surchargé d'ailleurs en ce moment.

Mes compliments sincères.

Henry Bordier.

Pourquoi rejetez-vous *serratorius* quand il est si bien d'accord avec le sens et que *sororius* l'est si peu ? Est-ce parce que vous jugez que la phonétique exige *sïérourge*.

Et Gaston Paris de répondre dès le lendemain par cette lettre à la fois si mesurée et si pertinente :

Mercredi, 11 novembre 1874.

Cher Monsieur,

Vous avez malheureusement raison : je n'accepte aucune de vos étymologies, mais si je n'en ai parlé ni dans mon article ni dans ma lettre, c'est que dans le premier je ne voulais pas entrer dans une discussion philologique qui me paraît inutile, et que dans la seconde je ne voulais que vous indiquer les fautes de texte dont vous me parliez. Si j'avais rencontré dans votre livre une seule explication qui me parût à la fois juste et nouvelle, je me serais fait un devoir de la signaler dans mon article. Je regrette que vous persistiez à apprécier la méthode phonétique sans la connaître. Un juste examen des faits suffirait à dissiper vos doutes. Prenez la grammaire de Diez — en la contrôlant, si j'ose me citer, par mon *Alexis* — et voyez si vous pouvez objecter quelque chose aux lois qui y sont exposées. Ne prenez

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

que les étymologies *sûres* et *latines*, laissant les autres à part, et vous vous convaincrez que des règles qui s'appliquent dans tous les cas sûrs doivent être observées quand on veut rechercher l'explication des cas douteux. Je ne sais au juste ce que vous entendez par méthode divinatoire : ce ne peut être que l'absence de méthode. C'est faire en philologie ce que ferait en histoire un critique qui trouverait que tenir compte des dates est une gêne pour la liberté de l'esprit, et qui déclarerait, d'après la vraisemblance, que la bataille de Waterloo a été perdue par Jean le Bon, que c'est Charles V qui a rédigé le code Napoléon et que Notre-Dame de Paris a été construite par Jeanne d'Arc. Certainement il déploierait « une certaine agilité d'esprit », tandis qu'il pourrait vous reprocher de vous « cramponner » aux dates. Mais le but de la science étant moins, si je ne me trompe, l'agrément des savants que la recherche de la vérité, ne serait-il pas à craindre que vous ne le prissiez pas tout à fait au sérieux ?

Les erreurs que nous découvrons chaque jour dans ce que nous avons dit, bien loin d'ébranler notre édifice, nous permettent de le consolider ; car leur redressement a toujours pour résultat de faire disparaître des exceptions apparentes et de faire comprendre les lois.

Quant à « l'erreur capitale » dont vous nous accusez, elle est purement imaginaire. Nul plus que Diez n'a insisté sur la prépondérance de l'élément latin dans les langues romanes ; il a dit plusieurs fois qu'entre deux étymologies également possibles, l'une allemande et l'autre latine, il faut toujours préférer celle-ci. Encore ici, permettez-moi de vous le dire, vous attaquez un fantôme que vous avez vous-même créé. Les vaines questions d'un patriotisme aussi mesquin n'existent pas pour tout homme qui entre avec le recueillement voulu dans les *templa serena* de la science. Il est fort possible qu'un certain nombre de mots regardés jusqu'ici comme germaniques soient plus tard reconnus comme latins (et l'inverse aussi) ; mais ce ne sera pas par des accusations vagues et générales qu'on y arrivera, c'est en *démontrant* que l'étymologie latine est préférable pour le sens et pour la forme.

Comme vous ne me paraissez pas disposé à suivre cette route difficile, mais seule scientifique, je ne vois, je vous le répète, aucun profit à admettre dans la *Revue critique* des pages qui ne contiendront que des impressions personnelles. Peut-être pourrions-nous tout arranger, puisque vous tenez beaucoup à mettre ces impressions sous les yeux de nos lecteurs, en les imprimant, non pas dans un supplément qui ferait partie intégrante du recueil, mais dans une plaquette à part, qui pourrait être imprimée avec les mêmes caractères, et que je me chargerais volontiers de faire *encarter* dans un de nos numéros. Je ne pense pas que le comité de rédaction, qui a tout entier pour

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

vous les sentiments de la plus haute estime, puisse faire d'objection à cette manière de procéder.

Comment pouvez-vous défendre *serratorius* ? Encore faudrait-il *seratorius*, car je suppose que vous entendez que le geôlier enfermait les prisonniers et non qu'il les sciait. *Seratorius* ne pourrait vouloir dire — s'il existait — que « celui qui sert à fermer » ; ce pourrait être tout au plus une épithète de *pène* ou *loquet*. Veuillez revoir le texte, et convenez que le sens est parfait en lisant : *Symons des Hales li juenes et ses serourjes, serjant de cele ville*, c'est-à-dire : Symon des Halles le jeune et son beau-frère, sergent de cette ville. Je ne sais si vous contestez aussi les règles de la déclinaison ; si vous les admettez, vous verrez que si *les serourjes* étaient un nominatif pluriel, il faudrait *li serourje*, au lieu que *ses serourjes* est bien régulièrement le nominatif singulier.

Croyez, cher Monsieur, à mes sentiments bien distingués.

Gaston Paris.

On ne pouvait mieux dire.

Cette correspondance, d'autre part, traite une question qui a fait récemment beaucoup de bruit : la question du droit de réponse. Gaston Paris avait raison de dire à Bordier qu'il ne pouvait lui accorder plusieurs pages pour répondre à quelques lignes, d'autant qu'en réponse à une condamnation brève mais sans appel, Bordier n'aurait répliqué que par des impressions personnelles.

Si Gaston Paris apporta dans la discussion autant de modération que de fermeté, Bordier, de son côté, fit preuve de la plus grande probité intellectuelle en donnant raison finalement à son contradicteur, de vingt-deux ans plus jeune que lui, ainsi qu'en témoigne la note suivante, écrite sept ans après, à la suite de la dernière lettre de Gaston Paris :

J'ai été sage. Les lettres de M. Paris m'ont fait comprendre qu'il avait raison de me dire que je condamnais Diez sans le connaître. Sans abandonner mon idée de signaler ce qu'il y a de faux, à ce que je crois (instinctivement, si l'on veut) dans les travaux de cette école, je ne puis le faire qu'après avoir lu avec soin la grammaire de Diez. Or je n'ai pas encore eu le temps d'en lire une seule page. 30 avril 1881.

Il mourra en 1888 sans s'être remis à la philologie.

Paris, 1926.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

TABLE DES MATIÈRES

Pages.

Liste des souscripteurs v

Georges THOMAS, Bibliographie de M. Antoine Thomas XVII

Joseph ANGLADE, Fragment d'un manuscrit du *Breviari d'Amor* 1
Edward C. ARMSTRONG, Pathelin 532 *couvrir de chaume* 8
Jean AUDIAU, Une chanson du troubadour Uc de La Bachélerie 11
Joseph BÉDIER, De quelques-unes des assonances réputées fautives de la Chanson de Roland 15
Giulo BERTONI, Un codicetto francese ancora sconosciuto nella Nazionale di Torino 25
Oscar BLOCH, *Jeune homme, jeunes gens* 28
David S. BLONDHEIM, Notes judéo-romanes 35
Édouard BOURCIEZ, Expression de la quantité en Gascogne 43
Louis BRANDIN, Un livre de bonne aventure anglo-français 51
Charles BRUNEAU, *Solimariaca*, *Solicia*, Soulosse 61
Clovis BRUNEL, La qualification *lo don* en ancien provençal 71
Ferdinand BRUNOT, Le français et l'administration en Moselle sous le premier empire 75
Joseph CALMETTE, Comtes de Toulouse inconnus 81
Americo CASTRO, *Hacer la salva* 89
Édouard CHAMPION, A propos de Philippe de Beaumanoir, Lettres inédites de Gaston Paris et de Henri Bordier 507
Pierre CHAMPION, Les *nobles ordonnances* du banquet de Marie d'Orléans. 95
Émile CHATELAIN, Mots de latin vulgaire attribués aux classiques 99
Léon CLÉDAT, Menus propos de grammaire 105
Gustave COHEN, Parler belge *aubette* 109
Vincenzo CRESCINI, *En Pier* 121
Albert DAUZAT, *Maison* dans la Basse-Auvergne 131
Georges DOUTREPONT, Notes critiques sur Antoine de La Sale 137
Eugénie DROZ, Relation du souper offert par le duc Sigismond d'Autriche aux commissaires bourguignons (Thann, 1469) 145

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Edmond FARAL, *Poire d'angoisse* 149
J.D.M. FORD, The passage of vulgar latin close *u* to french rounded *i* (*ü*, *y*) is purely a romance phenomenon 157
Lucien FOULET, Villon et le duc de Bourbon 165
Paul FOURNIER, Un ouvrage apocryphe de Bérenger de Landore 173
Louis GAUCHAT, A propos de quelques mots romands 179
Maurice GRAMMONT, *Et vous le vendez ?* 183
C.H. GRANDGENT, Unaccented final vowels in Italian 187
George L. HAMILTON, Quelques notes sur l'histoire de la légende d'Alexandre en Angleterre au moyen âge 195
Jean HAUST, Note sur l'étymologie du français *palonnier*, *prône* et du wallon *pèrone*, *purné* 203
Ernest HŒPFFNER, Le *Castiat* du troubadour Peire Vidal 211
Pierre HORLUC, Deux formes verbales disparues du parler de Faux-la-Montagne 221
Alfred JEANROY, Quelques corrections au texte du Tristan de Béroul 227
T. Atkinson JENKINS, Two French etymologies : *besoin*, *disette* 231
Jakob JUD, Surselvan *gariar*, *garigiar*, « convoiter vivement » 241
Louis LACROCQ, Un affranchissement de serfs dans la Combraille au XVII^e siècle 249
Arthur LÅNGFORS, Le modèle du reviseur du chansonnier provençal *L*. 255
Gustave LANSON, Victor Hugo à Madrid 259
Max LANUSSE, Les gasconismes chez Blaise de Monluc 267
J. LEITE DE VASCONCELLOS, Toponimia e arqueologia 273
Henri LEMAITRE, Grifon d'Hautefeuille et Grifon de Sorence 277
Ernest LYON, Quelques observations à propos de la rédaction des chartes de franchises 283
Antoine MEILLET, *Aujourd'hui* 291
R. MENÉNDEZ PIDAL, Notas de toponimia 295
Georges MILLARDET, Quercinol *faragna*, « sortir du nid » 301
Joseph MORAWSKI, Un nouvel exemple de *integrum* > *entre* 305
Ernest MURET, De l'aphérèse 309
Kristoffer NYROP, *Réaliser* 319
Henri OMONT, Guillaume l'Amant, traducteur prétendu de l'*Ordre des bannerets de Bretagne* 323
Amos PARDUCCI, *La festa di Susanna*, sacra representazione fiorentina del sec. XV 331
Albert PAUPHILET, Sur des manuscrits de la *Mort d'Artus* 341
Max PRINET, Le *taint* des écus 347
Maurice PROU, Notes sur le nom des deniers d'Autun (*denarii Hyilenses*). 355
Sextil PUŞCARIU, Une survivance du latin archaïque dans les langues roumaine et italienne 359
Pio RAJNA, Come proseguiva e come terminava il Boezio provenzale. 367

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Mario ROQUES, Sur quelques mots anglais dans le *Roman des Franceis* d'André........ 377
Émile ROY, Philippe le Bel et la légende des trois fleurs de lis....... 383
J.J. SALVERDA DE GRAVE, La chanson de geste et la ballade......... 389
Charles SAMARAN, Notes sur Jean Castel, chroniqueur de France...... 395
William P. SHEPARD, Une chanson pieuse de Daudé de Pradas....... 405
Pierre SKOK, *Slovenìnu* > *Sclavus*........ 413
K. SNEYDERS DE VOGEL, Quelques remarques sur les lettres échangées entre Frodebert et Importun........ 417
Erik STAAFF, Quelques réflexions sur le préfixe *minus* dans les langues romanes........ 427
Paul STUDER, Une définition d'amour en prose anglo-normande...... 433
F.-J. TANQUEREY, Originalité du Dialogue entre saint Julien et son disciple........ 437
Adolphe TERRACHER, *Aveille* < *apicula* à Paris ?........ 445
Henri TEULIÉ, Proverbes recueillis au Causse, comm. de Bétaille (Lot). 459
Gunnar TILANDER, Notes étymologiques sur quelques mots du vieux-français........ 465
Johan VISING, L'emploi de *de* dans *près de*, *approcher de*........ 473
Emmanuel WALBERG, Jean de Salisbury, biographe de Thomas Becket, modèle ou copie ?........ 479
Axel WALLENSKÖLD, Lat. **puellicella* > fr. *pucelle*........ 489
Walther von WARTBURG, Notes d'étymologie française........ 493
Maurice WILMOTTE, *Remaindre*........ 499

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS. — MCMXXVII

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Mélanges offerts a M. Émile Chatelain, membre de l'Institut, par ses élèves et ses amis. 1910, fort volume in-4 de xvi-668 pages et 36 planches. 100 fr.

Aug. Audollent. Bandeau de plomb avec inscription trouvé à Haïdra (Tunisie). — H. Mariott-Bannister. Signs in Kalendarial Tables. — L. Barrau-Dihigo. A propos d'un manuscrit hispanique de Leyde (xiii^e siècle). — Ch. Beaulieux. Manuscrits et imprimés en France xv^e et xvi^e siècles. — Elie Berger. Bulle de Clément V en faveur de Guillaume de Nogaret. — Giuseppe Bonelli. Una soscrizione in metro. — Jean Bonnerot. En marge du manuscrit français 147 de la B. N. — Michel Bréal. Fortu, gratu. — John M. Burnam. Un fragment en écriture onciale. — Dom Paul Cagin. L'observation paléographique dans l'étude du « Sacramentorium triplex » de Saint-Crall. — A. Cartault. Encore les causes de la relégation d'Ovide. — Albert C. Clarck. A Bodleian fragment of Cicero Tux-quaest. — D. Comparetti. La bibliothèque de Philodème. — E. Courbaud. Sur l'épitre I, 1 d'Horace. — F. Delaborde. Note sur le Carolinus de Gilles de Paris. — L. Delisle. Cujas déchiffreur de papyrus. — Léon Dorez. Evangéliaire exécuté à l'abbaye de Schuttern (viii-ix^e siècle). — René Durand. L'élection de C. Scribonius Curio au tribunat de la Plèbe en 51. — Comte Paul Durrieu. Ingobert : un grand calligraphe du ix^e siècle. — F. Ehrle S. J. Die Frangipani und der Untergang des Archivs und der Bibliothek der Paepste am Amfang des 13. Jahrhunderts. — A. Ernout. Codex Trecensis, n° 504. — V. Gardthausen. Amtliche citate in den Beschlüssen des Roemischen Senates. — H. Goelzer. Ovide et Saint Avit. — A. Grenier. Quelques fautes des manuscrits et des textes latins touchant les mots composés. — Edmond Hauler. Fronto über klassische Ausgaben lateinischer Schriftsteller. — B. Haussoullier. Lettre de Ptolémée à Diodora. — Louis Havet. La lacune des « Captifs ». — Alfred Holder. Der Isidorius-Codex Augiensis LVII des ger. Hof und Landesbibliothek in Karlsruhe. — Ch. Holzinger. Sur la date de quelques manuscrits d'Aristophane. — Alfred Jacob. La minuscule grecque penchée et l'âge du Parisinus grec 1741. — N. R. James. A græco-latin lexicon of the thirteenth century. — M. Jusselin. La garde et l'usage du sceau dans les chancelleries carolingiennes d'après les notes tironiennes. — Otto Keller. Über einen verbrannten Codex des Horaz. — Bruno Krusch. Das aelteste fraenkische Lehrbuch der Dionysianischen Zeitrechnung. — G. Lafaye. Lucilius. *Iter Siculum* (Sat. III, vers 98-109, [Morx]). — Henri Lebègue. Le Waltharius du Parisinus 8488^a. — Marcel Lecourt. Antoine de La Sale et Simon de Hesdin. Une restitution littéraire. — P. Legendre. Notes tironiennes du Vatic. Lat. Reg. 846. — P. Lejay. Les recensions antiques d'Horace. — Nicolas Likhatscheff. Une lettre de Nicolas Eymerici. — W.-M. Lindsay. The Notae Iuris of Vat. Reg. 885. — Alcide Macé. Le Basiliensis F III 15^a (viii^e siècle) — J. Marouzeau. La graphie ei = ī dans le palimpseste de Plaute. — Martha. Sur un passage de la *Consolatio ad Marciam* de Sénèque. — Henry Martin. Notes sur les écrivains au travail. — Antoine Meillet. Le groupe — VV —. — Arthur Mentz. Die Anfügung in den Tironischen Noten. — Giovanni Mercati. Un' oscura nota del Codice Alessandrino. — Dom A. Mocquereau. De la Clivis épisématique dans les manuscrits de Saint-Gall. — Ernesto Monaci. Un rotolo miniato d'art francese a Velletri. — V. Mortet. La mesure de la figure humaine et le canon des proportions d'après les dessins de Villard de Honnecourt, d Aibert Dürer et de Léonard de Vinci. — Pierre de Nolhac. Une lettre inédite de Mabillon à Ciampini. — F. Nougarет. Juvénal, omission du fragment Windstedt. — Francesco Novati. Dagoberto I re d Austrasia e la Val Bregaglia, per la storia d'una falsificazione. — Léon-J. Pélissier. Un collaborateur provençal de Montfaucon. — R. Pichon. Observations sur le texte de la *Consolatio ad Marciam* de Senèque. — P. Piper. Superstitiones et paganiae Einsidlenses. — F. Plessis. Horace, *Odes*, 1, 5, 1 ; — 7, 17 ss. : — 12, 19 ss. ; — 13, 2 ss. — René Poupardin. Un fragment en écriture onciale de Julianus Antecessor. — Maurice Prou. Supplique et bulle du xiii^e siècle. — Jean Psichari. L'arbre chantant. — A. Ratti. Manoscritti di provenienza francese nella biblioteca Ambrosiana di Milano. — Eugène Révillout. Une thèse en théologie du xv^e siècle. — Franz Ruhl. Sur un manuscrit négligé de Justinus. — Daniel Serruys. Contribution à l'étude des « Canons » de l'onciale grecque. — Seymour de Ricci. Un fragment en onciale du « Pro Plancio » de Cicéron. — D. Antonio Spaglolo. Una leggina di Giustiniano in un miscellaneo Veronese del secolo xi-xii. — F. Steffens. Über die Abkürzungsmethoden der Schreibschule von Bobbio. — R. Sturel. A propos d'un manuscrit du Musée Condé. — Paul Thomas. Sur quelques passages de Lucain. — J. Van den Gheyn. S. J. Rectifications paléographiques. — G. Vitelli. Un papiro del Museo greco-romano di Alessandria. — † Henri Weil. Horatiana. — Charles Wessely. Un nouveau fragment de la Version grecque du Vieux Testament, par Aquila. — G. Zeretelli. Zwei unedierte griechische Schultafeln.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

LIBRAIRIE ANCIENNE H. CHAMPION, ÉDITEUR, 5, QUAI MALAQUAIS

Mélanges d'histoire du moyen age offerts a M. Ferdinand Lot par ses amis et ses élèves. L'ouvrage est précédé d'une Bibliographie méthodique des œuvres de Ferdinand Lot. 1926, in-8 raisin, XLI-770 pages et 14 planches hors texte. 150 fr.
Abbé H. X. Arquillière. Sur la formation de la « *Theocratie* » pontificale. — L. Barrau-Dihigo. Deux traditions musulmanes sur l'Expédition de Charlemagne en Espagne. — J. Bédier. Remarques sur vingt passages difficiles de la Chanson de Roland. — Ch. Bémont. La bulle « *Laudabiliter* ». — M. Bloch. Les transformations du servage. — Alain de Bouard. L'acquisition de l'hôtel de Nesle par Philippe le Bel et la valeur des actes notariés au début du XIVe siècle. — C. Brunel. Saint-Chély (étude de toponymie). — J. Calmette. Le sentiment national dans la Marche d'Espagne au IXe siècle. — P. Champion. Notice sur le livre des Trois Eages de Pierre de Choinet. — E. Chatelain. Les vers latins rythmiques sur Lautfried et Corbon. — P. Deschamps. Tables d'autel de marbre exécutées dans le midi de la France au Xe et au XIe siècle. — R. Fawtier. Ingomar, historien breton. — F.-L. Ganshof. A propos de la Chronique de Lambert d'Ardres. — L. Halphen. Grégoire de Tours historien de Clovis. — C.-H. Haskins. Magister Gualterius Esculanus. — N. Iorga. Quelques observations sur les rapports entre le monde oriental et les croisés. — A. Jeanroy. Un sirventès politique de 1230. — E. Jordan. Henri V a-t-il offert à Célestin III de lui faire hommage pour l'Empire ? — L.-H. Labande. L'église de Marseille et l'abbaye de Saint-Victor à l'époque carolingienne. — R. Latouche. Nice et Cimiez (Ve-IXe siècle). — Ph. Lauer. Le Psautier carolingien du Président Bouhier (Montpellier, Univ. H. 400). — Mgr E. Lesne. L'Economie domestique d'un monastère au IXe siècle, d'après les statuts d'Adalhard, abbé de Corbie. — A.-E. Levett. Baronial councils and their relation to manorial courts. — L. Levillain. Le vocable de la Cathédrale de Paris à l'époque franque. — M. Lot-Borodine. Le double esprit et l'unité du Lancelot en prose. — D.-L. Mackay. Le système d'examen du XIIIe siècle d'après le « *De Conscientia* » de Robert de Sorbon. — C. Marinesco. Note sur les Catalans dans l'empire Byzantin pendant le règne de Jacques II (1291-1327). — P.-E. Martin. Les sources hagiographiques relatives aux saints Placide et Sigebert et aux origines du monastère de Disentis. — J. Marx. Guillaume de Poitiers et Guillaume de Jumièges. — R. Merlet. Origine de la famille des Bérenger, comtes de Rennes et ducs de Bretagne. — G. Millet. L'origine du logothète général, chef de l'administration financière à Byzance. — Abbé A. Netzer. La situation des curés ruraux du Ve au VIIIe siècle. — A. Pauphilet. Le roman en prose de Perceval. — E. Perrin. De la condition des terres dites « *ancingae* ». H. Pirenne. Le fisc royal de Tournai. — F.-M. Powicke. Master Simon of Faversham. — M. Prinet. Les armoiries françaises dans le « *Clipearius Teutonicorum* ». — M. Prou. Le privilège de Charles le Chauve pour Sainte-Colombe de Sens du 5 décembre 847. — O. Dobiache Rojdestvensky. Quelques considérations sur les origines de l'écriture dite « gothique ». — M. Roques. Pour le commentaire d'Aucassin et Nicolette, « *esclairier le cuer* ». — Ch. Samaran. Un exemple de la survivance de « *Diana* » en Gascogne au XIIe siècle. — J. Vendryes. Pharamond, roi de France, dans la tradition irlandaise.

Mélanges linguistiques offerts a J. Vendryes par ses amis et ses élèves. 1925. In-8° raisin, 390 pages. 48 fr.

Mélanges linguistiques offerts a M. F. de Saussure. 325 pages. 30 fr.

Blondheim (D. S.), **Les parlers judéo-romans et la vetus latina.** In-8, 348 p. 60 fr.
Meillet (A.), membre de l'Institut. **Linguistique historique et linguistique générale.** Deuxième édition 1926. In-8 raisin, 350 pages........ 50 fr.
Les langues du monde par un groupe de linguistes sous la direction de A. Meillet et Marcel Cohen. In-8 raisin, XVI-800 pages avec 18 cartes hors texte........ 114 fr.
relié........ 132 fr.
Huguet (E.), professeur de philologie française à l'Université de Paris. **Dictionnaire de la langue française du seizième siècle.** Fascicules 1 à 6, chaque........ 18 fr.
Les classiques français du moyen âge, 53 volumes parus.
Romania, fondée par P. Meyer et G. Paris, publié par M. Roques. Tome 52, 1926. Abonnement, Paris, 50 fr. Etranger........ 3 $.
Thomas (A). **Essais de philologie française.** 1898, in-8........ *Épuisé*
— **Nouveaux essais de philologie française.** 1904, in-8........ 24 fr.
— **Le Comté de la Marche et le Parlement de Poitiers** (1418-1439). Recueil de documents inédits tirés des Archives nationales, précédé d'une étude sur la Géographie historique de la Marche aux XIVe et XVe siècles. In-8, carte en couleurs........ 36 fr.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS. — MCMXXVII.

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

THIS BOOK IS DUE ON THE LAST DATE
STAMPED BELOW

RENEWED BOOKS ARE SUBJECT TO IMMEDIATE
RECALL

LIBRARY, UNIVERSITY OF CALIFORNIA, DAVIS

Book Slip–25m-6,'66 (G3855s4) 458

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

№ 440648

Mélanges de philologie et d'histoire.

PC14
T5

LIBRARY
UNIVERSITY OF CALIFORNIA
DAVIS

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

PAGE NOT AVAILABLE

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA